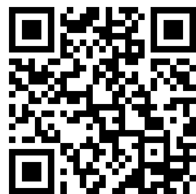
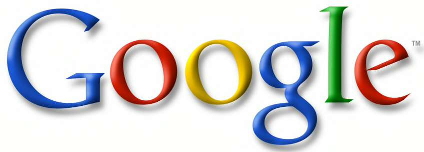
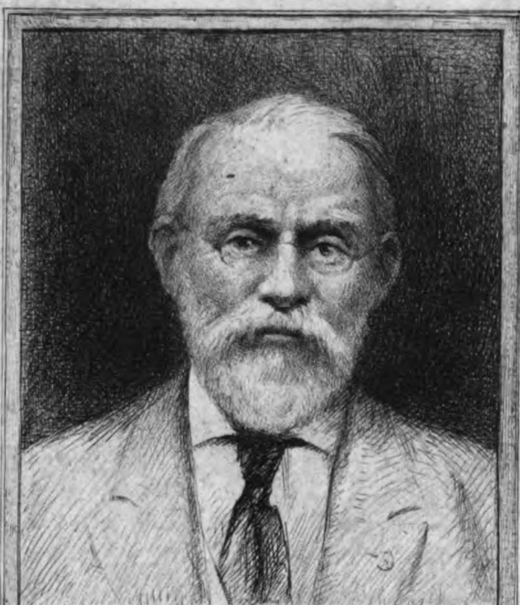
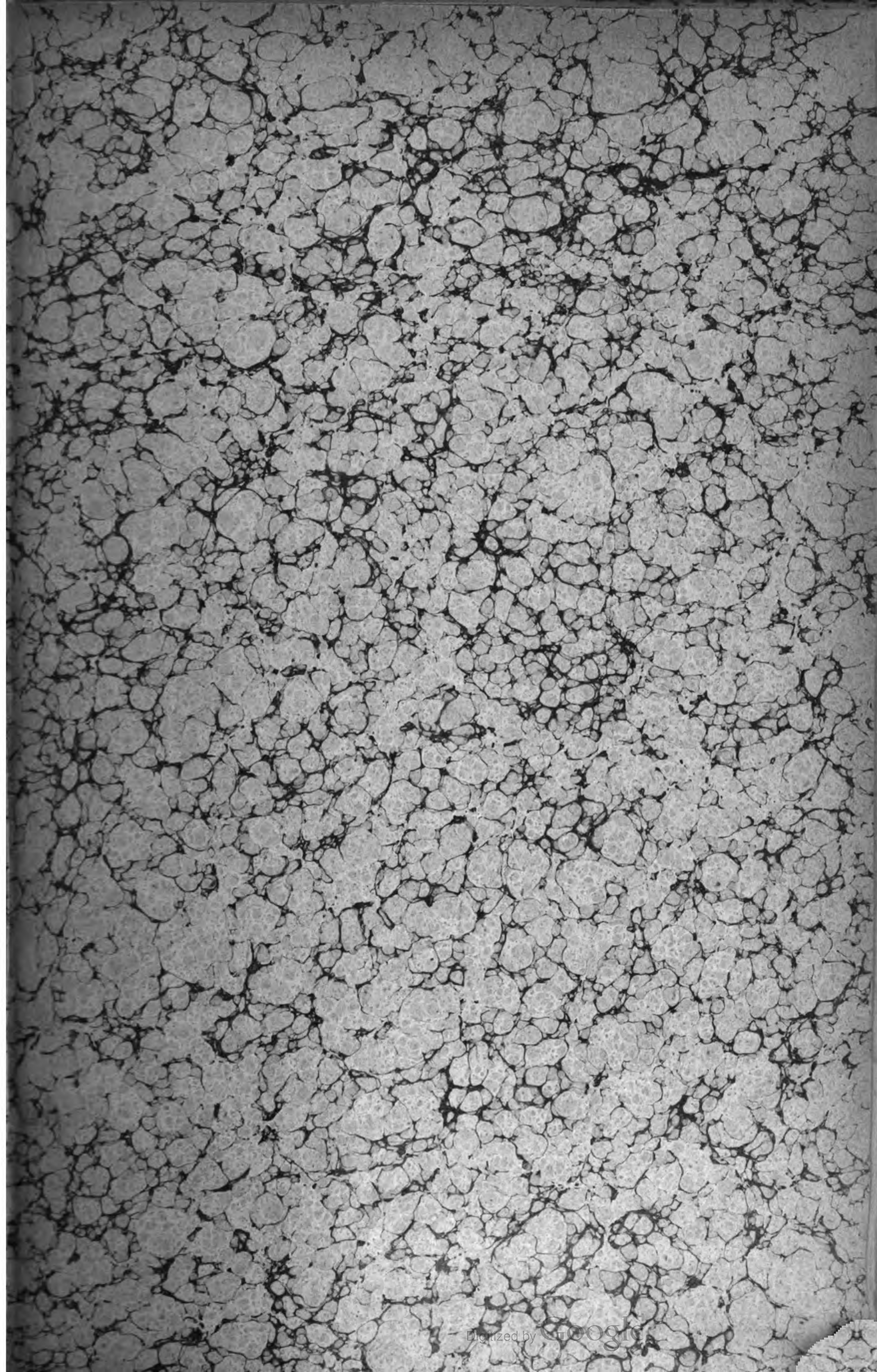



Google





REVUE DU MIDI

21me ANNEE — JANVIER 1907

Revue du Midi

TOME QUARANTIÈME



NIMES
IMPRIMERIE GÉNÉRALE, RUE DE LA MADELEINE, 21

1907

L'INSTRUCTION PUBLIQUE

SOUS LE PREMIER EMPIRE

(*Suite*).

Les occasions de conflit entre l'autorité centrale et ses représentants locaux allaient en effet être fréquentes. La pensée directrice de la nouvelle organisation de l'enseignement était éminemment centralisatrice. Tout, nomination des professeurs, programmes d'études, discipline, devait partir des bureaux du Grand-maître et y revenir. Notre recteur Tédenat, comme beaucoup de ses collègues du reste, était imbu des anciennes traditions ; il avait le souci de sa responsabilité et le très vif sentiment de ses devoirs: avec quelque raison il estimait que le plus impérieux était de ne pas laisser perdre leur temps aux élèves et de leur distribuer l'enseignement. Chef d'un service important, il se croyait autorisé à prendre sur lui des mesures urgentes et notamment à pourvoir provisoirement aux vacances qui se produisaient dans le personnel des chaires des lycées ou des collèges. Le pouvoir central avait au contraire la préoccupation d'apposer son estampille aux détails de l'ordre même le plus intime et de passer au crible toutes les nominations. Le chef d'armée ne doit-il

pas être en mesure de recevoir à tout instant les états de situation et connaître jusqu'aux noms des caporaux nommés par les colonels ? Donc, c'était chose entendue ; les recteurs quelle que fut l'importance apparente attribuée à leurs fonctions, ne devaient être que des agents d'exécution ; le corps enseignant, une armée disciplinée ; la jeunesse française, une matière malléable que l'école allait façonner dans un même moule.

Une circulaire et un arrêté du 15 avril 1812 définisssent avec solennité cet état d'âme et le but poursuivi (1). « Le corps enseignant, y est-il dit, est établi ; mais de l'esprit qui doit l'animer dépendent maintenant sa gloire et sa prospérité. C'est cet esprit qu'il s'agit sinon de créer,du moins de fortifier et d'étendre de plus en plus. L'esprit de corps ici n'a aucun des caractères qui pourraient le rendre dangereux. Ce n'est point un esprit d'intrigue et d'ambition, avide de crédit et de pouvoir, prêt à sacrifier tout autre intérêt à son intérêt particulier.

Fondé sur le serment que nous avons tous prêté, l'esprit du corps enseignant réside essentiellement dans un dévouement sans bornes à la personne du souverain... Quelle que soit la carrière à laquelle se destinent les élèves confiés à nos soins, c'est pour le service du prince et de l'état que nous sommes chargés de les former. »

Après les élèves vient le tour des professeurs : « Il faut pour la dignité de leurs fonctions qu'à des mœurs pures, simples et modestes, ils joignent des principes et des sentiments religieux ; qu'ils possèdent ou s'appliquent à posséder toutes les connais-

(1) Arch. dép. du Gard. Série T. 2e Don liasse 42.

sances qu'exigent leurs fonctions ; il faut qu'ils n'aient rien de plus cher que l'avancement et le progrès de leurs élèves dans les sciences, les lettres et la vertu ; il faut enfin qu'ils ne voient rien au-dessus de la glorieuse mission dont ils sont chargés.»

« L'art d'enseigner a aussi son enthousiasme. Pour les maîtres qui l'éprouvent, les sacrifices disparaissent et deviennent des jouissances. Uniquement occupés des grands intérêts qui leur sont confiés, ces maîtres zélés et studieux fuiront la vie dissipée ; ils verront leur famille dans la jeunesse qui les environne et regarderont comme perdus tous les instants qui lui seraient dérobés. Ainsi l'on vit autrefois ces pieux solitaires du Port-Royal, ces maîtres vénérables de l'ancienne Université, ces membres distingués des corporations enseignantes se vouer exclusivement à leurs devoirs... etc. etc..»

L'arrêté que motivent ces belles et pompeuses considérations impose aux professeurs des règles très étroites de résidence. Même pendant le temps des vacances ils ne peuvent s'absenter sans une autorisation du Grand-Maître. Exceptionnellement et pour des motifs graves le recteur peut leur accorder cette autorisation ; mais il doit en rendre compte d'urgence au ministre. On a vu plus haut, par l'exemple de l'abbé Faria, que ces minutieuses prescriptions n'étaient pas toujours observées.

Cette circulaire ne serait pas signée Fontanes, qu'on aurait reconnu son style grandiloquent. C'était d'ailleurs un homme de talent et de labeur que Fontanes, et un parfait fonctionnaire, ce qui était encore le meilleur titre auprès de Napoléon.

Tédenat recevait ces circulaires, les enregistrait avec discipline et les faisait observer de son mieux.

Mais il ne dissimulait pas à son chef qu'il ne suffisait pas de décréter de beaux principes ; qu'il fallait encore lui donner les moyens de les mettre en pratique. « Je me suis depuis longtemps convaincu, écrit-il au ministre, que les demandes et les présentations n'avancent pas d'un jour les nominations, et lorsque Votre Excellence ne nomme pas aux places vacantes, je dois respecter les raisons qui la portent à différer. Cependant je prendrai la liberté de lui représenter que les nominations trop longtemps retardées font beaucoup de tort à la confiance publique. Les élèves, leurs parents, les chefs des lycées et collèges se plaignent de voir les établissements privés de leur aumônier et de leurs professeurs pendant 5 ou 6 mois » (1).

La correspondance du recteur de Nimes est pleine de doléances présentées sous une forme respectueuse, mais avec indépendance et fermeté. Il dit en somme au ministre : vous me pressez d'exécuter des règlements sur lesquels d'ailleurs vous ne me demandez pas mon avis ; mais vous ne m'en donnez pas les moyens. Vous prescrivez des règles de résidence étroites, et mes deux inspecteurs d'académie donnent les premiers l'exemple de l'absence ; mes professeurs de faculté, sauf deux, sont aux quatre coins de l'horizon ; je vous ai demandé la révocation de l'un d'eux qui n'a jamais paru à son cours, et qui au vu et au su de tous, a une situation scandaleuse dans une ville voisine, et vous ne me l'avez pas accordée. Bien plus, si je veux remédier aux vacances les plus urgentes, vous détruisez l'effet de ma vigilance et sous la pression de considérations poli-

(1) *Arch. du dép. du Gard.* Série T. 10e division, registre no 5. Lettre du 5 mars 1812.

tiques vous ne ratifiez ni mes choix, ni même mes présentations. »

Le Grand-Maître accorde bien quelques satisfactions à son tenace subordonné ; mais le plus souvent il persiste dans ses errements. Il y a même un contraste assez étrange entre la rigueur des règlements édictés et la tolérance à l'égard des personnes, entre cette centralisation poussée à l'extrême et la facilité laissée aux mauvaises têtes.

Une fois Tédenat perd tout à fait patience. Un des collèges les plus importants de son académie, celui de Carpentras, avait sa chaire de mathématiques vacante depuis plusieurs mois. Les parents se plaignaient et quelques uns mêmes retirèrent leurs enfants. Le recteur appela provisoirement à ce poste un jeune élève du lycée de Nimes, qui avait brillamment subi son examen de capacité, M. Larnac. Aussitôt informé de cette désignation le Grand-Maître, qui avait fait la sourde oreille jusqu'alors, s'empressa de la rapporter et de nommer à Carpentras un M. Ville, plus protégé sans doute. Le recteur s'exécuta, mais on va voir avec quelle mauvaise humeur peu déguisée.

« J'ai reçu la lettre dont V. E. m'a honorée le 9 Mai pour me prévenir que M. Larnac doit abandonner la chaire de mathématique de Carpentras pour le céder à M. Ville, de Toulouse ou de Castel-Sarrazin. Il est fâcheux pour M. L. d'avoir été en concurrence avec M. Ville et de n'avoir eu en sa faveur que son talent et son mérite. Il ne l'est pas moins pour moi d'avoir à lui annoncer que je m'étais un peu trop pressé et que je dois désormais me borner à annoncer à V. E. les places vacantes et à attendre patiemment les nominations qu'elle voudra faire cinq

ou six mois après au risque de désorganiser les collèges. V. E. sait déjà par expérience que des jeunes gens qu'on envoie sans autre garantie de leur talent et de leur conduite que quelques protecteurs obligeants ne contribuent guères au maintien des collèges et au progrès des études. Je citerai pour exemple... (1). »

Et Tédenat d'énumérer quelques-uns de ces abus qu'il avait signalés au ministre et qui n'avaient pas été réformés au grand détriment des établissements visés. On ne voit pas d'ailleurs que cette sortie ait diminué la confiance que le grand maître avait dans le recteur de Nimes. Bien au contraire : il lui donna bientôt une satisfaction légitime en nommant M. Larnac au lycée d'Avignon.

D'aucuns s'étonneront peut-être de cette liberté de langage chez des fonctionnaires amovibles, comme Tédenat et Gergonne, liberté qui ne serait peut-être pas acceptée sous notre régime démocratique. Mais il ne faut pas oublier que l'Université était absolument indépendante de l'autorité administrative. Les préfets cherchèrent bien sans doute à s'immiscer dans les questions universitaires; des autoritaires comme Thibaudeau à Marseille, des méticuleux comme d'Alphonse à Nimes ne pouvaient voir sans quelque dépit cette importante partie de l'administration publique échapper à leur surveillance et à leur action (2). Nous avons vu le préfet d'Alphonse manifester son humeur par son abstention persistante de toutes les cérémonies

(1) *Arch. dép. du Gard.* T. 10e division, Ro no 6, lettre du 17 mai 1712. M. Ville venait bien du lycée de Toulouse, quoique put en dire le caustique recteur, qui d'ailleurs lui donnait d'excellentes notes deux ans après.

(2) Encore convient-il de remarquer que les préfets avaient de droit la procédure des comités d'administration dans les villes qui n'étaient pas des chefs-lieux d'académie.

universitaires,imitée par son successeur.Rien n'y fit. Tédenat et son collaborateur le plus intime, le proviseur Raynal défendirent avec un soin jaloux leurs privilèges. Ils étaient en cela soutenus énergiquement par Fontanes et les inspecteurs généraux délégués en province et qui étaient l'âme de la nouvelle université. Tous ces gens-là, recrutés dans l'élite intellectuelle, conservaient à un haut degré le sentiment de la grandeur de leur tâche,et,s'ils acceptaient, s'ils recherchaient même les moyens de la faire tourner au profit du souverain qu'ils servaient, repoussaient l'immixtion des agents directs de l'administration. Ils étaient prodigues d'avances et d'égards ; mais ils tournaient volontiers la clef dans la serrure pour s'occuper entre eux de leurs affaires.

Il fallait cependant bien se rencontrer parfois et la tension des rapports s'accentuait tout aussitôt.Tèdenat à propos d'une affaire d'agrandissement de divers locaux universitaires la signala très nettement au grand-maître (1) ; « M. le Préfet du Gard me répondit assez brusquement qu'il pensait que l'instruction publique tenait de trop près aux intérêts du gouvernement pour n'être pas tout à fait isolée de l'administration ; qu'au reste il allait provoquer une explication auprès de M. le Ministre de l'Intérieur. M. le Préfet de Vaucluse m'a manifesté à peu près la même opinion,mais avec des formes plus agréables. Ces deux préfets semblent désirer que l'on fixe d'une manière précise les limites de leur juridiction dans l'Instruction publique. M. le Préfet de l'Ardèche vient d'autoriser de sa propre autorité l'organisation d'une maison des Frères de la Doctrine Chrétienne dans la ville de Privas ».

(1) *Arch. Dép. du Gard.* Sie T. 10e Don. Registre 39.

Une autre question plus délicate parce qu'elle touchait en partie à l'ordre religieux fut la nomination d'un aumônier catholique au lycée de Nimes. Le poste devint vacant en août 1811 ; deux mois après Tédenat présentait une liste de candidats en appelant l'attention du grand-maître de l'Université sur l'importance d'une prompte solution. Mais à ce moment les familles protestantes de la ville demandaient avec insistance qu'il fut créé une aumônerie titulaire de leur culte au lycée de Nimes. Tèdenat objectait que l'importance de la population scolaire protestante ne justifiàit pas cette création ; qu'elle imposerait une lourde charge au budget de cet établissement ; qu'il y avait déjà un maître d'études protestant spécialement chargé d'accompagner les internes protestants aux exercices de leur culte, et que les plus grandes facilités leur étaient données pour suivre les cours que leurs pasteurs pouvaient donner dans les locaux du lycée. Ce n'était pas une opposition de principe, mais une question d'opportunité et d'économie. Les pétitionnaires s'adressèrent alors au préfet qui intervint auprès du Ministre de l'Intérieur. La nomination de l'aumônier fut retardée volontairement par le grand-maître. Tédenat s'en explique très franchement dans une lettre du 27 février 1812 : « Il y a sept mois que le lycée de Nismes est privé d'aumônier par la mort de celui que Votre Excellence avait eu la bonté de désigner. Il y a cinq mois que j'ai eu l'honneur de lui écrire pour lui présenter divers sujets. Par quelle fatalité cette nomination ne m'est-elle pas parvenue encore? Et pourquoi faut-il que le lycée de Nismes soit privé aussi longtemps d'un fonctionnaire aussi indispensable ? Dans le siècle où nous sommes les jeunes gens

n'ont pas besoin de prétexte pour négliger les devoirs religieux. J'ai eu plusieurs fois des plaintes de la part des parents, et quelques-uns ont différé de placer leurs enfants au lycée jusqu'à ce qu'il y ait un aumônier installé. Ce retard est venu dans une circonstance bien défavorable pour le lycée, dans un moment où l'on a su, dans toute la ville, que les protestants s'agitaient pour faire nommer un aumônier de leur culte. J'apprends que le 25 janvier cette nomination a été envoyée à M. l'Évêque d'Avignon. Je lui écris sur le champ. M. l'Évêque me répond qu'il n'a pas reçu les nominations de M. Lascombes, mais seulement une lettre le prévenant que M. Lascombes est désigné » (1).

La solution intervint, telle que la désirait le recteur. Il n'y eut pas d'aumônier protestant titulaire nommé et on confirma la désignation de M. l'abbé Lascombes comme aumônier catholique au lycée.

Rien n'autorise à croire que Tèdenat se laissa guider dans cet incident par une arrière pensée confessionnelle. Il s'attachait à maintenir la balance entre les deux cultes, conformément aux instructions du ministre, et précisément il se trouvait à ce moment engagé dans un conflit violent avec l'évêque de Mende, Mgr Morel de Mons, au sujet des écoles ecclésiastiques. Tout au plus peut-on admettre que sa préoccupation d'assurer au lycée de bonnes finances, l'incitait à une trop grande parcimonie.

C'est en effet avec un orgueil qui ne se dissimule pas assez que notre excellent recteur mettait sous les yeux du grand-maître le compte de financier de son lycée pour l'année 1812 : « V.E. remarquera, dit-il, que le compte annuel, loin d'avoir un déficit, présente

(1) *Arch. Dép. du Gard.* Sie T. 10e Don 6e cahier.

un boni de 194 francs 71 centimes. Cette somme, à la vérité est bien modique; mais si on y ajoute : 1° 300 francs de gratification à M. l'Économe; 2° 800 francs qui ont été dépensés extraordinairement pour la chapelle d'après l'autorisation de V. E. on aura une idée du boni réel qui a eu lieu par les soins d'une administration vigilante et éclairée... Le lycée de Nimes a été constamment en boni depuis sa création. Les élèves y ont toujours été bien nourris, bien habillés, bien entretenus. Dans le moment il est impossible qu'ils soient mieux à cet égard, au prix des choses et des marchandises. Aussi le nombre des pensionnaires payants a-t-il toujours été en augmentant et n'a présenté de diminution cette année que par ceux qui ont été nommés boursiers des gouvernements et des communes. Cet état florissant du lycée est dû aux soins vigilants de M. le Proviseur qui s'occupe avec intelligence et fermeté de toutes les parties de l'administration, et qui, par une prudente économie, est parvenu à réduire au minimum les abus dans la dépenses de la masse de nourriture et d'habillement. Il est parfaitement secondé par M. le Censeur pour ce qui concerne la surveillance des études. Je m'occupe aussi de toutes les parties de son administration comme d'un lycée que j'ai pour ainsi dire formé. Par tous ces soins réunis j'espère qu'il se maintiendra dans le rang que V, E. a bien voulu lui assigner parmi les lycées qui ont fixé son attention » (1).

La façon un peu naïve dont le bon Tédenat se rend hommage à lui-même peut nous faire sourire; en

(1) *Arch. Dép. du Gard.* Série T. 10e Don Re 7. Cette lettre porte la date du 16 février 1813; mais elle se réfère au compte financier de 1812.

réalité il avait quelque droit d'être fier de son lycée, où régnait une discipline et un ordre parfaits où les études étaient très fortes et dont la tenue générale méritait les éloges des inspecteurs généraux et la confiance des parents. On s'en rend mieux compte en comparant les résultats obtenus à Nimes avec ceux dn lycée d'Avignon, dont les bilans sont enregistrés à l'Académie : ici c'est le déficit en permanence; le cadre des professeurs est toujours incomplet, la tenue des élèves, déplorable, et les études, très irrégulières. Ce n'est pas la faute du recteur qui le visite souvent et s'occupe du personnel avec beaucoup de sollicitude. Mais à Avignon, il ne fait que son devoir : à Nimes, il y met une partie de son cœur.

Le lycée de Nimes pouvait contenir, en les serrant un peu il est vrai, 185 internes. Ce chiffre fut rarement atteint et la moyenne de la population scolaire de cette catégorie ne dépassa guère 150 élèves; elle descendit même plus bas à la suite des retraits des boursiers auxquels Tèdenat faisait allusion. L'autorité académique sollicitait un agrandissement des locaux ; le grand-maître, les inspecteurs généraux, le recteur, tous menaient campagne en ce sens ; le préfet y consentait au fond ; la municipalité, fière de son lycée, ne s'y montrait pas rebelle. Mais les moyens financiers manquaient; ce n'étaient pas alors de brillants budgets que ceux des grandes villes méridionales, si cruellement éprouvées par le blocus continental : « J'aurais fort désiré, écrit en 1812 le préfet Roland au Ministre de l'Intérieur, que la situation financière de la ville de Nismes eut permis de prendre sur les revenus de 1813 les fonds nécessaires aux réparations à faire au lycée; mais j'ai

tout lieu de craindre que ses recettes ne suffisent même pas à ses dépenses ordinaires » (1).

L'essort de notre premier établissement d'instruction secondaire avait donc une limite impérieuse, commandée par l'exiguïté de son local. Faut-il après tout le déplorer ? Et cette colonie scolaire, ramassée sous l'œil et sous la main de ses maîtres, n'était-elle pas mieux surveillée, et plus soigneusement instruite que si, plus nombreuse, elle s'était éparpillée dans un plus vaste immeuble ? Les hommes de la génération disparue, qui avaient fait leurs études sous le premier Empire, ne gardaient pas tous un bon souvenir de leur séjour dans le vieil établissement, mais ils s'accordaient à reconnaître que la discipline et l'éducation étaient de nature à rigoureusement tremper les caractères et les corps.

Le régime y était en effet militaire ; c'était comme un apprentissage du régiment. Les méthodes et les opinions diverses des chefs de corps locaux n'y pouvaient rien ; le règlement était dicté par le grand maître et s'appliquait dans toute la France sans aucun tempérament, ni aucune concession au climat local. Les élèves étaient habillés d'une tunique militaire de drap bleu (2), avec revers et retroussés ; ils portaient un tricorne ; ceux qui étaient classés premiers piquaient sur leur tunique, par une chaînette, une croix surmontée d'une aigle aux ailes éployées sur une étoile à huit rayons (3). Pour assurer l'unifor-

(1) *Arch. Dép. du Gard.* Série T. 10e Don. Liasse 4.— Lettre du 24 août 1812.

(2) Un décret impérial du 31 juillet 1812 rendu à Wittepsck prescrit que ce drap doit être teint exclusivement avec de l'indigo pastel, couleur que l'on obtenait avec la plante cultivée sur le territoire de l'Empire. Encore une curieuse manifestation des résultats du blocus continental, A. D. T. ; 10e Division, Liasse 4.

(3) *Arch. Dép.* ; Série T, 2e Division, Liasse 42.

mité de la tenue, le ministre prend la précaution d'envoyer à chaque Lycée des patrons tout établis. La vieille cloche ne sonnait plus les heures de classe et de récréation ; elle avait été remplacée par le tambour. Les élèves étaient distribués en escouades, avec, en serre file, des caporaux et des sergents pris dans leurs rangs. Les plus âgés étaient exercés au maniement des fusils ; les plus jeunes aux évolutions de marche. L'officier instructeur était un personnage considérable au Lycée, fort occupé à faire manœuvrer son petit monde. Ce fut pendant toute la durée de l'Empire un ancien capitaine du nom de Langrené, « brave vétéran qui remplit bien ses fonctions », dit Tédenat dans ses notes. Sous son commandement, le bataillon des lycéens figurait dans les cérémonies officielles et était passé en revue par les généraux inspecteurs.

L'année 1813 marque une date fatale pour le régime impérial. Elle est au contraire pour l'Université un point d'épanouissement. L'instrument est bien forgé et commence à rendre des services ; le personnel est à peu près complet ; les programmes bien assis. Aussi est-elle féconde en circulaires du grand maître. La tendance centralisatrice s'accentue de plus en plus. Pour l'année scolaire 1812-1813, Fontanes fait un double coup d'état : il prohibe l'emploi de toute traduction des auteurs grecs et latins, ce qui n'était pas un mal ; mais, chose plus grave, véritable infidélité de sa part aux muses, il interdit les exercices de poésie française, sur le motif que : « l'étude des vers français passionne trop les élèves et les détourne d'occupations plus sérieuses ». On n'est jamais mieux trahi que par les siens ! Fontanes, auteur d'odes estimables,

mais laborieuses, savait par expérience ce qu'il en coûtait d'effort pour rimer malgré Minerve. Une autre circulaire prescrit de donner fréquemment pour sujets de composition les principaux faits de l'histoire de France, « et surtout ceux qui illustrent le règne de S. M. l'Empereur ». Il y avait matière.

Mais voici une réforme plus grave qui va permettre au recteur d'exercer sa verve caustique et de faire entendre à son chef quelques saines vérités. Le grand maître s'aperçoit que chaque Lycée a une comptablité différente, parfois sommaire, et qui ne permet pas à ses bureaux de suivre et de contrôler le menu des dépenses. Il fait établir un modèle uniforme de feuilles de consommation journalière, et le 20 janvier 1813, on envoie des modèles à tous les recteurs avec l'ordre pressant, pour les bureaux d'administration des Lycées, de s'y conformer. D'autres états récapitulatifs doivent aboutir à un compte-rendu trimestriel. Cette comptabilité est organisée de façon à ce que les chiffres soient brisés dans les divers états et se reproduisent sous un classement différent dans de divers intitulés, les totaux se contrôlant les uns par les autres. C'est une application ingénieuse de la comptabilité en partie double et même triple ; mais c'est aussi un véritable casse-tête chinois qui oblige les comptables à un travail minutieux et dans quelques Lycées entraîne l'adjonction d'un employé spécial. Les bureaux sont très fiers de cette invention qui, pensent-ils, doit couper court à bien des abus, et les prescriptions minutieuses, les circulaires impératives se succèdent hebdomadairement. Tédenat répond par une lettre dans laquelle il déverse le trop plein des rancunes amassées pour les procédés tatillons de l'administration centrale :

« Le détail minutieux qu'exige votre circulaire n° 118 ne peut pas m'embarrasser par l'habitude que j'ai de l'administration d'un Lycée ; mais je ne puis m'empêcher de plaindre ceux de mes confrères qui y sont tout à fait étrangers. Je prends aussi ma part de la responsabilité que la circulaire fait peser sur les recteurs et les proviseurs ; mais je ne crois pas être plus obligé que MM. les Préfets présidant les bureaux d'administration des Lycées éloignés du chef-lieu et, en me chargeant de leur donner connaissance de la circulaire, je ne pense pas que l'intention de votre Excellence soit que je leur parle de responsabilité.

« Après avoir terminé cette organisation *militairement économique* (*sic*) des Lycées, il est à présumer que l'Université portera son attention sur les abus qui règnent dans les Académies et les Facultés. Elle fera disparaître tant de paiements inutiles accordés à des êtres parasites qu'on ne connaît que les jours de payement, et qui même font envoyer leurs traitements au sein de leurs familles, comme si les places de l'Université étaient des bénéfices simples pour les uns, des charges pour les autres. Viendront ensuite les vices dans la distribution du temps et l'ordre des études, dans la formation et l'inutilité des conseils académiques et dans la collation des grades. Tous ces abus ont été signalés bien des fois à l'attention de votre Excellence » (1).

Cette lettre est symptômatique, elle porte la date du 31 mars 1813. L'avant veille, nos armées avaient évacué Dresde, ce jour même la Prusse entrait dans la coalition et Blücher venait joindre l'armée russe qui poursuivait les débris de la grande Armée. Mais

(1) *Arch. Dép.* ; Série T, 10e Division, Registre 7.

il convient de dire que le recteur Tédenat n'avait pas attendu les heures sombres pour protester contre les abus qu'il signalait, en les résumant, à l'attention du grand maître.

A cette date critique, l'Empire se défait lentement ; il n'est déjà plus qu'un arbre déraciné, retenu seulement par le génie de Napoléon et par la crainte qu'il inspire. Mais les institutions par lui créées subsistent et poursuivent le cours régulier de leur développement. De là un contraste bien souvent relevé. D'une part l'opposition reprend corps ; les langues se délient ; l'Empire épuise ses dernières ressources, en argent comme en hommes. Une circulaire ministérielle a discrètement engagé tous les fonctionnaires à s'imposer une contribution volontaire. Une lettre rectorale du 19 février 1813 en annonce les résultats au grand maître : « Les fonctionnaires de l'Académie de Nimes ont pensé qu'il leur serait permis de joindre leur faible tribut à celui de tous les corps de l'État, qui, dans cette circonstance, signalent à l'envi leur amour pour le souverain et leur zèle pour le succès de ses armes. Les élèves des deux Lycées ont été au devant de mes vœux et ont demandé qu'il leur fût permis de joindre, au don offert par les fonctionnaires, une somme destinée à leurs menus plaisirs. En conséquence, les élèves du Lycée de Nimes ont déposé 400 fr. et ceux d'Avignon environ 500 fr. Ces sommes, jointes à celles déposées par les professeurs et fonctionnaires, ont donné, pour le Lycée de Nimes, un total de 1.100 francs, et pour celui d'Avignon, de 823 francs, qui ont été déposés dans la caisse de ces établissements au débit de la caisse de l'Université ».

Après l'argent, les hommes. Une lettre impériale

fait appel, en décembre 1813, à tous les jeunes élèves des Lycées et des Collèges qui ont atteint l'âge de 18 ans pour entrer à l'école des sous-officiers de Fontainebleau. Des avantages extraordinaires, une prompte promotion au grade d'officier leur sont promis. Le grand maître rappelle aux recteurs qu'ils doivent lui faire connaître les événements de nature à troubler l'ordre et la discipline dans les divers établissements d'instruction de leur académie et leur prescrit d'envoyer des instructions sévères dans ce sens à leurs subordonnés.

La contre-partie de ce tableau est dans les circulaires qui montrent les bureaux ministériels poursuivant tranquillement leur besogne, comme si rien d'extraordinaire ne se passait aux frontières. C'est le bureau de la comptabilité qui, le 5 avril 1813, résout les dernières difficultés présentées sur la tenue des feuilles de consommation journalière ; autre du 13 novembre de la même année qui envoie de nouveaux modèles de comptes trimestriels. C'est le cabinet du ministre qui organise une école normale, et le 13 novembre avise qu'elle est désormais la seule route pour arriver à la carrière de l'instruction publique. C'est le bureau de l'enseignement primaire qui, le 13 janvier 1814, rédige tout un code pour régler les modes de versement de la rétribution universitaire.

C'est au printemps seulement de 1814 que l'activité du centre se ralentit. Mais l'œuvre d'enseignement se poursuit, troublée sans doute par les événements extérieurs, jamais interrompue. Quelques professeurs des Lycées ont quitté leur poste ; un certain nombre d'élèves sont restés dans leur famille ou partis pour l'armée. C'est une minorité. Tédenat

est toujours à son poste poussant impertubablement sa tâche, qu'il continuera jusques dans les premières années de la Restauration. L'Université fondée par Napoléon survivra à sa chute.

(*A suivre*). GEORGES MAURIN.

PETITES ÉTUDES D'UN IGNORANT

AUTOUR D'UN ÉCRIVAIN OUBLIÉ : LE COMTE DE TRESSAN

(suite)

VII

Il s'en faut que le séjour de Lunéville ait rasséréné l'âme assombrie du comte de Tressan. Aux soucis que lui cause l'avenir de son fils aîné, s'ajoutent maintenant des inquiétudes pour l'éducation de son fils cadet.

Se souvient-on que Voltaire écrivait à Helvétius. le 11 mai 1761 : « Est-ce que la proposition honnête et modeste d'étrangler le dernier jésuite avec les boyaux du dernier janséniste ne pourrait amener les choses à quelque conciliation ? »

Tressan, loin de suivre Voltaire, dans la voie de la persécution contre ses anciens maîtres leur reste fidèle.

« Si les Jésuites succombent, écrit-il à son correspondant « ordinaire, le 5 novembre 1761, soyez sûr que ce sera bien « moins la justice qui leur portera ce coup que la doctrine du « docteur Petit et d'Edmond Richer, doctrine si chère au « Parlement de Paris et qui est devenue le guide de cette « marche lente sûre et dangereuse qu'un corps qui ne meurt « point suit avec succès si l'on n'a pas le courage d'élever un « mur de séparation sur la route. »

Qui pense à élever un mur de séparation ? N'est-on pas plutôt porté à renverser toutes les barrières? Défense est faite aux sujets du roi de fréquenter, après le 1er avril 1762, les écoles, pensions, séminaires et noviciats des « soi-disant Jésuites (1). »

« Je suis atterré, dit alors le gouverneur de Bitche (7 avril « 1762), de la nouvelle que je reçois par le père provincial du « collège Louis-le-Grand (2) ; J'ignore où est mon pauvre « enfant : j'espère que Mme la Maréchale aura bien voulu en « avoir pitié, et le retirer chez elle jusqu'à ce qu'on puisse « prendre un parti pour lui. J'espère aussi que M. le duc de « la Vauguyon (3), qui suit le sort de cet enfant pourvoira « à sa sûreté et à son éducation. »

Le comte de Tressan affirmait davantage encore ses préférences dans la page suivante :

« Le père de Grosbois principal, disait-il, m'a écrit pour me « donner l'option de retirer ou de laisser mon fils, je lui ai

(1) Il semble bien que le maréchal de Belle Isle avait essayé d'élever ce mur. Tant qu'il avait vécu, les adversaires de la Compagnie de Jésus s'étaient vus réduits à formuler des vœux contre elle, mais sa mort survenue le 26 janvier 1761, fit tomber le principal obstacle, et l'avènement du duc de Choiseul laissa libre jeu aux attaques contre les Jésuites, quand il ne les favorisa pas ouvertement.

(2) A côté des grands collèges, comme ceux de Navarre, d'Harcourt, du Plessis, de Mazarin, ce dernier exclusivement composé de gentilshommes, Louis-le-Grand, tenu par les Jésuites, avait la grande vogue et recevait à lui seul, presque autant d'élèves, la plupart d'origine noble, que tous les autres réunis. C'est là que le duc de Boufflers eut le fouet et que le marquis d'Argenson faillit l'avoir « pour une faute commune », au rapport de ce dernier lui-même. Au mois d'octobre de cette année 1762, le principal et le régent du collège de Lisieux, accompagnés de tous leurs élèves, prirent possession de Louis-le-Grand déjà enlevé à la Compagnie de Jésus.

(3) Le duc de la Vauguyon, seigneur d'une valeur éprouvée, d'après l'abbé Proyart, faisait profession d'allier le service de son Dieu à l'attachement pour son roi. Gouverneur du Dauphin, duc de Bourgogne, il eut la tristesse et la consolation de le voir mourir dans ses bras, le 20 décembre 1755, avec un véritable et saint héroisme. Il était partisan résolu et soutien déclaré des Jésuites.

« répondu qu'ayant été élevé aux collèges des Jésuites j'avais « prouvé pendant quarante ans qu'on y recevait des principes propres à former de bons et fidèles sujets au roi, que « j'y avais été élevé avec M. de Molé, premier président, « M. Talon son cousin, M. Chauvelin, mort président à mortier, et MM. Chauvelin fils de l'intendant d'Orléans, que « les pères de ces messieurs-là étaient gens d'état, instruits, « éclairés et trop bons serviteurs du roi pour avoir exposé « leurs enfans à une doctrine suspecte, que si l'on représentait « une liste de tous ceux qui ont tenu un rang depuis cent ans « dans les trois ordres du royaume et qui avaient honoré leur « vie et leurs emplois, on en trouverait les trois quarts élevés « aux Jésuites, et que la conclusion de ces réflexions, si « vraies et si simples, était, que mon fils serait le dernier « pensionnaire qui sortirait du collège, si ce collège était « supprimé : je ne peux croire que les Jésuites n'emploient « pas d'aussi fortes raisons pour se défendre et je défie qu'il se « trouve un homme droit et respectant la vérité, élevé chez « eux qui ne convienne de la force des raisons que je viens « d'exposer ; Nos pères et grand-pères étaient-ils de mauvais « sujets du Roi ou des imbéciles, et pouvons-nous reprocher « à leur mémoire de nous avoir exposés à la séduction ? « Voilà, Monsieur, mes sentimens et le parti que je prends « en conséquence, TRESSAN. »

Cet hommage, parfaitement libre et spontané, rendu à ses maîtres par le gouverneur de Bitche, n'était que la confirmation, en quelque sorte officielle, de la lettre écrite à son fils dès son installation auprès des mêmes maîtres.

« Lunéville, ce 10 juillet.

« Je n'ai qu'un instant pour vous écrire, mon cher enfant, « parce que la poste va partir, je suis transporté de joie de « vous savoir dans une Maison où votre grand-père vos « grands-oncles et moi avons été élevés, allez trouver le Révé-

« rend Père principal, dites lui que mon âme est tranquille
« et que lui et le père de Querbeuf viennent de me donner la
« marque la plus touchante de leurs bontés, dites leur que
« jusqu'à la mort ils auront en moi le serviteur et l'ami le
« plus fidèle. Mon cher enfant, attachez-vous à l'étude, à vos
« devoirs et surtout à vos supérieurs. Vous trouverez en eux
« la sainteté de leur état, l'instruction la plus lumineuse et la
« plus pure, et vous trouverez dans leur cœur la noblesse et
« les sentimens qui feraient le bonheur de la société s'ils y
« étaient plus connus. Attachez-vous à eux pour votre vie,
« suivez leurs principes, aimez-les, et vous trouverez toute
« votre vie en eux les meilleurs et les plus aimables de tous
« les amis. Adieu, mon cher enfant, donnez-moi de vos
« nouvelles à Bitche. Soyez sûr que si vous vous tournez
« au bien comme je l'espère, j'aimerais mieux me priver de
« tout que de vous laisser manquer de rien qui puisse vous
« estre utile ou agréable. Adieu encore, mon cher fils, je vous
« embrasse bien tendrement. »

Un auteur dont l'apologie ne serait point aisée si l'on voulait l'entreprendre, Piron, lui aussi ancien élève des Jésuites, refusa de prendre parti contre ceux qui auraient été ses maîtres. Il disait à un ami: « les Parlements se vengent sur les Jésuites des fouettées du correcteur », et il ajoutait : « Admirez ma bonhomie ! malgré ce malheur et mon talent pour les épigrammes, de mille que j'ai faites et que je puis faire, je n'en ferai ni n'en ai jamais fait contre ces bons Pères. J'ai trouvé indigne de ma tête de venger les injures de mon derrière. » Le maître fouetteur avait encore des élèves reconnaissants.

Ne soyons pas surpris si le gouverneur de Bitche perdant, comme Piron, le souvenir du fouet n'a gardé que la mémoire du cœur. Il a des principes, et si parfois, la hantise de l'Académie menace de les faire oublier, nous savons qu'il se ressaisira en prenant

pour lui les conseils qu'il se plaît à donner à ses fils: « Songez que vous êtes nés pour conserver une intégrité d'âme qui s'avilit bientôt, dès qu'elle se pardonne la plus légère fausseté. » Seulement, il faut le dire, son baromètre est trop souvent au variable. A présent serait-il fixé au Jésuite ?

Parle-t-on au comte de Tressan de mettre son fils « l'abbé, à Navarre (1) » il déclare que « ce n'est point du tout convenable, » et il ne balance pas à accepter la proposition que vient de lui faire le P. de Grosbois « de mettre cet enfant au Plessis, en chambre particulière, avec les fils de M. de Fumeron, un des principaux du bureau de la guerre, un des hommes du monde le plus vertueux, » avec un précepteur commun. L'archevêque de Rouen et l'évêque de Toul le lui conseillent et il doit « pour le bien de son fils, faire ce qu'ils désirent.» Tant pis si Mme la maréchale s'en fâche! A-t-elle fait ce qu'elle a pu ? Quant au duc de la Vauguyon,

« Il n'a pas seulement daigné prendre aucun soin de ce « pauvre petit abbé qui est resté sans autre secours au « sortir du collège que les soins que le P. de Grosbois s'en « est donné, écrit Tressan, le 28 avril 1762, Il m'a promis « mille choses pour mon aîné, mais il ne daigne pas y pren- « dre le moindre intérêt, j'en suis blessé au cœur, j'en gémis, « mais il n'a eu nullement avec moi depuis dix-huit mois, la « conduite d'un ami, je vous le répète mon cœur est blessé, « et je ne lui écrirai plus ni ne lui demanderai le plus léger « service jusqu'à ce qu'il revienne à moi tel qu'un ami de qua- « rante ans doit estre pour l'ami le plus tendre et qui ne lui

(1) Cette proposition n'était point acceptable parce que le comte de Tressan, qui avait d'abord placé son fils dans cet établissement, l'en avait fait sortir pour le mettre aux Jésuites, trouvant que les professeurs que l'abbé Foucher avait sous ses ordres en avaient « mal agi avec le petit abbé. »

« a jamais manqué. M. de la V. est donc un trop grand
« seigneur pour avoir encore l'âme sensible, il habite un pays
« où elle s'endurcit, je crois lui plaire en ne lui écrivant plus
« ni pour moi ni pour les miens. »

Dans cet état d'esprit le comte de Tressan, craignant toujours de nouveaux malheurs, en vint à douter de la vocation de son fils puîné. Malgré lui, ses engoisses apparaissaient aux yeux de ses amis ; des paroles découragées, presque inconscientes, lui échappaient, si bien qu'il dut se donner un démenti à lui-même, témoin le passage suivant d'une lettre où dominait la noire inquiétude d'un sombre avenir :

« Je ne conçois pas que j'ai pu écrire à mon cousin le comte
« de Lansac que je craigne que mon abbé change d'état,
« je ne l'ai jamais craint, cet enfant annonce une bonne voca-
« tion et voit bien qu'il sera malheureux toute sa vie s'il ne suit
« pas son état. Ce que vous me faites pressentir des projets de
« mon cousin le comte de Lansac ne m'étonne point et me
« touche jusqu'aux larmes. Je sais que son âme est belle et
« noble comme sa naissance. L'abbé de Lansac aime ses
« ses parens et a un cœur droit et sensible ; s'il fait du bien
« à mon pauvre enfant, je verrai en cela la main de la provi-
« dence qui agit par celle qui peut m'estre la plus sûre. Je
« serai plus glorieux de recevoir un bienfait de mon proche
« parent et de mon ancien ami que de le recevoir de la Cour
« même, les belles actions honorent ceux qui les font et ceux
« qui les reçoivent. Ces derniers doivent les sentir dans
« toute leur étendue et Dieu merci, je suis capable d'en sen-
« tir toute la douceur et tout le prix. Au reste, si mon cousin
« veut devenir le bienfaiteur de mon fils en lui donnant un
« bénéfice, il acquiert tous mes droits sur lui, et sans cela
« j'ai été toujours prêt à les lui donner, connaissant le grand
« sens et la vertu qui est dans mon cousin qui eut dû être
« élevé aux premières places du clergé. S'il approuve l'éta-

« blissement de mon fils au Plessis, je l'y laisserai, s'il veut
« qu'il soit placé ailleurs, je suis prêt à lui obéir ; au reste ce
« n'est pas d'aujourd'hui que ce bon et noble parent pense à
« mon fils car le P. de Grosbois m'a déjà averti d'une démarche
« qu'il a fait en sa faveur. »

Tressan espère aller à Versailles au mois d'août avec le roi de Pologne, et peut-être, grâce à ce prince, obtiendra-t-il quelque soulagement à sa détresse, mais « il voit bien que jusqu'à ce temps, il est condamné à périr de misère. » Il n'est même pas très rassuré sur les appréciations que provoquera le « placement de son fils au Plessis » : il voudrait contenter tout le monde et les autres, s'il en reste. Cependant, il a besoin de M. de Fumeron qui « peut lui être très utile et à son fils aîné. »

« Au reste, ajoute-t-il, quelque envie que Mme de Tressan
« et moi eussions de revoir notre petit abbé, vous voyez que
« nous n'avons jamais pensé à le faire revenir, nous voulons
« qu'il reçoive une éducation ecclésiastique, et il ne sortira
« jamais du païs latin qu'il ne soit prêtre et passé bachelier. »

Le Comte est si heureux des soins dont l'abbé de Lansac veut bien entourer son petit tonsuré que, quelque arrangement qu'il ait pris, quelque désir qu'il ait de le voir au Plessis avec les fils de M. de Fumeron, il se soumet absolument à tout ce que voudra cet aimable cousin : « c'est à lui, dit-il, de disposer du sort de cet enfant qu'il a adopté. » C'est aussi peut-être parce qu'il sent son affection pour ses anciens maîtres atteinte par certains comptes rendus chargés de passions et d'injustices contre eux.

« Je viens de lire, notait-il, le 5 mai 1762, le réquisitoire « de M. de la Châlotais, procureur général du parlement de « Bretagne (1). J'avoue que j'ai frémi en le lisant, qu'il me « paraît impossible aux jésuites de se défendre et à tout bon « français de ne pas adhérer aux sentimens et aux conclu- « sions de M. de la Châlotais. »

On voit par là combien le commandant de Bitche tourne à l'hésitation ; il est presque monté à l'état de girouette, et peut-être y passerait-il tout à fait s'il n'attachait un grand prix aux relations de son fils avec M. de Fumeron qui vient de lui écrire une lettre très obligeante.

« Je vous prie en grâce, dit-il à l'abbé d'Argilliers, de « soutenir cette association avec MM. de Fumeron, ce qui « me paraît très possible si le précepteur veut bien s'y prêter. « Je vous prie dans votre première lettre de m'envoyer le « nom du principal du Plessis, afin que je lui écrive un let- « tre de politesse. Le P. de Grosbois me mande qu'il part « pour retourner dans sa province et que je redois 157 francs « du reste de la pension de mon fils et du temps qu'il a été en « chambre avant que d'entrer au Plessis. »

Cette note à payer rappelle durement au lieutenant général le triste état de ses finances. Il ne veut pas que le petit abbé l'ignore ; il veut « qu'il apprenne de là à aimer l'Église, à se rendre capable de la bien servir et de devenir la ressource de sa malheureuse famille. » Il insiste sur cette idée : « Tout ce qu'il

(1) Louis René de Caradeuc de la Chalotais avait commencé, le 1er décembre 1761, devant les chambres assemblées du Parlement de Bretagne, la lecture de son premier *compte rendu des constitutions des jésuites* ; le second fut lu au mois de mars 1762. Ces réquisitoires eurent le succès d'un pamphlet : ils en avaient les exagérations et les faussetés.

voit qui m'arrive doit lui inspirer bien de l'émulation et de l'amour pour son état, répète-t-il. » C'était donner une leçon de choses qui en vaut bien une autre.

Sur ces entrefaites, le comte est avisé qu'il est impossible de dispenser son fils de se mettre en chambre commune, son cousin de Lansac l'exigeant absolument. Il en avise l'abbé d'Argilliers, en ces termes, le 7 juin 1762 :

« Vous êtes sur les lieux, vous avez bien voulu servir de « père à mon fils jusqu'ici, continuez de grâce, et arrangez « cette affaire pour le mieux. Si mon fils est remis en cham- « bre commune qu'il ne s'en fasse une peine et ayez la bonté « d'ailleurs de lui rendre la vie agréable, en le faisant tenir « proprement, en lui donant raisonablement pour les menus « plaisirs. Mais aussi je vous supplie de lui dire qu'avec de « l'esprit et une fortune à faire, il est honteux et indigne d'être « aussi paresseux qu'il l'est. Ne devrait-il pas à présent avoir « surmonté toutes les difficultés de ses études et estre en « rhétorique ; veut-il n'estre bon à rien ? Je vous supplie de « lui faire des reproches vifs de ma part sur sa paresse et de « lui dire que je ne croirai qu'il a de la tendresse pour moi, « qu'autant qu'il deviendra savant et digne de l'estime de ses « supérieurs.

On a fait espérer au comte de Tressan un petit bénéfice pour son abbé. Mais l'attente lui paraît d'autant plus longue que sa santé reste très vacillante, car, dit-il,

« La misère, le chagrin m'ont portés un coup cruel dont « j'ai peine à revenir. M. le duc de la Vauguyon mon ange « tutélaire, ajoute-t-il, a réussi enfin à me procurer un petit « secours et à ma malheureuse famille qui manque du néces-

« saire. Cependant, mon cher et regrettable ami, comme je
« vous vois embarassé dans ce moment pour ce que redoit
« mon fils aîné tant à vous qu'aux autres, comme je sais que
« mon petit abbé est tout nud et que son changement de
« collège a occasionné des frais, j'écris à mon illustre ami
« que sur le petit argent qu'il m'envoie, je vous prie de vous
« faire remettre cinq cent livres que j'espère que vous tou-
« cherez très peu de jours après la réception de ma lettre.

« Sur cet argent là je vous prie d'acheter un peu de linge
« et un petit habit pour le petit abbé en attendant que l'argent
« de ma pension et le revenu de son bénéfice viennent. »

Ainsi, à travers les brumes d'un douloureux accablement, se levaient quelques lueurs d'espérance. Le duc de la Vauguyon redevenait l'ange tutélaire de la famille de Tressan, le jeune abbé allait entrer en possession d'un bénéfice, et le mousquetaire gris reprenait sa place dans l'armée : à quel prix ? Il faut le savoir.

« J'ai reçu hier, écrivait de Tressan, le 24 avril 1762, la
« lettre de mon cousin le marquis de Monteynard, qui me
« mande d'envoyer mon fils pour le rejoindre à Dusseldorp,
« le 15 de mai au plus tard. Hélas ! j'ignore comment je
« pourrai le faire partir. Je n'ai rien, on m'écrase, on me
« refuse le plus petit secours et si M. le duc de Choiseul
« n'a pitié de moi et de ma famille nous périssons et nous
« sommes sans ressource.

« J'offre actuellement de vendre mon cabinet d'histoire
« naturelle qui m'a coûté plus de 8.000 fr., et qui en vaut
« 12, l'ayant rassemblé avec les petites connaissances que
« j'ai, j'offre de le donner pour 5.000 fr., afin de secourir
« mes enfans, et d'avoir du pain pour le reste de ma famille.
« Peut être l'Electeur palatin le prendra-t-il ; j'en attens la
« réponse. Quelque dur que me soit ce sacrifice, je ne balance
« pas à le faire. »

Un sacrifice suit l'autre, et, le plus souvent, lui ressemble. Encore huit jours et le soldat va rejoindre M. de Monteynard dont il sera aide de camp. Comment son père a-t-il pu l'équiper ? Le comte nous le dit lui-même :

« Je lui donne un cheval de selle que j'avais, écrit-il, le « 28 avril. J'ai vendu ma montre pour lui en acheter une « autre et je lui donne deux de mes quatre chevaux de ca- « rosse pour monter ses gens ; mais où prendrai-je de quoi « le faire partir ; je l'ignore encore. J'ai encore quelques « effets, je les vendrai pour y pourvoir. »

Ces épanchements douloureux du comte de Tressan trouvaient un baume dans la parole du duc de la Vauguyon qui allait lui « faire toucher de l'argent. » Il est vrai que ce n'était encore qu'une espérance, et le gouverneur avait assez médité le vieux mot : un tien vaut mieux que deux tu l'auras, pour ajouter, le 5 mai 1762 :

« Mais cela ne remedie point à mes maux présens, et je « suis dans un état si affreux que je ne peux plus y résister ; « c'est le moment le plus cruel de va vie.

« Mon fils aîné part le 12 pour Dusseldorp, j'ai acheté « deux chevaux pour lui et je lui donne deux de mes quatre « chevaux de carosse ; à l'égard de l'argent pour partir notre « seule ressource si nous ne recevons pas d'argent vendredi « 6 du courant est d'envoyer à Metz aux juifs la tabatière « et la montre de Mme de Tressan, seuls effets qui nous res- « tent à vendre. et dont elle fait généreusement le sacrifice « pour faire partir son fils. Voilà où j'en suis réduit vis-à- « vis plus de 70.000 fr. échus et un traitement de 2.300 fr. « par mois sans compter mes pensions. Depuis six semaines « on ne va chez le boucher et le boulanger que l'argent à la

« main, quoique entre eux deux je ne leur doive que « 1.500 fr. En un mot nous périssons si nous ne sommes « secourus par la Cour.

« J'ai 4.000 fr. d'appointement de ma charge de grand « maréchal des logis ; j'ai offert au roi de Pologne de me « réduire à 2.000 fr. par an, s'il voulait me donner 10.000 fr. « une fois payés ; il m'a refusé. Je me meurs, mon cher et « respectable ami, je succombe à mes maux et à ma misère. »

Le 16 mai, rien n'est encore venu et le départ du jeune soldat a dû être retardé ; pour comble de malheur, tandis qu'il attend de l'argent c'est la goutte qui arrive au malheureux comte.

« J'ai eu beau chercher des ressources, écrit-il, je n'ai rien « pu obtenir. Mme de Tressan vient de mettre en gage ses « bijoux pour avoir de l'argent pour notre aîné, qui partira « samedi prochain 22 courant pour aller joindre M. le mar- « quis de Monteynard à Dusseldorp. Je suis aux derniers « abois, je sacrifie ce qui me reste pour mon fils. Nous restons « ici accablé de douleur et de misère, et pour comble d'infor- « tune la goutte vient de me prendre. Je souffre cruellement, « cela m'occupe la teste et m'empesche d'entrer dans de plus « longs détails. Faites tout pour le mieux, et ayez le courage « de secourir toujours un homme malheureux que tout semble « abandonner. »

Enfin, il est parti. Qui ? le mousquetaire, et avec lui, deux bons chevaux de maître, bien équipés, deux bons domestiques, vêtus de la petite livrée du comte de Tressan, et deux bons et forts chevaux de suite pour monter ses gens. En outre, « M. de Vibraye le nomme à une cornette. »

« Mon fils est à présent auprès de M. de Monteynard, dit « le gouverneur de Bitche, qui sûrement le tiendra de court. « J'espère que ce jeune homme se tournera bien, et il est « parti d'ici dans de fort bonnes dispositions. »

Bientôt des nouvelles arrivent de l'armée, le comte s'en réjouit, comme en témoigne une lettre du 15 juin.

« Mon fils aîné est arrivé en très bonne santé à Dusseldorp, « et son équipage est en bon état. M. le prince de Condé « m'a écrit une lettre très honeste à son sujet, et M. de « Monteynard me mande qu'il en prendra soin comme de « son fils. »

Cette fois, tout va mieux, l'horizon se dépouille de tous côtés, l'air est moins lourd, et le gouverneur commence à respirer plus librement. M. de la Vauguyon a définitivement obtenu du contrôleur général une ordonnance de la pension dûe au comte qui se hâte d'envoyer son blanc-seing avec prière de lui adresser 4.800 livres par une lettre de change. Tressan voit à peine l'étoile de l'espérance briller sur sa tête qu'il pense à mettre son troisième fils en pension. Ne sera-ce pas le rêve de Perrette ? Peut-être le craint-il lui même. Il écrit, le 15 juin 1762 :

« Je ne sais pas trop si j'irai cette année à Versailles ; je « n'y irai pas si le roi de Pologne ne m'y mène ; je ne peux « aller dépenser en voyage le pain de ma famille. Il faut que « je ménage le peu que j'ai pour vivre, ne prenant ni ne pou- « vant rien prendre à crédit et payant tout comptant deux « fois la semaine. Voilà la position où se trouve un comman- « dant de province dans sa place de résidence, par le discré- « dit total où l'administration présente a fait tomber le mili- « taire, nos États-majors sont à l'aumône. Ah Dieu, quelle « funeste guerre ! Quelle différence de l'état présent de la « France à celui où elle était en 1756. Je compte beaucoup « sur la force et l'étendue du génie du duc de Choiseul ; si « quelqu'un peut réparer nos maux, ce ne peut-être qu'un « homme de génie et qui aura des vues et du courage, et « certainement ce ministre à tout cela supérieurement. »

L'appréciation du comte de Tressan sur le duc de Choiseul pourrait être discutée, mais ce n'est ni le lieu ni l'heure de juger ce ministre dont on peut dire, cependant, que le génie manqua de souffle.

VIII

L'horizon se serait-il dégagé en vain ? Loin d'arriver, les ressources continuent à s'épuiser, et l'inquiétude renaît de plus belle. Une aussi triste situation, toujours prolongée, arrache au comte des lettres comme celle-ci :

« Bitche, ce 23 juin 1762.

« Je vous avoue, mon cher et respectable ami, que la teste « me tourne de l'état où je suis. M. le duc de la Vauguyon « m'écrit du 1er Juin qu'il a mon ordonnance, il a reçu mon « blanc-seing le 4, me voilà au 23 et je n'ai point reçu de ses « nouvelles. Est-il possible, bon Dieu, qu'il puisse aporter « de la négligence à donner du pain à toute une malheureuse « famille qui en manque. Je vous tirerais du sang du cœur, « si je vous mandais ce que ce long retard me fait éprouver.

« Je suis très mécontent d'une lettre très cavalière que mon « petit abbé m'a écrite dans laquelle il me mande d'un air « d'aisance de lui envoyer de l'argent et assez considérable- « ment, pour remettre trois louis à M. l'abbé Lepaux pour « être employés en déjeuners et collations. Je vous prie « de lui bien laver la tête de ma part et de l'assurer que je ne « lui enverrai pas un écu qu'il ne passe par vos mains. Pre- « nez garde, mon cher abbé, que ce M. Lepaux n'aime un peu à « faire faire de la dépense aux enfants qu'il a sous sa tutelle. « Je vous supplie de régler la dépense du mien selon votre « volonté et celle de mon cousin de Lansac et de tenir ce petit

« garçon un peu de court qui deviendrait un panier percé,
« défaut dont mon fils aîné paraît se corriger surtout depuis
« qu'il a vu ma misère et ce qu'il m'en a coutté pour le faire
« partir.

« De grâce mettez-vous un peu en queste pour savoir si
« mon argent est touché et m'a été envoyé. Si je ne le reçois
« pas d'ici à 4 ou 5 jours, je crois que j'en expirerai de
« douleur.

« Je vous embrasse bien tendrement.

« TRESSAN. »

Tandis que la lettre de change se fait toujours attendre, la goutte dont il souffre depuis trois mois cloue le malheureux comte sur un lit de douleur. C'est de sa couche cruelle qu'il écrit, le 9 juillet 1762.

« J'ai reçu hier de M. le duc de la Vauguyon une lettre de
« change de 4800 livres. Jugez si elle m'était nécessaire : au
« mois de mars j'avais emprunté 1500 fr. d'un juif du Palatinat
« pour faire l'équipage de mon fils, je n'ai pu les rendre à
« l'échéance et le juif a fait saisir mes meubles depuis le
« 1er juillet ; j'ai eu deux huissiers chez moi. Jugez de mon
« désespoir d'essuyer un pareil affront au milieu d'une pro-
« vince où je commande. Voilà ce que le retard de M. le duc
« de la Vauguyon m'a fait essuyer et il m'en coûtera plus de
« 200 fr. de frais »

Dans sa joie de toucher quelques fonds le comte s'empresse de faire une commande d'articles de toilette et de pharmacie pour Madame de Tressan et pour lui-même. Il est bien un peu « effrayé des faux frais énormes que les enfans font à Paris. » Mais n'est-il par convenable que les parents se donnent les soins nécessaires ? Il prie donc l'abbé d'Argilliers de lui envoyer de Paris les objets demandés, quitte à gemir encore sur les dépenses de son fils aîné qui

« tant de son voyage à Paris que de son équipage et son départ pour l'armée ne lui a pas couté moins de 7.000 fr. »

Bonne herbe est longue à pousser, le lieutenant général en est convaincu mais il voudrait bien que ses enfants pussent enfin se suffire. « Je vais donner un coup d'éperon à l'archevêque de Rouen pour mon petit abbé, dit-il ; il est honteux à ce prélat de n'avoir encore rien fait pour lui. »

Mais il est dit que le malheur viendra, sous toutes les formes, frapper à la porte de l'infortuné gouverneur. Au moment où il rêve d'un huereux avenir pour son petit abbé, celui-ci fait une chûte sur la tête, et le rêve fait place à la désolation.

« Nous sommes dans la plus mortelle inquiétude de notre « petit abbé, écrit-il, le 19 juillet, et nous vous supplions de « nous en donner des nouvelles tous les ordinaires. Il est « bien fâcheux que cette chûte aye été cachée si longtemps ; « le fils unique de M. de Maillebois est péri au collège des « Jésuites de semblable accident. » — « Cet enfant m'est « extrêmement cher, ajoute-t-il, c'est celui dont j'espère le « plus pour le bien de la famille et pour la consolation de « mes vieux jours ».

Sur qui retombe la responsabilité de ce terrible accident ? le comte cherche en vain à le savoir, il ne découvre qu'une chose : la vanité des rêves humains et le désenchantement dans les appréhensions de la mort. Il maudit le système d'éducation dont il se croit victime.

« Voilà ce que c'est, dit-il dans une lettre du 22 juillet « 1762, que d'avoir mis mon fils en chambre commune où « personne n'a les yeux sur lui. S'il eût eu quelqu'un propre « à veiller sur lui on aurait du moins été averti de son acci-

« dept et on l'aurait soigné. Ce qui m'inquiète le plus, c'est
« que les grands coups à la teste, lorsqu'ils sont négligés
« sont presque toujours mortels : dans les adultes, l'abcès se
« forme le 7e jour ; dans les enfants, vers le 9e ; de vingt
« enfans qui meurent avant seize ans, il en périt douze au
» moins de coups à la teste. Je vous avoue que je me repens
« fort d'avoir envoyé mes enfans à Paris : l'aîné s'y est
« dérangé de toutes façons, et m'y a coutté un argent im-
« mense ; le second peut-estre y perdra la vie ; quant au troi-
« sième très certainement je ne l'y enverrai pas. Je ne con-
« nais rien d'aussi dur que de se séparer de ses enfans sans
« qu'ils en tirent de l'utilité, et rien d'aussi ruineux que de
« les avoir loin de soi. Ces enfans éloignés de pères et mères
« sont des vaches à lait pour les principaux et les professeurs
« du collège qui les entretiennent mal, en tirant tout ce
« qu'ils peuvent et finissent par envoyer des mémoires de
« frais aussi forts que la pension J'attens le premier courier
« avec une inquiétude bien douloureuse. Mme de Tressan et
« moi sommes très attachés à cet enfant qui peut devenir le
« soutien de sa famille. J'ai déjà perdu le plus aimable de mes
« enfans, beau comme un ange et plein d'esprit et de raison
« à l'âge de onze ans faits, et il est mort d'un coup à la
« teste. »

Rien ne peut mieux justifier l'effroi d'un père que la répétition d'un accident fatal à l'un de ses fils. Avec quel accent le comte répond à l'abbé d'Argilliers qui vient de lui révéler le danger réel couru par son fils !

« Ah ! mon cher et respectable ami, s'écrie-t-il, que la
« lettre que je reçois de vous nous a fait une terrible impres-
« sion à Mme de Tressan et à moi. Nous ignorions l'immense
« danger où a été notre pauvre enfant. Il faut que le médecin
« qui le voyait soit le dernier des hommes pour avoir aban-
« donné cet enfant, et vous n'estes tenu à rien vis à vis de

« lui ; il mériterait une punition pour un acte pareil au lieu « d'une récompense. — Je vous envoie un billet pour notre « cher enfant, que je vous prie de lui faire lire. Mon Dieu que « je serai aise quand je pourrai voir un petit mot écrit de sa « main. »

M. de Tressan paraît bien n'échapper à une émotion que pour échouer dans une autre. Terrassé par la goutte, brisé par la douleur, il attend avec la santé de son petit abbé les revenus qu'elle lui permet d'espérer, et ce n'est pas sans un vif désir qu'il voudrait voir la fortune venir le prendre au lit.

L'évêque de Chartres a bien promis quelque secours, quelque bénéfice, qui sait quoi ? il faut pouvoir le lire avant de savoir ce qu'il a promis.

« Ju n'entends rien au chiffonage de l'évèque de Chartres, « écrit Tressan ; s'il y a de la tracasserie pour le bénéfice ou « pour la pension de la part de mon cousin de Lansac man- « dez-le moi librement, et en ce cas, je ferai revenir mon fils « s'il revient de sa maladie. »

Puisque Chartres est muet, c'est à-dire incompréhensible, pourquoi ne pas se tourner vers Rouen qui se fait mieux lire. Précisément, le vent qui souffle de Normandie est bon.

« L'archevêque de Rouen aime beaucoup mon petit abbé, « déclare Tressan ; il dit qu'il est bien honteux de ne lui avoir « encore rien doné, qu'il n'attend que l'occasion, et que le « premier prieuré vacant à la nomination au-dessus de « 1000 livres sera pour lui. Un ancien grand-vicaire de feu « mon oncle, qui lui doit sa fortune, me promet aussi beau- « coup pour lui. Si cet enfant m'est conservé, il ne manquera « pas et aidera un jour sa famille. »

Aider sa famille, tout est là ! Peut-il mettre ailleurs son espoir ? La misère s'est assise à son foyer ; comment la délogera-t-il ? Peut-il compter sur l'épée de son fils militaire ? Il n'ose se bercer de cette espérance. Pour le moment, il n'a des yeux que pour « son abbé, » ou pour les sourires de la fortune qu'il s'attend bien à voir briller un jour dans son regard. Qu'il rétablisse d'abord sa santé l'enfant qui porte en lui l'avenir de sa famille. Dieu soit béni ! la convalescence arrive, mais qu'elle s'achève à la campagne, à Versailles, car voici qu'nne épidémie s'abat sur Bitche, s'il faut en croire une lettre datée du 28 août.

« Mes deux enfants d'ici et Mme de Tressan viennent de « subir la même maladie épidémique qui m'a mis à la fois « tous mes gens sur le grabat, ma femme est encore la plus « malade, mais sans danger. »

Malgré ces contrariétés le gouverneur de Bitche partira, le 3 septembre, pour Lunéville, et le 9 du même mois, pour Versailles, avec le roi de Pologne.

Il partira ! le mot est vite dit. N'est-ce pas oublier que la fatalité s'attache à ses pas ? La maladie redouble autour de lui et lui-même succombe. Il l'annonce tristement.

« Bitche ce 9 septembre 1762

« Presque au moment de mon départ, mon cher et respec-« table ami, je suis tombé malade et j'ai déjà eu deux accès « violents de fièvre tierce qui me privent du bonheur de suivre « le roi de Pologne à Versailles. J'ai vu les deux enfans que « j'ai ici à la mort pendant huit jours ; leur pauvre mère s'est « excédée à les garder, elle en est tombée malade et a étée en « grand danger pendant quatre jours. Tous ces coups redou-

« blés m'ont fait succomber à mon tour. Je vous mande vite « ce contre temps et avec bien du regret... A quelque chose « malheur est bon, et, dans le vrai, je sens qu'il m'est plus « utile pour l'avancement de mon fils d'attendre la fin de la « campagne et de pouvoir le mener avec moi à Versailles. Il « se conduit à merveille et j'en suis très content ; il m'envoie « toutes les semaines le détail de ce qui se passe et le plan « dessigné de sa main de toutes leurs opérations. Il a vu deux « petites batailles en six jours, et a manqué d'estre tué à la « dernière. »

Tressan commence à croire à la conversion de son fils aîné ; croit-il sur bons gages? Nous le saurons bientôt. En attendant, nous voyons s'effacer peu à peu les premières et fâcheuses impressions, et le comte ne peut s'empêcher de dire :

« Mon fils aîné m'a assuré que le domestique qu'il avait à « Paris était un coquin fieffé qui lui avait fait tort en tous « points, et en effet, depuis qu'il est en campagne je suis très « content de sa petite *aconomie*. »

Il est bien juste qu'un père se complaise dans les petites joies que lui procurent ses enfants ; cette complaisance devient d'autant plus douce qu'elle a été précédée de craintes plus motivées. On sent enfin circuler un peu de bonheur dans les lignes adressées par le comte à son correspondant parisien :

« On me mande, écrit-il, que mon fils aîné se conduit bien « à l'armée ; je suis très content des lettres qu'il m'écrit, il ne « me paraît point du tout étonné ni du feu ni de la fatigue, il « est vrai qu'il est très bien monté, il a des chevaux excellents « et deux très bons domestiques. »

Tressan prévoit qu'il gagne à ne pas aller à Versailles avec le roi de Pologne qui le tue à force de le faire aller et de lui donner le bras dans le château, ne lui laisse le temps de rien faire et le tient comme un chien à l'attache. » Plus tard, son fils aîné pourra le joindre et le suivre à Versailles, à Paris, pour y être présenté et faire la demande d'une compagnie de cavalerie. Hélas! c'est encore un rêve de Perrette. Quel écroulement lorsque ce père se voit contraint d'écrire, le 17 novembre 1762 :

« Mon fils aîné doit arriver aujourd'hui ou demain, et je « vous avoue que cette entrevue me serre le cœur. J'en suis « très mécontent, il faudra prendre sur moi de ne pas le faire « connaître au public, il a encore fait pour près de cent pis- « toles de deptes pendant sa campugne et cet argent a été « employé à vivre crapuleusement avec la chiasse de la plus « mauvaise compagnie de l'armée et à boire du vin et des « liqueurs. M. de Monteynard me mande qu'il est brave et « bon cœur, mais que du reste il est dissipé, sans aucune « instruction, aimant la mauvaise compagnie, dissipateur, « ivrogne et furieux quand il a bu. Il a insulté le secrétaire « et battu les gens de M. de Monteynard, les siens ont voulu « le quitter pendant la campagne. »

(*A suivre*). LOUIS BASCOUL.

ALEXANDRE DUCROS

C'est une physionomie bien curieuse que celle qui vient de disparaître avec Alexandre Ducros ; c'est aussi une véritable perte pour le monde des Lettres, qui sera tout particulièrement ressentie à Nimes par l'Académie et par l'Association de la Presse, dont il était le président d'honneur.

Les discours académiques ont fleuri sur sa tombe. Il ont déjà salué le poète et l'homme de bien. C'est là un honneur auquel ne devait pas s'attendre Alexandre Ducros, lorsqu'à l'âge de dix-sept ans, à peu près illettré, il s'engageait au 8me d'Infanterie de ligne comme tambour (1), après avoir travaillé à Nimes comme apprenti menuisier lors de la construction de l'église Saint-Paul.

Envoyé en Afrique, il avait passé, aux confins du désert, dans les escarmouches fréquentes d'avant-poste, la plus ardente partie de sa jeunesse. Il semblait avoir pris là, dans cette existence en pleine nature grandiose, au milieu des vastes horizons et des périls perpétuels, un peu de l'âpreté sauvage des fauves. C'était par sa volonté, par sa chevelure qui ressemblait à une crinière, par son corps robuste, une sorte de lion, et il vient de mourir à la manière des

(1) Il y a quelques années, un de ses vieux amis lui demandait s'il savait encore jouer du tambour. Il lui dit avec esprit : « La caisse peut en jouer encore, mais les baguettes ne vont plus ».

lions qui se retirent dans un antre et dont l'orgueil farouche veut cacher à la foule des bêtes la décrépitude des derniers jours.

Alexandre Ducros était fils de paysans de Bernis, qui étaient venus s'établir à Nimes en 1830. C'est à Aubord, cependant qu'il naquit, en pleine agitation politique. Ses parents ne restèrent pas longtemps à la ville et peu de temps après sa venue au monde, retournèrent aux champs pour y prendre la direction d'une ferme. Tout jeune, il s'inspira de la douce poésie de la campagne méridionale, et c'est en écoutant la chanson de l'alouette, les trilles des fauvettes et les concerts des rossignols qu'il apprit à chanter en vers :

Oui je la vois encor la ferme du village
Avec son grand portail et son joyeux ombrage,
Son hangar dans le fond de la cour, ses volets
Inondés de soleil et s'ouvrant sur les bleds.

Son père, qui avait conservé les coutumes traditionnelles de la plupart des familles protestantes de la Vaunage, avait, de bonne heure, mis une Bible entre les mains de son fils, et là encore l'enfant puisa aux meilleures sources de la poésie sacrée un peu de ce souffle dont il a été si prodigue.

Après la tâche quotidienne on lisait la Bible au logis, et dans le souvenir de ces pieuses soirées il disait : « Mon cœur se suspendait aux lèvres de mon père ».

L'enfant fut mis à l'école du village, mais c'est surtout l'école buissonnière qu'il fréquentait. L'instituteur, navré de l'esprit indépendant de son élève, vint déclarer un jour à sa famille qu'il ne ferait jamais rien.

De bonne heure, le mauvais écolier fit parler de lui. Le fait suivant indique combien la nature de l'enfant était généreuse.

Un jour, il aperçut un *nouveau*, qui, réfugié dans l'angle du mur, dont il s'était fait un point d'appui, distribuait à droite et à gauche des coups de pied portant souvent juste dans le cercle des jeunes écoliers qui l'assiégeaient impitoyablement. Que leur avait-il fait ? Rien. Il portait des sabots,et c'est à leur forme cévenole que le pauvre enfant devait les quolibets qui pleuvaient autour de lui, assaisonnés de coups de poing.

Avec la rapidité de l'éclair, le jeune Alexandre Ducros fendit le cercle des petits démons ; il se trouva à côté de la victime et fit chorus de coups de pieds avec le pauvre assiégé, qui, ranimé par ce secours inattendu, parvint à mettre ses ennemis en fuite. La victoire restait aux sabots. Il faut ajouter que Ducros en portait aussi.

Au sortir de l'école, à quinze ans, Alexandre Ducros apprit le métier de menuisier, mais déjà la Muse chantait en lui et l'engageait à délaisser le rabot pour prendre la lyre. « Les voix tumultueuses » qui faisaient chorus dans son âme lui indiquaient déjà la route qu'il avait à suivre dans la vie.

Sa première chanson fut en l'honneur de sainte Anne, patronne des menuisiers. Les compagnons du devoir, ravis de ses vers, lui donnèrent le nom de : « Nimois, la clef des cœurs ».

A dix-sept ans, nous le retrouvons en Afrique, engagé au 8me de Ligne. Après avoir passé près de sept ans sous les drapeaux, où il apprit, dit-il, l'orthographe et à jouer du tambour, il resta quelque temps encore en Algérie, faute de ressources pour

retourner sur le continent. C'est de cette époque que datent ses premières poésies : *Les Africaines*, sortes de lettres en vers qu'il envoyait régulièrement à son ami et protecteur, le gai félibre Louis Roumieux, lettres qu'il signait : « Alexandre Ducros, artiste et dompteur de bêtes féroces ».

Un mot d'explication s'impose à ce sujet.

Alexandre Ducros avait quitté le régiment avec vingt sous dans sa poche. Il ne pouvait pas, comme l'on pense, aller bien loin avec cela. Il était acculé à la famine, lorsque sa bonne étoile lui fit rencontrer une troupe de comédiens ambulants, à laquelle il manquait un souffleur. Il accepta sans hésiter cet emploi et à force de souffler, il apprit bientôt l'état de comédien, à tel point qu'un jour, il remplaça avec quelque succès un jeune premier, malade.

Mais, la troupe ne jouait qu'une partie de l'année. Il fallait vivre dans l'intervalle. C'est alors que Ducros acheta, avec ses économies, une vieille hyène aveugle, plusieurs serpents, un grand duc, auxquels il adjoignit un petit crocodile empaillé et une énorme tortue. Ce fut là son gagne-pain à travers les villes d'Algérie. Son boniment, plein d'esprit et d'originalité, avait un succès fou. Il commençait par là sa vie aventureuse, parlant à la foule moitié en vers, moitié en prose.

C'était un héros de la bohême, que Mürger n'a pas connu. Peu de gens prirent garde à ses vers qui étaient charmants, à sa misère qui était cruelle. Cependant, après mille péripéties fantaisistes, ayant remarqué que ses vers avaient plus de succès que sa ménagerie, il vendit hyène et crocodile pour aller, en qualité d'improvisateur, à la conquête quotidienne de la pièce de cent sous.

Dans un nuage de tabac, au bruit des bocks et des soucoupes, des grands cafés d'Alger, d'Oran, de Constantine, Alexandre Ducros apparaissait grand, maigre, efflanqué, semblable au matamore du chariot de Thespis, dont parle Théophile Gautier dans son *Capitaine Fracasse*. Il demandait un sujet et qu'on lui jetât des rimes.

Un jour, on lui donna comme sujet le mot *album* avec les bouts rimés suivants : *Franche*, *moi*, *tranche*, *effroi*, *fête*, *sursûm*, *tête*, *album*.

Ce mot *album* constituait un vrai supplice pour l'improvisateur. Mais son esprit primesautier eut vite triomphé de la difficulté, et il écrivit « *currente calamo* » sur un tableau ces vers originaux :

Oh ! l'album ! — Je le dis et ma pensée est *franche*
L'album est un spectre pour *moi*,
Un fantôme doré sur *tranche*
Ne m'inspirant que de l'*effroi*.
Je le trouve partout, dans le deuil, dans la *fête*,
Il semble m'y crier : *Sursûm !*
Damoclès eut jadis un glaive sur la *tête*,
Moi, sur la mienne est un *album*.

Alexandre Ducros n'est pas un de ces rimeurs à courte haleine, à qui l'inspiration fait pendant des jours, des semaines, des mois, attendre sous l'orme les hennissements de Pégase. Elle est toujours prête, en lui, à prendre son vol, il n'a qu'à dire : En avant ! et à la suivre. Alors, il peut faire à son choix ou des strophes ou de grandes scènes dramatiques, ou tout simplement improviser des bouts-rimés.

Sa raquette toute méridionale, comme celle de

Méry, se faisait un véritable jeu d'enfant des plus grandes difficultés poétiques. Le vers pour lui est une raquette et la rime un volant. Jetez-vous en l'air le mot le plus baroque, il l'attrape au vol et le coud comme une rime à son vers ; un autre est lancé et pour peu qu'il rime avec le premier, il le ramasse encore et fait un second vers.

Prenant tout ce qu'on lui jette et écrivant toujours, il compose ainsi des couplets entiers où, je ne sais comment, se trouvent non seulement du sens, mais de l'esprit.

Méry et Alexandre Dumas, qui, un jour, s'étaient évertués à le pousser à bout, en lui donnant des bouts-rimés impossibles, furent obligés de s'incliner devant sa verve intarissable.

Alexandre Ducros était revenu en France après avoir embrassé à Bernis ses parents, mais il n'avait pas tardé à prendre le chemin de Paris, rêve de toutes les espérances poétiques. Là, ses débuts furent durs comme ceux de Méry. Ce dernier, en qui le bohème et le mystificateur nuisaient souvent au conteur délicat et au spirituel poète, débuta dans la littérature (il l'avoua un jour) par la profession de cicerone d'anglais à Versailles. Alexandre Ducros, lui, débuta en donnant des leçons de déclamation et... de poésie, faisant ainsi mentir le proverbe latin : *Nascunt poetæ*, *fiunt oratores*.

Mais il ne resta pas longtemps professeur et reprit son existence vagabonde. Se rappelant qu'il avait été ancien compagnon, il voulut faire son tour de France.

Sur sa route, il rencontra une jeune fille nommée Élise, maladive, pauvre, mais honnête.

Elle était grande et svelte. Dans son regard plein de poésie mystique, on lisait un regret et une

espérance. Tous deux sans réflexion firent pacte de misère et d'indépendance.

Les deux bohèmes partirent, et pour vivre donnèrent des concerts... en plein vent.

Nous partîmes ignorés,
Mais nous étions si bien ensemble,
Comme deux oiseaux égarés
Qu'un même coup de vent rassemble !
Puis, le soir, dans l'hmble hameau
Qu'abrite le bois sur sa berge,
Nous chantions un refrain nouveau
Devant la porte d'une auberge,
On nous fêtait, il fallait voir !
On nous appelait des artistes !
On enviait le gai savoir
Des deux nomades guitaristes.
Et les filles et les garçons
Répétaient l'air et les paroles
De mes incorrectes chansons,
Pour les chanter sous les vieux saules.

Ce poème de bonheur et de liberté dura dix-huit mois. Élise était restée pure. Elle aimait le poète pourtant, lui l'aimait aussi ; mais ses prières, ses pressantes sollicitations restèrent vaines ; elle ne voulait être ni sa femme, ni sa maîtresse.

Il y eut un moment où Alexandre Ducros eut un doute terrible. Hélas ! il devait bientôt avoir la raison du refus d'Élise.

Étant tombée malade, elle entra à l'hôpital et lui écrivit ces mots :

« Mon pauvre Alexandre,

« Tantôt, à la visite du matin, le docteur a voulu me rassurer, mais je sais bien que c'est fini.

« Tu as cru peut-être que je ne t'aimais pas, mon

pauvre ami ! J'aurais été si heureuse d'être ta femme ! Mais j'ai voulu rester ta sœur, ton amie..., on n'épouse pas une morte !

« Voici trois années que je porte en moi le germe d'une implacable maladie... Je suis poitrinaire et je te le cachais avec soin. Tu aurais trop souffert, mon ami ! Quel malheur qu'il te faille attendre à demain jeudi pour te voir !

« Demain ! verrai-je demain ? Tâche d'obtenir une permission pour venir ce soir ».

La permission ne fut pas obtenue. Les règlements des hôpitaux sont impitoyables. Le lendemain, le poète était assis sur une borne, l'œil fixe, les poings crispés, la gorge desséchée ; il sanglotait. Tout à coup la porte de l'hôpital s'ouvrit toute grande pour laisser passer un convoi, celui des déshérités.

Il n'interrogea personne. Son cœur devina que c'était Élise qui passait.

***

D'artiste dramatique, Alexandre Ducros devint artiste lyrique. Il remplit les rôles de deuxièmes ténors. Il fut chargé, à Cette, de remplacer, pour ainsi dire au pied levé, dans le *Rossignol*, opéra en un acte de Lebrun, un artiste qui venait de se trouver subitement indisposé.

Il le fit, non sans se faire prier par son directeur, y consentit enfin, apprit rapidement son rôle et affronta la scène.

L'émotion, l'appréhension, le firent, avoue-t-il, détonner quelque peu. Il y eut des murmures dans la salle et même des sifflets. Alors, il s'arrêta court, s'avança vers la rampe, fit les trois courbettes d'usage et dit :

Ma vie n'est pas un trésor, une perle,
Je possède à peine le *sol*,
Encore moins le *si* bémol
Ne sifflez pas si c'est un merle
Qui, par ma voix, ce soir, chante le rossignol.

Et le public déridé, de rire et d'applaudir. Et il peut ainsi conquérir jusqu'à la fin l'indulgence de la salle.

La saison terminée, notre poète se retrouva sans argent, avec la perspective d'un long congé. Il voulut revoir Nimes et embrasser sa mère. Il partit de Cette à pied. En arrivant un soir à Montpellier, il était épuisé de fatigue et de faim. Il osa entrer dans un café d'étudiants pour y réciter, d'une voix tremblante, une de ses poésies : *Le Vagabond.* On l'écouta avec attention, et lorsqu'il eut dit le dernier vers, il fut récompensé par un tonnerre d'applaudissements et... une choucroûte.

Le directeur des postes, qui avait reconnu en Ducros un vrai poète, interrogea le jeune homme, qui lui raconta sa vie. Il l'invita à dîner et lui fit gagner dans la soirée l'argent nécessaire pour continuer sa route.

Deux jours après, il était dans sa famille, qui le plaça chez un huissier (1855). Ce fut pour le poète un enfer de chaque instant. Le papier timbré lui faisait horreur. Un jour, son patron le chargea d'aller remettre un exploit à un pauvre diable pour le prévenir que si dans les vingt-quatre heures il n'avait pas payé son loyer, on allait le jeter à la rue et lui vendre ses meubles. Au lieu de porter le papier timbré chez le malheureux, il en alluma en route la pipe d'un de ses amis. Le pôt aux roses fut dévoilé

et Ducros fut remercié avec tous les honneurs dus à son rang.

Nous le retrouvons ensuite à Toulouse. Dans cette dernière ville, il ne fut pas aussi heureux qu'à Cette. De nouveau sur les planches, et quelles planches ! il joua un petit rôle dans *Lucie de Lamermoor*. Il arriva sur la scène en chantant : « J'arrive le dernier au rendez-vous de chasse ». Mais le public lui cria : « Tu arrives encore trop tôt ». Il quitta la troupe qui l'avait engagé et l'escarcelle vide, il erra dans Toulouse quelques jours, en débitant dans les cafés, tel un troubadour, des vers de sa composition. L'escarcelle vide, il se joignit à une troupe de pifferari, s'allongea en leur compagnie sur un banc, puis profitant du passage d'un certain nombre d'étudiants, leur débita des vers. Après quoi, il se mit à faire la quête. Un Monsieur décoré, qui passait, l'interpella alors, en lui disant : « Vous n'avez pas honte, à votre âge, de quêter ». Alexandre Ducros lui répondit par des vers sur la faim. Le Monsieur décoré prit pitié de lui, le fit manger et lui donna un lit. Quant au produit de la quête, le poète le distribua charitablement aux pifferari.

De Toulouse, il alla à Paris, vers 1857, grâce à l'appui de quelques amis dévoués. Il put enfin suivre sa voie, c'est-à-dire faire des vers et se livrer à l'improvisation. Les applaudissements que reçurent ses poèmes de la part du public parisien, furent toute une révélation pour lui. Il entrevit des horizons nouveaux. L'orgueil se glissa même dans ses rêves d'avenir et lui montra la gloire que semblait lui prédire déjà l'approbation des hommes graves et les gracieux sourires des belles dames.

Un jour, après une séance, où il fut applaudi , il

entendit quelqu'un qui disait : Il rappelle Glatigny et Pradel.

C'était assurément là un compliment flatteur.

Ducros ne fut pas satisfait. Il voulait être original et voici ce qu'il imagina :

Il demandait un seul bout-rimé dans l'ignorance d'un second, un second dans l'ignorance d'un troisième, et faisait à mesure les vers. Puis les vers faits il remontait l'échelle commençant par le dernier bout-rimé et finissant par le premier.

Comme improvisateur, il n'eut pas son pareil. Grand, maigre, le teint cuivré, l'œil inquiet, une barbe méphistophélique, une chevelure abondante rejetée en arrière, il avait quelque chose d'un don Quichotte assagi ou d'un Tartarin qui ne guerroie plus qu'au milieu de la fumée du café Mazarin, à l'heure des apéritifs. Tel était Alexandre Ducros vers 1858, c'est-à-dire en plein Empire.

*
* *

Le poète était alors franchement de l'Opposition.

Admirateur de Victor Hugo, il aimait à réciter à ses amis ses satires rimées, ses *petits châtiments*, comme il les appelait. Cependant, il eut le courage de dédier à l'impératrice Eugénie des vers émus, intitulés : *La Charité*, que je trouve dans ses *Capricieuses*.

Alexandre Ducros, qui connaissait parfaitement la mentalité de Paris, sut se plier aux goût des « cercleux » et des « théâtreux » de cette époque. Montmartre et ses floraisons poétiques n'existaient pas encore. Si Ducros était né trente ans plus tard, il aurait été bien certainement sacré : Roi de la Butte.

Alexandre Ducros triompha toujours par son esprit. Il avait à son service un tel feu de saillies, un si inépuisable fond de souvenirs piquants, d'inventions caustiques, qu'on ne pouvait plus se passer de lui. Il semblait qu'il fût attaché au café Mazarin pour animer cet établissement par son esprit et par sa gaieté. La présence ou l'absence du poète faisaient monter et baisser les recettes, paraît-il.

Le soir, il s'échauffait aux lumières, parlait avec l'accent chaud du terroir, accentuait même quelquefois les sonorités de la langue d'Oc. Il avait des trouvailles de mots, des traductions intraduisibles, qui jetaient comme des pierres précieuses dans ses phrases et qui appelaient les applaudissements. C'était une Cigale de nos garrigues transportée sur les bords fleuris de la Seine.

Il fut à Paris de toutes les rédactions, de tous les dîners littéraires. Il connut Dumas père, et eut pour secrétaire Jules Claretie, qui, il n'y a pas longtemps encore, lui écrivait dans une lettre-préface destinée à ses poésies nouvelles : « Vos vers ont tout l'*en-avant*, toute la mâle ardeur d'un clairon de bataille. Je voudrais pouvoir dire combien, depuis longtemps que je vous lis, ils m'ont charmé, ils m'ont paru spirituels et vaillants, attendris et indignés, narquois et pleins de foi » !

Pendant son long séjour à Paris, Alexandre Ducros semait ses vers dans une foule de réunions d'amis et d'hommes de lettres. Il dépensait son esprit sans compter, généreusement, sans songer que d'autres, doués comme lui, s'en seraient faits des rentes en leur donnant la forme définitive de l'imprimé. Que de jolies choses se sont ainsi égarées !

Ce n'est que bien plus tard, que ses amis de Nimes lui conseillèrent de réunir en brochure ses œuvres poétiques et son théâtre. Ils l'aidérent et le secondèrent dans cette tâche. Et c'est à l'honneur de nos compatriotes de constater que ses premières œuvres furent imprimées à Nimes : *Les Capricieuses*, *Les Etrivières*, la légende du ver à soie, tirée de ses vingt-quatre légendes manuscrites, et une foule d'autres pièces dont quelques-unes un peu légères.

La poésie, mère des illusions, qui berça Ducros jusques à ses derniers jours, avait bien été la confidente et l'amie de ses jeunes ans, mais elle nourrissait mal son homme. Voilà pourquoi, par moments, il se présente sur les planches et dans les cafés comme improvisateur.

Nous le voyons encore rédacteur de saynètes en vers et en prose dans un journal l'*Assureur-Conseil,* qui concluaient à l'avantage qu'il y avait pour le lecteur à s'assurer sur la vie.

Alexandre Ducros ne dérogea pas à l'exemple et à la règle de la plupart des littérateurs qui, avant de s'engager en d'autres routes, demandèrent aux Muses leurs premières inspirations et leurs premières joies. La tendresse de Ducros pour la Poésie fut plus constante que chez tant d'autres, car ce n'est guère qu'à l'âge de quarante ans, qu'il eut l'idée de s'essayer du théâtre, essai heureux du reste et couronné par la réussite.

Il composa *Le Fagot* (1884), un petit chef-d'œuvre ; *Le Coq de Béotie*, pièce fine et originale ; *Le Paradis Perdu,* joué à Nimes, le 13 décembre 1892 ; *La Peur du Mariage*, *Le Gui de Chêne* (1863) ; *La Boîte de Pandore ;* l'*Univers* à l'Exposition de 1878 ; la *Fin du Monde* ou la *Comète* de 1857 ; *Enfin !* 1872 ; *Misère et Génie* et une foule de saynètes dans les

quelles il donnait libre cours à sa verve abondante.

En 1867, nous le retrouvons à Nimes, au moment de l'effervescence causée par les divers projets d'adduction d'eaux. Il s'inspira de la lutte pour faire paraître une brochure, en vers, introuvable aujourd'hui, dont le titre était : *Une Société Aquatique.* Il la signa : Paul des Gardiolles, du nom d'un petit ruisseau de Bernis.

Entre temps, il retourne de nouveau à Paris. Il achète 120 francs la *Chronique Illustrée*, à de Villemessant et la revend quelques mois après 1.200 fr. à Bachelin de Floraine, avec cette restriction que ce dernier, s'il devait cesser de la faire paraître, devait lui verser 90.000 francs d'indemnité et le matériel existant. Alexandre Ducros était, une fois dans sa vie, devenu un homme pratique. Mais, hélas ! Bachelin de Floraine, sans sou ni mailles, ne put jamais tenir ses engagements.

Il revint à Nimes, où il donna plusieurs séances dans des soirées de charité, en compagnie de « l'inimitable Martin », le brillant interprète des fables de Bigot.

De Nimes, il se rendit à Sorèze, appelé par le Père Lacordaire, pour donner une soirée récréative à ses élèves et à leurs parents. Il est invité à prendre place à la table commune. On va s'asseoir, mais comme il n'y a pas, dans les monastères ou les institutions catholiques, de repas sans *Benedicite*, le Père supérieur va prier le bon poète, qui se tient un peu à l'écart, de dire cette prière. Alexandre Ducros reçut cette proposition comme une tuile. Il prend un air embarrassé, mais a l'esprit de ne pas refuser. Il ne sait pas le *Benedicite*, car il est protestant, mais comme il est avant tout improvisateur, il lance d'une

voix haute ces mots : « Avant de prendre ce repas que le divin Maître mette sur nos lèvres la prière de reconnaissance que nous avons coutume de lui faire en un pareil moment et que sa bénédiction descende sur les mets que nous allons prendre aussi bien que dans nos cœurs. *Benedicite* ». Et tout le monde de dîner avec la plus franche gaieté.

Après le repas, félicitations au poète de la part du Père supérieur, auquel Ducros répondit : « Mon Père, vous m'avez mis dans un fier embarras ; je ne sais pas le *Benedicite*, car je suis hérétique, mais j'ai accepté votre offre parce que je ne pouvais pas décemment la refuser ». « Votre prière aura monté au ciel aussi bien que la nôtre, fit le Père, et elle n'en sera que meilleure, puisqu'elle est inédite, celle - là, et par conséquent bien sortie de votre cœur ».

En 1870, Alexandre Ducros fut surpris à Paris par la guerre. Bon patriote, il voulut faire son devoir et s'engagea dans la Garde Nationale mobilisée, qui prit part au combat du Bourget. Dans cette affaire, une balle prussienne l'atteint légèrement à la jambe. En présence de la gravité des événements, sa muse changea de ton et lui inspira des strophes élevées, des vers tout vibrants de patriotisme, dont nous retrouvons un grand nombre dans ses *Etrivières*.

Il entonne un « hymne de guerre » après la déchéance de l'Empire :

Battez tambours ; sonnez clairons ;
Voici venir les escadrons
De la France républicaine !
Lorsque le glaive est dans sa main,
Alors qu'elle a brisé sa chaîne
Qui peut lui barrer le chemin ?

Il laisse exhaler sa colère de patriote dans « *L'Ame de la Patrie* », jette à Bazaine, dans « *Metz livré* », cette sanglante injure :

.... Sur l'opprobre il se hausse
Et grouille dans l'impureté ;
Il écœure et fait peur ; cet homme est un colosse
De gigantesque saleté !

Il rime « sous une pluie d'obus », pendant le bombardement des forts du nord de Paris, tout en ayant une jambe mutilée, et somme « les chefs de la défense de Paris » d'être à la hauteur de leur tâche. Puis, après nos désastres, le chantre élégiaque imagine de faire parler les morts pour « protester contre l'oubli ».

« *La Reddition de Paris* » lui arrache des larmes, tandis que « *Le Printemps de 1871* sourit à travers ses pleurs.

Après la guerre, Alexandre Ducros écrit dans la *Patrie*, journal indépendant,fait jouer ses pièces sur diverses scènes et continue dans les salons de Paris ses soirées récréatives. Il ne peut cependant se défendre de rester toujours un peu bohême. C'est ainsi qu'il eut la singulière idée d'organiser des luttes d'hommes qui lui rapportèrent, suivant lui, de jolis bénéfices. Ce spectacle était en effet nouveau pour Paris. C'est dans son arène qu'on vit paraître le fameux *homme masqué*, aujourd'hui, d'après ce que m'a raconté Ducros, membre de l'Institut et officier de la Légion d'honneur.

Il passa son arène à un autre, et en 1878, époque de l'Exposition universelle, grâce à ses relations parisiennes, qui lui permirent de trouver quelques capitaux, il acheta un cirque en déconfiture, le cirque Rizarelli, qu'il installa au Point-du-Jour, et fonda

le journal *Le Cirque*, dont il a laissé une collection, l'unique probablement au monde. Il prit pour secrétaire le chansonnier Jules Jouy, et lui-même ne craignait pas de prendre le grand fouet pour exciter les chevaux au milieu de la piste. O Muse, voile-toi la face ! Pégase n'était plus qu'un cheval portant sur sa croupe un clown ou une ballerine ! Ce manège-là dura six mois, après quoi l'on fit ses comptes et l'on trouva que l'on avait dévoré, dans cette affaire, plus de 40.000 francs. Les vers ne rapportaient pas grand chose, tout au plus quelques relations, mais coûtaient eneore moins cher que les écuyères, les chevaux et les paillasses.

Ducros retourna à ses chères Muses, et vers la fin de 1882 quitta sans tambour ni trompette ce Paris, où il n'avait eu que désillusions, pour Nimes, qu'il ne désertera désormais plus.

Les habitués du café Mazarin, qui ne voyaient plus Ducros à son poste habituel, le crurent mort. Lorsqu'ils apprirent enfin son départ pour le Midi, ils furent dans la désolation. Ils avaient tellement pris l'habitude de trouver le poète si fidèlement à la même table, à l'heure du café ou des apéritifs, « se rincer les gencives », suivant son expression pittoresque, venant dérider leur esprit par les soucis des affaires ou de la politique, qu'ils ne ponvaient plus s'en passer. Et voilà que le gai charmeur avait disparu ! La nostalgie du pays natal avait fini par le gagner. Le chêne ne voulait pas rester déraciné. Il voulut revoir sa terre d'Occitanie avec ses grands pins d'Alep, ses micocouliers, ses oliviers et son beau soleil de Nimes. Et puis peut-être l'idée d'essayer d'une autre vie, plus calme, plus normale, avait-elle hanté son esprit ? Quand on

arrive à la cinquantaine, le principes chers à Mürger finissent forcément par fatiguer. Il en reste cependant toujours quelque chose et l'on est, malgré tout, encore un peu son disciple. Bénissons ce rayon de soleil qui a ramené le poète à l'ombre de la Tour-Magne.

A peu près, sans autres ressources que son précieux bagage littéraire, il débarqua à Nimes. Ses compatriotes ne furent pas ingrats pour lui. Ils demandèrent à la municipalité pour le poète une place vacante à ce moment-là de sous-bibliothécaire de la Ville, afin de lui assurer le pain de ses vieux jours, la Muse étant désormais incapable de nourrir celui qui avait été l'objet de ses faveurs. Il resta sous-bibliothécaire pendant quelques années, pour passer ensuite aux Archives de la Ville, où il a rendu quelques services en mettant un peu d'ordre dans une multitude de paperasses.

Ducros n'avait plus aucune raison de regretter Paris, ses boulevards et son café Mazarin. Il avait fini par s'habituer à la vie paisible de province,aux chants de nos cigales et de nos grillons. Beaucoup d'anciens confrères pouvaient envier son existence calme, dans son fromage de Hollande des combles du vieil Hôtel de Ville nimois. *Nemausus illo hæc otia fecit.*

Alexandre Ducros avait retrouvé à Nimes des amitiés solides. On n'organisait pas de fêtes de charité sans que son talent ne fût mis à contribution. L'Académie de Nimes, qu'il avait cependant quelque peu malmenée et sur le dos de laquelle il avait fait souvent de l'esprit, lui ouvrit sans rancune ses portes, se montrant ainsi aussi gracieuse que spirituelle.

La notoriété d'Alexandre Ducros continua à se

produire de par le monde et malgré la centralisation à outrance qui paralyse les efforts intellectuels de la Province. Un des éditeurs les plus en renom de Paris, M. Gautherin, admirateur du poète, vint lui proposer de lui éditer luxueusement ses œuvres. Et voilà bientôt qu'une série de petits volumes, d'un goût exquis renfermant les poésies choisies d'Alexandre Ducros, apparaissent sous le nom de : *Caresses d'Antan*, *Fleurs d'Asphalte*, *Les Etrivières*, *Le Coq de Béotie*.

Dans ses *Caresses d'Antan*, je rencontre de délicieuses pièces de vers, dont je ne citerai que quelques-unes : Les Rubans de Marie ; Le Ménestrel ; Ni Jamais, ni Toujours ; La Fiancée ; L'Heure d'Amour ; La Légende de la Pomme ; celle du Ver à Soie, etc. ; la plupart de ces pièces éparses, ayant déjà paru sous le pseudonyme de : Marignan (d'Aubord),

Puis ce sont les *Fleurs d'Asphalte*, avec leurs jolis vers sur : Les Messagers du Printemps ; La Fête des Cigaliers et Félibres ; La Suppression des Tambours ; Le Cuirassier ; La Poupée ; La Poésie Légère ; Sur le Chemin du Cimetière ; La Paresseuse ; La Démission de Coquelin ; Isabelle ; Gavroche ; Les Petites Ouvrières ; L'Hercule de la Place Pigalle ; Ce que pensait le Chien, etc.

La maladie l'a surpris au moment où il comptait faire paraître les *Africaines*, son théâtre et ses mémoires. Ses héritiers se chargeront sans doute de ce soin pieux.

Ses *Poésies Nouvelles* parurent à Nimes en 1885 ; j'y remarque quelques charmants vers dédiés à Ferdinand Poise, l'illustre compositeur, La Ferme de Bernis, Prima Spada, dédié à Frascuelo, etc.

Les derniers vers de Ducros sont des odes patriotiques. Dans l'une, composée à l'occasion de l'inauguration du monument des Enfants du Gard, œuvre de Mercié, il chante la grande patrie, dans l'autre, écrite seulement quelques instants avant la soirée en l'honneur de l'érection du monument Bigot, il salue la petite patrie.

Ducros était exaspéré des idées internationalistes et de la campagne menée par quelques mauvais citoyens contre la patrie et contre l'armée, sauvegarde du pays. Il ne cachait pas son profond dégoût pour l'hervéïsme et ses inconscients adeptes.

Dans ses dernières années, Alexandre Ducros souffrait de tous les maux qui s'abattent sur la vieillesse et cela d'autant plus que le cœur était resté jeune. Les jambes lui refusaient presque tout service; la poitrine, l'estomac n'allaient plus ; l'esprit seul marchait encore. Il sentait déjà sa fin prochaine.

L'Association de la Presse nimoise, dont il était le président d'honneur, avait eu la pensée, dans le but à la fois d'honorer son œuvre et d'atténuer ses douleurs morales et physiques, de demander pour lui la croix de la Légion d'honneur. Il faillit l'obtenir, mais comme les services politiques passent le plus souvent avant ceux rendus aux lettres et aux arts, ce fut un autre qui vit orner sa boutonnière du ruban rouge. Les membres de l'Association de la Presse furent vivement atteints par cette injustice de la part du Gouvernement. Alexandre Ducros, en bon philosophe, en prit son parti et continua à chanter. Il allait tous les étés à Euzet-les-Bains, chercher un peu de vie à quelque fontaine de Jouvence. C'était-là une aubaine pour les baigneurs, car on le mettait

toujours à contribution pour passer d'agréables soirées.

Il nous revenait des eaux avec quelque force de plus, mais bientôt le poids des ans, reprenant le dessus, continuait à s'abattre impitoyablement sur ce corps usé.

J'éprouvais, dans ces derniers temps, le plus vif plaisir à lui tenir quelquefois compagnie, à causer longuement avec lui. Il me parlait de Paris, d'Alphonse Daudet, qu'il avait vu pour la dernière fois, malade, mais toujours gai, chantant au milieu de souffrances aiguës dans les jambes : « A la Font dè Nimes » et autres chants du crû. C'étaient ensuite des anecdotes sans nombre qui prendront sans doute la forme d'un volume.

Un jour, je le rencontrai sur le terre-plein de l'église Saint-Paul. Il toussait affreusement. Il me dit en regardant l'église : « Je l'ai vu s'élever ; j'ai même mis la main à la pâte en qualité de manœuvre. Que les temps sont loin ! Alors, je ne toussais pas comme aujourd'hui et les médecins ne me recommandaient pas les bourgeons de sapins. Hélas ! c'est plutôt quatre planches de sapin qu'il me faut pour me guérir !... ».

Voilà tout entier le Ducros des vieux jours. Il sent la mort arriver, mais il reste toujours plaisant et envisage l'avenir éternel avec sérénité. En effet, Ducros était sinon un pratiquant, mais un croyant, un disciple des doctrines spiritualistes, un idéaliste chrétien. Il voyait, me disait-il un jour, dans la tombe, le berceau d'une vie nouvelle, *la vita nuova*, chantée par Dante. Comme Dante, il croyait à l'amour, père des êtres, principe de mouvement universel, et à Celui qui a mis tout cela en œuvre :

L'amor che muove il sol e l'altre estelle.

Il me disait aussi, — et toutes les fois qu'un mot vrai et spirituel sortait de sa bouche je m'empressai de le noter, — ces mots : « Je veux aimer toujours tous ceux que j'aime ; donc ils vivront et je vivrai comme eux dans l'éternité ».

Et qui donc aurait osé lui répondre avec dédain que les morts « sont bien vite disparus pour jamais ». Ils le sont si peu, qu'un penseur célèbre, chef d'une école nombreuse, Auguste Comte, qui eut parfois des vues géniales, a pu écrire : « Le monde des vivants est de plus en plus gouverné par les morts ».

Alexandre Ducros, chantre de la beauté terrestre, était, comme on le voit, un idéaliste et un mystique, un peu à la façon d'Armand Sylvestre. Il se plaisait à croire, comme certains, que l'esprit, dégagé de son enveloppe mortelle, aime à visiter les lieux et les êtres qui lui furent chers.

Sa fin toute chrétienne a prouvé surabondamment toutes les belles qualités de son âme. Et c'est encore à ce titre que nous devons saluer d'un cœur ému l'illustre enfant de Nimes auquel la mort vient de donner une dernière demeure sous les grands arbres remplis d'oiseaux et sous les massifs remplis de fleurs du vieux champ de repos de la route d'Alais.

ADOLPHE PIEYRE.

A PROPOS DE VINS FRAUDÉS

UNE QUESTION, UN DOUTE, UNE LOI PEUT-ÊTRE NÉCESSAIRE

Nous ne voulons tromper personne sur l'intérêt que peut présenter cet article par le titre un peu mystérieux que nous lui donnons, nous tenons au contraire à dire tout de suite qu'il ne s'agit pas pour nous de traiter ici quelque grande question économique ou fiscale mais seulement d'examiner une difficulté d'ordre juridique que la rapidité naturelle et nécessaire des débats judiciaires, et la tendance trop fréquente chez tous à accepter les solutions toutes prêtes et antérieurement admises, ont soustraite à l'attention des hommes d'affaires.

Posons d'abord nettement cette question : La vente et la mise en vente de vin additionné d'eau, de vin mouillé, selon l'expression usuelle, tombaient naguère sous l'application de l'art. 1er de la loi du 27 mars 1851 sur la répression des fraudes dans la vente des marchandises, modifié par les lois des 5 mai 1855 et 24 juillet 1894 ; cette dernière loi punit la vente du vin mouillé alors même que le mouillage a été annoncé à l'acheteur et est connu de celui-ci. Les lois de 1851 et de 1855 sont aujourd'hui remplacées par celle du 1er août 1905, et celle de 1894 est sanctionnée par les pénalités de cette dernière loi (art. 15, § 1 et 4.) Tout le monde sait que les viticul-

teurs n'ont pas trouvé que ces lois fussent suffisantes pour les protéger contre la concurrence des fabricants de vins mouillés ou autres vins falsifiés. Une série de lois protectrices de la viticulture honnête ont été faites, d'autres viendront peut-être s'ajouter bientôt à celles déjà faites et nous ne serions pas surpris qu'une codification de toutes ces lois confectionnées hâtivement, éparses, et sans harmonie entre elles, fût bientôt reconnue nécessaire et demandée sous la forme d'une loi générale sur la matière. C'est d'une difficulté née de cette multiplication des textes législatifs que nous allons nous occuper. Une loi du 14 août 1889, porte que nul ne pourra expédier, vendre ou mettre en vente sous la dénomination de vin un produit autre que celui *de la fermentation des raisins frais*. (Art. 1er).— Une loi du 6 avril 1897 a décidé que la fabrication industrielle, c'est-à-dire en vue de la vente au public, la circulation et la vente de vins de raisins secs et autres vins artificiels, à l'exception des vins de liqueur et mousseux, et des vins de marc et de sucre, seraient exclus du régime des vins, et soumises aux droits et régime de l'alcool pour leur richesse alcoolique totale, acquise ou en puissance (art. 10). L'art. 4, par renvoi à l'art. 1er de la loi du 28 février 1872, punit les contrevenants d'une amende de 500 à 5.000 fr., sauf application de l'art. 463 du Code pénal, application en principe rendue possible dans tous les cas où le contrevenant est jugé être de bonne foi par l'art. 23 de la loi du 6 août 1905. Il résulte de ces textes que le propriétaire ou le négociant qui vend et expédie à un acheteur du vin mouillé sous le seul nom de vin est atteint par les dispositions des lois des 1er août 1905, et 24 juillet 1894 ; l'est-il aussi par celles de la loi

de 1889 ? l'est-il par celles de la loi de 1897 pour avoir fait une telle expédition, ou au contraire le texte fiscal qui lui est applicable n'est-il pas celui des art. 10 et 19 de la loi du 28 avril 1816, modifiés par l'art. 7 de la loi du 21 juin 1873, prononçant une amende de 200 à 1.000 fr. contre l'expéditeur qui n'indique pas d'une manière exacte sur le titre de transport la nature de la marchandise expédiée, ce qui peut être reproché dans le présent cas à l'expéditeur du vin mouillé expédié sous le nom de vin? en d'autres termes le vin mouillé est-il un vin artificiel ? telle est la question à résoudre, qui en comprend deux en réalité.

La première, la question de savoir si la loi de 1889 est applicable n'offre qu'un intérêt théorique que le juriste ne pourrait pas négliger mais que l'homme d'affaires a le droit de juger bien faible. En effet, la loi de 1889 n'étant pas une loi fiscale, mais une loi pénale, les peines qu'elle porte doivent, en cas de condamnation, d'après l'art. 365 du Code d'Instructions Criminelle, être confondues avec celles prononcées par les lois de 1894 et de 1905, or, ces dernières sont plus élevées que celles portées par la loi de 1889, et par conséquent s'y absorbent. Au contraire les amendes fiscales de la loi de 1897 motivées par l'irrégularité du titre d'expédition s'y ajoutent : là est le véritable intérêt de notre étude. Au reste, il ressortira de ce que nous allons dire qu'il y a solidarité, unité, pour ainsi dire, entre ces lois de 1889 et 1897 au moins en ce qui touche le point à examiner.

Si le lecteur bienveillant nous a suivi jusqu'ici il excusera la longueur de cet exposé en réfléchissant que nous n'écrivons pas pour les juristes mais pour

les hommes d'affaires, propriétaires ou négociants, qui, s'ils ont plus que nous l'expérience de certaines lois fiscales, ont le droit d'ignorer les subtilités des interprêtations auxquelles elles se prêtent; d'ailleurs nous croyons que c'est le cas de rappeler qu'une question bien posée est à moitié résolue.

Pour discuter celle-ci ou, disons mieux, pour démontrer qu'elle est discutable, nous avons à détruire l'autorité de la jurisprudence et celle du texte sur lequel elle paraît se fonder. Car nous n'entendons pas méconnaître qu'une *pratique* judiciaire constante applique à notre espèce les lois de 1889 et de 1897 : est-ce une véritable jurisprudence et les décisions intervenues ont elles été toutes rendues en pleine connaissance de cause et après un examen complet de la question ? Nous laissons aux fabricants de vins artificiels et à leurs conseils le soin de se livrer à cette critique. La *Revue du Midi* n'est pas un recueil de jurisprudence, de quoi se félicitent ses lecteurs et il nous suffira de démontrer qu'une incertitude réelle existe sur le sens et la portée de la loi.

Pour soumettre les expéditeurs de vins mouillés aux pénalités fiscales de la loi de 1897, l'administration des Contributions indirectes fait rentrer ces vins dans la catégorie des *vins artificiels*, qu'elle définit, en empruntant les termes de l'art. 1er de la loi de 1889, auxquels elle ajoute un mot et en invoquant les travaux préparatoires de la loi de 1897 : « tout produit autre que le produit exclusif de la fermentation des raisins frais ». Disons d'abord que le mot exclusif n'est pas dans la loi de 1889 ; voyons ensuite les travaux préparatoires de celle de 1897. L'art. 2 du projet deloi de M. Turrel, alors député de l'Aude, qui, après de multiples transformations, est devenu la loi de 1897,

contenait cette définition des vins artificiels : « Est déclaré vin artificiel tout vin qui est produit autrement que par la fermentation des raisins frais, ou qui est additionné *de matières quelconques ne provenant pas du produit de la vigne.* » Cette définition englobait les vins auxquels on ajoute du moût et de l'alcool, les vins de Champagne etc.. Les intéressés protestèrent, et dans le cours de la discussion elle disparut, ainsi qu'une autre proposée par M. du Périer de Larsan, portée sous l'art. 1er du projet remanié et qui déclarait vin artificiel « toute boisson « vineuse autre que le produit exclusif de la fermen- « tation des raisins frais. »

Dans la suite de la discussion, soit au Sénat soit à la Chambre, une définition fut vainement réclamée : le rapporteur au Sénat, M. de Verninac, déclara qu'elle était inutile puisqu'il s'en trouvait une dans une loi non abrogée, celle du 14 août 1889 ; les observations qu'il ajouta à cette réponse démontreraient peut-être que c'est à tort que la Régie ajoute au texte de la loi de 1889 le mot « exclusif » : il a dit en effet : « Quant à l'interprétation de la loi (la loi de 1889) elle ne fait aucune difficulté en jurisprudence : on sait très bien en effet ce que c'est qu'un vin artificiel, un vin de sucre : c'est le vin produit par la fermentation des marcs de vendange ou de la vendange elle-même avec *du sucre et de l'eau*. Quand il n'y a pas d'eau, au contraire, *ce n'est pas du vin artificiel*, ce n'est pas du vin de sucre ». Et peut-on dire, s'il n'y a que de l'eau ajoutée à la vendange en fermentation, ou au vin fait, sera-ce un vin artificiel ? Nous nous bornons à constater que les travaux préparatoires de la loi de 1897 n'établissent pas du tout que l'introduction d'un produit quelconque dans du

vin de vendange en fasse nécessairement un vin artificiel, puisqu'on y peut mettre du sucre sans le dénaturer ; nous savons bien que c'est en raison de prétendues nécessités de fabrication que les producteurs alcoolisent leur vin par sucrage ; mais il ne ressort pas moins des déclarations rapportées que la définition étroite de l'auteur du projet de loi a été abandonnée comme dangereuse et qu'il y a place pour l'interprétation : cette observation paraîtra juste surtout à ceux qui savent que cette loi, comme celle de 1889, a été faite principalement contre les fabricants de vins de raisins secs, en sorte que les mots « et autres vins artificiels » qui suivent dans l'article 1er l'indication des vins de raisins secs pourraient bien être une sorte d'etc... sans portée précise et définissable.

Passons à la jurisprudence. Nous ne parlerons pas des décisions des Cours ni de celles des Tribunaux, celles de la Cour de Cassation ayant seules à nos yeux une autorité de fait suffisante pour qu'elles apparaissent comme un complément de la loi aussi difficilement discutable que la loi elle-même. Nous n'avons pas trouvé de décision de la Cour régulatrice qui classât les vins mouillés parmi les vins artificiels ; nous connaissons au contraire un arrêt récent (21 décembre 1901 D. P. 1904. 1-150), très propre à jeter un doute sur la possibilité de cette identification.

L'administration des Contributions Indirectes avait poursuivi devant le Tribunal et devant la Cour de Bordeaux l'application de l'article 3 de la loi de 1897, interdisant la fabrication et la circulation des vins de marc, contre un négociant convaincu d'avoir expédié du vin *de première cuvée* additionné de sucre

et d'eau, qu'elle soutenait constituer du vin de marc et du vin de sucre; ayant échoué, elle frappa de pourvoi l'arrêt de la Cour; mais la Cour de Cassation a rejeté le pourvoi en disant que les textes pénaux n'étaient pas susceptibles d'une application extensive, que la loi, par *vins de marc et vins de sucre*, n'entendait que des vins de seconde cuvée, dans la composition desquels entrent le sucre et l'eau; qu'il y avait eu, dans l'espèce un mouillage, auquel l'article 3 de la loi de 1897 n'était pas applicable, mais seulement les lois de 1810 et 1873. Cet arrêt condamne et ruine la jurisprudence des Cours qui tendaient à déclarer de tels vins, vins de sucre et à leur appliquer les lois du 14 juin 1889 et du 11 juillet 1891. (V. not. Dijon, 3 novembre 1896 D. P. 97 2-315). De cette affaire il faut retenir que la Régie n'a pas pensé à soutenir, ce qu'elle pouvait, semble-t-il, faire, que le vin incriminé, s'il n'était pas un vin de sucre ou de marc visé par l'article 3 de la loi de 1897, était du moins un vin artificiel, comme contenant d'autres éléments que des produits de la fermentation des raisins frais. Pourquoi ne l'a-t-elle pas fait? Y a-t-il eu à cela quelque motif de procédure? Est-ce une négligence? Nous ne saurions nous prononcer.

Dans les conditions où il est intervenu, l'arrêt cité ne peut que faire naître un doute et autoriser de simples questions : il n'est pas permis d'en tirer cette conclusion, que la Cour de Cassation, en écartant l'application de l'article 3 de la loi du 6 avril 1887 qui était demandée, et en ne faisant pas celle de l'article 1er, qui ne paraît pas avoir été demandée, a entendu dire que l'article 10 de la loi du 28 avril 1816 fût seul applicable.

Mais tout ce qui précède nous permet de dire qu'il n'existe, ni dans les travaux préparatoires de la loi de 1897, ni dans la jurisprudence, de définition des vins artificiels, faisant rentrer dans cette classe de produits les vins simplement mouillés. La loi reste donc à interpréter et il nous semble que le meilleur procédé d'interprétation consiste, ainsi que l'énonce l'arrêt de la Cour de Cassation précité, à s'en référer aux dispositions des lois antérieures ainsi qu'au sens et à la portée que les mots ont reçu dans le langage usuel.

Consultons d'abord celui-ci dont le législateur ne devrait jamais négliger le sens quand il se refuse à donner lui-même une définition précise, exclusive de toute interprétation arbitraire.

Demandons-nous donc si les lois du langage et du lexique permettent de qualifier d'artificiel un produit puise à ses sources naturelles, constitué avec tous les éléments que fournit la nature, et modifié dans sa quantité, bien plutôt que dans sa nature même, par une addition d'eau. Qu'est-ce qu'une chose artificielle? C'est une chose ayant les apparences d'une chose que la nature produit, qui, au lieu d'avoir été ainsi produite, l'a été par art, c'est-à-dire avec d'autres moyens et d'autres éléments que ceux de la nature. Un vin simplement additionné d'eau ne contient pas d'autres éléments que ceux dont la nature compose le vin ; il contient seulement un de ces éléments en plus grande quantité, et cet élément n'est même pas un de ceux qui font la nature du vin et le caractérisent, cet élément augmenté n'est que l'élément-milieu où les autres se réunissent, se mêlent et s'associent. Dirait-on d'un lait additionné d'eau qu'il est artificiel ? Dirait-on d'une eau-

de-vie de Cognac mouillée qu'elle est artificielle ? Dirait on d'un vermouth contenant tous les éléments qui entrent dans la composition de cette sorte de boisson. qu'il est artificiel parce que le débitant y aurait ajouté de l'eau ? On serait peut être tenté, en dégustant ces produits et en constatant qu'ils ne sont pas purs, de dire qu'ils ne sont pas naturels, pour signifier qu'ils ne sont pas entièrement et purement naturels, mais on ne leur appliquerait pas l'épithète d'artificiels. Nous croyons qu'on la réserverait pour le cas où ces produits auraient été modifiés dans leurs éléments caractéristiques, actifs, dans ceux qui leur donnent leur couleur, leur saveur et leurs propriétés diverses, physiologiques ou autres, qu'on l'emploierait, par exemple, si dans de l'eau-de-vie vraie de Cognac il était introduit du trois-six ordinaire, si à du lait il était ajouté du plâtre, de la graisse, et nous pensons fermement qu'en bon Français un produit naturel additionné d'eau ne peut être qualifié d'artificiel et qu'il est seulement permis de dire, comme nous l'enseigne le langage courant pour le vin bu mouillé, qu'il n'est *pas pur*, mots dont la signification est bien moins précise, moins forte que celle du mot artificiel. Ceux qui ont suivi le développement de ces considérations comprendront les raisons de logique profonde qui graduent ainsi le sens des mots applicables aux produits que nous employons, suivant qu'ils sont entièrement naturels, ou modifiés de façon extensive, quantitative, si l'on peut ainsi dire, par l'addition d'eau, ou modifiés de façon profonde, intime, qualitative, dans les éléments qui en font le caractère déterminant.

(A suivre). H. L.

POÉSIES

I

La brise, mollement se glisse dans les feuilles
Et sous son fin toucher, je les entends jaser ;
Douces vibrations... mon cœur ! tu les recueilles.
De ces rameaux penchés ineffable baiser
Effleure mes cheveux qu'orne la rose tendre.
Je clos mes yeux lassés ; ô paix, ô charme, ô cendre
De mon âme incertaine en mon corps affaibli.
Qu'il est cher à celui qui ne sait se défendre
Le philtre de l'oubli.

II

Avoir le cœur léger de mon petit enfant
Son regard clairvoyant qui toujours s'émerveille
Respirer comme lui, ouïr de son oreille,
D'un mensonge captif dont rien ne le défend —
Apporter en tes jeux, nature incorruptible,
Ce désir ignorant qui n'a jamais douté
Mû par une fragile et forte volonté
Et que ta grâce enfin laisse encor insensible.
Les cruelles raisons qui m'ont blessé le cœur
Naissent, sous nos efforts, du vain pourquoi des choses.
Ah ! ne pas voir plus loin que ces vermeilles roses,
N'aimer dans ce ciel bleu, qu'une aimable couleur,
Offrir un front serein à ton haleine, ô brise,
Ne pas sentir le prix de ta caresse exquise !

III

A Jean

Aux feux pâles du gaz dans les brouillards opaques,
Sur la longue avenue où nous marchons tous deux
Il pleut.—Nous sommes seuls, nos pieds vont dans les flaques;
L'eau se moque et jaillit sous nos pas hasardeux.
Que m'est chère ta main, qu'enferme encor la mienne,
Tu cèdes à présent à tout ce que je veux.
Sur mon bras qui frémit que douce est ton haleine,
Et qu'il chante en mon cœur ton petit trot nerveux.

IV

Nimes.

Du rapide matin qui sourit sur la plaine
Le souffle sans désir palpite sur mes yeux.
Que les tristes pensers dont mon âme est trop pleine
Se dissipent dans l'aube et ses nimbes soyeux.
Dans le ciel virginal qui se nuance à peine,
Sous un crèpe léger belle nuit tu t'en vas,
Et le jour, en sa marche insensible et certaine
Apporte la lumière aux « choses » d'ici-bas...

Marthe Borély.

Nimes. — Imprimerie Générale, rue de la Madeleine, 21.

L'Administrateur-Gérant : F. Bois.

L'ÉGLISE
SAINTE-MARIE OU NOTRE-DAME
DE NIMES
BASILIQUE-CATHÉDRALE (1)

(DESCRIPTION ARCHÉOLOGIQUE)

CHAPITRE QUATRIÈME

L'INTÉRIEUR DE L'ÉGLISE ET LES VITRAUX

I

L'intérieur de la cathédrale présente les dimensions suivantes..................... *en longueur :*

1° De la ligne intérieure du seuil de la grande porte, au mur de l'autel de la chapelle du Saint-Rosaire......	69^{m}00
2° De la ligne du mur qui part de la chapelle des fonts, et de la chapelle Saint Joseph (les deux premières chapelles en entrant), à la table de communion du chœur.................	29^{m}80

(1) La publication de ces quelques chapitres n'est qu'une communication partielle de l'ouvrage sous presse. Nous ne pouvons donc pas y joindre les sept gravures du volume en publication.

3° De la table de communion au plan des tuyaux de montre à l'orgue d'accompagnement..................	18m50
4° La chapelle du Saint-Rosaire est carrée, elle mesure................	7m25 sur 7m25
	en largeur :
1° Du fond d'une chapelle à l'autre (fonts et Saint-Joseph).............	19m25
2° Du bas de la marche d'une chapelle à l'autre.....................	13m75
3° Du mur, au bas de l'escalier de la chaire, au mur opposé à l'entrée de la chapelle du Saint-Sacrement....	19m80
4° Du fond de la chapelle Saint-Castor, au mur de la chapelle du St-Sacrement, au-dessous de l'inscription de Fléchier.......................	35m85
5° D'une grille à l'autre dans le chœur............................	12m20
6° Le pourtour du chœur mesuré du côté de la sacristie (de la grille au mur).............................	3m68
Du côté opposé..	3m38
La chapelle du Saint-Sacrement mesure : en longueur..............	20m05
en largeur.....	9m90

De toutes ces dimensions, il résulte une surface utilisable pour l'assistance, aux grandes fêtes, de 800 mètres carrés, tribunes comprises. A trois personnes par mètre carré, on peut compter un total de 2.400 fidèles, soit assis soit debout, mais à l'aise. Les jours de grand concours, où sont nombreux et pressés les rangs des derniers venus, on peut faire entrer dans la basilique près de 3.000 personnes, clergé compris.

La hauteur de la cathédrale sous les voûtes est de 19m25

La hauteur du clocher est de 35m

II

Les parties romanes et caractéristiques qui nous sont parvenues intactes dans l'intérieur de la basilique sont d'abord les deux piliers trapus, qui de chaque côté de la porte principale servent de support à l'arc du réduit des chaises, au pied de l'escalier de chaque tribune. Les démolisseurs ont laissé les premiers claveaux de cet arc, on les a utilisés dans la reconstruction de 1646, ils ont donné la courbure de l'arceau, et formé le commencement de sa voussure. Les deux arcs de décharge, plus voisins de la porte et qui s'élèvent près de ces piliers, sont aussi du XIe siècle ; par le retrait du mur qu'ils encadrent, ils dessinent comme une niche.

Les deux piliers dont nous venons de parler indiquent la largeur de la grande nef romane (8m60) et la hauteur des arcades qui la limitaient. De leur emplacement au mur du clocher, on mesure exactement la largeur des bas-côtés de l'église primitive. Ces données sont d'ailleurs confirmées par les substructions des autres piliers, trouvées lors des fouilles du pavé, dans toute la longueur de l'église et sur le même alignement.

A la tribune des orgues on retrouve d'autres piliers semblables à ceux du rez-de-chaussée, que nous venons de relater. La partie du mur de la façade répondant à la grande nef, est ornée de corniches et

de colonnes demi-engagées, comme celles qui décorent la façade elle-même. Toutefois ces restes du XI[e] siècle ne se trouvent que sur les assises voisines du clocher et au-dessous de la rosace. Les démolisseurs, ne l'oublions pas, respectèrent cette partie des constructions , pour contrebuter la tour qui menaçait de tomber sans ce soutien.

Dans la rue Saint-Castor, presque en face de la porte du presbytère, il reste encore un massif énorme de maçonnerie romane ; il servait de contrefort au transept (1) ; la Renaissance l'a conservé.

Les fouilles, faites par M. Révoil avant de commencer les grandes réparations de 1882, mirent à jour une inscription, à environ 1[m]50 au-dessous du sol actuel, au bas du pilier qui sépare le chapelle de Saint-Firmin de celle de Sainte-Anne. On y lit :

D. O. M.
VIRGINIQ. (*ue*)
HERESEON : TRIVMPHATRICI
VRBANO-VIII : PONT : (*ifice*)
LVDOVICO-XIII-IVSTO : REG : (*e*)
ANTHYMO, DIONYS. COHON.
EPISC. NEMAVS. 1639 (2).

C'est la première pierre de la reconstruction qui se termina en 1646.

Les réparations entreprises par Mgr Besson, couronnées de succès par la consécration du 26 octobre 1882, ont compris la réfection totale du chœur et la reprise en sous-œuvre du transept et de la grande nef jusqu'à la naissance de la voûte, qui fut laissée

(1) Un massif semblable se trouvait du côté opposé de la cathédrale, c'est-à-dire vers le milieu de la chapelle du Saint-Sacrement.

(2) « A Dieu, Tout-Puissant, très grand *(Deo omnipotenti maximo)* et à la Vierge triomphante des hérésies, Urbain VIII pape, Louis XIII le juste, roi, Anthyme Denis Cohon, évêque de Nimes, 1639 ».

intacte. Ces restaurations rappellent les plus beaux types du roman provençal. M. Révoil, architecte diocésain, par ses travaux sur les monuments de ce style si harmonieux et si riche, pouvait mieux que personne produire ce tour de force et doter notre ville d'un vrai chef-d'œuvre. La réalité n'est pas au-dessous des espérances les plus flatteuses, que ses amis avaient conçues, lors du projet de cette reconstruction. Il n'est pas de visiteur, si peu initié soit-il, aux secrets de l'architecture, qui ne demeure frappé de la belle ordonnance de l'ensemble, de la richesse du triforium aux colonnes de marbre, qui court le long de la grande nef d'abord, puis tout autour du chœur, et enfin de la beauté des tableaux qui ornent les chapelles, dûs la plupart à notre éminent compatriote Melchior Doze.

Dans cette grande nef une difficulté se présentait presque insoluble. L'architecte l'a si bien résolue qu'un fort petit nombre de visiteurs la soupçonnent. La voûte du dix-septième siècle portait ses arêtiers et ses arcs-doubleaux sur des piliers plats, d'une saillie médiocre ($0^{m}10$ au plus, au fût). Or les colonnes romanes avec leur chapiteaux feuillagés, devaient nécessairement former un avancement énorme, par rapport à la retombée des voûtes, avancement que devait augmenter encore la perspective. M. Révoil, pour tromper l'œil agréablement et dissimuler le vide de la partie supérieure des chapiteaux, y a campé dessus, les symboles des quatre évangélistes et deux symboles de l'Ancien Testament. Ce parti-pris permet de cacher les extrémités des arcs-doubleaux et des arêtiers, de telle sorte qu'ils paraissent buter dans l'axe même de chaque colonne, surmontée de la figure mystérieuse tandis qu'en réalité ils retombent en arrière de la colonne. Ce

n'est plus le chapiteau qui reçoit la retombée des arcs, ce sont l'homme et les animaux symboliques ailés (1). Le nombre des colonnes étant de six, l'architecte a placé sur les quatre premières, du côté du chœur, l'homme de saint Matthieu, le lion de saint Marc, le bœuf de saint Luc et l'aigle de saint Jean. Les deux autres colonnes portent l'une le bélier l'autre l'agneau, victimes immolées dans les sacrifices de l'Ancien Testament.

L'inscription qui, à la hauteur des chapiteaux de ces colonnes, fait le tour de l'église, se divise en deux parties. La première commence au-dessus de la chapelle de Sainte Anne, où se trouve le tombeau du cardinal de Bernis près de l'ouverture de la chapelle du Saint-Sacrement. On y lit : *ecce tabernaculum Dei cum hominibus, et habitabit cum eis. Et ipsi populus ejus erunt et ipse Deus, cum eis erit eorum Deus* (2), (Apoc. XXI, 3). La seconde partie commence au transept, du côté de l'évangile, au-dessus de la chapelle de Saint-Castor : *Astitit Regina a dextris tuis. in vestitu deaurato circumdata varietate. Adducentur Regi Virgines post eam, adducentur in templum Regis* (Ps. XLIV) 3). L'inscription gravée sur le devant du chœur nous redit le cantique des Anges à

(1) On donne : 1° *l'homme* à saint Matthieu qui *commence* par *l'humanité* du Sauveur (sa généalogie) ; 2° le *lion du désert* à saint Marc qui *commence* par la prédication de saint Jean-Baptiste *au désert* ; 3° le *bœuf du sacrifice* a saint Luc, qui *commence* par l'histoire de Zacharie *sacrificateur* du temple ; 4° l'*aigle* à saint Jean, qui comme l'aigle s'élève au sein des cieux en *commençant* par la génération *divine* du Verbe. Le moyen-âge a ajouté les ailes aux symboles, pour marquer l'origine céleste de l'Evangile.

(2) *Voici le tabernacle de Dieu avec les hommes, et il demeurera avec eux. Ils seront son peuple, et Dieu demeurant lui-même au milieu d'eux, sera leur Dieu.* (Apoc. ch. XXI vers. 3).

(3) *La Reine s'est tenue à votre droite, ornée d'un habit enrichi d'or, couverte de vêtements de diverses couleurs. Des vierges seront amenées au Roi après elle, on les conduira jusque dans le temple du Roi* (Ps. 44e passim).

la naissance du Sauveur : *Gloria in excelsis Deo, et et in terra, pax hominibus bonæ voluntatis.*

III

Tout ce que nous venons d'analyser rapidement, appartient à l'ensemble de l'intérieur de l'église. Nous devons maintenant une attention spéciale aux vitraux; leurs teintes habilement ménagées, réussissent à fournir un jour moyen, aussi éloigné des torrents de lumière peu propres au recueillement, que des obscurités mystérieuses incommodes aux habitués des offices liturgiques.

Les verrières de la cathédrale sont sorties des ateliers artistiques d'Edouard Didron, les sujets en furent choisis par Mgr Besson. L'art religieux s'inspirant des pensées de l'éloquent évêque, a su produire une œuvre magistrale. Les tons francs et intenses, donnent un puissant relief aux personnages et aux ornements. Le dessin vigoureux, quelquefois d'un archaïsme de bon aloi, s'harmonise à merveille avec les lignes géométriques des colonnes, des arêtiers et des voûtes. Visitons en détail chacune de ces verrières, nous y trouverons des saints amis, vieux protecteurs d'un pays qui nous est cher à tant de titres :

1° En entrant, nous voyons sur la gauche, au-dessus des fonts baptismaux, Saint Castor. C'est le patron de la paroisse. Il ne pouvait être mieux placé qu'au-dessus de la chapelle où naissent à Jésus-Christ les enfants de la paroisse. Il porte les armoiries de la ville de Nimes ; le palmier et le crocodile y sont parfaitement dessinés ; l'artiste a oublié la

couronne attachée aux branches du palmier. De sa main droite, le saint bénit son peuple. On lit au-dessous : *Sanctus Castor — Vir despiciens mundum*, homme méprisant le monde. Nous aurons occasion de parler plus longuement du saint au vitrail de la chapelle Saint-Castor.

2° Saint Honeste, placé au-dessus de la chapelle de N.-D.-de-Lourdes, est né à Nimes. Converti par saint Saturnin que saint Pierre lui-même envoya dans les Gaules (1), le saint nimois devint prédicateur à son tour et jeta les semences de la foi, dans un certain nombre d'âmes. Ce troupeau timide, le martyre de saint Baudile devait plus tard l'augmenter d'une manière si importante et si éclatante, que ce dernier a été regardé comme le premier apôtre de la cité nimoise. Saint Honeste porte une croix byzantine, ornée de riches pierreries. Inscription : *S. Honestus—Honestavit et fecit crescere in plebem suam*, Dieu l'a honoré et l'a fait grandir aux yeux de son peuple.

3° Saint Saturnin, se trouve au-dessus de la chapelle de saint Louis. Les liens de parenté qui le rattachent à l'église de Nimes, par la conversion de saint Honeste, le désignaient pour prendre place dans la cathédrale. Prédicateur de l'Évangile, il porte une croix gemmée de sa main droite, martyr il tient une palme à sa main gauche. Inscription : *S. Saturninus — Euntes docete omnes gentes*, allez enseignez toutes les nations.

4° Dans le transept, nous rencontrons d'abord le bienheureux Réginald de Saint-Gilles, l'un des premiers disciples de saint Dominique, qui le gagna

(1) « A principe apostolorum missum in Gallias... » Office de St-Saturnin, le 29 novembre, au propre de Nimes.

lui-même à son ordre, dans leur séjour commun à Rome. L'éloquent dominicain naquit à Saint-Gilles, comme l'indique son nom, il posséda à un haut degré le talent de toucher les cœurs les plus endurcis (1). C'est pourquoi nous lisons au bas du vitrail : «*ignem veni mittere ut accendatur*», *je suis venu apporter le feu pour qu'il emflamme.*—Ce sont les paroles de Notre-Seigneur, parlant de sa mission à ses apôtres (Luc, XII 49). Le peintre verrier a commis ici deux erreurs, il a écrit *Bertrandus* pour *Reginaldus*, et dans le texte ci-dessus, il a mis *est* pour *ut*. La première de ces erreurs, que semble confirmer l'habit de saint Dominique, dont le Bienheureux Bertrand de Garrigues (près d'Alais) fut aussi un enfant, est corrigée par le dessin du portail de l'église Saint-Gilles avec l'inscription : *Sancti Aegidii Ecclesia*, que le bienheureux tient dans ses mains. Notons cependant que cette manière de dire l'origine d'un personnage n'est pas conforme à la tradition, elle indiquerait plustôt que le Bienheureux a bâti l'église de Saint-Gilles, ce qui serait une grossière erreur. Il mourut en 1220.

5° Saint-Gilles suit le Bienheureux Réginald, dans le vitrail voisin. Il est représenté en habit monacal, avec la crosse abbatiale. Sa main gauche protégeant la biche qui nourrissait de son lait le saint ermite, reçoit la flèche destinée à cette dernière, par les chasseurs royaux. Cet évènement amena la découverte du solitaire, jusque là caché au monde. Inscription : « *S. Aegidius — Populus qui creabitur laudabit Dominum,* » Saint-Gilles — le peuple qui sera créé, louera le Seigneur, allusion à la ville de Saint-Gilles, bâtie autour du tombeau du saint.

(1) « Ingens ejus eloquii vis. quo vel saxea corda ad virtutem inflammabat. » *Propre du diocèse, office du bienheureux.*

En continuant la visite des vitraux, dans le chœur, du côté de l'Évangile, nous trouvons les sujets suivants :

6° Le bienheureux Urbain V, pape, est revêtu de la chasuble avec le pallium, il bénit de la main droite, et la gauche tient une croix processionnelle. La tiare affecte l'ancienne forme. Urbain V posséda de grands biens dans les diocèses de Nimes et d'Uzès, par sa famille ; il était fils du baron de Roure et de Emphelise de Sabran. Le temps qu'il passa à Uzès, auprès de l'évêque, dans des fonctions élevées, ne s'effaça jamais de son souvenir, à cause de l'affection très particulière qu'il éprouva pour ce dernier(1). Urbain V fut professeur à Montpellier, où il fit une fondation pour subvenir aux frais de douze étudiants. Il entretint toujours mille écoliers dans diverses universités, et sa générosité allait jusqu'à leur fournir des livres. Sa mort eut lieu en 1370, à Avignon. Aucune inscription n'a été attribuée à ce vitrail.

7° Le vitrail suivant représente saint François Régis, de la société de Jésus, tenant d'une main le crucifix du prédicateur, de l'autre le bourdon du pélerin. L'apôtre des Cévennes méritait une place dans la cathédrale de Nimes, par les innombrables conversion qu'il y opéra. Il mourut à 44 ans, en 1640.

8° Saint Louis, qui s'embarqua à Aiguesmortes pour la Croisade, était le patron de Mgr Besson, à ce double titre, il prend rang parmi les saints préférés, dont l'éloquent évêque a voulu orner sa cathédrale. Couvert du manteau fleurdelysé, ceint de son épée, tête nue, sa couronne à ses pieds, le saint roi porte la couronne d'épines. On lit au bas du vitrail :

(1) « Quum praeclara quaedam ecclesiastica munia exercuisset, in civitate ucetiensi apud Episcopum, quem ut ipse dixit, singulari prosequebatur caritate ». *Propre du Diocèse, 20 décembre.*

S. Ludovicus, — *Dieu sois sanctificateur et gardien de notre peuple*. Ce sont les paroles du saint roi de France, dans son testament.

9° Le bienheureux Urbain II, pape, revêtu d'une chasuble d'or et orné du pallium, consacre l'église cathédrale de Nimes ; sa main droite bénit une des croix de consécration peintes sur trois colonnes romanes. C'est la représentation de ce qui eut lieu dans ce même emplacement en 1096, lorsque, revenant du concile de Clermont, le vaillant pape s'arrêta à Nimes, en consacra la cathédrale et y tint un concile (le second de Nimes), où, sous sa présidence, se trouvèrent réunis dix archevêques, quatre-vingt-six prélats, évêques ou abbés, et sept cardinaux (1).

Le peintre verrier s'est trompé en plaçant les croix de consécration sur des colonnes, c'est sur les murs même de l'édifice qu'elles doivent être peintes ou gravées.

10° L'Assomption de la Très-Sainte-Vierge, titulaire de la cathédrale de Nimes, occupe le vitrail central du chœur. Marie, entourée de têtes ailées d'anges, est élevée vers le ciel, vêtue, suivant la tradition, d'une robe rouge, d'un manteau bleu et d'un voile blanc. Le nimbe et les bords des vêtements sont d'or. Aucune inscription n'est peinte dans ce vitrail. Le carton de cette verrière a été dessiné en entier par M. Révoil.

11° Raymond IV, de Saint-Gilles, comte de Toulouse, épouse la cathédrale de Nimes, en 1096, lors de la consécration de l'église par le pape Urbain II. Le comte de Toulouse déposa un anneau d'or sur l'autel, en présence du Souverain-Pontife, et dota la

(1) Cfr. Labbe, tome X, 609.

cathédrale de biens considérables. La couronne sur la tête, l'épée au côté, et couvert d'un riche manteau de pourpre, le comte porte, brodée sur ce manteau, à la hauteur des épaules, une croix de Toulouse, que le chapitre reconnaissant adopta pour ses armes. Cette croix est encore dans le sceau du chapitre, dont se sert le vicaire capitulaire pendant la vacance du siège, on peut la voir au milieu du tombeau de l'autel, dans la chapelle du Saint-Sacrement, où les chanoines psalmodient l'office. Il y a une erreur, le disque central de la croix est de trop.

12° C'est sur le conseil de Mgr Cohon (1), évêque de Nimes (m. en 1670), que Louis XIII consacra son royaume à la sainte Vierge. L'évêque et le roi sont représentés dans ce vitrail ; Louis XIII à genoux, Mgr Cohon, debout en rochet et en camail violet, tient sa main gauche sur l'épaule du roi et de sa main droite lui montre le ciel. Nous savons, en effet, qu'en 1638, l'année même de la naissance, longtemps attendue, du dauphin qui fut Louis XIV, Louis XIII choisit le 15 août pour mettre sa personne, sa couronne et la France sous la protection de la Mére de Dieu. Par une déclaration du 10 février suivant, il ordonna que tous les ans on fît une procession solennelle à Notre-Dame de Paris et dans tout le royaume, en mémoire de cette consécration. Le motif de cette démonstration pieuse était la reconnaissance envers Marie, qui, victorieuse des hérésies, avait gardé la France au milieu des guerres de religion. L'inscription rappelle cette pensée, que Mgr Cohon a fait graver sur la première pierre de la cathédrale, lors de sa reconstruction.

(2) Grand orateur, il prêcha le sermon du sacre de Louis XIV, en 1654. Voir : Cohon évêque de Nimes, par Duine, 1902.

« *Ludovicus XIII rex*, *D (eo) O (ptimo) M(aximo)*, *Virginique hæreseon triumphatrici 1639* ». — *Louis XIII*, *roi*, *à Dieu très bon et très grand*, *ainsi qu'à la Vierge victorieuse des hérésies*. — L'année est celle de l'ordonnance royale établissant la procession du 15 août.

13° Le P. Bridaine, né à Chusclan (1701) et mort à Roquemaure en 1767, est représenté d'après les documents les plus authentiques, les cheveux longs, l'œil inspiré, la physionomie grave jusqu'aux larmes. L'apôtre qui prêcha 256 missions nous montre d'une main une tête de mort, qui est à ses pieds et de l'autre le crucifix. L'inscription porte : « *Bridaine presbyter*. — *La mort et le grand Dieu qui doit tous vous juger*. » — Ces paroles sont extraites du fameux exorde du discours que le prédicateur des campagnes fit entendre à Paris, dans l'église Saint-Sulpice, devant plusieurs évêques, de nombreux ecclésiastiques, et un immense auditoire (1).

14° Saint Pierre de Luxembourg, cardinal, est revêtu du chapeau et du manteau rouges. De la main gauche il ouvre une aumônière, tandis que la droite est appuyée sur sa poitrine.

L'inscription nous dit : « *Petrus card (inalis)*, — *consummatus in brevi*, *explevit tempora multa* ; *ayant peu vécu*, *il a rempli la course d'une longue vie* (*Sagesse 4*, *13*). Saint-Pierre de Luxembourg, après avoir été évêque de Metz, mourut à Villeneuve-lès-Avignon, où l'on montre encore la maison, qu'il habita. Il était âgé de dix-huit ans. Parmi ses nom-

(1) Maury s'est flatté d'avoir composé lui-même cet exorde. Voyez : *l'Éloquence sacrée et son histoire en France*, par l'abbé J. Julien, chan. titulaire de Nimes, aumônier du lycée 1e vol., p. 493.

breuses vertus, sa charité inépuisable envers les pauvres mérite une mention spéciale, *charitatis in pauperes praeclarissima edidit exempla* (1).

15° Dans le transept nous rencontrons d'abord (du côté de l'épître) saint Vérédème, l'ermite du Gardon, qui habitait une grotte sur les bords de cette rivière, près du moulin de la Baume commune de Sanilhac (Gard). Grec d'origine, il vint se cacher dans cette solitude, où saint Gilles le visita ; sa réputation le fit désigner pour succéder à l'évêque d'Avignon. L'artiste fidèle au souvenir de l'ermite du Gardon, n'a donné au saint, aucun attribut rappelant son épiscopat. Dans ses mains, saint Vérédème porte sur une feuille le dessin d'une peinture relevé par M. Révoil, dans la grotte de La Baume, « où l'on peut facile-« ment reconnaître, dit l'éminent architecte, la cou-« che du solitaire, au-dessus de laquelle, une main « pieuse peignit plus tard, sur la pierre elle-même, un « Saint Christophe, portant l'Enfant Jésus, pour « mettre sous leur protection, le gué difficile de la « rivière, en cet endroit (2). » On voit la tête du saint « incliné, regardant l'Enfant Jésus, qu'il portait sur son épaule gauche. La main droite bénissant du divin Sauveur, est très visible au-dessus de la tête du saint, dont la main gauche tient le cou-de-pied de l'Enfant Jésus. Quelques croix sont peintes en semis sur le fond.

16° Le bienheureux Pierre de Castelnau, est représenté avec le costume de son ordre, la robe blanche et le capuce noir des moines de Citeaux. Il serre sur sa poitrine la palme du martyre, et de son pied droit, il écrase le dragon de l'hérésie. L'inscription

(1) Propr. dioec. Nem. 7 Julii.

(2) Révoil. — Architecture romane du midi de la France, t. I, p. 8.

est ainsi conçue : « *Beatus Petrus. — Sanguis quem fuderunt super terram. — Le Bienheureux Pierre. — Son sang fut répandu sur la terre.* »

D'abord archiprêtre de la cathédrale de Maguelone, il se fit moine cistercien à Fonfroide, près de Narbonne. Le pape Innocent III le nomma légat apostolique pour combattre l'hérésie des Albigeois (1204). Après mille périls, il fut tué par un coup de lance, au moment de s'embarquer pour la traversée du Rhône. Mourant, le saint dit à son meurtrier : « Que Dieu vous pardonne comme je vous pardonne moi-même ». Enseveli dans l'église de Saint-Gilles, son corps résista à la corruption pendant plus d'une année. On raconte qu'aucun chien ne consentit jamais à recevoir un morceau de pain, de la main qui avait tué le saint martyr.

17° Le diacre d'Orléans, qui fut saint Baudile, occupe ce vitrail. Il porte une palme d'une main et de l'autre un fouet et une hache, instruments de son supplice. Saint Baudile fut le vrai fondateur de l'église de Nimes, par sa prédication et sa mort sur la colline des « *Trois Fontaines* » où un oratoire rappelle encore le lieu de son martyre. Nous lisons dans l'inscription : *S. Baudelius. — Fundamenta ejus, in montibus sanctis, — Saint Baudile.—Les fondements de sa gloire sont établis sur la montagne sainte* (*Psaume 86, 1*). Le saint arriva à Nimes le jour où on célébrait, sur les hauteurs, dans un bois sacré, un sacrifice public. Il prêcha aussitôt la croix du Sauveur, et bientôt le martyre couronna cette sainte audace. Le musée épigraphique possède une base d'autel païen qui porte cette inscription : *Rufina, lucubus sacris. v. s. l. m.* (1) — *Autel dédié par Rufina, aux bois*

(1) Votum solvit libens merito.

sacrés, en accomplissement de son vœu, avec reconnaissance. Serait-ce une contemporaine de saint Baudile ? Les caractéres indiqnent la basse époque, et le martyr est mort vers 295 !

18° Saint Félix est le premier évêque de Nimes (374-407) dont l'épiscopat peut être prouvé par des documents certains. L'inscription porte : *Sanctus Felix. — Posuit episcopos regere Ecclesiam Dei. — Dieu a placé ses évêques, pour gouverner son église.* Dans ses mains, le pontife tient un livre ouvert où on lit : *Decreta concilii nemausen. — Décrets du concile de Nimes.* Saint Félix fut l'un des vingt-un évêques qui tinrent, à Nimes, un concile national contre l'erreur des Priscillianistes, le 1er octobre 394. Il fut martyrisé et cloué sur une croix en 407, lors de la terrible invasion de Crocus (1).

19° Saint Léonce, évêque de Fréjus, natif de Nimes, frère de saint Castor, fut le fondateur du célèbre monastère de l'île de Lérins, par les conseils qu'il donna à saint Honorat, de s'établir dans cette île. Nous lisons dans l'inscription : *Sanctus Leontius. — Divinae legis amator. — Saint Léonce, observateur zélé de la loi divine.* Il porte dans ses mains l'arc-de-triomphe de Fréjus, pour indiquer son titre d'évêque de cette ville. Nous ferons ici la même critique qu'au vitrail du bienheureux Réginald de Saint-Gilles. Un monument en réduction, dans les mains d'un personnage, indique d'ordinaire non son origine, mais les fruits de son ministère ou de ses dons.

20° Nous avons gardé pour la fin le délicieux vitrail de la chapelle de Saint-Castor. Edouard Didron a déployé ici toutes les ressources de son art. Saint

(1) Goiffon. — *Catalogue analytique des évêques de Nimes*, dans le Bulletin de l'Art Chrétien, tome 1er.

Castor est assis sur une chaire épiscopale de marbre, ornée d'un lion ailé, ayant devant lui un livre ouvert où on lit : *Marci evangel ; évangile de saint Marc*. Le peintre verrier nous représente le saint recevant le livre des *Institutions monastiques*, que Jean Cassien avait composé sur sa demande. Saint Castor avait été successivement avocat à Arles, religieux, abbé d'un monastère et enfin évêque d'Apt. Ce fut pendant son épiscopat, qu'il reçut l'envoi précieux de l'illustre Cassien. Un moine tient ouvert le livre devant l'évêque orné des vêtements pontificaux et du pallium. Sur les deux pages de ce livre on lit : *Abbas Cassianus ad papam Castorem*, — *liber de institutis cœnobiorum*, — *Cassien*, *abbé*, *au père* (*évêque*) *Castor*, *livre des Institutions Monastiques*. Autour du saint, sont groupés des religieux, diacres, sous-diacres et autres. L'un d'eux porte la croix processionnelle.

Dans le fond, en un charmant paysage, on entrevoit le pont, la ville et la basilique d'Apt, au temps de saint Castor, qui mourut en 420 (1).

Le travail du peintre verrier est des plus soignés. Quoique traité en grisaille, le sujet conserve une vivacité d'allure, une variété d'expression rares. Le caractère dominant consiste en une note générale de douceur et de respect, comme il convient à des solitaires présidés par un saint évêque.

François Durand.

(1) Voir : La vie de saint Castor, évêque d'Apt etc. — Avignon, sans date, mais de la fin du XVIIIe siècle. — *Nemausiana*, p. 19.

JOURNAL D'UN BOURGEOIS DE NIMES

SOUS LE PREMIER EMPIRE

Ce manuscrit faisait partie des collections du regretté docteur Albert Puech, qui avait commencé à recueillir des documents, pour étendre, aux débuts du XIXe siècle, les érudites monographies qu'il a consacrées à l'étude des anciens nimois. Il forme un manuscrit de 80 pages écrit très lisiblement sur le gros papier bleuté de l'époque. Son auteur n'a aucune prétention à la littérature, et il aurait le plus grand tort d'y aspirer, sachant assez mal l'orthographe, et pas du tout l'art de construire une phrase. Il consigne les événements dont il est témoin sans aucun ordre et sans le moindre choix. Sans doute il inscrit solennellement en tête de son cahier : « Mémoire des époques les plus remarquables qui « sont arrivés (*sic*) à Nismes, département du « Gard ». Mais pour lui, ces époques remarquables sont les faits divers de la rue, la solennité religieuse où il a pris place, le régiment qui est arrivé musique en tête, les cortèges officiels qui ont déroulé leur pompe sur les boulevards de la ville, etc., etc. Du sérieux de la vie municipale ou publique, il ne dit pas un mot. Son âge en est un peu la cause, car nous savons qu'il a commencé ce

journal à 16 ans et l'a interrompu à 29. C'est un curieux, qui note ce qu'il voit et l'amuse. D'ailleurs très respectueux des pouvoirs établis, il loue toujours et tout le monde. Une seule fois il lui arrive de se plaindre, et avec quelle discrétion. A la date de 1813, il écrit : « D'après un décret im-« périal du 19 novembre dernier, un appel de « 300.000 hommes dans les classes de 1807, 1806 « et des années XIV, XIII, XII et XI de la Répu-« blique, a été fait ; ceux du département du Gard « sont partis le 10 décembre ». Et tout de suite, il ajoute : « Moi, conscrit de 1806, avoir tirrer le « n° 47, le 7e jour de septembre de la même année « 1806, et avoir été réformé le même jour, de mau-« vaise constitution par M. le Préfet du Gard, je « fut demander pour la garde nationale active le « 12 mai dernier, où j'ai donné 60 livres pour faire « le remplaçant ; enfin je vient d'être appeller pour « l'armée active et je part demain pour me rendre « à Montpellier ; toutes mes réclamations ont été « inutiles ».

Les grands événements qui agitent l'Europe, les épisodes de la gigantesque chevauchée napoléonienne, ne lui sont connus que par les passages de troupes ou les *Te Deum* chantés en glorification des victoires remportées. Il paraît avoir eu beaucoup de loisirs et les avoir employés à fréquenter les cérémonies du culte et les salles d'audience, sans négliger d'ailleurs toutes les occasions de se distraire des bruits de la rue et de suivre un cortège quelconque. Il recueille ainsi bien des détails intimes, non inscrits aux documents officiels, caractérisques des mœurs de l'époque, en même temps qu'il nous montre que la vie s'écoulait nor-

male et heureuse dans les contrées que la guerre ne ravageait pas. Rassurons-nous d'ailleurs sur la destinée de notre anonyme ; le conseil de révision de Montpellier de 1813, comme celui de Nimes de 1806, le trouva trop faible et le renvoya dans ses foyers. Une note ajoutée à son journal et datée de 1814 nous montre qu'il était rentré à Nimes. Mais soit que l'émotion de son réappel sous les drapeaux lui ait enlevé ses facultés d'observation, soit toute autre cause, il n'a pas continué à noter ses souvenirs. C'est vraiment dommage, car cette année de 1815, au seuil de laquelle il s'est arrêté, fut fertile en événements de tout genre.

Quoi qu'il en soit, prenons ce qu'il nous a laissé et utilisons-le pour ressusciter un coin de la vie nimoise. Il était impossible de publier le manuscrit tel que l'auteur nous l'a laissé. Il est plein de redites oiseuses ; l'auteur ne raconte pas une cérémonie sans ajouter : L'église (ou la place), quoique très vaste, ne pouvait contenir la foule qui s'y était portée ». Très amateur des séances de la Cour criminelle, il raconte, avec une prolixité fatigante, tous les détails des affaires auxquelles il a assisté. Il lui arrive aussi parfois de se répéter ou d'inscrire sur son journal des faits sans aucune importance, qui se classent, en langage courant, sous la rubrique des chiens écrasés. Reproduit ainsi dans son minutieux train train quotidien, ce document n'eût guère été qu'un amas un peu informe.

Il m'a donc paru que, sans rien enlever à la saveur primitive du document et tout en conservant l'ordre chronologique, on pouvait démembrer les renseignements qu'il fournit sur notre histoire locale et les classer méthodiquement suivant leur objet :

culte, fonctionnaires, armée, fêtes, travaux publics. Les redites écartées, on aura ainsi toute la substance du journal. J'ai laissé d'ailleurs presque toujours la parole à l'auteur ; un commentaire aurait affaibli la naïveté et la juvénile candeur de son expression.

LE CULTE

Le journal s'ouvre au lendemain de la signature du Concordat, à la date du 29 mars 1801. « Dimanche « jours des Rameaux on a ouvert les églises ; les fidè- « les s'y sont porté en foule. — Noms des curés des « églises paroissiales : M. de Rochemore, curé à « Saint-Castor (1) ; M. Bonhomme à Saint-Charles ; « M. Frutus, à Saint-Baudile ; M. Mathieu, à Saint- « Paul ».

Mais si le culte était rétabli et les églises rendues aux fidèles, les manifestations extérieures demeurèrent quelque temps sans être autorisées. Le mobilier des églises avait d'ailleurs été dévasté par la Révolution. Le clocher de la cathédrale se dressait bien encore, mais muet et dépouillé de ses cloches. Ce n'est qu'à la date du 11 mai 1802 que nous lisons : « L'Angelus a commencé à sonner ; quelle joie pour « les fidèles d'avoir leur culte rétabli » ! Le peuple considérait comme une fête de se grouper sur la place aux Herbes pour entendre résonner la grosse cloche, qui annonça le 5 juin la fête de la Pentecôte ; le 12 juin c'est la petite cloche que l'on met en branle

(1) On voit que notre auteur suit l'erreur commune et désigne notre cathédrale sous le vocable exclusif de Saint-Castor au lieu de Notre-Dame, erreur relevée par M. le chanoine F. Durand dans le dernier numéro de la *Revue*. Plus tard, il est vrai, il dira : Notre-Dame et Saint-Castor.

à 8 heures du soir et dont le son excite les mêmes transports d'enthousiasme. En août de cette même année 1802, visite de l'Évêque : « Le vendredi, à « 9 heures du matin, dans l'église de Saint-Castor, « on a reçu M. Jean-François Perrier (1), évêque « d'Avignon, à la porte de l'église ; il a été se placer « dans le chœur à un prie dieu ; l'on a dit une messe « basse. L'orgue a joué tout le temps de la messe ».

En 1803, la réorganisation du culte catholique se poursuit. « Cette année on a transféré les fêtes de « l'Épiphanie, du Saint - Sacrement et des saints « Pierre et Paul au dimanche plus près de la fête. « On a retranché la Purification, l'Annonciation,la « seconde fête de Pâques, la seconde fête de Pen- « tecôte, saint Jean-Baptiste, la Nativité, la Concep- « tion et saint Étienne, premier martyr ». Le 21 mai « on a fait l'ouverture de l'église succursale des « saintes Perpétue et Félicité, ci - devant chapelle « des Capucins ». Le 8 août « on a commencé à la « cathédrale de sonner les glas pour les morts ». Enfin, le 21 septembre a lieu en grande cérémonie l'installation officielle des curés et desservants et leur prestation de serment ; notre anonyme l'appelle « l'organisation des prêtres ». « Après l'Évan- « gile, ajoute-t-il, M. le Préfet, placé sous un dais, « a reçu la soummission de MM. les Curés du « département du Gard ».

En cette année 1803, notre cathédrale vit deux services funèbres célébrés en grande pompe. Le pre-

(1) C'est le prélat auquel notre collaborateur, M. le chanoine Albert Durand a consacré un livre si documenté, auquel nous renvoyons une fois pour toutes nos lecteurs, désireux d'avoir des renseignements sur le personnel ecclésiastique de l'époque. Rappelons seulement que le diocèse de Nimes devait être réuni à celui d'Avignon aux termes du Concordat. Notons l'ortographe vicieuse de Perrier au lieu de Périé.

mier fut la translation des cendres de « François-« Joachim de Pierre de Bernis, cardinal et arche-« vêque de la sainte Église romaine, mort à Rome, « le 1er novembre 1794 et déposé dans ladite église « par les soins de ses neveux. L'on voit son mauso-« lée dans la chapelle de M. de Rochemore (1). Au mi-« lieu de l'église, on avait élevé un catafalque et on « avait tapissé toute l'église en noir. Tous les prê-« tres de la ville et des environs'y assistèrent. M. le « Préfet y a aussi assisté ».

La seconde est ainsi racontée par notre anonyme : « Le vendredi 6 mai à 10 heures du matin, l'on a fait « le service funèbre du général en chef Leclair (2). « Les autorités constituées civiles, militaires et judi-« ciaires, la 74me demi-brigade, la gendarmerie natio-« nale, etc., etc., y ont assisté. La messe a été chan-« tée en musique. M. Labat conduisait l'orchestre. « Un superbe catafalque était élevé au milieu de « l'église, en forme de pyramide. Les salves d'artil-« lerie ont commencé la veille à midi jusqu'au len-« demain midi, d'heure en heure un coup de canon. « Pour entrer dans l'église, il fallait avoir des billets ».

Je relève cette note relative au culte réformé et qui pose un petit problème : « Les protestants ont « fait faire une cloche pour leur temple ; elle a com-« mencé à sonner la veille de Noël 1802, à 5 heures « du soir, pour annoncer la fête ». Or, dans son Compte moral de l'administration du département de 1806, le préfet de l'époque, M. d'Alphonse,

(1) Aujourd'hui chapelle Sainte-Anne.

(2) Charles-Emmanuel Leclère (et non Leclair), premier mari de la belle Pauline Bonaparte, future princesse Borghèse, décédé à Saint-Domingue, le 2 décembre 1802. Son terrible beau-frère ne le pleura pas beaucoup, dit-on, ce qui ne l'empêcha pas, comme on voit, de lui faire rendre à sa mémoire d'extraordinaires honneurs, comme déjà à un prince du sang.

écrivait : « Le culte protestant n'a pas encore ses « temples. Il s'exerce encore sous la voûte du ciel, « aux rayons brûlants du soleil, ou sous l'influence « de l'intempérie des saisons ». Sans doute, M. d'Alphonse a-t-il voulu parler d'une situation générale existant dans le Gard, mais non applicable à Nimes, et il n'a pas cru à tort devoir indiquer l'exception.

1804. — Cette année s'ouvre par les cérémonies du jubilé accordé par le pape Pie VII à l'occasion de la signature du Concordat ; notre autenr les décrit longuement et avec beaucoup de détails. A la date du 12 mars, il inscrit cette note qui témoigne de la lenteur avec laquelle se réorganisait l'appareil extérieur du culte : « On a mis la croix sur le clocher de la « paroisse de Saint-Castor. La veille, qui était le « dimanche, les prètres ont mis leur costume reli- « gieux. Au mois de juin on commence à travailler « au chœur de Saint-Castor ». Les réparations durèrent trois mois et le 8 septembre les offices de la fête de la Nativité de Notre-Dame y furent célébrés.

1805. — L'année s'ouvre par les cérémonies du sacre du nouvel empereur : « Le 13 janvier dans « l'église de Notre-Dame et Saint-Castor on a chanté « le *Te Deum* en actions de grâce du couronnement « de Napoléon Bonaparte et de son épouse qui furent « sacrés à Paris dans l'église de Notre-Dame par le « pape Pie VII, le 11 frimaire (2 décembre 1804), « toutes les autorités y ont assisté ». Immédiatement après, nous trouvons cette note qui atteste la constante popularité dont a joui à Nimes l'ordre religieux qui y est mentionné : « Le 25 mars, lundi fête « de l'Annonciation de la sainte Vierge, les Dames « de la Miséricorde (dites les *Sœurs grises*) ont mis « leurs costumes religieux ».

Au mois d'avril nouvelle visite de l'évêque Périé. Notre auteur la raconte avec la même sobriété et sans employer les formules laudatives dont il est coutumier et mentionne que l'assistance y était considérable. On sent, sous la sécheresse du récit, percer l'hostilité sourde dont ce prélat était l'objet dans les milieux populaires. « Le 28 avril M. de « Rochemore, vicaire - général, a mis le rochet de « chanoine pour recevoir M. l'Évêque, tout le clergé « s'est rendu à la porte de l'église Notre - Dame et « Saint - Castor. Là M. l'Évêque s'est revêtu des « ornements pontificaux et a été se placer dans le « chœur à une stalle où il a assisté à la grand'- « messe. Le lendemain lundi il a administré le sacre- « ment de Confirmation. M. l'Évêque est parti dans « le courant de mai ». Il devait revenir cette même année au mois de novembre et essayer de conquérir les sympathies populaires qui se refusaient. Il ne paraît y avoir réussi qu'incomplètement. On le recevait cependant en grande pompe. Les cérémonies prenaient de plus en plus d'éclat. On organisait des chœurs qui firent leurs débuts le 15 août. L'orgue était tenu par M. Labat, dont l'éloge se reproduit souvent dans le journal et que notre anonyme déclare « un des premiers musiciens de France ».

1806. — « Le 13 janvier on a fait l'enterrement du « père Joseph Paulian (1), mort le 11 dudit à 10 heu- « res du matin ; il était âgé de 84 ans. On l'a porté à « l'église de Notre-Dame et St-Castor, à 8 heures du « matin. M. de Rochemore a dit la grand'messe.

(1) Ancien père jésuite, né à Nimes en 1722. Physicien remarquable, auteur de plusieurs ouvrages qui eurent une grande vogue. La statistique du Gard le fait mourir à Manduel ; il résulte de notre document qu'il s'est éteint à Nimes.

« MM. les Curés des églises paroissiales portaient « le drap mortuaire volant ».

1807. — « Le 1er janvier le catéchisme à l'usage de « tout l'Empire français a commencé à se faire dire « (*sic*) dans toutes les églises de l'Empire ». Cette année la fête de l'Empereur fut célébrée avec un éclat particulier qui frappa beaucoup notre auteur; je le cite complètement, malgré la longueur et la minutie des détails dans lesquels il entre : « Le 15 août fête « de l'Assomption de la sainte Vierge et de saint « Napoléon, martyr non pontife et du rétablissement « de la religion catholique en France. Cette fête a « été célébrée avec beaucoup de pompe et d'enthou- « siasme. Les autorités civiles, militaires et judi- « ciaires se réunirent à l'hôtel de M. le Président « de la Cour d'Appel ; le cortège se mit en marche à « deux heures et demi du soir. Arrivée à l'église de « Notre - Dame et Saint - Castor, qui, quoique très « vaste, ne pouvait contenir la foule qui s'y était por- « tée. Après vêpres, M. Bonhomme, curé de Saint- « Charles, prononça un discours sur la fête. Après « le sermon, M. de Rochemore, vicaire-général du « diocèse d'Avignon et curé de cette église, a en- « tonné le *Te Deum* qui a été chanté en musique « avec accompagnement d'instruments. Après le *Te* « *Deum* on a fait la procession dans l'église, où l'on « a chanté les Litanies de la Vierge. La procession « arrivée au chœur on chanta un *Tantum ergo* et le « *Sub tuum prœsidium* chanté par Mlle Fournier et « plusieurs chanteurs, tirés de la composition de « M. Labat, qui conduisit l'orchestre. Toute la jour- « née des tambourins ont parcouru les différents « quartiers de la ville. Des mâts de cocagne ont « servi tout le reste de la journée. Le soir un pot-à-

« feu a été posé sur la *Tourmagne* : dans toute la ville, « grande illumination. La fête fut terminée par un « très beau feu d'artifice tiré à neuf heures et demi « du soir à la place des Casernes ».

Notons en 1807 le rétablissement d'une messe à l'ouverture de l'année scolaire, célébrée avec une certaine solennité. « M. de Rochemore y prononça • un discours aux élèves du lycée, à l'Offertoire, « avant la bénédiction du pain ».

1808. — Réparation au grand orgue de la Cathédrale. commencée le 11 janvier.

Les fêtes officielles sont peu nombreuses ; sauf les fêtes traditionnelles du 15 août et de la proclamation de l'Empire, nous ne trouvons aucun *Te Deum* chanté en actions de grâces d'un fait d'armes important.

1809. — Cette année s'ouvre au contraire par une cérémonie en l'honneur de l'entrée de nos armées à Madrid, « capitale du royaume d'Espagne ».

Les religieuses de l'Instruction Chrétienne s'établissent à Nimes. Le dimanche 21 mai, jour de la Pentecôte, le vicaire-général M. de Rochemore bénit leurs voiles en grande cérémonie. Leurs cours s'ouvrent le 24.

Les fêtes officielles se succèdent, aussi pressées que les victoires de nos armées. Ratisbonne, Wagram, la prise de Vienne sont successivement l'occasion de solennels *Te Deum* ; le 3 décembre, c'est enfin la proclamation de la paix avec l'empereur d'Autriche, une paix bien courte ! Notre anonyme souligne toujours l'affluence du monde à ces cérémonies ; mais il est sobre de détails. Plus volontiers il s'étend sur les mesures de débarquement des anglais dont on s'entretient beaucoup et qu'on redoute avec d'autant plus d'anxiété qu'on en parle avec moins de précision.

1810. — « Le dimanche, 6 mai, on a célébré la fête « du mariage de Leurs Majestés Napoléon et Marie- « Louise d'Autriche, célébré par S. E. le Cardinal « grand aumônier de France, le 2 avril, dans la cha- « pelle dressée à cet effet dans le grand salon du « Louvre, à Paris ». Deux mois plus tard, le 6 juillet, la Cathédrale s'ouvre encore à une grande cérémonie, mais cette fois de deuil : « On a fait le ser- « vice funèbre de S. E. Monseigneur le maréchal « d'Empire, Lannes, duc de Montebello. Toutes les « autorités civiviles, militaires et judiciaires y ont « assisté ; la garde d'honneur était sous les armes. « M. Ferrand a chanté la grand'messe ; après l'Évan- « gile on a prononcé le discours à cet effet. L'orgue « a joué. On avait élevé un superbe catafalque placé « dans le chœur. Il y avait beaucoup de foule «.

La mémoire du maréchal Lannes est, on le voit, sommairement saluée ; il n'en est pas de même de la mort du vicaire général de Rochemore : c'est un deuil qui atteint toute la population catholique de Nimes profondément attachée au vénérable ecclésiastique : « Pierre Joseph de Rochemore, vicaire « général du diocèse d'Avignon et curé de N.-D. et « Saint-Castor, est mort le 8 novembre à sept heures « du matin, âgé de 76 ans. A dix heures toutes les « cloches de la ville se sont fait entendre. A 9 heures « après-midi tous les prêtres de la ville se sont « réunis à l'église de N.-D. et Saint-Castor où ils out « chanté l'office des morts. Le lendemain vendredi, « à 10 heures du matin, on l'a porté à l'égtise, « précédé de neuf draps mortuaires volants : les cinq « premiers étaient portés par les Dames des diffé- « rentes congrégations ; le sixième par les reli- « gieuses ; le septième et le huitième par MM. les

« Marguilliers; enfin le neuvième était porté par « MM. les Curés de Saint-Charles, de Saint-Baudile, « de Saint-Paul et de Marguerites, Le corps était « porté par six hommes revêtus d'un manteau noir, « et quatre jeunes ecclésiastiques qui tenaient le « coin du drap où étoit posé le corps du défunt, le « visage découvert. A la suite du défunt étaient le « général de brigade avec son aide de camp, M. le « Président de la Cour Criminelle, M. Alison, « Conseiller de Préfecture faisant fonction de préfet « actuellement, M. Vignole, secrétaire-général de la « Préfecture, de MM. les Juges des différentes « Cours et autres messieurs de la ville. Le convoi « sorti de la maison de M. Charles, qui est dans la « rue de l'Arc-du-Gras et où restait le défunt, passa « à la place Belle-Croix, à la Grand'Rue, à la place de « la Salamandre, à la rue des Fourbisseurs, devant « l'Hôtel de la Mairie, à la rue des Marchands. Arrivé « à la porte de l'église, M. l'abbé Ferrand, accom- « pagné du diacre, du sous-diacre et de quelques « prêtres a reçu le corps du défunt. Arrivé dans le « chœur on l'a posé sur un mausolée. M. Ferrand a « chanté la grand'messe. Partout où le convoi a passé « le monde s'y était porté en foule.

« Ce digne pasteur a été regretté de tous les habi- « tants de Nismes, ayant refusé la dignité épiscopale « à Montpellier, pour ne pas quitter les fidèles de sa « ville. C'est lui qui fit réparer l'orgue de N.-D. et « Saint-Castor de sa bourse, ce qui lui coûta « 2.400 francs; Il fit élever l'autel de Saint-François « de Sales; enfin il a été beaucoup charitable envers « les pauvres. L'on peut bien dire qu'il est mort en « odeur de sainteté.

« Son corps repose dans le chœur de l'église de « N.-D. et Saint-Castor ».

Cette naïve oraison funèbre est celle qui convevenait le mieux au caractère conciliant et à la douce simplicité du digne curé. Il fut remplacé par l'abbé Ferrand, qui fut installé le 1er janvier de l'année suivante.

1811. — Cette installation est la seule cérémonie religieuse à signaler dans le début de cette année. Il faudrait y ajouter les fêtes en l'honneur du roi de Rome ; mais notre anonyme se borne à les signaler sans aucun détail. Il note cependant qu'à cette occasion : « le 21 mars M. le Maire a fait distribuer par « MM. les Curés et Pasteurs du culte protestant des « billets aux pauvres pour aller chercher du pain ».

L'hiver 1810-1811 fut particulièrement terrible. Outre les rigueurs de la saison une crise industrielle sévit sur les fabriques de soie de la ville, inévitable conséquence du régime économique du blocus continental. Nous verrons à la rubrique des travaux publics les mesures que la municipalité prit pour soulager les misères surexcitées. Cette crise fut-elle aussi, la cause de la visite de l'évêque Périé ? En tout cas nous le voyons reparaître le 16 avril et il y reste jusqu'à la fin du mois, toujours froidement accueilli par la population, qui ne voit en lui que l'évêque d'Avignon.

Au mois de juin on célèbre une série de fêtes en l'honneur du roi de Rome. Elles durent quatre jours. Mais l'élément religieux, s'il y intervient en grande pompe, s'estompe au milieu de toutes les manifestations de la joie officielle. C'est donc au chapitre des fêtes publiques que nous réserverons les notes prises par notre anonyme à cette occasion. Il note une seconde fois que c'est aux curés et aux pasteurs de la ville que fut réservée la distribution des bons de pain.

1812. — A la date du 26 mars notre auteur inscrit avec orgueil : « Cette année notre ville a possédé « pour le carême, les deux premiers prédicateurs de « France ; M. de Cossé a prêché à l'église de N.-D. « et Saint-Sastor et M. Cafford à l'église de Saint- « Baudile. Il y avait foule aux jours des prédications. « On leur donna 2.000 francs à chacun pour leur « carême » (1).

Le 13 avril nouvelle visite de l'évêque « d'Avi- « gnon, à 3 heures du soir. La grande cloche a « annoncé son arrivée. Le 19, troisième dimanche « après Pâques, il a assisté à la grand'messe : aprés « l'Évangile M. Tabarier, chanoine d'Avignon, a fait « le prône (2). Le lendemain il partit de Nimes ».

Au mois de mai le journal signale d'importantes nominations dans le clergé de la ville de Nimes. M. Simil est nommé recteur de l'église Sainte-Perpétue et Félicité ; M. de Rochemore, frère cadet du regretté vicaire général, lui succède dans l'administration du diocèse avec le titre de pro-vicaire général ; le curé Ferrand est nommé adjoint au pro-vicaire général et chanoine honoraire ; les curés Bonhomme et Roux sont nommés également chanoines honoraires. « Ils ont mis le rochet le dimanche de la Pentecôte ». En septembre, réception dans la Cathédrale de la confrérie du Saint-Sacrement. « Cette confrérie d'hommes avait été abolie lors de la Révolution française ».

Le 6 novembre on célèbre le service solennel « de Pierre Marie Magdeleine de Balore, ex-évêque « de Nimes, mort à Paris le 18 octobre dernier ».

(1) Je laisse la responsabilité du chiffre à l'auteur anonyme.

(2) Sur M. l'abbé Tabariès, vicaire général et confident de l'évêque Périé, voir l'ouvrage cité de M. le Chanoine A. Durand.

1813. — « Le 17 mai, fête de l'Adoration de J.-C, « la grosse cloche de l'église de N.-D. et Saint-« Castor s'est fendue ». A la suite de cet accident le mobilier du clocher de la cathédrale est réparé ou renouvelé. « Le dimanche 1er août dans l'église de « N.-Dame et Saint-Castor, après vêpres et la béné-« diction du Saint-Sacrement, le clergé s'est rendu « en procession, précédé de la confrérie de Saint-« Castor pour faire la bénédiction de la cloche, qui « sonne les messes et qui est placée sur le chœur. La « cloche était suspendue au milieu de l'église où « étaient placés le parrain, M. Palisse de Caissargues « et Mme Lahondès, sœur de M. le Curé. Deux autres « fauteuils étaient placés en face de la cloche; l'un « était pour le célébrateur, M. le curé Ferrand, et « l'autre pour le diacre. Le sous-diacre était placé « en face du célébrant. Tout le clergé était rangé « chacun à leur rang ».

Quelques mois plus tard on inaugure avec encore plus de solennité la grosse cloche du beffroi. « Le « 31 août la fonte de la grosse cloche de la paroisse « de Saint-Castor a eu lieu dans le troisième quar-« tier des casernes. La précédente avait été fondue « en 1760 et s'était fendue le jour de l'Ascension « 1813. — Le 4 septembre M. l'Évêque d'Avignon « est arrivé à Nismes pour faire la bénédiction de « la grosse cloche de l'église paroissiale de N.-D. et « Saint-Castor. — Le lendemain dimanche, 5 du « courant, M. l'Évêque a assisté à la grand'messe; « après l'Évangile M. le Curé est monté en chaire « et a fait la lecture de l'Épitre et de l'Évangile. A « deux heures après midi on a chanté les vêpres, « puis le clergé s'est rendu en procession au milieu « de l'église où était suspendue la cloche sous un arc

« de triomphe garni de lauriers. Là, chacun à leur « place, M. Tabariès, vicaire général et aumonier de « M. l'Évêque, monta en chaire et fit la lecture du « mandement du révérendissime évêque sur la béné- « diction des cloches. L'instruction finie, M. l'Évêque « fit la bénédiction de ladite cloche suivant l'usage; « il était assisté du pro-vicaire général et de M. Roux, « curé de la paroisse de Saint-Baudile. M. Perrin de « Vers, premier adjoint du maire, a été le parrain et « Mme sa belle fille, née de Miramond, a été la « marraine. Tous les prêtres de la ville ont assisté « à cette pompeuse cérémonie.

« Le lendemain 6 août on la monta au clocher à « cinq heures et demi du soir : la place était remplie « d'un nombre infini d'hommes, de femmes et d'en- « fant. Lorsque la cloche fut arrivée sur le clocher, « des applaudissement redoublés se sont fait enten- « dre de toutes les parties de la place et on a remar- « qué M. l'Évêque à une fenêtre, accompagné de « plusieurs prêtres, où il a commencé d'applaudir. « Enfin la cloche posée, on a sonné toutes les autres « cloches dudit clocher ».

Cette pose du bourdon de la cathédrale fut, on le voit, un événement populaire ; c'est la dernière cérémonie religieuse importante dont parle notre anonyme. Il signale brièvement en 1813 une messe dite à Saint-Baudile, en l'honneur de la Sainte-Cécile, et où assistaient tous les musiciens de la ville, mais c'est tout. Les *Te Deum* officiels se taisent, et pour cause. La piété de notre auteur anonyme ne s'est cependant pas refroidie ; il signalera les succès obtenus comme sermonaire, par M. l'abbé Reboul, ancien vicaire général du cardinal Cambacérès, archevêque de Rouen. Il note brièvement quelques services reli

gieux auxquels il a assisté; mais les grandes cérémonies se font de plus en plus rares.Le 5 décembre 1813 l'anniversaire traditionnel du couronnement de l'empereur est encore célébré. Mais son éclat a diminué, et ce qui retient surtout l'attention de l'auteur, c'est le *Te Deum* « pour la paix ».

Le Journal se termine en 1814 sur ces brèves indications : « N. S. Père le Pape Pie VII a passé à « Nismes, le dimanche de la septuagésime, 6 février « de l'an 1814 à midi : il s'est rendu du côté de « Marseille. Le 23 février S. E. le cardinal Litta a « assisté au sermon à l'église de N.-D, et Saint-« Castor : c'était le jour des Cendres ».

LES FONCTIONNAIRES

La politique, comme je l'ai dit, intéresse peu l'auteur du mémoire. Toutefois il se tient au courant ; il sait le nom des préfets, des maires, des principaux dépositaires du pouvoir, des représentants du pouvoir judiciaire surtout. On sent à le lire que Nimes a toujours été un centre de justice, une ville où les gens de loi ont joué un grand rôle et ont tenu, comme on dit, le haut du pavé. Notre auteur était d'ailleurs très friand des procès criminels ; il suivait les audiences criminelles avec beaucoup de soin ; je ne jurerais même pas qu'il n'ait assisté à quelque exécution ; en tout cas il laisse entrevoir qu'il a été voir les gens exposés au pilori. C'est une distraction, tout comme le jugeait Perrin-Daudin de voir donner la question. Plus agréable et plus caractéristique est la joie qu'il laisse éclater au rétablissement et à l'installation des corps judiciaires. Le peu-

ple de Nimes est en liesse à cette occasion et donne à ses magistrats des témoignages flatteurs et bruyants de leur popularité. On en verra le récit naïf.

1804. — « Dans le courant du mois de mai, M. J.-B. « Dubois a été destitué et remplacé par M. d'Al- « phonse » (1).

En 1806, décès de M. Rome, conseiller de préfecture. Ses obsèques ont lieu le 29 décembre avec une certaine solennité. « Il fut enterré au cimetière du « Jeu-de-Mail » (2).

En 1807 nous relevons le précieux témoignage d'un hommage populaire rendu à une des plus hautes et des plus sympathiques personnalités de l'époque : « Le 27 août, veille de Saint-Augustin, M. Au- « gustin Cavalier (3), procureur général impérial de « la Cour criminelle, séant à Nimes, se rendit à

(1) J.B. Dubois, né en 1754 à Jancigny (Côte-d'Or), avait eu une carrière très accidentée. D'abord professeur de droit public à l'Ecole des Cadets de Varsovie, il fut ensuite précepteur du petit-fils de Malesherbes et devint secrétaire de la direction de la librairie. Arrêté pendant la Terreur, il fut enfermé à Saint-Lazare, et y eut comme codétenu un médecin-littérateur qui avait jadis envoyé un mémoire à la Commission d'Agriculture. Dubois, sans le connaître et sans savoir qu'il en fût l'auteur, lui en fit l'éloge. Ce médecin jouait le rôle d'espion du Comité du Salut Public et sa déposition sauva Dubois. Nommé préfet du Gard après le 18 fructidor, en 1800, Dubois se montra conciliant et sage administrateur. Mais sa tiédeur et ses tendances royalistes amenèrent des dénonciations : le nouveau régime avait besoin d'administrateurs plus énergiques. A titre de compensation, Dubois fut nommé directeur des Droits réunis de l'Allier et mourut à Moulins, en 1808. Il était membre de l'Académie de Nimes, dont il provoqua le rétablissement et où son éloge fut prononcé par M. Trélis (Travaux de l'Académie de Nimes en 1808, page 433).

(2) L'emplacement de ce cimetière est occupé aujourd'hui par le marché aux bestiaux.

(3) M. Cavalier avait été Commissaire du Gouvernement près le Tribunal criminel sous le régime de la loi du 27 ventôse an VIII. Il exerça les fonctions de procureur général sous l'Empire. Il devint plus tard maire de Nimes et a laissé son nom au mont Cavalier. Ce fut une des physionomies les plus populaires de Nimes, où sa famille se prolonge encore ; sur son rôle judiciaire, consulter la monographie si complète : *Le Palais de Justice de Nimes*, par M. Michel Jouve. Nimes, 1901.

« 7 heures du soir à sa campagne, qui est tout près « de la ville. Il n'y fut pas plutôt qu'une séré- « nade commença : des fusées furent lancées ; on « tira des boîtes ; des torches allumées étaient « posées à l'entour de la vigne. La gendarmerie « impériale s'y était rendue. Une heure se passe « et M. le Procureur Général impérial se met en « marche pour se rendre à sa maison au son de « la musique, au milieu des gendarmes ; les torches « étaient devant et derrière pour éclairer. Arrivé à « la rue qui aboutit à sa maison, une foule immense « s'était portée dans la rue ; toutes les maisons « étaient très bien illuminées. De tous côtés les « cris de : « Vive M. le Procureur Général » se « faisaient entendre. L'allégresse publique se ma- « nifestait de toutes les manières. A neuf heures et « demi du soir, M. Labat (1) s'y est rendu avec plu- « sieurs chanteurs. On chanta deux couplets avec « accompagnement d'instruments. Après la séré- « nade un feu d'artifice fut tiré. Après, une colla- « tion fut donnée aux messieurs et dames et musi- « ciens. C'était à l'occasion de sa fête ».

Cette même année 1807, Nimes est mis en émoi par le passage d'un des plus gros personnages de l'Empire. « Le 7 novembre Son Altesse Sérénissime « le prince Cambacérès (2), archi-chancelier de l'Em- « pire, est arrivé à Nimes à neuf heures du matin. « Toutes les autorités civiles et militaires se sont « rendu sur la route d'Avignon où l'on avait élevé « un superbe arc de triomphe très bien décoré. L'on « avait formé une garde d'honneur à cheval ; les

(1) Organiste de la cathédrale. On a déjà vu son nom plus haut.

(2) Il est inutile de rappeler les titres de Cambacérès, le collègue effacé de Napoléon au Consulat ; notons seulement qu'il était né à Montpellier.

« grenadiers de la garde nationale étaient sur les « armes ».

« La garde d'honneur à cheval et la gendarmerie « impériale se sont rendu à une demi-lieue de la « ville pour attendre. Lorsque son A. S. a passé, il « les a salués. A la première vue de l'arc de triom- « phe, l'on tira des pétards. A 200 pas de la ville, « M. Casimir Fornier, maire de Nimes, et MM. Re- « boul et Chabanel, adjoints à la Mairie, étaient à « l'attendre. Lorsque son A. y arriva il descendit de « sa voiture et M. le Maire lui fit une harangue. « Après son A. S. lui répondit et monta dans sa « voiture. Arrivé à l'arc de triomphe, son A. S. « descendit de sa voiture pour la seconde fois, et « M. d'Alphonse, préfet du Gard, commandant de « la Légion d'honneur, lui fit une harangue. Les « plus vives acclamations et des applaudissements « redoublés se sont fait entendre. Ils n'étaient « interrompus que par l'air : « *Où peut-on être* « *mieux qu'au sein de sa famille* ». Son A. S. a « paru extrêmement sensible à ces témoignages « d'intérêt.

« Le cortège se met en marche. M. le Préfet était « à la droite de son A. S. et M. Sicé, général de « brigade, était à la gauche accompagné de MM. le « Maire et Adjoints, puis les Conseillers de Préfec- « ture et tout le corps d'officiers. La marche était « fermée par la compagnie du département, la « garde d'honneur et la gendarmerie impériale. « Un corps des musiciens accompagnait le cortège « qui passa à la rue Notre-Dame et le long des « boulevards des Calquières. Les élèves du Lycée « étaient sur les armes, rangés en bataille, vis-à-vis « le Lycée. Aux Casernes on tira des pétards. Le

« cortège entra à la rue des Lombards. Arrivé à la « Préfecture (1), la place quoique très vaste ne pou- « vait contenir la foule qui s'y était portée et les « rues adjacentes étaient remplies d'un grand nom- « bre d'hommes, de femmes et d'enfants.

« A 11 heures son A. S., accompagné du préfet et « du général, a été visiter les antiquités de la ville ; « il y fut en voiture escorté de la garde d'honneur à « cheval. De retour à la Préfecture, son A. S. a « honoré de sa présence les autorités civiles, mili- « taires et judiciaires: le clergé s'y était rendu pour « lui présenter ses hommages.

« A une heure après-midi, après avoir dîné, son « A. S. est parti de Nimes au son de la musique, « accompagné de la garde d'honneur, de la gen- « darmerie impériale et des grenadiers de la garde « nationale.

« M. le Maire accompagné du corps municipal « s'est rendu au bout du faubourg du chemin de « Montpellier et lorsque son A. S. a passé, il lui a « fait ses adieux sous l'arc de triomphe que l'on « avait élevé. Des pétards ont été tirés. Un concours « immense de toutes les classes ne cessait de faire « entendre les acclamations de : « Vive l'Empe- « reur » ! « Vive le prince Cambacérès » ! On avait « sâbloné tous les passages où devait passer son « A. S. » On voit que les grands fonctionnaires de l'Empire avaient revêtu avec facilité leurs nouveaux titres et soulignaient les prérogatives qui y étaient attachées.

Il faut aller jusqu'en 1810 pour trouver dans le mémoire une nouvelle mention intéressant le corps

(1) Sise alors dans les bâtiments de l'évêché actuel.

des fonctionnaires. A la date du 21 octobre il note : « M. d'Alphonse, préfet du Gard, baron de « l'Empire et commandant de la Légion d'honneur, « est parti de Nismes pour se rendre à Paris, où il a « été placé préfet à Amsterdam, la capitale de Hol- « lande » (1).

M. d'Alphonse fut remplacé à la tête du département du Gard par le baron Roland, dont l'entrée nous est ainsi décrite : « Le 28 janvier, M. le baron « Roland, préfet du Gard, est arrivé à Nismes sur « l'après-midi ; les élèves du Lycée se sont rendu à « un quart de lieue de Nismes sur la route de Beau- « caire. M. l'Officier a complimenté M. le Préfet et « a fait présenter les armes aux élèves. Après il a « continué sa route escorté de deux gendarmes ; à « dix distances de la ville, la gendarmerie impériale « était en grande tenue. Le capitaine des gendarmes « a fait le compliment à M. le Préfet. A l'entrée de « la ville M. le Maire a reçu M. le Préfet et est « monté dans sa voiture, escorté de la gendarmerie « et de la compagnie soldée. Le soir tous les musi- « ciens de la ville se réunirent dans la grande cour « de la Préfecture et donnèrent une superbe séré- « nade ».

Ce capitaine des gendarmes qui reçoit et harangue

(1) D'Alphonse était originaire de l'Allier, dont il fut député au Conseil des Anciens. Se rangea parmi les modérés. Au 18 brumaire, il fut du nombre des députés qui esquissèrent un vague simulacre de résistance en demandant que tous les membres jurent de nouveau fidélité à la Constitution ; mais il se rallia bientôt à l'Empire, fut nommé préfet de l'Indre, puis du Gard. Son administration dans ce département fut féconde et illustrée par une réorganisation de tous les services et des grands travaux publics, mais autoritaire et dans les questions religieuses très sévère. Il fut nommé Maître des Requêtes honoraire et Intendant de l'Intérieur en Hollande. Notre anonyme ne regarde pas au titre et le désigne à tort comme préfet d'Amsterdam. Il devint en réalité un Ministre de l'Intérieur placé auprès du roi Louis pour l'aider et le surveiller au besoin.

le premier,son nouveau préfet est bien dans la logique ; il représente la force près du représentant d'un Gouvernement qui en est sorti et qui se soutient par elle.

(*A suivre*). GEORGES MAURIN.

NOTICE HISTORIQUE

SUR LA COMMUNE DE BOUILLARGUES

PRÉLIMINAIRES

Bouillargues, est une importante commune du département du Gard, dont le nom fut jadis constamment lié avec les principaux épisodes historiques, qui se sont déroulés dans le Midi de la France.

Situé sur les hauteurs d'un riant coteau qui domine, de l'est à l'ouest, l'immense et fertile plaine de Nimes, qui s'étend depuis les bords charmants du Vidourle jusqu'aux portes de la poétique Provence, Bouillargues, par les degrés de son altitude et par sa situation climatérique, a toujours été épargné par les épidémies.

Les vents forts du nord, qui déferlent des hauts plateaux, couverts de neige, de la Lozère et des montagnes boisées des Cévennes, apportent vers ce village privilégié par la nature, un air pur et vivifiant, qui continue à assurer un état sanitaire généralement satisfaisant et la longévité de ses habitants.

Dans cette localité, il existe, au levant, dans un lieu tapissé de gazon et ombragé par de majes-

tueux platanes plusieurs fois séculaires, une fontaine intarissable, fournissant 150 litres d'eau à la minute. A toute époque de l'année, l'été comme l'hiver, ses eaux sont sans cesse au même niveau ; elles servent à différents usages ; tout d'abord à alimenter un grand lavoir et enfin à arroser une étendue considérable de terrains affectés à des jardins potagers, à la culture de primeurs et d'arbres fruitiers.

L'eau de cette célèbre source est reconnue légère, un peu minérale et purgative. Cette fontaine, qui pendant la belle saison est le rendez-vous de tous les promeneurs bouillarguois est connue sous le nom de « *La Fond* » (1).

Au couchant, à un kilomètre du village, près d'une ancienne métairie appelée la Tuilerie-Basse, on apercevait il y a quelques années, les derniers vestiges d'un antique cimetière et les ruines d'un vieux monastère qui avait été élevé, vers le IX[e] siècle, en l'honneur de Saint-Baudile..

Dans cet endroit, qui se trouve adossé à la montée de la route nationale de Nimes à Arles (*route qui s'appelait en 923 via romaine d'Arlatenis-via Pons-Æraruis)*, les touristes peuvent remarquer, sur les bords des chemins ruraux, des primitives sculptures encadrées de pierres plates , qui confirment l'existence du cimetière dont nous venons de parler, dans lequel furent ensevelies de nombreuses victimes des dissensions religieuses. (Tuilerie Basse) (2).

(1) Germer-Durand, dans son *Dictionnaire topographique du département du Gard*, a recueilli les renseignements suivants : *La Font* de *Bouillargues*, Font de Massillac prope Bouillargues (1479), La Taoula del Poss de Nimes. La Ryéire-de-Massillac (1671) Comp. de Nimes.

(2) La Tuilerie Basse se dénommait en 920 l'Argiliquière, carrière d'argile (Germer-Durand).

Au nord de Bouillargues, à une petite distance de Rodilhan, on y rencontre une vieille chapelle rustique avec des inscription latines portant le millésime de MDCCVII (1707).

Cette chapelle est bâtie sur l'emplacement de l'église rurale de Saint-Jean-de-Polvelières (*Pavouiéra),* qui fut brûlée en 1561, en même temps qu'une autre chapelle, connue sous le nom de Saint-Martin-de-Quart.

Plus tard, le hameau de Rodilhan s'empara du titre de *Saint-Jean-de-Polvelières* et le donna à son église.

Dans ces mêmes parages existait en 1501, un grand prieuré rural appelé : *Vols* ; il fut détruit en 1671. Tous ces petits temples religieux étaient à proximité du chemin de Canaux (1) et étaient échelonnés à peu de distance l'un de l'autre.

Parmi les belles propriétés qu'on remarque dans les environs de Bouillargues, citons celle du château de Vendargues, qui fut possédée au XVII[e] siècle par une famille nimoise du nom de Richard. D'après le *Dictionnaire topographique du Département du Gard*, ce château était une dépendance, dont le seigneur de Manduel avait la haute et la basse justice (1322). Les consuls de Nimes y possédaient une portion du ban.

Les autres importantes propriétés sont : Belle-Côte (Mas de l'Aïaou), la Marine (l'Amarine), le château de la famille Massip, de Bouillargues, qui est à l'entrée de la commune, le Pont-des-Iles, où se trouve le mas de Pieyre, qui appartenait jadis à la branche aînée de cette famille, et est revenu, par la descendance féminine, à la famille Donnadieu de Vabres.

(1) Nom, dont on ignore l'origine. Iter de Canals, 1380 ; Lo Camin de Canalz, 1479 ; La Camin de Canaux, 1457. Ibid.

A la Marine, propriété de M. de Bernis, on peut admirer un précieux tombeau gallo-romain et plusieurs pierres d'origine romaine, portant des inscriptions latines de l'époque. Toutes ces reliques mériteraient d'être données au Musée lapidaire de Nimes.

Dans le nombre des domaines et des fermes qui figurent dans les œuvres de nos historiens du Midi, nous devons citer, Signan (1), avec son joli bois ; la Castille (2) surnommée Peleloup, petit fief de la maison de Calvisson, de laquelle également le hameau de Massillac (quartier de Bouillargues) ; Tamerlet (mas de Tamerléto 1396) une grande ferme aujourd'hui détruite ; Boutugade, domaine qui n'existe plus depuis 1671, époque où il fut brûlé par les protestants.

Boutugade figure au plan cadastral de la commune avec le Gourgonnier, terroir de Caissargues, endroit où était située l'église rurale de N.-D.-de-Bethléem, que les guerres religieuses détruisirent.

Avant 1790, dit Germer-Durand, Bouillargues faisait partie intégrale du taillable et du consulat de Nimes. Voilà pourquoi il ne figure pas dans le dénombrement de la sénéchaussée fait en 1384. On y comptait 16 feux à l'époque de l'Assisse de Calvisson, c'est-à-dire en 1322.

En 1744 Ménard donne à Bouillargues 110 feux et 460 habitants. La haute et basse justice de Bouillargues, excepté deux portions du ban, réservées aux consuls appartenait au seigneur de Manduel. Le

(1) Signan était un fief appartenant aux chanoines de la cathédrale de Nimes (1706).

(2) La justice de ce lieu fut inféodée au XVIIIe siècle à François Huc de Merlet, Conseiller au présidial. (Germer-Durand).

prieuré simple et séculier de Saint-Félix de Bouillargues, uni à la mense capitulaire de Nimes, valait 1200 livres. Il avait pour annexe le prieuré rural de Saint-Deny-de-Vendargues.

Le hameau de Massillac, dont nous avons parlé plus haut, existait encore en 1744. On y comptait 20 feux et 70 habitants ; il dépendait de la paroisse de Bouillargues. Au XVIIIe siècle, la justice de ce lieu appartenait à Huc de Merlet qui la vendit à Guillaume de Daumont, lieutenant laïc de la sénéchaussée de Nimes.

CHAPITRE PREMIER

Notes générales sur Bouillargues. — Relation des faits importants qui s'y sont produits depuis l'an 350 jusqu'en 1685.

Grâce à quelques recherches dans les archives communales et départementales de la ville de Nimes, j'ai eu la bonne fortune de trouver plusieurs documents intéressants qui m'ont permis de doter Bouillargues d'une histoire locale qui lui manquait jusqu'à ce jour. Il ne m'a été possible de faire remonter avant le IVe siècle cette modeste étude historique à cause de l'obscurité des documents et de leur rareté..

Le minuscule bourg qu'était jadis Bouillargues, commence à donner signe de vie vers l'an 350, époque probable de la naissance dans ce lieu, de Saint-Félix, sous le patronage duquel se plaça le petit village d'alors (1).

(1) *Histoire de l'Église de Nimes.*

Dans le même siècle, en 393, par suite de la fondation de l'évêché de Nimes, qui embrassait tous les pays ou paroisses des *Volces arécomiques*, cet homme pieux devint le premier évêque de cette ville.

Le siècle suivant, en 487, « durant l'irruption de Crocus, roi des Vandales, Saint-Félix reçoit la palme des martyrs » (1).

En passant, disons un mot sur l'origine et la formation du nom : *Bouillargues*.

On a cru longtemps dans notre région méridionale, que tous les noms de localités ayant leur terminaison en *argues*, dérivaient du mot latin *ager* et semblaient ainsi devoir leur source et leur appellation à la période gallo-romaine. C'est là une erreur. Aujourd'hui, les savants et les archéologues ont renversé par leurs recherches tout cet échafaudage mal établi (2).

Dans son remarquable ouvrage sur les étymologies de noms, M. d'Arbois de Jubainville, membre de l'Institut, donne la véritable provenance du nom de Bouillargues. « Bulianicus, dit-il, est le nom de Bouillargues dans deux chartres, l'une du x[e], l'autre du xi[e] siècle (Germer-Durand. *Dictionnaire Topographique du Gard*, page 31). Ce mot doit être écrit

(1) *Topographie de la Ville de Nimes et de sa banlieue,* Jean-César Vincens et Baumes.

(2) A titre documentaire, voici l'étymologie donnée par François Rouvière :

« En 916, dans un acte du Cartulaire de Notre-Dame de Nimes, Bouillargues se montre sous la désignation intime de *Buliniacus*. Peu après cette formule, nous voyons surgir *Bolianicus*, à laquelle succède *Bollanicus*, puis *Bolhargues* et enfin la dénomination moderne de BOUILLARGUES.

D'après d'autres documents, le mot Bouillargues parait dériver de Bellié-ager, terre de Belliers, personnage romain de Nimes, qui y possédait jadis une villa, située au sud de la commune dans un champ appelé encore de nos jours : *La Pyrouna* ».

avec deux *l* et probablement être mis au féminin pluriel *Bullianicas*. Il dérive de Bullianus qui dérive de lui-même de Bullius, gentilica (nom de famille) attesté par une inscription de Narbonne. Dans cette inscription sont mentionnées deux Bullius Fronto, L. Bullius et une femme appelée Bullia ». Le Corpus, C. I. L. XII 4664, enregistre cette inscription.

Suivant les historiens Ménard et François Rouvière, au XIIe siècle, Bernard Aton reçut le serment de fidélité du Seigneur de Caissargues et quelque temps après, en 1179, « *le vicomte de Nimes se reconnut vassal du roi d'Aragon, pour le château de ce hameau* », accaparé cent ans après par plusieurs agitateurs.

A la fin du XIIe siècle, les guerres des Albigeois désolèrent et dévastèrent le village de Bouillargues.

Au commencement de l'année 1208, le 15 février, Nimes obtint de ses consuls la promesse de ne pas faire d'autres consulats communs, entre la Cité, qui comprenait une partie de la ville et le château des Arènes qui formait l'autre partie..

L'acte de cette promesse fut passé et signé le jour même dans l'église Saint-Sauveur, de Caissargues (1).

Le château des Arènes, où siégeait le consulat de la noblesse, c'est-à-dire la direction communale, fut cédé en 1226 à saint Louis, roi de France, qui, 28 ans plus tard, en 1254, alors qu'il était de passage à Nimes, décida d'accorder aux habitants de cette ville et des environs (y compris Bouillargues), la liberté la plus grande pour vendre ou exporter leurs produits et leurs marchandises dans tous les pays du monde.

(1) *Études historiques sur le Consulat* (Félix de la Farelle).

Nous avons trouvé dans les Archives de Nimes des documents qui nous ont aidé à établir, dès le XIIe siècle, le nombre de la population de Bouillargues.

En 1122, le village comptait seulement 12 feux et en 1410 ce chiffre s'était élevé à 23.

Sur la foi de certains renseignements puisés aux bonnes sources, nous pouvons affirmer qu'en 1190, la localité était formée par une agglomération de quelques petits domaines particuliers portant les noms de mas de Granier, mas de La Fond, ferme du Puits de l'Olivier et du hameau de Massillac. Encore de nos jours ces noms subsistent et désignent quatre quartiers distincts de Bouillargues.

Mais revenons au XIVe siècle et nous verrons que l'estimation qui fut faite en 1332 par l'Assise de Calvisson, nous apprend que le ban et la basse justice de Caissargues et de Bouillargues étaient contestés entre le seigneur de Manduel et ses vassaux. « Ces vassaux, lisons-nous dans un curieux manuscrit de l'époque, tenaient en fief de lui tout ce qu'ils possédaient et lui faisaient une *albergue* de dix *chevaliers* ».

Plus tard, vers 1333, le hameau de Caissargues, aujourd'hui petite commune, était groupé avec Bouillargues et formait un annexe attaché au taillable et consulat de Nimes.

Quoi qu'il en soit, la haute justice de ces lieux était détenue par les seigneurs de Manduel.

En 1475, un avis du Consulat de Nimes permet à tous les *pastré* (bergers) le libre parcours de leurs troupeaux dans les garrigues, prairies de la plaine du Vistre et autres terres dès l'enlèvement des récoltes. Et cela de 8 heures du matin au coucher du soleil.

Dans la même année, au mois d'août, un labou-

reur de Bouillargues, nommé Joséphin Bonnary, est élu consul. Nous ajouterons qu'en ces temps-là, tout citoyen faisant partie du Consulat devait, selon l'usage, offrir à tous ses amis un grand repas. Le nouvel élu ne manqua pas de le faire. En retour, les habitants du pays organisèrent une grande fête pour honorer cet enfant du peuple appelé aux plus hautes fonctions.

Le territoire de Bouillargues, qui avait été érigé en grand fief, appartenait à cette époque encore à Guillaume de Nogaret, surnommé Tamerlet, qui était vassal des seigneurs de Manduel. Ajoutons que le même de Nogaret fut, en terre d'Aiguesvives, doté de rentes par Philippe le Bel.

L'année 1476 nous amène la confection des cadastres locaux, et presque un siècle après, en 1560, reviennent ces malheureuses guerres de religion qui couvrirent le pays de tant de ruines. Elles commencèrent dans les environs de Bouillargues à la suite de la domination du protestantisme et de sa prépondérance au Consulat et dans la ville de Nimes.

L'année suivante, en 1561, les juifs envahissent le pouvoir municipal nimois et en chassent les huguenots, sous prétexte d'avoir été tyrannisés par eux.

Profitant de leur succès, les juifs font des levées d'argent, de blé et de farine et s'approprient une partie du produit.

Bouillargues, qui fait partie du périmètre du Consulat de Nimes, reçoit leur visite, mais les habitants, qui sont prévenus de cela, leur font rebrousser chemin.

« Dès le début des guerres civiles, en 1562, dit François Rouvière dans ses *Silhouettes communales*, les bouillarguois fournissent au chef protestant Beau-

diné une *cornette* de cavalerie, qui contribua au siège de Frontignan et assista à la bataille de Pézénas ».

Cinq années après, le 29 septembre 1567, une armée de protestants de la Vaunage, commandée par Pierre de Suau, surnommé le capitaine « *Bouillargues*, saccagea tout un quartier de Nimes et fit périr de nombreux catholiques le jour de la Saint-Michel.

Le 12 octobre de l'année 1572, la population de Bouillargues se souleva dans le but d'aller prêter main forte aux catholiques de Nimes.

Le fort de Caissargues fut pris et rasé par les calvinistes, le 4 juin 1574.

Dans cette dernière localité, près d'un pont qui se trouve sur la route de Nimes à Saint-Gilles, un sanglant combat eut lieu, le 1er août 1577, entre mille arquebusiers protestants qui venaient de Nimes et le régiment de François Blou, seigneur de la commune de Laval, qui était cantonné à Marguerittes. Dans cette effroyable mêlée, Blou fut blessé grièvement.

Les paysans de Bouillargues, en nombre considérable, apportèrent un concours très énergique aux troupes catholiques, qui restèrent maîtresses des lieux.

Cette rencontre coûta la vie à 180 protestants et à 146 catholiques, qui furent enterrés sur les lieux.

En mai 1696, les États-Généraux du Languedoc adoptent en principe un projet rendant le Vistre navigable jusqu'à Cette. Il ne fut pas donné de suite à ce projet reconnu trop coûteux, et ne se réalisa que plus tard, lors de la construction du canal de Beaucaire. Les bouillarguois, qui voyaient dans son exécution plusieurs années de travail, furent déçus dans leurs espérances.

Dès le mois de mars de l'an 1599, la paix religieuse fut rétablie dans la région à la suite de l'enregistrement de l'Édit de Nantes. Cet Édit, œuvre libérale et politique d'Henri IV, qui datait du 25 février de la même année, était venu enfin mettre un terme à des guerres civiles et religieuses qui ne pouvaient que nuire à la prospérité du pays et particulièrement à celle de notre riche contrée.

Après plusieurs années de travail et de paix, durant lesquelles Bouillargues a pris quelque importance comme population et richesse, nous voyons arriver avec une douloureuse émotion la révolte du duc de Rohan, qui ravagea sans pitié le Languedoc et notamment les Cévennes et les environs de Nimes. Bouillargues fut cependant épargné.

La révocation de l'*Édit de Nantes* par Louis XIV, eut lieu le 18 octobre 1685. Cette mesure impolitique et rigoureuse ralluma les guerres religieuses dans un pays qui venait de relever tant de ruines et qui semblait entrer, après des jours si sombres, dans une ère de progrès et de réconciliation nationale.

MICHEL PONS.

(Extraits de la notice qui va paraître).

RÉCLAME ET RELIGION

Un de ces jours, je me suis attardé à causer religion avec un artisan de mes amis, qui m'a développé ses « raisons de croire ». Je me hâte de dire qu'il ignore tout de Brunetière, jusqu'à son nom, et qu'il est incapable de plagiat. D'ailleurs, quoi de moins semblable aux longues périodes hérissées de *qui* et de *que* dans lesquelles s'enchevêtre la puissante pensée de l'écrivain que le verbe familier dont mon interlocuteur revêtait ses arguments si personnels.

L'un d'eux particulièrement lui semblait probant à un très haut degré.

« Comment ne pas croire, s'écriait-il, lorsqu'on voit la religion envahir tous les domaines : le commerce, l'industrie, la science ».

« La science, fis-je étonné.

« Oui, la médecine et la pharmacie. Vous ne lisez « donc pas les journaux. Leur quatrième page est « farcie de plus de noms de saints que n'en compte « le calendrier. Combien de remèdes placés sous la « protection de Dieu, ou découverts par des prêtres « ou des sœurs. Allez, continua-t-il, une religion qui « pénètre partout n'est pas une religion qui meurt « et lorsque après dix-neuf cents ans, elle est vivace « autant qu'au premier jour, c'est qu'elle porte en « elle la vérité. On ne me fera jamais avaler le « contraire ».

Je le laissai-là avec avec sa preuve par la quatrième page, mais ma curiosité était éveillée sur cette question de la religion dans la réclame, et j'ai essayé de la creuser.

Les documents sont nombreux. A eux seuls les journaux et les affiches en fournissent une abondante moisson. On y rencontre l'interminable série des produits qu'on écoule sous le patronage de tel personnage céleste, ou de tel pieux bénédictin.

Tout y passe, depuis le Savon Notre-Dame de X..., jusqu'à la Liqueur du Révérend Père Z... (exiger sa signature sur la cire du bouchon).

Pendant que les couvents se vident, que les Christ disparaissent des prétoires, s'étale sur les murs, crevant les yeux de ses couleurs éclatantes, l'image de la Vierge. C'est un honnête commerçant qui vous offre sa marchandise sous son manteau.

Voyez ce moine à la barbe vénérable, penché sur un vieux grimoire : Un cénobite méditant sur les Saintes Écritures pensez-vous. Erreur profonde. C'est le Père Untel cherchant la composition de ce fameux élixir dont vos lèvres gourmandes gardent un souvenir agréable, et un désir ardent.

Et cette histoire intéressante d'un propriétaire protestant qui conçoit la louable idée, de destiner aux curés pour leur messe, contre arrhes bien entendu, sa provision de vin blanc. Sur sa propriété s'élevait jadis un monastère aujourd'hui disparu. Il écrivit à un quotidien de Paris, demandant l'insertion suivante : « Vin blanc de messe de l'ancienne abbaye de X... S'adresser à B.P. (suivait le nom et l'adresse) ». R. P. c'était Raoul Pierre, ou Robert Paul, comme vous voudrez, mais collé à ce vieux couvent de X..., ça vous prenait aussitôt un air de Révérend Père.

Avec cela des prix qui n'avaient rien d'outré. Il eût fallu aux lecteurs en mal d'achat, un cœur fermé à tout sentiment de solidarité chrétienne pour ne pas réserver leurs commandes à cet excellent R. P... Malheureusement la mêcbe fut éventée et le petit cru de notre homme cessa de se prélasser en dernière page entre le Cacao Van Houten et les Pilules Pink pour personnes pâles. Ce qu'il doit rire encore l'ingénieux Calviniste.

Les marchands d'orviétan, emploient couramment ce même procédé. Ils font précéder leur nom d'un D et les voilà docteurs dans l'esprit des simples.

Attaquez ces trop industrieux industriels pour usurpation de titres; ils protesteront avec une chaleureuse indignation et vous apprendrez que D. c'est Dieudonné, Désiré ou Denis, mais pas le moins du monde docteur.

Ces jours-ci des prospectus multicolores rappelaient à la gent souffrante l'efficacité de la Poudre du Père Henry. Père Henry se demandait-on, d'où sort-il celui-là? Bénédictin, Capucin, Oblat? Pas du tout. Une petite ligne au bas du feuillet informe que M. Henry père est le dépositaire général. On pourrait penser que depuis la loi sur les associations, les ordres étant dissous pour la plupart, leurs « secrets » ont disparu avec eux.

Il n'en est heureureusement rien. Mon journal me rassurait aujourd'hui même sur cet important détail, en transmettant l'avis que « avant de partir pour l'exil, le Père (Donatien) avait laissé la formule de sa potion pour maladies de l'estomac et de la vessie,— à son neveu M. A... à... B.

Et puis, il nous resterait malgré tout le clergé séculier. Le remède souverain entre tous des mala-

dies de femmes n'est-il pas la tisane de l'abbé Rath. Un abbé gynécologiste? vous ne vous attendiez peut-être pas à celle-là.

Et les nonettes aussi,puisque moyennant 10 francs 50 centimes, une religieuse vous expédiera franco, de quoi débarrasser vos enfants du pipi au lit.

Mais rien ne vaut, et jamais rien ne vaudra, ce vœu de dévoiler gratuitement contre demande affranchie, une recette, véritable panacée, qui aura bientôt fait de réduire la morbidité à l'état de mythe. Ce vœu doit être pour son auteur sources de bénéfices, car d'autres ont surgi, gratuits aussi, de rendre l'ouïe aux sourds, calmer les douleurs et sécher les ulcères.

La recette consiste à recevoir, contre remboursement un pot de pommade et une sorte de sirop factotum, l'un et l'autre d'un prix redoutable.

Qu'on ne s'étonne pas! La réclame religieuse comme les autres se paie, et souvent très cher. Je n'en veux pour preuve que l'exemple du biphosphate de chaux, remède d'un usage courant, et qui acquiert une valeur double lorsqu'il a pour le recommander l'autorité du cher frère X... Qui sait? Peut-être qu'ainsi patronné il fait mieux pousser fémurs et tibias et s'épurer le sang encrassé d'humeurs malignes. En tout cas ne vous hasardez pas à soutenir le contraire devant telle ou telle mère de famille que je vous citerais. Vous pourriez essuyer une véhémente tirade sur l'irréligion des temps présents, la malhonnêteté des pharmaciens, et une péroraison enflammée exaltant le dévouement et l'abnégation des saints fabricants de biphosphate. *Experto crede Roberto.*

*
* *

Comment s'est créée cette « réclame religieuse »? Mon Dieu, comme toutes les autres à la suite du besoin que le vendeur éprouve de présenter ses produits sous l'aspect qui a le plus de chances de séduire l'acheteur. Et pour réaliser ce desideratum, une connaissance approfondie de la clientèle, son esprit et ses habitudes, est tout-à-fait indiquée. La condition du succès réside là.

Vous êtes-vous demandé quelquefois, pourquoi les savonniers recourent à des marques telles que Notre-Dame de A. ou de B... et jamais Démocratie, Justice, Liberté, ou Berthelot, Pasteur, Lavoisier. C'est qu'ils s'adressent à des femmes du peuple, et du bas peuple, pour la plupart pénétrées d'une foi vive, et disons le, souvent intolérante, intolérante justement parce qu'elles voient dans la religion un recueil de dévotions et non un catéchisme social; véritables idolâtres parfois qui s'oublient des heures entières devant un Saint-Antoine plus ou moins outrageusement colorié, et négligent Dieu et ses enseignements.

Et c'est une façon à leurs yeux, d'être agréable au saint précité que d'employer un savon portant son effigie, encore que la ressemblance ne soit pas garantie par le fabricant.

Au même public ignorant et verni de religiosité, sont destinés les emplâtres de la sœur Aurélie et la tisane de l'abbé Rath, piètres marchandises que le pavillon religieux est contraint bon gré malgré de couvrir à la grande édification des naïfs d'entre les croyants.

Il y a heureusement place pour l'exception. Les

dévotes enseignes, qui ornent maintes boutiques de petits commerçants sont quelquefois placées par ceux-ci comme porte-bonheur. C'est la droguerie St Antoine, la mercerie St-Roch, la cordonnerie St Crépin, et tant d'autres. La plus originale que j'aie connue : « A la grâce de Dieu », étalait au dessus d'un humble magasin de modes, ses lettres noires se détachant sur un fond de couleur indécise. Hélas, les pratiques n'affluaient pas, et la douce devise, semblait sourire avec une mélancolique ironie. Un beau jour on dut fermer, et sur les portes closes une pancarte annonça la mise en vente. L'enseigne restait, mais cette fois toute endeuillée d'un voile de tristesse. Qu'allait-elle devenir ? Dans un mois, dans huit jours, peut-être demain le nouveau propriétaire la remplacerait. Elle attendait résignée, à la grâce de Dieu.

Il ne faudrait pas conclure aussitôt de cette histoire, à la fin prochaine de la « réclame religieuse». Non car elle immortelle, comme est immortelle l'étroitesse de l'esprit humain. Il y aura toujours des hommes qui pourront tromper leurs semblables en flattant leurs instincts et leurs sentiments. « C'est moi qui suis Guillot », disait le loup. « Achetez ma poudre, susurre le charlatan, c'est un savant dominicain qui l'a découverte »,

Mais on assistera à une évolution et cet art d'utiliser la religion comme canal à bénéfices, verra ses moyens varier à l'infini. D'ailleurs la mode est là qui lui indique le chemin. Lors de Cronstatd, s'abattit sur la France entière une épidémie de cafés, de bazars, de cercles franco-russes. Après l'exposition de 1888, la Tour Eiffel, pénétra sous diverses formes jusqu'au plus misérable foyer. Ces étiquettes laïques ont trouvé leur pendant religieux. Saint-Antoine de

Padoue dont la vogue remonte à quelques années, a eu les honneurs d'une publicité aussi considérable.

Seulement les renommées se fanent à l'usage ; la sympathie populaire si mobile lui préfère déjà Jeanne d'Arc. La bergère de Domrémy, dont l'auréole de gloire a traversé cinq siècles sans pâlir, vient de conquérir, grâce au projet de fête nationale, et aux débats de sa canonisation, un renouveau de popularité que des incidents récents ne peuvent qu'accentuer.

Elle aussi passera, ou du moins s'enfoncera lentement dans la pénombre de l'oubli ; d'autres seront l'objet de l'engouement de la foule.

Cependant, toute immortelle qu'elle est, la « réclame religieuse » aura à subir les contre-coups des fluctuations de l'opinion publique. Les conflits de la science et de la foi, de plus en plus à l'ordre du jour, à cette époque de discussions brûlantes, ont leur écho dans le commerce. A côté de la Pommade Antinévralgique, Saint-Vincent de Paul vous fait risette au pigeonier de la quatrième page, la Mixture antigoutteuse du professeur Cleptos, chevalier de l'ordre du Pirée. Au-dessous, le savon de la Madone baille paisiblement en compagnie du savon antiseptique (procédé nouveau) de M. R..., chimiste diplômé.

Que résultera-t-il de cette concurrence ? Qui de ces réclamistes l'emportera. Ou plutôt ne marcheront-ils pas parallèlement sans nuire l'un au succès de l'autre ?

Une réponse ferme est malaisée ; il est probable toutefois que la « réclame scientifique » gagnera du terrain sur l'autre, au moins passagèrement. Les progrès de l'instruction, la diffusion de la presse, affinent l'intelligence de la masse. Dans les cerveaux

incultes, une révolution tend à s'opérer, qui débarrassera leur foi, d'impertinents légués par des générations d'ancêtres superstitieux. Moins de religiosité et plus de sens religieux, parait être le but vers lequel ils s'orientent.

Et la réclame ne s'adresse et ne peut s'adresser qu'à la religiosité du public ; l'atténuation de celle-ci entrainera donc fatalement la diminution de celle-là.

Est-ce à dire que tout ira pour le mieux dans le meilleur des mondes ? Certainement non ; une fois allégé d'habitudes, qui n'ont de la religion que l'apparence, le peuple s'embarrassera de tout le clinquant pseudo-scientifique, journellement distribué par la feuille à un sou. On n'emploiera plus, c'est vrai, l'eau de Sainte-Marguerite, ou le contact d'une relique sacrée, mais on réclamera les services d'un cataplasme eutocique électrique, ou d'une friction au baume de Mme Hubert. sage-femme de première classe.

Car l'erreur est aussi agréable à l'homme que la flaque d'eau sale au canard.

JEAN DE NIVELLE.

SACRE DE L'HOMME DE DEMAIN

A MONSIEUR GEORGES MAZEL.

SONNET

Ton enfance déjà passée,
Te voilà l'homme de demain,
Vers l'avenir tendant la main
Vers la route à peine tracée.

Route des vieux, presque effacée !
Il te manque pour le chemin
Quoi ? le glorieux sacre humain,
Ton sacre d'homme, âme amorcée.

Dont le prêtre va te sacrer
Homme quand tu devrais pleurer
Sur ta royauté qui s'avance.

Pleure, o ma jeune royauté,
Car la vie a plus d'une offense
Pour l'être en avant projeté.

CHARLES DES GUERROIS.

Juin 1905.

LA VIGNE

Sous un ciel nuageux, au soleil qui rougeoie
Les vignerons joyeux se sont assis en rond.
L'air était parfumé, le sol était en joie
Lorsque le groupe las déposa le seillon.

L'automne apparaissait. Les coteaux vers la terre
Penchaient leur frondaison que dorait la lumière ;
Les vignes rutilaient. et les raisins mûris,
Décorant les lourds ceps de leurs grains arrondis,

Attendaient du coupeur l'incision dernière
Et murmuraient, penchés, une sourde prière :
Ils demandaient à Dieu qui les créa captifs.

D'égayer les mortels durant les soirs de brume
Et de rendre aux bourreaux, pour leur sombre coutume
Un esprit innocent, afin qu'il soit plus vif

A. Villaret.

CHEMINS DE FER DU MIDI

Cartes d'excursions dans le entre de la France et les Pyrénées (relations Midi-Orléans). Cartes individuelles

Il est délivré, du 15 Juin au 15 Septembre, au départ des Gares de Paris (Quai d'Orsay, Pont-Saint-Michel et Austerlitz) des cartes d'excursions dans le Centre de la France et les Pyrénées.

Ces cartes donnent droit :

1° **A un voyage aller** avec arrêts facultatifs aux Gares intermédiaires de Paris au point d'accès choisi par le Voyageur sur l'une des zones de libre circulation ci-après définies et en empruntant l'un des itinéraires suivants :

a) Paris, Blois, Tours, Poitiers, Angoulême, Bordeaux, Dax et Bayonne ou Puyôo pour les zones **B** et **D**.

b) Paris, Vierzon, Châteauroux, Limoges, Uzerche, Brive et Toulouse (*viâ* Souillac, Montauban ou *viâ* Saint-Denis-près-Martel-Capdenac) pour les zones **B**, **C** et **D**.

c) Paris, Vierzon, Montluçon ou Saint-Denis-Près-Martel, Aurillac, Neussargues et Béziers (avec faculté d'interruption entre Banassac-la-Canourgue et Aguessac ou Millau) pour les zones **C** et **D**).

d) Paris, Vierzon, Aurillac ou Saint-Denis-près-Martel pour les zones **A** et **E**.

2° **A la libre circulation** sur les lignes comprises dans la dite zone avec arrêts facultatifs à toutes les Gares.

3° **A un voyage retour** avec arrêts facultatifs aux Gares intermédiaires du point où le Voyageur abandonne la zone de libre circulation à Paris et en empruntant, en sens inverse, l'un des itinéraires désignés au 1°.

Les lignes comprises dans les zones de libre circulation sont les suivantes :

Zone **A**. — Saint-Denis-près-Martel à Arvant, Viescamp-sous-Jallès à Figeac, Neussargues à Millau, Mende au Monastier, Séverac-le-Château à Rodez, Rodez à Saint-Denis-près-Martel.

Zone **B**. — Bayonne à Toulouse-Matabiau, Bayonne à Irun (1), Bayonne à Saint-Étienne-de-Baïgorry, Ossès à Saint-Jean-Pied-de-Port, Puyôo à Saint-Palais, Autevieille à Mauléon, Pau à Laruns-Eaux-Bonnes, Buzy à Oloron-Sainte-Marie, Lourdes à Pierrefitte-Nestalas, Tarbes à Bagnères-de-Bigorre, Lannemezan à Arreau-Cadéac, Montréjeau à Bagnères-de-Luchon, Boussens à Foix, Portet-Saint-Simon à Ax-les-Thermes.

Zone **C**. — Toulouse-Matabiau à Montpellier (*viâ* Cette et Montbazin-Gigean), Toulouse à Ax-les-Thermes, Bram à Pamiers, Moulin-Neuf à Lavelanet, Belvèze-Aude à Limoux, Carcassonne à Quillan, Rivesaltes à Quillan, Perpignan à Villefranche-Vernet-les-Bains, Elne à Arles-sur-Tech, Narbonne à Port-Bou (1).

Zone **D**. — Lignes énumérées ci-dessus aux zones **B** et **C**.

Zone **E**. — Saint-Denis près-Martel à Arvant, Neussargues à Béziers, Mende au Monastier, Séverac-le-Château à Saint-Denis-près-Martel, Figeac à Viescamp-sous-Jallès, Béziers à Montpellier (*viâ* Cette et Montbazin-Gigean), Béziers à Toulouse, Narbonne à Port-Bou (1), Elne à Arles-sur-Tech, Perpignan à Villefranche-Vernet-les-Bains, Rivesaltes à Quillan, Carcassonne à Quillan, Belvèze-Aude à Limoux, Bram à Pamiers, Moulin-Neuf à Lavelanet, Toulouse-Matabiau à Ax-les-Thermes, Castelnaudary à Rodez, Toulouse à Capdenac, Toulouse à Montauban, Montauban à Bédarieux, Teissonnières à Albi, Montauban à Saint-Denis-près-Martel.

Les prix totaux des cartes individuelles sont ainsi fixés :

	1re CLASSE	2e CLASSE	3e CLASSE
	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Zone A..................	150 »	105 »	70 »
— **B** ou **C**............	190 »	140 »	95 »
— **D** ou **E**............	230 »	170 »	115 »

Sur ces prix, il est accordé pour les familles une réduction qui va de 10 °/° pour la deuxième personne, jusqu'à 50 °/° pour la sixième et les suivantes.

Pour tous renseignements, consulter soit le tarif commun G. V. 106, soit le livret dont il est fait mention dans l'*avis* de la page suivante.

(1) Toutefois, pour revenir d'Irun à Hendaye et de Port-Bou à Cerbère, les Voyageurs devront se munir de billets dont le prix est dû par eux aux Compagnies Espagnoles.

CHEMINS DE FER DU MIDI

Nimes. — Imprimerie Générale, rue de la Madeleine, 21.

L'Administrateur-Gérant : F. Bois.

PETITES ÉTUDES D'UN IGNORANT

AUTOUR D'UN ÉCRIVAIN OUBLIÉ : LE COMTE DE TRESSAN

(suite et fin)

« Je vous prie très instamment de vouloir bien me dire « quel est l'infortuné qui m'a écrit de chez vous ; quel est le « scélérat qui le poursuit ; pourquoi on l'accuse d'être l'au- « teur d'un ouvrage qui n'est pas sous son nom ; quelles « procédures on a faites contre son ouvrage et contre sa per- « sonne ? Est-il décrété de prise de corps ? Est-il poursuivi « par le procureur du roi ? A-t-il des défenseurs et des pro- « tecteurs ?

« Pythagore a dit : *Dans la tempête adorez l'écho.* Cela « signifie, à mon avis, si on vous persécute à la ville, allez- « vous en à la campagne. Votre homme fait fort bien d'ado- « rer l'écho de Franconville ; les échos de ma retraite sa- « luent très humblement ceux de la vôtre.

« Je vous demande en grâce de m'instruire pleinement de « tout, ou d'engager votre réfugié à m'instruire.

« P. S. *à M. Delisle de Sales.* — Le philosophe qui adore « actuellement l'écho de Franconville, pendant le plus ridi- « cule orage du monde, ne doit pas douter du vif intérêt que « je prends à lui. Je dois d'ailleurs lui dire : *hodie tibi, cras* « *mihi.* Il peut, en attendant, me donner ses ordres en sû- « reté.

Delisle de Sales n'adora pas longtemps l'écho de Franconville, et préférant le conseil de Voltaire à

celui de Pythagore, il s'enfuit vite, il alla loin, il revint tard. Le Parlement et le Châtelet pouvaient s'entendre pour brûler la *Philosophie de la nature* et en griller le philosophe ; le livre était vieux et l'auteur était loin. Le patriarche de Ferney trouvait cela « également horrible et absurde » et le retraité de Franconville le déclarait « également absurde et horrible. » Ce fut le thème d'un certain nombre de lettres échangées entre les deux amis, et Tressan se vit saluer quelquefois encore, dans sa belle vallée de Montmorency, par les ours des Alpes et du Mont Jura, par les montagnes chargées de neiges éternelles, et par la décrépite vieillesse du suisse toujours mourant.

Voltaire vieillissait en restant jeune d'esprit, Tressan restait jeune en vieillissant. A 72 ans, le comte « conservait, peut-être un peu trop, les goûts et l'esprit de la jeunesse. » (1) Il adressait des vers assez légers à une petite fille de campagne qu'il élevait dans ses terres. C'est ma Fanchon, disait-il.

Ah ! ma Fanchon, quand auras-tu quinze ans ?

En l'honneur de cette enfant, celui qui, dans sa jeunesse, s'était fait un nom « par ses épigrammes très mordantes et très bien tournées », invoquait, en des vers faciles et galants, le souvenir de Salomon le Sage par trop lestement rappelé :

O Salomon, des mortels le plus sage,
Le ciel, je crois, me fit pour t'imiter.
Tout comme toi j'écris maint radotage.

(1) *Correspondance littéraire* de La Harpe. Paris, Migneret, an IX (1801), in-8°, t. III, p. 6-7, 35-36, 41-42.

Je suis bien vieux, je bois, j'aime à chanter.
Tout comme toi j'adore l'innocence
D'un jeune objet qui t'aurait enflammé,
Mais quelquefois en perdant patience.

. . . .

C'est clair, de Tressan est toujours jeune, mais à boire, à chanter, et à faire de petits vers, s'il perd patience, c'est à cause de ses visées académiques.

En effet, le temps presse : à soixante et quatorze ans les rêves risquent d'être courts, pourquoi ne pas s'efforcer de les prolonger ? Le comte adresse à La Harpe une épître à l'appui de ses prétentions à l'Académie, c'est en somme une apologie et une apologie fort gaie, comme les péchés qu'on lui reproche. Est-il contrit ? Cela ne paraît pas. Il est du reste probable que ce défaut de regret contribuera beaucoup à l'entretien de ses relations avec la duchesse de Chartres et Mme de Genlis (1) Rien ne pouvait être plus utile à l'accomplissement de ses ambitions littéraires que la fréquentation de la société d'élite qui se réunissait chez ces grandes dames.

On raconte que la princesse de Conti (2), personne fort grave dans ses habitudes, fut victime, chez la

(1) Stéphanie Félicité Ducrest de Saint-Aubin, comtesse de Genlis, née en 1746, porte jusqu'à son mariage le titre de comtesse de Bourbon Lancy. Elle épouse en 1762 le comte de Genlis, marquis de Sillery, vit peu d'années avec lui, devient dame d'honneur de la duchesse de Chartres, est chargée de l'éducation des deux filles jumelles de cette princesse, et reçoit en 1782 le titre de gouvernante des enfants du duc d'Orléans — Philippe-Egalité. Elle n'a pas écrit moins de 160 volumes, romans, contes, pièces de théâtres, ouvrages d'éducation et d'histoire. Elle est morte en 1830.

(2) *Mémoires* de Madame de Genlis, 1825, t. IV, note de l'éditeur. — Cette princesse de Conti était Fortunée-Marie d'Este, fille du duc de Modène, épouse du dernier des Conti, prince « absolument inoffensif », selon l'expression du duc d'Aumale.

duchesse de Chartres, d'une aventure qui aurait pu déconcerter un sérieux moins tenace que le sien. Suivant la coutume d'alors, la duchesse de Chartres avait un négrillon. On l'avait nommé Scipion ; il était africain, et Tressan y voyait un symbole de victoire. Très perplexe, le petit nègre regardait la princesse de Conti comme pour chercher sur son visage la solution d'un problème. Soudain, il lui demande gravement : « Pourquoi, Madame, avez-vous un si grand nez ? » On juge du bouleversement produit par cette dérogation aux lois de l'étiquette contre la princesse qui les observait le plus rigoureusement. Scipion reçoit l'ordre de se retirer. Il ne bouge pas ; il veut connaître le motif du phénomène ; il réitère obstinément sa question : « Je veux savoir ça ! » On l'emporte et tout en se débattant comme un petit diable, il crie : « C'est que je n'ai jamais vu un nez si long. »

Tressan négligea de chanter les exploits de Scipion, mais il résolut, pour livrer un dernier assaut à la forteresse académique, d'appeler à son secours la fougue de Roland.

XII

Traduire, à l'âge de 75 ans, *Roland Furieux* de l'Arioste, et le traduire en trois mois, c'est le coup hardi par lequel le comte de Tressan prétendit s'imposer aux suffrages des membres de l'Académie Française.

Faite hâtivement, car il devenait, de toutes façons, pressant de s'asseoir sur le trône académique,

cette traduction offre de trop réels défauts à côté de remarquables beautés. On y relevait des inexactitudes fort étranges. L'auteur n'avait-il pas pris, dans une stance du dixième chant, un serpent pour une biche ? Evidemment s'il eut été moins pressé, il ne se fût pas trompé sur la signification du mot *biscia* ; le sens de la phrase l'eût suffisamment éclairé, à lui seul. Fatalement, la traduction du beau poème de l'Arioste devait se ressentir de la précipitation fiévreuse du travail.

Le style, plus faible que celui d'*Amadis*, est en général facile et naturel. Mais au lieu de l'aisance et de la grâce qui se jouent dans la première œuvre, on trouve ici des négligences et des incorrections qui aggravent une prolixité embarrassée. Faire passer dans une langue étrangère et dans la prose la richesse poétique d'un original tel que *Roland Furieux*, demandait un grand effort que Tressan négligea d'accomplir pour donner à sa prose légère le genre d'harmonie, d'élégance et de force qui peut rapprocher le plus de la poésie. Un demi siècle plus tard on n'avait pourtant pas cessé d'apprécier cette œuvre, puisque l'on ne trouve rien de mieux pour donner une nouvelle et bonne traduction du beau poème de l'Arioste, que d'emprunter, en lui faisant subir les retouches nécessaires, celle de Tressan. (1)

Il s'agissait de savoir, si, les élections à l'Académie se succédant, le lieutenant général attendrait toujours, en simple assistant, le défilé des triomphateurs. Depuis son échec de 1770, il avait vu passer, après Roquelaure, évêque de Senlis, le prince de Beauveau, Gaillard, l'abbé Arnaud, de Belloy, Bré-

(1) C'est M. Pannelier qui la corrigea avec soin dans l'édition de 1823.

quigny, Beauzee, l'abbé Delille, Suard, Malesherbes, Chastellux, le duc de Duras, Boisgelin, archevêque d'Aix, La Harpe, l'abbé Millot, et le défilé continuait toujours ; peut-être se demandait-on si ce vieillard venait à l'Académie chercher l'extrême-onction. Et Tressan vit encore passer Ducis et Chabanon, mais l'entrée de ce dernier dans le sanctuaire des Muses lui annonçait quelque lassitude chez les encyclopédistes et une absence de sujets propre à lui livrer enfin passage : *Roland Furieux* tentait le dernier assaut.

L'abbé Batteux vient de mourir, Lemierre lui succède, Tressan est toujours là ; mais une place est encore vacante, celle de Condillac, et Tressan est élu. « Ces deux choix sont généralement approuvés, dit La Harpe (1) Le premier n'est pas à la vérité un bon écrivain, mais il a fait preuve de talent pour le théâtre, il a travaillé trente ans, et il est du nombre des auteurs médiocres qui doivent arriver aux honneurs littéraires à titre de vétérance. L'autre est un homme d'esprit et un auteur agréable, qui a fait de jolis vers de société, et qui, à l'âge de 75 ans, a donné un très bon abrégé des *Amadis*. » Et cependant ce n'est pas *Roland Furieux* qui lui a fait franchir le seuil de l'Académie, car La Harpe ajoute : « Il ne faut pas parler de sa traduction de l'Arioste, malgré les éloges ridicules que lui a prodigués dans le *Mercure* un des rédacteurs actuels de ce journal, M. Garat. »

Les deux nouveaux élus furent reçus par l'abbé Delille qui répondit en qualité de directeur aux récipiendaires (25 janvier 1781).

(1) *Correspondance littéraire* de La Harpe, t. III, p. 154-155

L'accueil fait aux discours de Lemierre et de Tressan fut sympathique, mais froid. La lecture du quatrième chant d'un *Poème sur les Jardins*, faite avec une coquetterie fort séduisante, au début de la séance, par l'élégant traducteur de Virgile, nuisit-elle à l'éloquence des nouveaux académiciens ? C'est encore avec le plus grand plaisir que l'on écouta les réponses « pleines d'esprit et d'agrément » du directeur dont la prose, ce jour-là, réussit autant que les vers.

Le comte de Tressan n'avait pas caché la grande joie que lui causait sa nomination. Sa verve poétique fut en quelque sorte renouvelée, et, à quelques jours de là, il écrivit l'une des plus jolies pièces que lui ait inspirée sa muse badine. « il y a de la facilité, de la grâce et de la douceur, et ce qui est plus rare chez Tressan, fort peu de négligences. » Il y célèbre sa retraite de Franconville. (1)

Vallon délicieux, ô mon cher Franconville !
Ta culture, tes fruits, ton air pur, ta fraîcheur,
Raniment ma vieillesse et consolent mon cœur.
Que rien ne trouble plus la paix de cet asyle,
Où je trouve enfin le bonheur.
Tranquille en cette solitude,
Je passe de paisibles nuits.
Je reprends le matin une facile étude.
Le parfum de mes fleurs chasse au loin mes ennuis ;
Je vois de vrais amis,
Et m'endors sans inquiétude.
Souvent conduite par les Ris,
De fleurs nouvellement écloses,

(1) *Correspondance littéraire* de La Harpe, t. III, p. 233-234

Ma petite Fanchon orne mes cheveux gris,
Et me laisse cueillir sur ses lèvres de roses
Un baiser innocent, baiser tel que Cypris
Quelquefois en donne à son fils.
Que tu me plais, heureuse enfance !
Fanchon met toute sa décence
A marcher les pieds en dehors,
A ne point déranger son corps
Quand elle fait la révérence.
Cependant déjà Fanchon pense ;
Par mille petits soins charmans,
Elle nous prouve à tous qu'elle a le don de plaire,
Qu'elle en a le désir. . . . .
. . . .

Malgré les délices de Franconville, on vit Tressan reprendre une maison à Paris. Les séances de l'Académie l'attiraient : il en devint l'un des membres les plus assidus. Il aimait à oublier son âge et ses infirmités dans ces bureaux d'esprit et ces sociétés charmantes où il portait, avec des grâces rajeunies, une amabilité tendre et heureuse.

Franconville n'était pas loin de Paris, mais Argenteuil en était plus près encore. Là vivait Palissot. Le comte de Tressan, assis désormais dans le fauteuil de ses rêves, guéri par conséquent de ses anciennes frayeurs, se rapprochait le plus possible de l'auteur du *Cercle* et des *Philosophes*. « C'étaient de sa part, dit Palissot (1), les invitations les plus pressantes, au nom de sa femme et au sien, *de réunir nos petits ménages*. Nous et nos amis nous devions regarder sa retraite de Franconville comme la nôtre ; et pour nous en donner l'exemple, tous deux nous faisaient l'honneur de venir dîner familièrement avec

(1) *Mémoires* de Palissot, t. II, note, p. 433-434.

nous dans notre hermitage d'Argenteuil, dont ils paraissaient plus épris que nous-mêmes. La confiance du comte n'avait plus de bornes ; elle allait jusqu'à nous faire part de ses chagrins domestiques, en nous demandant de petits services, que nous étions charmés de pouvoir lui rendre. »

Comme le vieillard de La Fontaine, Tressan plantait alors et même bâtissait un peu ; il se plaisait à cultiver des fleurs et à cueillir des fruits et des roses dans ses rares heures de solitude inoccupée. C'était entre le traducteur de l'*Amadis* et l'auteur du *Satirique* un prêté et un rendu continuels. Le premier écrivait un jour au second : (1)

« A Franconville, ce dimanche.

« Hélas ! Monsieur, depuis huit jours je suis en l'air, et « je n'en ai passé aucun sans aller à Saint-Leu. Madame la « duchesse de Chartres n'en partira que mardi, et je donne « ces deux derniers jours à mon attachement pour les an- « ciens maîtres de ma famille et aux charmes que Madame la « duchesse de Chartres répand dans la société par sa bonté, « son égalité et ce désir de plaire si rare, et qui ferait aimer « la plus simple particulière.

« C'est avec bien de la peine, Monsieur, que Madame de « Tressan et moi nous sommes forcés de remettre à la se- « maine prochaine une partie aussi agréable pour nous. « J'irai samedi à Paris ; j'en reviendrai le lundi après l'Aca- « démie, et je reviendrai par Argenteuil, pour rendre mes « respects à vos dames et leur demander le jour où j'aurai le « plaisir de former l'union de deux petits ménages, que tout « me fait désirer de voir dans une union durable.

« Après la générosité complète de ne plus rappeler un temps « où je me suis laissé toneller, comme un homme qui n'avait « pas encore eu le temps de vous apprécier, et qui n'avait

(1) *Mémoires* de Palissot, t. II, p. 492 et ss.

« pas encore assez joui du plaisir de vous lire et de vous en-
« tendre, j'espère vous prouver, tout le reste de mes jours,
« le prix que je mets à l'honneur de votre amitié, et le désir
« que j'ai de la mériter : vous possédez un anneau de Salo-
« mon, qui vous met bien à l'abri des astuces des mauvais
« génies, et je serai enchanté de rendre hommage aux deux
« Péris qui embellissent votre vie. »

Il y avait bien là une amende honorable de la part de Tressan, et un désir sincère de réparer au plus tôt les erreurs du passé par les hommages présents, mais que de désirs se perdent dans l'espace ! Le lieutenant général ne put se rendre à Argenteuil en revenant de Paris, comme il l'avait annoncé, il s'en excusa par la lettre suivante :

« Paris, ce lundi 20.

« Il m'est impossible, Monsieur et cher voisin, d'avoir
« l'honneur de vous aller voir aujourd'hui étant obligé de
« coucher à Paris ; je ne retourne que demain à Francon-
« ville : mais, mercredi sans faute, Madame de Tressan et
« moi nous irons à Argenteuil, et d'assez bonne heure pour
« jouir à notre aise du plaisir d'être avec vous. Je vous
« prie en grâce de faire mille excuses à Madame Palissot sur
« ce que je n'ai pas l'honneur de lui rendre mes respects
« avant celui de dîner chez elle. On n'est jamais son maître,
« même étant vieux. »

Des relations suivies s'établirent de la sorte entre Argenteuil et Franconville. Mais Tressan était fréquemment retenu par les bontés du Palais-Royal et par l'amitié de quelques sociétés. L'Académie surtout avait son cœur et il aimait à le montrer. Il regardait comme un bon service rendu à la Compagnie d'avoir tiré les officiers qui devaient complimenter

le Roi après les couches de la Reine, et il s'en vantait. « J'ai écrit à M. le duc de Nivernois, disait-il, qu'une des Muses avait conduit ma main pour le nommer directeur, et que je les en soupçonnais toutes : il m'a fait une réponse charmante. »

Le comte était tout réjoui : souvent, il dinait au Palais-Royal ; on le priait, il promettait : « Eh ! qui pourrait manquer de parole à la meilleure et à la plus aimable des princesses. » Il jouait un rôle à l'Académie, et mettait à profit tous ses droits littéraires avec un succès qui flattait sa petite vanité de vieillard satisfait. Franconville lui donnait dans la paix de ses ombrages, avec un bonheur calme une fraîcheur d'âme que ne troublaient plus les ambitions ou les inquiétudes d'une vie agitée. Dans ses heures perdues, il s'amuse à faire de petits vers et il travaille à perfectionner son grand ouvrage sur l'électricité. Que lui faut-il de plus ?

Il lui faudrait un fils aîné moins malheureux.

« Il m'arrive l'aventure la plus fâcheuse, écrit le comte à « Palissot. Vous savez que j'ai fait embarquer mon fils aîné « sur le vaisseau du comte de Kerguelen, qui était muni de « tous les passeports possibles des puissances maritimes, et « même de l'Amirauté de l'Angleterre ; malgré cela, et contre « le droit des gens, un corsaire anglais a pris son vaisseau le « lendemain de sa sortie de Paimbœuf, et l'a conduit à Kin- « sale en Irlande. On les a pillés et faits prisonniers. M. de « Kerguelen m'écrit qu'il espère que mylord Sandowich lui « fera rendre sa liberté. Mais en attendant mon pauvre fils « crie, et me prie de lui envoyer de l'argent. Je me suis « épuisé pour lui envoyer 7200 livres à Nantes. Si M. Mou- « tard voulait s'arranger avec moi et me faire une avance, « je lui remettrai mon manuscrit, auquel je n'ai qu'un chapitre « à augmenter ; mais je ne vaux rien pour le lui proposer, et

« ce ne serait que par la médiation d'un ami tel que vous, que « je pourrai lui faire cette proposition. Voyez s'il serait « possible de lui en parler ; mais ne faites à ce sujet que ce « qui peut ne vous compromettre, ni moi non plus. — Plus « de complimens entre nous, je vous en supplie. Je ne vaux « pas Atticus, mais j'ai ses sentimens en vous écrivant. »

Malgré ce fâcheux incident l'ermite de Franconville chantait, car il chanta toujours. Il faut entendre ce vieillard dont l'imagination est encore jeune, à soixante et dix-huit ans, adresser à ses enfants des vers d'un goût tout à fait anacréontique. (1)

Les fleurs nouvellement écloses
Ont encore pour moi des appas.
Eloignez ces cyprès, approchez-moi ces roses,
Disait le vieillard Philetas.
Chers enfans, conduisez mes pas
Aux treilles de Bacchus, aux rives du Permesse,
Quelquefois même aux bosquets de Paphos.
La vieillesse est un doux repos ;
Mais il faut l'animer : les jeux de la jeunesse,
Ses plaisirs, ses riants propos.
Emousseront pour moi le ciseau d'Atropos.
Je jouirai d'un jour de fête ;
Des lilas de Tempé, des pampres de Naxos,
On y couronnera ma tête.
Vieillards, fuyez les tranquilles pavots.
Chantez Bacchus, l'Amour et le Dieu de Délos.
Songez que sur le temps, et sa faulx qui s'apprête,
Un jour heureux de plus est un jour de conquête
Et le prix des plus longs travaux.

Ainsi chantait le vieillard. Et, pendant ce temps, autour de lui, d'Alembert, secrétaire perpétuel de

(1) *Correspondance littéraire* de La Harpe, t. IV, p. 64.

l'Académie Française, s'agitait pour faire donner un fauteuil au « seul homme qui soit digne » de prendre place à l'Académie : Condorcet. Depuis cinq ans, ne pouvant, à cause de l'hostilité de Maurepas, réaliser les désirs d'une affection exaltée, il fait entrer « les estropiés et les boiteux de la littérature » et se démène pendant des mois entiers pour obtenir ces peu glorieux résultats. On s'étonne des fluctuations qu'éprouvent « les suffrages des arbitres du goût. » Néanmoins, les expédients de l'influence précaire de d'Alembert et son acharnement capricieux contre Lemierre et Chabanon n'empêchent pas le succès de leur candidature, suivi de l'élection du Comte de Tressan. Et maintenant, pour assurer le triomphe de son protégé, le secrétaire perpétuel s'applique à circonvenir le retraité de Franconville. La mort de M. de Maurepas a levé le principal obstacle auquel se heurtait depuis longtemps la candidature de Condorcet, mais l'Académie est moralement engagée envers Bailly, qui a déjà obtenu douze voix à la dernière élection. Les deux candidats sont, d'ailleurs, de l'Académie des sciences. A peine Saurin est-il mort que Buffon prend position pour Bailly et un conflit d'influences avec d'Alembert devient inévitable. Par la force des choses et, contre son ordinaire, Buffon se trouve entraîné à se jeter vivement dans la lutte. Il se heurte aux rudesses de de son intrépide adversaire. Telle est l'âpreté de la compétition que d'Alembert épuise toutes ses ressources et utilise tous les procédés. S'il se montre discourtois envers Buffon, il devient suppliant avec le comte de Tressan. Buffon, pour échapper à ses invectives, les jours qui précèdent l'élection et le jour même du vote, évite de venir au Louvre et de

rencontrer son antagoniste ; mais Tressan succombe aux sollicitations et aux larmes et se laisse extorquer d'avance son bulletin de vote, se mettant ainsi dans la nécessité de ne point tenir parole à Buffon dont il est l'obligé. Le jour décisif arrive, « on ne se souvient point de mémoire d'académicien (1), dit l'un des votants, qu'il y ait jamais eu une assemblée si nombreuse, ni un semblable partage de voix. Nous étions trente et un ; M. Bailly a eu quinze voix, et M. de Condorcet seize. » Bien des amis de Tressan rougirent pour lui, quant à d'Alembert il pouvait s'attribuer la conquête de cette unique voix de majorité. Il le fit et dit tout haut, après le scrutin : « Il a frisé la corde ; je suis plus content d'avoir gagné cette victoire, que je ne le serais d'avoir trouvé la quadrature du cercle. » Un géomètre pouvait-il rien dire de plus fort ? Mais quelle tristesse dut entrer dans le cœur de l'ermite de Franconville. N'importe ! il chanta toujours, et, entre deux chants, il recueillit quelques souvenirs sur l'auteur du *Gil Blas*.

Lesage était mort octogénaire, dans un triste état d'affaissement, à Boulogne, le 17 novembre 1747. Le Comte de Tressan qui commandait alors dans le Boulonais, se fit un devoir d'assister avec tout son état-major aux obsèques du spirituel conteur, et par l'éclat de cette pompe funèbre il rendit un hommage public à l'un des meilleurs écrivains dont la France s'honore. Il voulut consigner dans une lettre datée du 20 janvier 1783, ses souvenirs sur les dernières années de Lesage. Il revenait ainsi à cette peinture indirecte des choses et des personnes de France, qu'il avait pratiquée avec les romans de chevalerie,

(1) *Correspondance littéraire* de La Harpe, t. III, p. 312.

car, on le sait bien, les Pyrénées dans les romans de Lesage ne sont qu'un rideau transparent placé entre la malice de l'auteur et l'amour-propre des Français. Les noms sont espagnols et les mœurs françaises ; ce sont les ridicules de sa patrie qu'il fustige sur la terre étrangère, et le lecteur, qu'un voyage innocent et gai ne dépayse pas, sourit de ces vices espagnols dont il trouve le type à ses côtés. Tressan retrouve là les impressions qu'il a vécues. Il admire Lesage (1) « lorsqu'il nous montre Gil Blas qui, dupe dans sa pauvreté, l'est encore dans sa richesse, mais qui s'élève alors, pour ainsi dire des mains des fripons subalternes dans celles des fripons titrés, toujours trompé, mais alors avec plus de cérémonies ! Quelle leçon profonde dans cette corruption des mœurs de Gil Blas lorsqu'il devient courtisan, lui, dont la vertu s'était échappée, blessée, il est vrai, mais encore vivante, de la caverne des voleurs et du foyer des comédiens ! » Tressan avait vu de près ce foyer et d'autres cavernes, et il saluait au passage tel souvenir des folies et des vices dont la peinture lui donnait comme un regain de jeunesse. Et il chantait, car il devait chanter jusqu'à la fin.

Le Comte de Tressan revenait, un soir, après souper, du château de Saint-Leu, sa voiture fut versée et il fit une chûte fatale. Le 31 octobre 1683, il mourut des suites de cet accident, à l'âge de soixante et dix-huit ans. Le retraité de Franconville était allé faire sa cour à la duchesse d'Orléans et porter à Mme de Genlis de « charmants couplets » qu'il avait composés pour sa fête. Ce fut le dernier chant du jeune vieillard.

(1) *Essais de littérature et de morale* par Saint-Marc Girardin, Paris, Charpentier 1878, t. I, p. 18-19.



La mort du Comte de Tressan est le prélude d'une sorte de restitution posthume. Si l'abréviateur des romans de chevalerie a été, par faiblesse, complice et dupe de l'échec de Bailly, du moins, par sa mort, il laisse à ses confrères le moyen de réparer son erreur et sa faute. Son fauteuil échoit à celui dont il a empêché l'élection quelques mois auparavant, et, par une circonstance piquante, c'est Condorcet qui va recevoir Bailly, son concurrent détesté de l'année précédente. Le successeur de Tressan est installé dans la séance publique du 26 février 1784, devant une brillante affluence. En le recevant, Condorcet se donne l'air de se jouer de l'élu « dans une espèce de persifflage fort poli (1), par lequel il fait entendre au récipiendaire qu'il ne regarde son hypothèse d'un peuple hyperboréen, fondateur des arts et des sciences, que comme un roman ingénieux. Au reste, le discours de M. Bailly a eu beaucoup de succès à la lecture publique et dans le monde. On y a trouvé de l'esprit, de la grâce, et une manière fort adroite de faire valoir le mérite de M. de Tressan, son prédécesseur. »

On a reproché au comte une faiblesse et une mobilité de caractère qui nuisaient beaucoup à sa considération. Pouvons-nous, en terminant cette étude et après la lecture des lettres qu'elle livre au public, demander la révision de ce jugement ? Rien ne nous paraît plus douteux. Boufflers le compara à une guèpe qui se noie dans le miel. Ce mot, péné-

(1) *Correspondance littéraire* de La Harpe, t. IV, p. 212.

trant comme un dard, est justifié par la causticité mordante du comte de Tressan que des apparences doucereuses ne parvenaient ni à couvrir, ni à faire oublier.

Qu'on nous excuse maintenant d'avoir traité en de si longues pages un si petit sujet. Heureux serions-nous, si l'on voulait bien interpréter en notre faveur certaine pièce de l'abbé Porquet, un ami de Tressan connu pour avoir scrupuleusement écrit de petits vers sur de petits sujets. On lui demandait ce que c'était que des longueurs dans un ouvrage ; il répondit :

Est trop court qui me plait, est trop long qui m'ennuie.
Sur l'inutile seul le bon goût se récrie,
Et le sentiment même a sa précision.
La richesse de l'art naît de l'économie :
Dans un tableau bien fait tout est expression.
Cette science est peu commune ;
C'est le secret des bons auteurs.
L'ouvrage le plus court peut avoir des longueurs,
Le plus long n'en avoir aucune.

Louis Bascoul.

LES TRIBUNAUX RÉVOLUTIONNAIRES
EN PROVENCE

(Suite).

En installant le 1er octobre 1792 les membres du Tribunal populaire, le maire Mourraille leur adressa une allocution qui se terminait ainsi : « Au nom du « peuple, je jure d'obéir à vos jugements et de vous « donner main-forte toutes les fois que vous le de- « manderez pour leur exécution. »

Destiné dans l'esprit de Rebecquy et de Barbaroux (qui en donnèrent l'idée) à prononcer sur les délits politiques, ce tribunal devint un instrument docile entre les mains des contre-révolutionnaires et fédéralistes ; imitation libre du tribunal populaire fondé par les Jacobins après le 10 août, il se donna pour mission de réprimer les excès commis par de misérables factieux contre lesquels le crédule Mourraille n'employait pas toujours les moyens que la loi mettait à sa disposition. Si les nouveaux juges ne punirent pas les assassinats précédents, ils empêchèrent du moins que cet effroyable système de domination ne continuât. La légalité de leur établissement pouvait être contestée ; pourtant comme la hiérarchie des pouvoirs n'était alors qu'un mot, la municipalité marseillaise institua ce tribunal en lui

donnant le droit de vie et de mort qu'elle n'avait pas elle-même.

Deux commissaires, Isoard et Bontemps, parcoururent les communes du département pour rechercher les citoyens prévenus du crime de lèse-nation.. Ils accomplirent leur mission en s'aidant du concours des gardes nationales et ils finissaient leur rapport, daté du 18 septembre 1792, par ces mots : « Il nous reste encore bien des personnes à faire « arrêter : il faut croire que les municipalités exécu- « teront les ordres que nous leur avons donnés à ce « sujet. »

*
* *

Au commencement de janvier 1793, de nouvelles élections municipales eurent lieu à Marseille : Mourraille resta maire et Seytres procureur. Mais l'ovation qu'on leur fit fut souillée quelques jours après par un exécrable meurtre. L'abbé Mathieu Olive, âgé de 85 ans, curé de St-Ferréol (*vulgo* les Augustins), imprudemment revenu de Nice où il avait émigré, fut pendu sur le Cours à une lanterne à l'angle de la rue Thubaneau. Ce forfait accompli à onze heures du matin jeta la consternation dans la ville.

Le Club des amis de la constitution manifesta une joie sanguinaire à la nouvelle de l'exécution du roi : il y eut une illumination générale et le lendemain on guillotina (29 janvier) Pierre Bernard, condamné à mort par le Tribunal populaire pour avoir levé des contributions arbitraires.

*
* *

Dès l'arrivée des représentants du peuple Moïse Bayle et Boisset, envoyés par la Convention en qualité de commissaires extraordinaires, l'administra-

tion des Bouches-du-Rhône cassa (sur leur ordre) le Tribunal populaire : il est vrai d'ajouter qu'il fùt rétabli huit jours après. — Ne pouvant attaquer Mourraille et Seytres au club, où ils étaient tout-puissants, Bayle et Boisset les combattirent dans les sections. Celles-ci (établies à l'origine par l'Assemblée Constituante pour faciliter les élections) comprenaient tous les citoyens ; tandis que pour être admis dans le club, il fallait le consentement de la société. Néanmoins les sections comme le club s'occupaient des affaires générales.

La trahison de Dumouriez (3 avril 1793) amena les sections de Marseille, après avoir déclaré leur permanence, à suivre l'impulsion secrète des royalislistes. Tout en prenant une attitude menaçante contre les Jacobins, elles crurent prudent de ne pas jeter le masque et d'agir toujours au nom de la République une et indivisible. Dans la société populaire, on accusa *(procès-verbal de la séance du 10 avril)* Mourraille « d'exercer sur ses concitoyens un « pouvoir despotique », et Seytres « comme coupa- « ble de concussion et de divertissement de fonds « publics. » On délibéra que cette dénonciation serait portée aux sections : deux jours après, celles-ci déclarèrent que Mourraille et Seytres avaient perdu la confiance publique. Elles délibérèrent en outre que les deux commissaires de la Convention seraient priés de les suspendre de leurs fonctions. Moïse Bayle et Boisset cèdent à cette prière, ils ordonnent que les accusés seront gardés à vue, que les scellés seront mis sur leurs papiers. Avant la fin du mois, par arrêté du 27 avril (dont le Tribunal populaire demanda un extrait en forme probante), le maire et le procureur de la commune étaient en prison ; pourtant ils étaient brouillés.

Pour l'instruction de cette procédure, le tribunal d'accusation subrogea Philippe Rambert comme président et J. A. Martin comme vice-président à Laugier et à Guinot qui s'étaient abstenus. La municipalité permit au Tribunal populaire de transférer le local de ses séances temporairement dans une des salles du palais de justice.

L'empressement des royalistes et contre-révolutfonnaires à revenir dans les sections fit que celles-ci demandèrent aux deux commissaires conventionnels l'arrestation de Jean Savon, de son frère Laurent et d'autres complices des pendaisons de 1792. Ces démarches réussirent et indignèrent ceux qui accusaient les sections « *non sans fondement de faire le procès à la Révolution.* »

Par une lettre du 5 mai les officiers municipaux et le substitut du procureur de la commune engagèrent, sur l'injonction d'une députation de la société populaire, le citoyen président du tribunal d'accusation à accélérer le jugement des particuliers détenus. Elle contient cette phrase : « L'institution de « votre tribunal est le titre que nous invoquons. La « disposition de l'article 4 [de la délibération du « conseil général de la Commune du 11 septembre « 1792] vous soumet à prononcer dans les 24 heu- « res après la déclaration par écrit du dénonciateur « et des témoins s'il y a lieu ou non à accusation. »

La désapprobation donnée par les sections à l'adresse du club des Jacobins de Paris, qui avait valu à Marat sa comparution devant le tribunal révolutionnaire, fit comprendre aux deux représentants du peuple que leur puissance locale diminuait de jour en jour. Les sections, pour se débarrasser d'eux, firent courir le bruit « qu'on allait les arrêter pour

« examiner leurs pouvoirs et leur demander compte « de leur mission. » Bayle et Boisset quittèrent « Marseille ne s'y trouvant plus en sûreté.

Le Tribunal populaire acquitta Mourraille, inculpé (par le comité secret des sections) d'avoir donné des ordres pour qu'une force armée sortit de Marseille et marchât dans le département ; mais il le renvoya en prison comme ayant pris part aux contributions illégales. Seytres obtint son élargissement et la liberté lui fut rendue immédiatement après le jugement (11 mai). Les frères Savon et Aman Gueit furent condamnés le 15 mai à la peine de mort et exécutés à la plaine St-Michel le lendemain.

*
* *

Moïse Bayle et Boisset, réfugiés à Montélimar, y prirent un arrêté en date du 2 mai 1793 par lequel considérant que... « les sections de Marseille mani- « festent ouvertement une tendance fédéraliste »... ils cassèrent le Tribunal populaire (en enjoignant au tribunal criminel du département de se saisir des pièces et procédures) et le comité central des sections. Cet arrêté fut adressé le 7 mai par les administrateurs du département au président du Tribunal populaire.

Les sections de Marseille ne tinrent aucun compte de cet arrêté des commissaires de la Convention. Faisant acte d'énergie, elles donnèrent au comité central le nom de *Comité général des* 32 *sections*, pour qu'il continuât de veiller à la sûreté publique et individuelle. Peloux et Castelanet, anciens suppléants à l'Assemblée Constituante, en furent président et secrétaire. Elles prirent une délibération

unanime pour déclarer « qu'elles étaient en état de « résistance légale à l'oppression, et que le Tribu« nal populaire serait maintenu dans ses fonctions. »

A la date du 6 mai, les commissaires de la Convention prirent encore à Montélimar un nouvel arrêté pour dissoudre le soi-disant *conseil des trois corps administratifs* (formé par le directoire du département, le directoire du district et la municipalité). L'un des considérants de cet arrêté porte « qu'il « s'est introduit à Marseille un usage pernicieux « subversif de tout ordre entre les autorités,... que « cet usage (en confondant tous les pouvoirs), « donne toujours à l'autorité inférieure la prépon« dérance dans les délibérations. » Les sections répondirent à cet arrêté non seulement en suspendant le club mais encore en faisant emprisonner Giraud, Maillet jeune, Micoulin, Alexandre Ricord et plusieurs autres démagogues influents de ce cénacle (17 mai).

Par un décret confirmatif du 13 mai, la Convention nationale suspendit le Tribunal populaire auquel les administrateurs du district transmirent copie le 25. Mais l'anarchie allait croissante dans les Bouches-du-Rhône : les rangs des sectionnaires se grossissaient des fédéralistes et contre-révolutionnaires qui espéraient détruire la république. Après la nouvelle des évènements du 31 mai, les sections délibérèrent de regarder comme non avenus les décrets de la Convention, et le 3 juin le club fut fermé par leur ordre. Dans la séance du 6 juin 1793 le comité général des 32 sections de Marseille en permanence, réuni avec les trois corps administratifs, délibéra que le Tribunal populaire continuerait ses fonctions et serait réinstallé, sauf l'approbation des sections. Naturellement les sections adhérèrent.



La réinstallation du Tribunal populaire se fit trois jours après avec une grande solennité. Ses membres furent invités, par une lettre du citoyen Peloux, « à se rendre au couvent des cy-devant Lyonnaises (1), « le 9 juin au matin, à l'effet de se transporter de « suite à St-Jaume (2) pour y reprendre leurs fonc- « tions. » L'administration du district et la municipalité sanctionnèrent cette cérémonie par leur présence ; l'administration du département invitée comme les autres refusa de s'y rendre.

Voici un extrait (3) du procès verbal de cette réinstallation.

« Le Comité général des 32 sections s'est rendu « en corps auprès des membres du Tribunal popu- « laire dans la salle désignée,..... puis ensuite dans « l'église Saint-Jaume. Sa marche a été par la rue « Noailles, les membres du Tribunal au milieu, en- « tourés du Comité général et des commissaires des « sections, ayant un peuple immense à sa suite, ac- « compagnés des seules armes que la confiance en « ses vertus donne aux hommes dévoués à la patrie. « ..... Le président du tribunal d'accusation a dit : « Veuillez vous rappeler des mouvements versatiles « que le bonheur de nos frères éprouve à chaque

(1) Religieuses de Sainte-Elisabeth, du Tiers-Ordre de St-François, fondées en 1634 par le couvent du même ordre existant à Lyon. Le théâtre du Gymnase occupe l'emplacement de leur monastère.

(2) Saint Jaume est le nom provençal de Saint Jacques. Cette église a été démolie en 1862 par le percement de la rue Impériale (aujourd'hui rue de la République).

(3) Archives départementales des Bouches-du-Rhône (Dépôt d'*Aix*) : Série L, liasse 78.

« instant. Le 6 mai dernier, notre tribunal était en « pleine activité, lorsque Bayle et Boisset l'arrêtè- « rent. Le tribunal obéit à la loi. Huit jours après, « en vertu de vos décisions, nous fumes réinstallés ; « le tribunal se rendit à vos vœux. Le 27 du même « mois, un nouvel ordre de choses paralysa votre « tribunal, oui, *votre tribunal*, celui que votre choix « a établi fut encore interrompu pour la seconde « fois : le tribunal obéit et fit retraite motivée de- « vant la force du jour. Depuis lors, [depuis] ce « temps de crise et de danger, votre sollicitude a « marqué en nouveau vœu vós avis pour que le tri- « bunal reprit ses fonctions. Par l'organe de votre « comité général, ce jourd'hui a été fixé pour sa « réinstallation. Les membres du tribunal fidèles à « la voix du souverain ont cédé à vos vœux. Je vous « assure au nom de mes collègues que l'arrêt de « mort prononcé par un décret ne nous intimidera « pas. Malheur à celui qui osera attenter à nos per- « sonnes : nous l'attendons. Le républicain qui rem- « plit son devoir ne craint rien et vos magistrats « sont intrépides. Nous braverons tout pour faire le « bien et [nous] le ferons... . Je lis dans vos cœurs « la douleur de trouver des coupables : comme hom- « mes, vous gémissez ; mais comme magistrats « sourds au cri de la nature vous n'écouterez que « votre devoir.

« Que de peines vont nous accompagner : mais « aussi l'acquit de notre dette est bien consolant « pour des cœurs vertueux ! Ce moment où nous « pourrons croire que nous sommes quittes envers la « patrie sera le plus honorable que nous puissions « attendre.

« Auditeurs, voilà nos vœux : nous attendons de

« même des sentiments dignes de vous. Reconnais-
« sez toujours l'innocent lorsque nous vous le pré-
« senterons comme tel. Vous lui devez une recon-
« naissance en faveur des transes qu'il a passées dans
« les fers : acquittez-vous de votre devoir, le tribu-
« nal remplira le sien. »

« Le Tribunal populaire a prêté le serment en
« présence de la déesse de la Liberté et du peuple
« souverain ; et il a été répété ici. Le président du
« Comité a répété le serment de faire un rempart de
« nos corps à tous les membres du tribunal.

« Le Tribunal populaire reprendra ses fonctions
« demain 9 heures. — La séance est levée. »

Rentrés à la Convention, Boisset et Moïse Bayle demandèrent la confirmation de leurs arrêtés de Montélimar ; et le 19 juin, la Convention lança contre Marseille deux décrets mettant hors la loi les membres du Tribunal populaire, cassant le Comité général et traduisant à sa barre les citoyens Castelanet et Peloux. Marseille riposta par un arrêté de l'administration du département (que celle-ci antidata du même jour, 19 juin) pour que tous les membres de l'administration jurassent de « ne plus reconnaître les décrets de la Convention jusqu'au jour où la liberté serait rétablie, et de reconnaître le Tribunal populaire de Marseille. » Tous les corps constitués du département furent invités à prêter le même serment.

*
* *

Non content de rétablir le Tribunal populaire, le Comité général adressa aux membres de ce tribunal l'acte d'accusation suivant, sans doute pour lui donner de l'occupation.

« Citoyens magistrats (1),

« La malveillance s'agite ; les sections de Marseille « sont calomniées, leurs délibérations sont haute- « ment improuvées. L'intrigue secoue les torches « de la guerre intestine pour les diviser et les dis- « soudre. Les factieux osent lever la tête, ils se per- « mettent des assemblées clandestines et ils mena- « cent enfin cette idée d'un anéantissement pro- « chain.

« Déjà des scènes scandaleuses, fruits de ces « menées liberticides, ont attenté dans certaines « sections à la majorité du peuple délibérant. Les « citoyens probes et tranquilles en sont justement « alarmés. La liberté de l'opinion leur est ravie par « les vociférations des factieux ; et bientôt les « mêmes assemblées qui ont excité l'admiration, « qui ont opéré par leur fière attitude le salut de la « république ne présenteroient plus qu'un cahos « d'anarchie, qu'une arène de gladiateurs, si ce « torrent dévastateur n'étoit promptement arrêté « dans la rapidité de sa marche.

« Le Comité général, sentinelle vigilante de la sû- « reté publique est calomnié à son tour ; sa dissolu- « tion, sa destruction même est projettée ; ses mem- « bres sont proscrits par les scélérats qui la redou- « tent ; on le présente comme un tribunal alarmant « et inquisitorial ; mais le Comité, sentinelle vigi- « lante de la sûreté publique, poursuit de l'œil la « trame des malveillants. Il saura déjouer leurs « complots, et il jure à la face de l'univers qu'il ne

(1) Archives départementales des Bouches-du-Rhône (Dépôt d'*Aix*) : Série L, liasse 78.

« souffrira pas plus longtemps que la majesté du
« peuple soit outragée.

« Il dénonce et il livre au glaive de la loy les factieux qui ont osé calomnier les délibérations du peuple marseillois assemblé en sections, qui par leurs menaces osent entraver sa marche et celle du Comité général, et qui préparent par leurs machinations et par l'apuy d'une force locale réunie à une force étrangère ou son asservissement ou l'anéantissement de la cité.

« Ces menaces, ces calomnies, ces atrocités sont autant d'attentats et de crimes de lèze-souveraineté qui demandent la punition la plus prompte et la plus exemplaire. Le Comité au nom du peuple souverain outragé la réclame, citoyens magistrats, en vous demandant acte de la présente plainte, et en requérant que sur tout ce que dessus, circonstances et dépendances, il soit par vous informé aux formes de droit. »

« A Marseille, dans la salle de Saint-Jaume, le 14 juin 1793, l'an second de la République française. »

Incité par ces exhortations, le Tribunal populaire redoubla d'activité à l'encontre de ceux qu'on accusait ainsi, à l'encontre des vrais patriotes. Parmi les condamnations capitales qu'il prononça, celle du chef d'un atelier de savonnerie, dans la vieille ville, est à remarquer. Louis Barthélemy, pour avoir exprimé dans une lettre des sentiments de haine contre les meneurs des sections, fut exécuté à la plaine St-Michel. Cet héroïque républicain périt avec une admirable intrépidité. Faisant trois fois le tour de l'échafaud en saluant les assistants, il leur dit : « *Je vais mourir pour la patrie.* » Après quoi, baisant une cocarde tricolore, il se livra au bourreau (3 juillet 1793).

*
* *

En considérant comme non avenus les décrets de la Convention postérieurs au 31 mai, le Comité général avait délibéré que chaque département du Midi enverrait deux députés à Bourges pour y prendre telles mesures que nécessiteraient les circonstances, avec un bataillon pour soutenir ces députés. Des délégués arlésiens vinrent presser le Comité général de faire séjourner à Arles le bataillon levé pour aller à Bourges, et qui devait joindre à Avignon celui de Nimes. — Que serait-il advenu si les fédéralistes insurgés de Marseille, Aix, Arles et Nimes, remontant le Rhône, parvenaient à donner la main à ceux de Lyon ? Les représentants conventionnels Dubois-Crancé et Gauthier, en mission à l'armée des Alpes, firent marcher le général Cartaux sur Avignon avec 3.000 hommes pour couper toute communication entre Lyon et Marseille. Les Marseillais sortirent trop tard d'Arles et les Avignonnais, qui s'étaient déclarés pour Cartaux, essayèrent inutilement de leur barrer le passage de la Durance où se fit courageusement tuer un enfant de treize ans, Agricola Vial, tambour d'un bataillon d'Avignon. Le séjour des Marseillais y fut de courte durée. Dès que Cartaux eut attaqué Avignon, le 27 juillet, une fausse interprétation des instructions du Comité général des 32 sections ramena leur bataillon en arrière, au bac de Barbentane où ils repassèrent la Durance. A leur retour, les commissaires civils du bataillon revenu d'Avignon furent destitués et remplacés par Pierre Laugier, ex-président du tri-

bunal d'accusation, et J.-B. Vence, précédemment désignés pour aller représenter Marseille comme députés à Bourges.

* * *

Sur ces entrefaites, l'administration du département, celle du district et la municipalité *(les trois corps administratifs)* se réunissent le 28 juillet. Cette assemblée prit l'arrêté suivant : « Sur les « moyens de sûreté à l'égard des prisonniers et la « célérité des jugements, il a été délibéré qu'à cet « effet les tribunaux populaires d'accusation et de « jugement seront réunis de manière que l'instruc- « tion prise par le premier serve pour le second. » Sur la demande du Tribunal populaire, il fut ordonné en outre que les jugements à mort prononcés en dernier lieu par ledit tribunal seraient exécutés sur la place de la Liberté. — La nécessité de concentrer une autorité trop partagée obligea les sectionnaires marseillais à créer un comité de sûreté générale investi de tous les pouvoirs et composé de sept membres, parmi lesquels Peloux, Castelanet et J. Abeille dominèrent. Ce comité, formé le 14 août, ordonna pour le 18 une procession générale : on descendit la statue de la Vierge du fort Notre-Dame de la Garde et on la promena avec pompe dans la ville. Voici la copie textuelle d'un billet *imprimé* (1) adressé au citoyen Laugier :

(1) Archives départementales des Bouches-du-Rhône (Dépôt d'*Aix)*. Série L, liasse 78.

« Tribunal populaire.

« Au citoyen Laugier.

« Citoyen,

« Le Tribunal s'assemblera aujourd'hui 18, à qua-
« tre de rellevée pour la procession. Vous êtes priés
« de vous rendre à la séance aux Accoulles.

« Marseille, le 18 août 1793, l'an II de la
« République Française.

« [Signé :] Arnoux, *Président subrogé.*

La signataire de ce curieux document était le vice-président du tribunal d'accusation.

Ces incidents n'entravaient pas les décisions du Tribunal populaire qui condamna à cette époque huit individus à mort et trois autres à plusieurs années de galères pour avoir exigé des contributions illégales. Voici le texte intégral (1) de la réquisition faite à leur égard :

« Le citoyen curé de la paroisse St-François-de-
« Paule est requis de donner la sépulture aux corps
« des huit individus exécutés à la Plaine en vertu
« d'un jugement du Tribunal populaire et dont les
noms lui seront donnés.

« Marseille, le 21 août 1793, l'an 2e de la R. F.

« [Signé :] Blanc, *Président de la Commune* »

Plus tard, Poultier et Rovère (représentants en mission) écrivirent à la Convention que ces huit condamnés étaient morts en chantant la *Marseillaise*. La Convention décréta qu'un monument leur serait élevé.

(1) Archives départementales des Bouches-du-Rhône. (Dépôt d'*Aix*). Série L, liasse 79.

Il ne faudrait pas croire que toutes les condamnations prononcées par le Tribunal populaire aient été capitales : le nombre de celles-ci n'atteignit pas 20. Les condamnations à des peines temporaires et les acquittements dépassent la centaine. C'est une mansuétude relative.

*
* *

Pendant que Cartaux descendait d'Avignon, le général Brunet reçut l'ordre de détacher un corps de troupes de l'armée de l'Italie : l'armée départementale réformée allait se trouver prise entre deux feux. L'inquiétude qui régnait à Marseille ne saurait excuser les membres du *Comité de sûreté générale* d'avoir été traitres à leur pays, en essayant de traiter avec les escadres espagnole et anglaise qui se tenaient en vue des côtes de Provence. Abeille, embarqué sur la frégate anglaise *la Némésis*, alla supplier l'amiral Hood à Toulon d'accorder assistance aux sections marseillaises pour faire proclamer Louis XVII dans le département des Bouches-du-Rhône. Combien est plus noble la résistance que la section n° 11 opposa au désarmement tenté en ville par les fédéralistes ! Se refusant à subir le joug des ennemis de la France, ce bataillon répondit par la voix de Gaillard, président de ladite section : « Nous nous retirerons lorsque l'armée de la République viendra nous relever. » Attaqués avec du canon dans l'église St-Cannat (*vulgo* les Prêcheurs) où ils étaient réunis, ces intrépides soldats sortirent de Marseille par le chemin d'Allauch (23 août). Ils y rentrèrent deux jours après en triomphateurs avec l'armée de Cartaux, qui ayant attaqué l'armée dépar-

tementale sur les hauteurs de Fabregoules en avant de Septèmes, vainquit sans combattre. Le 25 août 1793, à 9 heures, l'armée conventionnelle faisait son entrée dans Marseille, que les bataillons fédéralistes dans un honteux désordre avaient traversé la veille en fuyant vers Toulon. Les représentants du peuple Albitte, Gasparin, Salicetti, Escudier et Nioche, commissaires de la Convention dans les départements méridionaux, accompagnaient Cartaux. Dès le lendemain 26 août, ils prirent un arrêté pour faire exécuter les deux décrets du Comité général et ceux du Tribunal populaire, déclarant acquis à la nation les biens des personnes mises hors la loi. La municipalité suspendue par le Comité général rentra aussitôt en fonctions, le Club reprit ses séances, et le 27 tous les citoyens furent désarmés.

(A suivre). Henri JACQMIN.

UN NOUVEL HISTORIEN DE ROME

M. GUILLAUME FERRERO

« *Grandeur et décadence de Rome* »

Lorsque le bruit se répandit dans le monde lettré qu'un jeune professeur de l'Université de Turin abordait ce sujet colossal et prétendait en donner une formule nouvelle, il rencontra beaucoup de sceptiques. Quel était donc ce jeune présomptueux ? Il avait publié des brochures d'avant-garde où il affichait des doctrines socialistes et préconisait le pacifisme ; on le savait gendre de l'illustre Lombroso, ce qui était à la fois une garantie de son ardeur au travail et de son audace de pensée ; car c'est une ruche laborieuse que la maison des Lombroso, où tous et toutes étudient et composent. Mais étaient-ce donc des garanties suffisantes pour mener à bien une entreprise de cette envergure ?

Dès le premier volume le succès se prononça : L'auteur dédaignait de s'expliquer lui-même dans une longue préface ; il abordait de front son sujet et exposait sa méthode. Il déployait une érudition immense, montrant qu'il avait lu tous les écrits sur la matière, possédait avec une critique approfondie toutes les sources, et que loin d'être écrasé par le poids de ces matériaux, il les dominait et pétrissait

son sujet suivant un plan nettement arrêté. La cause fut gagnée ; les suffrages mondains se joignirent à ceux des Doctes. On l'a bien vu cet hiver lorsque M. Ferrero a été appelé à faire une série de douze conférences au Collège de France ; ce furent les salles des grands jours où se pressaient en foule tous les publics, ce qui par parenthèse nous reposait un peu des étudiantes slaves aux androgynes allures.

M. Ferrero se place surtout au point de vue économique et sociologique pour suivre le développement gigantesque de la petite bourgade du Latium devenue la Ville Eternelle et le mouvement qui d'une république fermée et aristocratique aboutit à l'empire universel et démocratique. Son œuvre est un remarquable spécimen d'indifférence politique. Tandis que Mommsen prend parti dans les luttes intimes de Rome et qu'il voit en César l'homme prédestiné, M. Ferrero analyse et explique. Il croit que l'évolution d'un peuple est déterminée par une série de faits économiques et par d'insensibles transformations sociales s'enchaînant les unes aux autres. Les individualités, si remarquables soient-elles, précipitent et caractérisent les évènements ; ils ne les font pas naître. Aussi très visiblement M. Ferrero cherche-t-il à se soustraire à l'influence de Mommsen. Il ne peut l'ignorer ; mais il le tourne. C'est plutôt au romanisme français que vont ses préférences, à Gaston Boissier dont il a fait un magnifique éloge, à Duruy, à Camille Jullian ; il n'est pas jusqu'à un article du duc d'Aumale sur la question d'Alise, aujourd'hui bien oublié et enseveli dans la collection de la *Revue des Deux Mondes* qu'il n'ait consulté avec beaucoup de soin et dont il ne fasse un usage judicieux à son heure. Enfin si son originalité quelque peu farouche

a consenti à recevoir quelques leçons de méthode, c'est de Taine qu'il les a prises. Il est inutile d'ajouter sans doute que c'est de la méthode seule et non des idées que j'entends parler.

Ce n'est d'ailleurs pas une histoire complète de Rome qu'il a voulu écrire, mais seulement de la chute de l'ancien régime aristocratique et de l'empire romain. Du passé de l'ancienne république, l'auteur se borne à retenir tout ce qui a favorisé son expansion méditéranéenne. A la suite de Polybe, qu'il tient pour le plus grand historien de l'antiquité, il montre que les guerres puniques et la conquête de la Grèce ont fait naître le capitalisme, d'où devait fatalement sortir l'impérialisme.

Il faut bien entendre que le mot impérialisme ne définit pas chez notre auteur un régime politique, mais une direction sociale, celle de la conquête à outrance. Il fallait étendre sans cesse le domaine de la république et entreprendre de nouvelles guerres pour satisfaire les appétits toujours croissants des classes inférieures de Rome. « Les adjudications des travaux publics et des fournitures militaires furent plus fréquentes et beaucoup de gens de la classe moyenne qui avaient rapporté un petit capital des guerres d'Orient et d'Occident en sollicitèrent et en obtinrent facilement..... La connaissance et le maniement de ces affaires se répandirent bientôt et les entrepreneurs devinrent vite plus nombreux à Rome et dans les villes d'Italie, jusqu'à former une classe de capitalistes moyens, qui vivaient à l'aise sur les fournitures publiques et dont les plus audacieux et les plus heureux firent de grandes fortunes. »

Ce furent ces causes purement économiques qui amenèrent la dissolution de l'ancienne société ro-

maine, jusqu'alors enfermée dans le cercle d'une de ces cités antiques, si bien définies par Fustel de Coulanges, où le culte municipal, la religion des ancêtres, tout un système d'observances rituelles, de coutumes traditionnelles entretenaient la rigidité des mœurs et un patriotisme fanatique. Le luxe se répandit rapidement, non seulement à Rome, mais dans l'Italie; des hautes classes il gagna la petite bourgeoisie composée de propriétaires moyens ou d'affranchis faisant de l'industrie; le peuple à ce contact perdit son ancienne frugalité et connut de nouveaux besoins. Il n'y eut plus correspondance entre les appétits de la masse et la moyenne des ressources mises à sa disposition. Les grosses fortunes en somme étaient rares et ne pouvaient suffire à combler les vides. Pour quelques Verrès repus, la majorité de l'aristocratie s'était endettée. « L'Italie n'était plus l'amazone ou la Minerve du monde; elle en était la « bacchante. » une seule force restait encore intacte, l'armée; les rudes soldats latins étaient encore les premiers entre tous. Leur nombre avait grossi à proportion des souffrances publiques et des agitations intérieures. La misère avait multiplié les instruments de guerre et recruté les camps. La guerre était devenue une nécessité, non plus la guerre aux frontières, mais la guerre lointaine, la guerre colonisatrice. Puisque l'exploitation militaire et politique des provinces était la principale, la seule ressource de ce peuple d'oiseaux de proie, il fallait en conquérir de nouvelles, à l'Est de la Méditerrannée surtout, dans ce lointain Orient aux fabuleuses richesses.

Le premier homme d'Etat Romain qui eut la perception nette de ces nécessités fut Lucius Lucinius

Lucullus. Comment donc ? Lucullus, le millardaire de l'époque, l'aristocrate opulent et luxueux, le maître ès jouissances de toute nature, dont le nom est synonyme de bon souper, bon gîte et du reste. Oui ; mais ce Lucullus était à la guerre un général actif, sobre, infatigable, il avait vaincu Mithridate et conquis le Pont, l'Arménie ; le premier il voulut marcher contre les Parthes et exploiter le riche domaine de la Perse. Il avait de vastes pensées et les talents militaires nécessaires pour les conduire à bien. « C'est tout juste, a dit un critique avisé, si, les conclusions de M. Ferrero admises, l'on ne dira pas Lucullus, comme l'on dit César. » (1) Mais Lucullus était trop aristocrate pour être bien populaire parmi ses soldats ; les légions reculèrent devant le mystérieux inconnu et le dédaigneux patricien revient à Rome jouir en dilettante sceptique de ses immenses trésors.

César reprit l'œuvre de Lucullus ; héritier lui aussi d'une des plus vieilles familles de Rome, mais neveu par alliance du démocrate Marius et bien convaincu que le pillage militaire était désormais l'industrie la plus lucrative de l'Italie.

C'est une des personnalités les plus discutées et les plus contradictoires de l'histoire mondiale que ce Caius Julius César, qui se faisait gloire d'une origine quasi divine et fut le démagogue par excellence, qui eut tous les vices et à ses heures toutes les qualités ; cruel jusqu'à la férocité dans la guerre, généreux et humain dans la paix. Chacun l'a tiré de son côté, quand il ne tire pas contre lui. Pour les uns, c'est le tyran tout court qui a tué la liberté per-

(1) Ed. Barthélemy. — Mercure de France. 15 août 1905.

fidement et au milieu de flots de sang ; pour les autres, c'est l'homme providentiel qui a renouvelé la face du monde et dont l'extraordinaire et puissante mentalité se prolonge encore dans la nôtre. L'écart est grand ; entre les deux extrêmes, y a-t-il place pour une opinion moyenne, celle d'un Gaston Boissier par exemple, qui n'a jamais abordé César de front, mais le rencontrant à chaque détour de ses études, le considère en homme, un héros sans doute, mais affligé des inégalités et des défaillances inhérentes à l'humanité. Grand admirateur de Gaston Boissier, M. Ferrero a suivi cette méthode. Il a cherché à expliquer César et non à l'élogier quand même. « César, dit-il quelque part, fut « l'homme fatal de l'histoire européenne, l'instru- « ment inconscient dont se servit le destin pour une « œuvre immense. » Chez notre auteur pas l'ombre d'une préoccupation politique ; la forme du gouvernement importe peu à qui ne voit que le char du progrès social, écrasant sur son chemin les intérêts et les privilèges, comme celui de l'idole indienne les corps de ses adorateurs. Le sénat romain et les vieilles institutions républicaines ne représentaient ni la liberté, ni le progrès : elles étaient purement représentatives d'un régime aristocratique usé jusqu'à la trame. Le progrès était avec la démocratie ascendante et avec ceux qui la personnifiaient. Pompée, Crassus furent ou feignirent d'être à leurs heures des démocrates passionnés ; eux aussi rêvèrent cette politique impérialiste qui devait enrichir la plèbe italienne ; Crassus mourut pour elle dans sa campagne contre les Parthes ; Pompée parut en être le chef pendant quelque temps, et de chacun de ces premiers triumvirs l'auteur trace un

portrait vivant et sans parti pris. Mais le destin avait choisi César et le servit même dans les disgrâces qu'il parut lui imposer, son proconsulat des Gaules par exemple. La plupart des historiens ont pensé que César avait choisi avec soin cette province comme celle où il pourrait asseoir sa renommée militaire et la hausser à la hauteur de son ambition. M. Ferrero démontre au contraire que César rêvait après son consulat de conquérir la Perse et ne fut lancé dans la guerre des Gaules que par un concours de circonstances indépendantes de sa volonté. Il s'en tira comme on sait, y gagna le pouvoir suprême et reprit aussitôt son projet d'invasion de l'Orient.

M. Ferrero relève avec soin dans cette campagne célèbre où nos ancêtres perdirent leur indépendance les contradictions et les fautes de tactique de César ; il le montre ignorant de l'état politique de la Gaule, vacillant dans ses plans, se laissant aller à des actes de barbarie féroce pour en avoir fini le plus tôt possible et revenir sur Rome ; il est dur souvent pour lui : mais en définitive, conquis par cette envahissante personnalité, il en trace le portrait suivant d'un haut-relief dont je cite les traits principaux malgré leur longueur, car il résume la pensée maîtresse de l'auteur.

« César fut un des plus grands génies de l'histoire : un savant, un artiste et un homme d'action à la fois, qui savait mettre en œuvre toutes ses facultés, dans toute espèce de travail, d'une manière admirable. Son imagination grandiose et harmonieuse, son intelligence prodigieusement lucide, son activité infatigable, sa merveilleuse souplesse et son inlassable résistance nerveuse auraient fait de lui, à

n'importe quelle époque, un grand homme. De nos jours, il aurait pu être un grand organisateur d'industries aux Etats-Unis, un grand explorateur exploitant les terrains et les mines de l'Afrique Méridionale, un grand savant ou un grand écrivain de l'Europe. Dans l'ancienne Rome, les traditions de sa famille et son ambition le poussèrent dans la politique, c'est-à-dire dans l'épreuve la plus dangereuse pour un homme de génie, parce que c'est celle où il arrive le plus souvent que l'effet ne corresponde pas à l'effort par suite de circonstances imprévoyables. César put devenir un grand général, un grand écrivain, un grand personnage, mais non un grand homme d'Etat..... Son rôle historique fut celui d'un grand homme d'action appelé à activer et à personnifier toutes les forces révolutionnaires de l'époque mercantile en lutte avec les traditions de la vieille société agricole : l'incrédulité religieuse, l'indifférence morale, l'absence du sentiment de la famille, l'opportunisme et l'indiscipline en politique, le mépris des traditions, le luxe oriental, l'esprit démocratique, le raffinement intellectuel, le premier adoucissement de la férocité barbare, la passion de l'art et de la science... Si César a contribué plus que tous ses contemporains à la régénération du monde ancien, c'est qu'il a détruit plus que tous les autres... C'est dans ce rôle de gigantesque destructeur qu'il faut l'admirer, car ce rôle demandait une intelligence et une énergie presque surhumaines. »

Ici je demande à ouvrir une parenthèse dans l'exposé des idées de M. Ferrero ; c'est naturellement pour le contredire. Il ne me paraît pas d'abord que César ait été aussi ignorant de l'état politique des Gaules qu'a bien voulu le dire l'auteur : César

savait très bien ce qu'il voulait quand il y est entré au printemps de l'année 58; la conquérir et en finir une bonne fois pour toutes avec cette menace de l'invasion gauloise et germaine, toujours suspendue sur les frontières de l'Italie. Il connaissait aussi bien qu'on pouvait le savoir à cette époque la topographie du pays et la situation politique où se mouvaient les différentes tribus. Qu'il n'ait pas pénétré jusqu'au tréfond leurs intestines divisions sans doute, mais qui aurait pu le faire alors ? Mais le plan de César était nettement fait. Je pense, comme M. Ferrero, que si nous avions une histoire de la guerre des Gaules écrite par un chef gaulois, nous y verrions de singulières choses qui contrediraient les idées reçues et nous montreraient le proconsul Romain souvent embarrassé et pris en flagrant délit de fautes grossières. Il n'en est pas moins vrai que César fut vainqueur : il triompha de par son génie militaire sans doute, mais aussi parce qu'il fut un merveilleux diplomate et qu'il se servit des Gaulois contre eux mêmes ; il exploita leurs divisions, leurs haines de classe, leur sourde irritation contre leurs prêtres et leurs aristocrates. Il n'eut pour sa part aucun scrupule moral et tout lui fut bon qui le conduisit au but ; encore pour y arriver, fallait-il bien connaître son terrain et ses instruments.

Et je me refuse aussi à suivre M. Ferrero lorsqu'il ne voit en César qu'un grand destructeur et pas autre chose. Il n'est pas démontré d'abord qu'en matière sociale on puisse tout abattre sans rien édifier à la place. L'orage qui dévaste une parcelle de terre en féconde d'autres tout autour. Que l'œuvre créatrice ne s'aperçoive pas tout de suite, d'accord :

mais on peut en discerner cependant les débuts. Dans la dictature de César, ils apparaissent visibles. Laissons de côté des innovations considérables, mais de détail, telles que l'autorisation de publier les comptes-rendus des séances du Sénat ; ne parlons pas de cette loi municipale, qui fut en Italie une véritable révolution. Mais cette dictature fut construite avec des matériaux pris un peu partout et avec des auxiliaires provinciaux qu'il fallut bien récompenser. Croit-on, par exemple, que la Narbonaise fut demeurée fidèle et soumise pendant la longue guerre des Gaules, si le proconsul Romain ne lui avait pas prodigué des faveurs sans cesse renouvelées. En définitive César nous apparaît cruel, impitoyable vis-à-vis des ennemis, mais facile, généreux, profondément humain vis-à-vis de ses alliés. Le premier il reconnut des droits aux provinciaux soumis et fidèles ; pour lui ils ne sont plus des taillables et corvéables à merci : ils sont des hommes, demain des citoyens dont il importe de ménager les coutumes, les mœurs et les intérêts. Que cette conduite lui ait été dictée par le besoin qu'il avait d'eux, c'est assez probable ; elle n'en a pas moins porté ses fruits et creusé dans le monde un sillon nouveau qu'élargiront les réformes futures jusqu'au fameux décret de Caracalla, qui accorda le droit de cité à tous les sujets de l'Empire.

Il y avait d'ailleurs une raison pour que César eut l'haleine courte dans ses lois et dans ses réformes sociales : son âge ne lui permettait plus de trop longues pensées. On ne remarque pas assez, M. Ferrero tout le premier, qu'Auguste avait 35 ans lorsqu'il parvint au pouvoir suprême ; son oncle en avait 55 ; il devait être et il fut pressé de réaliser vite les projets

qu'il avait en tête, quitte à les commencer tous sans en finir aucun. L'optique de M. Ferrero est même sur ce point assez curieuse. Parle-t-il de Crassus engageant sa campagne contre les Parthes à 61 ans ; de Cicéron, essayant de prendre la direction du parti aristocratique après la mort de César et prononçant ses Philippiques à 62 ans, il les appelle avec insistance des vieillards, en quoi d'ailleurs il a parfaitement raison. Mais s'agit-il de César, qui a seulement 4 ou 5 ans de moins et qui, en définitive, n'aurait pu commencer la conquête de la Perse qu'à 57 ans et la finir qu'à 61, il le voit toujours jeune. Tant il est vrai que certains personnages se cristallisent dans l'histoire sous un certain aspect physique. Qui donc a jamais songé à un Charlemagne jeune ; il est bien définitivement l'Empereur à la barbe chenue.

L'assassinat de César aux ides de mars de l'année 44 fut une revanche de l'aristocratie romaine plus encore contre une idée que contre un homme. Elle était fatale. Les patriciens de l'ancienne Rome n'étaient plus capables d'exercer leur fonction sociale ; ils étaient divisés entre eux par des querelles et des rancunes privées ; mais ils devaient forcément se retrouver unis contre le chef populaire qui avait organisé la démocratie. La haine est la seule force des aristocraties usées. Ce fut du reste une conjuration folle, sans plan politique arrêté, sans même une volonté forte de réussir. Des amis de César, d'anciens lieutenants en qui il avait mis toute sa confiance, y entrèrent pêle-mêle, avec déjà dans le cœur l'hésitation et le remords de l'acte qu'ils croyaient nécessaire : un seul homme de valeur et de volonté, Cassius, mais sans titre ni autorité suffisantes ;

Brutus, estimé dans Rome, mais philosophe spéculatif plus qu'un homme d'action ; les autres tous inférieurs au rôle de vengeurs de la liberté qu'ils prétendaient assumer. Derrière eux des personnages illustres, restés en dehors de la conjuration, mais tout aussi peu capables de la direction d'un grand mouvement : Caton, esprit étroit, sans souplesse et sans largeur, quelqu'un, mais non quelque chose ; Marcellus, son émule en radicalisme aristocratique, ambitieux du titre de premier réactionnaire et s'agitant beaucoup pour le mériter sans réfléchir aux moyens ; Cicéron enfin, le seul homme politique du vieux Sénat, le seul capable d'en galvaniser les derniers courages, théoricien politique et orateur éminent, mais le contraire d'un général à l'heure où les légions étaient maîtresses des destinées romaines.

Qu'importent d'ailleurs les individus ? Et pourquoi s'attarder à leur demander le secret de l'avenir. Ce secret n'est pas dans les hommes, mais dans l'évolution sociale, dans la foule anonyme qui obéit à des courants d'opinion déterminés par des causes économiques. Depuis plus d'un demi-siècle, l'histoire de Rome n'était qu'une série de dictatures militaires. La place était vide ; les instruments demeuraient. Par une tragique destinée la ville militaire conquérante était devenue la proie des soldats.

Il fallait les nourrir et les payer , et il fallait aussi nourrir et enrichir le peuple. L'Italie était ruinée ; les conquêtes de César avaient annexé des pays pauvres. La Gaule chevelue, la rive du Rhin avaient plus de fer que d'or. L'Orient seul, la fabuleuse Perse demeuraient, sources rêvées de richesses illimitées. De l'argent, il en fallait à tout prix pour

dénouer le féroce conflit entre les appétits et l'insuffisance actuelle des ressources. César l'avait bien compris, qui s'était attardé en Egypte, plus pour en préparer l'exploitation. quoiqu'en dise notre auteur, que par séduction des charmes de Cléopatre et qui préparait la conquête de la Perse. Les conjurés ne comprenaient rien à ce grand conflit social dont ils étaient en partie les acteurs ; ils parlaient sans cesse de restaurer la vieille liberté républicaine, sans s'apercevoir qu'il n'y avait plus dans l'ancienne constitution républicaine un seul point assez solide pour en porter les fondements.

Un seul homme, possesseur des archives et des notes intimes de César, avait la conscience de la situation et la volonté de poursuivre ses plans. Ce n'était pas son héritier, son fils adoptif, Octave,mais son lieutenant préféré, son collègue dans le consulat au moment de son assassinat, Marc-Antoine.

Le Marc-Antoine de M. Ferrero contraste quelpue peu avec le type traditionnel. Il nous le montre sans doute violent, dissolu, peu maître de lui, mais général habile, courageux, intelligent, capable d'une politique à longues vues. Il fut mal servi par son entourage; sa femme, ambitieuse. cruelle , son frère impulsif, étourdi, commirent fautes sur fautes. Lui-même n'était que trop disposé aux coups de tête. Il y a une discipline du pouvoir non seulement pour celui qui obéit, mais aussi pour celui qui commande et qui consiste surtout à s'abstenir d'actes innocents par eux-mêmes, mais qui diminuent le prestige de celui qui doit commander aux autres.

Cette discipline, Antoine ne sut jamais se l'imposer. Il n'était en somme qu'un remarquable sous-ordre, tout au plus capable d'un premier rôle dans

des temps ordinaires ; les circonstances l'écrasèrent. Il n'en eut pas moins l'intelligence de son rôle et une influence décisive dans l'histoire. En s'efforçant de continuer la politique impérialiste de César et sa direction vers l'Orient, il précipita la dissolution de l'ancien ordre de choses. Il est bien établi aujourd'hui qu'Antoine se maria avec Cléopatre et tint le rôle singulier d'un proconsul romain, en gardant le titre et les fonctions, et en même temps roi d'Egypte. Caprice des sens, ont dit la plupart des historiens ; erreur, pense M. Ferrero. « Beaucoup d'historiens modernes ont prétendu qu'Antoine avait préféré l'Orient à l'Italie par un sot désir de voluptés faciles ; il me semble bien plutôt que son projet était de réorganiser cette partie du domaine romain qui, à lui comme à ses contemporains, paraissait la meilleure... il chercha à employer les forces de l'Italie à la fondation d'une grande monarchie, semblable à celle des successeurs d'Alexandre. »

Il échoua dans cette entreprise trop lourde d'ailleurs pour ses épaules. Dans le second triumvirat, cette période de l'histoire Romaine, si confuse et si ensanglantée, il n'en joua pas moins le rôle prépondérant. Mais les temps n'étaient pas mûrs encore et trop de résistances s'opposaient à la réalisation de ce plan.

C'est ici que M. Ferrero ménage à ses lecteurs un vrai coup de théâtre. Mais est-ce bien lui ? Et n'est-ce pas l'implacable logique des faits dont il a été seulement le clairvoyant interprète ? Tandis que le proconsul Marc-Antoine poursuit la chimère d'une monarchie orientale, qu'il se fait battre par les Parthes et couronner roi d'Egypte, lentement une réaction se dessine en Italie. Le meurtre de César

avait été implacablement vengé : Pompée le jeune, Cassius, Caton, Cicéron, tous les chefs aristocrates, avaient disparu ; il n'y avait plus de sénat ; l'ordre des chevaliers avait été diminué lui-même. Brutus, l'héritier du grand nom représentatif de l'antique régime avait accompli son destin le soir de la défaite de Philippes. « Brutus se tua, et, à l'instant suprême, il dut se dire que la grande idée classique de la République était morte désormais ; que le monde qu'il quittait était trop corrompu pour ceux qui croyaient encore à cette idée. Brutus ne pouvait guère deviner quel homme reprendrait cette idée et saurait l'adapter aux conditions nouvelles du monde. Cet homme cependant n'était pas loin de lui. Il avait combattu à Philippes, mais dans un autre camp. »

Cet homme était Octave, le neveu et l'héritier de César. C'était lui que la destinée avait élu pour rendre une vie nouvelle à ce qui pouvait être conservé de l'ancienne constitution. Octave, sous le nom d'Auguste, allait être un des plus formidables réactionnaires de l'histoire.

Il est vraiment très curieux de suivre dans l'œuvre de M. Ferrero l'enchaînement des faits qui ont amené ce résultat. Certes le portrait qu'il fait d'Octave dans sa jeunesse n'est pas flatté. Il nous le montre adolescent nerveux, maladif ; jeune homme cruel, impatient de toute résistance, gâté par une ascension trop précoce au pouvoir ; il ne lui accorde guère qu'une rare intelligence. Octave est inhabile au métier des armes : partout où il commande en personne, il se fait battre ; il perd la tête dans les batailles et parfois fuit honteusement. Il a la rancune tenace, l'amour-propre susceptible et la vengeance

impitoyable ; mais les circonstances le favorisent et ses fautes disparaissent dans le grand courant qui le porte, par lequel il se laisse d'abord entraîner, mais que par maîtrise de lui-même et par habileté diplomatique, il arrive enfin à diriger.

Et ce courant est réactionnaire : cela est indéniable. Essayons de résumer, d'après notre auteur, sous quelles influences et comment il s'est formé.

Une grande fatigue et une longue détresse pesaient sur les habitants de Rome et de l'Italie. Les proscriptions, les guerres civiles, l'incessant recrutement avaient fait de larges et sombres coupes dans ces populations. La détresse régnait partout, dans les champs comme dans les villes. Il y avait sans doute de l'argent, il y en avait même beaucoup ; mais il se cachait. Les riches étaient ruinés, la plèbe était toujours miséreuse et n'avait rien obtenu de toutes les belles promesses que les chefs démocrates lui avaient prodiguées. Une nouvelle classe de possédant s'était formée, petits propriétaires vivant sur leurs terres sises en dehors des lignes stratégiques où se mouvaient les armées et qui avaient profité des circonstances exceptionnelles pour vendre très cher leurs denrées et améliorer leurs cultures ; vétérans retirés du service avec un pécule, produit de leurs pillages ou des largesses de leurs généraux ; petits commerçants affranchis, qui avaient profité des malheurs d'autrui pour entasser des économies et faire des spéculations profitables. Tout ce monde-là était encore trop près de son origine plébéienne pour ne pas avoir conservé toute son énergie ; il avait becs et ongles pour défendre sa petite fortune.

Un revirement s'opérait dans les esprits, que

M. Ferrero décrit très ingénieusement. L'Italie, après tant d'épreuves cruelles et vaines, était portée de nouveau à considérer sa noblesse historique comme la seule classe capable de bien gouverner l'Empire. « Les historiens auraient mieux compris la fin des guerres civiles et la réforme constitutionnelle qui établit le gouvernement d'Auguste, si, au lieu de la considérer comme une folie inconcevable, ils avaient mieux compris l'admiration passionnée, presque religieuse, que l'Italie avait toujours eue pour l'aristocratie de Rome... Ce que nous appelons aujourd'hui le sentiment démocratique était chose presque inconnue à Rome; les classes moyennes et populaires ne convoitaient pas les grandes situations politiques de l'Empire ; elles avaient au contraire cherché à s'assurer des avantages économiques... les résultats de cette révolution démocratique n'avaient fait que donner une force nouvelle aux idées, aux tendances, aux traditions antidémocratiques du public. »

En définitive et pour traduire sous une forme populaire et énergique ces conclusions, les cent cinquante années de guerres civiles que Rome venait de traverser avaient eu pour secret mobile la formule bien connue : ôtez-vous de là pour que je m'y mette. La majorité l'avait appliquée dans toute sa rigueur ; les plus habiles avaient fait fortune et n'entendaient pas maintenant qu'on la leur applique à leur tour. D'autre part, à Rome, l'exercice du pouvoir, la tractation des grandes affaires politiques, militaires, diplomatiques était aux mains d'une élite, elle en avait la tradition, l'habitude ; même alors que ses représentants étaient inférieurs par l'intelligence, ils avaient par une sorte d'atavisme et par

l'éducation la capacité de les traiter ; les nouveaux venus, sauf quelques exceptions, étaient des brouillons, croyant à la vertu de quelques formules déclamatoires et tout étonnés de voir qu'ils n'aboutissaient à rien en les appliquant. La nécessité de ce que nous appelons aujourd'hui les autorités sociales apparaissait de plus en plus clairement à mesure que les tristes résultats des guerres civiles accentuaient le vide fait par la disparition de l'ancien Sénat.

Donc Auguste comprit ces nécessités : il fut l'homme des circonstances, plus encore qu'il ne les fit naître. Il reprit la vieille tradition romaine contre le rêve de l'Empire oriental poursuivi par Antoine ; il fut un nationaliste à sa manière, en voulant conserver à l'Italie le monopole fructueux du gouvernement des provinces.

Le résultat ne pouvait être douteux. L'Occident pauvre et militaire devait triompher de l'Orient riche et amolli par le luxe. La bataille d'Actium ne fut qu'une sorte de parade pour les soldats. Le parti d'Antoine et de Cléopâtre était pris et la solution devait se précipiter.

Mais la grande réforme républicaine d'Octave, que l'histoire appelle désormais Auguste, ne pouvait aboutir à la résurrection de l'ancien ordre des choses. Le principat, l'empire pour lui donner le nom sous lequel on va le désigner, fut un régime de restauration sociale, mais non politique ; dans ses prochains volumes, M. Ferrero nous dira son épanouissement et aussi les débuts de la maladie dont il devait mourir.

Je me suis attaché surtout à exposer les idées de l'auteur ; elles sont neuves et exposées avec une rare netteté et éloquence. M. Ferrero n'est pas seu-

lement un économiste et un théoricien des idées socialistes, il est, avant tout, un historien et un artiste. De l'historien il a la qualité suprême, la probité : quelles que soient les conclusions auxquelles le conduit l'étude des évènements, il n'hésite pas à les énoncer hautement et avec une méritoire impartialité. Il ne violente pas les faits, il les accepte. Le point de vue auquel il s'est placé facilite singulièrement d'ailleurs cette impartialité. C'est un élément réel de sérénité que l'étude des conflits d'intérêts ; on est ainsi moins tenté de prendre parti pour les hommes dont les passions sont toujours et partout assez vilaines. Et M. Ferrero est un grand artiste ; il sait donner à ses récits une vie et une couleur intenses. Qu'on lise par exemple le récit des nuits qui ont suivi l'assassinat de César et la description des menées des conjurés et des partisans d'Antoine. « Rome, qui, comme toutes les villes de l'antiquité, n'était pas éclairée et par suite était déserte et silencieuse après le coucher du soleil, fut cette nuit-là pleine d'agitation et de trouble. César seul, pour la première fois depuis longtemps dormait en paix. »

Les critiques que l'on peut formuler contre la nouvelle histoire de Rome sont de deux sortes ; sa méthode et ses idées générales d'abord ; certains faits historiques ensuite, sur lesquels, malgré son érudition et la sûreté de sa critique, il me paraît avoir voulu trop de précision par suite du besoin impérieux de son esprit de saisir l'enchaînement logique des moindres circonstances. Il a eu parfois trop facilement recours à l'hypothèse pour combler des vides malheureusement fréquents. Ce sera affaire aux spécialistes de reprendre par le menu ces détails ; mais je dois les prévenir qu'ils auront affaire à un rude jouteur.

Sur les idées générales, j'aurais fort à dire. Mais il me semble qu'on doit attendre la fin de l'œuvre pour la reprendre dans son entier. Elle est trop considérable et d'une trop belle unité pour être morcelée. J'ai voulu seulement aujourd'hui en signaler les tendances principales et contribuer à appeler sur elle l'attention qu'elle mérite.

Georges Maurin.

UN COIN DE PROVENCE FÉLIBRÉENNE

Nous vivons dans un siècle pressé. Chemins de fer et automobiles, en attendant les aéroplanes, ont depuis longtemps détrôné la diligence, la vieille et pourtant si commode diligence dont nos pères se contentaient. Béotiens, il nous chaut peu de contempler les paysages que nous traversons. Curieux, nous avons toutes les curiosités, moins la curiosité artistique. Ce qu'il nous faut, c'est de la vitesse, toujours plus de vitesse, de la vitesse vertigineuse.

Ceux d'entre nous qui ont conservé les coutumes antiques, qui aiment « muser » en route et voyager par petites journées, qui prennent intérêt aux choses et gens des pays parcourus, qui ont l'inconcevable naïveté, à notre âge, d'admirer les richesses artistiques et naturelles et savent les dénicher en des endroits non notés par les guides à l'usage des professionnels du tourisme, ceux-là, s'ils veulent se livrer à leur plaisir favori, par suite de la disparition des bientôt préhistoriques « pataches » doivent se rabattre, sans hésiter, sur la bicyclette. Ses dimensions peu considérables lui permettent l'accès des moins bonnes et des plus étroites routes. Elle ne courbe pas son propriétaire sous la tyrannie d'un horaire précis. Docile, elle ne prend que la vitesse qu'on veut bien lui donner. La bicyclette est plus et

mieux qu'un instrument de locomotion. Elle est une amie, elle prévient vos désirs. A un tournant de route, quelque coin de bois délicieux, ombré, vous attire-t-il? Elle s'arrête,pour ainsi dire, d'elle-même et, vlan! sans secousse, vous pouvez vous enfoncer à l'aise sous les sombres futaies,prendre votre temps pour rêvasser ou même, comme le *Sous Préfet aux champs* de cet espiègle d'Alphonse Daudet, faire des vers, patiente et fidèle, elle vous attend pour continuer le voyage.

Depuis longtemps un poète, de mes amis, me pressait d'aller excursionner quelques jours dans la Provence félibréenne.Vous serez émerveillé,m'écrivait cet ami. Ce petit coin de Provence que ses grands souvenirs historiques, sa floraison superbe de monuments anciens protégeaient mal contre l'oubli, a reconquis, depuis cinquante ans, l'auréole dont l'ingratitude humaine l'avait découronné,grâce au renouveau poëtique du Félibrige, grâce aux robustes ouvriers du Beau qui furent les artisans de cette Renaissance, grâce au plus grand d'entr'eux, Frédéric Mistral.

Ces prosaïques appels ne produisant pas sur moi l'effet attendu, c'est en le langage des dieux que me vinrent dès lors les sollicitations :

Es eitant beù que ieu sieù bello,
Mon réiaume es un Paradis;
Lis aucèu, vengue l'iroundèlo,
Iè canton l'amour e si nis.
Li bioù negre, en Camargo, bramon :
Li garagnoun ardérous i'amon
Si cavalèto en libertà :
E sus lou cresten dis Aupiho,

Li Baus, giganto miraviho,
S'enbluion dins l'imensità ! (1)

Le moyen de résister à une si poétique invitation !
On n'ignore pas que la capitale de ce paridisiaque royaume, qu'on chercherait en vain dans nos géographies modernes, est Maillane. Je suis donc allé, *en bicyclette,* à Maillane, accomplir un pèlerinage de littérature et d'art qu'ont fait avant moi tant de personnages éminents. Ennemi-né de la géométrie, la ligne droite m'horripile. J'ai « musé » avant d'arriver à Maillane : Beaucaire et le monastère de Frigolet ont su attarder mes pas. A mon retour j'ai « musé » aussi quelque peu à Saint-Rémy, à Arles, à Saint-Gilles.

Et j'ai mis cinq grands jours à faire, en *bicyclette*, ce voyage que des automobilistes auraient accompli en vingt-quatre heures. Mais les automobilistes ne se seraient pas extasiés, comme moi, devant des miniatures de paysage, des routes de féérie ; ils ne se seraient pas grisés, comme moi, d'air pur et de lumière. Je m'imagine que leurs impressions eussent été différentes des miennes (2).

(1) Il est aussi beau que moi je suis belle, — Mon royaume est un Paradis ; — Les oiseaux, vienne l'hirondelle, — Y chantent l'amour et leurs nids. — Les taureaux noirs, en Camargue, mugissent : — Les étalons pleins d'ardeur y aiment — Leurs blanches cavales en liberté : — Et sur la crête des Alpilles — Les Beaux, gigantesque merveille — Se teignent d'azur dans l'Immensité.

(2) Ce sont là des *impressions*, des notes de voyage, et non des études complètes. Nous croyons utile d'informer les lecteurs que, dans cette même revue, ont paru déjà, à des époques différentes, des articles — ceux là plus complets et mieux documentés - sur certaines questions effleurées par nous : M. Chansroux a expliqué et raconté avec humour comment le vin de Saint-Gilles était devenu le vin de la *Coupo Santo* : Beaucaire et Arles ont trouvé en MM. le Chanoine Albert Durand et Maurin, directeur de la *Revue du Midi*, des *annalistes* aussi sûrs qu'intéressants.

BEAUCAIRE

Canten, d'une autro maniero
De nosto vilo tant chèro
Lou casteù;
Canten noste tant beù Rose,
Que davalo aqui grandioso,
Qu'ès tant beù! (2)

J'ai fait, par une chaude après-midi d'août, le trajet de Nimes à Beaucaire. Alphonse Daudet, qui fit un jour ce même voyage, en diligence, au mois de juillet, a décrit avec sa précision ordinaire, dans une de ses *Lettres de mon Moulin*, le paysage ingrat — vrai panorama de Judée — qui rend la route si longuement monotone. « A perte de vue, la route blanche, embrasée, poudroyait entre les jardins d'oliviers et de petits chênes, sous un grand soleil d'argent mat qui remplissait tout le ciel. Pas une tache d'ombre, pas un souffle de vent. Rien que la vibration de l'air chaud et le cri strident des cigales, musique folle, assourdissante, à temps pressés, qui semble la sonorité même de cette immense vibration lumineuse..... Je marchais en plein désert depuis deux heures, qnand tout à coup, devant moi, un groupe de maisons blanches se dégagea de la poussière de la route. C'était ce qu'on appelle le relais de Saint-Vincent : cinq ou six *mas*, de longues granges à toiture rouge, un abreuvoir sans eau dans un bouquet de figuiers maigres, et, tout

(1) Chantons. d'une autre manière, — de notre ville si chère — le château ; — chantons notre si beau Rhône, — qui se précipite ici grandiose, — qui est si beau ! —

au bout du pays, deux grandes auberges qui se regardent face à face de chaque côté du chemin... »

Après Saint-Vincent, quelques tours de pédale sur la même route bordée du même paysage et voilà Beaucaire :

Beù-Caire! aier adoulentido
De pù estre çô que fuguè... (1)

comme chante le félibre Chansroux.

Beaucaire, qui joua un rôle important dans les guerres de la croisade albigeoise, qui pendant deux siècles fut administrée par des consuls, qui vit Louis IX, partant pour la Terre-Sainte, s'arrêter dans ses murs, est aujourd'hui totalement déchue de sa gloire militaire. Le souvenir qu'éveille son nom est celui de sa foire. Pendant longtemps cette foire — la plus grande de celles de France, l'une des trois plus grandes d'Europe — fut un marché mondial. On y venait de tous points de l'horizon, les types les plus variés de l'espèce humaine s'y coudoyaient, les produits les plus divers s'étonnaient de s'y rencontrer.

Disparue également aujourd'hui, cette célébrité commerciale! Beaucaire, — l'antique *Ugernum* — comme tant d'autres villes du Languedoc et de la Provence, est une ville morte. De sa splendeur commerciale d'antan il ne reste plus que « ses grandes maisons vides qui affectent des formes d'hôtels nobles, de palais bourgeois ». Sa gloire militaire est toute entière entassée dans son château, fièrement juché sur son rocher, et où la légende a situé le plus poétique des contes d'amour du moyen-âge : celui d'*Aucassin et de Nicolette*.

(1) Beaucaire, hier écrasée de douleur — De ne plus être ce qu'elle fut...

Le nom de Beaucaire se trouve mêlé au mouvement de renaissance de la langue provençale. C'était un beaucairois le cafetier Pierre Bonnet, qui précéda de quelques années seulement le félibrige et essaima, sans compter, ses *galedajo* dans les journaux où les provençalisants d'alors essayaient de grouper leurs productions : *lou Tambourinaïre*, *lou Boui-abaïsso*... C'était un beaucairois aussi ce Louis Roumieux, malgré que né au pied de la Tour Magne, qui continua la tradition de son prédécesseur Bonnet et laissa fuser un long éclat de rire à travers son œuvre considérable. C'était une beaucairoise cette mélancolique *Antounieto*, que la mort prit à 25 ans, qui, *poulido coume un iou*, *bono coume lou pan*, *douço e risente coume l'Estello d'or qu'a tant graciousamen cantado, à soun entour jitavo un perfun angeli que voulien touti respira* (1). La *galejado* la *cascareleto*, est absente de l'œuvre de la *felibresso* de *l'èurre*. La mélancolie — une mélancolie douce, religieuse — est la note dominante *di Belugo* (2). Antoinette de Beaucaire fut l'un des premiers écrivains du félibrige naissant, la première en date peut-être de cette lignée de femmes qui se firent un nom dans cette la littérature provençale, à coup sûr l'une des figures les plus sympathiques par la pureté et la fraîcheur de son talent.

Ce double courant — la gauloiserie et l'atticisme — se retrouve chez les félibres beaucairois contemporains : Nestor Bonnet a hérité, dans *Moun cacho-maïo*, de la verve endiablée de son grand-père ; Antony Berthier, dans ses œuvrettes que, chaque année,

(1) « Jolie comme un œuf, bonne comme le pain, douce et souriante comme l'Etoile d'or qu'elle a si gracieusement chantée, « elle jetait autour d'elle un parfum angélique que tous voulaient « respirer ».

(2) Les Etincelles.

l'*Armana Prouvençau* insère, surtout dans ce beau poëme : *Li Santi Mario en Prouvenço*, qu'a couronné récemment l'Académie des Lettres et Beaux-Arts de Marseille, fait revivre le mysticisme et la sentimentalité de la félibresse Antoinette.

On ne peut quitter Beaucaire sans aller rendre visite au félibre Chansroux, dont la saine popularité a depuis longtemps dépassé les murs de Saint-Gilles, sa « petite patrie « , et de Beaucaire, son pays d'adoption. A l'ombre des murailles massives de de l'église Notre-Dame, dans une rue étroite et toujours fraîche, se trouve une petite, mais coquette pharmacie. C'es là que vous rencontrerez le poëte au milieu des bocaux, des onguents et des ordonnances. Client ou curieux, vous serez le bienvenu. Figurez-vous un corps tassé, ramassé, toujours en mouvement, surmonté d'une tête superbement expressive, bien faite pour tenter le pinceau ou le ciseau d'un artiste, et de laquelle se détacheut deux yeux pétillants, jetant flammes et éclairs. Il faut voir avec quelle chaleur, quelle mimique il débite ses poésies françaises et provençales, pour comprendre ce qu'est ce *mens divinior* qui fait le poëte.

La verve de M. Chansroux est intarissable. On ne compte plus ses productions. Elles sont disséminées dans toutes sortes de revues françaises et étrangères.

Elles sont surtout renfermées dans d'innombrables tiroirs. Quand tous ces bouts de papier noirci verront le jour, M. Chansroux sera sacré grand poëte et prendra place à côté des Roumanille. des Aubanel, des Mistral. Il ne manque au poëte-pharmacien, pour obtenir cette auréole de gloire, que d'être imprimé. Mais voilà le *hic*. Je plains les ouvriers typographes qui seront chargés de la rude besogne de déchiffrer l'écriture de M. Chansroux. C'est tout un poëme que

cette écriture, tenant à la fois des hiéroglyphes égyptiens et des cunéiformes persans. Le plus habile de nos chartistes reculerait d'effroi devant ces signes cabalistiques. Le « gribouillage » de M. Chansroux aura nui à sa renommée. C'est ce que devait me laisser finement entendre, le lendemain, Frédéric Mistral — qui d'ailleurs le tient en grande estime — lorsqu'il me disait : « Chansroux, pour être un grand poète, il ne lui a manqué que de savoir écrire ».

Celles de ses poésies qui ont paru dans les revues permettent d'apprécier la noblesse de son inspiration, la puissance de son souffle, la maitrise de son langage. Nous n'en citerons qu'une ici, tirée d'un volume en préparation : *les Uïaussado* (1).

VOUDRIÉU (2)

Voudriéu escarlimpa l'auture aluminado
Ount de l'art l'eterne flambèu
De-longo trelusis pu bèu
Is iue abluiastri de la Muso ispirado.

Coume l'Eiglas-Reiau i rai d'or dou souléu
Que dins la niéulo tenchurado
S'envai d'un cop d'alo enfioucado,
Voudriéu bagna mi labro à la coupo dou Bèu

(1) Les Eclairs.

(2) *Ce que je voudrais*
Je voudrais escalader les hauteurs enluminées — où de l'art l'éternel flambeau — sans trêve reluit plus beau — aux yeux éblouis de la Muse inspirée. — Comme l'aigle royal aux rayons d'or du soleil — qui dans la nue teinte — monte d'un coup d'aile puissant, — Je voudrais mouiller mes lèvres à la coupe du Beau. —

Voudriéu alumina li draiou de ma vido (1)
Emé l'enchusclanto espelido
De mi pantai meravihous.

Voudriéu !... en m'atessant i sourgènt de melico,
De l'Amour ausi la musico
Dintre li flour di campas rous.

M. Chansroux est de toutes les félibrées. Aède harmonieux, il n'est pas un *Counsistori felibren* où il n'aille apporter sa vaillante bonne humeur, dire avec son jeu de physionomie expressif une pièce de circonstance et, avec le vin de la poésie, verser le vin généreux de Saint Gilles dans cette Coupe Sainte qui circule à la ronde et dans le symbolisme de laquelle communient tous les félibres.

Car... M. Chansroux est le fournisseur attitré du vin qui remplit la coupe Sainte, ainsi qu'il appert du certificat, dûment légalisé, qui lui a été délivré *l'an dou cinquanténari de l'acamp de Font Segugno 1905,* ainsi libellé : « *En quierdoun dou vin viei dou Pié-Rouge dè Sant-Gile, què Champ-Rous, a bel eimè, fai raja, linde e pur, dins nosto Coupo Sonto e versanto, au noum dou Felibrige, nouman mestè Champ Rous vinatié de la Coupo Santo e boutihié dé Santo Estello...* (2) »

(A suivre) P. Thoulouze.

(1) Je voudrais illuminer les sentiers de ma vie — avec la joyeuse éclosion — de mes rêves merveilleux —
Je voudrais !... en m'allaitant aux sources de miel, — de l'Amour entendre la mélodie — au milieu des fleurs des champs dorés. —

(2) « En souvenir joyeux du vin vieux du Pied-Rouge de Saint-Gilles que Chansroux, à profusion, fait couler, limpide et pur, dans notre Coupe Sainte et versante, au nom du Félibrige, nous nommons Maître Chansroux fournisseur du vin de la Coupe Sainte et échanson de Sainte Estelle... »

LE MOUVEMENT
Scientifique et Littéraire
A NIMES

MUSÉES ARCHÉOLOGIQUES

(*Mois de Février 1907*).

Comme complement aux objets déjà offerts par eux, Mme et M. Restouble ont encore remis au Musée les pièces suivantes :

1° Urne cinéraire en plomb, de forme très intéressante, (Environs d'Orange).

2° Vase en terre grise à une anse et large goulot (Haut moyen âge ; environs de Nimes) ;

3° Autre vase à deux anses, de même époque et de même origine ;

4° Miroir métallique de forme carrée (Nimes) ;

5° Sorte de coupelle en pierre tendre rubanée, objet de toilette, destiné peut-être à la préparation de *fards*. Trouvée à Nimes ;

6° Urne cinéraire en terre jaune de forme cylindrique (Quartier du vieux St-Baudile) ;

7° Deux charnières en os (Nimes) ;

8° Col d'amphore portant en très belles lettres, la marque du potier MARCVS.

Ces objets, ainsi que les précédents, se trouvent dès maintenant réunis dans une vitrine spéciale de la Maison Carrée. On ne peut que féliciter et remercier Mme et M. Restouble pour cet exemple de désintéressement en faveur de leur ville natale.

Le Musée s'est, en outre, enrichi des objets suivants :

Une inscription latine (époque romane *obiit*) provenant de l'ancienne église ruinée de St-Christophe-de-Campmillier, au nord de Lussan ; — Deux fragments de tombes en marbre des premiers temps du christianisme trouvés à St-Baudile-le-Vieux. L'un de ces fragments porte encore le *chrisme* ou monogramme du Christ.

BIBLIOGRAPHIE

Le Songe de Corneille, acte symbolique en vers, par Ant. Chansroux. — Toulouse, édition de la *Revue Palladéenne*.

A l'occasion du tri-centenaire de notre grand tragique, notre excellent confrère et bon poète, Ant. Chansroux, a écrit cet à-propos en vers qu'a publié la *Revue Ralladéenne*. Nous sommes heureux de le signaler à nos lecteurs et d'en applaudir la généreuse inspiration et l'harmonieuse facture Tandis que Corneille sommeille, les trois grands tragiques grecs conduits par les deux muses unies, Hellas et Francia, viennent saluer sa gloire future et lui prédire son avenir. Corneille se réveille et se demande ce que signifie son rêve. Francia lui apparaît et lui en révèle le secret.

Nimes. — Imprimerie Générale, rue de la Madeleine, 21.

L'Administrateur-Gérant : F. Bois.

A PROPOS DE LA BANLIEUE DE NIMES

Au cours de ces dernières vacances j'ai eu la visite d'un de mes bons et hélas ! bien rares camarades de collège qui, de passage en notre ville, m'est venu questionner sur quelques points d'histoire locale et tout particulièrement sur le tracé du mur d'enceinte antique et les prétendues Sept Collines de la Rome des Gaules.

Il m'a fait ressouvenir à ce propos d'une communication que j'ai publiée, voici tantôt sept ans, et que j'avais entièrement oubliée (1).

Avec lui et quelques amis nous avons parcouru, par une belle matinée et une chaude journée estivales, les alentours immédiats de notre bonne ville et je dois avouer en toute sincérité, que cette double excursion, par l'orientation des sites parcourus, comme par l'originalité des noms de lieux révélés, n'a pas été sans charmes. Elle a, en tous cas, bien amusé nos visiteurs étrangers.

Je laisse au lecteur le soin d'en juger par lui-même:

Après un coup d'œil rapide sur la Vistrenque, — plaine traversée par le Vistre *(aqua vitrea)*, qui prend sa source à Cabrières et Saint-Gervazy, au nord-est, et descend à Vauvert, au sud, jusqu'aux étangs, — sillonnée par de nombreux sentiers et les grandes

(1) *Revue du Midi.* — 1er Août 1900. — *La Fin d'une Légende.*

routes d'Avignon, Beaucaire, Arles, Saint Gilles, Aigues-Mortes et Montpellier, désignations qui n'ont pas besoin de commentaires, nous quittons Malaroubine *(mauvaise rigole)* et la Tour-de-l'Évêque, non sans avoir adressé de loin un adieu de regrets aux antiques chemins des *P...* et des *Canaux* (1).

Puis nous nous dirigeons vers les tênements de l'Homme-Mort et Car-Salade, à l'ouest de la ville ; nous gravissons le Puech-de-la-Grue autrement dit de la *Colonne* à cause d'une pierre miliaire, venue de la Voie Domitienne et qu'on y voit encore, le Puech-du-Theil, nous descendons à la combe des Cannes et de Pissevin et, après avoir contourné le tertre du Prieur (*d'au Prieu*), nous prenons par le chemin du Four-Bourrelly et longeant le pied des collines de Montaury et Mirbel, couronnées par la ligne du mur Romain, nous atteignons la grande route de Sauve et du Vigan.

Nous laissons à notre gauche les trois piliers (*très pialouns*) (2), le Serre-du-Diable (3), qui les domine de près et, par la descente du chemin de Sauve, nous gagnons *Canteduc* (ou *Combret*) et le groupe

(1) Chemin des Jeunes, qui aiment à flirter, (du latin *Putus Puta* et *Pusa*, autant dire petit garçon et fillette).

Chemin de Cannes ou de Roseaux? (*Iter* de canals en 1380, compois de Nimes). C'est une voie celtique, courant, au pied des collines, au-dessus de la plaine marécageuse alors du Vistre et qui reliait Ugernum ou Beaucaire avec Melgueil (Mauguiol) et Sextention (substantion au Moyen âge), aujourd'hui Montpellier.

N.-B. — En fait d'appellations étranges il ne me serait pas difficile d'en mentionner encore et par exemple les sites, mas, moulins dit *Pezouilloux*, de *la Peto*, *di Capelan*, *des Esclops*, *Boulbon*, *Barba-Blanca*, *Canta-perdrix*, etc.

(2) Ce sont les restes des colonnes qui soutenaient la voûte d'une Chapelle ou Oratoire dédié à saint Etienne et qui fut maltraitée et par suite abandonnée lors de la guerre des Camisards.

D'aucuns ont cru longtemps que ces *pialons* avaient constitué les fourches patibulaires aux XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles. Mais c'est là, semble-t-il, une opinion erronée.

(3) Cime, monticule, du grec σεῖρα ; En Espagnol *Sierra*.

montueux de la Tour-Magne, crevassé vers l'ouest, par de grandes excavations rocheuses.

Ce sont de très anciennes carrières qui ont contribué, pour une forte part, à la formation de l'Enceinte Romaine et des Arènes.

Quelques unes sont exploitées encore et donnent à telles parties du *Mont Excelsior* un cachet tout particulier.

Citons par exemple, à quelques pas du légendaire Creux-de-Moulery (1), la carrière qui surplombe à pic le Cadereau du chemin d'Alais, appartenant à la Ville et celle de Bourillon qui lui fait suite au N.-E. Des hauteurs de celle-ci, avec en face au Nord, le Bois-de-Mittau et plus près de nous, en contre-bas, le pont viaduc du chemin de fer, nous saluons de la main au loin par de là la route d'Alais, les sommets radieux de Camplanier et d'Espagne, les carrières de Lèques et Rigoulet et *la Font-des-Chiens* qu'avoisinent les guinguettes de la Cigale, de l'Eau-Bouillie et le bois des Espeisses ou Puech Mezel.

Encore un petit effort et nous voici rendus au sommet de la côte de *Tire-Q*.... (2)... Découvrons-nous !... car il fait bien chaud !...

Puis nous prendrons à droite les chemins de la Planette et du Gazon... ce dernier ainsi dénommé

(1) Le creux de Moulery, dans l'ancienne propriété du docteur Fontaine, sur la route d'Alais a passé longtemps pour receler un trésor. Mais les recherches entreprises à ce sujet sont restées stériles.

(2) A. Belmont, d'Aveyron qui a conservé le petit Séminaire de l'ancien diocèse de Vabres, on trouve une rue en pente raide vers la rivière, appelée vulgairement *la carrière de Boumbo-Q*.... Cette petite ville est assise au pied d'un tertre élevé dit *Clapeirol* qui sert de promenade. Coïncidence curieuse je retrouve un tènement de Clapeirolle dans notre banlieue, non loin des chemins de la Calmette, à quelques pas de notre côte de *Tire-Q*..... tant il est vrai que les mêmes sites appellent les mêmes noms. La ville d'Anduze a elle aussi une rue de *Boumbo-Q*.....

parce qu'il n'en contient pas un brin et cela se comprend vite puis qu'il court sur la crête de l'antique mur d'enceinte et que de bonne heure, au moyen-âge, il a formé un sentier rocailleux dit de Gredeline au XVII[e] siècle, allant vers *mâle Carrière* (1).

Nous atteindrons maintenant le promontoire ondulé désigné tour à tour dans les anciens compois par les noms de Puech Buzanquet, P. Ferrier, P. de Trèsfonts, P. Montmarte, plus récemment P. Crémat et aujourd'hui généralement appelé colline des Moulins-à-Vent ou de Saint-Baudile et, par la rue actuelle de la Croix-de-Fer (autrefois *d'Auferre*) et la Val-Sainte, nous descendrons sur le chemin d'Uzès où nous serons vite et sans peine rendus.

Arrivés là nous nous dirigerons, si vous le voulez bien, dans la direction du Puits-Brunel, laissant sur notre gauche les collines de la Gazelle et Ventabren et nous engageant délibérément, par un éclatant soleil, dans la combe de la Lune, au pied septentrional du Serre-des-Attrapés nous arriverons tout à l'heure à quelques pas du ténement des *Justices Vieilles* (d'où le nom de Pont-de-Justice, au chemin d'Avignon) (2), vers les Serres Liénard et du Paradis où nous nous reposerons enfin !!!

De ces hauteurs, avouons-le de suite, on a devant soi, à l'heure du soleil couchant, un grand et merveilleux horizon, avec, comme décor au sud-ouest, près de nous, la Costière, cette ligne de côteaux ou collines

(1) La carrière dite aujourd'hui d'Aymé près la *Font-Saint-Baudile*, sur le versant septentrional de la colline des Moulins-à-Vent.

(2) C'est là que s'effectuaient au moyen-âge, assure-t-on, le exécutions des criminels. On montre encore dans le voisinage une modeste capitelle qui ne serait autre que l'Oratoire où s'arrêtaient, au dernier moment, les condamnés.

de Bellegarde à Vauvert, qui sépare la Vistrenque du canal de Beaucaire à Aigues-Mortes et des terrains adjacents et par delà la zone des étangs, au loin, à vue perdue, la mer bleue sans limites...

Mes excursionnistes étaient en dernier lieu dans le ravissement. Ils auraient voulu emporter avec eux une image fidèle de ce qu'ils avaient vu ou tout au moins une carte bien faite leur rappelant chez eux, les sites parcourus et leurs appellations originales.

Mais cette carte n'existe pas (1)... Je sais bien que nos regrettés confrères défunts Germer-Durand, Picard et avec eux Em. Frossart, L. Boucoiran, A. De Lamothe, en ont pour la plupart exquissé une attachée à leur œuvre.

Mais il n'en est pas question dans le domaine public et je n'ose mentionner ici la carte murale qu'on peut consulter, comme je l'ai fait moi-même dans les bureaux du service des gardes-champêtres, à l'Hôtel de Ville. Elle est loin d'être parfaite et pour mon compte j'y ai relevé nombre d'inexactitudes et d'omissions.

Inutile de parler encore de la matrice cadastrale. Outre qu'elle remonte à 1830 et qu'elle n'a guère été retouchée depuis, toute incomplète qu'elle soit, conservant précieusement ses carences, n'oublions pas qu'au point de vue descriptif, topographique, elle est absolument sans valeur.

Reste une carte de l'ensemble des sections, bonne à consulter sans doute, mais qui ne sort pas des bureaux de l'Hôtel de Ville.

Quant à la carte de l'État-Major dont il m'a été

(1) Ou si, comme on me l'a affirmé tout à l'heure, elle existe, elle est en tous cas introuvable.

entretenu en ces derniers temps, je laisse à MM. les Officiers et Soldats le soin de contrôler journellement son exactitude.

C'est pourquoi, partageant les regrets de mes Hôtes et me conformant à leurs désirs que je fais miens, je viens proposer sans plus à mes chers concitoyens, de vouloir bien prendre en considération ma présente requête...

Je voudrais, pour la satisfaction de tout le monde, dans l'intérêt des étrangers qui nous honorent de leurs visites, non moins que pour l'instruction de nos indigènes qui ne connaissent trop souvent que le chemin de leur mazet, je voudrais, dis-je, voir aviser aux moyens de faire dresser par qui de droit une carte géographique de la banlieue de Nimes avec le tracé rigoureusement exact des voies et sentiers, leur nom et le nom des pics, tertres et monticules qui bornent et dominent la ville, au Nord, de l'Ouest à l'Est.

Je ne sais si je me fais illusion, mais il me semble qu'une carte semblable serait appelée à rendre aujourd'hui et plus tard de grands et nombreux services.

En parlant ainsi, j'ai surtout en vue nombre de sentiers obturés et force voies de communication entre propriétés rurales supprimées, je ne sais quand ni comment, mais qu'il ne serait ni difficile, ni bien onéreux de rétablir et cela au grand avantage des promeneurs, des excursionnistes et j'ajoute tout de suite des nombreux propriétaires terriens de la garrigue (1).

(1) Un Nimois vieux soldat, jadis garde-forestier, grand chasseur devant l'Eternel et qui connait à fond la contrée, me disait naguère : « Avec les appointements du Maire de Nimes, je me fais

J'ai relevé pour ma part près de vingt impasses ou interruptions de sentiers dont la jonction avec la route la plus voisine s'impose.

Pour ne pas nous éloigner de la ville, il me suffira de citer la partie supérieure et terminale du chemin de Montaury à cent mètres à peine de la route de Sauve d'une part, et de l'autre attenant presque au chemin du Four-Bourrely qui lui est parallèle et en contre-bas, comme le premier.

La jonction de ces divers chemins, aux portes de la Cité, réserverait au promeneur, comme pendant à la terrasse orientale du Mont-Duplan et du Mont-Cavalier, une excursion sensationnelle.

On pourrait en dire autant de bien d'autres points de notre banlieue, et je voudrais voir s'établir de pareilles communications entre les chemins de la Planette et de Font-Chapelle, par exemple, d'une part, et la grande route d'Alais, de l'autre; comme aussi entre ces susdits chemins et les voies parallèles de Pareloup, Russan, Mas de Rouvière, Roulan, Calvas, Ventabren, etc., et j'ajoute, entre cette dernière et le chemin d'Uzès, à l'est, au voisinage du grand four-à-chaux des Trois-Ponts (1).

Je laisse de côté, pour l'instant, les relations, à mon sens insuffisantes, du grand chemin de Montpellier,

« fort, avec deux ou trois annuités, d'établir en très peu de temps « toutes les améliorations possibles et désirables dans la viabilité « vers le champ de tir et nos garrigues. — Vous pouvez le dire à « vos amis ».

(1) Je dois faire remarquer ici que nombre de quartiers et chemins, je cite en particulier Calvas, Roulan et Ventabren, ont jusqu'à trois et quatre noms différents sur le cadastre, dans les affiches municipales, chez les notaires et dans le langage courant des propriétaires riverains.

Il faudrait cependant s'entendre, une fois pour toutes, à ce sujet, ainsi que pour le site de la Lampèze et de la colline des Moulins-à-Vent.

avec celui de Sauve, notamment le long et au bas du côteau de *Mourre-Frech* à *Valdegour*, et le manque presque total de communications du serre du Diable au bois des Espeisses, à travers les sites de Camplanier et de la Cigale, entre ce même chemin de Sauve et celui d'Anduze.

Je crois bien qu'en modifiant à la longue et petit à petit l'état actuel des lieux, il y aurait, je le répète, profit pour tout le monde. Demandez plutôt aux gardes champêtres.

Voici à ce sujet un curieux entretien que j'ai eu autrefois avec un garde général, décédé aujourd'hui.

Étonné de mes observations, et au fond charmé de m'entendre lui exposer une manière de voir conforme sans doute à la sienne :

« Mais, Monsieur, s'empressa de me dire ce brave « homme, j'ai attiré plusieurs fois l'attention de mes « Supérieurs sur ce point capital ; je n'ai pas été « compris. Et cependant je vous jure qu'avec une « très légère dépense, et en tenant compte du bon « vouloir de nombreux petits propriétaires que je « connais bien et que je puis vous nommer, on arri« verait bien vite à modifier l'état actuel des lieux, « ce qui faciliterait singulièrement les services « divers. Je parle bien entendu de mes hommes, « les premiers sans doute à en bénéficier. Mais j'ai « en vue aussi les facteurs de poste et du télégraphe « et plus encore les gendarmes, actuellement fort « empêchés, à la poursuite des maraudeurs (1).

« (1) Je connais, pour ma part, un brave homme, propriétaire « aux portes de la ville et qui depuis bientôt deux ans offre en « vain à l'administration un important lopin de terre, en vue de « l'élargissement et de la rectification des sentiers du carrefour « qui l'avoisine, à la Porte-Cancière, le tout à l'œil. — De méchan« tes langues assurent qu'à la suite d'une de ses dernières démar-

« Il est inconcevable qu'on n'ait pas songé plus « tôt à améliorer cet état de choses, et si vous me « demandez à quoi attribuer une si étrange négli- « gence, je vous répondrai que je me le suis « demandé souvent à moi-même ?

« Une raison entre cent... Ne serait-ce pas la « bonne ? c'est que nos chefs d'administration, « MM. les Maires de Nimes et Adjoints, depuis bien « des années sont pour la plupart étrangers à la ville « et même au département, et que sollicités d'ail- « leurs par de multiples et divers travaux, ils délais- « sent nombre de questions importantes qu'ils igno- « rent tout à fait ? Ainsi en est-il de ce qui intéresse « notre banlieue. Ah ! si du moins ces Messieurs « s'étaient adonnés à la chasse au lapin dans nos « garrigues... » (1).

Je m'arrête sur ces réflexions, non toutefois sans rappeler ici le mot d'un modeste garde champêtre, ancien soldat, lui aussi, qui me disait qu'au cas d'une invasion de l'étranger, toujours à craindre, notre garnison se trouverait fort empêchée dans ses mouvements, par la fâcheuse disposition de nos divers chemins des garrigues.

« choses, on aurait entendu un municipal dire à un de ses copains, « au moment où mon Rachou les quittait : « Oh ! celui-là, avec son « mazet et son chemin à rectifier, nous embête » ! « Je ne puis me « résigner à les croire) ».

(1) Je tiens de mon camarade, M. de Cambefort qui est prêt à en témoigner, qu'un de nos Maires, étranger au pays il est vrai, au cours d'une conversation à propos de je ne sais plus quel sujet de vente ou achat de propriété, attenant à l'ancien chemin d'Anduze, lui aurait avoué ne pas connaître les abords du Mont-d'Haussez ni ses environs.

C'est ce qui faisait dire à un honnête Cévénol, ancien employé de la voirie traduisant, dans son langage familier, le *de minimis non curat prætor* : Ces Messieurs, depuis quelque temps ne pensent qu'à ce qui les touche de près et pour tout le reste ce sont autant de minuties dont ils se désintéressent fort : (*coumo seroun de mouninos s'en chautoun gaire pla à tort*).

J'en appelle, ajoutait-il, aux témoignages des officiers et soldats de nos régiments d'artillerie, surtout, dont les méprises et les désappointements en cours de route, avec leurs prolonges, ne se comptent plus.

Nos Garrigues, nos Garrigues ! l'habitant de Nimes actuel ne les connaît pas (1). Le citadin, par exemple, rivé à l'asphalte du boulevard ou perdu dans les brumes des cafés et des bars, se désintéresse de plus en plus des charmes de la campagne, et le Rachalan (2) lui-même, en dehors de son modeste Cantagril (3) qui l'hynoptise, reste complètement indifférent à ses alentours prochains ou éloignés.

Ni l'un, ni l'autre n'apprécient et n'estiment comme il convient cette région accidentée qui, à leur porte, réserve à tous ceux qui ont besoin de repos, vieux retraités, convalescents, malades même, ici un asile calme et serein, avec une atmosphère qui rappelle, huit mois de l'année, celle des sommets Alpestres, Cévénols ou Jurassiens, et là, exposés au couchant ou au midi, des abris merveilleux, apparentés avec ceux de la Côte d'azur.

Encore un peu, les préoccupations aidant chez

(1) Lande, terrain inculte, pierreux où croissent diverses labiées. la bruyère et surtout le chêne à kermès ou garrig, d'où son nom de garrigue.

« Si le sol n'était pas fertile, en revanche il était fort étendu, des « environs de Marguerittes et par *Esteuzin*, au nord (ancien prieuré « ruiné au xvi[e] siècle) jusqu'à Saint-Césaire, et on a raison de dire « que le vicomte Bernard V, par son acte de donation à la commune « en 1145, a fait à Nimes un cadeau vraiment princier » (A. De Lamothe, *Promenades d'un curieux dans Nimes*).

Je me suis souvent demandé ce que dirait le généreux Vicomte s'il revenait au monde et voyait la presque totalité de sa propriété, aux portes de la ville, gardant, après 600 ans de possessions, la même physionomie sauvage qu'elle avait au temps où il s'en dessaisit.

(2) Ou Rachou (du grec ῥάσσω, je déchire), nom du travailleur de terre.

(3) Où chante le grillon, terrain abandonné et par extension cabanon, abri champêtre.

quelques-uns, l'indifférence ou les distractions futiles chez le plus grand nombre, nous en viendrons, tous, tant que nous sommes, à méconnaître des sites merveilleux et à oublier des noms témoins d'un autre âge auquel se rattachent d'intéressants souvenirs.

Et cependant combien il y a à retenir, je dirai à plusieurs kilomètres à la ronde, dans ce paysage brillant qui s'éploie autour de la vieille Tour-Magne et qu'apprécient justement les peintres, le poètes, tous les artistes et les visiteurs étrangers.

Il y a là, il faut le redire encore, dans la disposition des côteaux, les accidents d'un terrain tourmenté, avec l'exploitation de séculaires carrières de pierre, mille sentiers rocailleux et çà et là de grands tertres ornés de bouquets de pins-parasols et de cyprès, de quoi satisfaire les plus difficiles.

Ce paysage, en effet, en temps ordinaire, dans la clairière des sommets comme dans les ombreuses dépressions du terrain, même quand l'ensemble est fouetté par l'âpre mistral ou inondé par les averses du vent marin, se fait remarquer successivement par des teintes spécialement variées qu'on ne trouve pas partout ailleurs.

En parlant ainsi, je néglige momentanément la plaine dont l'ensemble ne manque pas d'harmonie. « J'ai en vue plutôt nos collines qui constituent, à-t-on « dit quelques fois, le premier échelon des Céven- « nes et se dressent au Nord de la ville chacune avec « sa physionomie particulière, ses ondulations « nombreuses et diverses où le soleil, par des effets « curieux de lumière et d'ombre met en relief la « moindre détail... Je ne cite qu'en passant ce qui « plus près de nous attire surtout le regard : toutes

« ces maisonnettes de taille, de forme, de couleur si « variées, échelonnées au flanc des collines, sur les « plateaux, dans les combes ou vallons, par centai- « nes, par milliers qui pareilles à des clous d'argent « et d'or, semblent diaprer ce paysage. » (Ernest Sarran : *Les Mazets Nimois*, 1898) (1).

Notre devoir est de priser celui ci à sa valeur d'en montrer les avantages sans nombre et d'en faciliter l'accès et le parcours à tous, indigènes ou étrangers bien portants et valétudinaires touristes, esthètes, explorateurs.

Et pour cela que faire ? Comment s'y prendre en vue d'un tel résultat ?

En parler ici ou ailleurs et comme en passant est sans doute une précaution utile. Mais est-ce bien suffisant ?...

Je ne le crois pas.

En conséquence de ce, j'ai eu l'honneur dernièrement de déposer sur le bureau de notre Académie la proposition suivante :

1° Nommer une commission, parmi ses membres, qui prendrait en considération ce que je viens de dire ici ;

2° Cette Commission, une fois nommée et approuvant ma manière de voir, serait invitée à se mettre en rapport avec qui de droit, je veux dire avec les autorités compétentes civiles et militaire ;

(1) « C'est qu'en effet il y a de l'or, du blond, de la vie dans le « Ciel méridional et qu'avec la fraîcheur et la limpidité parfaite de « l'air ambiant on reconnaît bien vite les touffes de mélisse et de « lavande les feuilles pendantes des lauriers, des romarains, des « genevriers épandant au loin leur arôme bienfaisant. (*L'Isolée de « René Bazin, passim.*

« En réalite, l'or et l'argent ruissellent aux alentours, me disait « naguère un de nos compatriotes en supputant la quantité de « mazets et cottages construits un peu partout, dans ces cinquante « dernières années. Ce sont des louis jetés ça et là à pleines « mains. »

3° Celles-ci à leur tour reconnaissant le bien fondé, je me plais à l'espérer, de l'exposé actuel, nommeraient une commission mixte à l'effet de s'entendre avec la première et d'arriver aux moyens de modifier la situation présente savoir :

A. — De faire dresser la carte de la banlieue de Nimes, jusqu'à une distance déterminée, avec la ville en petit au centre ;

B. — Au préalable, rechercher les noms exacts, anciens ou récents, attachés aux tertres, vallées, dépressions de terrains quelconques, propriétés rurales, chemins qui les avoisinent ou les desservent de façon à éviter des confusions regrettables ;

C. — En établir autant que possible l'origine, la justification, l'étymologie des noms.

Signaler les restes des anciens monuments celtiques, phéniciens, romains, du moyen âge et leur emplacement ;

D. — S'occuper ensuite et sérieusement des moyens d'arriver à multiplier et en tous cas de rétablir entre les divers quartiers les voies de communication que par une inquilifiable négligence on a laissé supprimer de temps immémorial et que l'on supprime tous les jours encore, communications dont la nécessité s'impose plus que jamais.

Il s'est produit ici de ces empiètements de particuliers sur le domaine public comme on en a vu jadis et partout et qui sont passés à l'état d'habitude (1).

Il me semble que nous avons tous le devoir de constater ces usurpations et d'y mettre dorénavant un terme.

E. — Revenir à l'idée de l'ancien maire Démian au sujet du boulevard supérieur du Mont-Duplan à

(1) Voir *Mémoire de l'Académie* 1901, p. 41. — *Le Palais de Justice de Nimes* (Michel Jouve).

la Tour-Magne, et poursuivre la mise à exécution de ce boulevard jusqu'aux chemin du Vigan et d'Alais.

Au cours de cette promenade aux alentours de Nimes j'aurai tenu à dire un mot du reboisement de nos garrigues. Mais outre qu'un pareil sujet, même abordé en passant, m'eût entraîné bien loin, je préfère en laisser l'exposé à de plus compétents que moi en cette matière.

« Cette question du reboisement, ai-je dit ailleurs, « est d'un immense intérêt à tous les points de vue « et appelle désormais l'attention publique. Les « heureux essais tentés depuis 1829, en 1864 et tout « récemment encore, aux Monts-Cavalier, d'Haussez, « Duplan, Margarot et au champ de tir de l'artillerie, « sont d'un grand enseignement et méritent d'être « continués. »

J'en dirai de même de tout ce qui concerne l'éternelle question des eaux à Nimes soit au point de vue d'une plus abondante et plus facile adduction d'eau potable en ville, soit au sujet de la réfection complète des canaux d'écoulement et de la couverture des nombreux égoûts sortant de la cité, jusqu'aux limite de l'octroi, dans la vallée du Vistre.

Je m'en réfère, à ce propros, à ce que j'ai dit et écrit dans le temps, soit au conseil d'Hygiène soit à l'Académie de Nimes où ailleurs, sur la propreté, l'assainissement ou l'esthétique des villes (1).

Lorsque j'ai saisi d'abord notre modeste Académie de ces diverses questions concernant avant tout la beauté, l'agrément, la salubrité de notre ville et des environs, j'ai eu principalement en vue le bien être

(1) Voir communications sur l'assainissement, à la Société de médecine. — *Revue du Midi* 1897, p. 241. — Séance publique de l'Académie du 24 Mai 1904.

de mes concitoyens et la recherche des meilleurs moyens de le leur procurer au plus vite.

N'est-ce pas de soumettre l'intéressant problème à l'étude des hommes à la fois les plus libres et les plus compétents pour en apprécier les avantages et les inconvénients s'il s'en présente ?

Je voudrais voir se constituer à Nimes un groupe, une commission, un syndicat, peu importe le vocable, pris parmi nos concitoyens les plus sérieux, économes des deniers de la ville, prudents mais foncièrement instruits de tout ce qui a trait à l'hygiène et conjointement à l'esthétique de la ville.

Ce groupe, sorte de syndicat trié sur le volet, je le voudrai inamovible jusquà un certain point du moins, d'ailleurs vigilant, attentif, toujours prêt à écouter les diverses et multiples observations de chacun et à en tenir compte au profit de tous.

Je n'ai pas besoin d'insister pour faire ressortir qu'au cours des révolutions imbéciles auxquelles semblent se complaire nos contemporains, il n'y a plus aucun esprit de suite au sein de nos administrations successives et que partant il en résulte un arrêt de développement progressif dans la gestion des intérêts publics.

Avec l'instabilité de nos administrations municipales, par exemple, dont les membres, venus en partie on ne sait d'où, semblent ignorer naturellement ce qui importe le plus à la population autochtone, j'estime que la formation et le maintien durable de la Commission dont je viens de parler s'impose.

Qu'en pensent mes lecteurs, mes concitoyens ?.....

Dr É. Mazel.

UN COIN DE PROVENCE FÉLIBRÉENNE

(suite)

SAINT-MICHEL DE FRIGOLET

> ... Sur les vieux murs des cloîtres d'autrefois
> Où les moines erraient le chapelet aux doigts
> S'effacent lentement les fresques appâlies...
> (Paul BOURGET).

La route qui conduit de Tarascon à la gare de Graveson est bordée aux deux tiers de sa longueur de grands platanes qui forment au-dessus de la tête un dôme de verdure impénétrable aux rayons du soleil. C'était d'ailleurs le tout matin-jour. La brise nocturne faisait encore légèrement frissonner le feuillage des vignes et courbait les hautes herbes flexibles. Le soleil n'avait pas gravi les grises collines qui, devant moi, se succédaient jusqu'au plus lointain horizon. On sentait seulement qu'il n'allait pas tarder à apparaître à la lueur rose qui colorait le ciel et donnait à toute la nature une de ces teintes indéfinissables qui sont une joie pour l'œil.

Un peu avant la gare de Graveson, à la *maisonnette*, je traversai la ligne du chemin de fer et m'engageai dans la route large mais abrupte qui conduit au

monastère de Saint-Michel de Frigolet. Hanté par le souvenir d'Alphonse Daudet qui dans ses « *Lettres de mon Moulin* », a, d'une main légère, décrit si finement de nombreux sites de Provence, j'ai voulu voir ce fameux couvent où le maître-écrivain, dont Drumont, je crois, a dit qu'il « était né avec l'irrespect au corps », a placé le conte si délicieusement irrévérencieux : *L'Elixir du Père Gaucher*.

De la gare de Graveson au monastère, le panorama est tel qu'on le trouve décrit par Mistral dans les *Mémoires et Récits* qu'il vient de faire paraître « Les mamelons d'alentour étaient couverts de thym, de romarin, d'asphodèle, de buis et de lavande. Quelques coins de vigne, qui produisaient, du reste, un cru en renom : le vin de Frigolet ; quelques lopins d'oliviers plantés dans les bas-fonds ; quelques allées d'amandiers, tortus, noirauds et rabougris dans la pierraille ; puis aux fentes des rochers, quelques figuiers sauvages. C'était là, clairsemée, toute la végétation de ce massif de collines. Le reste n'était que friche et roche concassée, mais qui sentait si bon !... »

J'ai trouvé le monastère occupé de fraîche date par une colonie de jeunes orphelins qu'un prêtre et des professeurs laïques initient aux travaux de l'agriculture et destinent aux colonies. Avec l'un de ces professeurs j'ai visité ces vastes bâtiments, veufs de leurs hôtes naturels, les chanoines prémontrés. J'ai fait résonner mes lourdes chaussures de voyage sur les dalles de cette chapelle élégante, toute enluminée de peintures, ornée de verrières étincelantes, encore meublée de stalles sculptées, et qui a conservé vraiment bel air, malgré plus de trois ans d'abandon, malgré des déprédations barbares,

malgré le trou béant et noir qui fait tâche, sur la droite du chœur, et où se trouvaient les orgues. On éprouve un sentiment de poignante tristesse dans ces demeures vides qu'on dirait avoir été visitées par la mort. Dans cette chapelle où des milliers de cierges brillaient sur l'autel, où les offices revêtaient une splendeur particulière voulue par les règles même de l'ordre, aujourd'hui le silence de l'abandon, troublé seulement et à de rares intervalles par un visiteur, aujourd'hui

> Plus de croix sur l'autel, plus de cierge assidu,
> Plus d'encensoir perdant son âme parfumée.
> Sous les arceaux déserts une funèbre armée
> De feuilles mortes court en essaim éperdu (1).

J'ai parcouru la chapelle consacrée à Notre-Dame-du-Remède ; sur ses murs, une inscription rappelle le souvenir du vœu que la reine Anne d'Autriche, épouse de Louis XIII, avait fait de décorer cette chapelle si elle obtenait un fils. J'ai visité la salle du Chapitre, où l'on peut voir le tombeau du Père Edmond Boulbon, le restaurateur de l'ordre des Prémontrés en France, qui, en 1854, avait acheté l'abbaye presque en ruines et, en quelques années, avait transformé cette mauvaise masure en un monastère grandiose, tenant à la fois du couvent et du château-fort ; le « cloitre des anciens moines Augustins, avec son petit préau, au milieu du carré » ; la salle de bibliothèque avec ses casiers entièrement vides. C'est triste aussi, presque aussi triste qu'une chapelle désaffectée, une bibliothèque sans livres ! Celle-là était merveilleusement organisée. Des ins-

(1) F. Coppée. Le Reliquaire. — *Solitude*.

criptions placées au-dessus de chaque casier indiquaient aux bons religieux le genre d'ouvrages qui pouvait les intéresser. Une de ces inscriptions : *Ouvrages en langue provençale*, m'a laissé rêveur. J'ai immédiatement pensé au P. Xavier de Fourvières, félibre de la première heure, prédicateur puissant et dont on a pu dire qu'il était le P. Monsabré de la langue provençale, journaliste-fondateur *dou Gaù*, poète et poète très délicat à ses heures, auquel le chancelier du félibrige, Paul Mariéton, a consacré, dans son livre la *Terre provençale*, quelques pages d'une émotion pénétrante. Comme ses frères en religion, le P. Xavier de Fourvières a dû aller en Angleterre chercher un sol plus hospitalier que celui de sa patrie. Comme il doit regretter, le bon moine, sous les brumes de la Grande-Bretagne, le ciel azuré de sa Provence, la bonne odeur de la férigoule et l'harmonieux parler de la terre natale !

Obsédé par ces mélancoliques pensées, je quittai le monastère et repris le chemin de Graveson.

Le soleil dardait partout ses pointes aiguës.

Les pupilles de l'orphelinat remettaient en état la route ravinée par les orages....

MAILLANE

A vist lusi l'Ero prédicho,
E lis Aposto de sa Fé
An fa sa Lei d'aquello dicho,
Enbandido per soun bouffé,
Que l'Espérit d'en-Aut alèno :
« Se lou sang crèmo vosti vèno,
« Me seguirès ! »—Em'un fremin,
Mescla de joio e d'espéranço,
En luchant pèr la Revieudanço,
Maiano, van sùs toun camin ! (1)
(A. Chansroux).

Je laissai sur la gauche Graveson et, malgré le soleil de plomb, pédalant toujours, je m'engageai sur la route de Maillane, charmante petite route aux multiples détours, gardée de chaque côté par des ormes d'abord, par des cyprès ensuite, à mesure qu'on approche du village.

— Pardon, ma bonne dame, pourriez-vous m'indiquer la demeure de Mistral ?

— Du maire ou du poète ?

— Du poète ?

— A côté de la mairie et de l'église, Monsieur.

Effectivement elle se trouve non loin de ces deux monuments la demeure tant de fois décrite, tant de fois reproduite par la photographie, qu'habite depuis près de 30 ans l'Homère provençal.

(1) Il a vu luire l'Ere prédite, — et les Apôtres de sa Foi — Ont fait leur loi de cette maxime, — lancée au loin avec force par son souffle — Que l'Esprit d'En-Haut vivifie : « — Si le sang brûle dans vos veines, — vous me suivrez ! » Avec un frémissement, — mêlé de joie et d'espérance, — en luttant pour la résurrection d'une race, — Maillane, ils vont sur ton chemin !

On ne s'attend pas à trouver ici un portrait de Frédéric Mistral, encore moins une appréciation de son œuvre. L'homme est populaire non seulement en Provonce et dans toute la France, mais dans le monde entier. L'œuvre a été jugée à sa juste valeur par les plus éminents critiques, depuis Lamartine qui consacra à *Mirèio* un de ses plus enthousiastes « Entretiens » jusqu'au plus modeste de nos écrivains d'aujourd'hui qui se hausse jusqu'au dithyrambe pour magnifier le plus fier génie poétique qu'ait porté le XIXe siècle.

Cet homme que depuis 50 ans la gloire auréole, aux oreilles duquel ont retenti toutes les ondulations, dont l'humble et riante demeure dans cet humble et riant village de Maillane est devenue un lieu classique de pélerinage littéraire, se trouve être en même temps le plus abordable et le plus courtois des hommes.

Très aimablement il m'a fait, pendant une heure, les honneurs de son salon de travail, meublé d'une grande bibliothèque et d'un minuscule bureau, orné de nombreux tableaux et photographies représentant les personnages marquants du Félibrige. Il m'a longuement parlé du poète Chansroux, sous les auspices duquel je m'étais présenté, en qui il reconnaît un frère d'armes et dont il loue hautement l'inspiration féconde jointe au goût le plus délicat et le plus sûr. Il m'a révélé un nouveau-venu au Félibrige, le charretier Laforêt, de Saint-Gilles, et d'une voix claire, harmonieuse, pénétrante, il m'a lu une des dernières pièces de ce poète-paysan. Il a évoqué, me sachant nimois d'adoption, les figures depuis longtemps disparues du boulanger-poète Jean-Reboul, plus exquis peut-être dans ses poésies

provençales que dans ses poésies françaises, et du délicieux conteur que fut Jules Canonge, l'auteur trop oublié d'une œuvre considérable du milieu de laquelle se détache ce petit volume — une perle — qui a pour titre : *Arles en France.*

Je suis sorti de chez Mistral avec cette conviction que chez lui l'homme est égal au poète, et j'ai compris combien étaient vraies les lignes que Jean Carrère écrivait il y a 2 ou 3 ans dans l'*Éclair* de Montpellier: « Le peuple se sent attiré vers lui et l'aime sans réserve. A Maillane, dans sa maison blanche, il est vénéré comme un demi-dieu et consulté comme un père. A l'époque des grands travaux de la terre, les soirs de moissons et de vendanges, il réunit à sa table tout son petit peuple de travailleurs et noble comme un patriarche, il distribue à tous les éloges mérités ; puis, ayant jugé chacun avec justice, il ne veut plus être que l'hôte qui reçoit des hôtes, et le repas se termine par des chansons en commun. Parfois, après son diner, il se rend au café du bourg, pour jouer sa partie avec les anciens de Maillane, ses vieux amis, et c'est à qui aura l'honneur de lui gagner sa demi-tasse, car la vénération n'empêche pas de couper le manillon sec. »

Avant de quitter Maillane, j'ai admiré dans la salle des mariages de la Mairie, la *Farandole provençale,* un magnifique tableau, don de Frédéric Mistral, dû au pinceau de Valère Bernard, ce Marseillais qui a écrit le roman de « Bagatoumi ».

Pourquoi faut-il que la politique vienne toujours se mêler aux pures extases de l'art ? Près de la *Farandole provençale*, une photographie représente un vieux portail actuellement démoli et, au-dessous, en guise de légende, ce quatrain de Mistral :

En vènent de la terro,
O tournant de la guerro,
Vaqui lou viei pourtau
Què menavo à l'oustau (1)

Et sur le vieux portail, reproduite avec beaucoup de netteté par la photographie, une affiche ainsi libellée :

Élection législative du 23 Avril 1902
V. THIERRY
Publiciste

Avis aux historiens de l'an 2000, qui chercheront des documents !

SAINT-RÉMY DE PROVENCE
ET
SAINT-ÉTIENNE DU GRÈS

Le temps, c'est de l'argent, dit un proverbe anglais.

Au sortir de Maillane, je me dirigeai en hâte vers Saint - Rémy, que je ne fis que traverser d'ailleurs, non sans avoir toutefois visité rapidement les *Antiques*, la mairie restaurée et la fontaine Nostradamus, du nom de cet astrologue-sorcier de Salon qui vivait du temps de Charles IX ; non sans avoir payé mon juste tribut d'admiration à la mémoire de Joseph Roumanille, le premier initiateur de la Renaissance provençale, le délicat poète *di Margarideto*, *di Soun-*

(1) En venant de la terre, — au tournant de la « guerre », — voici le vieux portail — qui menait à la maison.

jarello, *di Flour de Sauvi* et d'innombrables Noëls, le savoureux et spirituel prosateur *di Club*, *di Partejaïre*, *di Capelan*, *d'Un rouge em'un blanc*, de l'homme bon et pieux qui récitait souvent, pendant sa dernière maladie, sa belle prière d'enfance :

Mounsegne sant Miquéu, coumpagnoun de la mort,
Prince dou Paradis... (1),

qui, près de rendre le dernier soupir, cherchait encore « des mains d'amis à serrer ».....

Une heure après, j'étais à Saint-Étienne du Grès, chez M. Saint-René Taillandier, frère de notre ex-ambassadeur au Maroc, fils de l'académicien du même nom, qui fut un des plus brillants critiques littéraires du milieu du XIX[e] siècle. Avec ce nom on ne sort pas du félibrige. C'est M. Saint-André Taillandier père qui, devant l'opinion, servit de parrain aux poètes provençaux qui préparèrent le félibrige, en écrivant la majestueuse préface *di Prouvençalo*, petit recueil où se trouvaient réunies des œuvres de tous les poètes du Midi.

Chez M. Saint-René Taillandier, l'hospitalité fut exquise comme est exquis l'intérieur calme de ce « mas » de Provence : des meubles anciens, de nombreux bibelots, des peintures modernes font des salons un musée en miniature. Le maître de céans, qui connaît son « coin de terre » à la perfection, voulut bien me donner les plus précises indications sur les souvenirs qui demeurent attachés à ce pays et sur Arles, où je devais arriver le soir même.....

(1) Monseigneur Saint-Michel, compagnon de la mort, Prince du Paradis.....

ARLES

> O Arles ! cité noble, tu es la ville mélancolique entre les plus mélancoliques, la reine des cités découronnées de la terre ; c'est à ton soleil, comme le souhaitait Chateaubriand , qu'on voudrait voir finir son dernier jour.
>
> (Paul Mariéton).

Une promenade délicieuse, en Arles, c'est celle des Lices, le soir, à la clarté des étoiles, quand une fraîche brise fait oublier les ardeurs d'une journée d'été. *Li chatouno*, « que la robe aux longs plis, la taille fine et la jolie coiffure, font ressembler à des déesses en marche », emplissent la vaste allée, chacune d'entr'elles recevant, sans fausse modestie et sans orgueil, les hommages du « galant » embusqué derrière une table de café et guettant le passage de l'aimée.

C'est là le tableau de l'Arles moderne, remuant, chantant, enivré de parfums et de fleurs, fier de ses souvenirs trois fois millénaires, fier de son Mistral qui l'a choisi pour être la capitale de son empire. C'est l'Arles moderne que le poète Chansroux a chanté dans ce dizain :

Aveùsado dis Imperaïre
E de ti Rei tant ufanous,
As un pople de labouraïre
Que de Mistrau es ourguéious ;
Se li reïaume s'abourisson
E li raço s'abastardisson,

La forço de toun beù Lioun
E la beuta de ta Divesso,
Trefoulissento d'alegresso,
Te clame, eternison toun noun !... (1).

A côté de l'Arles moderne, à côté de l'Arles romain, à côté de l'Arles sarrazin, on trouve l'Arles chrétien. « Arles fut toujours une cité de vie intérieure », a dit Maurice Barrès, et cette vie intérieure s'est toujours localisée dans le porche et le cloître de Saint-Trophime et dans les Alyscamps.

Pour bien jouir de ces Champs-Elysées chrétiens que sont les Alyscamps d'Arles, pour bien se pénétrer de la pensée mélancolique qui emplit ces ombreuses allées et se dégage, intense, de chacun des tombeaux, il faut faire ce pèlerinage à une heure matinale, alors que la cité est encore endormie. Ces tombeaux disjoints par les mousses et, pour ainsi dire, piqués « comme d'une pourriture végétale », n'apportent point avec eux la hantise d'un Au-delà redoutable ; à être vides et frustres, ils laissent au contraire une impression de douceur et « leurs fissures laissent rêver aux issues mystérieuses de la mort ». Ces édicules à demi-détruits, ces chapelles à demi-ruinées, celle des Porcelets, celle de Saint-Honorat, semblent sortir du milieu de la verdure et donnent une note d'austérité à la riante végétation qui serait un anachronisme dans ce lieu du repos éternel. Il est facile, en cette solitude qu'à l'heure calme du matin aucun bruit extérieur ne vient trou-

(1) Aveuvée de tes Empereurs — et de tes Rois si fastueux, — tu as un peuple de laboureurs — qui de Mistral se dit orgueilleux ; — si les royaumes s'effondrent — et si les races s'abâtardissent, — la force de ton superbe Lion — et la beauté de ta Déesse, — tressaillante d'une joie vive, — je te clame, éternisent ton nom !

bler, d'évoquer les morts illustres qui reposent dans ce sol béni, dit la légende, par le Christ lui-même. Ce mystique païen que fut l'arlésien Bayol n'évoquait-il pas en ces mêmes lieux les mânes d'Acella, jeune fille de l'aristocratie romaine vivant à Arles sous Constantin et morte à 17 ans au moment de se marier ?

Is Aliscamp la rescountrère
A miejo-niue (1).

Ce n'est point la tristesse qui vous étreint le cœur lorsqu'on sort de ces ruines. Ce lieu est à peine triste, il est grave et beau.

Des Alyscamps, allez à Saint-Trophime. Le porche vous arrêtera avec ses statuettes de saints engoncés entre des colonnettes, avec, au milieu, mais moins artistique cependant que celui de Saint-Gilles, son Christ majestueux, entouré de la cour céleste. Entrez dans le cloître. « Il y a là, dit Paul Mariéton, sous des arcades chargées de naïves et lourdes ciselures gothiques, telle porte basse d'où l'on voit sortir un cortège de dalmatiques et de mitres. Il y a surtout une place dans ce cloître, un angle d'où s'aperçoit, par delà les toitures aux dalles plates de la basilique, la tour de l'homme de bronze, un guerrier du XVIe siècle, la lance au pied, qui veille sur la ville du haut de la maison commune : je m'y suis souvent assis pour songer aux grandeurs déchues de la cité mélancolique, la pensée doucement obsédée par ce titre d'un vieil historien : « La royale couronne d'Arles ». Et M. Henri de Régnier ajoute : « Dans

(1) Aux Alyscamps je la rencontrai — à minuit.

le cloître Saint-Trophime à Arles, il y a des colombes. Elles se perchent sur le vieux toit qui domine la petite cour herbue. Parfois elles roucoulent doucement, puis elles s'envolent, une par une, ou toutes ensemble. Le cloître est ombre et soleil. Dans la pierre des colonnes, de longs personnages s'adossent, en robes de clercs ou de docteurs, le bâton ou le rouleau à la main, en allures roides de pieuses marionnettes ; au-dessus d'eux, les chapiteaux sculptés fleurissent ou fructifient A un angle, un puits a pour margelle un tronçon de colonne antique ».

J'ai consacré la dernière heure de mon séjour en Arles au *Museon Arlaten*, *lou tèmple sant di remembranço* (1), comme dit Léon Spariat, véritablement le reliquaire de la Provence, comme l'appelle Mme Jeanne Flandressy.

Toute la Provence est dans ce musée : la vie familiale, la vie intime, dans ces objets qui composent la salle de Noël et la chambre conjugale (*salo calendalo e chambro espousivo*) (2) ; la vie extérieure dans ses moments de joie et de plaisir (*salo festadièro*) (3), dans les heures de labeur (*salo meinagièro*) (4) ; l'intense vie artistique et littéraire (*salo félibrenco*) (5) ; en un mot, la vie sous toutes ses formes et dans toutes les complexités de sa réalisation (*galerie Castellane*). Costumes, bijoux, meubles, ustensiles de cuisine, instruments de ferme, récipients de vannerie et de sparterie, portraits, livres, brochures, affiches, etc..., tout ce qui a trait aux mœurs locales

(1) « Le temple saint des souvenirs ».

(2) Salle de Noël et chambre conjugale.

(3) Salle des fêtes.

(4) Salle agricole.

(5) Salle félibréenne.

et régionales du pays prend place en ce pavillon, qui trouve en Arles une naturelle hospitalité et que protège la grande ombre de Massillon, qui apprit là l'art de parler aux rois et d'ensevelir leur mémoire dans le magnifique linceul de son verbe.

Le *Museon Arlaten* est vraiment le *Campo-Santo* d'une époque, d'une civilisation. « C'est là, dit encore Mme Flandressy, le grand intérêt, la valeur éducatrice et sociale de ce Museon Arlaten, où le moindre objet, témoin de l'existence de nos ancêtres, où la moindre scène, résurrection d'un épisode d'autrefois, nous retrempent dans le passé, nous permettent de fouiller les lointaines perspectives de notre être... ».

Le *Museon Arlaten* est une création de Mistral. C'est probablement son dernier grand poème, un chef-d'œuvre ajouté à tant de chefs-d'œuvre.

(à suivre) P. THOULOUZE.

L'ÉPISCOPAT CONSTITUTIONNEL

Que l'histoire religieuse de la France pendant la Révolution soit généralement ignorée, c'est un fait incontestable. De nombreuses monographies ont, il est vrai, raconté les luttes soutenues pour la foi, les phases de la persécution, le courage des martyrs et des confesseurs, l'organisation du schisme et la vie de l'Église constitutionnelle dans une ville, dans un canton ou dans un département. Il reste à coordonner et à compléter ces travaux fragmentaires. Une synthèse s'impose. A l'écrivain qui l'entreprendra, M. le chanoine Pisani vient d'offrir une aide précieuse (1). Il a « voulu, en réunissant en brèves notices les grandes lignes de la vie des évêques constitutionnels, fournir à d'autres les matériaux d'une histoire qui est encore à faire ». Ce travail n'est pas un simple résumé des études locales déjà publiées, mais le fruit de nombreuses recherches personnelles de l'auteur dans les dépôts d'archives et surtout dans les papiers de Grégoire, aujourd'hui possession de M. Gazier, professeur à la Sorbonne.

I

L'ouvrage débute par une introduction, résumé aussi exact que succinct de l'histoire de l'Église constitutionnelle.

Quelles causes amenèrent le schisme de la fin du XVIII[e] siècle ? D'après l'auteur, l'inégale et injuste répartition des bénéfices ecclésiastiques et le gallicanisme.

(1) Paul Pisani, docteur ès-lettres et en théologie, chanoine de Paris, *Répertoire biographique de l'Episcopat Constitutionnel* (1791-1802). Paris, Alphonse Picard et fils, 1907, in-8°, de XII, 476 pages.

Aux approches de 1789, on constate que le clergé inférieur souffre. Il est pieux, attaché à ses devoirs, charitable ; mais il prend alors une conscience plus nette de son état et de sa misère. Pour un certain nombre de prêtres, la vie matérielle est insuffisamment assurée; ils jouissent d'une portion « congrue » trop parcimonieuse, tandis que des abbés, des prieurs, des évêques possèdent des revenus très considérables. Les richesses de l'Église sont entre les mains des cadets de familles nobles, et les roturiers ne parviennent que très rarement aux gros bénéfices et à l'épiscopat. De là, jalousie et méfiance de ce qu'on appelait le bas clergé contre ses chefs. Aussi, lors des élections aux États-Généraux, sur 300 députés du clergé, on compta 200 curés. Si peu d'évêques virent échouer leur candidature, on leur adjoignit ordinairement des ecclésiastiques partisans résolus des réformes.

Mais l'homme n'est pas uniquement guidé par l'intérêt ou la passion. Ce sont les idées qui le mènent. Les idées gallicanes, poussées jusque dans leurs dernières conséquences, furent le facteur principal de la Constitution civile. L'esprit gallican fit considérer la longue pratique de la collation des grands bénéfices par la couronne comme un droit de la souveraineté. Que le pouvoir de la monarchie passe entre les mains de la nation, gallicans et régaliens reconnaîtront à la nation le droit de nommer aux évêchés et aux cures.

On aurait pu satisfaire les vœux du clergé des campagnes et répartir plus équitablement les revenus ecclésiastiques ; on aurait pu diminuer le nombre des diocèses et procéder à de nouvelles circonscriptions plus en harmonie avec les temps nouveaux. Mais pour cela, il aurait fallu s'entendre avec la cour de Rome. Or, de Rome, l'Assemblée constituante ne voulait à aucun prix. Elle légiféra toute seule en matière spirituelle, méconnut les principes essentiels de la hiérarchie catholique et l'autorité du Saint-Siège. Les assemblées de district auront à nommer les curés, les assemblées de département éliront les évêques. L'évêque donnera l'institution canonique aux curés ; le métropolitain à l'évêque et le plus ancien suffragant au métropolitain. Quant au Pape, il suffira que l'évêque lui

envoie une lettre en témoignage de l'unité de foi et de communion qu'il doit entretenir avec lui. Pour le législateur de la Constituante, le Pape est simplement évêque de Rome ; il jouit d'une primauté d'honneur, mais non de juridiction.

La Constitution civile était évidemment schismatique. Elle fut votée le 12 juillet 1790 ; or, le Pape ne la condamna que huit mois après, par les brefs du 10 mars et du 13 avril 1791. Pourquoi cette lenteur du Saint-Siège ? Pour M. Pisani, Rome n'ignorait pas le défaut de parfaite entente entre le clergé paroissial et les évêques, elle n'avait pas une confiance absolue en l'épiscopat, où le gallicanisme comptait de si nombreux adeptes. Pie VI se demandait « si son intervention n'aurait pas précisément pour effet de faire verser du côté de la Constitution civile tous ceux qui s'ingéniaient à trouver des transactions et à obtenir des concessions ». Il laissa donc tout d'abord les évêques eux-mêmes résoudre les difficultés. Ceux-ci se déclarèrent contre le nouveau régime ecclésiastique et pour l'autorité du Saint-Siège, en suivant l'ordre tracé par Bossuet : « La règle est que les évêques prononcent et qu'ensuite ils fassent à Pierre le rapport de leur jugement ».

Comme chacun sait, sur 133 évêques français vivants au 1er janvier 1791, 4 seulement prêtèrent le serment constitutionnel : Talleyrand, Brienne, Jarente et Savine, auxquels vinrent s'ajouter trois personnages revêtus du caractère épiscopal : Gobel, évêque de Lydda, Dubourg-Miroudot, évêque de Babylone, Martial de Loménie, coadjuteur de son oncle, l'archevêque de Sens. Les évêques insermentés furent déclarés déchus de leurs droits et l'on pourvut à leur remplacement. Les électeurs nommèrent les 83 évêques prévus par la Constitution civile, et Talleyrand pontifia, pour la dernière fois, pour imposer les mains aux premiers membres de l'épiscopat constitutionnel.

Quelle était la valeur morale des élus ? Ceux qu'un vice odieux et public rendait méprisables, comme Dumouchel, n'étaient pas une dizaine. « On y rencontre de ces savants à la piété débile, comme Lalande ou Villar, qui faisaient du sacerdoce une carrière ; des déclamateurs révolutionnaires, comme Fauchet ou Huguet ; des « arrivistes » sans

scrupule, comme Joubert ou Mestadier; mais de ceux-là on n'en comptera pas non plus une dizaine ».

« Le reste se divise en deux moitiés égales : d'un côté des prêtres pieux, de cette piété douce et sensible qui ne suppose pas une grande portée intellectuelle ou morale ; leur jugement n'était pas assez solide pour les garder de la « piperie » des grands mots ; leur caractère n'était pas assez fortement trempé pour les défendre contre les suggestions de la vanité .., ils ont vu une mître passer à la portée de leur main, et ils l'ont prise, non sans se baisser, et ils s'en sont coiffés sans déplaisir.

« D'autres étaient des hommes de combat qui voulaient faire triompher une idée; cette idée n'était pas la même chez tous. Pour Grégoire, pour Expilly, pour Lecoz, pour Lamourette, c'était la cause de la Révolution qu'il y avait à servir. Pour Saurine, Barthe, Debertier, Perier, Constant, Le Masle, c'étaient les principes gallicans qui étaient en jeu ; l'occasion venue de les appliquer, ils se seraient reproché de l'avoir manquée ».

Les constitutionnels étaient-ils jansénistes? Oui, en partie, mais pas tous. « Lecoz ne fut jamais janséniste, Moïse et Sermet ne l'étaient qu'avec tiédeur, Dufraisse et Volfius pas du tout ».

En tout cas, tous étaient gallicans, « pénétrés de cette idée que si Rome et les jésuites n'ont rien à voir dans nos affaires intérieures, l'État, au contraire, qu'il s'appelle roi, empereur ou république, peut et doit, même dans les questions religieuses, avoir ses idées et les imposer. *Or, la Constitution civile, c'est le gallicanisme en action* ».

L'Église schismatique s'organise ; les assemblées électorales de district nomment aux fonctions pastorales et, au commencement de 1793, on compte environ 30.000 curés ou vicaires constitutionnels.

Les premiers mois, l'existence du nouvel épiscopat fut relativement tranquille ; les autorités administratives témoignaient de la déférence aux nouveaux chefs des diocèses ; les intronisations furent de véritables fêtes civiles. Mais bientôt vinrent les tracasseries, puis la persécution. Si nous faisons l'appel au commencement de 1795, nous constatons 10 décès, dont 6 morts sur l'échafaud, 23 apos-

tasies, 9 mariages d'évêques, 24 abdications des fonctions sacrées, 24 emprisonnements ; 7 prélats avaient pu se cacher soit dans leur pays natal, soit dans quelque retraite sûre. En résumé, « sur 85 membres, l'épiscopat constitutionnel avait perdu les deux tiers de son effectif : un tiers avait déserté, un tiers avait capitulé ; et parmi les simples ecclésiastiques, les déchets n'avaient pas été moindres ».

Grégoire, défendu par son républicanisme, par la fierté de son caractère et la fermeté de son courage, ne fut jamais incarcéré et n'eut aucune rétractation à faire. Après la tempête de la Terreur, il deviendra le chef incontesté des constitutionnels. Sous son inspiration, la nouvelle Église se réorganise dans presque tous les départements et tient à Paris les deux Conciles nationaux de 1797 et de 1801. Cette dernière assemblée se réunit à Notre-Dame, le 29 juin. L'intention de Grégoire était de prouver la vitalité de son parti et de peser sur les négociations alors engagées entre le Premier Consul et le Saint-Siège.

Quand vint l'exécution du Concordat, tous les évêques constitutionnels donnèrent leur démission, avec plus ou moins de bonne grâce ; douze d'entre eux furent compris dans la hiérarchie nouvelle. La plupart refusèrent de signer la formule de rétractation proposée par le Légat, et ce fut une complaisante attestation de Bernier qui leur permit d'obtenir l'institution canonique. Mais les réclamations publiques de quelques-uns engagèrent le Pape à suspendre l'expédition des bulles. L'accord ne se fit avec Pie VII que deux ans après, à l'époque du sacre de l'Empereur. Malgré cette réconciliation, cinq des constitutionnels « n'abandonnèrent aucune de leurs idées et continuèrent à faire campagne contre la Papauté ».

Parmi les prélats jureurs qui n'entrèrent pas dans l'épiscopat nouveau et qui ne renoncèrent pas à la vie ecclésiastique, 17 ou 18 se retractèrent sincèrement et complètement ; une trentaine affectèrent obstinément de se montrer attachés à la Constitution civile.

Le dernier survivant de l'épiscopat constitutionnel fut Belmas ; il mourut seulement en 1841, après avoir administré avec prudence le diocèse de Cambrai.

II

Si nous jetons un coup d'œil rapide sur l'histoire des départements qui formèrent la Métropole des Côtes de la Méditerranée, Bouches-du-Rhône, Var, Basses-Alpes, Hautes-Alpes, Vaucluse, Drôme, Gard, Hérault, Lozère, Corse, nous avons en raccourci le tableau de l'Église constitutionnelle et de l'épiscopat schismatique. Ce fut à grand'peine que le nouveau régime ecclésiastique put s'établir dans le Midi où les passions politiques étaient si vives et la foi catholique si ardente.

D'où venaient les prélats de notre Métropole ? Tous, sauf Dumouchel (Gard), né à Saint-Clair-sur-Epte (Seine-et-Oise), et Roux (Bouches-du-Rhône), originaire de Lyon, mais curé d'Eyragues, appartenaient au pays. Le plus grand nombre étaient curés avant la Révolution : Roux, Villeneuve (Basses-Alpes) et Champsaud (Basses-Alpes), Marbos (Drôme), Garnier (Hautes-Alpes), Pouderous (Hérault), Nogaret (Lozère), Rigouard (Var). Deux étaient religieux : Aubert (Bouches-du-Rhône), augustin réformé, Étienne (Vaucluse), trinitaire. Le corps des chanoines fournit Guasco (Corse) et Cazeneuve (Hautes-Alpes) ; l'enseignement, Dumouchel, recteur de l'Université de Paris, Aubert, professeur de théologie au séminaire de Saint-Pons. Rovère (Vaucluse) était vicaire général d'Apt.

Un bon nombre d'entre eux étaient de braves gens, d'une intelligence moyenne, d'une conduite régulière, qui, sans les troubles de la Révolution, auraient mené une existence aussi inconnue que paisible. Roux, l'évêque des Bouches-du-Rhône, était d'une honnêteté incontestable, plein de zèle et de charité et suffisamment instruit ; l'ambition paraît l'avoir entraîné au schisme. Villeneuve avait la réputation d'un prêtre instruit, zélé, vertueux et même austère. Champsaud possédait de l'instruction, sa conduite extérieure était irréprochable. Pouderous passait pour un prêtre de mœurs pures et sévères. Rigouard avait été piqué de la tarentule poétique. En somme, le plus médiocre des évêques de la province, c'était probablement Nogaret, de la Lozère, et le plus pervers le fameux Dumouchel.

Mais la plupart de ces prélats étaient profondément imbus des idées gallicanes. Villeneuve avait adhéré aux doctrines du synode de Pistoie; il professait que la mission des curés est de droit divin au même titre que celle des évêques ; il prit la plume pour composer un mémoire en faveur de la Constitution civile et pour essayer d'établir qu'elle n'avait rien de contraire aux règles canoniques. C'est le type des prêtres d'une conduite extérieure exemplaire que le gallicanisme seul conduisit au schisme.

Le vieux Pouderous ne fut-il pas amené au serment plutôt par gallicanisme que par ambition sénile? Son successeur Rouanet, « prêtre plein de mérite, de zèle et de piété », au dire de M. le Chanoine Saurel (1), était pénétré des idées gallicanes qui dominaient au Séminaire de Saint-Pons.

Plusieurs des évêques constitutionnels entrèrent dans le mouvement révolutionnaire. Marbos et Cazeneuve ceignirent l'écharpe municipale et furent nommés députés à la Convention. Le premier figura parmi les représentants les plus modérés et vota avec eux dans le procès de Louis XVI. Cazeneuve vota contre la mort du Roi. Rovère (Vaucluse) se lança de bonne heure dans la politique, s'associa à l'insurrection d'Avignon et du Comtat contre le Pape, fut élu vice-président de l'assemblée électorale de Vaucluse et envoyé en Suisse pour y remplir une mission.

Que devinrent pendant la Terreur les évêques des Côtes de la Méditerranée ? Dumouchel apostasia et se maria ; Marbos apostasia aussi ; Rovère renonça à l'état d'évêque et abdiqua les fonctions ecclésiastiques ; Nogaret et Cazeneuve renoncèrent aussi aux fonctions épiscopales, mais on ne cite aucun acte d'apostasie de la part de l'évêque des Hautes-Alpes. Les cinq autres évêques refusèrent d'apostasier ou ne furent pas mis en mesure de le faire.

Plusieurs comptèrent parmi les victimes de la Terreur. Roux fut guillotiné à Marseille (4 avril 1794) ; Marbos et Villeneuve furent incarcérés. Guasco (Corse) était mort naturellement le 23 décembre 1793.

(1) Le chanoine Ferdinand Saurel : *L'ancien clergé du diocèse de Montpellier*, 4 fascicules ou vol. Montpellier, 1901. — Cf. du même auteur : *Histoire religieuse du département de l'Hérault* pendant la Révolution, 4 vol. in-8°. Montpellier et Paris 1894-1896.

Après la Terreur, Marbos, Dumouchel, Rovère, Cazeneuve ne reprirent jamais plus leurs fonctions. Sous l'impulsion de Grégoire et des « Évêques Réunis », on essaya de reconstituer l'Église constitutionnelle dans les divers départements des Côtes de la Méditerranée. Mais les prêtres insermentés affluaient et les populations demandaient « les bons prêtres. » La Corse, la Drôme et le Gard n'eurent plus d'évêque ; Chalbos, curé de Ribaute, élu à la place de Dumouchel, refusa la succession. Mais dans les Bouches-du-Rhône, les Basses-Alpes, les Hautes-Alpes, Vaucluse, on nomma de nouveaux évêques. Quand Pouderous mourut (10 avril 1799), il fut remplacé par Rouanet sur le siège de Béziers. Dans les Basses-Alpes, les constitutionnels occupèrent presque toutes les villes, sauf Manosque, mais les campagnes étaient aux mains des insermentés. Dans le Var, l'évêque Rigouard dut se contenter de remplir les fonctions curiales dans son pays natal ; ayant voulu officier pontificalement à la Farlède, il en fut empêché par un soulèvement populaire. Aussi cessa-t-il de s'occuper de l'administration du diocèse. Dans la Lozère où les assermentés furent si peu nombreux et si lâches, Nogaret compte à peine « une douzaine de curés que le fanatisme a chassés de leurs cures. » Il ne peut organiser un presbytère et espère que la persécution de Fructidor fournira à ses rares coopérateurs le moyen de reprendre le ministère. C'est bien le coup d'État de Fructidor qui, dans le Vaucluse, relèvera le parti constitutionnel, lui permettra de prendre des apparences de vie et d'activité et de se donner un nouvel évêque, Étienne, l'ancien curé assermenté de Collias (Gard).

Le Concordat de 1801 fit disparaître l'Église constitutionnelle, mais comment finirent les évêques jureurs ?

Marbos devint conseiller de préfecture. En 1819, après avoir suivi les exercices d'une retraite, il se convertit et rétracta ses erreurs publiquement. Il mourut en paix avec Dieu en 1825. Dumouchel ne l'imita pas dans son repentir. Chef de bureau au Ministère de l'Instruction publique, retiré en 1814, il vécut à Paris, rue du Bac et y mourut en 1820, sans s'être réconcilié avec l'Église. Villeneuve était mort en 1798, Pouderous en 1799, Rigouard en 1800, Nogaret en 1804, sans avoir fait aucune rétractation. Rouanet

se retira à Saint-Pons, après le Concordat, persistant avec obstination dans ses idées et entretenant autour de lui une opposition ouverte contre le nouvel évêque. Il mourut en 1821, d'une attaque d'apoplexie ; il n'avait pas donné la moindre marque de repentir.

Les autres firent une mort plus édifiante. Roux se rétracta dans sa prison, la veille de son exécution sur l'échafaud. Aubert son successeur, se soumit à M. de Cicé, archevêque d'Aix. Il se retira à Fontvieille, son pays natal. Là, revêtu d'un costume qui rappelait celui des religieux augustins, il disait pieusement la messe chaque jour. Avec l'autorisation de son archevêque, il officiait pontificalement aux grandes fêtes et donnait chaque année la confirmation aux enfants de la paroisse.

Champsaud, démissionnaire en 1801, vécut à Digne dans une retraite profonde, rétracta solennellement ses erreurs en 1811 et mourut dans les sentiments les plus édifiants en 1826.

Cazeneuve, après 1795, n'avait plus voulu entendre parler de l'Église constitutionnelle et avait démissionné en 1798. Après le Concordat, il se rétracta publiquement et déposa entre les mains du curé de Gap une profession de foi pleinement catholique. Il mourut à Gap en 1806.

Garnier, son successeur, démissionna en 1801. Il se retira à Avançon, près Gap ; il y assistait le nouveau curé de ses conseils et de son concours. Il mourut pieusement en 1816, à l'âge de 89 ans.

Rovère donna sa démission en 1801, dans une lettre qui témoigne de son repentir, et se retira à Bonnieux, son pays natal. Il reprit ses exercices ecclésiastiques et récitait son bréviaire ; en 1817, il mit ordre aux affaires de sa conscience. Obsédé de visions délirantes, ses facultés s'affaiblirent peu à peu ; il mourut en 1818.

Son successeur Étienne donna sa démission en 1801. L'évêque Perier le nomma à l'importante cure d'Orange, au grand scandale de ses diocésains. Étienne ne parvint pas à triompher de la méfiance que son passé inspirait et dut se retirer, au retour des Bourbons. Il ne mourut qu'en 1836, esclave jusqu'à la fin de ses anciennes idées et de ses âpres rancunes qui avaient fait pâlir ses indiscutables mérites.

*
* *

Ces faits que nous cueillons dans le *Répertoire biographique de l'Épiscopat constitutionnel* nous montrent tout l'intérêt qui s'attache à cet ouvrage. L'introduction est une synthèse judicieuse et rapide de l'histoire de l'Église constitutionnelle : elle en étudie les causes, le développement, les résultats. Puis vient la galerie des portraits des évêques jureurs : chaque physionomie est peinte avec la ressemblance qu'assurent seules l'impartialité et la méthode objective, dessinée avec l'habileté du faire que donnent le talent et la connaissance approfondie du sujet. L'auteur écrit d'une plume alerte : il sait unir le meilleur esprit parisien à la richesse de la documentation, la précision des faits à l'abondance des renseignements bibliographiques. Pour beaucoup de départements, le récit de la réorganisation de l'Église constitutionnelle est une partie absolument neuve, grâce à la correspondance de Grégoire où l'auteur a pu puiser largement. M. le Chanoine Pisani s'est efforcé de ne rien ignorer de cette époque si peu connue ; il s'est appliqué aussi à ne rien cacher, fidèle en cela à la loi de l'histoire rappelée naguère par Léon XIII : *Ne quid falsi dicere audeat, ne quid veri non audeat.*

Aussi, malgré la trop grande modestie de son titre, le *Répertoire biographique de l'Épiscopat constitutionnel* sera considéré comme un instrument de travail indispensable à tout homme d'étude qui veut connaître la crise religieuse de la France, de 1790 à 1802.

ALBERT DURAND.

LES TRIBUNAUX RÉVOLUTIONNAIRES
EN PROVENCE
(Suite).

TRIBUNAL RÉVOLUTIONNAIRE — 1re phase —

« Considérant qu'il est urgent de faire arrêter tou-
« tes les personnes qui ont participé à la rébellion
« de Marseille, tant pour faire punir les principaux
« coupables que pour mettre les autres hors d'état
« de machiner contre la République ;

« Le Directoire du département des Bouches-du-
« Rhône est autorisé à faire arrêter dans l'étendue
« de son ressort non seulement les personnes com-
« prises dans le décret du 29 juin dernier, mais
« toutes celles dont les principes lui paraîtront
« dangereux pour l'affermissement du système répu-
« blicain ou pour leurs relations avec les puissances
« coalisées en guerre avec la France (1). »

C'est en ces termes que le surlendemain (27 août 1793) de l'entrée à Marseille des troupes commandées par Cartaux, les représentants du peuple Salicetti, Gasparin, Escudier et Albitte, députés par la Con-

(1) Archives départementales des Bouches-du-Rhône. (Dépôt d'Aix). Série L. Liasse 518.

vention, préludaient à l'établissement du tribunal révolutionnaire.

Le lendemain, le tribunal criminel du département fut installé sous la présidence de Maillet cadet avec Giraud pour accusateur public, et un arrêté des représentants en mission l'autorisa à juger *révolutionnairement* c'est-à-dire sans l'assistance du jury : aussitôt il entra en fonctions. Il comprenait Leclerc, Courmes, Bompard, Brogy, Rouedy et Maurin, comme juges, avec Chompré comme greffier. Avant de faire connaître les premières condamnations prononcées, esquissons la procédure suivie par ce tribunal exceptionnel : on lisait l'acte d'accusation (quand il y en avait un), l'accusé était interrogé, l'accusateur public entendu, puis les juges au nombre de quatre y compris le président opinaient à haute voix (en commençant par le plus jeune) et le jugement était prononcé.

Tous ceux qui avaient occupé des emplois publics pendant le mouvement contre-révolutionnaire furent impitoyablement poursuivis. Le jour même de cette installation (28 août 1793), Pierre Laugier, (moins heureux que Peloux et Castelanet qui étaient parvenus à se réfugier dans Toulon, fut condamné à mort le premier, comme étant « *hors la loi* en qualité de président du tribunal soi-disant populaire d'accusation. » Il mourut avec courage n'ayant obtenu pour toute faveur que de ne point passer devant sa maison en allant au supplice.

*
* *

Dans les audiences suivantes, furent condamnés à mort : Mignonnat, huissier dudit tribunal populaire (le 30 août) ; Chaulan, bourgeois, et Carnelli,

dentiste, tous deux membres de ce tribunal (le 6 septembre) ; Delaferté, imprimeur, pour le même motif le 9 septembre) ; J.-B. Vence, âgé de 22 ans, négociant né et domicilié à Marseille, comme auteur, fauteur et instigateur des crimes de contre-révolution et de rébellion contre la Convention nationale (le 12 septembre) (1). Réunissant l'esprit à la beauté et à la fortune, séduit par la perspective de l'affranchissement de son pays, Vence s'était laissé entraîner à occuper d'importantes fonctions auprès des fédéralistes. Réfugié à bord d'un vaisseau génois qui fut pris par un corsaire français, il avait été ramené d'Antibes à Marseille. Comme spécimen des jugements du tribunal criminel des Bouches-du-Rhône jugeant révolutionnairement, donnons l'extrait du jugement de condamnation de cette sympathique victime de ces temps troublés.

« Cejourd'hui 12 septembre 1793, le Tribunal « criminel du département des Bouches-du-Rhône « composé des citoyens Maillet cadet, président ; « Brogy, Leclerc, Bompard, juges ; J. Giraud, accu- « sateur public ; écrivant E. Chompré, greffier ; et « l'audience tenant dans l'église de Saint-Augustin « à 10 h. du matin (pour laisser le temps de réparer « la salle d'audience du Palais de Justice, a mandé « venir des prisons du Palais de Justice séant à Mar- « seille le citoyen Vence y détenu à la clameur « publique et traduit à la réquisition des représen- « tants et de l'accusateur public, lequel constitué à « la barre, libre, sans fers et assis, a répondu ainsi « qu'il suit.

. . . . Plus n'a été interrogé, lecture à lui faite

(1) Archives départementales des Bouches-du-Rhône. (Dépôt d'Aix). Série L, liasse 97.

« a déclaré contenir vérité, y persister, et a signé avec « nous : J. B. Vence ; Maillet cadet, président ; E « Chompré, greffier.

« L'accusateur public parle et requiert l'exécution « des décrets de la Convention nationale des 19 et « 27 mars, du 5 juillet derniers et de l'article II de « la section 2 du titre premier du Code pénal.

« Le président prend les avis des juges (en com- « mençant par le plus jeune) Brogy, Leclerc, Bom- « pard, qui ont motivé leurs opinions à haute voix, « et prononce au nom du tribunal que Vence est « condamné à la peine de mort en vertu des décrets « [précités] dont il a été fait lecture.

« Fait à Marseille à l'heure de midi, en l'audience « du tribunal où étaient présents....... qui ont signé « la minute du jugement. » D'après le procès-verbal l'exécution eut lieu à 4 heures de l'après-midi ; le même jour (1).

Crainte d'être monotone, bornons ici l'énumération des condamnés.

***

L'Administration départementale, complétée dès le 27 août par les représentants du peuple qui nommèrent douze administrateurs provisoires, crut « essen- « tiel de jetter un coup d'œil rapide sur les événe- « ments arrivés dans Marseille et occasionnés par les « contre révolutionnaires couverts du masque hypo- « crite du patriotisme. » L'ennuyeuse sensibilité oratoire, si à la mode à la fin du XVIIIe siècle, se manifesta dans un réquisitoire de A. Ricord fils,

(1) Archives départementales des Bouches-du-Rhône. (Dépôt d'Aix), Série L, liasse 86.

procureur général syndic (en remplacement) qui s'écriait : « Généreux Marseillais ! hommes sensi-« bles ! vous dévoriez vos chagrins dans le silence. » Ce morceau d'éloquence ampoulée précède un arrêté en onze articles, daté du 29 août. Nous en extrayons quelques passages.

« L'administration du département des Bouches-« du-Rhône en permanence.

« Considérant enfin que l'adjuration de tout ressen-« timent personnel est le moyen le plus efficace « pour assurer la paix dans ce département, mais « que la loi trop longtemps violée doit reprendre « son empire en frappant les têtes coupables.

« Arrête...... 3° De recommander spécialement à « tous les corps administratifs, municipalités et tri-« bunaux, la plus grande surveillance ; de déployer « le caractère de fermeté et d'énergie qui doit carac-« tériser le magistrat d'un peuple libre ; de n'appor-« ter aucun retard à faire exécuter les décrets de la « Convention nationale, que les traîtres n'ont cachés « au peuple que pour l'entraîner plus sûrement dans « le piège affreux qu'ils creusaient sous ses pas.

« 9° D'inviter tous les bons citoyens à *dénoncer* « aux représentants du peuple, délégués dans les « départements méridionaux, les complots contre la « sûreté publique, l'unité et l'indivisibilité de la « république dont ils pourront avoir connaissan-« ce »....(1).

D'un autre côté, Gohier, Ministre de la Justice, écrivait au citoyen Giraud, accusateur public, qui s'était plaint d'avoir été destitué par les fédéralistes, une longue lettre datée de Paris le 3 septembre 1793 renfermant les phrases que voici :

(1) Archives départementales des Bouches-du-Rhône. (Dépôt d'Aix. Série L, liasse 518.

.... « En me croyant incapable de correspondre « avec un intrus, vous me rendez justice : celui qui « au mois de septembre 1792 fut des premiers, pour « le rapport qu'il fit à l'Assemblée Législative, à « ébranler le colosse de la royauté ne peut avoir « aucun rapport avec des hommes infectés de roya- « lisme ; entre ces gens-là et moi citoyen, il n'y a « rien de commun.

« Vous désirez, citoyen, que je vous donne une « explication sur la Loi du 9 juin dernier, article VIII « qui porte : à compter du jour de la publication du « présent décret « seront réputés complices des « assassins composant le prétendu Tribunal popu- « laire de Marseille et poursuivis comme tels, tous « les citoyens indistinctement qui, de quelque ma- « nière que ce puisse être prêteront leur ministère, « *même comme témoins*, aux actes et jugement de ce « prétendu Tribunal. »

« Il est vrai que dans les cas ordinaires il faut que « la Loi ait été publiée dans un endroit pour y être « obligatoire ; mais quand par extraordinaire le « défaut de publication est le crime de ceux-là mêmes « qui auroient été atteints par la Loi, s'ils n'en eus- « sent pas empêché la publication, alors on doit « regarder cette Loi comme obligatoire, non pas « seulement du jour où elle a été publiée, mais de « celui où elle auroit dû l'être, si les révoltés n'y « eussent point apporté d'obstacles » (1).

Ces documents, émanés de sources si différentes, reflètent l'esprit du gouvernement révolutionnaire.

(1) Ibidem, liasse 78.

*
* *

Le 14 septembre, l'Administration départementale des Bouches-du-Rhône prit un arrêté (1) ordonnant la prompte exécution des décrets des 16 mars ; 10, 12 et 15 mai ; 5 et 23 juillet précédents. A la réception dudit arrêté, toutes les personnes comprises dans les décrets ci-dessus relatés (membres des commissions d'armement et de subsistances, administrateurs, officiers municipaux, juges, hommes de loi ayant coopéré avec les fédéralistes) seront mises en état d'arrestation, les scellés seront mis sur leurs biens tant pour indemniser la nation des pertes que lui a causées la révolte que pour être affectées spécialement aux indemnités dues aux patriotes persécutés dans ces contrées. En outre les administrateurs des districts et des communes étaient rendus personnellement responsables. L'un des décrets de la Convention visés (celui du 23 juillet 1793) porte que : « Tous les citoyens non domiciliés à Lyon, Marseille « Caen et Bordeaux seront tenus d'en sortir dans « les 24 heures après la publication dudit décret et « de se mettre sous huit jours à leur domicile à « peine d'être déclarés émigrés » (2).

*
* *

Malgré leurs votes régicides, le caractère des collègues d'Albitte inclinait à la modération ; aussi la Convention s'empressa-t-elle de remplacer Gaspa-

(1) Bibliothèque municipale d'Aix (dite Méjanes). — Affiches révolutionnaires, passim.

(2) Inséré au n° 1.243 du *Bulletin des lois*. L'exemplaire en affiche de ce décret, par nous consulté à la Bibliothèque Méjanes (d'Aix), a été imprimé à Avignon chez Marc Aurel, imprimeur de l'armée du général Carteaux *(sic)*.

rin, Escudier et Nioche par Barras, Fréron et Ricord (du Var). — Barras et Fréron firent paraître le 8e jour de la 3e décade du 1er mois de la seconde année de la République Française (28 vendémiaire an II—19 octobre 1793) un arrêté ordonnant « l'arrestation des « fonctionnaires publics, administrateurs des dépar- « tements districts et municipalités, juges (qui se « sont montrés infidèles aux principes révolution- « naires) ; leur remplacement et le sequestre de « leurs biens ; déclarant suspecte et émigrée toute « personne qui ne justifiera pas dans la huitaine « d'un certificat de résidence dans la république, « postérieurement au 30 août dernier » (1).

Les prisons regorgèrent alors de suspects entassés ; sous le masque du patriotisme, les haines particulières se donnèrent un libre cours. Les séances du Club de la rue [du] Tubaneau, soigneusement surveillées par les conventionnels en mission, s'ouvraient par des acclamations de commande (Vive la Convention nationale !) invariablement terminées par cette phrase du président, laquelle nous paraît mériter d'être rappelée : «Citoyens et citoyen- « nes, vous êtes invités à cultiver la langue fran- « çaise. » — Par un décret du 28 brumaire an II (18 novembre 1793), la Convention mit Marseille en état de siège à l'instigation de Couthon et de Collot Dherbois *(sic)* qui souhaitaient des imitateurs. La volonté proconsulaire devint la loi suprême de ees prétendus hommes libres, sans-culottes magistrats chargés d'opprimer les personnes et de battre en brêche les propriétés.

Après les personnes dénommées plus haut, d'au-

(1) Archives départementales des Bouches-du-Rhône. (Dépôt d'Aix). Série L, liasse 518.

tres membres du Tribunal populaire furent condamnés à mort et exécutés : entre autres Louis Maiffredy, président du tribunal « soi-disant populaire de jugement » (le 21 septembre) ; Nicolas Clastrier (le 26). Plusieurs personnes le furent également pour avoir déposé comme *témoins* au même tribunal. — Les exécutions avaient lieu avec appareil : les condamnés allaient à la mort revêtus d'une chemise rouge (celle des assassins et des empoisonneurs aux termes du Code Pénal de 1791. Titre I, article 4).

Pendant la première phase de son existence (du 28 août 1793 au 29 nivose an II, [18 janvier 1794]), le Tribunal criminel révolutionnaire présidé par Maillet cadet, tint 60 séances et jugea 528 personnes, dont plus de la moitié (278) furent acquittées, 162 furent condamnées à mort et le reste à des peines diverses.

*
* *

La Convention en décrétant, sur la proposition de Bourdon (de l'Oise), que la section 11 avait bien mérité de la patrie ne donna qu'une faible satisfaction à ses représentants dans le Midi. Ceux-ci supprimèrent par leur arrêté du 17 nivose an II (6 janvier 1794) le nom de Marseille et lui donnèrent celui de ville *Sans Nom*.

Voici le texte de l'article 1er de cet arrêté aussi insensé que célèbre : « Le nom de Marseille que « porte cette Commune criminelle sera changé ; la « Convention nationale sera invitée de lui en don- « ner un autre ; *provisoirement elle restera Sans Nom* « et portera cette dénomination. — Fait à Port-la- « Montagne (Toulon), le 17 nivose an II, signé : Fréron, Paul Barras, Salicetti, Ricord.

Par un second arrêté, les édifices où les sectionnaires s'étaient réunis, furent condamnés à la démolition. Ils firent détruire la basilique des Accoules et l'église Saint-Ferréol, leur vandalisme s'arrêta devant l'Hôtel de Ville, à la prière de Micoulin et de Lejourdan, l'un président et l'autre agent national de la commune. Fréron voulait aussi combler le port : cette proposition, digne d'un fou, ne fut repoussée par le Comité de Salut public que sur les vives instances du député Granet.

*
* *

Comme le Tribunal criminel révolutionnaire, perpétuant par ses lenteurs (au dire de Barras) l'encombrement des prisons, n'allait pas assez vite, les représentants trouvant que la méthode des emprisonnements isolés usitée jusqu'alors manquait de célérité, adoptèrent le moyen expéditif des fournées qui leur donnait moins de souci. Dans ce but, ils suspendirent ce Tribunal par un arrêté également du 17 nivôse an II (6 janvier 1794), signé Barras, Fréron et Ricord, dont un considérant portait que « les plus acharnés sectionnaires, les négociants « infâmes, échappaient à la mort ». Afin de se débarrasser de Maillet et de Giraud, qu'ils accusaient d'avoir reçu de l'argent pour faire grâce à des fédéralistes, ils ordonnèrent leur arrestation et leur transfert immédiate à Paris. Arrêtés le 3 pluviôse an II (22 janvier 1794), Maillet et Giraud, conduits de brigade en brigade (sur l'ordre du général Lapoype), traversèrent Commune affranchie (Lyon) le 8 pluviôse (27 janvier) et arrivèrent le 17 pluviôse (5 février) à destination.

Traduits devant le Tribunal révolutionnaire de Paris, où Fouquier-Tinville fit leur procès, ils furent déclarés non coupables par le jury le 5 ventôse (23 février). En les rendant à la liberté, le président Coffinhal leur dit : « Le Tribunal reconnaît non seu-« lement votre innocence, mais vous accorde encore « une couronne civique ». — Quelques jours après, le 8 ventôse (26 février), ils se présentèrent à la barre de la Convention : là, séance tenante, un décret annulant l'arrêté des représentants, les renvoya à leurs fonctions. Avant de quitter Paris, ils allèrent au club des Jacobins, puis à celui des Cordeliers qui les reçut au nombre de ses membres.

COMMISSION MILITAIRE

Maillet présidait encore le Tribunal révolutionnaire le 29 nivôse an II (18 janvier 1794), et le surlendemain, 1er pluviôse (20 janvier) était installée à sa place la Commission Militaire créée par l'arrêté de Barras et Fréron, en date du 17 nivôse an II (6 janvier 1794), suspendant ledit Tribunal.

Cherchant cinq mercenaires à sentence de mort, les représentants avaient fait venir de Paris quatre aventuriers, auxquels ils adjoignirent un empirique de village. Cette exécrable Commission était composée de Leroy, dit Brutus, président; Jean Lefèvre, Jean-François Lespine, Charles Thiberge et François Vaucher : ces quatre derniers n'étaient que des comparses dont le chef atteignit seul la célébrité des grands scélérats. Elle choisit Élie Martin pour greffier. Elle pouvait juger au nombre de trois juges, sans accusateur public (par conséquent sans acte

d'accusation), ni jurés, et sans recours au Tribunal de Cassation. Elle devait juger *définitivement* « les « contre - révolutionnaires qui ont conspiré contre « l'unité et l'indivisibilité de la République, et ont « tenté, par des manœuvres aussi perfides que cri« minelles, de détruire la Convention nationale de « France ».

Sa procédure péremptoire n'était qu'un jeu concerté d'avance : Brutus recevait chaque matin le rôle des proscrits du jour arrêté dans le conciliabule de la veille. Jugeant sans formes judiciaires, il demandait aux accusés leur nom, leur profession et quelle était leur fortune, puis il les faisait descendre sur la place de la *maison* de justice. La Commission paraissait au balcon, un geste commandait le silence, on lisait le nom des condamnés aussitôt placés sur des charrettes qui les attendaient. Le cortège lugubre se mettait en marche au bruit des tambours et s'arrêtait à la Cannebière, où l'échafaud était dressé en permanence.

Quelques jours après son installation, la Commission Militaire, en adressant à la Commune de Paris dix exemplaires de ses jugements, terminait sa lettre par ces mots : « Çà va bien, çà ira mieux dans peu de « de temps ». Quel langage pour des juges, mais aussi quels juges ! Elle tenait à justifier la confiance de Fréron, l'inventeur de la méthode expéditive que nous venons de décrire. Il écrivait, le 5 pluviôse an II (24 janvier 1794), quatre jours après l'installation, à Moïse Bayle : « La Commission Militaire va un train « épouvantable contre les conspirateurs ; ils tom« bent comme grêle sous le glaive de la loi. *Demain,* « *seize doivent être guillotinés :* presque tous chefs « de légion, notaires, sectionnaires, membres du

« Tribunal populaire ou ayant servi dans l'armée « départementale. En huit jours, la Commission « Militaire fera plus de besogne que le Tribunal cri- « minel n'en a fait dans quatre mois. Demain, trois « négociants danseront la carmagnole : c'est à eux « que nous nous attachons ». — La phrase soulignée justifie notre précédente assertion et nous apprend que les condamnations étaient arrêtées d'avance, puisque Fréron connaissait le 5 pluviôse le nombre et le nom des condamnés du 7, où il y eut effectivement une fournée de treize.

Installée le 1er pluviôse an II (20 janvier 1794), la Commission Militaire tint dix audiences et jugea 219 personnes, dont 95 furent acquittées, 123 condamnées à mort et une seule à la détention. Un répertoire manuscrit de la liasse L 100 m'a fourni ces *chiffres* par moi *établis et vérifiés*. On exécuta *quarante - trois condamnés en deux jours* seulement : vingt-trois le 8 ventôse (26 février), vingt le lendemain (1).

***

Comme le texte de ces jugements était invariable, nous en donnons le spécimen :

« Au nom de la Républiique française, la Commis- « sion Militaire établie à *Sans-Nom* par arrêté des « représentants du peuple en mission dans les « départements méridionaux, en date du 17 nivôse « an II (6 janvier 1794).

« Attendu..... que le glaive de la loi doit prompte- « ment frapper les contre-révolutionnaires ;

« Attendu qu'il résulte, tant des dénonciations que

(1) Bibliothèque municipale d'Aix (dite Méjanes), Affiches révolutionnaires, passim.

« de la vérification des pièces produites *contre* les « prévenus ci-après dénommés, qu'ils sont coupa- « bles d'avoir porté les armes contre la République, « d'avoir présidé dans les sections ou occupé des « postes civils dans les autorités contre-révolution- « naires et fédéralistes, dans lesquelles on complo- « tait l'envoi des troupes contre la Convention natio- « nale française ;

« Attendu que ceux-là sont vraiment coupables « qui ont osé former des projets liberticides contre « l'unité et l'indivisibilité de la République, per- « suadée que ces scélérats doivent, pour le bien « général et le bien commun, disparaître du sol de « la République qu'ils ont infecté.

« Attendu qu'il est prouvé : qu'ils ont pris part et « signé (*sic*) des délibérations liberticides et qu'ils « ont même osé proposer d'arrêter, de soudoyer des « deniers de la nation des soldats qu'on faisoit mar- « cher contre la République et contre ses armées ; « que d'autres ont fourni de l'argent pour payer les « troupes rebelles qui devoient se porter sur divers « points de la République pour opérer la désunion « et la guerre civile ;

« Interrogatoires subis, réponses des accusés en- « tendues, *la Commission Militaire*, conformément « à la loi du 19 mars 1793, article IV, et au décret « rendu par la Convention nationale, le 27 du même « mois, qui déclare ne faire ni paix, ni trêve aux « aristocrates et à tous les ennemis de la Révolution « et qu'elle les met *hors la loi* ; [suit l'énumération « des accusés]......... Tous prévenus et convaincus « d'avoir été les auteurs, fauteurs, instigateurs et « complices des mouvements contre-révolutionnai- « res opérés dans le département des Bouches-du-

« Rhône et principalement dans la commune ci-
« devant appelée (*sic*) Marseille.

« D'après les opinions prononcées à haute voix « par J. Lefèvre, J.-F. Lespine, Ch. Thiberge, F. « Vaucher, membres de la Commission, et Brutus, « président, *condamne* à la peine de mort les dénom- « més ci-dessus, et déclare leurs biens acquis et « confisqués au profit de la République, conformé- « ment à l'article VIII de la loi du 19 mars dernier.

« En conséquence, le Commandant de la place est « chargé de faire mettre *sur le champ* le présent « jugement à exécution, ainsi qu'il a été prononcé « par la Commission Militaire.

« Fait à Sans-Nom, le 4 pluviôse l'an second « (23 janvier 1794) de la République Française, une « et indivisible, impérissable et démocratique.

« Ainsi signé à l'original....... » [Ce document désigne nominativement quatorze condamnés] (1).

*
* *

Les folies de Fréron et de Barras eurent au moins l'avantage de couper court au triumvirat. Robespierre les fit rappeler à Paris, avec la secrète pensée de s'en défaire avec plus de facilité. Les clubistes qu'ils avaient régentés les virent partir sans regret : le nouveau lieutenant de la Convention, l'ex-oratorien Maignet, ne trompa point leur attente. Auvergnat comme Couthon (dont il était l'ami), régicide comme lui, sans appel ni sursis, il devait surpasser, dans sa froide exaltation, les œuvres de ses prédé-

(1) Archives départementales des Bouches-du-Rhône (dépôt d'Aix), Série L, liasse 100.

cesseurs. Mais la vérité nous oblige à reconnaître, en ce sanguinaire fanatique, une extraordinaire puissance de travail : ses arrêtés, sa correspondance, ses discours remplissent plusieurs volumes d'un grand format. Pourquoi faut-il qu'il ait si criminellement employé cette énergique volonté ? — Dans la lettre qu'il adressait aux administrateurs du département des Bouches-du-Rhône, sitôt son arrivée (déclarant qu'il avait « à remplir une mission aussi importante « que délicate »), il demandait : « Quelle est la situa-« tion actuelle de ce pays qui jadis a rendu de si « grands services à la patrie ? Quel est l'esprit qui y « règne » ? Le 19 pluviôse an II (7 février 1794), il rédigea une instruction sur le gouvernement révolutionnaire, destinée à être transmise à toutes les municipalités des départements de l'Ardèche, de Vaucluse et des Bouches - du - Rhône. Nous en extrayons ce qui suit :

«..... Agens nationaux, la lampe du fonctionnaire « public doit s'éteindre la dernière, mais la vôtre « doit brûler toujours : vous tenez les premiers « anneaux de cette chaîne dont les derniers vien-« nent aboutir à la Convention ; prenez garde d'en « briser le plus petit lien, vous désorganiseriez tout. « Vous ne vous garantirez de ce malheur qu'en mar-« chant tous du même pas. Vos fonctions sont subli-« mes, mais difficiles. C'est à vous surtout que s'ap-« plique cette vérité terrible, dont la tribune natio-« nale a retenti : « Le jour où le Gouvernement « révolutionnaire tombera dans des mains impures « ou perfides, la liberté sera perdue... » ! « Citoyens « de tous les départements, ne formez qu'un fais-« ceau..... Pourquoi donc, patriotes des Bouches-« du - Rhône, vous déchirer vous - mêmes ? *Une*

« *République ne jouit que dans l'union de ses mem-*
« *bres* » (1).

Cette phrase finale caractérise bien le style déclamatoire de l'époque. — Le 22 pluviôse (10 février), il ordonna de dresser une liste de tous les contre-révolutionnaires, en y comprenant ceux qui se seraient soustraits par la fuite ou qui seraient décédés.

*
* *

Le Comité de Salut public n'approuva pas les mesures prises par les trois représentants. Un décret du 24 pluviôse an II (12 février 1794) rendit à Marseille son ancien nom. Les arrêtés du 17 nivôse an II (6 janvier 1794) furent rapportés. La Commission Militaire, dont la dernière séance eut lieu le 23 ventôse (13 mars), fut cassée.

(A suivre). HENRI JACQMIN.

(1) Bibliothèque municipale d'Aix (dite Méjanes), Affiches révolutionnaires, passim.

UN LIVRE SUR LA VIGNE

Le problème agraire du socialisme. — La viticulture industrielle du midi de la France, par M. Augé-Laribé. Paris. — V. Giard et Brière 1907.

Ce livre tient plus que son titre ne le promet. Il a eu pour point de départ l'étude des modifications économique et sociales amenées dans la réparation du sol et la condition des ouvriers par les deux crises successives du phylloxéra et de la mévente ; il aboutit à une étude complète de la viticulture méridionale. C'est une œuvre de haut enseignement, appuyée sur de soigneuses et longues recherches statistiques, écrite avec une volonté méritoire d'impartialité, qui a soulevé déjà des critiques dans les deux camps en présence;celui des ouvriers viticoles du midi tourmentés par la faim et celui des propriétaires dont la situation économique n'est guére meilleure. Rien de plus lamentable que la misère dorée !

C'est presque le tableau de l' « heureuse Arcadie » chantée par les antiques poètes que nous offre la description de la viticulture avant les ravages du philloxéra. L'aride statistique s'amollit et se pare de riantes couleurs ; les chiffres s'alignent et s'additionnent avec le doux bruissement d'ailes d'oiseaux porteurs de bonnes nouvelles, messagers d'un printemps qui semble devoir être éternel. Tout le monde est heureux : tout le monde fait de bonnes affaires : les propriétaires qui, sans grands frais et avec de petits domaines encaissent de superbes réserves ; les ouvriers grassement payés et pour la plupart possesseurs de quelques parcelles de terre ; les négociants de toute sorte entrainés parl'aisance générale à un rare développement d'affaires.

L'invasion phylloxérique détruit en quelques années cette prospérité. De tous ces vignobles, orgueil de la France méridionale, il ne reste plus que quelques rares ilots épars ça et là et protégés par la constitution sableuse de leur sol. Mais le premier moment d'effarement passé, on se remet courageusement à l'œuvre pour reconstituer le vignoble détruit. Ici on recourt à la submersion; là on plante dans les sables ; presque partout on recourt à la vigne américaine reconnue résistante. Cependant les conditions économiques se modifient complètement ; l'énormité des dépenses de reconstitution ; l'incertitude de leur avenir exigent des capitaux considérables. La petite propriété tourbillonne dans la rafale et disparaît ; les grandes propriétés se reconstituent. C'est l'heure de la viticulture industrielle ; l'emploi de la machinerie indispensable pour les submersions s'étend de plus en plus ; elle envahit les celliers gigantesques construits à grands frais pour recevoir des récoltes de plus en plus considérables. M. Augé-Laribé cite des vignobles qui produisent jusqu'à 27.000 hectolitres ; dans l'arrondissement de Béziers les rendements de 8 à 10.000 hectos ne sont pas rares ; les caves de 2 à 3.000 hectos sont considérées comme de petites affaires.

En même temps la précocité de la vigne américaine permet d'étendre de plus en plus l'ère de sa culture ; l'emploi du sucre pour des vins de seconde cuvée, la chaptalisation pour l'appeler par son nom, se généralise ; des tarifs réduits et des itinéraires rapides facilitent le transport des vendanges fraîches. La consommation diminue par contre sous la double influence de prix élevés et d'une condamnation prononcée peu à peu à la légère par la doctrine médicale, et dès l'année 1900 la mévente s'accentue. La viticulture est devenue une grande industrie ; mris ses rendements ne sont plus en rapport avee les frais qu'elle comporte et les capitaux de première mise engagés.

C'est la période où nous sommes parvenus et où nous nous débattons actuellement. M. Augé-Laribé nous en montre toute l'acuité à l'aide de graphiques consciencieux et de chiffres soigneusement contrôlés. Il en montre la répercussion sur la classe ouvrière ; l'état miséreux où végètent actuellement dans un grand nombre de villages

du midi les travailleurs salariés que l'industrialisation de la viticulture a dépossédés insensiblement de leurs petits lopins de terre. Quel sera l'avenir ? M. Augé-Laribé est plutôt enclin au pessimisme:néanmoins avec une prudence toute scientifique il ne se hate pas de conclure : « nous ne « pouvons rien dire de certain, écrit-il, sur l'avenir réservé « à la viticulture méridionale. C'est un grand fleuve aux « eaux troubles qui roule paresseusement à travers la plaine; « nous en connaissons là source et les premiers méandres, « mais il s'éloigne de nous et nous ne savons plus où « il va ».

Les moyens de salut proposés sont nombreux; seront-ils efficaces ? Sans doute il est bon de réprimer sévèrement la fraude, de couper court à l'emploi du sucre qui élargit la capacité de rendement des raisins, de provoquer par tous les moyens possibles l'accroissement de la consommation. Mais quand dans la alente viticole idéale rêvée tout le monde boirait du vin exempt de toute tare, s'ensuivrait-il que les prix remonteraient à leur ancien niveau et que le midi reprendrait son ancienne prospérité? Hélas, non ! il y a surproduction d'une denrée dont la consommation n'est pas infiniment dilatable. C'est la cruelle vérité dont il faut bien accepter la rigoureuse constatation.

Mais entre les deux extrêmes il y a toujours place pour un juste milieu. Si l'essor de la viticulture industrielle est arrêté brusquement, du moins peut-elle espirer ne pas mourir. M. Augé-Laribé constate qu'avec la tendance de plus en plus grande de préférer en tout et pour tout le médiocre bon marché au bon cher, il faut que la viticulture s'arange pour réduire les frais de revient du vin au plus bas possible, de façon à livrer un produit sain à un prix relativement bas. Les grandes usines à vin y sont déjà arrivées par leurs propres forces ; la moyenne et la petite propriété doivent chercher leur salut dans l'association. Notre auteur étudie à ce point de vue et cite avec prédilection la *société des vignerons de Maraussan.* Il n'en dissimule pas les tendances collectivistes; mais constate avec une certaine satisfaction les heureux résultats obtenus.

Reste à savoir si le succès, encore relatif d'ailleurs, de cette association, en passe de devenir célèbre, n'est pas dû à des circonstances particulières et qui ne se retrouveront

plus. Un groupe a réussi ; un, deux autres peuvent encore réussir; s'ensuit-il que l'industrie viticole puisse s'organiser toute entière sur les mêmes bases ?

Je n'étonnerai personne en disant que je crois fermement non seulement à l'utilité, mais encore à la nécessité de l'association des cultivateurs de la terre, et cela non pas seulement en matière viticole, mais en toute matière. L'heure de la gêne sonnera dans un délai plus ou moins rapproché pour les cultures industrielles, comme elle a sonné pour la vigne. Ainsi nous avons vu successivement la brusque disparition de la garance et de toutes les plantes tinctoriales; la diminution de la valeur des cocons; demain ce sera le tour des fruits et des primeurs, vers lesquelles tous en ce moment se portent avec ardeur.

L'association est le seul moyen, pour le petit propriétaire et même pour le grand, de se garer contre les brusques oscillations du prix et d'en atténuer les conséquences désastreuses pour lui. Mais si l'instrument est puissant, il est encore entre des mains inexpérimentées. Le paysan français, et qu'on me permette d'englober sous ce titre tous ceux qui vivent de la terre et à son contact, est essentiellement individualiste ; il répugne à l'association libre; mais avec une inconscience parfaite, il accepte, il réclame même sans cesse l'intervention de cette forme d'association obligatoire et tyrannique qui s'appelle l'État. Il entend être libre ; il veut même la liberté farouchement. Mais sa conception de la liberté ne va pas au-delà du coin de terre qu'il cultive, et il se plie de plus en plus à la servitude étatiste, pourvu que ce coin ne soit pas entamé. Le jour où les doctrines socialistes se trouveront face à face avec lui, et où, sous peine de mentir à leur principe d'action, elles s'attaqueront à cette réserve, il faudra bien s'expliquer, et ce sera le signal de bien des luttes comme de bien des désillusions. Peut-être alors la conception de l'État-providence s'effacera devant celle de l'association libre, et nous pouvons espérer que la formule sociale de l'agriculture future se dégagera des angoissantes misères du présent. Mais l'œuvre sera longue.

Quoiqu'il en soit, la crise de la viticulture méridionale pose le problème dans une région de la France. Ce qu'on

cherche en ce moment ce sont des palliatifs. Quand ils seront épuisés, quand, grâce à eux, on aura pu assurer pour quelques années l'existence de la nombreuse population ouvrière qui vit de la vigne, il faudra bien s'attaquer au vif de la question. La solution collectiviste est une chimère ; aurait - elle quelques heures de succès, qu'elle s'effondrerait bientôt, d'abord et surtout parce qu'elle est contraire à la nature de l'homme, ensuite parce que la production du vin ne peut pas être réglée administrativement. M. Augé-Laribé s'en rend très bien compte, et il connaît à fond aussi la psychologie des viticulteurs du Midi, grands ou petits, propriétaires ou simples ouvriers. Il sait combien ces populations sont impressionnables, imprévoyantes, capables d'un effort nerveux presque irrésistible dans son emportement, inaptes au contraire aux lentes élaborations et à la persistance obstinée du travail et de la volonté Il a émis parfois des appréciations sévères, qui lui ont été reprochées, il a eu des compassions justifiées pour les misères des ouvriers vignerons, qu'il a trop généralisées peut-être. Mais s'il est un coopérateur convaincu, il repousse les solutions collectivistes, et c'est ce qu'il importe de bien dégager. Sa pensée fut en effet mal comprise, et parce qu'il a eu le courage de dire la vérité, on lui a fait des procès de tendance. Peut-être a-t-il donné trop facilement prise à ces critiques en ne dégageant par assez la part de responsabilité qui revient aux ouvriers dans la crise viticole. La monoculture a partout de fâcheux résultats, et c'en est une variété que d'étudier une seule question. Si M. Augé-Laribé, comme je l'espère, applique à d'autres régions de la France ses remarquables facultés d'analyse et d'observation, il s'apercevra que, dans le désastre du Midi viticole, propriétaires et ouvriers ont une égale part de responsabilité. Mais encore peut-on parler de responsabilité quand les causes premières échappent aux prévisions humaines et dépendent de mouvements économiques, contre lesquels on ne peut rien..., ou du moins bien peu de chose.

GEORGES MAURIN.

LE MOUVEMENT
Scientifique et Littéraire
A NIMES

MUSÉES ARCHÉOLOGIQUES

(*Mois de Mars 1907*).

Dons reçus pendant le mois de Mars :

1° Une plaque de cheminée provenant d'une ancienne maison rue des Lombards et présentant, au milieu d'un écusson ovale, trois colonnes surmontées d'un croissant. Don de M. Roux, encadreur, place de la Cathédrale ;

2° Un pied de statue colossale en marbre blanc, époque romaine, bonne exécution. Trouvé à Nimes et donné par M. Ed. Bret, entrepreneur de camionnage ;

3° Une plaque de cheminée provenant d'une autre maison ancienne, rue d'Uzès, 1, et représentant un Amour sur un cerf, entre deux colonnes. Don de M. le Dr Reboul ;

4° Une hache néolithique et une belle pointe de flèche barbelée, à douille, provenant du Castélas de Belvézet. Don de M. Ludovic Rafin ;

5° Un grand cippe funéraire élevé par *Servata* à sa fille *Marcia Secundilla*. Ce beau monument, quelque peu dégradé, a été offert au musée par le Conseil Municipal de Saint-Clément (canton de Sommières) ;

6° Un fragment de sculpture sur bois, époque renaissance. Don de M. Roche Augustin, chemin d'Avignon, 70.

BIBLIOGRAPHIE

Bien peu de communes, dans le département du Gard, ont leurs archives en ordre et encore moins leur histoire. Bouillargues, qui est une importante localité des environs de Nimes, aura désormais la sienne, grâce à M. Michel Pons, notre collaborateur et notre ami. Voici, en effet, que, sous forme d'une notice assez étendue, vient de sortir des presses de l'imprimerie générale, qui a l'honneur d'imprimer notre vieille *Revue du Midi,* l'ouvrage si intéressant de M. Michel Pons.

L'auteur nous transporte aux temps les plus reculés de la naissance de Bouillargues, qui s'est formé sur un côteau fertile et sain autour de sa source, comme Nimes à côté de sa Fontaine. Que de jolis vers pourraient être écrits à ce sujet par M. Michel Pons, qui cumule les titres d'historien et de poète ! Chanter en vers le berceau de la petite patrie serait un prélude agréable à son histoire.

Quoi qu'il en soit, l'Histoire de Bouillargues constitue un ensemble très documenté de pièces du plus haut intérêt pour l'histoire locale de cette commune, qui a suivi un peu les divers mouvements politiques de Nimes. A côté de la partie purement politique, nous trouvons des pages intéressantes sur l'origine des principales familles, sur la destruction des loups, sur les embellissements du pays, sur la reconstruction de l'église, sur l'adduction des eaux, etc., en un mot, sur toutes les questions administratives.

L'ouvrage dont nous parlons fait le plus grand honneur à Michel Pons, non seulement comme historien, mais comme sentiment pieux à l'adresse de son pays natal. Qui aime sa petite patrie aime forcément sa grande.

C'est en outre un excellent exemple donné aux autres communes du Gard, qui tiendront à imiter Bouillargues, c'est-à-dire à avoir leur histoire propre, imprimée et déposée aux archives. C'est encore à ce titre que nous saluons l'apparition de l'œuvre de notre ami.

A. P.

*
* *

Précis de l'histoire de la littérature des félibres, par Mauritz Boheman, traduit du Suédois par Christian Lauge. — Avignon, J. Roumanille, éd.

Cette élégante plaquette sortie des presses de l'imprimerie Marens, de Stockholm, est une preuve nouvelle de l'attention et de l'intérêt avec lesquels on suit à l'étranger le mouvement félibréen. M. le Dr M. Boheman le connait et l'a étudié profondément ; l'étude qu'il lui a consacrée et que présente aujourd'hui au public français M. C. Lauge est le résumé le plus complet et le plus précis que nous possédons sur ce sujet. On assiste à la naissance du félibrige, on suit ses premières luttes ; et on assiste à son épanouissement. Justice est rendue à chacun ; avec un juste sentiment des proportions. L'auteur termine ainsi : Il est difficile de prédire quel avenir est réservé au Félibrige ; mais qu'il réussisse dans son désir de fonder une unité politique, philologique et littéraire dans le Midi, ou que l'avenir démontre que ce n'est là qu'une utopie, il n'en reste pas moins que le Félibrige a accompli une œuvre importante dont il peut être fier à juste titre. Sa poésie a donné une expression à tout ce que la race provençale a de meilleur et de plus noble ; elle a réveillé chez le peuple des sentiments de dignité et un ardent amour pour la langue, l'histoire et les traditions vernaculaires ; elle lui a enseigné surtout à aimer par dessus toute chose la grande mère-patrie, la France.

Nous recommandons vivement la lecture de cet opuscule à tous ceux qui veulent apprendre ce qu'est le Félibrige, sans avoir le temps de se livrer à des études spéciales.

G. M.

L'Administrateur-Gérant : F. Bois.

Nimes. — Imprimerie Générale, rue de la Madeleine, 21.

AULARD ET PELADAN

RÉFUTATEURS DE TAINE

Quand, usé de travaux avant l'âge, en mars 1893, Hippolyte Taine mourut, ce fut un deuil général dans le monde des lettres et des arts. Il sembla à tous qu'une grande lumière venait de s'éteindre, que l'humanité perdait avec cet écrivain illustre, un de ses penseurs les plus sûrs, un de ses meilleurs guides. L'ouvrage sur *les Origines de la France Contemporaine* couronnant une longue suite d'œuvres philosophiques, historiques et critiques avait conquis à Taine la gloire universelle. Même, ceux qui l'avaient, autrefois, violemment attaqué, faisaient amende honorable, publiaient sa louange. Ils avaient oublié le temps où dans son *Avertissement à la Jeunesse* vers 1863, Dupanloup dénonçait le jeune professeur, avec Renan et Littré, comme le type de l'impie, l'auteur du plus « audacieux système d'athéïsme ».

La fuite des années, loin d'effacer le prestige du penseur disparu, ne fit que l'accroître. Non seulement en France, mais en Italie, en Allemagne, en Amérique les études de Taine s'imposèrent à l'opinion, firent autorité dans l'enseignement de l'esthétique et de l'histoire. En 1905, la statue de l'auteur des *Origines* s'érigeait sur une des places de sa ville

natale. La presse fut unanime à célébrer sa mémoire. Le journal socialiste l'*Humanité* lui décerna le titre de « grand historien ».Des maîtres éminents : Sorel, Boutry, Monod, Seignobos, vantèrent l'éclat de son style, son érudition, ses recherches d'archives, la richesse de ses références documentaires. Il semblait qu'il fut devenu, désormais, l'oracle infaillible des travaux historiques. Si quelques protestations discordantes s'élevaient, elles étaient aussitôt étouffées dans le concert des éloges. La gloire de Taine parvenait à son apogée.

Mais voici que, presque à la même heure, deux esprits de haute valeur, cependant, de tendances absolument dissemblables, s'attaquent l'un et l'autre aux opinions universellement admises sur le triomphant écrivain, contestent son génie, s'enhardissent jusqu'à saper le piédestal de l'idole. Au cours de cette même année 1906,au *Mercure de France* Peladan fulmine la *Réfutation esthétique de Taine*; dans la *Revue de la Révolution Française* le professeur Aulard réfute, de son côté, les thèses développées dans les *Origines de la France contemporaine*, il dresse un réquisitoire détaillé, précis,impitoyable contre *Taine historien de la Révolution Française*.

Rien ne rapproche, tout, au contraire, sépare, le maître idéaliste de *l'amphithéâtre des sciences mortes*, et le professeur positiviste qui enseigne avec tant d'éclat, à la Sorbonne, la science historique révolutionnaire. Aussi cette rencontre de deux esprits diamétralement opposés dans un commun assaut contre la gloire de Taine nous a-t-elle paru devoir être signalée aux observateurs de l'évolution scientifique et littéraire. Sans commentaires superflus, à l'aide de quelques citations,nous donnerons la synthèse des

deux réfutations entreprises par Aulard et Peladan, renvoyant à leurs textes ceux qui seront curieux du détail de l'argumentation des réfutateurs.

*
* *

Peladan, qui fut Sâr, est descendu de son trône babylonien, pour se consacrer à un nouvel empire : il a pris le sceptre de la critique d'art. Ses « *Salons* » sa «*Dernière leçon de Léonard de Vinci* » ses publications à la *Revue bleue*, ses conférences à Paris, en Alsace, en Italie, ont témoigné du succès de son ultime avatar littéraire.

Son attaque contre Taine est bien telle qu'on devait l'attendre de son tempérament impétueusement lyrique. Sans rechercher si l'esthétique de la *Philosophie de l'art* n'est pas le simple développement de principes par d'autres maîtres déjà professés, Peladan prend directement à partie son auteur, le traite comme un malfaiteur public et le rend responsable des pires calamités artistiques.

« L'art vit de spiritualité. Voila ce que Taine n'a « pas compris. Avec une culture exclusivement litté- « raire et une tare universitaire, il a voulu appliquer « à l'essor de la pensée, les lois de la pesanteur, et « inaugurer une météorologie du Beau ».

« Cette entreprise absurde a porté des fruits détes- « tables : la paresse, la vulgarité, tous les bas et « lâches instincts de la décadence ont ramassé au « bas de sa chaire des prétextes officiels pour ne « rien faire ou faire mal. Et si des barbouilleurs « comme Bouguereau et Henner laissent des neuf « millions à leurs héritiers, ne cherchez pas d'autre

« responsabilité que la chaire d'esthétique du Collège « de France, *cathedra pestilentiœ*, qui pendant un « quart de siècle a officiellement servi à la ville et « au monde les vaticinations d'un incompétent ».

« Pendant vingt ans, de 1864 à 1880, Taine professa « l'esthétique à l'école des Beaux-Arts. Cet enseignement concomite avec notre décadence; il a « fourni des formules au plus bas des gâte-« métiers ».

L'esthétique de Taine peut se résumer en cette thése que « l'œuvre d'art est déterminée par l'état « général de l'esprit et des mœurs environnantes ». Cette *théorie du milieu* lancée dans la préface de *l'Histoire de la Littérature anglaise* parue en 1862, n'appartient point en propre à Taine. Elle n'est qu'une déduction d'observations qu'on trouve déjà dans Montesquieu, dans Herder, et plus près de nous, dans Auguste Comte,

Herder écrivait en 1787 (1): « Les peuples chan-« gent, modifient suivant le temps et le lieu, leur « caractère intime. Toute choses sur notre terre ont « été ce qu'elles pouvaient être selon la situation et « les besoins du lieu ». Taine n'a guère fait que développer ces idées du philosophe de Weimar, en les exagérant d'ailleurs, même en les déformant, a-t-on affirmé. Quoi qu'il en soit, c'est contre cette *théorie du milieu* sur laquelle Taine fonde son esthétique que Peladan lance ses foudres. Elle est, en effet, de nature à exaspérer l'esthète idéaliste de la Rose-Croix, l'ardent fouailleur de « *l'art ochlocratique* », celui en qui Maurice Barrès a salué notre « ultime platonicien ».

« L'artiste n'appartient à son temps que par la

(1) *Idées sur la philosophie de l'histoire de l'humanité.*

« nature de ses visions, qui participent, non de la « pensée générale, mais de cette minorité intellec- « tuelle qui est toujours l'élite ».

« Hippolyte Taine, grand inquisiteur du positi- « visme est entré dans l'atelier et a opposé au « témoignage des chefs-d'œuvre le déterminisme « scientifique. Par une bizarre vengeance d'Apollon, « cet historien a subitement ignoré l'histoire dès « l'instant où il a voulu en tirer des arguments con- « tre la spiritualité de l'art... Il faudra un demi-siècle « avant que les erreurs de Taine cessent d'égarer les « jeunes artistes. Il fut, sans le savoir, le naufrageur « de l'art latin ».

« Avec la doctrine de Taine, l'anarchie a pris place « dans la cathédrale esthétique..... L'esthétique de « Taine est tellement fausse que l'homme qui en a le « plus profité, Émile Zola, la répudie à moitié..... »

***

Peladan omet de rappeler qu'Anatole France avait déjà censuré chez l'historien de la littérature anglaise, l'abus des classifications, « ces étagères indispensables pour ranger les faits dans des compartiments, » et avait écrit dans *le Temps* du 12 mars 1893, « que la théorie des milieux pourrait n'être « pas absolument vraie ». Peladan stigmatise lui aussi l'outrance classifiante, « la tendance pédago- « gique qui catégorise à tout prix..... » « Taine a « deux manies : la démonstration de museum et « l'analogie littéraire : il a rêvé d'un herbier de l'art, « d'une classification scientifique ».

***

Au théoricien du *milieu* on a le droit de réclamer une notation rigoureusement exacte de cette ambiance à laquelle sa thèse assigne de si prépondérants résultats. Dans la *Gazette des Beaux-Arts* du 1er juillet 1866, M. Delaborde, à propos de la première édition du *Voyage en Italie*, prouve que Taine voyait, au contraire, fort mal, et prenait ses notes en véritable étourdi. Observateur trop hâtif, en outre myope, il attribuait par exemple une couleur absolument fantaisiste au voile d'une madone et apercevait dans la campagne de Rome des massifs de palmiers qui n'y ont jamais existé. Cette dernière erreur est grave pour un écrivain qui caractérise l'œuvre d'art par le milieu naturel, par le climat et ses produits.

A la théorie du milieu, Peladan oppose sa foi idéaliste : « l'œuvre d'art est produite par un état d'esprit « permanent et universel qui défie les modalités de « race et de zône..... L'individualisme de l'artiste « peut aussi bien protester contre le milieu que le « traduire.....Ni Poussin, ni Philippe de Champaigne « ne portent l'empreinte du goût public, ce sont des « génies dissidents..... Le grand artiste est un dis- « sident en face de l'esprit public, soit qu'il le « devance comme précurseur, soit qu'il le repousse... « Ceux qui suivent le courant sont des natures « moyennes et partant d'une signification seulement « historique et documentaire..... le document qui « prend sa valeur d'une date et d'un lieu est la « négation du Beau... »

*
* *

Attaché tout entier à sa réputation esthétique, Peladan n'a vu de l'œuvre de Taine que la partie purement littéraire et artistique. Aussi, après avoir fulminé contre l'auteur de la *Philosophie de l'Art* les anathèmes les plus violents, et l'avoir ignominieusement chassé du « Saint Empire de Beauté », l'accueille-t-il volontiers dans une autre sphère de l'intellectualité, où il lui décerne le titre « *d'immor-* « *tel historien des Origines de la France contem-* « *poraine* ».

Mais voici que cette palme d'immortalité ainsi accordée, de confiance, à Taine historien de la Révolution, les mains redoutables d'un juge plus sévère et mieux documenté, vont la lui arracher. Après la réfutation esthétique par Peladan, la réfutation historique par Aulard.

On n'a pas oublié, à Nimes, le séjour qu'y fit M. Aulard, au début de sa carrière, comme professeur au lycée. Depuis, il s'est élevé, par la seule force du travail et d'une rare probité scientifique, à une des chaires les plus hautes de l'enseignement français. Un cours d'histoire de la Révolution fut spécialement créé à la Sorbonne, pour lui être confié. Ses immenses publications documentaires telles que ses recueils sur la société des Jacobins, sur le Comité de Salut Public et la correspondance des représentants en mission, sont dans toutes les bibliothèques. Sa *Revue*, ses œuvres critiques, son *Histoire politique de la Révolution* ont complètement rénové l'étude de la grande crise nationale où s'est formée la France contemporaine.

Déjà, il y a quelques années, Aulard avait refusé de donner son nom à la souscription pour la statue de Taine. Dans une lettre publiée par le *Temps* du 25 juillet 1903, il avait formulé les raisons de son refus : « Je ne souscris pas, parce qu'il me semble que Taine « n'est, à aucun degré, un historien. Vertueux, désin- « téressé, laborieux, il a été passionné et systéma- « tique à tel point que sa documentation, presque « toujours erronée, n'est qu'une fantaisie. De cette « fantaisie est sortie une caricature de l'histoire de « la Révolution, ou plutôt un pamphlet philosophi- « que et politique. Du moment que Taine n'est, en his- « toire, qu'un pamphlétaire, j'ai pensé qu'il fallait « laisser à ses coreligionnaires politiques, si je puis « dire, le soin de lui élever une statue ».

Cette opinion sur Taine, qu'exprimait la lettre de juillet 1903, un des élèves d'Aulard, M. Lhôpital, aujourd'hui inspecteur d'académie à Nimes, la développait, en janvier 1904, dans une remarquable conférence faite à Reims, (1) sous les auspices de la *Ligue de l'enseignement*. Elle est aujourd'hui reprise, avec preuves à l'appui, par le maître lui-même, au cours d'une série d'articles parus en sa *Revue de la Révolution Française* depuis mars 1906. On doit louer le respect avec lequel M. Aulard parle d'un écrivain aussi puissant que l'auteur des *Origines*, mais aussi l'indépendance absolue de ses appréciations : « Je « parlerai de Taine comme s'il était vivant, comme « s'il devait me lire ; je parlerai de Taine avec le « respect que l'on doit à un puissant cerveau, à une « imagination vraiment créatrice, à un écrivain qui « était un artiste, en un mot à un des plus admirés « parmi les types de l'esprit français au XIX[e] siècle ».

(1) Publiée dans l'*Éclaireur de l'Est* du 24 janvier 1904.

Écrivain admirable, artiste merveilleux, Aulard s'empresse de proclamer que Taine est bien l'un et l'autre; mais cela ne suffit point pour être vraiment un historien. L'ardeur de l'imagination, l'amour excessif du beau langage, peuvent même nuire à celui qui entreprend un ouvrage historique, l'entraîner à sacrifier la vérité souvent trop simple, et prosaïque, à la légende dramatique et pittoresque.

Le réfutateur constate chez Taine « les développe-
« ments brillants, les ingénieux traits littéraires,.....
« les morceaux de littérature étincelants, le style
« polychrôme comme une mosaïque, lecture qui fait
« vibrer l'imagination du lecteur....l'enrichissement
« de la langue par des termes techniques empruntés
« aux sciences naturelles..... mais en vérité, il n'y
« a dans ce roman philosophique rien qui res-
« semble à de l'histoire. C'est aussi inutile que
« séduisant ».

Le temps est passé des pages grandiloquentes, des tableaux tragiques, des « sièges faits », des parallèles artificiels, des panégyriques ou des imprécations ; on considère de plus en plus l'œuvre historique comme étant avant tout, une « mise en œuvre de documents (1) ». On demande à l'historien de nous donner autre chose que de la vaine littérature, de la déclamation politique ou philosophique ; on exige de lui des réalités, des faits précis ; sa mission est de les dégager pour nous des témoignages contemporains, des multiples éléments d'information qui foisonnent autour de lui ; son mérite ne sera reconnu que si, parmi les innombrables sources de documentation, il sait découvrir, analyser et nous assimiler, sans altération, les plus pures.

(1) Langlois et Seignobos. — *Introduction aux études historiques.* — Édition 1898, p. 275.

Aulard nous montre Taine dans un état d'esprit absolument exclusif de ce mérite : « il est constam-
« ment dans une sorte d'état de parti pris passionné et maladif... »

« Improvisateur fiévreux et pour ainsi dire illusion-
« niste, il a le don de l'inexactitude, et son érudition
« est presque toute en trompe l'œil.... son œuvre
« repose sur une base documentaire insuffisante en
« ce qu'elle est étroite et fantaisiste.... ...L'appareil
« d'érudition dont il a entouré ses fantaisies.... est
« aussi fragile que ces fantaisies mêmes.... »

Le réfutateur pour chacun des volumes consacrés aux *Origines*, passe au crible de sa critique l'érudition, la documentation de Taine, et nous donne sans passion, sans longs commentaires, les résultats de son examen, laissant presque toujours au lecteur lui-même le soin de conclure. Voici ses principales observations, sur l'emploi qui a été fait dans l'œuvre des *Origines*, des sources essentielles de la connaissance historique.

*
* *

En ce qui concerne les témoignages écrits ou relatés par des *enquêtes judiciaires* ou politiques,
« non seulement Taine se fie aveuglément à des
« témoignages suspects, mais il généralise d'après
« ces témoignages.... sa crédulité aux témoignages
« favorables à sa thèse et sans bornes.... du docu-
« ment dont il se sert il se borne à extraire ce qui
« favorise sa thèse ou sa passion, et encore lui arri-
« ve-t-il plus d'une fois d'altérer même ces trop
« courtes parties de textes si tendancieusement
« choisis. »

Le critique a eu la patience de contrôler (1) les références données par l'historien ; il cite abondamment en indiquant la page « des transcriptions non littérales, des erreurs de date, des lapsus, des références erronées, des erreurs tendancieuses. »

*
* *

Les *traditions orales* sont une des sources les plus dangereuses pour la vérité historique. Aulard relève l'abus qui en est fait par Taine : « il adopte « comme authentique une tradition orale impossible « à contrôler d'après laquelle Danton aurait dit : *il « faut mettre une rivière de sang entre les Parisiens et « les émigrés.* »

Les correspondances, les lettres sont considérées généralement comme une des sources les plus sûres. Elles présentent plus de garantie de sincérité que les *mémoires* n'étant pas destinées à la publicité et traduisant l'impression intime, spontanée, de l'écrivain, au moment même où souvent, les faits viennent de se produire sous ses yeux. Taine a le tort de trop les négliger. La promesse « de préférer les « correspondances aux autres témoignages, il n'en « tient nul compte dans l'emploi des sources.... il « continue à se servir surtout des mémoires.... il a « une prédilection pour les témoins hostiles à la « Révolution.... il se sert des mémoires avec crédu- « lité et sans critique.... »

Dans la *Conquête Jacobine* « les mémoires qu'il « allègue le plus fréquemment et qu'il préfère à tous, « ce sont ceux de Hua, député à la législative, hom-

(1) Pareil contrôle a été fait par M. Lhôpital, pour la conférence sur Taine dont nous avons parlé plus haut.

« me de droite, qui servit l'Empire et les Bourbons, « et qui écrivit à la fin de la Restauration, quand ses « souvenirs étaient altérés non seulement par le « temps mais par une sorte de fanatisme conser- « vateur...»

« S'ils confirment ses idées préconçues, Taine « n'hésite pas à citer même les mémoires ultra-fan- « taisistes de Mme Elliot.... même à alléguer des « mémoires que Quérard déclare apocryphes com- « me ceux du comte de Lavalette.... il aime tou- « jours les témoins étrangers hostiles à la Révolution « française comme Gouverneur Morris...»

Il affirme que Danton fut « l'entrepreneur en chef « des massacres » de Septembre, sur le simple témoignage de la grande ennemie de ce révolutionnaire, Mme Roland. « Il n'hésite pas à garantir l'authen- « ticité de propos atroces attribués à des *montagnards* « et à cacher les réserves, les doutes de la personne « par laquelle il connait ces propos. »

Les *journaux* sont une source importante de renseignements au moins sur l'état de l'opinion à la date même des évènements. Aulard prouve que Taine « n'a fait aucun dépouillement méthodique des « principaux journaux.»

*
* *

On sait combien est à craindre l'erreur provenant des généralisations abusives. Le réfutateur en rencontre presque à chaque page de l'histoire des *Origines* : « généralisations fantaisistes.... injures contre « le peuple révolutionnaire qui ne sont, au fond, « que des généralisations abusives.... Parce que, à « Lyon, pendant trois jours, des femmes dominant

« le club central, ont rédigé un tarif des vivres, et « parce que, parmi ces femmes, il y en avait peut- « être dont les mœurs étaient mauvaises, (et d'ailleurs « il ne justifie ces anecdotes par aucune référence), « Taine conclut que « la dictature de l'instinct lâché » « aboutit dans la seconde ville de France, « au gou- « vernement des catins. »

Les insinuations malignes dénuées de preuves, abondent aussi. Aulard cite notamment celles sur la vénalité de Danton, et cette affirmation lancée « avec un air de certitude érudite » contre Panis chef du comité de surveillance au 10 août 1792, qu'il aurait été chassé autrefois pour vol des bureaux du Trésor. Taine indique comme référence un dossier des archives nationales. Or ce dossier, — Aulard a pris soin de le vérifier —, ne contient qu'une note anonyme contre Panis.

***

Ces constatations amènent le réfutateur de Taine historien à une conclusion sévère : « quelque idée « avantageuse qu'on se soit faite de la probité intel- « lectuelle de Taine, il n'y a pas moyen de nier « qu'il n'aît, à dessein, et par passion, caché au « public la partie de la vérité qui contredisait sa « thèse. » C'est presque un soupçon de mauvaise foi.

Sous le titre de « *Lettres sur la Révolution* », la *Revue des deux Mondes* publie, dans son dernier numéro, — 15 avril 1907, — une série de lettres, écrites autrefois par Taine à quelques correspondants d'élite, à l'occasion de son ouvrage sur les *Origines*. Cette publication faite sans aucun commentaire est

sans doute, la riposte indirecte des admirateurs de Taine aux censures que poursuit son réfutateur dans la *Revue de la Révolution Française*. A beaucoup de lecteurs elle paraîtra plutôt comme fournissant de nouveaux arguments à la thèse d'Aulard. On y lit bien dans une lettre à Sarcey, du 3 janvier 1876 : « Je vais écrire en pur naturaliste, en dehors de « toute intention ou arrière-pensée polémique... » et plus loin, qu'il faut « éviter d'étudier le passé « d'après un parti-pris sur le présent. » Mais à côté, on retrouve l'insinuation contre Panis réprouvée par Aulard, et d'autres propos malveillants sur les principaux révolutionnaires, « presque tous du même « acabit que les chefs de la Commune de 1871 » : Saint-Just, voleur d'argenterie, Carra, voleur aussi, Fouché, Danton, hommes tarés. Ces rapprochements entre les insurgés de 1871 et des conventionnels comme Danton ont bien, au moins en apparence, ce caractère de parti-pris que condamne le critique et dont se défend Taine dans les lettres publiées par la *Revue des deux Mondes*.

***

Au demeurant et c'est le juste châtiment qu'inflige la muse Clio, Taine lui-même, par un écrivain passionné et vindicatif comme lui, va être assimilé aux plus notoires vandales de 1871. On le verra dans quelques lignes de *Napoléon et ses détracteurs* (1) qui feront au surplus apprécier la distance séparant de la discussion probe et scientifique du professeur Aulard, l'attaque méprisante, les coups de cravache du prince Napoléon : « Citations tronquées, sources

(1) Rapportées dans le *Figaro* du 6 mars 1893.

« suspectes, documents apocryphes, légendes extra-
« vagantes, textes falsifiés pour défendre et glorifier
« sa théorie, M. Taine emploie toutes ces armes
« avec une rare inconscience.... En attaquant la
« Révolution française avec plus de violence que
« Joseph de Maistre et plus de fanatisme que de
« Bonald, il est resté un simple matérialiste... il voit
« surtout le mal, c'est le mal qu'il décrit et qu'il
« aime.... il entasse horreurs sur horreurs avec une
« sorte de joie maladive.

« Déboulonneur académique, il a sa place mar-
« quée entre les iconoclastes de 1814 et les démo-
« lisseurs de 1871. Sa tentative part du même esprit,
« elle est inspirée des mêmes haines, elle relève du
« même mépris. »

*
* *

Voilà donc ce qui resterait de la grande figure de Taine, du penseur dont la voix, aux plus hautes chaires de l'Université de France, eut de si puissants échos, dont le labeur colossal peupla les bibliothèques du monde entier : en esthétique, selon Peladan, un incompétent ; en histoire, d'après Aulard, un fantaisiste ; et même, suivant une opinion princière, un inconscient. La gloire, « ce soleil des morts », a, elle aussi, ses éclipses. Nous doutons fort que l'astre de Taine reprenne jamais son éclat de jadis. Des opinions dont l'écrivain prestigieux éblouit ses contemporains, il ne survivra, peut-être, pour les générations prochaines, que celles de son *Thomas Graindorge*

MICHEL JOUVE.

UN COIN DE PROVENCE FÉLIBRÉENNE

(suite et fin)

SAINT - GILLES

Sant-Gile, l'antico Eraclèio,
Maire d'un papo glourious,
En Vènus amirant Miréio,
Atoucant lou porge ufanous
De sa gleiso, sorre-bessouno
De Sant-Trufème, ount li poutouno
Abrasado dou souléiant
An mès l'or pur de si raiado,
Sempre èmplis la Coupo sacrado
Eme si bon vin rouge e blanc (1).

(ANTOINE CHANSROUX).

Ce dizain, que le félibre Chansroux devait bien à sa petite patrie, rappelle la triple gloire de Saint-Gilles : l'*Héraclée* du temps des Phéniciens et des colons grecs établis à Marseille ; la cité religieuse du moyen âge avec son abbaye puissante d'où sortit le pape Clément IV; la ville actuelle qui a l'honneur,

(1) Saint-Gilles, l'antique Héraclée, — mère d'un pape glorieux, — en Vénus admirant Mireille, — à côté du somptueux portique — de sa basilique, sœur jumelle — de saint Trophime, où les caresses — embrasées de l'ardent soleil — ont mis l'or pur de leurs flambées, — toujours emplit la Coupe sainte du Félibrige — avec ses bons vins rouges et blancs.

avons-nous déjà dit, de fournir le vin qui emplit la Coupe sainte du Félibrige.

M. Paul Mariéton, d'ordinaire si bien informé, a omis Saint-Gilles dans son intéressant journal de route où il décrit si lumineusement la Provence. On ne peut que le regretter.

Si Saint-Gilles, comme Beaucaire, comme Aigues-Mortes, est déchu de son antique splendeur, il a du moins conservé son église, « un des plus beaux spécimens de l'architecture romane dans le Midi de la France », le célèbre escalier appelé vis de Saint-Gilles, une des merveilles de la Provence, et une curieuse maison du XIVe siècle. La basilique est double. La crypte souterraine, de proportions imposantes, supportée par des voutes massives du plus bel effet, contient le tombeau de Saint-Gilles, ce moine grec qui fut un temps le compagnon de Saint-Vérédème, vint ensuite vivre dans la solitude près d'Héraclée, fonda une abbaye et donna enfin son nom à la ville. L'église supérieure n'a conservé de remarquable que sa façade. Le porche surtout est merveilleux. On ne peut assez admirer « la fécondité et la variété des motifs sculpturaux qui encadrent les trois portes, ornent les tympans et remplissent toutes les parties des voussoirs. Les grandes figures du portail représentent les douze Apôtres ; le soubassement est orné de lions de peu de saillie de relief, mais de bonne exécution et d'art très vivant ; le tympan porte un Christ du type dit *en majesté*, nimbé d'une gloire ».

A gauche de l'église, on remarque quelques débris de l'ancien cloître et des sculptures qui l'ornèrent.

En notre temps, c'est de Saint-Gilles qu'est sorti le félibre Chansroux qui, dans les vers que nous

avons cités et dans d'autres encore, a magnifié son pays natal. C'est de Saint-Gilles aussi que sort ce nouveau-né au Félibrige, Laforêt, un paysan, un charretier, que le marasme des affaires a mis dans l'obligation d'aller gagner son pain en Arles et dont Mistral, l'avant-veille, m'avait, en même temps que révélé l'existence, fait le plus enthousiaste éloge.

Je ne puis résister au plaisir de transcrire ici une des dernières poésies de Laforêt, celle même que Mistral me lut de sa voix chantante.

ADIÉU A SANT-GILE (1)

I

Lou vin se vend plus! Ai, ai, ai,
Lis annado se fan marrido!
A cha pau tout acò s'en vai!
Dins Sant-Gile i'a plus de vido!
A bèu aguedro bon vin blanc,
Une vièio gleiso roumano,
Acò nous fai pa'gué de pan,
Encaro mens pourta la cano!

REFRIN

Lou vese proun espeloufi
Lou cabedèu que se debano,
De laguo li cor soun clafi
Quand se fielo marrido lano!

(1) ADIEU A SAINT-GILLES

I. — Le vin ne se vend plus! Trois fois hélas! — Les années se font mauvaises! — Petit à petit tout s'en va! — Dans Saint-Gilles il n'y a plus moyen de vivre! — Il a beau y avoir du bon vin blanc, — une vieille église romane, — cela ne nous fait pas avoir du pain, — encore moins porter la canne!

REFRAIN. — Je le vois assez hérissé — le peloton de fil qui se dévide, — de mélancolie les cœurs sont remplis — quand il se file de la mauvaise laine!

II (1)

D'ùni s'en van, lou fan pa' esprès,
Caminon de lègo, de lègo...
— Anen, moun paure Lafourèst,
Fau faire coume li coulègo !
— Mai pode pas faire un gros saut,
Estènt qu'ai de pichòtis alo,
Me bandisse foro moun trau
E lando en terro prouvençalo.

III

Siéu panca di plus malurous ;
Vesès coume acô se devino :
Auriéu pouscu toumba mens dous,
Siéu dedins lou bren, la farino !
Vers un môunié qu'ai couneigu
Dôu tèms que serviéu la patrio,
Me siéu trouva lou bèn vengu :
Aujour-d'uei ié sian en famiho !

IV

Tourna-mai moun fouit vai clanti
Sus li routo blanco, poussouso,
Urous que sarai de parti
Dins li matinado neblouso.
E que vôu mai lou carretié,
Que sus li bras à 'no nisado,
Estre chasque jour matinié
Per i'ana cerca la becado !

(1) II.— Les uns s'en vont, ils ne le font pas exprès,— ils font du chemin et du chemin encore... — Allons, mon pauvre Laforêt, — il faut faire comme les collègues ! — Mais je ne puis pas faire un grand saut ; — n'ayant que de petites ailes, — et me sortant de mon trou — je m'en vais en terre provençale.

III. — Je ne suis pas encore des plus malheureux ; — voyez comme cela tombe bien : — j'aurais pu tomber plus mal, — je suis dans le son, la farine ! — Chez un meunier que j'ai connu — au temps où je servais la patrie, — je me suis trouvé le bienvenu ; — aujourd'hui nous sommes en famille !

IV. — De nouveau mon fouet va claquer — sur les routes blanches, poussiéreuses, — heureux je serai de partir — par les matinées brumeuses. — Que veut de plus le charretier — qui a sur les bras une nichée d'enfants, — que d'être chaque jour matinal — pour aller leur chercher la becquée !

V (1)

Moun viei Sant-Gile ounte ai teta,
Ounte ma maire es enterrado
Crèi bèn qu'emai t'ague quita
Gardaras toujour mi pensado ;
Veirai de-longo toun castèu,
Ti bàrri , l'oustau de moun paire ;
Touto ma vido de barbèu
Tèn dins toun camin de Bèu-Caire ! (2)

N'est-ce pas qu'il y a dans ces cinq couplets une fraîcheur de sentiments, un sens inné du rythme et de l'humour, une facilité naturelle qui indique le véritable poête et non l'assembleur de rimes ? Rien de convenu, de pédant, de livresque. C'est spontané, c'est senti, c'est vécu. Laforêt est jeune. En courant,comme il dit, *sus la routo blanco,poussouso,* il cueillera de nouvelles fleurs et le Félibrige en ornera ses autels.....

Août 1906.

Paul THOULOUZE.

(1) V. — Mon vieux Saint-Gilles où j'ai tété, — où ma mère est enterrée, — crois-le bien, malgré que je t'ai quitté, — tu garderas toujours mes pensées ; — sans cesse je verrai ton château, — tes rues, la maison de mon père ; — toute ma vie de barbeau — tient dans ton chemin de Beaucaire !

(2) Extrait du journal « *La Prouvenço* » 7 août 1906.

LES FIEFS NOBLES DU CHATEAU DUCAL D'UZÈS

INTRODUCTION

Le fief, du mot latin *feodum* (foi, hommage), ne fut que le développement d'une vieille coutume des Germains qui se groupaient autour d'un valeureux chef de bande, se dévouaient à sa personne et recevaient de lui après la victoire des chevaux, des armes, d'abondants festins.

Au lieu de ce butin les rois et les principaux chefs après l'invasion, donnèrent des terres moyennant certaines redevances, et constituèrent des fiefs, tantôt révocables à volonté, tantôt temporaires et enfin héréditaires.

Ce fut en 877, sous Charles le Chauve, en vertu d'une décision prise par lui dans l'assemblée de Kiersy-sur-Oise que l'hérédité depuis longtemps convoitée par les seigneurs devint la condition générale et légale des fiefs.

Il semble que la royauté dont les domaines se réduisaient à peu de chose, n'ayant plus rien à distribuer à la noblesse donna à celle-ci l'hérédité qui forma la hiérarchie féodale, la féodalité, cette forme de gouvernement jusque là inconnue à l'humanité.

Ces divers seigneurs s'attribuèrent la justice dans

l'étendue de leurs fiefs, ce qui donna lieu à une multitude de juridictions particulières où avant cette usurpation on ne connaissait d'autres justices que la justice royale.

Les fiefs nobles étaient ceux qui avaient la haute, moyenne et basse justice. Au-dessus étaient les fiefs de dignités auxquels étaient attachés les titres de princes, ducs, marquis, comtes, vicomtes et barons tels le duché d'Uzès appartenant à la maison de Crussol et le duché de Thouars à celle de la Tremoïlle.

L'aîné de la famille succédait de droit à son père au détriment des cadets qui n'avaient que juste de quoi vivre; les mâles au détriment des filles qui ne purent leur succéder qu'au XII[e] siècle.

Il y avait dans les fiefs deux sortes de mouvances, les mouvances immédiates qui relevaient directement de la couronne, c'est-à-dire de la grosse tour du Louvre où prêtaient serment les seigneurs qu'on appelait les grands vassaux de la couronne, et les mouvances subalternes qui relevaient soit du domaine privé de la couronne, soit d'un fief important.

Il y avait aussi deux sortes d'hommages : l'hommage simple dont le serment se prêtait debout, l'épée au côté, les mains libres et l'hommage lige à genoux, sans épée ni éperon, et les mains dans celles du seigneur.

Le duché d'Uzès qui dépendait directement de la couronne avait beaucoup de fiefs ainsi qu'on peut le voir dans les lettres patentes de son érection.

Je ne m'occuperai que des fiefs situés dans l'ancien pays d'Uzege qui comprend à peu près l'arrondissement d'Uzès. Ils sont nombreux et voici pourquoi :

En 1721 ainsi que je l'ai déjà dit, un échange eut

lieu entre le roi et le duc d'Uzès. Celui-ci possédait la terre de Léris, attenante au parc de Versailles. Le roi en eut envie et en échange il céda au duc entre autres choses, toutes les seigneuries que Sa Majesté possédait dans le pays d'Uzège. Ces seigneuries avaient appartenu aux comtes de Toulouse et passèrentà Saint-Louis par la cession de la province du Languedoc.

Plus tard Philippe le Bel en 1305 pour récompenser Guillaume de Nogaret de l'action hardie et infame qu'il avait commise envers le pape Boniface VIII à Anagni lui donna toutes les seigneuries dont il jouissait dans le pays que nous appelons aujourd'hui le Bas Languedoc avec cette clause qu'à défaut de descendance màle directe ces seigneuries reviendraient à la couronne ; mais les siècles s'écoulèrent, la descendance directe de Nogaret s'éteignit et ses héritiers dans la branche collatérale se mirent en possession de ces seigneuries sans que l'administration royale songeât à les revendiquer. Mais par un édit de 1667 le roi de France voulant réformer l'organisation de la Justice et des Finances ordonna que ces domaines aliénés à quelques personnes,pour quelles causes et depuis quelque temps que ce soit, fussent réunis à la Couronne.

Pour l'exécution de cet édit il fut nommé des commissaires chargés de la recherche du domaine et de la confection d'un *papier terrier* dans le Languedoc à la tête desquels était M. de Basville, intendant de la Province.

Tous les acquéreurs de fiefs ayant appartenu à la famille de Nogaret furent attaqués. On transigea. Une partie deces seigneuries resta aux possesseurs et l'autre revint au roi pour être réunie à son domaine privé.

Voilà comment le roi, en 1721, put transmettre au duc d'Uzès un grand nombre de seigneuries qui vinrent s'ajouter à celles qu'il possédait déjà.

Puis avait lieu l'inféodation c'est-à-dire, la mise en possession du fief sous l'albergue tantôt d'une paire de gants de senteur, tantôt d'une paire d'éperons, de quarante animaux mangeant avoine, d'un cavalierarmé, etc.

La plupart des acquéreurs de fief avaient l'habitude d'ajouter à leur nom de famille celui de leur fief, sans avoir l'autorisation du gouvernement.

La Cour de Cassation, par son arrêt du 10 mars 1862 (D. P. 1862. 1-219), a décidé que la possession continue de ce nom pendant cent ans dispensait de tout titre et constituait un droit.

C'est un renseignement qui peut être très utile en certains cas de rectification d'actes de l'État civil.

L. d'ALBIOUSSE.

L'INSAISISSABLE RÊVE

MŒURS ALLEMANDES

Peu à peu la plupart des habitants de notre ville avaient appris à les connaître — rien qu'en les voyant passer et repasser — et on les avait surnommés « les fiancés éternels. »

Comment s'appelaient-ils en réalité ? Cela, peu le savaient ou songeaient à s'inquiéter de leur sort ainsi que des motifs qui s'opposaient à leur union. C'étaient deux personnages que l'on rencontrait chaque jour, à la même heure, sur notre promenade principale, le « Glacis de la forteresse », par le beau ou le mauvais temps.

Grâce à cette petite manœuvre, cette promenade quotidiennement répétée, ils avaient excité peu à peu l'attention des promeneurs habituels qui se mirent à en jaser entre eux. Que de là, ils reçurent leur surnom, ce fut une suite toute naturelle.

Pour tout le reste, ils n'attiraient en rien les regards. Par eux-mêmes certes, ils étaient incapables de faire la moindre chose pour que cela eût lieu, ils étaient les petites gens les plus modestes et les plus effacés que l'on put concevoir... Et c'était aussi seul un sentiment de bienveillance souriante — aucune moquerie, rien de blessant surtout ne

venait s'y mêler — qui faisait que l'un poussait l'autre sur la promenade et lui faisait signe d'être attentif : « voici que viennent les fiancés éternels ! »

Très probablement, les deux, s'ils avaient pu entendre, auraient souri eux aussi, de la façon timide et mélancolique qui leur était propre.

Ils étaient fiancés déjà depuis très longtemps ; si longtemps même que c'est à peine s'ils savaient encore au juste combien... Probablement depuis bien davantage que les bonnes gens pouvaient se l'imaginer ! Ils n'étaient, en effet, que de tout jeunes enfants lorsqu'on les promit l'un à l'autre ; aussi loin que pouvaient remonter leurs souvenirs, il y avait toujours été convenu qu'ils s'appelleraient un jour mari et femme. Cela leur avait été quelque chose en soi-même de si compréhensible que ce n'avait jamais été entre eux matière à explications. Et les parents comme les voisins ne pensaient aussi pas autrement.....

Aucune véritable déclaration d'amour, aucune promesse n'avait été jamais échangée entre eux. Un jour, ils sortirent ensemble, bras contre bras, et depuis lors, on les considéra partout comme fiancés. Mais ils ne se mirent à exciter l'attention que beaucoup, beaucoup plus tard, lorsqu'on vit que rien ne modifiait dans leur situation.... comme si cè compte de fiancés ne devait jamais devenir un couple d'époux.... —

Pourquoi cela n'avait-il pas lieu ? Les gens l'ignoraient et ne s'en inquiétaient guère non plus. La plupart d'entre eux auraient été trop désappointés si, un beau jour, il n'y avait plus eu de « fiancés éternels », sans lesquels il était impossible de se représenter la promenade du Glacis durant l'après-midi.

C'était un spectacle qui était devenu familier et cher aux promeneurs et, dans la suite des années, la possibilité que les choses pussent se modifier ne vint plus à l'esprit de personne. Seuls les deux, que cela concernait, y pensaient et les années qui s'écoulaient n'exerçaient aucune influence sur leurs espérances et leurs vœux qui demeuraient toujours les mêmes. Au contraire : ils savaient que l'heure désirée, où ils pourraient enfin s'unir, *devait* sonner une fois, et à cause de cela, la succession rapide des jours — que les autres déplorent — ne les rendait point tristes.

Les aspirations passionnées, les désirs impétueux qui avaient vibré en eux, durant les premières années, aussi souvent qu'ils s'entretenaient de leur mariage, étaient peu à peu devenus plus tranquilles pour s'assoupir complétement durant la longue, longue attente... Ils parlaient toujours de leur union — et cela sans que le temps eût apporté un refroidissement dans leurs sentiments — mais ce n'était plus comme d'un but si élevé et si lumineux que leurs regards en étaient comme éblouis...... C'était plutôt comme d'un événement qui, tôt ou tard, mais avec une sûreté infaillible s'accomplirait.

Avec les années de l'attente et sans qu'ils s'en rendissent eux-mêmes compte, une chose avait également disparu qui ne devait plus jamais revenir : leur jeunesse.... —

Lui, était employé dans une compagnie d'assurances et ce modeste poste, il ne l'avait atteint seulement qu'après un long séjour dans les bureaux d'un négociant qui avait remarqué sa belle écriture et qui, sur son instante prière, l'avait chaudement recommandé. Car déjà alors il pensait au mariage, déjà alors il

était fiancé ! — Il était le fils de très pauvres parents. Le père avait poursuivi une humble carrière d'employé subalterne, et, à la fin, il était parvenu à la place de secrétaire de la mairie ; cela avait été son bâton de maréchal, il n'avait guère tardé après à décliner — comme si ses forces n'avaient pu supporter un tel événement heureux et toute la responsabilité de sa nouvelle position — puis à mourir.....

Des trois fils qu'il laissait derrière lui complètement sans ressources, deux s'étaient engagés. Le troisième, lui, fut obligé de rester, parce qu'il était d'un tempérament maladif et parce que la mère, sans cesse souffrante, désirait garder un de ses enfants auprès d'elle. Du reste, il pensait déjà à la blonde fille du voisin avec laquelle il avait joué enfant, et il demeura volontiers. Et lorsqu'il fut nommé employé dans la grande compagnie d'assurances, connue du monde entier, il songea très sérieusement au mariage.

Mais là se dressèrent toutes sortes d'obstacles. L'avancement sur lequel il espérait ne voulut pas venir. Ce fut seulement au bout de trois ans que ses appointements montèrent d'un mark et demi à deux marks par jour et il fut signifié alors au zélé employé qu'il ne devait plus compter sur une augmentation quelconque pour l'avenir ; le nombre des solliciteurs était grand et les affaires de la compagnie laissaient à désirer. — Cela ne fut pas tout. La maladie de la mère s'aggrava, la nécessité réclama l'aide du fils d'une manière toujours plus pressante car la maigre pension de veuve ne pouvait suffire à l'entretien de la vie de la vieille femme.

C'était une de ces maladies qui ne laissent aucune espèce d'espoir, mais aussi une de celles qui n'offrent

aucun terme prochain de délivrance.... L'employé Frédrich Risler savait cela, il savait que devant lui une voie, seule, était tracée ; cette voie, il la prit sans aucun murmure... Sa mère n'eut à se plaindre de rien.

Et aussi Paula Miedeke trouva cela tout naturel ; tout était bien comme ce devait être, dans l'ordre, dans le devoir et dans le sacrifice....

Forcément ils ne purent se marier, mais ils attendirent une année, et puis encore une année, et ainsi de suite !

Et ils s'aimaient toujours autant et ne se plaignaient jamais, pas plus qu'ils ne devenaient impatients ou aigris.

Ils espéraient toujours année après année ! —

Paula n'était pas d'une moins pauvre famille que Friedrich.

Sa mère était morte déjà depuis longtemps et son père était un très misérable tailleur qui était devenu peu à peu à moitié aveugle et qui parvenait avec peine à se suffire à lui-même. De plus elle avait encore six frères et sœurs vivants.... et sa propre position de vendeuse dans un grand magasin de nouveautés ne lui rapportait que tout juste assez pour subvenir à leur nourriture et à leur habillement. Elle non plus n'avait aucune perspective que son salaire fût augmenté ou bien qu'elle parvint à un emploi plus lucratif ; en face du grand nombre de femmes sans ouvrage, elle devait s'estimer heureuse de conserver seulement sa place et mériter cette faveur par son zèle, son application. L'unique chose qu'elle escomptait, c'est que Friedrich avancerait enfin dans sa carrière — c'était aussi tout l'espoir du pauvre garçon — et qu'alors ils pourraient enfin se marier !

En attendant, ils continuèrent à mener leur existence régulière, jour après jour, saison après saison.. et ils vieillissaient.... Ils habitaient toujours en dehors de la ville, dans le faubourg ; les deux maisons se touchaient, c'était là déjà qu'ils avaient demeuré étant enfants! Là aussi, la vie était à meilleur compte la perspective plus riante et l'air plus pur. Cette dernière chose était pour Friedrich, d'une grande importance car il était faible de poitrine et les neuf heures quotidiennes de travail de bureau, dans les salles obscures et peuplées d'employés, lui faisaient mal. Là-bas il respirait plus librement.

La plus belle heure de la journée était pour ces deux celle entre 2 et 3 heures de l'après-midi. Alors il la menait promener sur « le Glacis », à son bras, et ils parlaient de leur avenir.... comme tout serait autre lorsqu'ils seraient enfin unis ! Ils dépassaient les promeneurs élégants et se dirigeaient là-bas, derrière les murailles de la citadelle, vers le fleuve bleu aux vaisseaux innombrables, vers les rives fertiles qu'inondait le soleil....

Quand, après de semblables courses, ils revenaient par la vieille porte des remparts, dans les rues étroites et sombres de la ville, tout dans leur intérieur était brillant et heureux.... Alors ils espéraient de nouveau ; de nouveau, ils trouvaient la vie facile et l'avenir plein de promesses....

Ainsi passèrent les années. Et l'employé d'assurances, comme la demoiselle de magasin sur le retour de l'âge, que personne autrefois ne connaissait, desquels personne ne s'était jusqu'alors occupé, devinrent peu à peu des personnalités connues dans la ville et reçurent le nom « d'éternels fiancés ».

Avec le temps, ils vieillirent sensiblement d'aspect

et Paula la première. Friedrich, quoiqu'il fut faible et maladif, se conserva jeune beaucoup plus longtemps — probablement parce qu'il n'avait jamais eu l'air jeune. — On peut dire qu'il se modifia à peine car maigre, voûté, d'humble apparence, il l'avait toujours été.... — Elle, au contraire, vit venir les rides et les cheveux gris ; elle n'avait jamais été jolie, maintenant, elle paraissait flétrie et fanée.... — La mère de Friedrich vivait toujours elle était du nombre de ces malades qui, doués d'une constitution robuste, luttent longtemps avant de succomber — et Friedrich n'avait encore nullement avancé dans sa carrière ! D'autres lui avaient été préférés qui avaient mieux su que lui se faire bien venir auprès des chefs et il n'osait demander une amélioration quelconque de crainte d'indisposer contre lui. Il y avait tant de solliciteurs à son poste !

Alors Paula, un beau jour, subitement parla à Friedrich ; elle lui dit qu'on pourrait se marier peut-être, sans attendre un changement de circonstances. Chacun vivrait du sien — comme il l'avait fait jusqu'à présent — et ils se nommeraient enfin mari et femme, leur existence s'écoulerait en commun.... Au premier moment cela paraissait très-plausible et l'on pouvait même s'étonner que cette idée ne leur fût pas venue plus tôt. La résolution de la difficulté était donc des plus simples ! Mais alors Friedrich prit à son tour la parole — six mots — ce fut tout, et cela suffit pour que tout fût rejeté dans le lointain obscur, pour que la question posée fût définitivement liquidée. Les mots résonnèrent pleins d'interrogation anxieuse ! « Et si nous avions des enfants ? » A cela, il n'y eut pas de réponse. Cette femme fanée, aux cheveux gris, rougit comme une

jeune fille, baissa les yeux et murmura : « Oui..... certainement... je n'avais pas pensé à cela ! » — Oui! s'ils avaient eu des enfants ? — il ne fut plus jamais question depuis lors entre eux de la possibilité du mariage.... et les cheveux de Paula continuèrent à blanchir toujours plus.... Mais ils espéraient encore tous deux.

La vieille Mme Risler mourut. Elle s'endormit tout doucement, en bénissant le fils qui avait toujours été si bon pour elle. Presque en même temps, on accorda à Friedrich une augmentation d'appointements, à cause des quinze années écoulées depuis son entrée dans la maison. La douleur et la joie se mélangent parfois étrangement ensemble.... Friedrich pleura beaucoup sa mère, mais Paula était remplie d'espérances radieuses.

Avant que l'année de deuil soit complètement écoulée, il ne pouvait naturellement être question de mariage. Mais, une fois ce temps passé, Friedrich— qui commençait chaque jour à paraître plus pâle et plus abattu — ne dit pas le moindre mot au sujet de cette union à laquelle plus rien maintenant ne faisait obstacle. Paula n'y comprenait rien. Elle attendait, jour et nuit, toujours plus étonnée, toujours plus anxieuse... mais il ne disait rien ! Tout demeura de même qu'auparavant : le travail, l'isolement, la promenade en commun... C'était absolument comme si aucun changement n'avait eu lieu.

Paula se décida alors à parler elle-même, quoique cela répugnât à sa délicatesse féminine. Il fallait que le souvenir fût réveillé en l'âme de Friedrich, et par un jour de printemps, durant la promenade sur le Glacis, elle lui demanda les yeux baissés :

« Et quand allons-nous nous marier maintenant, Friedrich ? »

Elle ne vit pas comme il tressaillit et comme il pâlit. .. comme si elle lui avait demandé quelque chose d'effrayant ! — il demeura quelques instants sans répondre, puis, respirant profondément : « Oui, fit-il d'une voix altérée, oui c'est juste. Nous devons fixer cela définitivement Paula.... Le temps en est venu. .. Je vais y réfléchir et demain je te rendrai réponse. » — Elle ne comprenait plus, elle ne savait pas pourquoi il voulait encore refléchir à ce qui, mille et mille fois depuis tant de longues années, avait été dit entre eux.... De nouveau, elle se mit comme jadis — à parler de leurs communes espérances et de leurs plans, afin de lui rendre clair comme tout pouvait devenir une douce et joyeuse réalité. Mais à tout cela, il ne répondit que : « oui, oui — certainement — il en sera ainsi.. . Et tandis qu'un étrange sourire mélancolique se jouait sur ses lèvres, son regard errait au loin dans la campagne ensoleillée et paisible.... Alors, peu à peu, elle aussi se tut.... —

Lorsqu'ensuite ils revinrent dans la ville, il ne l'accompagna pas, comme d'habitude, jusqu'au magasin où elle était employée, mais il prit congé d'elle un peu avant, devant une rue où il avait affaire, à ce qu'il lui dit. La main qu'il lui tendit était brûlante et tremblait, ses yeux évitaient les siens et elle aperçut deux taches d'un rouge vif sur ses joues décharnées.... — Lorsque, après qu'il l'eut quittée, elle se retourna pour lui jeter un dernier regard, elle le vit disparaître dans une grande maison, au coin de la rue. Alors quelque chose — moitié curiosité et moitié secrète angoisse — la poussa à revenir sur ses pas et elle lut les inscriptions diverses placée à l'entrée de la maison. Où donc pouvait-il bien être allé ? — Parmi les enseignes, une frappa aussitôt sa vue,

quoique ce fût la plus petite ; il y avait dessus : « Docteur Steinoveg, spécialiste pour les maladies de la gorge et de la poitrine, — consultations l'après-midi, de 2 à 4 heures. » — Serait-il allé là ? Se sentait-il donc malade ?

Un sentiment d'affreuse crainte la pénétra soudain; avec une hâte fiévreuse, elle lut les autres inscriptions apposées, elle voulait en trouver une qui eût rendu la disparition de Friedrich sous ces voûtes tout explicable et naturelle. Elle n'en trouva point... — Elle l'attendit ; elle se promena de long en large devant ce seuil pour guetter le retour de Friedrich et alors pouvoir le questionner lui-même. Il demeura très-longtemps ; plusieurs personnes sortirent de la maison mais Friedrich n'était pas parmi elles....

Le trouble et l'angoisse de Paula croissaient à chaque minute.— Il vint enfin ! Elle était sur le point de se laisser aller au désespoir lorsque tout-à-coup, il déboucha de dessous la porte cochère, tout près d'elle ! Il était plus pâle encore qu'auparavant et les taches rouges avaient un éclat plus ardent encore, sa démarche avait quelque chose de chancelant.... Lorsqu'il l'aperçut, il lui sourit tristement, sans paraître s'étonner de sa présence.

Elle était debout devant lui, le regardait et ne pouvait articuler un mot.... Alors il lui prit le bras, le passa sous le sien et descendit, ainsi avec elle, tout lentement la rue. Lui non-plus, il ne disait rien....

Le clair et brillant soleil d'un jour de printemps se frayait un passage à travers les maisons hautes et noires, et les revêtait de ses rayons étincelants et les animait d'un éclat féérique, comme s'il eût voulu chasser bien loin de ce monde toute peine et toute tristesse.

Et, au milieu de ces nuées lumineuses qu'il traversait, tout-d'un-coup il lui raconta tout... Il le lui dit d'une voix basse et douce, sans aucune amertume, révolte ou tristesse, seulement avec son rare et mélancolique sourire, tandis qu'une larme perlait à ses cils....

Il était malade déjà depuis longtemps et il sentait combien cela croissait et croissait chaque jour. Juste comme il en avait été avec son père, il en serait aussi avec lui, il y était préparé.... Et il venait de consulter le médecin.

« Eh bien ! Que pense-t-il ? demanda Paula lorsque Friedrich se tut, et elle résolut de se montrer très-vaillante....

— « Un mois encore a-t-il dit... » —

D'abord elle ne comprit pas du tout. Puis la nette perception de l'inévitable la transperça et elle crut qu'elle allait s'affaisser.... Mais elle le regarda : comme il paraissait calme et courageux ! Et elle eut honte d'elle-même.

— Silencieusement ils continuèrent leur marche. Alors Friedrich lui dit :

« Maintenant, à notre travail ! On nous pardonnera bien cette première et dernière négligence. » —

Et ils se séparèrent.......

Le célèbre spécialiste avait raison. Quatre semaines s'écoulèrent encore et alors l'employé Friedrich Risler ne put plus un matin se traîner à son bureau, ce qu'il n'avait jamais manqué un seul jour. Et trois jours après il était mort.... Paula Miedeke le soigna, durant ce court laps de temps, avec un dévouement plein d'amour ; puis elle le conduisit pieusement à sa dernière demeure, lui, son « fiancé éternel ! »......

Mme J. de Villeméjane.

LA

COLÈRE DE NEMAUSUS [1]

I

Salut à la terre promise
des fils glorieux de Brennus,
qui, sous la verge d'un Moïse,
vit un jour jaillir Nemausus.
J'aime ses eaux ridant à peine
la surface pure et sereine
de leur gigantesque miroir.
J'aime ses sanglots, ses tourmentes,
ses flots d'écumes bouillonnantes
S'échappant du vaste entonnoir.

(1) Dans les derniers jours de septembre 1897, après un été d'une sécheressse exceptionnelle, j'avais fait venir de Cette trois scaphandriers : ils devaient sonder la Fontaine de Nimes, rechercher les monnaies, objets de piété et autres que les anciens peuples avaient l'habitude de jeter au dieu de la source pour l'implorer ou l'apaiser. Après des préparatifs de trois jours, ils devaient commencer leurs opérations le 1er octobre lorsque, la veille au soir, un orage épouvantable éclata sur la ville et les environs, suivi de plusieurs jours de pluie ; la Fontaine brusquement réveillée bondit avec rage au-dessus de son déversoir.

Les scaphandriers indemnisés durent retourner à Cette d'où on ne les a plus rappelés.

II

Site fameux et plein de grâce :
Ici, c'est un noir alisier
devant la roche à pic, qu'embrasse
la vigne vierge ou le rosier.
Là, les marronniers séculaires
balancent leurs rudes crinières
Sur le fin gazon des jardins.
Au nord, des flancs de la colline
vers l'eau de la source s'incline
la sombre verdure des pins.

III

Pendant la conquête romaine,
nos ancêtres, dévotement,
avaient, autour de la Fontaine,
bâti maint et maint monument :
Temple aux Divinités Topiques,
Théâtre, Promenoir, Portiques,
Thermes et Jardins suspendus
Semés de colonnes, de bustes
et d'autels aux Nymphes Augustes,
pour la gloire de Nemausus.

IV

Une statue impériale
se dressait avec majesté
sur cette terre sans rivale...
... A peine un temple est-il resté,
témoin vivant de l'ancien culte.
Mais à celui qui le consulte
le sol découvre un fier butin :
Inscriptions ou mosaïques,
ex voto, médailles antiques
d'un Auguste ou d'un Antonin.

V

Beaucoup dorment sous la pelouse,
abandonnés comme des morts.
Mais combien la source jalouse
recèle-t-elle de trésors ?
Respectueux d'un vieil usage,
les riverains, en témoignage
de joie ou de remerciement,
confiaient à l'onde sacrée
une amulette vénérée,
une monnaie, un ornement.

VI

A la fin d'un été torride
les eaux baissaient de plus en plus :
telle une amphore qui se vide.
Au fond sommeillait Nemausus.
... Si nous pénétrions le mystère
de son domaine héréditaire ?
si quelque cyclope plongeur
sondait tes profondeurs intimes,
o belle Fontaine de Nimes,
quelle récolte et quel honneur !

VII

Autour de la source muette,
des scaphandriers sont affairés :
ils tentent demain la conquête
de domaines inexplorés,
pour cueillir les riches épaves
qui sous de mouvantes entraves
se dissimulent à nos yeux.
Demain, sonnera la victoire !
Demain s'élargira l'histoire
des Gallo-Romains, nos aïeux !

VIII

Nemausus entendit sans doute
la voix de ses profanateurs.
Soudain, pour les mettre en déroute,
le ciel resplendit de lueurs,
et sous les éclats du tonnerre
se répandirent sur la terre
des torrents d'eau, toute la nuit.
Pendant une semaine entière
le dieu fit rugir sa colère
et de ses bords l'homme s'enfuit.

IX

Les eaux, précipitant leur course
dans les couloirs intérieurs,
s'élevaient du fond de la source
en flots bondissants et rageurs.
Résister à ce dieu terrible,
c'était vraiment chose impossible.
L'homme, le Dieu l'eut emporté
comme un simple fétu de paille !
Quant à reprendre la bataille,
aucun, depuis, ne l'a tenté.

E. Reinaud.

A TRAVERS LES LIVRES

Le Duc de Nemours, par René Bazin, de l'Académie Française, avec un portrait en héliogravure. Paris, Émile-Paul 1907.

M. René Bazin vient de donner dans la collection historique d'Émile Paul une nouvelle édition de sa biographie du duc de Nemours. Il a écrit ce livre avec toute la délicatesse de son talent et beaucoup de son cœur. Il ne voulut d'abord que déférer au désir exprimé par les enfants du duc de Nemours et tracer une simple notice, mais au contact des nombreux et intimes documents qui lui furent communiqués, il s'éprit pour son héros d'une grandissante et respectueuse sympathie : il le vit digne du premier rang, encore que relégué au second par la force des circonstances et par volonté ; il fut conduit à élargir son cadre, et a composé un livre d'histoire d'une émotion communicative et sobre. Me trompé-je d'ailleurs, mais il me semble bien que M. Bazin, a voulu ici dresser comme un monument de sa foi politique ; royaliste convaincu, il a cru et croit à la réconciliation de la monarchie de droit divin avec la royauté constitutionnelle : l'accord de la liberté et de l'autorité héréditaire lui est cher, et parce que le duc de Nemours eut aussi la même conception, qu'il s'employa avec ardeur à réaliser cette fusion et y sacrifia sa personnalité, l'auteur de « *La terre qui meurt* » était naturellement désigné pour consacrer sa mémoire et buriner cet épilogue : « le duc de Nemours a donné un grand exemple et ce livre a été fait pour en conserver le souvenir ». Mais comme le prince était représentatif d'une idée, nous avons ici tout à la fois un document historique et le testament d'un groupe d'esprits généreux qui ont gardé intacts le

dépôt de nobles rêves sans ambition et des fidélités désintéressées.

Le duc de Nemours était le second fils du duc d'Orléans, dont la révolution de 1830 fit le roi Louis Philippe. Comme ses frères il fut élevé au lycée sous la direction d'un précepteur particulier. Celui-ci était un professeur du lycée d'Avignon, Nimois d'origine, M. Larnac que son chef, le recteur Tèdenat avait distingué à ses débuts et pour lequel il avait rompu des lances avec Fontanes.

Après 1830 le duc servit en Afrique et assista aux deux sièges de Constantine. C'est un rôle difficile que celui d'un prince de sang royal aux armées ; soumis à la discipline dans le service et la dominant par l'autorité de ses recommandations. Le duc de Nemours s'en tira avec honneur ; avec courage, cela va sans dire ; mais encore avec présence d'esprit, beaucoup de coup d'œil sur le terrain, de la promptitude dans l'obéissance, de l'autorité dans sa part de commandement : s'il ne se révéla pas l'entraîneur d'hommes, le chef de butaille que devait être son frère cadet d'Aumale, il y témoigna de ce qui fut sa qualité maîtresse, un grand tact. Quelques mois après, il fut appelé par la mort prématurée de son frère, le duc d'Orléans à remplir les fonctions représentatives qui incombent à un prince héritier, et il parut même un instant que sous le titre de régent il serait appelé à exercer la magistrature souveraine. La révolution de 1848 en décida autrement. Très naturellement modeste, rendu plus réfractaire encore à l'éclat de la vie extérieure par le bonheur intime de son foyer et plus tard par le grand deuil qui le détruisit, il se retira dans une existence de dignité et de dévouement aux soins de tous les siens, de ses enfants qu'il éleva tendrement et de ses neveux dont il s'efforça de préparer le royal avenir. Son historien ne dissimule pas sur ce point délicat de sa conduite familiale les divergences qui existèrent entre la duchesse d'Orléans et son beau-frère au sujet des démarches et des concessions à faire auprès du comte de Chambord pour amener ce qu'on a appelé la fusion. Il est assez naturel qu'il penche du côté de son héros et qu'il insiste avec quelque prédilection sur les tentatives de restauration monarchique qui suivirent le désastre de 1870. C'est de la politique contemporaine et

nous ne l'y suivrons pas. Sachons lui gré et de sa réserve et de sa correction telle qu'il n'a blessé personne en affirmant ses propres convictions.

Certes la chose n'était pas facile et suivant une expression vieille et toujours vraie, le feu couve encore sous la cendre mal éteinte. Le parti orléaniste, issu d'une révolution, était par cela même coupé en deux ; une gauche dès le début assez avancée, une droite qui reculait au contraire devant le flot démocratique. Après la fusion la coupure s'accentua. Tandis que les uns l'acceptaient et se ralliaient avec joie aux principes monarchiques, les autres plus nombreux venaient à la République, et pour une fraction même, au pur radicalisme. Le duc de Nemours était le légitimiste de sa famille ; ceux qui le suivaient ont trouvé chez les monarchistes purs, leurs adversaires d'hier, leurs frères d'armes d'aujourd'hui, un accueil amical ! mais dicté par le devoir plus que par la sympathie. Il y a eu longtemps, n'y a-t-il pas encore une sorte de froid ? M. Bazin a voulu le dissiper, et pour mieux affirmer sa compétence en la matière, il a pris soin de rappeler dans sa préface que son arrière grand-père était un des gars de Stofflet, qui avait fait la guerre de Vendée. Il a pris la plume, dit-il, comme son grand-père avait pris son fusil : « s'il avait rencontré un prince et que celui-ci lui eut dit : « Nicolas Bazin, va là-bas ; « la route est longue, peu sûre, et tu ne la connais guère : « va tout de même ; c'est moi, un fils de France qui te le « demande », il y serait allé sans retard. J'ai fait de même, sans plus hésiter. C'est mon grand-père qui a dit oui le premier ».

Ce livre est donc un acte de courage en même temps qu'une belle œuvre. Ceux-là même qui sont les fils de ceux contre qui partaient les balles de Stofflet ne sauraient lui refuser le tribut d'éloges que mérite sa belle tenue littéraire.

M. Bazin a donc écrit à propos d'un homme une œuvre de haute portée où s'affirme une volonté d'impartialité réalisée et l'art de mettre chaque chose et chacun à sa place. Ce livre soulèvera des polémiques, n'en doutons pas : J'entends bien que déjà on lui reproche aprement d'avoir tenté de disculper Louis Philippe de toute complicité dans

la révolution de 1830 et qu'on récuse ses preuves. Et d'un autre côté on sourira avec quelque superbe de ce monument élevé avec amour à la mémoire d'un prince de maison royale. Cependant retracer la vie d'un honnête homme, mis en vedette par sa naissance et mêlé par elle à d'importants mouvements contemporains, cela est déjà d'une belle et reposante sérénité et cela suffit pour en justifier la pensée première; le talent de l'auteur a fait le reste et l'a grandi aux proportions d'une œuvre d'histoire générale. Nul, quelles que soient ses opinions, ne s'en plaindra.

*
* *

Monographie de la commune d'Aimargues, par M. Jean Vidal, ouvrage couronné par la Société des Agriculteurs de France. Ch. Amat, id. Paris, 1907.

Depuis que Le Play a démontré qu'en matière sociale les études générales ne signifiaient pas grand chose et qu'il fallait recourir à la monographie comme au seul procédé capable de donner des conclusions sérieuses, un grand nombre des communes de France ont eu leur historien. La puissante Société des Agriculteurs de France notamment a mis annuellement au concours la monographie d'une commune rurale et a ainsi provoqué déjà une collection fort intéressante. J'en connais peu d'aussi bien faite et composée avec une méthode aussi rigoureuse que celle-ci, dont le rapporteur, M. de Monicault, a fait un éloge aussi justifié que possible.

Aimargues est une petite commune du département du Gard et de l'arrondissement de Nimes. On dit que les villes heureuses n'ont pas d'histoire. C'est un de ces brocards qui ne signifient rien, que l'on répète avec complaisance parce qu'ils fournissent à l'écrivain embarrassé un moyen commode de finir son article. Sans doute, la vie de Philémon et de Baucis est assez monotone, encore qu'elle ait fourni à la fable un très joli sujet. Mais dès qu'il y a groupement

humain et par conséquent conflit d'intérêts et de sentiments, il y a matière à histoire. N'est-il pas curieux d'assister à la naissance d'une ville, et de suivre son développement au cours des âges, de voir comment les événements généraux ont influé sur ses destinées, par l'effet de quelles causes elle a grandi ou diminué, et quelle part de répercussion lui revient dans l'histoire du pays auquel elle appartient. Je croirais volontiers pour mon compte qu'une monographie de commune bien faite offre plus d'intérêt que le récit d'une grande bataille. N'est-ce pas d'ailleurs une bataille livrée contre les forces naturelles et les appétits de ses voisins que le développement d'une communauté groupée dans un certain site et composée de gens de même origine, ayant par conséquent les mêmes besoins et le même genre de vie.

Les circonstances topographiques déterminent la fondation de tout habitat humain, et dans une certaine mesure son histoire. Au point où le grand massif central s'ouvre sur le Rhône et la Méditerranée, il fallait qu'il y eût une ville importante, et ce fut Nimes. Au point où les derniers contreforts de ce massif' connus sous le nom des *Costières,* bordent les marécages d'Aiguesmortes, il fallait qu'il y eût un village, et ce fut Aimargues. La nature elle-même date l'antiquité de cet habitat. M. Vidal le constate, mais ne cède pas à la tentation d'y ajouter des ornements légendaires. Il se borne à discuter de façon très serrée l'étymologie du nom et fait justice de la vieille, mais tenace erreur qui fait dériver tous les noms en *argues,* du mot latin *Ager* précédé d'un nom propre. Aimargues, que l'on trouve écrit *Aymargues* et *Eymargues*, vient d'un radical grec qui signifie désert, terre inculte, et a donné aussi le mot *Armas,* herme, et d'une finale *anicis,* dont le sens précis n'a pas encore été bien fixé.

C'est donc un territoire conquis sur les marécages que celui d'Aimargues. De nombreuses fondations religieuses y furent faites au moyen âge ; les ordres religieux s'étendaient volontiers vers la Méditerranée, où leurs efforts patients mettaient en valeur des terres d'un présent médiocre, mais de bel avenir. En 1186, le comte de Toulouse, Raymond V, inféoda à la famille d'Uzès le château d'Ai-

margues et ses dépendances. Mais la communauté existait déjà avec son indépendance et ses privilèges consacrés par une série de chartes, dont la dernière, et la plus importante, est datée du 1er avril 1315. Ici se place un fait assez curieux. En 1338, le nombre des feux de la petite ville était de 520; moins de cinquante ans après, en 1374, il tombe à 77. M. Vidal attribue cette diminution à la peste de 1348 et au contre-coup de la guerre de Cent ans. En quoi il a raison ; mais la diminution est tellement forte, qu'on peut se demander si elle n'est pas due en partie à un artifice fiscal. Le feu ou famille était la base de l'impôt; et n'était-ce pas un moyen détourné de s'assurer la fidélité des communes en diminuant le nombre de leurs feux, c'est-à-dire le chiffre de leurs impôts.

Le XIVe siècle fut l'époque de la démocratisation de la terre, à tel point que M. Vidal va presque à dire qu'il y eut là comme un essai anticipé de la fameuse formule socialiste : « La terre à celui qui la cultive ». A partir du XVe siècle, le mouvement de reconstitution des grands domaines s'accentue, plus rapidement peut-être encore à Aimargues qu'ailleurs, à cause de la configuration du sol. Les guerres de religion inquiétèrent cette petite ville, sans lui causer ces violents dommages que connurent plusieurs de ses voisines. Son seigneur, le duc d'Uzès, y tint plusieurs fois garnison. Mais la communauté pensant qu'on n'était jamais mieux défendu que par soi-même, s'organisa militairement et passa marché avec un certain homme d'armes, expert en l'art d'entretenir et de tirer le canon, dont les aventures assez curieuses, que ne paraît pas avoir connues M. Vidal, semblent la mise en action d'une gravure de Callot.

La Réforme fit peu de progrès à Aimargues, dont la population est demeurée encore de nos jours catholique en grande majorité, ce qui lui valut l'honneur d'être le siège de la cure du canton de Vauvert. C'est cependant un protestant bien connu, M. Vincens Saint-Laurent, propriétaire dans la commune, qui en rédigea les cahiers en 1789. On les trouvera dans l'ouvrage de M. Vidal ; ils sont très modérés et ne laissent nullement prévoir la formidable extension que va prendre le mouvement populaire.

La partie démographique et économique de cette mono-

graphie est extrêmement curieuse. La statistique, en apparence si aride, est un instrument d'une extraordinaire sensibilité et témoigne de la rapidité avec laquelle les crises économiques influent sur la vie des groupements sociaux. Citons pour exemple le mouvement de la population au XIXe siècle (page 76, : de 1792 à 1802, période d'expansion, l'excédant des naissances sur les décès est de 217 ; de 1813 à 1822, période de contractton, il s'abaisse à 189 ; dans la période de tranquillité qui suit, de 1823 à 1852, nous relevons les chiffres les plus élevés, 280 et 262 ; brusquement, pendant la période décennale qui suit, marquée par les ravages de l'oïdium et le mouvement d'émigration qui suit l'ouverture des chemins de fer, la moyenne de cet excédent s'abaisse à 65 ; mais de 1863 à 1872, avec la période de richesse due à l'élévation des prix du vin, l'excédent se relève à 214. A partir de 1873, le chiffre devient dérisoire avec la crise phylloxérique, 37, 39, 13, et enfin en 1903 c'est la chute définitive, l'excédent est retourné et le chiffre des décès est supérieur de trois unités à celui de naissances.

Car on se doute bien que c'est un peu beaucoup l'histoire des fluctuations économiques d'un centre viticole méridional que la monographie d'Aimargues pendant ces dernières années. M. Vidal a abordé cette partie de son sujet, la plus importante, avec une grande franchise et un souci scrupuleux de se tenir éloigné de toute déclamation. Il s'est efforcé de laisser parler les chiffres et de leur rapprochement ingénieux il déduit des conclusions très relativement optimistes. Le rapporteur de la Société des Agriculteurs de France lui a reproché cette froideur voulue ; elle était au contraire de bon goût et le meilleur témoignage de la conscience de l'historien sous la plume d'un viticulteur qui souffre lui-même de la crise. Comme M. Augé-Laribé, dont je signalais dernièrement le remarquable travail, M. Vidal entrevoit l'amélioration de la situation présente dans l'abandon de la monoculture et de la recherche des gros rendements, obtenus parfois à l'aide de procédés artificiels. Mais il ne se dissimule pas que l'œuvre sera longue et pénible. « Combien entreront dans la terre promise » ? s'écrie-t-il avec tristesse, et il ajoute tout aussitôt : « Aussi « loin que nous remontions dans les annales de ce pays

« dont nous avons retracé l'histoire, nous ne rencontrons « rien de comparable à l'infortune présente. A côté des « intérêts sérieusement menacés, sévit une crise morale « qui affecte doulourensement cette population fière et « désireuse de s'élever, retombant dans la misère après « avoir entrevu les joies de la prospérité. Quel psychologue « pénètrera assez intimément les âmes et les cerveaux pour « nous faire connaître les souffrances éprouvées par ceux « que menacent la disette des ressources et la déchéance « sociale ».

Le seul moyen que les sociétés aient encore trouvé pour franchir et surmonter, est le travail, c'est-à-dire l'application constante et patiente des forces physiques et morales à un but déterminé. L'œuvre de M. Vidal est de celles qui inspirent le goût du travail, cette chose sainte : c'est le plus bel éloge qu'on en puisse faire.

*
* *

Les Canaux du Rhône, par M. Marius Richard, rédacteur à la *Dépêche* de Toulouse. — Nimes, 1907.

La question des canaux du Rhône est ancienne et redoutable ; elle a fait couler des flots d'encre suffisants pour en former un petit affluent. L'agriculture méridionale demande à son profit l'utilisation des eaux du grand fleuve provençal pour l'irrigation de sa vallée et des terrasses connues sous le nom de Costières ou de Soubergues. Lyon proteste et défend la voie d'eau qui l'unit à la Méditerranée. Depuis quelques années enfin on voit dans le Rhône le générateur d'une énorme force motrice et la reine du jour, l'électricité, songe à s'en emparer. Pour concilier tous ces intérêts en présence, une nouvelle idée a été lancée, celle d'un canal latéral d'un débit régulier où une série d'écluses et de chutes assureraient à la fois la navigation et les prises de force motrice, tandis que des canaux d'irrigation y puiseraient à des hauteurs suffisantes l'eau nécessaire pour les arrosages.

Notre confrère M. Richard vient à son tour de reprendre la question et de la traiter avec une chaleur d'éloquence persuasive. Il n'apporte pas un plan nouveau et ne cherche pas à dégager de calculs techniques une formule définitive d'établissement du canal ; il se borne à en démontrer la nécessité et à en faire ressortir les avantages. C'est une brochure de vulgarisation, un plaidoyer vigoureux en faveur de populations malheureuses et d'une œuvre aujourd'hui indispensable.

M. Richard est partisan du canal latéral, cela va sans dire ; à ses yeux le Rhône est trop capricieux pour qu'on puisse lui confier l'avenir économique prévu. Mais il est entraîné à considérer surtout l'utilisation agricole du fleuve. Or la grande difficulté des canaux du Rhône, la pierre d'achoppement contre laquelle sont venu se briser les projets successifs est la difficulté de concilier la navigation et l'agriculture. Les délibérations des corps élus se succèdent pressées, vertigineuses. Ce qui frappe les observateurs, c'est que chacun tire la couverture de son côté et traite les intérêts autres que le sien d'une façon détachée et à titre d'argument comme pour fortifier sa demande. C'est ainsi que tout récemment le Conseil municipal de Montélimar abordait la question du canal de navigation avec un luxe de considérants remarquables, port, voie de raccord avec le P.-L.-M., écluses, prises d'eau motrice, tous les avantages conférés à Montélimar *port de fleuve*, sont visés : l'irrigation n'est invoquée que dans un considérant accessoire et pour triompher des dernières résistances.

Une commission interdépartementale de l'aménagement du Rhône, dont le siège est à Lyon a pris pour tâche de concilier tous les intérêts en présence : ses conclusions résumées dans une délibération citée par M. M. Richard (p. 41) proclament qu'il n'y a pas antagonisme et que bien au contraire les divers intérêts sont solidaires. On a mis quelque temps à s'en apercevoir ; mais enfin mieux vaut tard que jamais.

Cette vérité recevrait d'ailleurs une nouvelle confirmation de l'apport de quelques chiffres précis. Les questions à résoudre sont très nettes. Quelles sont la section et la

profondeur du canal nécessaire à la navigation de Lyon à Marseille ? Quel est le cube nécessaire à l'irrigation ? Quel est le débit moyen du Rhône pendant l'été ?

Sur ce dernier point signalons une phrase assez obscure d'un des auteurs techniques cités par M. R., la voici : « les cinquante mètres cubes réclamés pour l'agriculture ne sont réellement utiles à la navigation que pendant les périodes de maigre, c'est-à-dire en moyenne pendant un sixième de l'année. » Il me semble que ce n'est pas 50 mètres cubes, mais bien 250 à 300 dont l'agriculture a besoin. D'autre part la période de maigre est applicable à la navigation. Or il y a deux périodes où le Rhône est très bas, au printemps, lorsqu'il n'a pas plu et que les glaciers ne sont pas encore fondus ; à l'automne avant les pluies et après la fonte des glaciers. Le graphique de la moyenne du débit du Rhône doit tenir compte de ces deux périodes.

On pourrait aussi demander un peu plus de précision à quelques autres chiffres avancés par les auteurs cités par M. Richard. Mais ce sont là des détails sur lesquels il sera facile de s'expliquer au moment où les études entreront dans la période d'exécution. Le point essentiel est d'utiliser ce merveilleux instrument qui est le Rhône. Il a été, on peut le dire, un des facteurs de la formation territoriale de la France ; par lui la civilisation Méditerrannéene a été véhiculée au milieu des populations Celtiques et Germaines ; de lui nous pouvons attendre la renaissance économique de notre midi si cruellement éprouvé.

Une brochure comme celle de M. Richard est un acte qui puissamment contribuera à la réalisation de ce projet; nous l'en félicitons sincèrement.

*
* *

Étude sur le Haschich, par A. Liron. — Mémoire couronné au concours Lefranc. — Nimes, 1907.

Il y a des noms qui ont pour les profanes l'attrait du mystérieux. Celui du *Haschich* est de ceux-là : nous savons vaguement qu'il est une substance enivrante, tirée du chanvre, mais il nous rappelle surtout la secte orientale

des assassins et les poésies étranges d'Edgard Poé et de Baudelaire. Un de nos compatriote M. Liron, pharmacien à Quissac, vient de résumer dans une brochure claire et substantielle, couronnée par la société générale de pharmacie tout ce que l'on doit savoir du Haschich, de sa composition, de son mode de préparation et de ses usages en thérapeutique. On lira avec intérêt ce mémoire dont nous extrayons le passage suivant :

« Le haschisch pris à faible dose stimule le système nerveux sensitif et moteur ; il active l'intelligence ; cette action excitante se communique aussi aux fonctions digestives et génésiques. »

« A dose plus forte, le haschisch produit l'anesthésie générale avec résolution musculaire et un peu de catalepsie. Ces effets physiques sont accompagnés d'un délire tantôt riant et agréable, tantôt sombre ou furieux. Quelquefois ces deux phases se succèdent. Le sujet met à nu ses passions, fait connaître ses sentiments les plus secrets sans souci de ceux qui le voient et l'entendent. Les sensations extérieures sont tellement perverties que la vue, le toucher, l'ouïe perçoivent des choses imaginaires ; les objets lui paraissent plus éloignés que ce qu'ils sont en réalité, la voix semble faible et comme venant de loin ; il se croit soulevé du sol, dédaigne tout ce qui l'environne, éprouve enfin un contentement tout particulier de lui-même. De cette perversion des sens il peut résulter de graves accidents. La pupille se dilate fortement, le sujet tombe dans un sommeil profond. L'urine prend une odeur de chanvre ou de fève de Tonka. D'après Jourdan, l'ivresse du haschisch dure environ quatre heures dans toute sa force. Pris quatre ou cinq fois par an, il n'a pas de suites fâcheuses. »

« Les individus qui usent jounellement du haschisch ne tardent pas à tomber dans un état permanent de marasme, d'imbécillité et d'idiotisme (cannabisme) que suit la folie, douce le plus souvent et parfois furieuse. »

« Le haschisch doit être pris à jeun, si l'on veut en avoir les propriétés inébriantes ; l'effet se produit au bout d'une demi-heure à une heure, quelquefois longtemps après. Le café et le thé hâtent et activent son action. »

GEORGES MAURIN.

UN POÈTE AUVERGNAT

ARSÈNE VERMENOUZE

Avez-vous jamais entendu parler de l'Auvergne, ami lecteur? — de ce pauvre département du Cantal surtout, anjourd'hui si dénigré?...

A cette époque de tourisme à outrance, où les longues excursions sont venues à la mode, où les villégiatures hors France, sont si goûtées et si nombreuses, peut-être n'avez-vous qu'un vague souvenir de l'existence de ce département?... Peut-être vous rappellerez-vous en lisant ces lignes, sa configuration, au cœur de la France, l'étonnante régularité de sa structure ?... Peut-être vous souviendrez-vous de cet antique volcan, de ces montagnes...... si pauvres, n'est-ce pas, qu'elles ne vous ont jamais attiré? car vous aimez, en été, la proximité des neiges éternelles, les glaciers des Alpes...c'est tout naturel! — Hélas! en effet, il n'y a plus cela en Auvergne!... Peut-être encore gardez-vous la souvenance d'avoir traversé le massif cantalien, en chemin de fer, mais en homme distrait, affairé?... Peut-être même vous est-il arrivé d'avoir fait une cure dans une de ces stations thermales de la Haute-Auvergne; parmi une population entièrement étrangère, et croyez-vous avoir eu le temps de connaître le pays, d'étudier les

mœurs auvergnates, parce qu'un jour vous aurez, en flânant, entendu un *cabrettaire* (1) plus ou moins authentique, faisant *tourner* une bourrée à de jeunes couples plus ou moins intéressants... Que non pas !

En Auvergne, certes, vous n'aurez point à faire des ascensions parmi les glaciers, les névés, la neige éternelle ; vous n'aurez pas l'occasion aussi fréquente que dans les Alpes, de vous rompre le cou, mais tout de même, si un jour vous daignez vous arrêter au milieu de ces montagnes, qui ne manquent pourtantpas de majesté et de grandeur, pour peu que vous y séjourniez, que vous preniez contact avec le vrai peuple d'Auvergne fort, comme sa montagne, brave comme les Arvernes, ses ancêtres, mais poli, serviable presque à l'excès, ah ! foi d'Auvergnat ! je vous garantis bien que vous auriez le désir d'y revenir...

« Le Cantal, c'est le vestige des hauts sommets, maîtres de l'étendue, c'est la majesté des grandes vallées sculptées jadis par de puissants glaciers, ou l'horreur des gorges sauvages burinées par les eaux furieuses. Le Cantal, c'est l'ombre mystérieuse des forêts séculaires et plus haut, la lumière des clairs pâturages où vibrent dans l'air léger, les sonnailles des troupeaux ; c'est l'immensité des hauts plateaux, déserts d'herbages moutonnant sous le ciel comme une mer » (M. Monmarché). Le Cantal, c'est plus bas, la lande giboyeuse ; en été, vaste parvis tout rose de bruyères ; c'est la châtaigneraie ombreuse et fraîche ; c'est le vallon étroit, profond, délicieux, au fond duquel serpente capricieusement un petit ruisseau d'argent, toujours poissonneux...

(1) *Cabrettaïre* — joueur de cabrette. La cabrette est en Auvergnece, qu'est dans divers autres pays, la cornemuse, le biniou, la musette etc.

Que de merveilles dans ces montagnes méconnues !

... Et ce qui ajoute un charme de plus à la pittoresque beauté du pays, c'est la vie simple, douce, patriarcale, c'est le parler rude peut-être, mais quand même savoureux du paysan, ce sont les traditions si bien conservées et qui font de l'Auvergne — à l'instar de la Bretagne, de l'Alsace, de la Provence et du Béarn — une des provinces les plus curieuses et les plus intéressantes à étudier — qui soient en France.

En ce qui concerne le langage principalement, l'Auvergnat est demeuré fidèle, si bien que quelqu'un a pu dire : « Les Auvergnats ne parlent guère le français que pour montrer qu'ils ne l'ont point appris ». Pensez donc ! l'école n'est guère assidûment fréquentée qu'en hiver, et par les enfants du bourg — ceux des hameaux étant souvent bloqués par les neiges chez eux (1) — et dès le printemps la plus grande partie de cette jeunesse est occupée à la garde des troupeaux.

... Mais de même qu'en Provence, en Bretagne et ailleurs, il faut bien attribuer une partie du mérite de la conservation de toutes ces traditions et surtout de la langue, aux poètes, aux félibres qui chantent le pays dans son patois, marchant dans la voie tracée par l'illustre et immortel Mistral.

Il en est un dans le Cantal dont le nom — très populaire — est répandu partout, dont la renommée a dépassé de beaucoup les limites du département, et qui cependant — je le crains — n'est pas assez connu dans notre région : j'ai nommé le capiscol (2)

(1) Je dois dire néanmoins que les enfants montrent une endurance remarquable au froid et à la neige et qu'il leur faut un obstacle très grand pour les empêcher de sortir.

(2) *Capiscol* — chef de son école.

Arsène Vermenouze, dont je vais essayer, après ce trop long préambule, d'esquisser brièvement la vie et l'œuvre.

*
* *

Grand, brun, frisant la cinquantaine, le visage d'une maigreur ascétique, de coupe dure, accentuée par une barbe en fer à cheval, mais sur lequel se révèle la franchise, la modestie et la bonté, tel m'apparut, la première fois que je le vis, Vermenouze. C'était sur le quai de la gare d'Aurillac, une après-midi d'été, en 1904. En compagnie d'un de ses amis — Dieu sait s'il en a par là! — j'attendais le train, lorsqu'il s'avança vers nous, la main tendue, un bon sourire sur les lèvres.

Je lui fus présenté. J'avais déjà entendu dire beaucoup de bien de sa personne et de son talent, lu quelques-unes de ses poésies... bref! moralement ce n'était pas un inconnu pour moi ; En me faisant un devoir de complimenter le chantre de l'Auvergne pour les lauriers que l'Académie française venait précisément de déposer sur son chef d'hidalgo , la conversation s'engagea et comme nous allions dans la même direction, elle se continua en chemin de fer.

Il va sans dire que Vermenouze connaît le Cantal sur le bout du doigt : pas une route, pas un chemin, fût-il raboteux, qu'il n'ait parcouru, s'il existe à l'extrémité un coin pittoresque. Aussi me donna-t-il avec force détails, en ma qualité d'étranger au département, de précieux renseignements, d'utiles indications ; pour visiter avec profit et intérêt, les principaux sites de la Haute-Auvergne, me recom-

mandant tout particulièrement la route merveilleuse qui relie Salers à Murat, en passant à quelques minutes du sommet du Puy Mary — et qui est au massif Central ce qu'est aux Alpes la route de Briançon à Bourg-d'Oisans, par le col du Lautaret.

... Mais mon talentueux interlocuteur me sait Méridional, de Nimes, et la conversation dévie sur le Félibrige — auquel il appartient en qualité de majoral et auquel il a voué le meilleur de lui-même — et partant sur la Provence, sur son empereur, le grand Mistral.

M. Vermenouze voudrait voir Nimes supplanter Avignon et devenir la capitale du Félibrige, puisque Nimes est situé pour ainsi dire à cheval entre le Languedoc et la Provence, les deux grandes sœurs félibréennes et aussi sans doute un peu, à cause de l'antique renommée de la ville romaine et de ses monuments). Mais qui donnerait à Nimes le charme poétique de la Cité des Papes et les rivages si fertiles et si gracieux du Rhône ?... Non, Avignon sera toujours la capitale prédestinée du Félibrige, et ce vœu du poète sera toujours — craignons-le pour notre ville — une chimère...

... Le train s'arrête : on annonce Ytrac. Notre éminent et aimable compagnon prend congé de nous, après nous avoir cordialement serré la main.

Il habite par là dans un mas... dans une ferme plutôt—nous ne sommes pas en Provence—parmi les roses bruyères et les vertes fougères. C'est là aussi qu'il est né, à la mi du siècle dernier (1), là, que de bonne heure, ses yeux se sont emplis de lumière, de couleurs et d'infini...

(1) Le 26 septembre 1850.

« Son père était un propriétaire campagnard de Vielles-d'Ytrac. Il avait émigré par delà les Pyrénées et passait une moitié de sa vie derrière son comptoir d'Illesos près de Tolède, et l'autre moitié sur sa terre familiale. Il était bien dans ses affaires et appartenait à une classe de terriens particulière à cette région du Cantal, gens de bonne race et de grande simplicité, demi-bourgeois, demi-paysans, qui conservent dans la conduite de leur vie une dignité toute chrétienne et patriarcale.

» Grand chasseur et grand pêcheur, il apprenait à son fils le maniement du fusil,de la ligne et des filets. Et c'est en voyant au milieu des bruyères débouler les grands lièvres couleur d'amadou et en regardant les truites saumonées cingler dans la moire bleu des rivières montagnardes, que Vermenouze enfant, sentit en lui, impérieux, tyrannique, le besoin d'exprimer en vers, les impressions de sa vie en plein air.

» A la sortie de l'école des Frères, où il avait appris à lire, écrire et compter aussi bien qu'homme d'Ytrac, le jeune Arsène Vermenouze lui aussi,émigra en Espagne, selon la tradition des anciens. Il n'était pas de ceux qui *martèlent les chaudrons* ni de ceux qui *domptent les mustangs*. Il aunait de la toile. Il courut toute la presqu'île hispanique, de Gibraltar au Mont-Maudit, poussa jusqu'en Algérie et regagna quelquefois, à l'époque des vacances, son pays, par l'Italie.

» Après quinze ou seize ans de séjour *tra los montes* Vermenouze revint vers ses frères les Auvergnats. Il reparut dans Aurillac, pour y exploiter, en com-

pagnie d'un sien cousin, une fabrique de spiritueux » (1).

Et c'est alors que, tout à la joie du retour définitif dans sa chère Auvergne, son âme de poète longtemps contenue sous le joug d'un labeur acharné, put se fortifier et donner libre essor à un talent qui ne devait pas tarder à être remarqué.

Vermenouze, je l'ai déjà dit, est avant tout un modeste; pas la moindre ambition dans sa vie, ne germe, si ce n'est maintenant celle de faire aimer sa petite patrie. Aussi, ses premiers vers en patois étaient-ils composés à l'intention de quelques amis seulement; il en donnait lecture dans des réunions intimes. et c'était là tout son plaisir. Mais peu à peu, ses auditeurs charmés en étaient à regretter d'être seuls à se délecter; ils intervinrent maintes fois auprès du poète pour qu'il publiât ses poésies dans des journaux locaux. Longtemps ce fut en vain. Puis Vermenouze se laissa forcer la main et, c'est de cette époque — 1890 environ — qu'il faut dater en réalité, l'éclosion de son talent, et avec lui, la première pensée de la fondation en Auvergne d'une École félibréenne, qu'elle suscita...

Mais cette idée, avant d'être réalisée devait mûrir encore quelques années, car l'auvergnat est l'homme qui réfléchit, qui pense, qui prend conseil avant de prendre une décision, c'est l'homme prudent et sage (2).

Vermenouze lui-même le dit : (3)

E, tonès, ohuèi jo bous dije :
Nous son longtems grotat lou capt,

(1) *Mois litt. et pitt.* Avril 1905.

(2) L'Ecole félibréenne d'Auvergne, fut fondée en 1894.

(3) Extrait de la « Causerie du Capiscol au banquet de Vio » (*Flour de Brousso*, p. 328).

Dobon d'èstre del felibrige;
E plo longtems obon sousquat.
....

« Et tenez, je vous le dis aujourd'hui : — nous nous sommes longtemps gratté le tête,— avant d'être du félibrige; — et bien longtemps nous avons hésité.

« Nous trouvions l'œuvre un peu nouvelle : — voir ainsi, tout à coup, luire — les sept rayons de la sainte Etoile, (1) — cela nous étonnait un brin.

« Nous étions (mal comparés) comme un berger,— qu'une comète fait trembler, — lorsqu'il voit la queue rouge de l'astre, — au fond du ciel se déployer.

« Mais aujourd'hui l'œuvre félibréenne — nous apparaît œuvre d'union, — qui rassemble sur la même branche,— les petits oiseaux d'un même nid.

« C'est une œuvre qui ressuscite — la langue et les gloires de jadis, — et c'est pour cela qu'à notre Ecole, — tous aujourd'hui nous tenons si fort ».

L'École félibréenne fondée, Vermenouze songea alors à la doter d'un organe : « lo Cobreto » — la cabrette parbleu! comme c'eût été « la Lyre » chez les Grecs — dont il fut pendant trois ou quatre ans, le principal rédacteur.

Au cours des années qui s'écoulèrent depuis la publication des premières poésies de Vermenouze, on vint à plusieurs reprises insister auprès du poète, pour qu'il publiât un recueil de ses vers un peu trop parsemés— de-ci de-là dans différents journaux —au gré de ses admirateurs. D'autant plus que de cette façon, tous les *patoisants*, pourraient en faire leur régal,

(1) Emblème du Félibrige.

notamment la colonie auvergnate — combien importante ! — de Paris.

« L'effort n'a pas été mince, dit Jean Ajalbert dans sa préface au premier volume de Vermenouze, j'affirme, pour battre la modestie farouche de notre ami qui opposait une résistance auprès de laquelle celle de Vercingétorix aux armes de César ne fut qu'un simulacre de défense... ».

Mais enfin, après plusieurs assauts, il se rendit.... et, à l'automne de 1895, — *Flour de Brousso*, — *Fleur de Bruyère* — faisait son entrée au monde, salué peu de temps après par la critique qui, paraphrasant un mot de Lamartine à Mistral, déclara que, toutes proportions gardées, Vermenouze avait fait de l'Auvergne un livre.

En effet, pour qui connaît suffisamment le Cantal, on éprouve de douces sensations, d'impressionnants et délicieux souvenirs, à la lecture des contes, des récits, des descriptions que ce livre contient. Ah ! les joies inestimables qu'il a dû procurer à tous les Auvergnats exilés loin de leur pays ! Pour moi, sans être du Cantal, je ne puis lire ces vers sans que l'Auvergne défile devant mes yeux tout entière, avec un cortège d'inoubliables souvenirs, et je revis des heures charmantes qui tiennent du rêve...

Risquons-nous, si vous le voulez, à feuilleter ce livre, bien que la traduction fidèle que je donnerai de ces extraits ne rende pas le charme et l'allure pittoresque de l'original.

Et d'abord :

OÙ ET COMMENT FAIT SES VERS LE CAPISCOL

« Je ne porte pas toujours, quand je reviens de la chasse, — lièvre, perdreau ou bécasse ; — mais si je ne trouve rien autre sur les cîmes et dans les pentes,

— j'y cueille au moins force vers, — à pleines mains et par douzaines, — des vers de bruyère, qui sentent la sauvagine, — (même cela n'empêche pas de tuer la bécassine). — Et de cette façon, le soir, quand je m'en retourne, excédé de fatigue, — si je n'ai pas le carnier plein, j'ai le cerveau garni. — Tant que mon chien, le long d'un petit chaume, d'un champ de genêts, — flaire les *ronciers* et s'approche ou s'écarte, — moi, qui d'ailleurs jamais ne le perds de l'œil, — je travaille en même temps des pieds et du cerveau. — J'étudie là, les rochers caverneux d'après nature ; j'écoute la chanson des geais, des petites alouettes à huppe, — et le grand livre du bon Dieu, — qui a pour pages les bois, les prés, les ruisseaux, le ciel, — s'ouvre tout entier devant moi.

« C'est surtout au mois de mars que je me remue — et que je rabote des vers, que j'en dégrossis, et que j'en scie ! — Alors, le gibier, qui sent fondre la neige, — le pluvier doré, le vanneau, — et le roi des long-becs, la jolie bécasse, — tout cela vient, tout cela passe. — Aujourd'hui, tenez, je me trouve au milieu de Pont-Bernard : — le gibier y est clair semé, — mais çà ne fait rien, j'ai déjà étrenné, — et je vais vous raconter ma journée, — qui est encore loin d'être achevée ».

....

Eh ! oui, c'est ainsi que s'y prend la plupart du temps M. Vermenouze pour faire de jolis vers. L'automne venu, coiffé de sa casquette et chaussé de ses guêtres de chasseur, le fusil sur l'épaule, notre poète aime s'enfoncer dans les bois de hêtres, dans les châtaigneraies, ou parcourir la lande immense, pour faire ample moisson de perdreaux, de bécasses, de lièvres... et de contes. Eh ! oui, c'est à l'affût que

Vermenouze versifie, qu'il bourre son cerveau de vers, qu'il n'a qu'à mettre sur le papier en arrivant chez lui...

Voici en résumé *Les Deux Menettes* (1), conte décrit de main de maître, avec une sûreté et une vigueur exquises, et où chaque mot révèle et dépeint bien l'âme auvergnate (2) :

« C'est un soir, l'hiver, — toujours l'hiver... il dure si longtemps ici, qu'il opprime la pensée au plus chaud des grands jours, comme la neige persiste sur les crêtes.

« — On frappe à la porte !...

« — Qui êtes-vous ?

« — C'est moi...

« La voix est connue : on tire le verrou, et les enfants voient entrer :

« Un foutraou d'home, ombe duoy berrugues sul nas
« Que lo pu belo obio lo grossour d'uno ouglono...

« Un colosse d'homme avec deux verrues sur le nez, — dont que la plus forte avait la grosseur d'une noisette...

« C'est le cabrettaïre Juan Pel. Il revient d'une « levado », festin donné aux ouvriers, quand ils plantent le drapeau sur une maison neuve. Il secoue la neige de son manteau. Oh ! il en a vu d'autres, dans la nuit, et de dures. Quelquefois, aussi, il a ri, etc., etc...

« Mé lou coust que me soui omusat coumo cau,
Oquo fouguèt un ser, que benio d'o Sont-Pau.

(1) *Menette*, de moine, — fille dévote de l'ordre de Sainte-Agnès, ordinairement au service de la bourgeoisie et du clergé.

(2) La traduction du résumé de ce conte est tirée de « *En Auvergne* », par Jean Ajalbert.

« Mais la fois que je me suis amusé comme il faut — Ce fut un soir que je venais de Saint-Paul — Comme toujours j'avais ingurgité ; la route — Me semblait étroite, et il me la fallait toute. — Cependant, je me tenais aussi droit que je pouvais. — Comme j'arrivais au Ber, la soleil se cachait ; — Et juste, au milieu du pont, que vois-je ? deux Menettes ! — Qui venaient doucement, sans bruit, toutes seulettes ! — Le diable qui ne dort pas souvent — Me tenta à ce moment : — Juan Pel, qu'il me fit, l'occasion est choisie — Et tu ne la retourneras pas rencontrer de ta vie : — Deux Menettes, la nuit, seulettes sur un pont, — Çà ne se trouve pas trente-six fois par an. — Juan Pel, fais-les danser ! Moi qui étais assez capable — De faire ce péché, sans le secours du diable, — Je ne me le fais pas dire deux fois ; — J'attrape ma cabrette et quitte mes sabots. — Quand les Menettes me virent, — Toutes deux à la fois se signèrent — Et s'arrêtèrent. — Menettes, que je leur fais, il vous faut danser tout de suite. — Vous devez voir que je n'ai pas soif. — Et si vous ne dansiez pas, vous pourriez, l'une après l'autre, — Aller prendre un bouillon dans la rivière.

« Les Menettes me connaissaient — Et d'ailleurs voyaient bien que j'étais rond comme un œuf — Et qu'elles perdraient le temps à me demander grâce. — Elles se mirent donc face à face — Et dansèrent. — Au commencement, — Elles le firent un peu doucement. — Mais, à la fin, prirent élan — Et dansèrent, qu'elles en faisaient trembler le pont ; — La plus vieille surtout : quelle rude Menette ! — J'en faillis crever l'outre de ma cabrette ; cela semblait une pirouette. — Elle dansait sans toucher terre,

comme un oiseau. — Je leur jouais d'abord : *A l'Entrée d'un petit Bois...* — Puis : *La Marianne...* puis : *Je montai la Marmite...* — La plus jeune, qui avait les pieds comme un canard, — Devint rouge et se lassa tôt. — Mais l'autre m'aurait éreinté, moi, — Noire, sèche, sans dents, cette vieille fée ! — Elle dansait, sans suer, jusqu'à la dernière bourrée, — Et, quand ce bal s'acheva, — Je crois qu'elle le regretta. — Ainsi parla Juan Pel. C'était fin de veillée. — Il se leva, lissa sa barbe embrouillée, — But encore un demi-verre de vin, — Puis après s'en alla. Depuis je ne l'ai plus vu... ».

Peut-on oublier un tel portrait, pâli dans la traduction, mais d'une couleur intense, qu'avivent les expressions intraduisibles du terroir ?

(à suivre) GABRIEL NOEL.

TERRIBLE ACCIDENT

Une institutrice noyée dans un puits à Sains-en-Gohelle.

Un accident, qui a causé une grande émotion dans la commune de Sains - en - Gohelle, s'est produit hier, vers 8 heures 1|2 du matin, dans les circonstances suivantes :

Mlle Yvonne Maës, 23 ans, institutrice - adjointe, allait tirer un sceau d'eau au puits de M. Ch. Roussel, chez qui elle demeurait.

La jeune fille perdit l'équilibre et tomba dans le puits; des personnes présentes s'empressèrent de lui porter secours et la remontèrent au moyen de la corde ; malheureusement celle-ci cassa au moment où le corps arrivait en haut, et l'infortunée fut précipitée dans le fond.

On s'empressa de nouveau pour lui porter secours, mais il était trop tard, quand la jeune fille fut retirée, elle avait cessé de vivre.

Certainement nous n'aurions pas à déplorer cette malheureuse et nouvelle victime si l'Appareil Élévateur d'Eau, *système L. JONET et Cie*, à Raismes (Nord), dont on peut voir la réclame et la gravure dans nos colonnes, avait été placé sur le puits.

L'Administrateur-Gérant : F. Bois.

Nimes. — Imprimerie Générale, rue de la Madeleine, 21.

L'INSTRUCTION PUBLIQUE

SOUS LE PREMIER EMPIRE

(*Suite et fin*).

LES ÉCOLES SECONDAIRES — LES COLLÈGES — LES ÉCOLES ECCLÉSIASTIQUES — L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

Les archives départementales, déjà bien incomplètes pour l'université et le lycée de Nimes, sont absolument insuffisantes pour permettre l'étude des établissements d'un ordre inférieur. On peut seulement y glaner quelques renseignements épars que les documents locaux pourront compléter, si tant est qu'ils existent encore.

Le décret du 13 septembre 1793, portait qu'il serait établi trois degrés progressifs d'instruction. Ce n'était qu'un principe dont nous retrouvons l'application dans tous les actes de l'époque. C'est ainsi qu'au dessous des écoles centrales furent formées des écoles secondaires communales, qui sous le régime consulaire allaient s'appeler collèges communaux. L'enseignement qu'on devait y donner était soigneusement délimité (1). Il ne devait pas

(1) Loi du 11 floréal an X, complétée par l'arrêté du 30 frimaire an XI.

dépasser les langues françaises, latine et les premiers principes de la géographie, de l'histoire et des mathématiques. Au-delà c'était l'affaire de la grande école centrale.

Cette idée de classer les établissements d'instruction, non d'après le nombre des professeurs ou des élèves, mais suivant la nature de l'enseignement qu'on y donnait était très ancienne, et, notons le en passant, assez aristocratique. Elle consacrait l'inégalité des classes par l'échelonnement des programmes. La Révolution l'adopta cependant et l'Empire ne pouvait la répudier, puisqu'elle s'adaptait à ses principes d'administration. Le décret organique de l'Université la poussa même à ses ultimes conséquences en divisant les collèges communaux en deux classes ; à la première elle accordait le latin qu'elle refusait à la seconde.

La ville d'Alais, toujours un tantinet rivale de Nimes, avait demandé une école centrale, faisant valoir qu'elle était située au milieu du département. Nimes l'emporta ; mais l'école secondaire d'Alais communale fut la première créée et celle qui eut d'abord le plus d'importance. Son premier directeur, Fleury savait son métier. Malheureusement son successeur, quoique professeur excellent, manquait des qualités administratives nécessaires pour diriger un établissement aussi important. Les études y furent constamment assez faibles ; le principal eut à un moment donné des embarras financiers assez sérieux. Vainement le recteur demanda-t-il à plusieurs reprises son changement ; il ne put l'obtenir. Monsieur P... était un excellent homme, père de famille, originaire du pays, où il comptait de nombreuses amitiés ; sa faiblesse de caractère et ses dettes, même

comme il arrive quelquefois, le protégeaient. Le recteur dut à plusieurs reprises intervenir directement et prendre l'initiative de certaines mesures disciplinaires contre des professeurs indignes ou incapables. En 1813, il provoqua d'urgence le remplacement d'un nommé Mistralet, maître élémentaire du collège, ancien militaire, qui s'était introduit dans le corps enseignant sans aucun diplôme et dont l'ignorance rebutait tous les élèves qu'amusait trop par contre la verdeur de son langage soldatesque (1).

La ville d'Uzès plus favorisée qu'Alais eut de bonne heure un établissement d'instruction secondaire dû à l'initiative privée. En l'an X, trois personnalités notables d'Uzès, les citoyens Gide, Goiran Labaume et Robernier se réunirent et acceptèrent la garantie financière d'une école secondaire communale. Ils se proposaient d'abord de l'installer dans l'ancien évêché, mais il ne purent s'entendre avec l'administration du district qui en avait pris possession. Après quelques autres tentatives, ils se rabattirent sur la maison qu'occupait le ci-devant duc d'Uzès. Un décret du 29 Thermidor an XI établit définitivement à Uzès cette école secondaire qui fut plus tard transformée en collège, au moment de la création de l'Université (2).

Les fondateurs de cette institution eurent la main heureuse dans le choix du directeur ; M. Borie, ecclésiastique voué à l'enseignement avant la Révolution. Dans ses notes, le recteur Tédenat répète avec insistance qu'il fairait un excellent proviseur. Sous son administration le collège prospéra et compta en moyenne de 70 à 80 élèves.

(1) Arch. Dép. T. 10, lettre du 25 février 1813, n° 710.
(2) Arch. Dép. T. 1er, 14.

Le collège du Vigan devait son origine à un pensionnat libre dirigé par un M. Ferrier qui reçut en l'an XI le titre et les privilèges d'école secondaire.

Dans cette même fournée furent élevés à ce rang les établissements tenus à Nimes par MM. Descoles et Roman ; à Anduze, par M. Petit ; à Sommières, par MM. Baby et Destrem. Enfin en l'an XIV la ville de Bagnols reçut une école secondaire communale qui dès son ouverture comptait 55 élèves.

La situation de ces écoles est assez indécise jusqu'à la création de l'Université. C'est ainsi que celle dirigée par M. Descoles paraît n'avoir été guère qu'un pensionnat dont les élèves suivaient les cours du lycée. Celle de M. Roman était essentiellement et demeura une institution privée très bien dirigée d'ailleurs.

L'établissement du monopole de l'Université modifia profondément les conditions d'existence de tous ces pensionnats. Dès 1808 leurs directeurs durent se pourvoir d'une licence d'enseigner délivrée par le grand maître sur l'avis du recteur, licence qui d'ailleurs n'était pas gratuite. Dans les divers collèges publics ou privés, la famille ou le gouvernement payaient une pension et deux rétributions. De la pension, rien à dire ; elle s'explique d'elle-même. Des deux rétributions, la première appelée *universitaire* était perçue au profit de l'Université et devait être égale au vingtième de la pension ; la seconde était appelée *collégiale*.

En 1810 toute une série de circulaires viennent réglementer les écoles communales. Le 7 mars 1810 le grand maître précise avec soin que les grades universitaires ne suffisent pas pour ouvrir des cours publics ; mais qu'il faut une autorisation spéciale

de sa part ; il demande en même temps des renseignements pour établir ses décisions. Le 5 novembre 1810, nouvelle circulaire qui prescrit aux chefs d'institution et de pension d'envoyer leurs élèves aux cours du lycée du collège de la ville qu'ils habitent. Cette décision ne fut pas strictement et immédiatement observée, puisque nous voyons certains cours privés se constituer jusqu'en 1815. Mais le but poursuivi, le monopole de l'enseignement, le fut avec opiniâtreté puisqu'une circulaire du 31 juillet 1812 relative au recrutement des élèves pour les lycées qui n'en ont pas le nombre suffisant porte expressément : « je déterminerai combien chaque « lycée ou collège peut contenir de pensionnaires, « en prenant s'il y a lieu son complément dans les « institutions et pensions de la ville. Il vous sera « facile de faire entendre à ces maîtres que leur inté- « rêt personnel doit les guider dans cette circons- « tance. Jusqu'à ce que ce complément soit atteint, « ils ne pourront conserver dans leurs maisons des « élèves au-dessus de l'âge de 9 ans. »

La même circulaire prescrit que les élèves des pensions doivent porter l'habit uniforme des lycées sous peine de fermeture de leurs établissements.

On ne voit pas bien quel intérêt pouvaient avoir les maîtres de pension à se dépouiller d'une partie de leurs élèves en faveur des établissements officiels. En outre la circulaire ne résolvait pas une question douteuse. Le versement opéré et le complet des lycées atteint, s'il restait dans les pensionnats des élèves au-dessus de 9 ans devait-on les renvoyer ? C'est ce que ne manqua de faire observer le recteur de Tédenat, qui d'ailleurs ne semble pas avoir obtenu de réponse précise et prit sur lui la décision provisoire.

On comprend que ces entraves et ces prescrip-criptions rigoureuses devaient insensiblement amener la disparution des établissements privés. Quelques-uns cependant surnagèrent soit que leurs directeurs se soient conformés aux instructions ministérielles et envoyé leurs élèves au lycée ou qu'ils aient supprimé le latin de leur programme d'enseignement. Nous en citerons quelques-uns d'après les notes de Tédenat, sans dissimuler que cette énumération sera forcément incomplète.

A Nimes nous avons déjà cité l'institution de M. Roman. Tédenat l'appelle « un homme de talent et de mérite. » Il était né en 1763 et enseignait depuis longtemps à Nimes. Membre de l'Académie, il y lisait des pièces de vers, écrites dans le goût du temps, mais avec correction et élégance. C'était tout à fait le professeur de l'ancienne école, catholique, conservateur par tempérament, mais d'une grande réserve. Il était bien vu dans le monde officiel, et, détail assez bizarre, le préfet d'Alphonse, tandis qu'il refusait obstinément de paraître aux cérémonies officielles universitaires acceptait de présider les distributions de prix de ce pensionnat. En 1807, après la paix de Tilsitt, M. Roman fit représenter par ses élèves un sorte de drame lyrique intitulé *David* et consacré, cela va sans dire, à chanter les louanges de l'Empereur. Dans cette pièce, dont l'auteur fidèle à la discipline, envoya une copie au recteur, un ange venait annoncer au grand prêtre Samuel que Dieu avait choisi David pour commencer une nouvelle dynastie dans Israël. La pièce finie, ce même ange reparaissait et chantait les couplets suivants :

Pour peindre un roi brillant de vertus, de courage
Que Dieu dès son enfance ait daigné se choisir,
Français, heureux Français, est-il besoin d'ouvrir
Les annales du premier âge.

Ce que tous les héros ensemble
Ont acquis de talens, de gloire et de renom
Votre Empereur seul le rassemble
Chantez, chantez Napoléon

Le Chœur (refrain)

Ce que tous les héros ensemble
....
Chantons, chantons Napoléon
Vive, vive Napoléon

L'ANGE

Du Nil au Niémen, du couchant à l'aurore
Sa main victorieuse a semé les exploits :
Aux plus grands potentats il impose ses lois
Pour vous il fera plus encore

Devant des rois vaincus, briguant une autre gloire,
Lui-même arrête enfin le cours de ses succès ;
A l'univers entier il proclame la paix
Du haut de son char de victoire.

Je vous prédis, Français, gloire, bonheur, puissance
Votre Napoléon, c'est moi qui l'ai formé
Sous ce règne nouveau l'Eternel m'a nommé
L'ange protecteur de la France.

Tandis que l'ange remontait dans la gloire et disparaissait, le chœur continuait ses chants, Entrait un batelier qui déclarait que partout où on célèbre la fête de Napoléon le grand, il avait le droit d'y assister.

C'est le patron Jean « qui manœuvrai dans le vaisseau qui le ramena d'Egypte, c'est moi qui l'ai porté comme un trait de feu dans mon bateau jusqu'au radeau de la conférence, qui me trouverai dans celui qui le descendra comme une bombe en Angleterre.»

La foule : « Patron Jean, patron Jean, raconte nous ce qui se passa sur le fameux radeau. »

Patron Jean s'exécute et chante sur l'air :

(à Paris et loin de sa famille)

Trop longtemps aux champs de carnage
Les Français ont bravé la mort ;
Tant de hauts faits, tant de courage
Fixent enfin les lois du sort.
De la Russie et de la France
Tous les maux vont être effacés.
Ouvrons nos cœurs à l'espérance ;
Les deux empereurs se sont embrassé.

Les Anglais et leur politique
Errent sans boussole sur l'eau.
Ils n'ont paru dans la Baltique
Que pour servir d'ombre au tableau.
Nous verrons ces vains insulaires
Aborder pavillons baissés.
Les mers ne sont plus tributaires
Les deux empereurs se sont embrassé.

....

CHANT FINAL

Chantons, chantons Napoléon
....
Vive, vive Napoléon.

Il m'a paru intéressant de citer d'assez longs extraits de cette poésie de circonstance, très symptomatique de l'état d'esprit qui régnait en France, à l'apogée de l'Empire et avant la guerre d'Espagne. Malgré tout le talent déployé à chanter les louanges de l'empereur, la bienveillance des autorités et la sympathie rectorale, M. Roman subit les conséquences de l'arrêté de 1810 et fut obligé d'envoyer une partie de ses élèves suivre les cours du lycée.

Un autre pensionnat très estimé était celui de M. Reumont, « qui s'est bien soutenu principalement pour l'écriture et le calcul ; il a du talent pour cette partie » dit Tédenat dans ses notes. M. Reumont était né à Nimes, mais de parents allemands. Aussi s'occupait-il de donner à ses élèves quelques notions de langues étrangères. Après 1810 il supprima l'enseignement du latin et put ainsi échapper à l'application rigoureuse des nouveaux décrets.

Parmi les autres chefs d'institution signalés par Tédenat je ne vois guère d'intéressant à noter que ceux tenus par deux prêtres : l'abbé Beaumes à Beaucaire, « qui n'a que six élèves et attend l'âge pour entrer au séminaire », et l'abbé Pellier (1) au Chambon près Alais, « il ne s'occupe guère des affaires de ce monde. »

(1) L'abbé Pellier, plus connu sous le nom du père Chrysostome fit de son pensionnat du Chambon un véritable séminaire, sur lequel nous espérons pouvoir publier sous peu une étude très complète.

Le nombre des prêtres qui recevaient chez eux des élèves sous prétexte de les préparer au séminaire était assez considérable. Si les documents qui nous ont été conservés ne permettent pas d'en dresser une liste exacte , la correspondance de Tédenat avec le grand maître laisse entrevoir des tiraillements fréquents avec les évêques désireux par tous les moyens d'étendre de plus en plus leur action sur l'éducation de la jeunesse.Officiellement il n'existait dans le ressort de l'Académie de Nimes que deux séminaires, celui de Mende autorisé par décret du mois de novembre 1806 et celui d'Avignon, autorisé en 1809. Mais il y avait une masse d'écoles préparatoires,trop peu importantes isolément pour détourner de l'enseignement de l'état en nombre considérable de jeunes gens. Un ecclésiastique du département de la Lozère écrivait en 1811 à Tédenat. « D'après une circulaire que je reçois du premier pasteur du diocèse qui invite tous les curés et desservant à former quelques élèves pour l'état ecclésiastique. Je me décide à donner une partie de mon temps à une aussi bonne œuvre. » On comprend aisément que ces petits foyers d'enseignement, très actifs et d'un caractère familial qui les rendait sympathiques aux parents , échappaient à la surveillance des inspecteurs de l'Université et ne payaient pas la rétribution scolaire. En outre comme les évêques étaient autorisés au moment de la formation des listes de recrutement à présenter les aspirants ecclésiastiques susceptibles d'être exemptés du service militaire, ils s'efforçaient d'en étendre le bénéfice au plus grand nombre possible des élèves de ces écoles. L'évêque de Mende se distinguait surtout par son hostilité contre les établissements universi-

taires et par ses efforts pour leur enlever des élèves. Je cite dans son contexte une lettre du recteur au grand maître qui résume la situation et montre le dépit de Tédenat.

« J'ai eu occasion de voir en société le major qui a présidé au dernier recrutement dans la Lozère. Il m'a dit que M. l'Évêque avait présenté une liste d'exemption de soixante-quatre jeunes gens, la plupart de l'arrondissement de Marvéjols. Pour éclair cir le fait, j'ai écrit à M. le principal qui m'a répondu que la liste de M. l'Évêque ne portait que huit élèves pris dans son collège. Comme il n'y a pas d'autre collège ni d'institution connue dans cet arrondissement, j'en ai conclu que les autres exemptés étaient répandus chez les curés, ce que V.E. pourrait vérifier en demandant à M. le ministre des cultes communication de la liste de présentation de M. l'Évêque laquelle doit indiquer les écoles où étudient les jeunes gens désignés. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il existe une circulaire imprimée de M. l'Évêque de Mende adressée aux curés pour les inviter à former un tableau semblable à celui qui fut envoyé à M. le principal du collège de Maruéjols. — Il est encore certain qu'une quarantaine de jeunes gens sortis des écoles de ces curés sont entrés cette année au séminaire diocésain où ils étudient la théologie, sans avoir aucune instruction préalable sans être en état de prendre le grade de bâchelier qu'ils se gardent bien de demander au mépris de la loi du 9 avril 1809.

Je dois faire connaître à V. E. un fait qui achèvera de lui donner une idée des obstacles qu'oppose le clergé. M. l'Evêque de Mende voulant donner dernièrement la tonsure aux huit jeunes gens déjà

nommés envoya un de ses grands vicaires pour les examiner. Quelle fut sa surprise lorsqu'il vit que plusieurs d'entre eux n'entendaient même pas le Français. M. l'Evêque dit que les décrets de l'Université impériale ne l'empêcheront pas de faire des prêtres et qu'il prendrait des sujets partout où il en trouverait. Il faut convenir qu'il tient parole.

Votre Excellence doit voir par cet exposé quelles sont les difficultés que nous avons à combattre et qu'il faut des leviers plus puissants que ceux que les recteurs ont entre les mains pour résister à tant d'efforts réunis » (1).

Cette dernière phrase laisse poindre le secret mouvement des principes Jacobins dont tous les fonctionnaires de l'Empire étaient plus ou moins pénétré. C'était un homme très calme que Tèdenat et qui pour lui-même réclamait avec juste raison une plus grande indépendance; mais qui ne comprenait pas l'existence de l'autorité sans des pouvoirs extraordinaires. Il avait sans doute raison de surveiller et de poursuivre l'exécution de la loi; mais n'était-il pas suffisamment armé par les lois et règlements existants? Les évêques trouvaient qu'il l'était trop et volontiers passaient par dessus sa tête, pour s'adresser directement au grand-maître de l'Université, qu'ils trouvaient plus conciliant ou plus faible comme on voudra. Et ce n'était pas seulement contre l'évêque de Mende que le recteur de Nimes avait à rompre des lances; le faible et débonnaire évêque d'Avignon, M. Périer, avec plus de formes, mettait tout autant de tenacité à poursuivre le recrutement

(1) *Arch. Dép. Gard,* T. 10, registre n° 7 lettre du 20 décembre 1812,

de son clergé malgré vents et marées (1). Il y a même quelque chose de piquant à voir M. Morel de Mons qui devait succéder à l'évêque Perrier et le traiter avec un réel manque d'égards, poursuivre le même but que lui en cette délicate question du recrutement des prêtres et la résoudre moins aisément que lui.

Il avait été beaucoup parlé de l'enseignement primaire à la tribune des assemblées révolutionnaires. De tous les rapports présentés sur cet important sujet, celui du conventionnel Lanthenas, déposé le 23 novembre 1792 (2), n'est peut-être pas aussi célèbre qu'a bien voulu le dire M. Aulard; il est le plus intéressant, parce que moins personnel que celui de Condorcet, il donne une idée plus juste de la moyenne d'opinions de la grande assemblée sur cette matière. Les décrets qui suivirent établirent un instituteur par commune avec un traitement proportionné à l'importance des écoles. Ils ne furent pas exécutés. La loi du 25 octobre 1795 n'accorda plus à à l'instituteur public d'autre rétribution que celle versée par les parents. Nombre d'écoles s'ouvrirent qui, nous allons le voir, n'offraient pas toutes des garanties sérieuses soit au point de vue de la matière, soit au point de vue de l'instruction.

Les lois organiques de l'Université rétablirent le principe de l'enseignement primaire public. Il ne serait donc pas exact de dire de dire que l'Empire

(1) Cf. le chapitre « Création des séminaires » dans le livre de notre collaborateur M. A. Durand, « *Un Evêque Constitutionnel* », ouvrage auquel il faut toujours revenir pour l'étude des questions religieuses dans le Gard pendant cette période. On peut avoir un point de vue divergent : la documentation y est si substantielle et impartiale qu'on ne saurait s'en passer.

(2) Cette date a été définitivement établie d'après la correspondance de Portier, représentant de l'Oise, par M. Thiot, dans son étude sur ce conventionnel. *Mémoires de la Société Académique de l'Oise*, tome XIX, p. 640.

négligea complètement cette branche de l'enseignement. Il le serait encore davantage de croire qu'il s'en occupa avec soin et l'organisa complètement. Son œuvre fut surtout de régulariser l'exercice de la profession d'instituteur, de le soumettre à la nécessité de l'autorisation et du contrôle de l'autorité universitaire. Le principe de la division des ordres d'enseignement fut plus soigné, mieux observé que jamais. D'après le décret de 1811 il fallait une autorisation du grand-maître de l'Université pour enseigner le latin. Il suffisait de celle de recteur pour la simple école primaire. Une amende de 100 à 3.000 francs frappait l'instituteur primaire qui enseignait clandestinement le latin. Les écoles où l'on n'apprenait que la lecture, l'écriture et les premiers rudiments du calcul étaient dispensées de la rétribution scolaire.

Tédenat prit fort à cœur l'organisation des écoles primaires dans le ressort de l'Université confiée à sa direction. Il commença par soumettre à un contrôle sérieux toutes les écoles primaires ; les notes qu'il envoya au grand maître au fur et à mesure de ses inspections, nous donnent une assez médiocre idée du personnel enseignant. En 1811, il envoie la liste de seize instituteurs de Nimes ; quatre étaient d'anciens militaires ; un autre, le sieur Garnier, était de son premier métier faiseur de bas ; prudemment, le recteur met un point d'interrogation au chapitre de ses connaissances, mais constate qu'il avait fait les campagnes des Pyrénées-Orientales et d'Italie ; le sieur Renoud Noël est dans le même cas ; mais son instruction doit être supérieure, puis qu'en l'an VII, il commandait la place d'Istres en état de siège. Le sieur V... était cordonnier de son premier état et

l'exerçait encore à ses moments perdus. Le recteur ajoute, avec une certaine ironie : « Quant à ses connaissances, il faut croire qu'elles ont été trouvées suffisantes, puisqu'il a obtenu son diplôme ». Si l'on ajoute qu'un autre de ces instituteurs est signalé comme : « prêteur sur gages, d'une mauvaise réputation », on aura une assez triste idée du corps enseignant primaire dans Nimes. Encore s'agit-il d'une grande ville, chef-lieu du département, et où de tout temps l'instruction fut en honneur ; avec quelque raison, on peut se méfier davantage encore des maîtres des petites villes ou villages.

C'est en 1810 que les autorités universitaires impériales furent officiellement mises en présence de la question de l'enseignement primaire. Une lettre de Tédenat nous laisse entrevoir les difficultés de cette partie de sa tâche. Il avait été nommé par l'Académie de Nimes vice-président pour l'année 1811 et refusa cet honneur dans les termes suivants : « La « vice-présidence est un échelon à la présidence, et « il me serait impossible de remplir dignement cette « place. Occupé de l'organisation de l'enseignement « primaire qui, à en juger par les apparences, ne « sera pas plus avancée dans un an, comment pour- « rai-je partager entre deux fonctions aussi impor- « tantes un temps qui me suffit à peine pour répon- « dre aux lettres du grand maître de l'Université et « à celles d'un millier d'instituteurs primaires tou- « jours en dispute entre eux ou avec le maire et le « curé de leur village » (1).

De fait, le recteur ne s'épargnait pas, et malgré sa haute dignité, multipliait les inspections dans le res-

(1) Archives de l'Académie de Nimes, Correspondances diverses, Lettre du 26 novembre 1810.

sort de son académie. J'ai retrouvé la note de ses frais de tournée pour 1810, qui témoigne d'une activité peu commune :

« 1° Voyage pour organiser le lycée « d'Avignon	4	journées.
« 2° Voyage à Avignon, Orange, « Carpentras et Apt pour ouvrir des « concours pour les bourses commu- « nales	13	»
« 3° Pour inspecter l'école de Som- « mières	3	»
« 4° Visite à la commune de Belle- « garde	1	»
« 5° Pour visiter l'école de Tournon « et présider la distribution de prix à « Avignon	10	»
« 6° Voyage dans le département de « la Lozère	23	»
	54	journées.

« J'ai déboursé 703 francs, soit 13 francs par jour.

« J'avais entre mes mains 536 francs. Il me reste « dû 167 francs ».

Je n'ai pas retrouvé les états de frais de tournée pour les années qui suivirent. Mais à en juger par sa correspondance avec le grand maître, les déplacements du recteur furent tout aussi fréquents, et l'inspection des écoles primaires y prit une place de plus en plus grande. L'œuvre se poursuivit lentement, heurtée contre toute sorte de résistances, mal comprise par les uns, sourdement combattue par ceux dont elle froissait les intérêts. Quelques maires cependant secondèrent avec intelligence et fermeté les efforts du recteur. On peut citer à ce point de vue

comme modèle l'organisation de l'enseignement primaire dans la commune de Vauvert. Au début du consulat, il n'y existait qu'une seule classe tenue par un vieil instituteur, jadis peut être capable, mais que son âge rendait tout à fait insuffisant. Comme son métier était son gagne-pain, l'administration municipale le laissa en place et lui assura même des ressources que ses élèves ne lui donnaient plus. Mais deux autres instituteurs plus jeunes et plus capables furent appelés et subventionnés par la commune. Des locaux convenables furent assignés aux écoles ; le maire et ses adjoints en passèrent fréquemment l'inspection. Des sommes furent allouées sur le budget municipal pour la distribution annuelle de prix aux élèves les plus méritants. Cette cérémonie fut traitée avec solennité et inscrite parmi les réjouissances officielles de la fête du 15 août. Le maire, entouré de son conseil municipal, la présidait et prononçait un discours toujours assez court, mais où il ne craignait pas d'aborder parfois des sujets élevés. Celui qu'il prononça en 1810 fut consacré à l'éloge de l'émulation exaltée pour ses heureux résultats, non seulement dans l'enseignement, mais encore dans tous les actes de la vie. Il y est fait naturellement grand éloge de l'Empereur, et l'émulation est considérée comme la vertu militaire par excellence (1). Cette fête des écoles était très populaire à Vauvert, et quand le maire empêché ne pouvait y présider, son premier adjoint s'empressait d'envoyer à la préfecture copie du discours qu'il prononçait. Il faut ajouter que le curé, bien qu'ayant appartenu à la fraction dite assermentée, boudait

(1) Mes archives particulières. Lettres et discours de J.-A. Maurin, maire, juge de paix et conseiller général de Vauvert.

obstinément cette solennité et refusait d'y paraître.

A la fin de 1712, le recteur Tédenat avait tant bien que mal terminé son œuvre d'organisation de l'enseignement primaire, bien imparfaite encore, à peine dégrossie, mais construite avec une grande méthode et poursuivie avec tenacité. « J'ai pensé écrit-il, au Grand-Maître, qu'il fallait donner une autorisation particulière à chaque instituteur tant ancien que nouvellement nommé et profiter de cette circonstance pour élaguer ceux dont l'ignorance ou l'immoralité avaient été dénoncées. » Pour arriver à ce but il nomma par arrêté des commissions cantonales composées du maire du chef-lieu, du juge de paix et du curé. Mais la jalousie de l'autorité préfectorale n'accepta pas facilement partout ces dispositions pourtant fort sages. Si les préfets du Gard, de l'Ardèche, et de Vaucluse n'y firent aucune objection, celui de la Lozère le dénonça au Grand-Maître comme attentatoire aux privilèges administratifs et Tédenat dut prendre la plume pour le défendre : il le fit, on peut le croire, avec une certaine vivacité et quelque peu de cette amertume ironique dont il était coutumier (1).

Malheureusement pour cet embryon d'organisation de l'enseignement primaire dans le Gard ; cette année 1813 était celle des dernières convulsions de l'Empire. Si, comme je l'ai dit, les circulaires se multipliaient et si les fonctionnaires de l'Université poursuivaient imperturbablement leur tache de fondateurs d'un ordre nouveau, l'esprit public était

(1) *Arc. Dép. du Gard.* T 10 ; Registres de correspondance n° 740. lettre du 5 avril 1813. Cet arrêté d'ailleurs n'avait fait qu'appliquer en les étendant aux chefs-lieux de canton. les prescriptions de l'arrêté du Grand-Maître de l'Université, de mai 1810, portant création d'un *bureau central d'instituteurs* et organisant la procédure à suivre pour le contrôle et l'admission des demandes.

ailleurs. En octobre 1813, une circulaire du recteur, adressée à toutes les autorités placées sous ses ordres ou sa surveillance, revèle que des craquements se font entendre dans la machine gouvernementale. Elle prescrit qu'on lui fasse connaître d'urgence pour être transmis au Grand-Maître, « tous les événements qui sont de nature à troubler l'ordre et la discipline dans les divers établissements d'instruction de mon académie. »

En 1814, c'est l'effondrement définitif. Beaucoup de maîtres abandonnent leurs fonctions ; les élèves restent chez eux ; les établissements secondaires ne demeurent ouverts que pour la forme ; un certain nombre d'écoles primaires se ferment, par suite de l'appel des maîtres aux armées ou parce que quelques uns se jettent dans la mêlée politique, espérant y gagner une situation meilleure. Tédenat reste à son poste et pare de son mieux aux difficultés ; en avril et en mai 1814, il rappelle à leurs fonctions tous les professeurs ; il réchauffe le zèle des chefs d'institution. Le 21 avril 1814, il lance une circulaire pour expliquer au public les dispositions d'un arrêté du gouvernement provisoire « dont la malveillance abusait pour égarer l'opinion publique sur l'existance présente et future des lycées. » Il affirme aux familles que lycées, collèges et écoles sont ouvertes, prêtes à faire leur tâche et termine enfin par cette phrase significative et par elle-même et par son désordre grammatical : « L'Académie de Nimes a envoyé son adhésion aux actes du sénat auxquels elle a adhéré de bon cœur » (1).

Cette attitude passive, résignée en face des événements politiques, nous la retrouvons dans les rares

(1) *Arc. Dép. du Gard.* T. 10. Liasse 12.

documents datés de 1815. Voici l'extrait d'une lettre du 15 mai de cette année après le retour de l'Ile-d'Elbe : « La plupart des professeurs élevés aux milieu des orages de la Révolution en ont propagé les principes libéraux par leurs écrits, leurs leçons, leur conduite. Ils sont presque tous honorablement connus dans la République des lettres et ont toujours manifesté un grand dévouement aux principes du gouvernement....... Dans ce moment l'étendard tricolore flotte au levant et au couchant sur les bâtiments du lycée et tous les fonctionnaires et élèves sont parés de couleurs nationales. »

La chute définitive du gouvernement impérial n'interrompit pas la carrière universitaire du recteur Tédenat, qui resta, comme on sait, à la tête de l'Université de Nimes. Comme la plupart de ses collègues et subordonnés, il exerça ses fonctions avec un autre esprit politique, une autre formule d'obéissance sur les lèvres ; mais avec la même conception du devoir professionnel. En définitive l'esprit universitaire était né sous l'Empire ; il devait lui survivre.

GEORGES MAURIN.

LES IMESSEBELEN [1]

J'ai publié en 1874 dans la « *Revue Africaine* » une étude sur une coutume digne des âges héroïques, existant dans les tribus de la Grande Kabylie adossées au Djurjura, qui veut que, dans les circonstances d'extrême danger pour l'indépendance du pays, des jeunes gens qui prennent le nom d'*imessebelen*(dévoués, qui s'offrent en sacrifice) fassent l'offrande de leur vie pour la défense de leurs foyers.

Les événements du Maroc donnent aux questions de cette nature un regain d'actualité et j'ai pensé que l'Académie accueillerait avec intérêt une note reproduisant les parties essentielles de cette étude.

J'indiquerai d'abord les règles qui président à l'enrôlement des *imessebelen* (au singulier *messebel*) et qui précisent le rôle que ceux-ci ont à jouer.

Il ne doit pas être provoqué d'enrôlements d'*imessebelen* dans les guerres de tribu à tribu ni dans les guerres d'agression; cette ressource suprême doit être réservée pour la défense du sol contre une nation étrangère,

C'est toujours un marabout entouré de la vénération générale qui provoque les enrôlements, après avoir pris l'avis des anciens et des notables du pays. Il fait publier dans les tribus et sur les marchés que

(1) **Lecture faite à l'Académie de Nimes,**

des hordes d'étrangers menacent d'envahir leur pays, de s'emparer de leurs personnes et de leurs biens et de les soumettre à leurs lois, que le danger est pressant et qu'il faut, suivant la coutume des ancêtres, que des hommes vaillants et patriotes offrent leur vie pour protéger les femmes et les enfants, pour défendre leurs biens, leur liberté et leur religion, ajoutant que le paradis est assuré à ceux qui succomberont dans le combat. Il indique en même temps le lieu et le jour où les volontaires seront inscrits.

L'enrôlement se fait en présence d'une assemblée de notables des tribus intéressées. Chaque volontaire qui se présente donne au secrétaire chargé de la tenue de la liste son nom et ceux de sa tribu et de son village; il fait connaître s'il a encore son père et déclare qu'il accepte à l'avance les conditions qui seront fixées pour le combat. Ce sont ordinairement des célibataires qui se font inscrire, mais les hommes mariés ne sont pas exclus. Il n'y a pas de déshonneur pour un jeune homme, à se retirer, si son père lui refuse plus tard son consentement et le réclame à l'assemblée des notables.

Lorque l'enrôlement est terminé on convient du programme que les *imessebelen* devront suivre, on fixe le poste ou les postes qu'ils devront occuper, les armes qu'ils devront prendre, la distance à laquelle ils auront droit de reculer en combattant et la limite à laquelle ils devront arrêter la poursuite de l'ennemi si on craint des embuscades.

Les *imessebelen* ne doivent pas se mêler aux autres combattants, ils ont toujours des postes à part. Il est interdit d'enlever leurs morts, on ne les emporte qu'après le combat; les blessés ne doivent être enlevés que s'ils sont tout à fait hors d'état de combattre,

les chefs désignés pour la direction du combat en sont juges. Ces prescriptions ont pour but d'empêcher, autant que possible, le mélange des *imessebelen* avec les guerriers des tribus, dont ils pourraient subir les entraînements.

Toutes ces dispositions sont écrites à la suite de la liste des volontaires.

Quand tout est bien arrêté, le marabout qui a présidé aux enrôlements fait, avec tous les assistants, la prière des morts sur les *imessebelen* ; ceux-ci restent debout et ne participent pas aux prières.

A partir de ce moment, les *imessebelen* n'ont plus à s'occuper de rien, c'est à qui leur apportera des armes et des vêtements et leur offrira des plats de kouskessou et des friandises ; les femmes et les enfants s'empressent autour d'eux pour les servir, leur accordant, par avance, la vénération qu'on doit à des martyrs de l'indépendance du pays.

Les *imessebelen* qui sont tués sont enterrés dans leur village dans un cimetière à part qu'on appelle *tamekebert imessebelen* et qui devient un lieu vénéré où on va faire ses dévotions. Les femmes et les enfants de ceux qui ont succombé sont nourris aux frais de la djemaa et sont traités avec des égards particuliers. Les *imessebelen* qui échappent à la mort, soit parce qu'ils ont survécu aux blessures reçues dans le combat, soit parce que la victoire a couronné leurs efforts, jouissent partout d'une grande considération, ils ont le pas sur tout le monde et nul n'oserait leur chercher querelle.

S'il en est qui restent estropiés par suite de leurs blessures, ou qui n'ont pas de moyens d'existence suffisants, la djemaa pourvoit à leurs besoins.

En revanche, ceux qui ont manqué à leurs enga-

gements en prenant la fuite, ne sont plus que des parias objets du mépris général, on ne leur parle plus, on ne prononce plus leur nom, ils sont morts. Ils ne trouveront pas de femmes qui consentent à les épouser et, s'ils ont des filles, ils ne pourront pas les marier. Ils n'auront qu'une ressource,ce sera de s'expatrier.

Voici un exemple de l'emploi des *imessebelen* remontant à l'époque de la domination turque que les Beni Raten citent avec orgueil. Au mois de juin 1754, le bey de Titery, Mohamed-ben-Ali-ed-Debbah (l'égorgeur) (1) dont relevait à cette époque le caïdat du Sebaou, avait voulu soumettre cette puissante tribu. Ce bey, comme son surnom l'indique, était un homme terrible et sanguinaire dont on avait tout à craindre s'il était vainqueur, aussi les Beni-Raten résolurent-ils d'enrôler des *imessebelen* pour une défense désespérée; 150 jeunes gens se présentèrent et il fut convenu qu'ils s'embusqueraient dans le ravin de Semda d'où ils surgiraient pour prendre à revers les assaillants. Leur dévouement ne fut pas mis à l'épreuve ; la colonne turque qui avait pris le chemin de Souk-el-Had, (marché du dimanche) se portait à l'assaut du village d'Adeni lorsque le bey Mohamed

(1) Le bey Mohamed dont le souvenir gardé par la tradition est encore très vivace chez les Kabyles, avait fait ses études dans une zaouïa du pays et il avait même épousé une fille des descendants des anciens sultans de Koukou. Il avait été nommé caïd du Sebaou en 1150 (1737-8), puis il était devenu bey du Titery en 1158 (1745-6), conservant ainsi la Grande Kabylie sous son autorité. Il a fait de nombreuses expéditions dans le pays : d'abord, dans le pâté montagneux des Beni-Aïssi, puis dans les Guechtoula et les Beni-Sedka qu'il réduisit à l'obéissance Ayant voulu soumettre également les Zouaoua, il fut cerné dans son camp des Beni-Ouassif et il eut beaucoup de peine à se frayer un passage au milieu des contingents kabyles.

Le bey Mohamed combattit également, avec des alternatives de succès et de revers, les Flisset el Behar et les Beni Djennad et il finit par soumettre ces belliqueuses tribus.

tomba mortellement frappé d'une balle. Cette mort arrêta l'élan des turcs qui se mirent précipitamment en retraite; les *imessebelen* n'avaient pas eu à intervenir.

Je vais maintenant passer au récit de deux épisodes mémorables de la conquête française dans lesquels il a été fait appel aux *imessebelen*.

Au mois de juin 1854, deux colonnes pénétraient dans la Grande Kabylie; l'une de 6.500 hommes, partie d'Alger, était commandée par le général Camou, l'autre fournie par la division de Constantine, comptant 5.300 hommes, avait à sa tête le général de Mac-Mahon ; le général Randon, gouverneur général de l'Algérie, avait le commandement en chef. La mission de ces troupes était de châtier les tribus qui s'étaient jetées dans la révolte à la voix du chérif Bou Bar'la, redoutable agitateur qui, depuis 1851, avait déjà nécessité l'action de quatre grosses colonnes expéditionnaires. Les deux colonnes, après avoir opéré séparément dans les Beni Djennad et dans les Beni-Hassaïn, avaient fait leur jonction dans le Haut Sebaou et avaient remonté ce cours d'eau jusqu'à Bou Behir.

Elles avaient alors en face d'elles, sur la rive gauche de la riviére, un gros contrefort montagneux qui, partant du col de Tirourda, va mourir au confluent du Sebaou et de l'Oued Beni-Aïssi, contrefort habité par des tribus faisant presque toutes partie du commandement du bach-agha du Sebaou, Bel-Kassem-ou-Kassi ; au-delà du contrefort et sur les pentes nord du Djurjura étaient les tribus du commandement du bach-agha du Djurjura, si-el-Djoudi ; mais, d'un côté comme de l'autre, la soumission

était plutôt nominale que réelle et n'avait été déterminée que par le désir d'obtenir, de l'autorité française, moyennant un impôt minime, des passeports pour aller commercer dans nos villes et en pays arabe.

Ces populations, qui se regardaient comme soumises et qui ne s'étaient pas déclarées ouvertement contre nous, ne se croyaient pas menacées et elles vaquaient paisiblement à leurs occupations ordinaires, comptant d'ailleurs que nous n'oserions pas aller les attaquer dans leurs montagnes réputées inexpugnables. Pourtant le général Randon avait formé le dessein d'aller s'établir avec ses troupes sur le sommet de ce contrefort, que n'avait jamais foulé le pied d'un soldat étranger, aussi bien sous la domination romaine que sous la domination turque. Son but était de soumettre les tribus qui étaient restées indépendantes et de rendre effective la soumission de celles qui avaient déjà reconnu notre autorité. C'était pour la première fois que nous allions nous aventurer dans les mystérieux repaires de ce massif montagneux que les romains appelaient du non caractéristique de *mons ferratus* et qui étaient le dernier asile de l'indépendance Kabyle.

Le bach-agha Bel-Kassem-ou-Kassi depuis longtemps malade et qui n'avait plus qu'un souffle de vie (1) avait tenu, malgré tout, à marcher avec nos colonnes; il nous donna, dans cette circonstance, une dernière preuve de son dévouement en assurant, par son influence personnelle, le passage de nos troupes, sans coup férir, jusqu'au point culminant de la crête.

(1) Il est mort un mois après, le 12 juillet 1854.

Le 16 juin, à 3 heures du matin, nos troupes se mettent en marche et font l'ascension des Beni Yahia, en passant par le village d'Igoufaf des Beni-bou - Chaïb et celui de Taka des Beni - Yahia, sans que les Kabyles aient fait aucun effort pour arrêter notre marche. Le général Randon établit son camp au marché du Sebt des Beni-Yahia.

Ce fut avec stupéfaction que les Kabyles constatèrent, du haut de leurs montagnes, la présence de nos soldats au cœur de leur pays. Dans la nuit, des feux furent allumés sur les sommets du Djurdjura pour appeler les guerriers des tribus environnantes. Les Beni-Itourar', Beni - Illilten, Illoula - ou - Malou, Beni-Mellikeuch, Beni-Idjeur accoururent en armes au rendez-vous ; la djemaa réunie se prononça unanimement pour la guerre et cette résolution fut proclamée par trois décharges successives de toutes les armes à feu.

Les Kabyles s'occupèrent immédiatement de nous barrer la route vers les crêtes supérieures du Djurdjura au moyen d'une ligne de retranchements en terre et en pierres sèches : à Tichkirt, entre le village de Tazrout des Beni - bou - Youcef et le pic d'Akarrou-Bourdja et sur la crête des Beni-Itourar', qui se détache de ce pic du côté de l'est. Cette ligne de défense, tracée avec une remarquable intelligence, comme nos officiers purent le constater plus tard, était appuyée, à l'ouest, à des sommets inacessibles; elle ne pouvait être tournée que du côté de l'est, mais en traversant un pays très difficile, coupé de nombreux ravins profonds et escarpés et en escaladant les pentes abruptes de la montagne de Timezguida.

Le village de Soumeur, des Beni-Itourar', se trou-

vait derrière cette ligne de défense ; c'est là qu'habitait la célèbre prophétesse du Djurdjura, Lalla-Fatma, dont le nom est entouré, encore aujourd'hui, par les Kabyles, d'une vénération extraordinaire (1). Avec ses frères Si-Tahar-ou-Taïeb, Si-Mohamed, Si-Chérif et Si-el-Hadj, elle sut exalter le fanatisme religieux et le patriotisme des Kabyles et les déterminer à une résistance désespérée. Suivant l'antique coutume, on résolut d'enrôler des *Imessebelen* et Si-Tahar fut chargé de présider, séance tenante, à l'inscription des volontaires.

Cependant, du camp français on avait remarqué les rassemblements hostiles qui s'étaient opérés sur les rochers d'Ourdja, et le général de Mac-Mahon reçut l'ordre d'aller les disperser.

Il partage sa division en deux colonnes et se porte avec l'aile gauche, malgré les difficultés du terrain, vers le sommet du Timezguida, par où on pouvait, comme je l'ai dit, prendre à revers les retranchements des Kabyles ; l'aile droite, commandée par le général Maissiat, doit attaquer de front lorsque le mouvement de l'aile gauche sera bien dessiné. Il est 11 heures du matin lorsque la division se met en marche pour l'attaque.

Pendant que nous prenions ces dispositions, Si-Tahar continuait à enrôler ses *Imessebelen*, mais il n'eut le temps d'en recruter que 157 au lieu de 1.000 qu'il voulait avoir ; voyant nos troupes en marche, il divisa ses *Imessebelen* en trois groupes, qu'il disposa aux points où le combat devait être le plus rude.

Le général Maissiat s'était porté en avant de

(1) Faite prisonnière lors de l'expédition de 1857, Lalla-Fatma est morte en 1863, dans les Beni-Sliman, où elle avait été internée.

Tazrout, répondant au feu des Kabyles au moyen de tirailleurs, mais ceux-ci étaient fort exposés, le terrain étant découvert et ne présentant que très peu d'abri ; aussi, dès qu'il vit le général de Mac-Mahon arriver au Timezguida, s'empressa-t-il de lancer en avant les trois bataillons qu'il avait sous ses ordres. Le retranchement de Tichkirt est emporté assez rapidement, mais on est retenu longtemps devant ceux d'Akarrou-Bourdja et de Tizi-bou-Iran, d'où part un feu bien nourri.

Lalla-Fatma, habillée d'un haïk rouge, est sur un mamelon entourée des femmes de la tribu et elle excite les Kabyles à mourir pour la guerre sainte ; ceux ci combattent avec opiniâtreté.

Le général Maissiat jugeant qu'il faut en finir pour ne pas augmenter nos pertes, ordonne l'assaut et il se lance lui-même en avant, la casquette au bout de son épée ; son exemple entraîne nos soldats et les retranchements finissent par être emportés malgré l'énergique résistance des montagnards Kabyles. Dans certains de ces retranchements, nos soldats trouvèrent des hommes nus jusqu'à la ceinture, vêtus seulement d'une courte culotte de bure et qui s'étaient attachés les uns aux autres par les genoux pour ne pas reculer : c'étaient les *Imessebelen*, il fallut les tuer sur place à coups de baïonnette.

Le général de Mac-Mahon avait, de son côté, enlevé la position du Timezguida et quelques villages avaient été livrés aux flammes ; mais, le jour touchant à sa fin, il fallut songer à la retraite. Le village de Soumeur échappa cette fois à la destruction.

Les masses Kabyles, réunies sur des sommets inaccessibles, n'attendaient que notre départ pour nous attaquer à leur tour ; les assaillants se glis-

sent dans les ravins, appuyés par de nouveaux contingents accourus au bruit de la fusillade, surgissent de toute part et nous poursuivent avec acharnement. Il faut des retours offensifs et des combats corps à corps pour les maintenir à distance. Le général Maissiat, protégé par le général de Mac-Mahon, opère ainsi sa retraite, sous le feu le plus vif, dans un ordre parfait ; les Kabyles ne disparaissent que lorsque la queue de la colonne arrive à Tazrout.

Nos pertes, dans cette affaire, s'étaient élevées à 25 morts et 150 blessés, dont 6 officiers, presque tous de la brigade Maissiat. L'ennemi avait perdu beaucoup de monde, presque tous les *Imessebelen* avaient été tués. Le dernier des survivants, Amar-naït-Hamlat, des Beni-Itourar', est mort en 1873.

La division Camou avait également livré, du côté des Beni - Raten, un combat où elle avait perdu 24 tués et 68 blessés, dont 5 officiers.

Le 20 juin, le général Randon livra encore, chez les Beni-Menguellat, un violent combat dont le succès nous a coûté 28 tués, dont 2 officiers et 183 blessés, dont 10 officiers. Le colonel Deligny, du 60e de ligne, grièvement blessé et déjà entraîné par les Kabyles,ne fut arraché de leurs mains qu'après une lutte terrible (1).

(1) C'est dans le mouvement de retraite, où nous étions violemment poussés par les Kabyles, que le colonel Deligny, qui était resté à l'extrême arrière-garde, reçut une décharge qui le jeta blessé à bas de son cheval. Une lutte s'engage alors entre les Kabyles acharnés après une précieuse capture et le régiment qui leur dispute le corps inanimé de son chef. Deux grenadiers enlèvent à bras le colonel, ils tombent percés de balles ; le sous-lieutenant de grenadiers Bayer, qui l'a chargé sur ses épaules, tombe à son tour frappé d'une balle à la cuisse ; il ne reste plus que le lieutenant d'Etat-Major attaché au régiment, qui n'eut pas d'autre moyen, pour l'arracher aux mains des Kabyles, que de le traîner en le tirant par les pieds. Le cheval du colonel et sa montre d'or sont restés aux mains des assaillants.

Le général Randon comprenant, devant la résistance opiniâtre des kabyles, qu'il ne pourrait pas réussir à réaliser, avec le peu de troupes qu'il avait avec lui, le programme qu'il s'était donné, se résigna à remettre à plus tard son exécution et renonça à continuer la campagne. Ce ne fut que 3 ans après en 1857, qu'il put se relever de l'échec relatif qu'il

A ce moment, une furieuse charge à la baïonnette, exécutée par deux bataillons du 1er zouaves et du 60e, arrive à temps pour sauver le colonel et d'autres blessés, qui sont emportés.

Ce combat épique a eu lieu dans le vaste cimetière de Djeddi-Menguellat, d'autant plus peuplé de tombes que ceux qui ont le privilège d'y être enterrés sont assurés du paradis ; on combattait au milieu d'un dédale inextricable de pierres tumulaires.

Le colonel Deligny avait été frappé d'une balle derrière l'oreille droite, qui lui avait fracturé le crâne ; la tête était couverte de meurtrissures profondes dues à ce que le corps avait été traîné, sur un assez long espace, sur les pierres tumulaires. Il ne reprit connaissance que le quatrième jour et il fut transporté à l'hôpital de Dellys, où on réussit à le guérir.

Il a été nommé commandant du 4e corps d'armée en 1873, puis membre du Conseil supérieur de la Guerre en 1879, et a pris sa retraite en 1881.

Lorsque j'ai écrit l'*Histoire du Cherif Bou-Bar'la*, où est relatée la campagne de la Grande Kabylie de 1854, j'ai tenu à savoir le nom de l'officier d'Etat-Major qui avait sauvé le colonel Deligny, nom qui n'était pas indiqué dans le « Journal des Marches et Opérations » de la division Camou que j'avais consulté. Des recherches dans les annuaires militaires m'apprirent que ce devait être le lieutenant Faivre et qu'il était à ce moment colonel à l'Etat-Major du 9e corps d'armée, à Tours. Pour éviter toute erreur, j'ai cru devoir lui écrire pour lui demander si j'étais dans le vrai et il m'a répondu par la lettre suivante :

« Tours, le 22 décembre 1883.

« Mon cher Commandant,

« L'extrait du « Journal de Marche » de la division Camou, « en 1854, est exact. J'étais, en effet, stagiaire au 60e de ligne, et « les faits signalés me concernent. Mais je vous exprime formelle- « ment le désir que mon nom ne figure pas dans la relation de « cette affaire ; l'extrait du « Journal de Marche » suffit pour l'in- « telligence du combat du 20 juin aux Beni-Menguellat.

« Recevez, etc.

« Signé : Col. Faivre ».

J'ai respecté ce désir, mais l'intéressé étant décédé le 18 décembre 1903, je n'ai plus à craindre de blesser sa modestie en révélant aujourd'hui son nom.

Il commandait la 34e brigade d'infanterie à Poitiers, lorsqu'il a été atteint par la limite d'âge en 1891.

avait subi et que la grande Kabylie fut définitivement vaincue ; mais le général Randon, devenu maréchal, n'y employa pas moins de 35.000 hommes de troupes régulières.

Nos colonnes séjournèrent quelques jours encore au camp du Sebt, pour recevoir quelques soumissions de tribus, et, le 26 juin, elles allèrent s'établir au Timezguida des Beni-Itourar.

Si l'ascension des Beni Yahia avait été facile, la descente sur Bou-Behir, par Iril-Igoulmimen, pouvait être une opération dangereuse ; elle fut facilitée par la soumission des Beni Itourar', dont on devait traverser le territoire et qui avaient fourni des otages, et aussi par les bons offices de certains personnages notables du pays. Le départ eut lieu le 29 juin. Le 30 juin un châtiment sévère fut infligé aux Béni Idjeur, puis les troupes furent renvoyées dans leurs cantonnements.

L'insurrection de 1871 de la Grande Kabylie nous a fourni un dernier exemple de l'héroïsme des *Imessebelen*. Comme on le sait, cette insurrection fut l'œuvre des Khouan de l'ordre religieux de si Abd-er-Rahman-bou-Goberin, dont le grand maître était le vieux chikh el Haddad des Beni-Aïdel, ordre religieux qui avait un nombre considérable d'adhérents en Kabylie. Au signal donné par le Grand Maître toute la Kabylie se mit instantanément en insurrection, les villages de la colonisation furent détruits, les colons massacrés et les postes militaires furent bloqués.

Parmi les mokoddems de la Kabylie, le plus fanatique, le plus influent, celui qui était particulièrement l'homme d'action de chikh-el-Haddad, était si Mohamed-ou-Ali-ou Sahnoun, d'Issahnounen, dans

la tribu des Beni-Raten; ce fut lui qui dirigea le siège de Fort-National.

Ce siège, commencé dans la nuit du 17 avril, durait depuis plus d'un mois, mais la place défiait tous les efforts des kabyles, bien qu'elle n'eût qu'une garnison de 472 combattants, composée de recrues et de mobilisés de la Côte-d'Or, pour défendre une enceinte de 2.260 mètres de développement dans laquelle aucun point n'était parfaitement à l'abri des balles de l'ennemi. Si Mohamed-ou-Ali avait fait exécuter des travaux de mine, comme les Kabyles avaient appris à en faire en travaillant sur nos chantiers, dans le but de faire sauter une portion du mur d'enceinte ; il avait aussi fait hisser sur le sommet d'Imanseren, d'où on dominait la place, un vieux canon turc qu'on avait adapté à un affût rudimentaire et qui tirait des boulets en fer de 2 kilos ; tout avait échoué.

La colonne du général Lallemand venait de faire lever le blocus de Tizi-Ouzou et de Dellys et on pouvait prévoir qu'elle ne tarderait pas à marcher sur Fort-National. Il fallait se hâter, aussi Si Mohamed-ou-Ali voulut-il tenter un supprême effort pour s'emparer de cette place. La chute de Fort-National aurait eu un immense effet moral et elle aurait rendu pendant longtemps impossible l'attaque des montagnes de la Grande-Kabylie, vu le faible effectif des colonnes françaises qui tenaient la campagne. Le moyen par lequel il espérait arriver à ses fins était une escalade nocturne de l'enceinte, exécutée par surprise. Or, pour tenter l'assaut de murailles bien flanquées, il lui fallait des hommes d'une résolution à toute épreuve, il lui fallait des *imessebelen*. Ce projet fut d'abord accueilli assez froidement, mais

les kabyles finirent par se décider devant l'imminence du péril.

On fixa le jour de l'enrôlement et Si Mohamed-ou Ali se transporta successivement, avec son Khodja Si Abd-Allah, dans les deux camps d'Aboudid et de Tala-Isellaben occupés par les assiégeants. Le nombre des volontaires s'éleva à 1.600. Parmi les *imessebelen*, les uns s'étaient engagés à monter à l'assaut au moyen d'échelles, les autres à pénétrer dans la place lorsque les premiers auraient ouvert une des portes. Les *imessebelen*, divisés en deux troupes, devaient attaquer, d'un côté, la portion de l'enceinte correspondant à l'hôpital militaire, de l'autre, la porte du Djurdjura. Les insurgés savaient que la garde du rempart, en face de l'hôpital, était confiée à des miliciens et ils espéraient avoir plus facilement raison de ces derniers que des troupes régulières. Les contingents kabyles devaient attaquer les autres parties de l'enceinte.

Sept cents échelles pour l'assaut furent commandées dans les villages des environs du fort ; elles furent fabriquées, partie au moyen de perches de chêne-zeen, partie au moyen des bois enlevés à l'école des arts et métiers qui, extérieure à l'enceinte, avait été abandonnée dès le premier jour du siège. L'assaut avait été décidé pour la nuit du 21 au 22 Mai.

Le secret de l'attaque ne put être gardé par les conjurés ; un de nos chef indigènes, Boussad-naït-Kassi amin el oumena des Attaf, avait pu rentrer secrètement dans la place le 20 mai, et il avait prévenu le bureau arabe et le Commandant Supérieur de la tentative qui allait être faite. Toutes les précautions furent prises pour déjouer cette tentative, mais le Commandant Supérieur eut soin de ne prévenir per-

sonne des projets de l'ennemi, sachant que l'attente d'un danger inconnu, au milieu d'une nuit obscure, peut avoir, sur le moral de troupes peu aguerries, un effet plus grand que la vue du danger lui-même.

Je laisse maintenant le lieutenant-colonel Maréchal commandant-supérieur de Fort-National, faire le récit de la lutte, qui fut un des épisodes les plus dramatiques de l'insurrection.

« La nuit du 21 au 22, dit-il dans son rapport du « 16 juin 1871, fut très calme, contrairement à ce « qui se passait les jours précédents ; aucun cri ne « vint du dehors, aucun coup de fusil ne fut tiré. « Quand on alluma les réchauds du rempart dont on « faisait usage dans les nuits obscures, un profond « silence régnait au dehors et dans l'intérieur de la « ville.

« Vers 2 heures du matin, un chant religieux « retentit sur les hauteurs de Tablabalt (1) ; un quart « d'heure après le même chant fut répété à Ourféa, « suivi d'un morne silence qui dura quelques « minutes.

« Tout-à-coup mille cris sauvages s'élèvent dans « les ravins, la fusillade éclate, une grêle de balles « passe sur le fort, l'ennemi est au pied du mur dis- « posant les échelles pour l'escalade. A ce moment « le fort s'enveloppe d'un ruban de feu ; ce sont les « défenseurs qui, avec un rare sang-froid, fusillent à « bout portant tout ce qui se présente, pendant que « l'artillerie, croisant ses feux dans toutes les direc- « tions, poursuit jusqu'au fond des ravins ceux qui « reculent.

(1) C'était la prière dite en commun par les Kabyles au moment de commencer le combat et psalmodiée : à Tablabalt par le Mokoddem Si-Mohamed-ou-Braham des Beni-Itourar, à Ourfea par Si-Abd-Allah des Aït-Ferah.

« Pendant une heure le feu continue et, au jour,
« l'ennemi avait disparu laissant une vingtaine
« d'échelles au pied du mur et d'autres abandonnées
« dans le voisinage, que les gens du makhezen allè-
« rent chercher et apportèrent au bureau arabe.

« De longues files, suivant la route d'Alger, em-
« portaient des morts et des blessés. L'ennemi avait
« fait des pertes énormes ; nous comptions un spahis
« tué et neuf hommes blessés, dont un officier. »

Les *imessebelen* avaient fait leur devoir ; le groupe qui devait attaquer le mur en face de l'hôpital, avait commencé le premier l'attaque, les jeunes *imessebelen* étaient montés sur leurs échelles en criant : — « Je suis un tel, fils d'un tel et je suis *Messebel* » ; mais ils étaient tombés sous une grêle de balles auxquelles ils ne pouvaient riposter. Le groupe qui devait attaquer la porte du Djurdjura était arrivé plus tard et avait perdu moins de monde. Environ 300 *imessebelen* étaient tombés au pied des murailles qu'ils n'avaient pu franchir.

Le 16 juin, les colonnes des généraux Lallemand et Cérez débloquaient Fort-National.

Un peuple qui est capable de pareils dévouements peut devenir, en un moment donné redoutable, et il demande à être traité avec une grande prudence.

Les Kabyles suivent encore, dans leurs guerres, une autre coutume d'un usage beaucoup plus fréquent, c'est ce qu'ils appellent le *timechekerrit*. Au moment de la réunion générale où l'on décide la guerre, les tribus ou les villages se lancent les uns aux autres des défis de prouesse ; ce sont généralement les tribus séparées par de longues inimitiés qui, réunies pour une même cause, veulent rester rivales dans la lutte contre l'ennemi commun et

font ainsi tourner leur rivalité au profit du bien public. Cette coutume est suivie aussi bien dans les guerres de tribu à tribu que dans celles contre un peuple étranger.

Tantôt, les tribus rivales défendent une portion de retranchement et celle qui lâche pied la première est déshonorée ; tantôt on indique le point où il faudra arriver, après avoir culbuté l'ennemi, pour avoir les honneurs de la journée.

Les Kabyles mettent un extrême amour-propre dans ces défis, les meddahs chantent la gloire du vainqueur et la honte du vaincu et leurs récits rimés se transmettent de génération en génération. C'est la coutume du *timechekerrit* qui nous donne le secret de la résistance opiniâtre que nos colonnes ont rencontrée dans certaines occasions.

Les exemples qu'on pourrait signaler sont nombreux, je citerai seulement : le combat livré le 17 mai 1844 dans les Flissat-oum-el-lil par le maréchal Bugeaud, où toutes les tribus Kabyles avaient envoyé leurs contingents ; l'attaque des Beni-Raten, le 24 mai 1857, où les fractions d'Irdjen et d'Aït-Akerma rivalisèrent de tenacité dans les retranchements établis entre Tamazirt et Adeni ; les combats d'Icherriden, du 24 juin 1857, où nous avons eu 44 tués et 327 blessés et du 24 juin 1871, où nous n'avons eu que 2 tués et 61 blessés, mais où l'ennemi a laissé sur le terrain 124 morts, que nous avons enterrés, indépendamment de ceux qui avaient été emportés pendant le combat.

Colonel Robin.

LES TRIBUNAUX RÉVOLUTIONNAIRES

EN PROVENCE

(Suite).

TRIBUNAL RÉVOLUTIONNAIRE (2me phase).

Maignet rétablit immédiatement le Tribunal révolutionnaire par un arrêté du 23 ventôse an II (13 mars 1794), dont voici les principaux préliminaires : « Considérant que......... les citoyens « Maillet et Giraud ont obtenu du Tribunal révo- « lutionnaire de Paris la justice la plus éclatante « et ont été renvoyés par un décret solennel de « la Convention dans leurs anciennes fonctions;... « qu'il importe de rappeler à leurs postes des « hommes qui n'ont pas cessé de mériter la con- « fiance publique et de remettre dans leur mains « le glaive de la Loi qu'ils feront tomber avec la « promptitude de la foudre sur la tête de tous les « coupables ;... le Représentant du peuple en mis- « sion arrête ce qui suit... : Les membres du Tri- « bunal choisiront parmi eux celui qui remplira « les fonctions de président jusques à l'arrivée du « citoyen Maillet ». — Étienne Bompard, ancien suisse de l'abbaye de Saint-Victor, fut élu comme

président ; Riquier, ex-maître d'école de la rue Saint-Ferréol, fut désigné comme accusateur public jusques au retour du citoyen Giraud (1).

Deux circulaires, l'une du Comité de Salut public, l'autre de Gohier, les stimulèrent. — Dans la première, datée du 1er ventôse an II (19 février 1794), le but était de « hâter le châtiment ». On y lit ces recommandations étonnantes : « Les Républiques « se fondent sur les vertus et sur la répression des « crimes... Hâtons-nous d'extirper la corruption. « Dès qu'on est obligé de punir, il faut punir « promptement... Alors se préparent plus rapide- « ment les jours de la félicité publique, où la hâche « se rouillera dans le repos, parce que tous les « hommes seront rendus à la vertu... Purgez votre « âme de toute faiblesse... Célérité, précision : voilà « les deux points que nous avons dû retracer à votre « zèle. Signé : Robespierre, Billaud-Varenne, Car- « not, C.-A. Prieur, B. Barère, R. Lindet et Cou- « thon » (2). — Dans la seconde, datée du 29 ventôse an II (19 mars 1794), le Ministre de la Justice les conjurait de se pénétrer de toute l'étendue de leurs devoirs, qu'ils devront remplir avec zèle et fermeté pour seconder ses vues. — Par arrêté du même jour, Maignet les chargea expressément de prononcer des amendes.

Ils se mirent à la besogne avec ardeur dès le lendemain : devant juger *révolutionnairement*, trois membres, Brogy, Rouédy, Maurin, y suffisaient.

(1) *Archives départementales des Bouches-du-Rhône* (dépôt d'Aix). Série L. Liasse 143.

(2) *Archives départementales des Bouches-du-Rhône* (dépôt d'Aix). Série L, Liasse 143.



Jusqu'au retour de Maillet et Giraud, ce Tribunal tint 19 séances, jugea 197 personnes, dont 66 furent condamnées à mort. — Cinq de ces jugements scélérats, rendus par Bompard et ses acolytes, méritent d'être cités :

1° Le 29 ventôse an II (19 mars 1794), l'accusateur public dénonce les deux frères J.-F.-M. Mestre aîné et P.-J. Mestre cadet, en ces termes : « Ils ont voulu « se donner le ton de la ci-devant noblesse, quoique « par le fait elle ne leur fut pas acquise, ils ont voulu « passer pour tels ; ils ont vu la Révolution avec « indifférence et n'ont rien fait pour elle... ».

...... Le Tribunal ne les met en liberté qu'après qu'ils auront payé chacun la somme de 20.000 l. (1).

2° Le 2 germinal an II (22 mars 1794), François-Honoré Tourel d'Alméran-Maillane, 69 ans, propriétaire à Saint-Rémy, cy-devant chevalier de Saint-Louis, des ordres de l'infâme Capet, se glorifiant de son ancien titre de Commissaire des guerres, ennemi de l'égalité, convaincu d'avoir excité la rébellion parmi les pauvres cultivateurs de son canton... est condamné à mort (2).

3° Le 5 germinal an II (25 mars 1794), Charles Clapier, dit Collongue Saint-Jean, 29 ans, noble, ci-devant seigneur de terres, convaincu d'avoir vexé, outragé, persécuté les patriotes, d'avoir, sous prétexte d'aller à la chasse, parcouru les campagnes

(1) *Archives départementales des Bouches-du-Rhône* (dépôt d'Aix). Série L, Registre 103 bis.

(2) *Archives départementales des Bouches-du-Rhône* (dépôt d'Aix). Liasse 89 et Registre 103 bis.

cherchant à soulever le peuple, d'avoir profité de sa place de commandant de la Garde Nationale pour marcher contre la République, est condamné à mort. — Par le même jugement pareille condamnation est prononcée contre Claude Jullian, 36 ans, tourneur de chaises, domicilié à Tarascon, commandant de la Garde Nationale, comme convaincu d'avoir marché contre les troupes de la République, soit à Arles, soit à Avignon, d'avoir obéi à toutes les autorités usurpatrices, d'avoir désarmé des compatriotes et coopéré à la contre-révolution (1).

*
* *

Le 12 germinal an II (31 mars 1794), le Tribunal révolutionnaire de Marseille reçut de la Commission révolutionnaire, établie à Port-la-Montagne (Toulon) par les représentants du peuple, la note suivante écrite sur papier à en-tête. « Liberté, Égalité. — « Mort aux rebelles....... L'an II de la République « française, une, indivisible, impérissable et démo- « cratique.

« Vous voudrez bien, citoyens, excuser le citoyen « Coquelin, le bourreau, du retard qu'il a mis à se « rendre à vos ordres, ayant été obligé de rester un « jour de plus pour mettre à exécution un de nos « jugements. Salut et fraternité.

« Signé : Doulat, Président de Commission » (2).

*
* *

4° Le 15 germinal an II (4 avril 1794), Charles-Benoit Roux, 55 ans, né à Commune - Affranchie

(1) *Archives départementales des Bouches-du-Rhône* (dépôt d'Aix). Liasse 145.

(2) *Archives départementales des Bouches-du-Rhône* (dépôt d'Aix). Liasse 145.

(Lyon), domicilié à Aix, convaincu d'avoir appuyé et opéré la contre-révolution en prêtant l'exécrable serment de ne plus reconnaître la Convention le 14 juillet 1793, en célébrant, à la tête de son clergé, une messe solennelle à l'autel de la Patrie, sur le cours d'Aix, et d'avoir reconnu le prétendu Tribunal populaire.... .., est condamné à mort. Il a été l'unique *évêque constitutionnel* des Bouches - du - Rhône, et il a montré jusqu'à son dernier moment un dévouement parfait à l'Assemblée Constituante (1). Quinze autres personnes subirent le même sort, dont quelques fugitifs repris sur un bateau génois forcé de débarquer à Montredon.

5° Le 17 germinal an II (6 avril 1794), François-Ignace Bonnecorse, 68 ans, né et domicilié à Marseille, ci - devant noble, ancien capitaine marin, convaincu d'avoir outragé la représentation nationale en disant que les autorités constituées n'étaient qu'un ramas de brigands et de scélérats, d'avoir discrédité les assignats et dit au peuple que bientôt cette monnaie ne vaudrait plus rien, d'avoir travaillé de tout son pouvoir à la contre-révolution...., est condamné à mort (2).

* * *

Malgré que Bompard et Riquier se fussent montrés dignes de la confiance mise en eux, Maillet et Giraud, régénérés par leur acquittement et les félicitations de la Convention, les surpassèrent. En revenant de Paris, à leur passage à Lyon, ils avaient provoqué le

(1) *Archives départementales des Bouches - du - Rhône* (dépôt d'Aix). Liasses 90 et 97 et Registre 103 bis.

(2) *Archives départementales des Bouches - du - Rhône* (dépôt d'Aix), Série L, Liasses 90 et 97 et Registre 103 bis.

massacre de 600 fédéralistes (1) ; en rentrant à Marseille, portés en triomphe par les membres de la Société populaire, ils reprirent leurs fonctions le 21 germinal an II (10 avril 1794). Dans une lettre datée d'Avignon, le même jour, Maignet les engageait à scinder le Tribunal révolutionnaire en deux sections : l'une sédentaire à Marseille, l'autre ambulante dans tout le département « pour donner à la « justice le degré d'activité qu'elle doit avoir » (2). Ils n'eurent pas le temps de lui obéir, n'ayant siégé qu'une quinzaine de jours jusqu'au 5 floréal an II (24 avril 1794), car un décret rendu par la Convention le 27 germinal an II (16 avril 1794), attribua au seul Tribunal révolutionnaire de Paris le jugement des prévenus de conspiration de tous les points de la République.

Pendant ces quinze jours, néanmoins, Maillet et Giraud jugèrent 159 personnes, dont 62 furent condamnées à mort (3). Trois de ces sanguinaires jugements doivent retenir l'attention.

*
* *

6° Le 28 germinal an II (17 avril 1794), Joseph-Marie Cousinery, 44 ans, courtier de commerce, né et domicilié à Marseille, fut condamné à mort. Sa triste odyssée, exemple frappant des vexations quotidiennes imposées aux suspects, nous permet d'esquisser la physionomie de cette douloureuse époque.

(1) *Archives départementales des Bouches-du-Rhône* (dépôt d'Aix). Liasse 476.

(2) *Archives départementales des Bouches-du-Rhône* (dépôt d'Aix). Liasse 145.

(3) *Archives départementales des Bouches-du-Rhône* (dépôt d'Aix). Registres 94 bis, 103 bis, 103 ter.

— Appartenant à l'une des plus anciennes familles marseillaises (un Barthélemy Cousinery fut second échevin de Marseille en 1668), honorée depuis trois siècles dans le Levant, cet infortuné courtier en laines était le plus jeune de trois frères. L'aîné (Esprit-Marie Cousinery), savant numismate (plus tard correspondant de l'Institut, remplissait, depuis 1773, les fonctions de Consul général de France à Smyrne, puis les exerça successivement à Rosette et à Salonique jusqu'en 1819. Le puîné (Michel-Marie-Denis Cousinery), l'un des trois notaires inscrits au tableau des avocats de la Sénéchaussée et pouvant plaider, ayant à la Cannebière, près du cours, son étude (dont le premier clerc Aubert pré-idait la section n° 2 siégeant aux Capucins), avait émigré par Toulon au moment de l'entrée de l'armée conventionnelle de Cartaux. — Les désagréments essuyés par Joseph-Marie Cousinery, en ne montant pas sa garde (quoiqu'il payât exactement ses remplacements), le décidèrent à partir, le 12 juillet 1792, sans passeport pour Aix, puis pour Beaucaire au temps de la foire, enfin pour Lyon, où il arriva le 27 du même mois. Il y demeura près d'une année en faisant des actes de commerce. La journée du 29 mai 1793, pendant laquelle, après un sanglant combat, les contre-révolutionnaires s'emparèrent de l'Arsenal et de l'Hôtel de Ville, le décida à quitter Lyon, d'où il repartit le 13 juin : il mit treize jours pour effectuer son retour. Retiré dans sa campagne de Saint-Barnabé, il allait quelquefois en ville, sa mère habitant aux Récollets. — Malgré qu'il eut versé, le 4 septembre 1793, la somme de 2.600 livres au Trésor de l'emprunt de 4 millions fixé par l'arrêté des représentants du peuple, en date du 29 août précédent, puis encore versé

1.000 livres, le 7 frimaire an II (27 novembre 1793), à l'emprunt volontaire ouvert en exécution du décret de la Convention du 24 août de la même année, Cousinery, apprenant que son nom était sur la liste des émigrés, alla se cacher, en mars 1794, aux Martigues, où il fut arrêté dans les premiers jours d'avril.

Le 26 germinal an II (15 avril 1794), il fut interrogé par les membres du Comité de surveillance, et comparut le surlendemain devant le Tribunal révolutionnaire. Dans son réquisitoire l'accusateur public Giraud le dénonça en ces termes : « Cousinery n'a « jamais eu de sentiments plus purs que ses frères, « très aristocrates ; il a abusé de son crédit et de ses « moyens pour appuyer le fédéralisme ; il a été de « tout temps uni de cœur avec les prétendus honnê- « tes gens contre-révolutionnaires ». Giraud oubliait volontairement que Cousinery avait pourtant adhéré à la délibération du 13 août 1793 de la section n° 2 (par lui signée comme l'un des secrétaires] (1) tendante à ce que copie de la lettre de Danton au conventionnel Dubois-Crancé (2) fut envoyée à toutes les sections et aux principales communes du département. Marat avait été assassiné le 13 juillet 1793

(1) *Archives départementales des Bouches-du-Rhône* (Dépôt d'Aix), Série L, Registre 455.

(2) Selon cette lettre trouvée à Grenoble dans un portefeuille perdu par ce représentant, Marat est comparé à Jésus-Christ et sa concubine (Simone Evrard) à la Sainte Vierge.

(Cf *Archives départementales des Bouches-du-Rhône* (Dépôt d'Aix) Série L, Liasse 469) — Cette insanité est à rapprocher de la célèbre réponse de Camille Desmoulins disant au Président du Tribunal révolutionnaire de Paris (devant lequel il comparaissait quelques jours auparavant 16 germinal an II - *vendredi* 5 avril 1794 en même temps que Danton, cruelle ironie !) : « J'ai l'âge du « sans-culotte Jésus-Christ, 33 ans, âge fatal aux révolutionnaires ». Déclamation ridicule qu'expliquent seules les idées courantes de l'époque.

par Charlotte Corday. Cette pusillanime adhésion ne devait pas sauver Cousinery. — Le président Maillet en l'interrogeant lui dit : « Tu vois que depuis 1792 « tu erres d'un endroit à l'autre. Tu as été à Lyon » parce qu'elle était en contre-révolution, tu es revenu « ici au mois de juin, parce que Marseille était en « contre-révolution ; pourquoi es-tu aller te cacher « aux montagnes des Martigue (sic)? Cousinery « répond. J'avois ma femme et mes enfants et il étoit « naturel que je me rendisse dans un humble réduit ». — Après avoir pris les avis des membres du Tribunal en commençant par le plus jeune et qui ont motivé leurs opinions à haute voix, le Président prononça au nom du Tribunal criminel révolutionnaire des Bouches-du-Rhône que « en vertu de la loi du 19 mars 1793 et du décret du 29 du même mois sont « condamnés à la peine de mort : Joseph Jaudou, « 33 ans, commis chaussetier ;..... Jean-Louis Bois- « sière. 44 ans, négociant ;..... Joseph-Marie Cousi- « nery, 44 ans, ci-devant courtier, *convaincu d'avoir « continuellement erré* comme fuyant la vengeance « populaire qu'il s'était attirée par sa conduite inci- « vique, d'avoir détesté la Révolution, désiré l'ancien « régime et abhorré la Constitution, et d'avoir sou- « tenu l'esprit aristocratique de toute sa famille » (1). Ils furent exécutés tous les trois le lendemain 29 germinal an II (*jeudi* 18 avril 1794), à 10 heures du matin, sur la Cannebière où l'échafaud était dressé.

*
* *

7° Le 3 floréal an II (22 avril 1794), trois femmes domiciliées à Tarascon sont, avec six autres infor-

(1) *Archives départementales des Bouches-du-Rhône* (Dépôt d'Aix). Série L, Liasses 91, 97 et Registre 103 ter.

tunés, condamnées à mort. La première, Magdeleine Tempier, veuve d'Assac, 70 ans. était inculpée d'avoir « affecté le ton des ci-devant, demandé le retour « des prétendus honnêtes gens, traité les patriotes « d'intrigant (*sic*) et de pilleurs ». La seconde, Marguerite Aubert, femme Lambert, 45 ans, était inculpée d'avoir « assisté à la destruction du club de « Tarascon, traité les patriotes de voleurs, vomi « des imprécations contre Marat et contre les amis « de ses principes ». La troisième, Marthe Gilles, femme Fontaine, 36 ans, était inculpée d'avoir « renoncé à son titre de citoyenne, dit qu'elle « qu'elle n'avait pas eu l'intention de donner des « enfants à la patrie mais bien à l'armée des révoltés, « forcé son mari à marcher contre la République, « publié qu'elle aimerait mieux tuer son enfant avant « qu'il fut patriote » (1).

*
* *

8° Le 4 floréal an II (23 avril 1794), Étienne Mercurin, 60 ans, propriétaire né et domicilié à Saint-Rémy, inculpé, dans l'audience du 18 germinal précédent, 7 avril, de « n'avoir jamais aimé l'égalité, « avoir toujours été l'ami des aristocrates, avoir été « assesseur du juge de paix provisoire, n'avoir pas « été reçu à la Société populaire de Saint-Rémy, avoir « donné de l'argent à l'armée fédéraliste, »..... est « condamné à mort (2).

(1) *Archives départementales des Bouches-du-Rhône* (Dépôt d'Aix). Liasse 91 et Registres 94 bis et 103 ter.

(2) *Archives départementales des Bouches-du-Rhône* (Dépôt d'Aix), Liasses 90 et 91.

*
* *

Après la suppression du Tribunal révolutionnaire des Bouches-du-Rône, Maillet, Giraud et leur greffier Chompré reprirent leurs mêmes fonctions au Tribunal criminel du département ramené peu de jours auparavant d'Aix à Marseille par un arrêté de Maignet en date du 28 germinal an II (17 avril 1794). Le lendemain de l'émeute du 5 vendémiaire an III (25 septembre 1794), à Marseille, un arrêté des représentants Auguis et Serres les en chassa tous trois. — Sous la Restauration Maillet, casé à Paris dans les bureaux du Ministère de la Marine, y fut découvert par un Marseillais. Vers la même époque, Giraud fut également reconnu par un compatriote à Caen où il siégeait comme Conseiller à la Cour d'Appel. Ces stupéfiants avatars font naître de pessimistes réflexions.

Ne quittons pas le Tribunal criminel des Bouches-du-Rhône sans en signaler le costume. Une lettre de Marseille le 22 prairial an II (10 juin 1794), signée des membres de ce Tribunal, y compris Giraud, adressée à Maignet, renferme à cet égard quelques renseignements topiques. « Le Tribunal réclame de « toi la faculté de paraître sous tel costume que ce « soit aux audiences et aux décadis;...que les membres « soient revêtus chacun de leur décoration tricolore « et médaille, portant les mots La Loi, caractère suffi- « sant pour les faire reconnaître, et qu'ils aient cha- « peaux d'usage relevés d'une aigrette de plumes « aux trois couleurs. Plus rapprochés de leurs conci- « toyens par le même costume d'habillement, ils en

« prêcheront mieux l'égalité. — Salut et frater-
« nité » (1).

TRIBUNAL CRIMINEL DE VAUCLUSE

Depuis les premiers jours d'octobre 1793, un Tribunal criminel avait été établi à Avignon. Il ne condamna révolutionnairement, c'est-à-dire sans l'assistance du jury, qu'une quarantaine de personnes à mort ; mais il servit aux projets de Maignet que le décret de la Convention, réservant au seul Tribunal révolutionnaire de Paris le jugement des conspirateurs ou fédéralistes avait exaspéré.

Rêvant faire du Comtat *une petite Vendée*, ce cruel sectaire fit naître à Bédoin, bourg voisin de Carpentras et signalé par son royalisme, l'occasion qu'il attendait de détruire en masse.

Dans la nuit du 12-13 floréal an II (1er-2 mai 1794), l'arbre de la liberté planté sur la place publique de Bédoin fut coupé, les affiches des décrets de la Convention furent lacérées et jetées dans la boue. Ceux qui avaient commis ces actes stupides demeurèrent d'abord inconnus : plus tard on sut que le principal auteur (un ex-notaire banqueroutier, Lego, agent national à Carpentras), aidé de cinq ou six affidés n'avait agi qu'à l'instigation de Maignet (2).

(1) *Archives départementales des Bouches-du-Rhône* (Dépôt d'Aix). Registre 354.

(2) Par sa lettre du 18 brumaire an III (8 novembre 1794), datée des ruines de Bédoin, le représentant Goupilleau (de Montaigu), qui remplaça Maignet dans le Vaucluse atteste « qu'il avait destitué « l'agent national Lego et qu'il lui avait appliqué la loi des sus- « pects ». Cette lettre fut lue à la Convention le 3 frimaire suivant (25 novembre).



Le prétexte de sévir lui étant fourni, celui-ci ne fit pas attendre les mesures de rigueur. Son arrêté, daté d'Avignon le 14 floréal an II (3 mai 1794), prescrivit à la commune de Bédoin de lui livrer les coupables. L'article VI en est ainsi conçu : L'accusateur public « du Tribunal criminel d'Avignon est chargé de faire « informer de suite du délit et d'instruire la procé- « dure jusqu'à jugement définitif et *révolutionnaire-* « *ment* (*sic*), lui attribuant à cet effet tous les pouvoirs « nécessaires » (1).

Cet arrêté, ne lui ayant naturellement pas fait découvrir les coupables, fut suivi trois jours après, d'un second, en date du 17 floréal (6 mai), dont voici les deux principaux dispositifs : « Le Représentant du « peuple envoyé dans les départements des Bouches- « du-Rhône, de Vaucluse et de l'Ardèche..... ordonne « que le Tribunal criminel du département de Vau- « cluse, chargé de juger révolutionnairement ce « crime de lèse-nation, se transportera dans le plus « court délai à Bédoin pour y instruire la procédure « et y faire *de suite* exécuter les jugements qu'il ren- « dra..... ; ordonne, en outre, qu'après l'exécution « des principaux coupables, l'agent national livrera « la commune aux flammes et en fera disparaître « tous les monuments, faisant défense à qui que ce « soit de construire à l'avenir sur cette enceinte et « cultiver la terre (2). — De plus, considérant que « le soupçon doit tout envelopper dans un pareil « pays ». Maignet se hâte d'envoyer le bataillon de

(1) et (2) Bibliothèque Municipale d'Aix (dite Méjanes). — Affiches révolutionnaires, passim.

l'Ardèche, commandé par un futur maréchal de l'Empire, Suchet, qui n'avait alors que 22 ans, pour y arrêter tous les coupables et les fusiller. Les ordres furent impitoyablement exécutés : 66 personnes furent guillotinées ou fusillées, 300 maisons, dont dix-huit édifices communaux, furent incendiées, les habitants reconnus patriotes furent répartis entre quatre communes environnantes. Cette abominable répression eut lieu le 9 prairial an II (28 mai 1794).

*
* *

Le surlendemain 11 prairial (30 mai), Faure, juge au Tribunal criminel de Vaucluse, écrivit d'Avignon aux citoyens composant le Tribunal révolutionnaire de Marseille la lettre suivante : « Liberté, Égalité, Fraternité, ou la Mort.

« Nous venons de juger les contre-révolutionnai-
« res de l'infâme Bedoin, le 9 du courant, sur les
« lieux : 63 guillotinés, 1 aux fers pour six ans, 1 à
« une année de détention *pour avoir paru devant le*
« *Tribunal sans cocarde tricolore*, 50 élargis, quel-
« ques uns hors la loi. Je pense que le feu sera mis
« demain à cette commune. Tous les individus sont
« à l'appel, divisés aux communes du district.

« Cet exemple terrible mettra sans doute au pas
« pour faire exécuter les loix. Sous peut (sic) tu rece-
« vras le jugement du tribunal imprimé pour connaî-
« tre les motifs.

« Quelques nobles, cinq prêtres, des religieux,
« quelques agents, (sic) ont subi la peine des délits.

« Salut et fraternité.

« Signé : Faure, juge.

« Nota. — La population de Bédoin est environ « 1.600 âmes. » (1).

*
* *

Ayant même songé à faire approuver sa conduite par la Convention, Maignet lui avait écrit le 22 floréal (11 mai) : « J'ai ordonné que les flammes fissent « disparaître jusqu'au nom de Bédoin. » Cette lettre fut lue six jours après, en séance publique du 28 floréal, et l'assemblée passa à l'ordre du jour. — Néanmoins, avant la fin de l'année, une députation des fugitifs dispersés de Bédoin l'anéantit, admise à la barre, obtint qu'un subside de 300.000 livres soit mis à la disposition du district, par décret du 24 frimaire an III (4 décembre 1794) pour aider à la reconstruction du village. Même quelques mois après (15 floréal an III, 4 mai 1795) Jean Debry, représentant en mission dans le Vaucluse, rétablit à Bédoin la municipalité et la justice de paix ; la malheureuse commune fut ainsi réhabilitée.

Telle fut l'exécrable affaire de Bédoin, l'une des grandes atrocités de la Terreur.

COMMISSION POPULAIRE D'ORANGE

Au lendemain de l'incendie de Bédoin et lorsque cette infortunée bourgade brûlait encore, Maignet installa à Orange l'infâme et fameuse Commission populaire dont voici la genèse puis la composition.

Pour obtenir la création de ce tribunal extraordinaire, Maignet allégua dans une lettre adressée

(1) *Archives départementales des Bouches-du-Rhône.* (Dépôt d'Aix). Série L. Liasse 143.

d'Avignon le 4 floréal an II (23 avril 1794) à son ami et compatriote Couthon qu'il serait trop coûteux de de transférer à Paris les *douze mille* aristocrates arrêtés par ses ordres. — Ainsi éclairé le Comité de Salut public (sans en avoir le droit) prit l'arrêté suivant :

« Paris, 21 floréal an II (10 Mai 1794).

« Le Comité de Salut public ordonne qu'il sera « établi à Orange une Commission populaire com- « posée de cinq membres pour juger les ennemis « de la Révolution qui seroient trouvés dans les pays « environnants, et particulièrement dans les dépar- « tements de Vaucluse et des Bouches-du-Rhône ... « Le citoyen Maignet, représentant du peuple, est « chargé d'installer cette Commission sans délai.

« Signé : Robespierre, Collot d'Herbois, Barère, « Billlaud-Varenne, Carnot, C.-A. Prieur, Lindet, « Couthon (1). »

Les citoyens désignés étaient comme président Fauvetty (d'Uzès) ancien fabricant de bas, juré au Tribunal révolutionnaire de Paris depuis le 26 septembre 1793 ; comme juges : Meilleret (de l'Etoile) ; Roman-Fonrosa (de Die), président de ce district ; Fernex (de Lyon), ouvrier en soie, juge du Tribunal de district de Commune-Affranchie (Lyon) ; Ragot (de Lyon), menuisier. Maignet leur adjoignit deux accusateurs publics : Viot (de Charleville) et Barjavel (de Carpentras). — Par son arrêté d'installation (15 prairial, 3 juin) plus haut cité Maignet imposa aux autorités des Bouches-du-Rhône et de Vaucluse d'envoyer à ladite Commission des renseignements sur tous les détenus, pour « en faire la triaille (au

(1) *Archives départementales des Bouches-du-Rhône.* (Dépôt d'Aix). Série L. Liasse 97.

« dire d'Agricol Moureau, président de la Société « populaire d'Avignon). » — La Commission d'Orange rendit son premier jugement le 1er messidor an II (19 juin 1794).

***

Les instructions qu'elle reçut étaient « *d'aller au* « *fait*, de frapper sans pitié les conspirateurs, ceux « qui (par quelques moyens que ce soit et de quel- « ques dehors qu'ils se soient couverts) ont cher- « ché à contrarier la marche de la Révolution ; de « ne prendre pour règle que le Salut public. *Les* « *juges sacrifieront à ce grand intérêt toutes les con-* « *sidérations.* » Elle n'accordait pas de défenseurs aux accusés et refusait d'entendre les témoins à décharge. — Ce parfait accord entre la Commission et Maignet satisfaisait Robespierre qui répondit à Rovère se plaignant des horreurs commises par Maignet dans son département : « Nous en sommes « fort contents, *il fait beaucoup guillotiner* ! » (1).

Par une lettre qu'il adressa le 25 messidor an II (13 juillet 1794) au Tribunal criminel des Bouches-du-Rhône, Maignet lui prescrivit ce qui suit : «....... « Dans toutes les circonstances où les prisonniers « seront accusés de délits qui ne sont pas positive- « ment déterminés dans les attributions qui vous « sont faites, vous *devez* renvoyer ces accusés à la « Commission d'Orange » (2). Il trouvait Maillet trop modéré sans doute.

(1) Cf. page 326 du Moniteur du 17 frimaire an III (7 décembre 1794), cette réponse conservée par ledit Rovère.

(2) *Archives départementales des Bouches-du-Rhône*. (Dépôt d'Aix). Série L. Liasse 143.



Le Comité de Sûreté générale de la Convention ayant informé Maignet d'un fait de concussion bien caractérisé parvenu à sa connaissance, l'intègre représentant rendit le 3 thermidor (21 juillet) à Marseille l'ordonnance suivante : « Le Représentant en « mission..... Considérant que la République ne « pourra s'asseoir sur des fondements inébranlables « que quand on aura fait disparaître tous les fripons « qui s'y opposent puisqu'elle ne peut reposer que « sur la vertu ;..... Ordonne que François Cocluche, « cordonnier, sera traduit (mené) dans le plus court « délai sous bonne et sûre garde à Orange, pour y « être jugé par la Commission populaire. » En l'espèce, Cocluche, membre du Comité de surveillance de sa section et chef de bataillon de la Garde nationale, était inculpé d'avoir reçu mille livres d'un contre révolutionnaire (Jean Saisset aîné) qu'il avait ensuite été dénoncer tout en gardant l'argent(1). Quel singulier amalgame d'activité, de probité et de férocité chez ce Maignet !

Jusqu'au 17 thermidor an II (4 août 1794) la Commission d'Orange siégea tous les jours, jugea 591 accusés, sur lequels *331 furent condamnés à mort* (dont 44 femmes et un enfant de 13 ans, nommé de Conceil, pour avoir été page de Louis XVI). Faire connaître le nom de 194 d'entre eux partis d'Aix (2) nous parait sans utilité.

(1) *Bibliothèque Municipale d'Aix.* (dite Méjanes). — Affiches révolutionnaires, passim.

(2) *Archives départementales des Bouches-du-Rhône.* (Dépôt d'Aix). — Série L. Liasse 97.

*
* *

Le jour même de la mort de Robespierre, le Comité de Salut public fit partir pour Orange un exprès avec l'ordre de tout suspendre à l'instant même. Cet exprès arriva au moment où 22 condamnés marchaient au supplice qui leur fut épargné.

Marseille ne comprit pas d'abord la véritable signification de la fameuse journée du 9 thermidor an II (*samedi* 27 juillet 1794) : le club de la rue Tubaneau, loin d'y voir sa fin prochaine, manifesta une joie bruyante lorsqu'il apprit la mort de celui qu'on lui présentait comme un factieux.

Dès que Maignet reçut la nouvelle de la chute de Robespierre, dénoncé par Tallien et ses amis comme ayant fomenté une vaste conspiration contre la représentation nationale et comme voulant usurper la dictature en rétablissant la tyrannie à son profit, il lança aux citoyens des départements des Bouches-du-Rhône, de Vaucluse et de l'Ardèche la proclamation suivante :

« Un grand complot étoit formé contre la patrie : « la vigilance des Comités de Salut public et de « Sûreté générale vient de le découvrir, la Conven- « tion vient de l'abattre.

« C'est dans ces moments d'orage que tous les « bons citoyens doivent se réunir auprès de la Con- « vention, se serrer auprès des divers Comités qui « en sont les sentinelles.

« Habitants de ces départements, que ces mouve- « ments ne vous allarment point. Voyez la boussole « que vous vous êtes choisie. Elle est placée sur

« cette *Montagne* que rien ne saurait ébranler ni « détruire. Les vagues viennent se briser auprès « d'elle et elle frappe de la massue nationale les « monstres qui voudroient attaquer l'arche de la « liberté qui y est placée.

« Ralliez-vous donc, citoyens, plus fortement que « jamais autour d'elle ; qu'elle soit dans tous les « temps votre refuge. Soyez calmes, ne voyons tous « que la patrie et elle sera sauvée.

« Fait à Marseille, le 17 thermidor an II (4 août « 1794) (1).

Malgré que cette phraséologie déclamatoire ait été publiée le jour précis où la Commission populaire d'Orange termina brusquement sa sanguinaire besogne, la mission du représentant scélérat était virtuellement terminée.

* * *

Dès le 16 thermidor (3 août), Rovère dénonça Maignet à la Convention : le 24 du même mois (11 août) un arrêté du Comité de Salut public envoya le représentant Goupilleau (de Montaigu) à Avignon, et les représentants Auguis et Serres à Marseille pour y remplacer leur criminel collègue.

Goupilleau rendit une liberté relative aux trop nombreux prisonniers que la Commission d'Orange s'apprêtait à décimer, puisque renvoyés à Marseille ils y furent réintégrés dans leurs maisons d'arrêt respectives. — Néanmoins il fit incarcérer leurs juges et leurs accusateurs, qui ne furent guillotinés (au nombre de huit, le seul Fernex ayant échappé),

(1) *Bibliothèque Municipale d'Aix* (dite Méjanes). — Affiches révolutionnaires, passim.

que le 8 messidor an III (26 juin 1795), après jugement du Tribunal criminel de Vaucluse devant lequel un décret de la Convention en date du 6 prairial an III (25 mai 1795) les avait envoyés.

*
* *

Maignet (qui depuis le commencement de 1794 avait remplacé Poultier et Rovère à Avignon, Fréron et Barras à Marseille, en les surpassant) retourna à Paris ; il essaya, six mois après, de repousser les dénonciations portées contre lui, le 17 nivose an III (6 janvier 1795), en invoquant l'approbation qu'il avait reçue de la Convention. Décrété néanmoins d'accusation le 12 germinal suivant (1er avril) et emprisonné, il bénéficia de l'amnistie du 4 brumaire an IV (26 octobre 1795).

Il regagna Ambert, sa ville natale, dont il fut élu maire en l'an VI. Après avoir repris sa profession d'avocat, avoir été nommé député à la Chambre de 1815, il fut exilé en 1816 comme régicide. La révolution de 1830 lui rouvrit les portes de la France ; Il mourut en 1834 âgé de 76 ans. Sa volumineuse correspondance est conservée dans la bibliothèque publique de Clermont en six in-quarto ; l'intérêt qu'elle présente ne sauvera pas son atroce mémoire.

La Provence allait enfin respirer mais non renaître encore ; près de 500 personnes furent rendues à la liberté par Auguis et Serres aussitôt leur arrivée à Marseille Cette équitable mesure des nouveaux représentants déplut à la Société populaire, qui écrivit au club des Jacobins de Paris que « le modérantisme relevait la tête. »

(A suivre). Henri Jacqmin.

L'ERISSOUN ET LIS LAPINET

Pounchu d'eici, pounchu d'eilai,
Couma'n gros pelous de castagna
Biset de la Baragna era bravamen lai......
Era bravamen lai, Biset de la Baragna !
Foou dire que Biset era'n paure Erissoun
Et qu'à mai de trenta an restava viel garçoun,
Sans gran, mera ni sur, sans tanta ni cousina,
Per ye fricouta sa cousina.
Una filla de biai, y'ourié proun counvengu ;
Per fenna l'ourié presa et l'ourié ben aimada.
Mai res, res l'avié pa vougu
Ende sa barba rufa et sis peou sans poumada.
Pamen mancava pa de terra ou bon saurel :
Fasiè per an en bla, vint ou trenta soumada,
Maï ou men cent kilo de fourel,
Et de vin dès ou douge bouta.
Mai lis filla risien de soun biaï : « Bouta, bouta !
« Resta soulet, garda tis soou
« Per faire sarci tis lençoou
« Q'en tis espigna, lis estrifes per dougena ».
N'y 'en disien de toutis lis mena :
« Es pa 'n ome, es un agrunié !
« Vai t'en enco dou courdounié,
« Se jamai manca de lusena
« N'atrouvara sus ta coudena ».
Quante malur, gros bedigas,
Que tout lou mounde lou galeje.

Amai lou cur ye belugueje,
Deou resta soul dinc soun tartas.
Pamen Biset pensava : « Un pauvre ome sans fenna,
« Abouscassi dinc soun cantoun,
« Es un estouffa sans coudena,
« Es un avugle sans bastoun,
« Un ioou sans sau, un mioou sans barda,
« Un bioou dinc lou roun sans coucarda ».
Enfin aguè 'n' ideia et soungè que pus lèu,
Fauta de filla, una veousa belèu
Fariè pa tant la desgoustada
Et seriè mai à sa pourtada.
A quauquis pas de soun oustau,
Vesiè souven sus soun pourtau
Una lapina à fina tailla,
Veousa, marchanda de fartailla,
Qu'aviè tres enfant pa tro bel.
Alor, chaca jour quan passava
Achatava 'n caulet, en levant soun capel
Et jamai ye marcandejava.
La lapina pensè : « Lou bren voou pa lou bla,
« Et l'argen vai ben dinc la boussa.
« End'el la vida seriè douça,
« Amai que marche un pau gimbla.
« La beouta se manja pa ou pla » !
Et pau à pau se decidava,
Se l'Erissoun la demandava,
A pa ye dire que de noun
A chanja tournamai de noum.
Et Biset, amourous, que soun pitre ye ba
Couma 'n tambour, sounjant que per miel acaba
De decida la jouina mera
Per sis enfant, deou estre couma 'n pera,
En d'ellis tres s'amusa ou fai semblan.
Et sa ye counta de sournetta
Noun pa 'quella de l'Agnel Blanc
Noun !... mai Mita de Gal et piei la Fournigueta

... Et piei ye fai vira-froumaje
Quan soun esta bien sage
Ensemble risoun bien countèn
Couma s'eroun dou mema tems.
Et Biset se fai picho per ye plaire.
Un jour, acrouchouna couma 'n viel amoulaire,
Jour malirous, viran la testa ver lou soou
Ye diguè : « Pichetet, quau voou
« Saouta à clavis, à semella » ?
Paoure ideia ! Deque se mela » ?
Coum 'ou pensas, lis Lapinet sautant
Sus soun rable s'engrouligneroun :
« Ai ! Ai » ! en braman s'en aneroun,
Quialant per tres degout de san,
Que lis entendien de Russan.
« Vai, bouta, vai ! veiras ma mera » !
Et de fè ! La Lapina 'n sa voues de gimera,
Vous es pa longa à ye faire soun sa.
Lou boufa couma 'n lun que n'on voou amoussa.
« Traça d'ouvriè, viel castagnaire,
« Que voou faire lou calignaire.
« Arounse !.. espigna !.. ourtiga !.. ouriola !.. arrapa-man !..
« Talabrena !.. ». N'y ouriè crida jusqu'à deman.
Se s'era pas engavacha
Biset mouquet fasiè : « Segues pa tant fachada
« Un pau de san, aco se secara.
« Es pa ma fauta. Ou vesès ben, ma mia,
« Sen toutis couma aco dinc ma familla.
« Quau es nascu pounchu, po pa mouri cara ».
— « Es pa ta fauta ?.. Es pa ta fauta ?
« Oï » ! respon la Lapina acaban de toussi.
« Lou coussin de toun-liè sera pa per ma gauta.
« Zou ! Viou ! Vai t'en d'eici.
« Pounchu, resta pounchu, mais liuen et ta babina
« Jamai toucara ma pel fina.
« Seras rasa de fres et restaras garçoun.
« N'on deou pa marida Lapina ende Erissoun ».

Que l'Erissoun siegue de plagne
Et que sa desgracia vous lagne,
Ou coumprene ben se voulès. Pamen,
A la plaça de la Lapina
N'ourian pa fa ni mai ni men,
L'ome qu'escaraugnas n'a pa tor se roudina.
Ara y' a de mounde, ou savès
Bon per tout prene de travès :
« Un voulur, un bregan..., pechaire !
« Que joga dou coutel, que fai de michan co,
« Es pa sa fauta !.. Es nascu couma aco.
« Couma aco ! Y' a pa ren à faire ».
Ieou vous dirai : « Voulur, malau ..
« Dinc la prisoun ou l'espitau,
Tenes lou liuen de moun oustau ».

JULES GAL.

LE MOUVEMENT
Scientifique et Littéraire
A NIMES

MUSÉES ARCHÉOLOGIQUES
(*Mois d'Avril et de Mai 1907*).

Pendant ces deux derniers mois, il est entré au musée les objets suivants :

1° Deux fragments de corniches en marbre blanc, ornées d'*oves* et *rais de cœur*. L'une d'elles provient du quartier de Grézan ; l'autre a été trouvée rue Traversière, 23 et donnée par M. Saint-Pierre.

2° Intéressant modèle en plâtre de la Maison-Carrée (vue perspective) œuvre et don de M. Jamain, sculpteur.

3° Tête en marbre d'esclave nègre ayant fait partie d'un groupe mutilé. Ce ravissant petit morceau fut découvert vers 1840, par M. Vesse de *Maruéjols* (Vaunage), parmi d'autres débris romains, au lieu dit « la Fortune, » non loin de la source de *Fontarame*.

4° Autel romain trouvé à Clarensac et mutilé dans sa partie supérieure.

i. o. m.
(roue)
ET TERRAE
MATRI

(A Jupiter, très bon. très grand ?...) *et à la Terre Mère.*

Cette inscription, connue depuis longtemps, est la seule de notre Musée qui fasse mention de la Terre, considérée comme Divinité « Mère de toutes choses. » Don de MM. Viala et Védel.

5° Chapiteau romano-byzantin. Œuvre rare, entièrement retaillée dans un grand chapiteau romain en pierre des Lens, de style corinthien. La riche ornementation est

formée de feuillages entièrement *stylisés* sur une surface à reliefs à peine apparents.

Trouvé à Clarensac, dans la cour du vieux château. Don des mêmes.

6° Stèle romaine à fronton triangulaire, encastrée dans le mur d'une remise à Saint-Cômes (Vaunage). Inédite.

FREQUENTI.MESSI
F
MARCELLA MARCELLI
F
SERVATA FREQUENTIS
PARENTI *(et viri ?)*

Marcella fille de Marcellus, Servata fille de Frequens, à A Fréquens, fils de Messius, leur père (et mari)

Don de M. Gaston Traizi.

7° Autre stèle romaine mutilée, trouvée à Clarensac, il y a une cinquantaine d'années, perdue et finalement retrouvée dans une cuisine, à la base d'un pilier.

...RENTIA . MAXIM
...IBIRENE . SIBI
ET CARAE FIL
IN SUO
DEVTERO TULLIO
V F

Cette inscription qui présente quelques bizarreries, nous paraît avoir été inexactement rapportée. Selon nous, il faut lire :

Terentia, Maximi lib. Irene Sibi et Carae fil. in suo Deutero Tullio V. F.

Térentia Irène, affranchie de Maxime, de son vivant a fait ce tombeau pour elle, pour sa fille Cara et pour Deuterus Tullius.

Don de M. Albert Broguilo.

8° Une « taque » de cheminée provenant d'une vieille maison, rue des Fourbisseurs représentant en haut relief un écusson à trois fleurs de lys porté par deux génies ailés.

Don de M. Chauvin, entrepreneur de maçonnerie à Nimes.

L'Administrateur-Gérant : F. Bois.

Nimes. — Imprimerie Générale, rue de la Madeleine, 21.

LES THÉATRES DU BOULEVARD DU CRIME

Pourquoi le boulevard du Temple, à Paris, incomparablement plus étendu autrefois qu'il ne l'est aujourd'hui, avait-il été surnommé le boulevard du Crime? A cause de l'attentat de Fieschi, disent les uns. Parce que, prétendent les autres, les théâtres rassemblés en ce coin de Paris ne jouaient que des drames très sombres.

Ces derniers pourraient bien avoir raison. Nous lisons, en effet, dans l'*Almanach des Spectacles* de 1823, c'est-à-dire douze ans avant l'attentat de Fieschi, un entrefilet qui tendrait à prouver que ce surnom germait déjà dans les esprits :

« Une âme sensible voulait qu'on appelât le boulevard du Temple boulevard du Crime. Hélas! ce nom ne serait que trop mérité. On a fait le recensement de tous les crimes qui s'y sont commis depuis vingt ans. En voici le résultat :

« Tautin a été poignardé 16,302 fois ; Marty a subi 11,000 empoisonnements avec variantes ; Fresnoy a été immolé de différentes façons 27,000 fois ; Mademoiselle Adèle Dupuis a été 75,000 fois innocente, séduite, enlevée ou noyée ; 6,400 accusations capitales ont éprouvé la vertu de Mlle Levesque ; et Mlle Olivier, à peine entrée dans la carrière, a déjà bu 16,000 fois dans la coupe du crime et de la vengeance;

voilà, sauf erreur, 132,902 crimes à partager entre cinq individus, qui cependant jouissent au fond d'une santé excellente et de l'estime générale ».

L'origine du boulevard du Temple remonte à l'année 1536, époque à laquelle fut creusé un fossé derrière l'enclos du Temple, pour protéger la capitale contre un siège éventuel. En 1668, le terre-plein qui précédait le fossé, du côté de la ville, fut planté de quatre rangées d'arbres, dont les ombrages, vers le milieu du XVIII[e] siècle, commencèrent d'attirer les Parisiens. On se mit à préférer cette fraîche et spacieuse promenade aux rues tortueuses et étroites du Marais.

Il arriva, comme c'était inévitable, que les promeneurs, chaque jour plus nombreux, attirèrent sur ce boulevard les bateleurs en plein vent, gens toujours à l'affût des voies très fréquentées, ainsi que les forains à la recherche d'un emplacement pour y installer leurs baraques, dans l'intervalle des grandes foires périodiques. Et ce fut là le début d'une série innombrable de petits et moyens théâtres, pendant une période d'environ deux siècles, où s'amusèrent à rire et à pleurer nos pères et leurs visiteurs étrangers.

Un jeune érudit, plein de science et de goût, M. Henri Beaulieu, vient de nous donner l'histoire de ces Théâtres du boulevard du Crime. Elle est très complète et très vivante, tout à fait digne d'une petite place dans la bibliothèque d'un Parisien.

Ce furent d'abord des montreurs de marionnettes, d'automates, de figures peintes, d'ombres chinoises, d'animaux phénomènes ou savants, des physiciens, des escamoteurs et des danseurs de corde. Nicolet, vers 1759, fonda le premier théâtre proprement dit,

le futur théâtre de la Gaîté. Quelques années plus tard, arrivait à Paris Audinot, le père de l'Ambigu-Comique. Ces deux théâtres ont déserté par force les lieux témoins de leur naissance, mais il ne faut pas oublier qu'ils ont fait partie de cette agglomération de spectacles, connue et désignée sous le nom de Boulevard du Crime, parmi lesquels nous citerons encore, avant et pendant l'époque révolutionnaire, le Théâtre des Associés, les Délassements-Comiques, les Variétés-Amusantes.

Fanchon la Vielleuse date aussi de cette époque. La légende en a fait une fille économe et gardienne vigilante de sa vertu , qui finit par épouser un jeune homme sage,avec lequel elle se retire dans ses montagnes natales de la Savoie. Née à Paris, le 5 mars 1737, rue Neuve-Saint-Médard, la vraie Fanchon, qui s'appelait Françoise Chemin, était , paraît-il, une chanteuse de cabarets à la mode, de tenue indécente et de propos orduriers, dont la galanterie fut le véritable gagne-pain. Ce sont deux habiles vaudevillistes qui ont eut l'art de convertir en une aimable légende une trop réelle immoralité.

Le théâtre actuel du Châtelet, avec le faste de ses décors et sa figuration innombrable, continue, lui aussi, un ancien spectacle du boulevard du Temple, l'ancien Cirque Olympique, gloire des écuyers Franconi,où commença, en 1830, la série des grands mimodrames historiques et des féeries somptueuses. Le premier de ces grands succès fut le passage du *Mont Saint-Bernard*, bientôt suivi de l'*Empereur*, *Austerlitz*, *Masséna* , la *Ferme de Montmirail*, et d'autres encore, dont l'ensemble résumait à larges traits et en tableaux vivants l'épopée impé - riale. Napoléon, c'était le fameux Gobert, qui, à force

de représenter ce personnage, avait fini par croire qu'il était réellement l'Empereur.

Il y avait aussi les Folies-Dramatiques, où Frédérich-Lemaître créa Robert Macaire ; le théâtre Historique, né d'un caprice d'Alexandre Dumas. qui y fit jouer beaucoup de ses pièces, la *Reine Margot*, *Charles VI*, et *Monte Cristo*, celle-ci en deux soirées! le théâtre Déjazet, enfin, qui vit toujours, dernier vestige d'un quartier jadis glorieux.

N'oublions pas non plus les cafés et les bals, où venaient s'attabler la haute société, le monde galant et le peuple. Parmi ceux dont les noms ont gardé encore aujourd'hui un rayon de célébrité, il y avait le *Jardin Turc*, le petit *Cabaret de la Galiote*, fameux par les réunions de Vadé, Piron, Collé, Saint-Foix et Favard, qui venaient fêter là leurs succès remportés sur les théâtres d'en face ou se consoler de leurs échecs, le *Cadran-Bleu* et *Paphos*.

Tous ces établissements, grands et petits, ont disparu en 1862 sous la pioche démolisseuse de M. Haussmann. Ils sont rares, ceux qui ont survécu en se déplaçant. Le Boulevard du Crime n'existe plus, ou peu s'en faut. Sur ses anciens immeubles rasés, des avenues et des boulevards aboutissent aujourd'hui à une place immense, bordée de magasins, d'hôtels ou de casernes. Tout cela, le jour, est très vivant, mais d'une activité que ne reconnaîtrait plus le Parisien du Directoire ou de la Restauration, s'il en revenait un parmi nous. Plus rien qui pût lui représenter le vieux Boulevard où l'on allait jadis chercher le plaisir et la joie. Disparus Nicolet, Audinot, et tant d'autres théâtres ou cafés leurs confrères. Plus de bateleurs, plus d'amuseurs en plein vent, partant plus d'attroupements joyeux, mais seulement

une fourmilière affairée qui entre dans les magasins ou qui en sort, des bandes de gens pressés montant à l'assaut des omnibus. Les foires du Château-d'Eau pourraient seules rendre une impression lointaine de ce qui fut jadis surnommé par Franklin le boulevard des Nations.

Le soir, quand le Château-d'Eau, avec la fermeture des bureaux et des ateliers, tombe dans le calme et le silence, ou quand la population faubourienne envahit la place de la République pour se rendre à la Bourse du Travail, d'où elle ne sort trop souvent que pour se colleter avec les représentants de la force publique, c'est alors le moment de se rappeler, pour prendre la mesure du Progrès accompli, que là on n'entendait naguère que les rires de nos pères ouvriers ou bourgeois, leurs lazzis et leurs applaudissements, que là se trouvait la promenade dont Désaugiers disait :

La seul' promenade qu'a du prix,
La seule dont je suis épris,
La seule où je m'en donne, où je ris,
C'est l' boulevard du Temple, à Paris.

Jacques Rocafort.

UN POÈTE AUVERGNAT

ARSÈNE VERMENOUZE

(suite et fin)

Si Vermenouze excelle dans le genre plaisant, il n'est pas moins incomparable dans le genre sérieux. Savourez cette belle pièce. ces envolées lyriques, d'une donnée pure, d'une élévation et d'une perfection rares, et dites-moi si elle ne serait pas digne de maint grand poète...

AUX FÉLIBRES

« Qu'est-ce ? partout des appels en patois — S'entendent, du midi au centre de la France, — Des bords de la Garonne aux bords de la Durance, — Et toi, Cantal, tu es muet comme un enfant nouveau-né.

« Comment ! les Provençaux promènent leur cigale, — Qui chante, tout le jour, les ailes au soleil, — Et nous autres, Auvergnats, nous n'aurions pas même un grillon, — Pour chanter les grandeurs de la terre maternelle !

« Provence, je t'admire et je t'aime. Le bon Dieu — A voulu faire de toi la sœur de l'Espagne ; — Sur ton sol l'oranger pousse en pleine campagne, — Et tu ne t'endors jamais dans un manteau de neige.

« Tu ressembles à un jardin, immense et fleuri, tout en plaine ; — Bleu est toujours ton œil, ton

soleil toujours clair ; — D'un côté tu as le Rhône et de l'autre la mer ; — Cela vaut mieux que la Cère et aussi la Jordanne.

« Ta langue a la douceur d'un chanson d'oiseau ; — La nôtre est plus rustique, et plus âpre, et plus roide : — On ne peut comparer la flûte et la cabrette, — Ni le goût de l'orange à celui de la prunelle.

« Notre pays n'est pas le pays des troubadours : — Il l'a été, jadis, pourtant ; mais il s'endort aujourd'hui. — Il fait comme la marmotte et l'ours en plein hiver, — Et pour l'éveiller il faudrait des sonneurs de trompettes.

« L'accent montagnard est dur mais c'est égal, — Il retentit crânement notre antique langage : — De l'aigle, peu ou prou, vous diriez l'accent sauvage — Ou le roide et fier coup de clairon d'un coq.

« Nous sommes fils de la montagne, et la montagne aimée, — L'été comme l'hiver, nous plaît toujours, — Car si l'hiver flétrit ses herbes et ses fleurs, — Il nous l'habille de blanc comme une mariée.

« Toi, Provence, tu as le grand soleil, nous autres, la neige ; — Tu as la mer bleue et douce, et pleine de caresses, — Ta mer qui toujours chante et qui toujours te berce : — L'Auvergne a sa montagne et c'est plus près du ciel.

« Devant le Puy-Mary, cîme double et pointue, — Le Griounel et le Griou semblent être à genoux, — Et comme deux enfants de chœur se font petits — Aux pieds de cet évêque à la mître fourchue.

« Nous avons le Col de Cabre et le rude Lioran — Toujours environné de brume et d'orages, — Et plus haut, au-dessus de ces puys sauvages, — Le Plomb, roi du Cantal, dresse son large front.

« Et de partout, des ruisseaux et de claires rivières,

— Comme un troupeau de blancs moutons effarouchés, — Sautent le long des rocs par la foudre ébréchés, — Et leur suspendent au cou de flottantes crinières.

« Cigaliers provençaux, venez nous voir à Aurillac, — Quand le genêt d'or déploie ses guirlandes, — Sur les puys, les pentes et au milieu des landes, — Quand le tilleul est en fleurs et le chêne couvert de feuilles.

« Vous goûterez le bon lait d'Auvergne et le caillé, — Et nous vous ferons servir sur de grands plats d'étain, — Non du poisson de mer, ni du poisson d'étang, — Mais, la truite de ruisseau, luisante et mouchetée.

« Et le lait sera pur : vous pourrez vous-mêmes — Du pis de la vache approcher l'écuelle. — La truite, vous la verrez sauter dans la poële : — A Tarascon peut-être, ne mangez-vous pas le poisson aussi frais.

« D'*aïoli*, nous n'en aurons pas, ni de bouillabaisse, — Mais nous avons en tout temps, et nous faisons comme il faut, — Dans une marmite de fer, une soupe de choux — Avec du lard gras et maigre et quelque morceau de salé.

« Et le jour où vôus voudrez faire cuire un perdreau — Où vous mettre un gros lièvre rôti sous la fourchette , — Nous autres qui ne chassons pas encore la casquette (1), — Nous pourrons sans peine vous procurer ce régal.

« Nous vous servirons un plat que nous nommons *pubrado* (2), — Un plat de notre Auvergne et de notre façon, — Et, sans prétendre ici, vous faire la

(1) Allusion à la chasse aux casquettes de *Tartarin de Tarascon*.

(2) *Pubrado*, civet fait à la mode d'Auvergne.

leçon, — Je le tiens pour beaucoup meilleur que la *brandade*.

« Mais l'orgueil national aveugle quelquefois, — Et comme, en fait de goût, discuter est sottise, — Je vous prie d'excuser la trop rude franchise — D'un montagnard qui écrit sans quitter les sabots.

« Nous vous ferons visiter Saint-Simon et Mandailles ; — Sur des arbres coupés, vous passerez nos ruisseaux, — Et vous pourrez voir là nos bouviers d'été, — Dans les prés accroupis tondre l'herbe avec la faux.

« Vous en compterez souvent huit ou dix alignés, — Chaussés de sabots pointus, culottés de grosse toile, — Et quand vous les aurez vus brandir la large lame, — Vous penserez qu'ils ne sont pas fainéants, les Auvergnats.

« Mais surtout, quand vous verrez nos gaillardes jeunes filles, — A bras tendus charger les grands chars de foin, — Vous ne pourrez pas faire moins que de dire avec conviction : — Quel rude poignet n'ont pas les montagnardes !

« Et vous penserez qu'un jour, si Dieu le veut, — Quand les enfants, sortis de ces crânes moules, — Auront vingt ans, ce seront aussi de crânes gars — Et de rudes soldats, sans reproche et sans peur.

« Par un matin frais et clair comme une perle, — Nous monterons au *buron* (1), qu'ombragent de vieux tilleuls. — Là, nos vachers qui n'ont pas froid aux orteils, — Pieds nus et deux à deux, portent la grande *gerle* (2).

(1) *Buron*, de beurre, masure isolée dans les montagnes qu'habitent seuls, pendant les cinq ou six mois de la belle saison, le vacher et son pâtre, entourés des bestiaux, et où se fabriquent les fromages du Cantal appelés *fourmes*.

(2) *Gerle*, grand seau de bois à anses, que les vachers portent deux à deux à l'aide d'une barre reposant sur leurs épaules.

« Les bergers à pleins bras tiennent les petits veaux ; — Les valets pressés traient ; le lait écume, — Un lait tout parfumé, tiède encore et qui fume, — Et que vous pourrez là, boire à même le seau.

« Mais déjà les vaches marchent vers la *fumado* (1). — Un rayon doré vient caresser leur poil. — Et toutes, l'œil luisant, la tête levée vers le ciel, — Saluent le soleil d'un large meuglement.

« L'herbe qui pousse ici, par les puys et sur les plateaux, — N'est pas comme par en bas : elle est plus rude et plus saine. — Et elle sent bon ; vous y trouverez l'orgueilleuse gentiane, — Qui déploie ses fleurs jaunes comme un drapeau.

« Sur les murailles même du buron, l'herbe pousse. — Vêtu de feuilles de lierre, aplati et bossu : — A travers les vieux tilleuls, voyez-le, le buron : — Il ressemble à un gros nid de merle caché dans la mousse.

« Une petite porte, qu'un gond en bois attache à la muraille, — Vous permet de passer du buron dans la cave. — Prenez garde : la route n'est pas toujours bien bonne, — Et pour bien y marcher, il ne faut pas se tenir debout.

« Mais aussi, quand on y est, ce n'est pas chose commune, — Le coup d'œil qu'offrent là fourmes et *parabels* (2). — Roux comme de l'or, et larges et si grands, — Qu'ils pourraient dans le ciel servir de pleine lune.

« Nous irons prendre un bain à la station de Vic. — Et boire au robinet de la fontaine de Teissières. — Fontaine gazeuse, qui mousse et pique, sans pareille, — Et qui vaut, ma foi, autant que du demi-vin.

(1) *Fumado*, la partie fumée, la plus herbeuse de la montagne.

(2) *Parabel*, fromage plus petit que la fourme, pesant environ 5 kilos, tandis que la forme varie de 40, 45 à 50 kilos.

« Si d'ailleurs vous en voulez du vin, dans cette eau, — Nous avons le Limousin, du jeune et aussi du vieux. — Le Limagne verdelet, le fameux vin du Fel. — Et son cousin-germain le petit bleu d'Entraigues.

« Et pour vous dire d'où nous sortons et qui nous sommes. — (Car fils des Auvergnats à la rude moustache,— Qui tuaient les soldats de César à coups de hâche, — Je crois que nous avons le droit de vanter notre sang).

« Nous vous ferons visiter la plaine triomphale, — Où vous verrez un jour, sur un grand piédestal, — Un Vercingétorix de trente pieds de haut. — Planer comme un aigle sur la terre maternelle.

« Nous vous accompagnerons autour de ce plateau, — Où le rude auvergnat poussait ventre à terre, — Sur les Romains de César son grand cheval de guerre — Et criait : Victoire ! aux quatre vents du ciel.

« Troubadours du Midi, cigaliers et félibres, — Votre langue et la nôtre ont sucé le même lait ; — — Arles et Montauban peuvent comprendre Aurillac, — Aurillac de son côté, peut lire vos livres.

« Notre roitelet Veyre (1) et Jasmin s'entendaient; — Même ils se disaient : bonjour, chacun à sa façon, — Et Jasmin, qui n'était pas un ignorant en la matière, — Mettait le roitelet au rang du rossignol.

« Venez : vous nous porterez, fleur rare que l'on garde, — L'accent musical et moelleux du Midi. — Nous y gagnerons tous: nous autres, votre douceur,— Vous autres, notre vigueur rustique et montagnarde.

(1) Veyre, poète cantalien, mort il y a 31 ans, ancien instituteur de St-Simon, célèbre surtout par ses *Piaoulats d'ùn reïpétit* (Les chansons d'un roitelet).

« Comme deux ruisseaux qui fraternisent, mêlent leur eau, ainsi — Dans les concours et dans les luttes poétiques, — Nous mêlerons pieusement nos langues antiques, — Et vous serez les bienvenus, frères, dans le Cantal. »

Novembre 1890.

Et encore, un extrait du discours en vers que Vermenouze prononça le 19 janvier 1895, à l'occasion du premier banquet de l'École, lui aussi, d'une inspiration saisissante :

AUX ÉCOLIERS,

O ma langue tout me le dit. — Je planterai une étoile à ton front embrumé.

Jasmin.

« Le grand Jasmin, au front de sa langue maternelle, —Planta l'étoile d'or. Nous autres, nous ne ferons pas moins : — Nous sommes d'Auvergne ! et nous voulons comme le grand Jasmin, — Faire de notre langue, une langue immortelle.

« Nous le voulons, nous le ferons ! Nous aurons notre Mistral. – Nous ne voulons pas être moins que Provence et Gascogne, — Et quand dans notre tête une idée se fiche,— C'est comme un coin de fer dans la racine d'une souche.

« A cette heure peut-être, vêtu de vieille bure, — Un petit berger, qui sera le Mistral du Cantal, — Rêve, sur quelque puy, au milieu de son bétail,—De chanter les Zani (1) d'Auvergne et les Mireille.

« La sainte poésie est partout ; le bon Dieu,—Qui aussi bien qu'un ver luisant, allume un astre,— Sous la limousine en haillons et toute vieille d'un berger, — Peut faire vibrer l'âme d'un Aubanel.

(1) *Zani*, héroïne du chef-d'œuvre d'Aubanel.

« O langue nôtre, langue antique, langue belle, — Langue du berceau, tu l'auras ton poète, il viendra, — Et, pour t'en couronner, c'est lui qui cueillera — Les sept rayons d'or luisant, les sept rayons de l'étoile.

« Et toi que nous appelons, toi, que nous voulons, que nous désirons, — Allons, félibre, ouvre ton aile puissante — Et va-t'en la cueillir, l'étoile lumineuse, — Que notre langue aura sur le front.

. . . .

La publication de *Flour de Brousso*, (1) valut à Arsène Vermenouze, le grand honneur d'être nommé majoral du Félibrige, au banquet de la *Santo-Estello* de l'année qui suivit. Ce fut la première récompense marquante venant couronner le talent du poète.

Depuis, son succès alla s'affirmant de jour en jour, une fois surtout, qu'il eut pris la résolution — désireux que son chant en l'honneur de son Auvergne bien-aimée, soit susceptible d'être entendu par tout le monde — de versifier en français, sans toutefois abandonner pour cela, bien entendu, sa langue familière, le parler de ses ancêtres : le patois.

Et qu'on ne croit pas que ce fût là, de la part de Vermenouze, manière de « bluffeur » : sa modestie est trop sincère. D'ailleurs, ainsi qu'on en pourra juger par les extraits — trop courts à mon gré — qui suivront, ce fut pour le plus grand régal des amateurs de bonne et saine littérature ; il eut de très flatteurs encouragements, et aujourd'hui, il est placé dans le monde littéraire à côté des François Fabié, des Georges Gourdon des Charles Grand.

(1) Imprimerie Moderne. — 6, rue Guy de Veyre. — Aurillac.

mougin et autres poètes du terroir, — et considéré comme un maître.

C'est en 1900 que Vermenouze s'engagea dans la nouvelle voie.

Déjà, depuis quelque temps, le poète ayant pris le goût de la solitude et du repos, avait oublié sa distillerie et repris au foyer des anciens, sa place restée vide entre sa sœur, son beau-frère et ses nièces (1). C'est de là qu'il envoya à l'éditeur Stock, ses *Sonnets en plein vent*, volume tout imprégné de senteurs montagnardes, « où ce débutant cinquantenaire faisait ce miracle d'atteindre du premier coup — ou peu s'en fallait — à la maîtrise technique, tout en révélant une personnalité poétique de premier ordre. » (2).

« D'une inspiration très fraîche et très spontanée, cette première œuvre témoignait pourtant d'une espèce de timidité. Le poète, par pure modestie, s'était contenté de la forme étroite ; aussi, malgré la maîtrise surprenante qu'il y révélait, souhaitions-nous qu'il prît bientôt un plus large essor. — M. Vermenouze a le souffle, disions-nous ; que lui manque-t-il donc ? sans doute l'audace... Mais qu'il ne craigne pas : une nature de poète comme la sienne peut hardiment s'élever très haut. » (3).

C'est aussi d'Ytrac qu'il envoya des poésies à la *Revue des Poètes* et au *Mois Littéraire et pittoresque*, revues qui contribuèrent pour une large part à la renommée actuelle du chantre de l'Auvergne.

Et sous le titre *Mon Auvergne*, ce sont ces poésies réunies en un troisième volume qui triomphèrent à

(1) *Mois litt. et pitt.* n° 76.

(2) Louis Mercier. — *Revue Forézienne*, Juin 1904.

(3) Eugène de Ribier. — *Revue des Poètes*, 10 Mars 1904.

l'Académie française en 1904, en remportant le premier prix pour la poésie.

Au sujet de ce dernier ouvrage, voici quelques appréciations autorisées de la Presse littéraire :

« Nos espérances sont aujourd'hui réalisées, car le livre *Mon Auvergne*, contient des poèmes d'une ampleur qui permet au talent de M. Vermenouze de se déployer librement.

. . . .

« Quoi qu'il en soit, le poète n'est pas allé chercher au loin, la source de son inspiration. Il la trouve comme toujours, près de lui, dans sa chère Auvergne :

> C'est toujours mon pays, un humble coin de terre.
> C'est ma bruyère en fleur si souvent parcourue,
> Mes genêts, mes bouleaux, ma montagne bourrue
> Que je chante : c'est le pays où je suis né.

... Ce poète du terroir, ce descriptif, ce coloriste a trouvé désormais le chemin de la grande poésie. *Mon Auvergne* n'est donc pas seulement un livre qui doit intéresser tous les partisans de la décentralisation littéraire, il mérite d'être signalé spécialement à l'attention de tous les lettrés. Dès maintenant il classe M. Vermenouze au nombre de quelques grands poètes qui honorent la poésie contemporaine autant par leur talent que par leur caractère : à côté de la *Terre divine*, des *Voix de la terre et du temps*, *Mon Auvergne* a sa place marquée. » (Eugène de Ribier, *Revue des Poètes*, 10 mars 1904).

« Enfin, nous avons *Mon Auvergne*... et voilà l'œuvre d'un superbe poète. » (Louis Mercier, *Revue Forézienne*, juin 1904).

« Il y a six mois à peine, M. Vermenouze était encore presque un inconnu pour le grand public. Ceux-là seulement le connaissaient, qui, amis des beaux vers, lisent la *Revue des Poètes* et le *Mois Littéraire*. Quelques autres moins nombreux, avaient goûté dans la *Croix du Cantal*, le charme des poésies patoises dont le Mistral auvergnat dote son pays. Aujourd'hui, un premier prix de poésie décerné par l'Académie française ouvre à M. Vermenouze les portes de la renommée. Personne ne s'en étonnera après avoir lu *Mon Auvergne*. » (Joseph Boubée. — *Les Études*, 20 septembre 1904).

« Voici qu'un poète original, après Louis Mercier, vient enrichir la poésie provinciale et rustique d'une œuvre nouvelle, œuvre forte, grave, lointaine et profonde en ses racines, riche de sève, sentant bon la terre, l'arbre et la plante, et se dressant vigoureuse, large et haute, vers le ciel, comme un chêne. *Mon Auvergne*, ainsi s'intitule ce livre....

« La poésie de Vermenouze aime dans la terre, non seulement la rude nourrice des vivants, mais la gardienne fidèle des morts. Par là, elle s'imprègne quelque peu de cette tristesse douce qui flotte autour des tombes. Par là encore, la croyance du poète tient à ses fibres les plus intimes. Le souvenir lui garantit l'avenir. Sa foi plonge directement en son amour de paysan et de fils pour la terre douloureuse et chère des aïeux. Aussi le sentiment religieux chez Vermenouze nous émeut davantage de ce qu'il conserve toujours de sentiment humble et de faiblesse humaine. Un poète d'une telle sincérité ne peut être qu'un artiste probe et simple. Il est capable comme d'autres sans doute, de virtuosités, et dans certains sonnets dédiés à M. de Hérédia, il sait

enchâsser dans une forme bien martelée, des images curieuses, éclatantes, au contour nettement arrêté. Mais il préfère exprimer l'âme du paysage plutôt que ses contours, et non content de s'arrêter à la sensation rapide et rare, il pénètre au sentiment éternel et vrai. » (Charles Domier. — *Revue Idéaliste.*

*
* *

Voici, pour terminer deux poésies prises au hasard parmi les plus courtes — car je suis obligé de me restreindre — dans l'œuvre française de M. Vermenouze.

A LA TERRE

C'est pour te faire aimer, terre comme je t'aime,
Que j'ai chanté ton impérissable beauté,
Les neiges de l'hiver, les rayons de l'été ;
Et j'ai mis dans ces vers le meilleur de moi-même.

Honte à qui te méprise et qu'il soit anathème,
Celui-là qui te fuit, terre, pour la cité,
Et qui préfère, à la salubre liberté
Du terrien, le collier d'or du citadin blême.

Et vous qui l'arrosez de vos mâles sueurs,
Attachez-vous de plus en plus, ô laboureurs,
A la glèbe féconde aux sèves éternelles.

Vivez indépendant sur le sol des aïeux ;
Et, quand vous serez las, et quand vous serez vieux,
Endormez-vous dans ses entrailles maternelles.

LA RUCHE

Décortiqué par l'homme, ébranché par le vent.
Le tronc fendu, ce chêne-liège vénérable,
Dans sa nudité rouge et tragique, est semblable
A quelque grand martyr écorché tout vivant.

Mais de ses larges flancs aux béantes crevasses
S'exhale, aromatique, une senteur de miel,
Et, pointillant d'or clair l'azur riant du ciel,
Un vol d'abeilles sort du vieil arbre vivace.

Car ce sont les souffrants, les saignants, les meurtris,
Ceux que la vie a déchirés de ses épines,
Qui conservent dans leurs douloureuses poitrines
Le plus de pitié douce et d'amour attendri.

J'apprends enfin qu'un quatrième volume est en préparation, pour paraître sous peu. Il est permis de présager que le succès en sera plus grand encore que les précédents, qu'il consacrera d'une manière plus définitive s'il est possible, la réputation du chantre de cette Auvergne enchanteresse. Par Vermenouze, on parlera un peu plus de cette terre, partant on la connaîtra mieux, on l'aimera, on voudra la visiter et le but sera atteint. Certes ! il est bien digne de l'être !

Voilà ce à quoi doivent tendre nos vœux les plus chers, les plus ardents.

GABRIEL NOEL.

LA QUESTION DES EAUX DE NIMES

ÉTUDE HISTORIQUE

La si intéressante conférence de mon confrère Marius Richard sur les canaux d'irrigation du Rhône, m'a donné l'idée de rechercher dans les archives et la Bibliothèque de la Ville, les divers projets d'adduction d'eau à Nimes, conçus dans le passé et ceux qui avaient pour but de mettre cette ville en communication directe avec la mer par un canal.

Doter Nimes d'un volume d'eau potable suffisant à l'alimentation de sa population et de son industrie, a de tous temps agité les esprits depuis la destruction de l'aqueduc romain par les Barbares. On peut dire que les habitants de Nimes, ont subi, pendant de nombreux siècles, un véritable supplice de Tantale, car au moment où plusieurs de ces projets faillirent aboutir, quelque évènement politique venait mal à propos en contrarier la réalisation.

Nimes a toujours soupiré après l'adduction d'eaux potables en quantité suffisante pour sa population et pour son industrie. Nostradamus cependant annonce que cette ville périra par les eaux, dans sa centurie 10, quatrain 6. Et cette idée, même dans le siècle où nous sommes, hante souvent les meilleurs esprits :

Gardon, Nymes, eaux si hault déborderont
Qu'on cuidera Deucalion renaître.
Dans le colosse *(les Arènes)* la plupart fuiront
Vesta, sépulcre, feu esteint à paraistre.

Avant l'occupation romaine, la source de la Fontaine suffisait amplement aux besoins des habitants de la capitale des Volques-Arécomiques. Mais quand Nimes fut devenue colonie romaine, quand sa prospérité se fût accrue et que la population approcha de 60.000 âmes, la Fontaine de Nimes devint insuffisante ; il fallut recourir aux sources du voisinage et puis successivement étendre sa prise de possession jusqu'aux fontaines d'Eure et d'Airan. A cette époque les mœurs romaines avaient complétement pénétré parmi les habitants de la ville. L'usage des bains et des oblations de toutes sortes était général et nécessitait une grande consommation d'eau. Nimes comme Rome voulut avoir ses thermes et ses fontaines jaillissantes. Ses termes ne furent peut-être pas aussi somptueux que ceux de Dioclétien ou de Caracalla, mais cependant, ils acquirent dans la région voisine, une réputation considérable. Vastes jardins, gymnases, palestres, xistes, sphéristères, stades, galeries couvertes, théâtre, écoles, rafraichissements, festins, tout cela se trouvait aux bains de Nimes, où l'on se délassait à la fois le corps et l'esprit, et où l'on s'adonnait aussi bien aux exercices physiques qu'à ceux de la pensée. Les bains étaient de deux sortes : les bains froids situés à la Fontaine sur l'emplacement du Nymphée actuel et les bains chauds, les thermes proprement dits, sur celui de l'église Saint-Paul et d'une partie de ce quartier.

Domitius Afer, le célèbre orateur nimois, comblé des faveurs de plusieurs empereurs, avait songé à plaider la cause des eaux de Nimes auprès du pouvoir central, à Rome même, en sa qualité de surintendant des eaux sous Claude et de préposé à la surveillance des travaux de construction des aqueducs lyonnais. De son côté Antonin, dont la famille maternelle était de Nimes aida les habitants de cette ville, à laquelle il portait quelque intérêt, avec le trésor public et le trésor privé tout à la fois, car ayant trop présumés de leurs forces, épuisés par leurs premières dépenses, ils n'auraient certainement jamais achevé sans lui leur aqueduc, ni autant avancé les travaux de leur amphithéâtre.

Enfin, un beau jour, des héraut d'armes annoncèrent à la population nimoise que les eaux de la fontaine d'Eure arrivaient dans la cité. Ce fut un jour d'allégresse. De grandes réjouissances furent décrétées autour des Temples de la Fontaine. Toute la population impatiente s'était réunie autour de la source et sur la colline du tombeau de Nemausus. Des cris de joie retentirent quant les flots inconnus déversèrent pour la première fois leur eau fraîche dans les antiques bassins, et le peuple dans l'ivresse bénissait d'une voix unanime l'Empereur et les magistrats auquel il devait un si grand bienfait.

Les prêtres étaient conviés à d'exceptionnels sacrifices. Ils en firent sur les hémicycles aux nymphes de Nemausus, qui voyaient s'accroître leurs ondes, aux nymphes de la fontaine d'Eure qui cédaient un tribut si riche et si salutaire. Les nymphes de Nemausus furent proclamées vénérables ou augustes et les prêtres de la fontaine d'Eure vinrent à Nimes brûler leur encens en l'honneur des lares d'Auguste, le premier protecteur des nymphes de la source de

Nimes, et c'est à côté de cette source même qu'on a trouvé cet autel sur lequel on lit cette inscription :

Augusti laribus, cultores Uræ fontis.

Antonin orna les bains et toutes leurs dépendances de statues, de vases de marbre et d'airain, de mosaïques, et l'on peut dire que depuis la source jusqu'au delà du Champ-de-Mars, (1) on ne voyait autour de soi que des merveilles, des temples, des colonnades, des œuvres d'art, des bassins, des ombrages et des fleurs, de sorte que les yeux étaient éblouis de tant de magnificences. Aussi les habitants reconnaissants, voulant témoigner à leur empereur, de nouveau toute leur gratitude, décidèrent-ils, bien qu'ils lui eussent déjà érigé une statue au milieu du terre-plein du nymphée, qu'on élèverait un portique en son honneur. On peut en voir encore les restes daus l'enceinte de la Maison-Carrée.

Lorsque l'aqueduc du Pont-du-Gard fut terminé, on satisfit d'abord aux besoins des citoyens romains les plus distingués de la colonie, dont les villas étaient placées en général sur le penchant des côteaux de la Tour-Magne, de Montaury et de la Lampèze. Les habitants manquaient d'eau complètement parce que celles de la Fontaine ne pouvaient s'élever jusques-là.

Le château d'eau, *castellum divisorum*, lieu destiné au partage et à la distribution des eaux, fut édifié sur la colline de la Lampèze, à côté même du Capitole, qui était, dit-on, sur l'emplacement de la Maison Centrale actuelle. Il fut découvert en 1844. Mais il y avait aussi un autre château d'eau, creusé

(1) Le Champ-de-Mars romain comprenait l'emplacement qui s'étend aujourd'hui entre la Porte-de-France, la Placette d'un côté et l'église St-Paul de l'autre.

sur le flanc du rocher qui domine la Fontaine, au creux dit de Coumert. Ce bassin distribuait à la source, aux temples du voisinage et aux bains, des eaux reposées, parfaitement limpides et réchauffées par les rayons du soleil. L'excédant en fut dirigé par des aqueducs et des tuyaux de plomb, à travers la ville pour l'usage de ses habitants. Enfin, plus tard, on entreprit de conduire au moyen d'un aqueduc de plus de cinq kilomètres de long, dont on retrouve encore les traces dans la partie la plus nouvelle du cimetière Saint-Baudile et à Grézan, les eaux de la ville jusqu'à plusieurs villas de la banlieue à Miraman, au Luc et à cette superbe villa appelée Margarita (la pierre précieuse) dont il ne reste plus aucune trace aujourd'hui.

Tous ces travaux avaient été améliorés par les soins intelligents du municipe et par ceux de la population. Nimes connut alors une prospérité inouïe ; mais déjà les invasions des Barbares avaient commencé. Les Visigoths et le Vandales s'abattirent sur Nimes, détruisirent ses temples et ses villas, coupèrent en plusieurs endroits l'aqueduc des eaux de la fontaine d'Eure, anéantirent en un mot les restes de la splendeur romaine. Plus tard, les Sarrazins, à leur tour, vinrent visiter Nimes, et s'acharnèrent sur ses monuments chrétiens. Charles-Martel, non moins barbare, les délogea de l'amphithéâtre, y mit le feu, démolit une partie des remparts, tandis que le plomb des conduites d'eau fut transporté à Aniane pour servir à la construction de l'abbaye fondée par Charlemagne.

Pendant plusieurs siècles, il ne fut plus question d'eau à Nimes. La ville dépérissait sans cesse. Déchirées par des guerres toujours renaissantes, pressurées par l'oppression des seigneurs, ruinées

par la guerre des Albigeois, accablées de misère, visitées périodiquement par la peste et la famine, plongées d'ailleurs dans la plus profonde ignorance, les populations ne pouvaient redonner à la ville de Nimes, l'antique éclat qu'elle avait perdu.

Ce ne fut que sous Philippe le Bel que Nimes reprit un peu d'importance. Fatigué d'une lutte continuelle contre la féodalité, ce prince institua les Communes et rappela les États-généraux depuis longtemps oubliés. La nation parut alors sortir de son assoupissement. On vit naître des projets utiles. Déjà Philippe le Hardi avait soutenu et encouragé le commerce de Nimes, amélioré le port d'Aigues-Mortes, après avoir entouré cette ville d'une enceinte fortifiée, et accordé des privilèges considérables aux marchands lombards et toscans, qui vinrent s'établir à Nimes. En 1285 sous Philippe le Bel, on songea même à relier Nimes à la mer par un canal navigable partant d'Aiguesmortes. Ce canal devait être entrepris aux dépens de l'État, de la ville et des marchands étrangers. La requête fut favorablement accueillie, mais on n'y donna aucune suite faute d'argent sans doute.

En 1377, dans le but de mieux utiliser les eaux de la Fontaine on déblaya le creux de la source et les canaux romains remplis depuis 900 ans de vases et de décombres.

En 1479, un fontainier, dont le nom n'est pas arrivé jusqu'à nous, fit pour augmenter la masse des eaux une proposition à laquelle on ne s'arrêta pas.

En 1559, un autre fontainier se livra à des essais qui ne réussirent pas non plus.

En 1534, sous François Ier fut reprise l'idée de mettre Nimes en communication avec la mer. Avec la renaissance des arts, après la visite de ce roi à

Nimes, on crut devoir appeler l'attention du pouvoir central sur la nécessité de faire de Nimes une sorte de port de mer. Mais le mécanisme des écluses, cette belle invention moderne, n'était pas encore connu, on ne peut s'étonner qu'il soit resté sans exécution. D'ailleurs les troubles des guerres de religion, les formalités que l'on était obligé de remplir pour obtenir l'autorisation et surtout les fonds nécessaires, furent autant d'obstacles insurmontables.

En 1561, sous Charles IX et en 1629 sous Louis XIII; on avait même dressé un plan pour conduire les eaux du Rhône à Nimes par la pente naturelle. Les États du Languedoc s'occupèrent de la question des eaux de Nimes en 1689, 1696, 1751, 1788, 1791, jusqu'à l'expiration de leur existence.

Notons encore qu'en 1600, un habitant d'Aubarne essaya vainement de dériver les eaux du Gardon vers la Fontaine par les crevasses naturelles des bords de la rivière et par des anfractuosités et cavernes qu'il croyait en communication avec la source. Un de nos concitoyens, M. Chardon, entrepreneur et sourcier, a renouvelé sans succès ce genre de recherche en 1896, du côté de Charlot, sans pouvoir trouver le lit souterrain tant désiré de la rivière.

En 1693, un arrêt du Conseil réprima les usurpations des riverains sur les eaux de la Fontaine.

Vers 1696 Denis Veyras, citoyen de Nimes, renouvela le projet de relier Nimes à la mer. Ses plans furent examinés par les États du Languedoc. Il s'agissait de rendre navigable le Gardon et le Vistre et d'arroser par des canaux le territoire que ces deux rivières parcourent.

La destinée de ce genre d'entreprise était d'avor-

ter aussitôt qu'elle était conçue. Vers l'an 1750, Mareschal, directeur des fortifications de la province, forma à son tour le projet d'un canal à deux branches dont le point de réunion était Nimes. De cette ville partait une branche vers Comps à l'embouchure du Gardon dans le Rhône, et l'autre vers Aigues-Mortes en suivant le cours du Vistre. Ce canal devait s'alimenter en partie au moyen des eaux de la Fontaine. Pour assurer l'eau aux points les plus élevés M. Mareschal se servait des eaux de l'Eure et par conséquent de l'aqueduc romain. Mais, la ville d'Uzès s'opposa formellement à ce projet qui la privait d'eau. L'ingénieur rebuté abandonna cette idée et se borna à rendre le Vistre navigable ; il en dressa les plans et le devis estimatif. Une compagnie se présenta pour commencer cette entreprise, mais ne tarda pas à abandonner les travaux en voyant qu'elle faisait une mauvaise affaire. On rencontre encore les traces de ce projet dans certaines parties du territoire compris entre Nimes et St-Laurent-d'Aigouze. La Province de son côté, ne crut pas aller plus loin que de redresser le cours du Vistre entre Aiguesmortes et le Cailar, qu'on appelle encore aujourd'hui nouveau Vistre.

En 1730 le commerce et les habitants notables de Nimes, réclamèrent vivement la restauration de la source. L'ingénieur Guiraud présenta des plans à cet effet.

En 1780, un sieur Fontanier (1), avocat féodiste,

(1) Fontanier personnifiait tout entier le rêve des Nimois, qui a été de tous temps de posséder des eaux abondantes, sinon de faire de Nimes un véritable port de mer. Et il s'adressait, à cet effet, à ses concitoyens aussi bien en vers qu'en prose :

Quand verrai-je à nos murs s'amarrer des vaisseaux ?
Quoi ! ces utiles vœux, quoi ! ces désirs sincères,
Ne seront-ils jamais que de belles chimères ?

fit paraître une brochure sur le *canal de navigation de Nimes*, déjà exécuté en partie par la canalisation du Vistre d'Aiguesmortes au Cailar, sur les ordres des États du Languedoc avant 1780. Vers cette époque, le canal de Nimes à la mer allait être créé par une compagnie qui avait l'approbation complète des États du Languedoc, n'eut été l'opposition de la ville de Lunel et bientôt après la tourmente révolutionnaire. On peut voir deux documents officiels à cet égard dans les *Lois municipales et économiques du Languedoc*, par Albisson au 3me volume, page 883 et suivantes. Le premier de ces documents est une délibération des États-généraux du 28 décembre 1779 ; le second est une autre délibération de la même assemblée du 28 décembre 1781.

Il convient d'ajouter que déjà le 20 novembre 1752 une délibération avait concédé au maréchal de Richelieu le canal de navigation depuis l'étang de Thau jusqu'au Rhône, non en suivant les marais comme avant l'avait projeté le maréchal de Noailles, mais en passant par Nimes et aboutissant au Rhône près le village de Comps. (Recueil et volume ci-dessus page 387). Le projet du maréchal de Richelieu ne fut pas admis quoique le piquetage en ait été effectué sur l'emplacement du chemin actuel des Canaux, d'où sans doute le nom de cette route.

Tout cela remontait aux grands projets du roi Henri IV, qui rendit le premier édit sur le dessèchement des marais, à la date du 15 avril 1599. L'idée d'un canal de navigation mettant directement Nimes en communication avec la mer, semble être un rêve, qui serait cependant devenu une réalité sans la découverte de la vapeur et la construction des lignes ferrées. M. Fontanier proposait d'ali-

menter son canal au moyen des eaux de Grézan, de celles du Rhône et du Gardon, et des eaux pluviales arrivant par la pente des collines dans d'immenses réservoirs, tels que ceux établis par le grand Riquet, à Saint-Ferréol sur la montagne Noire, au moyen de barrages.

Les États généraux et ceux du Languedoc s'occupèrent de cette question jusqu'à l'expiration de leur existence. En 1787 M. Barnier de Valcande avait dressé un projet spécial de canal de navigation de Nimes à Aiguesmortes pour l'alimentation duquel il devait se servir d'un certain nombre de sources qui devaient exister au dessus de Besouce. En 1790, M. Blachier présenta un projet très étudié et très développé pour le même canal.

Au mois d'août 1788, sur la demande de plusieurs notables de la ville de Nimes, M. Delille, ingénieur des États dressa les plans et devis d'un projet qui consistait à prendre les eaux du Gardon sous Boucoiran, près des moulins de Calvière, et à les amener à Nimes, par une percée. En 1793, les habitants de Nimes demandent l'exécution de ce projet.

Cependant déjà au moment de la Révolution, un conseiller au présidial de Nimes, le sieur Alexandre Delon né à Domazan, le 3 mai 1753 et mort à Sernhac, en août 1802, avait songé à doter Nimes d'eaux abondantes. Ce projet ou plutôt ces projets — car il y en a une quinzaine – sous la forme de mémoires se réduisant toujours au même, ont été longuement analysés par M. Jules Teissier-Rolland dans son grand ouvrage sur les eaux de Nimes, auquel j'ai emprunté pour cette étude quelques documents. M. Alexandre Delon conduisait à Nimes les eaux de la fontaine d'Eure par l'aqueduc romain restauré. La

restauration de l'aqueduc romain avait été conseillée dès 1772, par l'ingénieur Clapier ; en 1773, dans un mémoire du chevalier Dubans ; en 1774, dans celui de l'ingénieur Angrave, ouvrage couronné à cette époque par l'Académie de Nimes.

Il ajoutait que si la ville d'Uzès s'y opposait, ou si les ressources du pays ne permettaient pas de réparer la partie de cet aqueduc qui s'étend de Sernhac à Uzès, il serait facile d'amener à Nimes, par la partie qui va de cette ville à Sernhac, non seulement les eaux du Gardon, mais encore les sources abondantes qui étaient jadis recueillies depuis Sernhac jusqu'à Lognac. La dépense ne l'effrayait pas, car il avait trouvé, dit-il, un moyen de faire exécuter ces travaux sans qu'il en coutât un seul sou à la République. Il prétendait que tous les frais seraient couverts par la différence entre la valeur alors presque nulle des assignats et leur valeur nominale que le succès de ces travaux leur rendrait. Ses projets ne se bornaient pas à faire arriver à Nimes les eaux nécessaires à étancher la soif de ses habitants ou à satisfaire à leur industrie : « Mon dessein, dit-il, est de rendre Nimes une ville maritime par la construction d'un vaste canal de navigation. » Ce n'est pas tout encore : « J'établirai, ajoute-t-il, des moulins à blé, des moulins à huile, des foulons, en un mot tout ce que l'art ingénieux des Hollandais, a pu inventer pour multiplier les forces. Qui pourrait calculer les produits immenses de cette seconde branche de mon projet ? Je ferai la fortune de plus de douze cents familles seulement dans la ville de Nimes. » Au milieu de toutes ces chimères, il paraît au jugement de M. Jules Teissier-Rolland qu'il y avait dans les projets de Delon quelques idées pratiques. Du reste

en 1791, l'ingénieur Ramus certifiait que le projet Delon n'avait rien d'impraticable.

Avant Delon, l'évêque Balore avait offert 11.000 fr. à récompenser l'auteur du meilleur projet destiné à mener des eaux à Nimes, mais la révolution arrêta la bonne volonté de ce prélat. Vers la même époque l'avoué Perrin avait présenté un projet qui n'était qu'un diminutif de celui de M. Delon. Celui-ci crie aussitôt au plagiat contre Perrin et plusieurs autres.

En 1809 M. d'Alphonse, préfet du Gard, renouvelait les vœux de M. Dubois, son prédécesseur, pour la réalisation d'un projet d'eaux potables à Nimes. Enfin en 1822 MM. Despuech et Durand avaient formé le projet d'établir un canal navigable d'Alais à Nimes et de là à la mer, avec une rigole à niveau supérieur pour fournir des eaux à la cité.

A partir de cette époque, il n'est plus question de canal de navigation mais en revanche les projets d'adduction d'eaux pour la ville, abondent.

En 1828 M. Jean Rey est d'avis de mieux aménager les eaux de la Fontaine et d'établir autour de Nimes au moyen des sources de Vacqueirolles, de Caveirac et des onze sources que les Romains avaient amenées par leur aqueduc de vastes bassins d'approvisionnements.

Dès 1829, M. Benjamin Valz offrait de réaliser le projet de M. Delille, mais sa voix autorisée ne fut pas écoutée.

Trois ans plus tard, M. Talabot proposa d'amener d'Anduze et d'Alais les eaux du Gardon à Nimes par des travaux liés à ceux du chemin de fer.

Plus tard en 1839, M. Perrier proposait d'adopter un des parcours possibles de la rive droite du Gardon. M. Perrier prenait l'eau au Gardon à Boucoiran à la source Ferragère.

A la même époque, l'abbé Simil forma le projet d'établir un barrage à Charlot et de conduire par la pente naturelle les eaux du Gardon à Nimes, sur la colline des Trois Fontaines. Il dépensa plus de 20.000 fr. pour cette entreprise qui ne fut pas poursuivie.

Mais voici que tous les projets se modifient vers 1840, avec l'entrée en jeu de machines à vapeur.

En 1840, M. Brouzet présenta à la municipalité un projet tendant à élever les eaux du Rhône à Comps, au moyen de machines et de les conduire ensuite par la pente naturelle jusqu'à Nimes.

Quelques temps après, un mécanicien-constructeur du nom de Bouchet se charge d'élever les eaux du Gardon, de la Baume, de St-Privat et de Lafoux jusqu'à l'aqueduc romain. La dépense ne devait pas s'élever, selon lui, à plus de 659.000 fr.

En 1842, arrive le projet Teissier. Il prenait l'eau du Gardon à Lafoux, élevait cette eau avec une machine, mise en jeu par le courant lui-même et la conduisait à l'aqueduc romain.

L'abbé Paramelle, en 1842, recherche des sources pour les conduire à Nimes par différentes canalisations. Ces sources sont celles de Calvas, de Courbessac, de Saint-Gervasy, de Vacqueyroles, de La Barbin, de Roquecourbe, de la Font Escalière et des Mingues.

Vers le même temps, le projet de l'abbé Simil est modifié par Bouchet, qui propose de prendre l'eau du Gardon au Pont-du-Gard, de l'élever au moyen d'une pompe à feu et d'un autre côté de former une société anonyme pour prendre l'eau du Rhône à Comps et la conduire à l'aqueduc romain.

Pendant dix ans, naissent d'autres projets plus ou moins sérieux. Mais, lorsqu'en 1852, le prince Louis

Napoléon passa à Nimes, on lui remit un placet lui demandant « protection et secours pour l'entreprise des eaux de Nimes ».

Voici ce curieux document :

« Monseigneur, la Fontaine de Nimes, célèbre, à juste titre, par l'abondance et la pureté de ses eaux, ne peut plus suffire, à l'étiage, aux besoins de l'industrie et d'une population toujours croissante. Sous la domination romaine, la même pénurie se manifesta quand la colonie nimoise eut acquis l'importance que l'histoire lui donne et qu'attestent ses monuments ; mais aussitôt un ample secours fut amené des sources d'Airan et d'Eure. Le remède efficace est donc connu quand nos souffrances reparaissent.

« Prince, vous marquerez, par un éclatant bienfait, votre passage si rapide dans nos murs ; vous nous viendrez en aide, aux applaudissements du monde civilisé, pour rétablir de vénérables constructions mutilées dans des siècles de barbarie, pour ramener des eaux dont nous fûmes injustement privés.

« Le Pont-du-Gard est peut-être le plus remarquable de nos monuments nationaux. Si vous nous tendez une main secourable, si votre gouvernement veut bien prendre à sa charge la restauration de cette œuvre capitale des temps anciens et celle des arcatures de Vers qui en dépendent, Nimes s'empressera certainement de pourvoir aux frais du reste de l'entreprise. Rendue, par votre auguste protection, moins brûlante et plus salubre, enrichie par l'afflux de toutes les eaux qu'elle tenait de la munificence impériale, favorisée, comme aux jours de sa splendeur et de sa puissance sous le sceptre des Antonins, la cité de Nemausus s'écrira tout entière : « *Nunc aquila redux !* »...

« Prince, la reconnaissance et l'espoir excitent

partout l'enthousiasme qui se manifeste autour de vous, mais ici, pour un bienfait éternel, la gratitude de la population se perpétuerait d'âge en âge.

« Jules Teissier, Charles Dombre, Bernard Brisse ».

Dans sa séance du 27 novembre 1852, le Conseil municipal avait adopté une délibération accordant aux auteurs *de conduite d'eau* jusqu'au 15 janvier 1853 pour déposer leurs propositions. Il était indiqué que les projets devaient être, autant que possible, appuyés par une Compagnie offrant des garanties suffisantes; enfin, le Conseil demandait au Ministre des Travaux publics l'envoi d'un ingénieur qui devait être adjoint à la Commission pour l'aider dans le choix et l'adoption du projet à exécuter. Encore une fois, le résultat fut nul et les conclusions du rapport lu par M. Numa Brunel, indiquent le maigre chemin qu'avait fait la question. Le Conseil rendait hommage aux travaux consciencieux et aux savantes études de quelques concurrents, en particulier à M. Jules Teissier, et chargeait M. Nadault de Buffon, ingénieur en chef, professeur d'hydraulique agricole à l'École des Ponts et Chaussées, de rédiger dans le plus bref délai un projet de fourniture d'eau.

Cependant en 1859, il semblait que la question des eaux allait être résolue. MM. Louis More, le marquis de Preignes et Amédée Rongier s'engageaient, au nom de la Compagnie de dérivation des Eaux du Rhône, à amener dans le territoire de Nimes un minimum de 12.000 pouces-fontaines, dont 1.200 pouces, soit environ 24.000 mètres cubes d'eau par 24 heures seraient fournis à la ville pour ses besoins municipaux au moyen d'un aqueduc en maçonnerie aboutissant à la cote 60 au Mont-Duplan, près la route d'Uzès. Les travaux devaient commencer immédiatement après la déclaration d'utilité publique et être

terminés en six années, sous peine d'un dédit de 10.000 francs par mois en cas de retard. Un cautionnement de 300.000 francs était versé par la Compagnie pour garantir son engagement, mais il était convenu que cette somme serait restituée à la Compagnie si elle amenait à Nimes 1.200 pouces d'eau. Le canal de Preignes prenait les eaux du Rhône aux Roches de Condrieu, au-dessus du Pont-St-Esprit. La saignée faite au fleuve devait amener par la pente naturelle les eaux jusqu'à Nimes, mais pouvait au besoin desservir les points intermédiaires sous certaines conditions de détail. En un mot, c'était un véritable canal d'irrigation qui aurait enrichi toute une contrée. Le Conseil d'administration de cette société était composé de : Lord Ward, pair d'Angleterre, président ; M. Ferdinand Barrot, sénateur, ancien ministre, vice-président ; M. Rongier, secrétaire ; MM. Bourlon, Jules Cohen, Lehode, baron Jules de Lesseps, Louis More, général Parchappe, marquis de Preignes, membres. La Compagnie première s'était, en 1859, transformée en Compagnie des Eaux du Midi, au capital de 80 millions de francs, ayant son siège à Paris et une succursale à Nimes.

Quelques formalités avaient retardé la mise à exécution du projet présenté et accepté par le Conseil en ce qui touchait l'adduction des eaux à Nimes. La plus grosse des difficultés était le versement du cautionnement prévu et exigé. La Compagnie se trouvait, à vrai dire, en 1861, à peu près dans l'impossibilité de disposer de cette somme. Un enfant du pays, longtemps absent, mais revenu d'Égypte avec une grande fortune, M. Bravay, qui venait de débuter sur la scène politique en se faisant élire membre du Conseil général pour le canton du Pont-St-Esprit,

fit disparaître cet obstacle. Désormais rien ne s'opposait plus à ce que la Compagnie des Eaux du Midi délivrât à la ville les pouces-fontaines promis. Nous verrons par la suite comment elle a tenu ses engagements.

En 1865, la Compagnie des Eaux du Midi n'avait percé que 68 mètres de tunnels sur 34.000 mètres à percer. C'était une sorte de faillite morale et matérielle. Aussi, prononçait on déjà, à cette époque, le mot de : déchéance. Dans la session de novembre, le Conseil municipal chargeait M. Bolze de déclarer, dans un rapport sur la question des eaux qu'il importait « de faire cesser une situation qui depuis bientôt dix ans a montré la mauvaise foi et l'impuissance de la Compagnie concessionnaire et de rendre à la ville de Nimes la liberté d'action dont elle est privée », et confirmant les délibérations antérieures des 4 août et 11 novembre 1864, sollicita « de plus fort la déchéance de la Compagnie ». Le 13 février 1866, la séance du Conseil municipal fut consacrée à la rédaction et à l'adoption d'une longue protestation contre les agissements de la Compagnie des Eaux. Je relève, dans les nombreux considérants qui l'accompagnent, cette constatation qui devait peser aux Nimois : « La Compagnie détruit, sur la presque totalité de son parcours, l'ancien aqueduc romain ; cette perte, irréparable au point de vue de l'art, lèse au plus haut degré les intérêts de la ville, puisque cet ouvrage, qui avait défié les siècles et pouvait être utilisé à peu de frais, disparaît aujourd'hui sans retour ». Cet acte de vandalisme archéologique devait émouvoir le Conseil autant que l'inertie et l'impuissance des concessionnaires.

Ce que visaient nos édiles était, à tout prix, la déchéance, déchéance déjà réclamée par trois déli-

bérations et demandée encore sur un ton impératif. Ce n'était pas d'ailleurs à cette seule satisfaction platonique qu'ils s'étaient arrêtés. Leur esprit pratique se préoccupait de résoudre au plus tôt une question devenue épineuse, avec l'accroissement incessant de la population et les sécheresses persistantes.

On avait agité à plusieurs reprises, autrefois, la possibilité de trouver dans les masses aquifères du sous-sol de la ville, un volume d'eau susceptible de faire face aux besoins les plus urgents. Un ingénieur se présenta, M. Prunier, de Lyon, qui offrit de forer, pour le compte de la ville, un puits qui conduirait jusqu'aux couches profondes. Le Conseil vota une première somme de 20.000 francs pour cet objet, prêt à recourir à d'autres sacrifices si c'était nécessaire. On fit appel aux lumières d'un géologue de haut talent, M. Émilien Dumas, de Sommières, qui déclara que pour mener l'expérience à bonne fin, il était indispensable que le forage soit poursuivi jusqu'au dessous de la troisième couche d'eau, c'est-à-dire à une profondeur pouvant varier de 30 à 40 mètres. Les travaux du puits Prunier, qui se trouvait au chemin de la Tour-l'Évêque, dans un jardin, à environ 400 mètres du Viaduc, commencèrent le 15 juillet 1866 et se poursuivirent jusqu'au 10 novembre. Dans cette période, les ouvriers trouvèrent plusieurs nappes aquifères séparées par des couches d'un poudingue très résistant qui, à maintes reprises, faussèrent le tube métallique que l'on descendait au fur et à mesure des travaux ou rompirent les outils.

A une profondeur de 38 mètres, M. Prunier rencontra enfin une couche de sable et de galets per-

méable où s'épanchait une nappe d'eau considérable. L'expérience s'arrêta là. Bien que M. Prunier estimât qu'elle était couronnée de succès, le puits qu'il avait percé resta sans emploi pour la ville. On s'attendait à mieux et l'on avait escompté la possibilité de rencontrer une nappe jaillissante qui s'élèverait d'elle-même bien au-dessus du sol. Lorsqu'on s'aperçut qu'il faudrait installer autour de ce puits des machines élévatoires fort coûteuses, l'enthousiasme passager fut vite refroidi. Du reste, le Conseil allait tourner ses vues vers un autre projet plus sérieux et plus pratique.

En 1868, la sécheresse fut si grande qu'un arrêté municipal prescrivit l'ouverture des puits municipaux de Corcomaire, du Cours-Neuf, de l'Olivier, de la Grande-Table. Les lavoirs n'étant plus alimentés, il fallut se résoudre à établir un chantier de laveuses au Valat dou Baou. Bientôt ce moyen devint insuffisant et le Préfet du Gard dut recourir à la Compagnie des Chemins de Fer pour transporter, à partir du 10 juin, gratuitement, tous les jours à Beaucaire, les lessiveuses de Nimes. A la Fontaine on plaça un moteur Neut et Dumont pour alimenter les fontaines publiques. La situation était devenue intolérable. Un meeting eut lieu sur l'Esplanade le 26 juillet, à 9 heures du matin, pour presser les études de l'adduction des eaux. L'adjoint Balmelle vint déclarer que la question serait résolue avant peu ; la manifestation se rendit à la Préfecture, où M. Boffinton, préfet du Gard, confirma pleinement les paroles de M. Balmelle.

Sous la pression des événements, la municipalité avait immédiatement nommé une commission des eaux composée de MM. Bolze, de Bouillargues,

Numa Brunel, Henri Michel, Léon Penchinat, Viviez de Chatelard, Numa Baragnon, Coulet et Démians, avec mission de déposer sans retard un rapport sur la question et tout particulièrement sur le projet Aristide Dumont qui datait déjà de 1858, et que cet ingénieur venait de modifier et de soumettre directement à l'appréciation du Conseil.

Dans sa séance du vendredi soir 7 août 1868, le Conseil, sur la proposition de M. Numa Baragnon, décida enfin l'exécution du projet Dumont.

Le maire était autorisé à acheter à la Compagnie des Eaux du Midi tous les travaux faits et les terrains achetés par elle de la métairie Pagès au mas Louis, sur une longueur de 14 kilomètres, au prix de 400.000 francs, de restituer à la même Compagnie sa liberté d'action, moyennant quoi le traité survenu entre les parties demeurerait annulé et la ville reprendrait sa liberté complète. Si la Compagnie refusait cette proposition, le maire pouvait faire étudier un projet indépendant des travaux exécutés. De plus, l'administration avait pour mission de préparer immédiatement tous les traités relatifs aux adjudications à intervenir, aux terrains à acheter pour la galerie de filtration et l'usine de Comps. La question des eaux était cette fois pratiquement résolue. La Compagnie des Eaux du Midi n'accepta pas les propositions du Conseil, et menaça la ville d'un procès ; pour donner le change à l'opinion publique, elle ouvrit ostensiblement plusieurs chantiers. Pour mieux frapper la population, elle alla jusqu'à demander au Conseil de transporter ses ateliers dans l'intérieur de la ville et voulut commencer la canalisation sous nos voies publiques. Elle fit construire aussi un bassin sous le Mont-Duplan. En

même temps, disposant à Paris de puissants appuis, elle créait des entraves administratives à la réalisation du projet adopté par le Conseil. M. Balmelle voulut en avoir le cœur net, et le 20 mars 1869, il partait pour Paris, chargé par l'assemblée communale d'une mission auprès des Chambres et du Gouvernement. Il ne fallut pas moins d'un mois au représentant de la cité pour venir à bout de toutes les résistances et pour déjouer les intrigues de ses adversaires. Enfin, le 20 avril, en dépit d'une manœuvre parlementaire tentée par M. Jubinal, député et administrateur de la Compagnie des Eaux de Nimes, la Chambre fut saisie du rapport de M. Dumas, député du Gard, sur la question. Il ne se rencontra qu'un adversaire à l'adoption du projet de loi autorisant la ville à contracter un emprunt de 3.500.000 francs en vue de la réalisation du projet Dumont ; c'était M. de Janzé. La Compagnie des Eaux de Nimes avait déposé ses statuts le 25 mars, soit cinq jours après le départ de M. Balmelle. Elle avait obtenu de MM. Jules Favre et Jules Grévy, une consultation, envoyant, sans coup férir, le Conseil municipal tout entier en police correctionnelle, consultation qui fut remise au Conseil d'État et plus tard rejetée. Le Conseil municipal avait produit devant la même juridiction une consultation de M. Dufaure.

Le 19 mai, la loi était promulguée et immédiatement après le Conseil municipal approuvait les traités passés avec M. Dumont, ingénieur, auteur du projet, M. Crouzet, de Comps, pour l'acquisition de l'emplacement de l'usine hydraulique et de la galerie de filtration, la Compagnie du Creusot pour la fourniture des machines élévatoires, la Compagnie

de Terre-Noire pour la fourniture des tuyaux d'adduction. Le maire mettait parallèlement en adjudication toutes les autres parties de ce projet, le plus considérable que Nimes eût jamais entrepris et que d'année en année on a considérablement amélioré.

Ce fut le mercredi 6 septembre 1871 que Nimes vit couler pour la première fois dans les canaux de la Fontaine les eaux fraîches et limpides du Rhône. Cet événement fut salué avec joie par tous, et lorsque les eaux, rendues plus abondantes, couleront à l'état permanent dans les ruisseaux des rues comme à Toulon, à Rome, à Grenade ou à Carcassonne, on pourra dire que la question sera complètement résolue, en attendant que le grand canal d'irrigation du Rhône vienne décupler la valeur des terres de la région.

Telle est l'histoire des eaux de Nimes, histoire longue et pénible, pleine de péripéties, constituant, pour la vieille cité romaine, comme je l'ai déjà dit plus bas, un vrai supplice de Tantale.

Espérons que celle du grand canal du Rhône sera moins lamentable, et que le projet dont il est question aujourd'hui, ne rencontrera pas autant de difficultés et d'indifférence soit de la part des pouvoirs publics, soit de nos propres concitoyens.

Le midi sans eau, c'est la terre maudite de Jéricho ; le midi avec de l'eau, c'est la terre de Chanaan.

ADOLPHE PIEYRE.

LA COMMISSION MILITAIRE SPÉCIALE DU GARD

SOUS LE CONSULAT

On sait de reste que dans les dernières années du régime directorial le brigandage était très répandu en France, assez même pour constituer en état de petite guerre civile certaines provinces. Chouans dans l'ouest, chauffeurs dans le centre, brigands dans le midi infectaient les campagnes et les routes, tenaient en échec la gendarmerie et toutes les forces policières faisant au besoin le coup de feu avec les troupes. Les caisses publiques étaient périodiquement pillées dès qu'on savait qu'il y avait eu des rentrées de fonds ; on s'armait jusqu'aux dents pour faire le moindre voyage et on ne montait en malle-poste qu'avec l'angoisse des dangers à courir. Dans les villages les acquéreurs de biens nationaux étaient particulièrement visés. Des bandes armées envahissaient leur domicile et leur extorquaient des sommes plus ou moins considérables, sous des menaces épouvantables, parfois mises à exécution : on appelait cela, leur faire payer leurs contributions, tout comme si ces opérations eussent été régulières. Le régime consulaire avait fait luire deux espérances, la paix extérieure et la sécurité intérieure. La première ne pouvait être qu'un rêve sous l'autorité d'un premier consul qui s'appelait Napo-

léon Bonaparte. La seconde fut au contraire pleinement réalisée. Le gouvernement ne se mit pas cependant tout de suite à la besogne. L'an VIII et les premiers mois de l'an IX furent marqués par une recrudescence de brigandage. La brusque déception des partis extrêmes broyés par le coup d'État du 18 Brumaire, de vagues espérances dans le succès des complots dirigés contre la vie du premier consul, l'appel de nouvelles classes de conscrits, la crainte d'un régime régulier qui ferait rentrer tout et tous dans l'ordre éveillèrent des vocations criminelles qui sommeillaient jusque là et n'attendaient qu'une occasion pour se révéler : beaucoup, qui n'avaient été jusque là que des complices sournois, se sentant compromis et menacés, se jetèrent dans l'action.

Dans le seul département du Gard le dépouillement des rapports envoyés par le préfet Dubois au ministère de la police, dans les premiers mois de l'an IX, est tristement significatif.

En vendémiaire je relève 14 attentats à la paix publique commis avec une extraordinaire audace (1).

Le 1er Vendémiaire (23 septembre 1800),une bande de brigands envahit pendant la nuit le village de Saint-Julien-de-Peyrolas et fait contribuer les habitants, surtout les acquéreurs de biens nationaux.

Le même jour un agriculteur de la commune de Carsan est arrêté et volé par deux malfaiteurs à deux heures de l'après-midi.

Le 2 Vendémiaire,5 à 6 brigands pénètrent en plein

(1) *Arch. Dép. du Gard.* 6. M. 119 : Registre servant à transcrire les bulletins et la situation politique du département du Gard envoyés au Ministre de la police générale.

midi dans la commune de Saint-Victor et mettent en coupe réglée les acquéreurs de biens nationaux.

Le 3, dans la même commune, ils continuent leurs opérations et pillent la maison d'un sieur Chavasset.

Même jour, le directeur de la poste aux lettres de Saint-Jean-du-Gard est arrêté et dévalisé aux abords du village. Quoique accompagné d'un de ses amis, il ne fait aucune résistance et livre tout ce qu'on lui demande.

Le 4 Vendémiaire, une nouvelle opération est dirigée dans la commune de Saint-Julien-de-Peyrolas, contre les acquéreurs de biens nationaux.

Le 9; sur le territoire de Saint-Paulet-de-Caissons, un détachement de fusiliers et de 4 gendarmes est attaqué dans les bois par une bande d'une centaine de brigands qui lui tire des coups de fusil et tue le cheval d'un gendarme. Les représentants de la force armée battent en retraite avec prudence.

Le 10, nouvelle invasion de Saint-Julien de-Peyrolas; c'est la troisième en huit jours. Des acquéreurs de biens nationaux sont encore mis à contribution.

A Saint-Brès le maire et le percepteur des contributions sont insultés et menacés par des hommes armés.

Le 22 Vendémiaire, les caisses du receveur de l'enregistrement et du percepteur de Barjac sont pillées en plein jour par une bande d'hommes armés.

Même jour, la maison du citoyen Roumieux, d'Aiguèze, qui avait dénoncé quelques brigands est envahie ; des menaces de mort sont proférées contre lui.

Le 26, à Castillon, vol à main armée dans la maison d'un notable de l'endroit.

Le 28, la diligence d'Avignon est arrêtée et dévalisée dans les combes de Valiguières.

Le 29, la malheureuse commune de Saint-Julien-de-Peyrolas est envahie pour la 4e fois. Comme il ne restait plus d'acquéreurs de biens nationaux à rançonner, les brigands saccagent la mairie et détruisent tous les documents officiels.

Ce village devait encore revoir la même bande dans le courant de Brumaire. Elle voulait cette fois venger la mort d'un de ses affiliés tué dans une rencontre avec la troupe du Pont-Saint-Esprit et épouvanter par des représailles les habitants paisibles. Ceux-ci, encouragés par les autorités s'organisaient de leur mieux pour se défendre. A Saint-Jean-de-Maruéjols, à Saint-Michel-d'Euzet des bandes sont repoussées par les gardes nationaux de l'endroit appelés à la hâte par le maire. Le préfet multiplie d'ailleurs les arrêtés rendant les communes responsables des attentats à l'ordre public commis sur leur territoire, en vertu de la loi de vendémiaire an IV. Il provoque cette peine contre la commune de Fournès, à la suite du pillage de la messagerie venant de Lyon où un voyageur a été volé d'une somme de 40.000 francs; contre la commune de Barjac, contre celle de Nimes aux abords de laquelle la diligence de Montpellier a été dévalisée; contre celle de Barjac, contre d'autres encore; il fait appel à toutes les bonnes volontés; excite le zèle des maires, des sous-officiers de gendarmerie; et des sous-préfets; le 24 frimaire il leur prescrit de mettre sur pied et d'armer 450 hommes de la garde nationale soldée, qui, répartis, proportionnellement dans cha-

que arrondissement, prêteront main forte aux troupes régulières.

Celles-ci vont en effet entrer en ligne et apporter à la répression du brigandage le redoutable appoint de leur discipline et de leurs opinions politiques. Formées en colonnes volantes elles organisent sous la direction des officiers et sous-officiers de la gendarmerie de véritables battues, dont les cercles vont se rétrécissant sans cesse pour enfermer les malfaiteurs dans un réseau infranchissable. On leur adjoint des gardes nationaux dans certains cas, plutôt pour donner à ces poursuites une apparence de justice civique que dans le but d'une coopération réelle. En définitive ce sont de véritables opérations de petite guerre qui vont commencer contre des ennemis disséminés un peu partout, dangereux par leur dispersion en petites bandes, par les complicités qu'ils trouvent un peu partout et par le lien mystérieux qui semble les unir.

Quel était donc ce lien ? Ces brigands contre lesquels allaient sévir les colonnes volantes et les commissions militaires étaient-ils de vulgaires malfaiteurs, en tout temps gibiers de potence ? Ou bien leurs crimes étaient-ils, sinon excusés, du moins relevés par des convictions politiques et religieuses ? Comme les « Outlaus » compagnons du légendaire Robin Hood, emportaient-ils dans les halliers où ils s'abritaient le désespoir d'une cause perdue et la haine des nouveaux envahisseurs d'un trône légitimement occupé à leurs yeux par le prince proscrit ?

Pour le monde officiel la réponse n'était pas douteuse. Une lettre de Fouché nous la donne en termes concis et nets : « Les ennemis de la République ont organisé un plan désastreux qui ne tend à rien moins

qu'à faire de tout le midi de la France le théâtre d'une nouvelle Vendée. Votre département est un de ceux choisis par les conspirateurs pour y établir le siège de leur brigandage » (1). Fouché, toujours préoccupé des menées royalistes et très heureux d'ailleurs de rejeter sur ce parti l'entière responsabilité de tous les désordres expose ce plan en se servant des papiers saisis dansune agence royaliste de Paris, dont il tire toute la quintessence (2). Le pillage des caisses publiques, l'enlèvement des courriers des malle-postes, l'embauchage et la protection des conscrits réfractaires, la mise à rançon régulière des acquéreurs de biens nationaux, telles en sont les grandes lignes, combinées pour désorganiser les services publics, semer partout l'inquiétude. prolonger l'état d'anarchie qui conduira la France à appeler le roi légitime. Cette circulaire de Fouché devient le credo de tous les administrateurs. Le commandant de gendarmerie Gentile, président de la commission militaire, écrit de Lodève au préfot Dubois : « Les interrogatoires et les débats qui ont lieu à l'égard de quelques brigands semblent produire des renseignements dont il résulte qu'il existe à Nimes une caisse ecclésiastique dans laquelle une portion des produits du brigandage est versée pour subvenir aux besoins des prêtres prisonniers. Je pense qu'il serait utile de faire rechercher cette vérité par des moyens

(1) *Arch. Dép, du Gard*. 6. M. 33. Lettre du préfet au sous-préfet du 4e arrondissement lui communiquant les instructions du ministre de la police générale.

(2) Cette agence dirigée par le fameux Hyde de Neuville et un nommé Duperron avait pour secrétaire l'abbé Godard, qui se laissa assez maladroitement pincer par les agents du ministère sans avoir pris la précaution de détruire les archives, comme il lui avait été recommandé.

sagement combinés dans le secret. La chose est délicate » (1).

Il semble à première vue que dans le département du Gard l'hypothèse d'un vaste mouvement politique embrassant tout le territoire soit assez admissible. Sur les 14 attentats relevés en vendémiaire on relève cinq mises à contribution de divers acquéreurs de biens nationaux, deux pillages de caisses publiques, deux arrestations de malle-postes. En Brumaire encore deux arrestations de diligences; des bandes parcourent les communes de Portes, Saint-Andéol, Saint-Florent, Saint-Michel-d'Euzet et abattent les arbres de la liberté. En Frimaire, la porte du temple décadaire de Saint-Gilles est enfoncée et la tête de la statue de la Liberté mutilée; quelques jours plus tard, dans la même commune, une tentative est faite pour délivrer deux conscrits arrêtés par les gendarmes dont un est blessé. La caisse du receveur des contributions de Sainte-Cécile-d'Andorge est enlevée. Comme toujours les acquéreurs des biens nationaux sont particulièrement visés. Comme il faut toujours que dans les drames les plus aigus il y ait une note comique, elle nous est fournie par la mésaventure arrivée au sieur Fontanieu, du village de Meyrannes. C'était un paisible propriétaire qui avait eu l'imprudence d'acheter à beaux deniers comptants quelques terres. Le 7 frimaire sa maison est envahie par des brigands masqués. Il se réfugie bravement dans sa cave;

(1) *Arch. Dép. du Gard* E. M. Liasse 33. Lettre du commandant Gentile au préfet du Gard du 29 nivôse an IX, où il rend compte des premières opérations de la commission et appelle l'attention sur l'abbé Solier, dit Sans Peur, détenu à la citadelle de Nimes et dont la complicité avec les brigands de l'Hérault paraît démontrée.

on l'en tire plus mort que vif et on lui demande une contribution comme acquéreur de biens nationaux. Fontanieu proteste de toutes ses forces; il jure que les biens achetés sont d'origine privée et ne sont aucunement biens nationaux. Il offre d'en faire la preuve; gravement les brigands se forment en une sorte de Tribunal, procèdent à une enquête; on appelle les voisins qui viennent tous témoigner en faveur du malheureux. Le résultat paraît satisfaisant aux brigands qui se retirent en demandant pardon à Fontanieu de la liberté grande.

Si l'on examine avec soin les rapports et procès-verbaux de l'époque en les dépouillant de toute appréciation et de tout commentaire et en piquant seulement les faits relatés, on constate que les attentats sont commis dans un certain nombre de localités à peu près toujours les mêmes. Il y a toute une série de petits centres d'agitation en dehors desquels les malfaiteurs s'aventurent peu. Ce sont les hautes vallées forestières de l'Ardèche, de la Cèze, des deux Gardons d'Alais et d'Anduze, de l'Hérault et de ses affluents. Les plaines sont en général tranquilles, sauf la grande route très fréquentée qui de Remoulins bifurque sur Bagnols et le Pont-Saint-Esprit d'un côté, sur Avignon de l'autre. Celle ci est naturellement indiquée pour les coups de main les plus fructueux, le pillage des malle-postes richement chargées. Les cantons protestants sont relativement plus épargnés que les cantons où la majorité de la population est catholique. Je dis relativement, car il n'y a rien d'absolu dans un pays et dans un temps de désordres pareils. Il est remarquable cependant que la région de Sumène soit infectée de brigands tandis que celle de Lasalle est à peu près indemne. Dans beaucoup

de villages les malfaiteurs trouvent des complices, en apparence paysans paisibles et inoffensifs. Parfois les autorités locales témoignent d'une négligence inexplicable comme cet adjoint de Saint-Michel-d'Euzet qui ne bouge pas de son lit et feint un profond sommeil tandis que ses compatriotes s'arment pour repousser une attaque nocturne (1). L'embarras des magistrats était souvent très grand en présence d'aveux ou de dénonciations inculpant de complicité des personnages jouissant d'une honnête aisance et d'une réputation sans tâche : tel ce serrurier de Saint-Nazaire, compromis dans l'arrestation du courrier de Lyon, bourgeois bien établi et dont le seul tort jusqu'ici, dit le rapport du préfet, avait été d'être *exclusif* dans ses opinions politiques. A la même date, le sieur F., homme de loi, ancien juge du tribunal des Bouches-du-Rhône et connu comme un réacteur, demeurant à Avignon, est accusé par un prévenu d'avoir des intelligences avec les détrousseurs de diligences. Les soupçons, les dénonciations s'attaquent même aux magistrats en exercice, aux émigrés rentrés. « Dans beaucoup de communes du 2e arrondissement, écrit le commandant Gentile, on a pratiqué une tolérance au moins répréhensible à l'égard des brigands. Je ne serais pas surpris que les notes et renseignements qui vous sont nécessaires ne fussent plus favorables aux amis et adhérents des brigands qu'à leurs ennemis prononcés. Au surplus, cela est parfaitement indifférent à la commission.

(1) *Arch. Dép. du Gard*. 6. M. 33. Lettre du préfet Dubois et du commandant Gentile. Germinal an IX. Le préfet soutenait que cet adjoint n'était pas justiciable de la commission militaire étant couvert par l'art. 75 de la Constitution de l'an VIII. La commission se rendit a ces raisons; mais le ministre donna tort au préfet et ordonna son renvoi devant le tribunal spécial qui l'acquitta.

Elle a agi partout d'après les renseignements qui lui ont été fournis par les autorités locales ; mais dans le 2e arrondissement du Gard elle a été dans le cas de sévir contre des individus bien notés et fortement recommandés par les autorités » (1).

Faisons la part très large au zèle parfois brutal de la gendarmerie, encore aiguisé par les opinions politiques de ses chefs. Tenons compte aussi de la fureur de délation qui sévit dans les périodes de répression. Il était malheureusement très naturel que les vieilles haines de l'époque révolutionnaire vinssent se jeter au travers de l'œuvre de justice. Comment d'aileurs les acquéreurs de biens nationaux n'auraient-ils pas perdu leur sang froid en présence des persécutions dont ils étaient l'objet et multiplié les dénonciations à tort et à travers. L'on ne saurait comprendre l'histoire sociale du premier empire et des mouvements du temps si l'on ne tient pas compte largement, très largement, de cette question des biens nationaux toujours ouverte et toujours irritante jusqu'à la Restauration.

Il n'en reste pas moins que les brigands, tels qu'on les nommait, avaient ou plutôt affectaient une opinion politique, et qu'un certain nombre d'entre eux comptaient des sympathies parmi les cultivateurs et propriétaires demeurés attachés à la royauté ou victimes de la Révolution. Mais ces sympathies correspondaient à des relations de famille ou à de vieux souvenirs et n'étaient ni assez nombreuses ni assez répandues pour constituer le vaste complot dont porle Fouché.

Il suffit d'ailleurs de se reporter aux fiches des

(1) *Arch. Dép. du Gard.* T. M. 33. Lettre de Gentile du 27 germinal an IX.

jugements rendus par la commission militaire dans le Gard pour se rendre compte de l'étrange constitution de ces bandes. Leur personnel est composé pour plus de la moitié de conscrits réfractaires, qui ont préféré les risques d'une vie aventureuse aux risques des camps; la plupart sont des montagnards incultes, originaires des pays même où ils exercent leur déprédations ; à en juger par leur âge, le nombre des survivants de Jalès doit être bien rare. Deux ecclésiastiques seulement sont compromis, l'abbé Solier qui fut exécuté au Vigan et un abbé Jaumes, qui ne put être arrêté et semble avoir été un organisateur plus qu'un agent d'exécution. Aucun ci-devant noble n'est signalé. Il y a bien un nommé Sibillot que l'on soupçonne être le fils d'un ancien conseiller au parlement de Toulouse avocat lui-même, mais rien ne justifie cette identification. Du reste aucun plan concerté ; aucune méthode. Chaque bande opère isolément ; il n'y a de semblant de suite que dans l'arrestation méthodique des malle-postes sur la route de Remoulins à Bagnols. J'ai déjà dit que que c'était là une opération assez souvent fructueuse et qui devait tenter de simples malfaiteurs. Parmi les chefs les plus en vue figurent les frères Delarque, d'Orgnac (Ardèche) qui échappèrent aux premières recherches. Ceux-ci font bien figure de bandits politiques, proscrits par les Tribunaux révolutionnaires. Mais à côté d'eux on trouve un certain Jacques qui peu après assassina dans l'arrondissement d'Alais les deux abbés Pourquery oncle et neveu dans le seul but de les voler.

Ces prétendus chefs n'ont d'ailleurs avec eux que des bandes peu considérables. L'abbé Solier n'est guère accompagné habituellement que par deux

hommes. La bande des frères Delarque ne compte que 5 ou 6 hommes. Si parfois une réunion considérable a lieu, si les patrouilles se heurtent à des forces relativement considérables, de 20 ou 30 hommes, ce sont des groupements accidentels, dus à la solidarité qui règne entre tous ces gens mis hors la loi, et qui les réunit accidentellement soit pour faire un bon coup, soit pour délivrer quelques uns des leurs des mains de la force publique.

A s'en tenir aux documents locaux, on peut apprécier de la manière suivante le personnel de ces bandes de brigands. Quelques chefs en très petit nombre, proscrits de la révolution, anciens révoltés du camp de Jalès, ou compromis dans le mouvement fédéraliste, qui se sont placés volontairement hors la loi, et mettent au service d'une cause politique leurs efforts de révolte contre la société. En dessous d'eux un nombre plus grand, mais encore restreint de malfaiteurs vulgaires pour qui la couleur politique n'est qu'un prétexte, le pillage, le véritable but. De ce nombre est la bande qui a son centre à Beaucaire et des ramifications dans les communes des cantons de Remoulins et de Bagnols, c'est elle qui arrête les diligences, dépouille certain jour un négociant gênois de quarante mille francs ; organise le désordre autour de la foire de Beaucaire. Elle a des complices d'autant plus nombreux que ses déprédations rapportent gros et que les recéleurs trouvent leur compte avec elle (1). Tout à fait en dessous d'eux la troupe des malfaiteurs vulgaires, quelques uns par profession ou volonté de nuire ; beaucoup parce qu'ils

(1) Ainsi cet orfèvre de Bagnols condamné à deux ans de prison pour complicité avec les brigands par la Commission Militaire séant à Nimes dans sa séance du 7 Germinal au XI.

se sont d'abord enfuis dans les bois pour échapper aux rigueurs de la conscription. Tout ce monde là en définitive n'est redoutable que par le relachement de l'autorité et n'offrirait guères de ressources aux chefs royalistes qui voudraient avec lui organiser une armée contre-révolutionnaire, on dira demain anti bonapartiste. Seuls quelques exaltés comme le malheureux abbé Solier, peuvent se faire illusion sur cette force ; on peut en faire état dans les officines de conspiration royaliste. Fouché pour le besoin de sa politique peut la représenter comme une organisation redoutable. Mais, dans le Gard du moins, la chouannerie est représentée surtout par de vulgaires voleurs de grand chemin ; la topographie des lieux et le facile accès des massifs boisés du plateau central favorisent leur coupable industrie ; ils disparaîtront bien vite dès que l'autorité régulière déploiera contre eux l'exécution un peu sévère des lois.

On sait que la répression fut confiée d'abord à des commissions militaires, puis à des Tribunaux spéciaux, composés mi-partie de militaires, mi-partie de civils, dont les décisions étaient sans appel.

Un arrêté des consuls du 1er nivose an IX (22 décembre 1800) institua dans la 9e division militaire dont le Gard faisait partie une commission extraordinaire pour juger les crimes de brigandage. Une colonne volante devait l'accompagner pour donner la chasse aux malfaiteurs et exécuter ses discussions. La 47e brigade, en garnison à Nimes fournit pour la formation de cette colonne 60 hommes d'élites ; quatre brigades de gendarmerie y furent adjointes.

La Commission était composée du chef d'escadron de gendarmerie Gentile, des capitaines Mercier et Dubuisson, des lieutenants Raynaud et Fabre, des

sous-lieutenants Lafosse et Ouvré. Deux capitaines rapporteurs étaient chargés de l'instruction et des fonctions du ministère public (1).

De tous ces officiers nous ne connaissons guère un peu que le commandant Gentile par la série des lettres qu'il a adressées aux préfets du Gard. Il avait de l'instruction, de la netteté dans l'esprit et de l'énergie, la conscience de ses devoirs et le désir de remplir sa mission avec dignité ; par contre un esprit de corps intraitable qui n'acceptait pas que la gendarmerie put avoir le moindre tort ou que les juges militaires puissent jamais se tromper. Nous avons vu déjà par sa correspondance quelles étaient ses opinions ; il pensait comme Fouché que le brigandage était un complot des réacteurs, inspiré par les prêtres et par les émigrés. L'armée à cette date était encore très républicaine, non par conviction en des principes qu'elle comprenait à peine, mais par haine des hommes de l'ancien régime qu'elle avait rencontrés en face d'elle sous les drapeaux ennemis.

Le préfet Dubois accueillit avec joie la nomination de cette commission. Il avait pris à cœur l'extinction du brigandage et le rétablissement de la sécurité ; mais il se sentait complètement débordé. Son optimisme habituel ne lui permettait pas de se dissimuler que les moyens de répression ordinaires ne suffiraient pas pour couper le mal dans la racine. Aussi le voyons-nous en nivose an IX, écrire au général Gouvion pour presser l'arrivée de la Commission militaire (2). Il écrivait en même temps au

(1) *Arch. Dép. du Gard.* — 6, M. Liasse 33. Lettres du Général Gouvion, commandant la 9e Division Militaire et de l'Adjudant Général Rouyer commandant la force armée du Gard.

(2) A. G. 6. M. 32. — Lettre du 16 ventose an II. « Des particuliers, ajoute-t-il, auraient beaucoup d'argent à gagner en défendant les prévenus devant le Tribunal spécial qui doit être

maire de Nimes et à ses sous-préfets pour leur recommander de bien accueillir ses membres et de préparer, soit leurs logements, soit celui de la colonne qui les accompagnait.

Ces précautions n'étaient pas superflues. L'opinion publique en général et beaucoup de fonctionnaires en particulier virent, tous avec un certain malaise, beaucoup avec un sourd mécontentement, les mesures extraordinaires prises par le gouvernement. On savait la violente opposition que rencontrait en ce moment au Tribunal et au corps législatif le projet de loi instituant des tribunaux spéciaux. C'était bien pis encore avec les Commissions militaires qui rappelaient les plus mauvais jours de la Convention et du Directoire après Fructidor. Elles ne disaient rien qui vaille à des gens qui avaient souffert et que leur origine latine a faits amoureux du droit et de la procédure. Leur réception s'en ressentit. Gentile écrit du Vigan : « Il nous tarde d'avoir fini car nous ne sommes pas très bien vus ici. » De son côté le général Gouvion écrivait au préfet pour se plaindre que les membres de la Commission aient été reçus d'une façon peu honnête par les gens chargés de les loger. » Le maire de Nimes n'a pas été sans reproche, dit-il et il le prie de donner des ordres en conséquence (1). Le maire de Nimes était Casimir Fornier de Valauris, ancien officier, protestant et partisan au début de la Révolution. Son attitude, celle du Directeur du jury d'Alais prouvent que l'arrivée d'une Commission militaire était assez mal vue de tous les partis.

établi le 1er Germinal. » Si l'on ne connaissait la bonté de Dubois on trouverait féroce cette réflexion qui semble regretter le droit de défense ; tant il est vrai que le proverbe des *moutons enragés* trouve son application facile en temps de révolution.

(1) A. D. M. 6. Liasse 32. — Lettre du général Gouvion du 29 ventose an X, à sa date.

Le préfet Dubois était trop désireux d'en finir avec les désordres pour ne pas s'employer de toutes les manières à faciliter l'œuvre de la commission. Il logea quelques-uns de ses membres chez lui ou chez ses conseillers de préfecture ; il écrivit à ses maires une longue et filandreuse circulaire sur la répression nécessaire du brigandage (1); il pressait le zèle de ses sous-préfets, un peu froids et méfiants. Le sous-préfet du Vigan, Rabaut-Pommier, frère de Rabaut-Saint-Étienne, croyait aux dessous politiques du brigandage ; mais aurait voulu qu'on recourut aux moyens de douceur et de conciliation préconisés en si beau langage dans les proclamations consulaires. Celui d'Uzès, M. Dazémar, ancien commandant de la Garde Nationale, présidait aux destinées d'un arrondissement traversé par deux grandes routes, et voyait surtout des malfaiteurs dans les détrousseurs de diligences. Mais il estimait que les moyens ordinaires auraient suffi. La gendarmerie lui était suspecte ; encore plus les acquéreurs des biens nationaux de la région de Goudargues et des alentours de Valbonne, fort nombreux, violents et tout frémissants encore des ardeurs des luttes révolutionnaires. Il se plaignit très vivement à Dubois d'une colonne mobile formée par l'arrêté préfectoral du 9 ventôse an IX,

(1) Une curieuse lettre du maire d'Aiguesmortes, du 9 frimaire an IX, traduit l'incertitude des administrations locales en présence des instructions un peu confuses qu'elles recevaient : « Je ne saurais mieux remplir les mesures salutaires que vous me prescrivez dans votre lettre du 26 brumaire dernier relative à l'extirpation des brigands qui ont souillé le territoire du Gard, qu'en suivant l'ordre de la correspondance établie entre le commissaire près l'administration municipale et le commissaire central » (M. 6, Liasse 127). Ainsi plus d'un an après le 18 brumaire, le maire d'Aiguesmortes est obligé de recourir dans son embarras aux formes de la procédure administrative usitées sous le Directoire.

arrêté qui, par une négligence assez inexplicable, ne lui a pas été communiqué : « Cette colonne, écrit-il, est composée de la gendarmerie de Bagnols et du Pont-Saint-Esprit et de tout ce qu'il y a de plus impur et de plus immoral dans certaines communes de mon arrondissement. Elle vient d'arrêter les deux frères Flandin de la commune de Saint-Christol, d'une moralité irréprochable... » (1).

Un conflit de compétence surgit à Alais entre le directeur du jury et la commission. L'autorité judiciaire instruisait un très grand nombre d'affaires de brigandage. On venait d'arrêter d'un seul coup dix-huit suspects. Or, l'arrêté consulaire portait que les commissions militaires connaîtraient de toutes les affaires de brigandage, *à l'exception de celles pendantes devant le tribunal criminel.* Que fallait-il entendre par ces mots ? Le directeur du jury d'Alais pensait que cette exception s'appliquait à toutes les affaires qu'il instruisait, bien qu'il n'eut pas encore rendu son ordonnance de renvoi devant le tribunal criminel. Une lettre du général Gouvion prétend au contraire qu'elles ressortent de la commission et déclare même péremptoirement que les capitaines rapporteurs ont ordre de suivre leur instruction : « Cela amènera seulement un peu plus de retard dans les informations », ajoute-t-il sur un ton de mauvaise humeur assez prononcé. Pour résoudre ses doutes, le préfet s'adressa au commissaire du

(1) A. D. du Gard, Liasse 33. Lettres du sous-préfet du 2e arrondissement, du préfet et du commandant Gentile à leur date, brumaire an IX. La commission militaire et le corps d'éclaireurs qui l'accompagnait ne devaient pas se transporter à Uzès. Sur la demande des autorités militaires, le préfet avait constitué une colonne volante particulière chargée d'opérer dans l'arrondissement d'Uzès. Les deux frères Flandin furent d'ailleurs acquittés par la commission siégeant à Alais ; il y avait eu maldonne.

Gouvernement près le tribunal criminel de Nimes. Celui - ci, partageant les préventions générales contre la juridiction exceptionnelle, mais rendu prudent par ce qu'il voyait et entendait autour de lui, ne fit qu'une réponse très vague. Le Ministre de la Justice consulté donna raison à l'autorité militaire, et le directeur du jury d'Alais abandonna ses prétentions en des termes empreints d'un zèle qui ne veut pas paraître compromis. « Tout ce qui tient à un Gouvernement sage doit applaudir à ces mesures extraordinaires que les circonstances ont exigées pour le rétablissement de l'ordre » (1).

Enfin, la colonne si redoutée fit son apparition dans le Gard. Elle venait de Lodève et se transporta au Vigan, où elle ouvrit ses séances le 9 ventôse an IX (1er mars 1801). Elle jugea le premier jour et condamna à mort deux accusés obscurs. Le lendemain elle s'occupa d'une affaire qui avait un retentissement considérable par la situation sociale de l'accusé, la gravité des charges qui pesaient sur lui et l'importance du rôle qu'il avait joué dans les bandes du Midi. L'abbé Louis Solier, dit Sans Peur, dit encore l'Oncle, dont j'ai déjà parlé, était au moment de la Révolution prieur de Colognac, petit village à quatre kilomètres de Lasalle. Dans cette région, les luttes confessionnelles avaient été de tout temps très ardentes et les factions promptes à recourir aux armes. Lasalle était un centre de protestantisme ; ses environs avaient été le théâtre de quelques-uns des épisodes les plus sanglants de la guerre civile des Camisards.

(1) A. D. du Gard, 6 M, Liasse 32. Lettre du 17 germinal an IX à sa date. On fit diligence. La lettre du général Gouvion est du 5 germinal. En moins de douze jours, le Ministre avait été consulté, envoyé sa réponse et celle-ci avait été communiquée au directeur du jury d'Alais.

Louis Solier, en ce temps déjà lointain mais bien près de nous par les émotions qu'il soulève encore, eut été un curé persécuteur ; pendant la Révolution il fut persécuté. Tant il est vrai que le lointain atavisme des discordes passées enfante les luttes du présent. Le rôle de Louis Solier, comme chef de bande, est assez mal connu. Tous les documents officiels s'accordent à le représenter comme un organisateur de révoltes, très redouté et très actif malgré son âge ; il avait 69 ans au moment de son exécution. Son action s'étendait bien au-delà de la région du Vigan ; de Lodève, Gentile signalait déjà que les témoignages recueillis le désignent comme figurant dans la bande de l'Hérault et demandait qu'il soit resserré étroitement dans la citadelle de Nimes, où il était détenu. Solier est bien, lui, un révolté politique, farouche et obstiné ; le concordat peut être signé ; que lui importe ? Il est hors la loi ; captif de son passé, de ceux qu'il a entraînés dans une lutte sans issue ; son nom est mûr pour la légende, et les balles du peloton d'exécution consacreront l'étrange et contradictoire souvenir qu'il a laissé dans le pays de ses tragiques exploits.

Cette exécution elle-même eut lieu dans des conditions dramatiques. L'abbé Louis Solier avait de nombreux parents au Vigan. Ils ne se faisaient pas d'illusion sur le sort qui l'attendait ; mais ils auraient voulu que leur affliction ne fût pas encore accrue par la honte de l'expiation suprême subie au Vigan même. Ils se mirent donc en campagne pour obtenir que l'exécution eût lieu à Sumène, où d'ailleurs Solier avait eu son principal refuge. Le sous-préfet Rabaut-Pommier se fit leur généreux interprète. Le préfet, le général Gouvion y acquiescèrent volontiers ; Gentile lui-même accéda à cette demande. La commission

fut plus sévère que son président ; Solier fut exécuté au Vigan. En annonçant cette nouvelle au préfet, Rabaut-Pommier ne put retenir un blâme discret « Il me semblait qu'il fallait adoucir, dans tout ce qui ne tenait pas à la sûreté publique, ce que les mesures de répression nécessaires ont de rigoureux..... Cette exécution faite au Vigan a pu contenter quelques esprits encore aigris ; mais elle a ajouté sans nécessité à l'affliction des parents du condamné qui y sont en grand nombre, et sous ce rapport je ne crois pas qu'elle ait été très politique. Il faut les ramener et non les aliéner » (1).

Voici le relevé sommaire des divers jugements rendus par la Commission militaire dans le Gard :

SESSION DU VIGAN

(Du 9 au 13 ventôse an IX.)

8 Condamnations à mort.
2 Condamnations aux fers d'une durée variable.
8 Acquittements.

SESSION DE NIMES

(Du 25 ventôse au 9 germinal an IX).

28 Condamnations à mort.
2 Aux fers.
10 Acquittements.

(1) A. D. du G. 6 M., Liasse 32. Lettre du sous-préfet du 4e arrondissement, du 13 ventôse an IX, à sa date. Voici le libellé de la condamnation du curé Solier : « Prévenu d'être un des principaux organisateurs des brigands dans la 9e division militaire, d'en être un des chefs, d'avoir coopéré à l'enlèvement des fonds publics, autres vols et assassinats et d'avoir lui-même assassiné différents militaires ou autres citoyens ».

SESSION D'ALAIS

(Du 16 au 29 germinal an IX).

17 Condamnations à mort.
2 Aux fers.
7 Renvois devant le Conseil de Guerre.
3 Renvois devant le directeur du jury d'Uzès.
2 Renvois devant le général de division.
17 Acquittements.

La session d'Alais fut la dernière. Le 21 germinal, pendant sa tenue même, un arrêté du premier consul avait constitué le tribunal spécial du Gard et nommé les juges qui devaient le composer.

La proportion plus considérable des condamnations capitales dans la session de Nimes s'explique par ce fait que la citadelle de cette ville avait été transformée en maison de détention où l'on transférait les prisonniers les plus compromis. On y jugea aussi les auteurs du pillage de la diligence d'Avignon commis au mois de brumaire en l'an VIII. Ils étaient nombreux, puisqu'on en avait arrêté dix et qu'on n'avait pu les découvrir tous. Il y avait parmi eux quelques femmes prévenues de complicité ; la commission les acquitta toutes.

Au total, la commission prononça 53 condamnations à mort et 35 acquittements. Dans sa session d'Alais, elle observe dans ses décisions de plus subtiles distinctions juridiques. Elle se dessaisit volontairement d'un certain nombre d'affaires et prononça divers renvois soit pour incompétence, soit pour supplément d'instruction. Elle fut indulgente à certains conscrits réfractaires qu'elle renvoya purement

et simplement devant les Conseils de guerre. Ce n'était pas les acquitter : mais c'était préparer leur rentrée dans l'armée.

C'est une question douloureuse de savoir si la gradation des peines prononcées à Alais vient de la nature des infractions ou tout simplement de ce que les membres de la commission avaient appris leur métier de juge par des expériences *in anima vili*. Les juridictions extraordinaires sont toujours et avec raison suspectes ; les commissions militaires l'étaient au premier chef. On ne saurait nier que les membres de celle du Gard se soient efforcés de rendre la justice ; si nous ne connaissons que leur nom, la correspondance du président Gentile demeure et affirme une réelle volonté de faire son devoir. Mais dans un pays tout vibrant encore de passions politiques, où les partis avaient lutté avec un acharnement inouï, c'était chose difficile et délicate que de savoir procéder à des enquêtes, de discerner et de dire le droit. La commission spéciale avait une mission d'épouvante ; elle la remplit avec conscience sans doute, mais avec dureté.

GEORGES MAURIN.

BIBLIOGRAPHIE

Le Secret du Rocamadour, par Guy d'Aveline, un beau volume in-12. Prix : 3 fr. 50.

Encore un volume de Guy d'Aveline ! Ce qui est fait pour enchanter le public avide de belle littérature, de jolies descriptions et de pages sentimentales. Il semble que le remarquable talent du jeune écrivain s'est encore surpassé dans ce livre plein de péripéties où plusieurs personnages d'un précédent roman : *Vers la Lumière*, reviennent en scène : Marthe, Marie-Madeleine, Bérénice, Photine, Claudia Procula, Zachée, Lucinius.

C'est au pays celtique, dans la Gaule primitive et païenne, parmi les eubages. les druides et les magiciennes que l'auteur nous transporte. Cette œuvre forte et colorée est le parallèle entre la religion druidique, barbare et sanguinaire et celle de Jésus, toute d'amour et de pardon. Nous y voyons les cultes, mœurs et coutumes admirablement décrits; on sent que la somme de travail et de recherches du brillant et déjà célèbre écrivain a dû être considérable.

L'action se déroule tantôt dans les forêts du pays chartrain, tantôt à Vienne chez les Allobroges ou aux Causses de Quercy. Là, Zachée devenu Amadour. élève un orphelin, descendant des Césars. mystérieusement sauvé par Bérénice. Il aime la druidesse Thylda et ce sont de jolies scènes avec le décor des vieux chênes et drs processions de druides allant aux Sacrifices. Lucinius est prêt à être immolé sur l'autel d'Hésus, quand Thylda ayant appris la cynique façon d'agir du druide Fénock envers la tendre Hermiane, l'accuse devant tous; le grand pontife Yoël le

sacrifie lui-même. Le savant eubage Tereck est une belle figure; il sent mourir la vieille religion des Celtes et devine la nouvelle, lorsque Spératus, le fils de Claudia Procula, s'offre au martyre pour racheter le crime de son père Pontius Pilatus.

Les pages sont émouvantes et l'intérêt va toujours grandissant, on aime la tendresse de Thylda qui console des laideurs de Fénock. La tache fait mourir l'hermine qu'est Hermiane, mais au Rocamadour Zachée dévoile enfin à Sabinus le secret de sa naissance, nous dirons seulement que le touchant épisode d'Eponine et Sabinus s'y rattache.

Nous engageons vivement les lecteurs à acheter ce beau livre dont la documentation le fera plus tard rechercher des bibliophiles.

*
* *

Les Femmes dans la Littérature Française depuis Héloïse jusqu'à Madame Ackermann, par Marie Rabut, lauréate de la Société d'Encouragement au bien et de l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Dijon. Un beau volume, orné de gravures hors texte. Prix : 4 francs.

Quel excellent livre que celui qui vient de paraître sous ce titre : *Les femmes dans la Littérature française,* par Marie Rabut ! Intéressant sujet, style enchanteur, ravissantes gravures font de ce bijou litttéraire un vrai talisman de bonheur pour le Féminisme.Cet ouvrage semé de vraies perles d'érudition, animé du meilleur esprit, est aussi remarquable par le fond que par la forme ; il nous montre en des pages finement nuancées, tour à tour spirituelles et émues, les vivantes apparitions des femmes poètes et prosateurs qui, depuis sainte Radégonde jusqu'à l'étrange Russe francisée, Marie Baschkirtseef, peuvent, en dépit de tant de contradictions, revendiquer une place honorable dans notre Littérature nationale. Le talent de Marie Rabut et ses titres de Lauréate de la Société d'Encouragement au bien et de l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres, sont une garantie du succès de son nouvel ouvrage.

A. de C.

L'Administrateur-Gérant : F. Bois.

Nimes. — Imprimerie Générale, rue de la Madeleine, 21.

CORRESPONDANCE INTIME

DU

CONVENTIONNEL ROVÈRE

APRÈS LA TERREUR

INTRODUCTION

I

Valeur des correspondances privées pour la documentation historique. — Origines comtadines de Rovère. — Sa vie jusqu'à la Révolution. — Son rôle de 1790 à 1792 dans les affaires de la réunion d'Avignon et du Comtat à la France. — Il est élu député à la Convention. — Sa mission en 1793 pour l'organisation du département de Vaucluse. — Sa politique. — Son mariage avec la marquise d'Agoult. — Il se lie d'amitié avec le représentant Goupilleau (de Montaigu).

Dans les publications, par nous successivement faites, du *Carnet de route* (1) et des *Lettres intimes* (2) du conventionnel Goupilleau (de Montaigu), nous

(1) Nimes-Debroas — 1905, in-8° de 104 pages.
(2) Nimes-Debroas — 1906, in-8° de 80 pages.

avons déjà mentionné la correspondance (1) que nous offrons aujourd'hui aux curieux de documents révolutionnaires. Ceux qui aiment l'histoire, et qui, sachant qu'elle n'est jamais définitive, cherchent à y introduire, chaque jour, un peu plus de vérité, parcourront, sans doute, avec quelque intérêt, ces nouveaux cahiers de lettres jaunies, tirées de la poussière des archives, où palpite la vie réelle d'un tragique passé.

Nous avons dit, dans nos précédentes publications (2), comment, au cours de ses deuxième et troisième missions à Avignon, le représentant vendéen Goupilleau fut en relations épistolaires avec Rovère, député de Vaucluse à la Convention. Ce sont les lettres familières échangées entre eux qu'on va lire. Elles datent du 5 Fructidor an 2 (22 août 1794), au 15 Prairial an 3, (3 juin 1795). Dès le départ de son ami pour le Midi, Rovère commence à lui écrire. Il est encore en pleine fièvre thermidorienne. Robespierre, dont il a été un des principaux adversaires, vient d'être exécuté. Mais la bataille se poursuit contre les terroristes à Paris et en province. Vaucluse a été par eux mis à feu et à sang. Le représentant vauclusien se concerte avec le *missionnaire* son collègue, pour rétablir la paix dans son département et y réparer les désastres de la Terreur.

(1) *Carnet de route*, p. 17. Cette correspondance forme en ce qui concerne les lettres de Rovère, un volume classé sous le n° 87 dans le *catalogue des manuscrits de la collection Dugast-Matifeux* à la bibliothèque de Nantes par Rousse et Giraud-Mangin, tome 1, p. 206. Toutes ces lettres sont autographes.

Quant aux réponses de Goupilleau leurs minutes sont éparses en divers cartons, principalement aux cartons n° 84 et 92 du catalogue comme les réponses à Marin. Voir *Lettres intimes*, p. 7.

Fréquemment, la minute est de la main de secrétaires à qui Goupilleau a dicté la lettre, ou qui l'ont copiée sur l'original adressé à Rovère, et qui ont mis la plus grande variété dans l'orthographe.

(2) *Carnet de Route*, p. 17 ; *Lettres Intimes*, p. 6.

Nul ne conteste plus actuellement la valeur parmi les sources de documentation, des *correspondances privées*. Elles sont comme une « réserve » (1) où l'histoire peut renouveler sans cesse les éléments de son effort vers le vrai, jamais complètement atteint. Leur emploi est recommandé avec insistance par les maîtres de l'école historique contemporaine. Un des reproches que fait à *Taine historien de la Révolution française* (2), M. le professeur Aulard, est précisément de les avoir négligées et de leur avoir préféré le plus souvent, les témoignages suspects des *mémoires*.

Les évènements révolutionnaires du pays avignonnais tiennent une place importante dans l'histoire générale de la Révolution. Ils fixèrent l'attention universelle, en posant dès 1790, à propos de la réunion d'Avignon et du Comtat à la France, le capital problème du pouvoir temporel des papes et du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes ; plus tard, avec les massacres de la Glacière, de Bedoin et d'Orange, ils épouvantèrent le monde par le spectacle des plus sanglants excès politiques. Presque rien cependant n'a jusqu'à ce jour été fait pour largement documenter l'étude de cette période si troublante, si peu connue encore. Les nombreux volumes édités à son sujet ne sont guère, la plupart, que des sortes de pamphlets, où des écrivains, bien intentionnés certainement, mais passionnés et sans aucun souci de critique historique (3) ont fait plutôt

(1) *Journal des Débats* du 31 mai 1907.

(2) Voir sous ce titre, *Revue de la Révolution française* notamment mai 1906, p. 392 et dans la *Revue du Midi* de mai 1907 « *Réfutateurs de Taine*. »

(3) Voir à cet égard dans le *Radical de Vaucluse* du 11 septembre 1904, l'opinion d'un des plus érudits vauclusiens en cette matière, M. le député Saint-Martin

« une caricature de l'histoire. » Leur documentation, toujours la même, est basée sur des *mémoires* entachés d'un parti-pris évident, écrits par d'irréconciliables adversaires de la Révolution, tels que ceux du consul papiste Commin, ou du dataire papal Giorgi dont les rancunes sont d'ailleurs facilement compréhensibles.

Moins favorisés que leurs ennemis, les chefs des révolutionnaires avignonnais n'eurent guère le temps de rédiger leurs *mémoires* en vue d'expliquer et de justifier leur conduite. Presque tous succombèrent tragiquement au milieu même du grand combat social où ils prodiguèrent leur vie pour le triomphe des idées modernes contre les forces du passé. Les documents épistolaires que nous publions aujourd'hui suppléeront, sur certains points à leur silence, rendront, en quelque sorte à l'un d'entre eux, la parole, dans un débat toujours ouvert ; ils pourront aider les œuvres futures à se rapprocher de la vérité, et donner sur la personnalité de Rovère, sur l'état de la région avignonnaise à la veille et au lendemain de Thermidor, des clartés utiles à ceux qui les étudieront après nous.

Nous avons, déjà, à propos du *carnet de route* de Goupilleau, esquissé la physionomie de ce *missionnaire* de la Convention, devenu, pendant son séjour dans le Midi, le correspondant de Rovère. Nous devons retracer ici ce qu'il est essentiel de connaître sur le représentant vauclusien et sur la situation politique du département de Vaucluse à la date où s'engage la correspondance entre les deux conventionnels.



Rovère est, parmi les révolutionnaires ayant quelque notoriété, un de ceux qui ont été le plus calomniés et au sujet desquels il serait équitable de réviser d'iniques jugements historiques (1). Les biographies font preuve à son égard d'une insigne malveillance, et se copiant, répètent à tour de rôle les accusations les plus fantaisistes. D'après la plupart, fils d'un aubergiste, il aurait débuté comme faussaire en se fabriquant une généalogie nobiliaire. En réalité, il appartenait bien à la noblesse du Comtat. Il était né à Bonnieux, sur le flanc du Lubéron, non loin de Vaucluse, le 16 juillet 1748 (2).

(1) M. le docteur Laval a commencé sur lui dans les *mémoires de l'Académie de Vaucluse*, années 1902 et 1904, une étude très documentée à laquelle nous empruntons de nombreux renseignements ; elle précède la publication des lettres de Rovère à son frère ex-évêque constitutionnel de Vaucluse, écrites du 1er janvier 1796, (11 nivôse an IV), au 12 août 1797, (28 thermidor an V). On doit souhaiter que le savant docteur reprenne son travail et l'achève en rétablissant dans sa vérité la biographie du Conventionnel vauclusien. L'œuvre est difficile après plus d'un siècle de légendes et de publications calomnieuses.

Sur l'évêque constitutionnel, Simon, Stylite, François Régis Rovère né à Bonnieux en 1756, voir la notice détaillée que lui consacre M. le docteur Laval dans les *mémoires de l'Académie de Vaucluse*, année 1902, p. 258.

(2) Son acte de naissance est à son dossier du ministère de la guerre : « nobilis dominus Josephus Stanislaus Franciscus Xaverius Alexius de Royère de Fontvielle, filius naturalis et légitimus nobilis domini Josephi Ludovici et dominœ Elisabeth de Mandol de la Forest conjugum... »

Plusieurs biographies font de lui le petit-fils d'un boucher pour l'humilier et lui attribuer ensuite des instincts sanguinaires.

D'autres lui font grief d'avoir abandonné sa particule nobiliaire, comme si on pouvait reprocher pareil fait aux nombreux gentilshommes devenus révolutionnaires et par exemple au plus révolutionnaire de tous, Maximilien de Robespierre, fils d'un avocat au Conseil d'Artois, lequel blasonnait d'or à une bande de sable, chargée d'un demi-vol d'argent — *Jean Bernard — Poésies de Robespierre — Paris — Maurice* — 1890.

On comptait parmi ses proches, des consuls, des docteurs en droit et en médecine. Son père vivait dans sa gentilhommière de ses terres et de ses bois. En 1771, sa famille faillit s'enrichir de l'importante succession d'un parent ; mais cet héritage lui fut disputé, un coûteux procès fut perdu (1). Rovère était le fils aîné, il avait pratiqué les lettres et les armes, il était intelligent, de belle allure, brave, de pure race comtadine ; on l'envoya à Paris tenter la fortune, aux mousquetaires du roi.

En 1776, ce corps ayant été supprimé, il rentrait au pays natal et achetait une charge de capitaine à la Garde Suisse du vice-légat d'Avignon. Deux ans après, une noble demoiselle, Élisabeth de Chaix de Claret, s'éprenait du brillant officier et l'épousait. (2) Rovère quitta le service du pape ; le jeune ménage alla vivre à Aix en Provence. Il n'y était point heureux. On se brouilla, on se sépara (3). Le

(1) Sur ce procès, voir *mémoires de l'Académie de Vaucluse 1904*. p. 250. Il dura de 1771 à 1775. Le pamphlet papiste de Giorgi accuse Rovère d'avoir enlevé en *corsaire* l'héritage de M de Saint-Marc. Il est difficile d'apprécier ces affaires de famille ; mais il faut noter que le futur conventionnel n'avait alors que 23 ans, qu'il n'était point le chef de la famille et que, dès le mois de mars 1772, il servait à Paris aux mousquetaires gris de la garde du roi. Il ne les quittait que le 1er Janvier 1776, date de la suppression de ce corps (dossier de Rovère au Ministère de la Guerre). Sa participation aux affaires de la succession de Saint-Marc et la responsabilité qu'il pourrait y avoir encourue paraissent donc fort discutables.

(2) 25 Juillet 1780. d'après l'étude de M. le Dr Laval. aux *mémoires de l'Académie de Vaucluse*, 1902. p. 252. Comme il fallait s'y attendre, le pamphlet de Giorgi affirme que Rovère épousa Mlle de Cloret, après l avoir enlevée uniquement à cause de sa fortune, p. 251 loc. cit Le futur révolutionnaire ne saurait faire un mariage d'amour.

(3) La rupture définitive aurait eu lieu vers le début de 1789. L'acte du divorce prononcé plus tard et inscrit le 24 ventôse an 2 (14 mars 1794), sur les registres de Bonnieux, porte qu'Elisabeth Chaix a abandonné le citoyen Joseph Stanislas Rovère, son mari, depuis plus de cinq ans (loc. cit. p. 251),

gentilhomme comtadin tourna son activité vers la politique, qui dominait de plus en plus dans les préoccupations de chacun. On était au début de 1789, à la veille de la Révolution. L'antique capitale provençale où Rovère venait de passer neuf années de joies puis de déceptions conjugales, s'éveillait au bruit des idées nouvelles, allait donner Mirabeau (1) à l'assemblée constituante.

Rovère y connut Bouche, avocat renommé au Parlement de Provence, voltairien, hostile aux jésuites et aux empiètements du clergé. Ils durent s'entretenir de la situation d'Avignon et du Comtat, possessions papales depuis le XIVe siècle, enclave étrangère sur les bords du Rhône, coupant les communications entre Lyon et la Provence, encore gouvernée par des prêtres italiens. Le 6 avril 1789, Bouche était élu député du tiers-état d'Aix aux États généraux ; dès la fin de cette année, il demandait à la Constituante, l'annexion de l'état pontifical, contestait les titres du pape, affirmait contre l'abbé Maury la supériorité des droits de la France (2).

(1) Mirabeau eut une jeunesse autrement orageuse que celle de Rovère. Détenu pendant plus de quatre ans, en diverses prisons, il fut condamné à mort par le parlement de Besançon et exécuté en effigie. Les biographes parlent cependant de lui, avec quelque respect, parce qu'il fut illustre et triompha comme orateur et homme d'état. Les biographies ne sont impitoyables que pour les humbles et les vaincus.

(2) Réimpression du *Moniteur*, t. 2, p. 181, séance de l'assemblée nationale du jeudi 12 novembre 1789, au milieu de la discussion sur la division de la France en départements : M. Bouche : « J'ai ordre de réclamer, pour la nation, contre le pape, la propriété du comtat Venaissin et d'Avignon. » Cette motion fut accueillie par des murmures.

Le 27 août 1790, quand l'insurrection d'Avignon obligea l'assemblée à examiner de nouveau la question, Bouche affirma « le vice radical du titre translatif de propriété au profit des papes », et mit au service de la cause de l'annexion toute sa science et son talent d'ancien avocat au Parlement de Provence.

Aussi fut-il caricaturé par les royalistes ultra-montains, et représenté avec les révolutionnaires avignonnais, comme un cannibale dévorant avec eux des membres humains, « à pleine *bouche*. »

L'ancien capitaine comtadin suivit passionnément ce débat, rêva pour ses compatriotes un prochain affranchissement de l'absolutisme ultramontain. Imbu, comme beaucoup d'autres plus illustres gentilshommes, des idées philosophiques qui avaient préparé la Révolution, il accueillit avec enthousiasme les premières manifestations du parti français qui voulait « *dépapiser* » Avignon. Revenu à son village de Bonnieux, au début de 1790, il y organisait la Garde Nationale (1) ; bientôt il allait se joindre aux révolutionnaires avignonnais qui, le 12 juin, avaient chassé le vice-légat. D'après un rapport de Menou (2), il fut « un des premiers à inspirer le feu de la liberté dans le Comtat et à lever l'étendard de la révolte. » On l'appelait dorénavant, Rovère, supprimant de son nom tout ce qui le rattachait au passé aristocratique avec lequel il avait rompu.

*
* *

Supérieur par son habileté, ses connaissances et son éducation, à la plupart des patriotes qui avaient commencé la lutte contre le pape, Rovère exerça sur eux une grande influence ; il se lia d'amitié avec deux de leurs principaux chefs : Duprat aîné (3) et Jour-

(1) D'après le dossier du Ministère de la Guerre, en 1787, sans doute au moment où l'existence conjugale lui devenait difficile à supporter, il se serait fait nommer lieutenant de cavalerie à la suite. L'état des services ne manque pas d'indiquer pour 1790, le grade de lieutenant de la Garde Nationale de Bonnieux ; mais ne comprenant que les services au titre français, il omet l'emploi de capitaine à la Garde Suisse du vice-légat.

(2) Mémoire sur Rovère, par Jacques Menou, maréchal de camp, rapporteur de l'affaire d'Avignon à la Constituante ; (dossier des archives du Ministère de la Guerre).

(3) Négociant en soieries à Avignon, capitaine puis colonel de la Garde Nationale, mort à Wagram général de l'Empire, frère de Duprat jeune, plus tard maire d'Avignon et député à la Convention.

dan (1). En avril 1791, quand l'armée révolutionnaire de Vaucluse entreprit la conquête du Comtat pour la France, l'ex mousquetaire et ses amis dirigèrent les opérations. Jourdan, officier populaire parmi ces soldats, paysans et ouvriers, fut élu général, Rovère et Duprat aîné devinrent ses lieutenants-généraux (2).

Lors de la suspension des hostilités en juin, ce fut Rovère qui négocia le traité de paix entre les belligérants. Puis, délégué à Paris, il y soutint, auprès de l'Assemblée constituante, la réunion d'Avignon et du Comtat à la France, que les intrigues ultramontaines avaient fait plusieurs fois ajourner. Bouche lui prêta son appui. Un décret du 14 septembre 1791 (3), donna enfin satisfaction au vœu des avignonnais.

(1) Ancien muletier du Velay, devenu voiturier de soies et de garances à Avignon. Capitaine de la Garde Nationale pour le quartier de la Carreterie, plus tard chef d'escadron de la gendarmerie de Vaucluse. L'abbé Maury, dans ses discours pour le soutien de la cause papale, et la plupart des historiens à sa suite l'ont confondu avec le légendaire coupe-tête du 14 juillet et des 5 et 6 octobre 1789. C'est le cuisiuier Desnot qui aurait décapité le gouverneur de la Bastille voir Flammermont : *La Journée du 14 Juillet 1789* et dans *Le Correspondant* du 10 juillet 1892, *La Bastille*, par Biré. C'est Nicolas, l'homme à la longue barbe, qui aurait tranché la tête des deux gardes du corps à l'attaque du château de Versailles, le 5 octobre 1789. Voir *Procédure instruite au Châtelet sur les journées des 5 et 6 octobre*.

Lescène-Desmaisons et Verninac de Saint-Maur, commissaires du roi à Avignon, démentirent à la Constituante les allégations de l'abbé Maury. Voir notamment *Réimpression du Moniteur*, tome IX, p. 633, séance de l'Assemblée nationale du 12 septembre 1791.

(2) L'état des services de Rovère aux archives de la guerre porte qu'il a exercé les fonctions de « lieutenant général à l'armée patriote de Vaucluse, ayant commandé en chef, en cette qualité, à la bataille de Sarrians et dans diverses affaires où il a eu un cheval tué sous lui et son sabre emporté par un boulet de canon ».

(3) Déclarant Avignon et le Comtat-Venaissin « partie intégrante de l'Empire français ». Quelques mois plus tard, l'ancien état pontifical fut rattaché, sous le nom de district de Vaucluse, au département des Bouches-du-Rhône, puis enfin érigé en département.

Le 16 octobre suivant, les papistes ayant égorgé le patriote Lescuyer, de terribles représailles jetaient soixante victimes au fond de la *Glacière* du Palais des Papes. Rovère alla plaider à l'Assemblée législative, en faveur de ses amis injustement accusés (1) d'avoir prémédité et organisé ces massacres. Il contribuait à les faire amnistier.

En septembre 1792, l'Assemblée électorale tenue à Avignon le nommait député à la Convention ; il y siégait parmi les *Montagnards* et combattait énergiquement les insurrections fédéralistes qui agitèrent le Midi après l'arrestation des Girondins. Les avignonnais demeurèrent avec lui fidèles à la *Montagne*, soutinrent l'armée du général Carteaux envoyée par la Convention contre les rebelles marseillais. La loi du 25 juin 1793 les en récompensait : la région de Vaucluse, d'abord attribuée aux Bouches-du-Rhône, était érigée en département, que Rovère et Poultier recevaient la mission d'organiser (2).

***

Le représentant vauclusien, entré à Avignon avec les troupes républicaines, aurait pu faire à ce moment une politique de terreur et de répression violente, profiter de ce lendemain de bataille pour déci-

(1) Voir à cet égard, notamment Lanfrey, *Essai sur l'Histoire de la Révolution française*, Paris, Chamerot, 1857, p. 406 ; et *Mémoires de Barbaroux*, édition Dauban, Plon, 1866, p. 395.

(2) Décrets des 24 et 27 juin 1793, déléguant les représentants Rovère et Poultier dans les Bouches-du-Rhône et les départements voisins pour « rallier les bons citoyens et s'opposer aux entreprises qui tendraient à altérer l'unité et l'indivisibilité de la République ». Aulard, *Actes du Comité de Salut public..*, t. V, p. 70 et 101.

Poultier, député du Nord, exilé comme régicide en 1816, mort en Belgique en 1826.

mer la noblesse, le clergé et les suspects de fédéralisme, agir comme la plupart de ses collègues, en ce moment critique à Lyon, à Marseille, à Toulon. Dans ce pays, hier encore aux mains du pape, apanage séculaire de la théocratie, où Maignet allait. quelques mois plus tard, commencer l'extermination de tout un peuple, d'autres auraient, sans doute, cédé à la contagion sanglante et organisé la permanence de la guillotine. Rovère eut le courage de la modération dans la victoire. Il sut résister à la poussée inconsciente de son parti, se séparer du groupe auquel il appartenait à la Convention. Il ne craignit pas de se ranger parmi ces *indulgents* qu'on flétrirait bientôt, et de s'exposer à l'accusation de royalisme, avec laquelle on devait conduire Danton à l'échafaud (1), frapper à mort les plus purs républicains.

Rovère était profondément attaché à ce pays de Vaucluse où il était né, et il ne le séparait pas dans son amour, de la France et de la Révolution. Il avait lutté pour l'arracher à la domination papale et le rendre à la grande famille française. A ce département qui était un peu son œuvre, il voulait faire connaître, avant tout, les bienfaits de sa nouvelle patrie, et non pas ses rigueurs. Fier d'être au premier rang de ceux qui l'avaient donné à la République, il braverait les calomnies des terroristes après celles des ultramontains.

Les sentiments d'humanité et d'apaisement qui le guidèrent dans le cours de sa mission furent par lui plusieurs fois proclamés Il disait, le 23 août 1793,

(1) Danton fut exécuté le 16 germinal an II (5 avril 1794), comme coupable notamment de conspiration tendant à rétablir la monarchie.

en ouvrant les séances de l'assemblée électorale de Vaucluse : « Mettez en pratique cette maxime d'éternelle vérité et de raison universelle..., *ne fais pas à autrui ce que tu ne voudrais pas qu'il te soit fait...* Soyez justes si vous voulez être heureux, soyez justes si vous voulez être libres... » (1).

Dans la lettre qu'avec Poultier il adressa, le 15 octobre 1793, au Comité de Salut public (2) pour rendre compte de sa mission, on lit ces paroles prophétiques : « Nous détestons les maximes sanguinaires et exagérées, parce qu'elles perdront le peuple et le livreront à la tyrannie... », il ajoute que lui et son collègue ont surtout cherché, non à terroriser, mais à faire aimer « la Constitution et ses auteurs ».

Cette politique humaine et conciliante est celle qu'à cette date Danton (3) s'efforçait vainement de faire adopter dans la direction générale de la République. Avec les éléments assagis des divers partis révolutionnaires, on aurait formé un gouvernement

(1) Voir le texte intégral de ce discours dans la brochure de M. Duhamel : *Documents sur la réunion d'Avignon, 1792-1793.* Poultier prononça une allocution analogue.

Les deux représentants tinrent le même langage à Nimes, aux administrateurs du Gard, dans leur séance du 22 septembre 1793 ; Rovère : « Que la justice préside à vos opérations, que la loi soit votre guide et votre flambeau et vos administrés seront heureux... »; Poultier : « Oublier les torts de nos ennemis, être généreux à leur égard... est la seule vengeance digne des républicains... ». Rouvière, *Histoire de la Révolution dans le Gard,* t. IV, p. 11.

Wallon, *Représentants en Mission,* t. II, p. 452, 455, constate que le tribunal criminel du Gard chôma presque pendant la mission de Rovère et Poultier. Les exécutions ne commencèrent qu'après l'arrivée du *missionnaire* terroriste Borie.

Rovère alla, en décembre 1793, inspecter les remparts d'Aigues-Mortes, dont il confia la garde au bataillon des chasseurs de Vaucluse en garnison à Nimes ; il fit placer des canons à Sylvéréal. On s'attendait à un débarquement des Anglais. Rouvière, *loc. cit.*, p. 73 à 81.

(2) Aulard, *Actes du Comité de Salut public et Correspondance des Représentants en mission,* t. VII, p. 435, 438.

(3) Aulard, *Histoire politique de la Révolution française,* 1re édition, p. 424.

républicain qui aurait pu réconcilier les Français. Le triomphe de Robespierre fit prévaloir le système de la Terreur. Bientôt Agricol Moureau, le chef des terroristes avignonnais, attaquera violemment Rovère comme étant le continuateur de « l'infâme Danton ».

*
* *

Les inspirations de la justice et de la pitié, l'attachement du conventionnel vauclusien à sa petite patrie comtadine ne furent, peut-être, pas les seules causes de sa modération. Il est permis de conjecturer que l'influence d'un amour féminin, venant illuminer, à ce moment, la vie de ce quadragénaire, ne fut pas étrangère à la douceur et à l'optimisme de sa politique. Comme tant d'autres conventionnels, Rovère eut, lui aussi, son roman : « Le goût des jeunes femmes de l'ancien régime pour les hommes du régime nouveau se déclara souvent... gracieuses Angéliques, jolies Agnès.... les maris émigrés..., leurs cœurs étaient entraînés vers les vainqueurs des rois » (1). Elle se nommait, en effet, Angélique, — Angélique de Belmont, — elle avait délaissé

(1) Gaston Deschamps, dans le *Temps* du 29 mai 1904, à propos du *Roman d'un Conventionnel*, par Ernest Daudet. Hérault de Séchelles, en mission à Chambéry, fut aimé par Adèle de Bellegarde, et guillotiné avec Danton à 34 ans.

L'ex-congréganiste Agricol Moureau et les terroristes classèrent Rovère dans la faction des *immoraux*. Les écrivains ecclésiastiques, de leur côté, lui reprochèrent durement son divorce puis son mariage avec la citoyenne Angélique, femme divorcée d'Agoult. Les biographies sont moins sévères pour le double adultère, pendant l'émigration, du futur Charles X avec la comtesse de Polastron. Voir le *Temps* du 5 juin 1907 et l'ouvrage du vicomte de Reiset sur *Louise d'Esparbès, comtesse de Polastron*, la *bichette* du Comte d'Artois.

Les révolutionnaires, plus que les rois, doivent l'exemple de toutes les vertus.

son mari émigré, le marquis d'Agoult, pour rejoindre à Avignon le représentant en mission ; 27 ans, des cheveux blonds, des yeux bleus, et dans l'ovale de son visage, un nez fort joli et une bouche agréable (1).

Ce fut, sans doute, en prévision de leur prochaine union, que Rovère acheta, le 5 novembre 1793, le magnifique domaine des Célestins de Gentilly, à Sorgues, vendu comme bien national (2), avec ses

(1) Ce sont les propres termes de son signalement que M. le docteur Laval a extrait des archives municipales d'Avignon, *Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, 1902, p. 254, avec un certificat de résidence portant que la citoyenne Angélique Belmont-d'Agoult a séjourné à Avignon du 26 septembre au 7 novembre 1793 (17 brumaire an II). Rovère était entré à Avignon, avec l'armée de Carteaux, deux mois avant, le 25 juillet.

(2) Dans son grand rapport du 3 floréal an II (22 avril 1794) au Comité de Salut public, publié par Aulard, *Actes du Comité de Salut public et Correspondance des Représentants en mission*, t. XII, p. 774 à 790, Maignet n'ose pas accuser son collègue Rovère d'avoir acheté à vil prix des biens nationaux ; il se borne à porter cette accusation contre les principaux amis du conventionnel, qui auraient eu : Bruny, procureur syndic du district, à Vénasque, pour 47.000 livres un domaine en valant 100.000 ; Duprat aîné, procureur syndic du département, au Thor, pour 19.000, un bien de 60.000 ; Jourdan, chef d'escadron de gendarmerie, à l'Isle, pour 19.000, un bien de 50.000. On prétendit que Gentilly, payé par Rovère 91.500 livres assignats, valait en réalité 500.000 livres.

Ces appréciations, après coup, d'une valeur aussi aléatoire et aussi changeante que celle des biens nationaux, n'ont, en général, pas de bases sérieuses, et les reventes faites postérieurement démontrèrent souvent leur inanité. Il ne faut pas oublier, d'ailleurs, les conditions très particulières dans lesquelles se faisaient les paiements.

Quant à la moralité de ces achats de biens nationaux, elle est naturellement appréciée en sens très divers. M. Jaurès, dans la *Revue de la Révolution*, 1904, p. 63, dit que « ce fut chose très noble et très belle de se porter acquéreur de biens nationaux .. ». Beaucoup des plus notoires révolutionnaires en achetèrent avantageusement : Merlin (de Thionville) eut, à Paris, le Mont-Valérien tout entier pour 17.000 livres, *Revue de la Révolution*, t. XXIII, p. 103 ; Boursault eut Brunoy ; Fouché, Ferrières ; Barras, la terre princière de Gros-Bois. Les héros du premier Empire ne négligèrent pas non plus leurs intérêts ; voir le *Temps* du 14 janvier 1900, à propos du procès de Masséna. Quant aux « petits Corses de famille Bonaparte, débarqués à Toulon en si mince équipage vers le milieu de l'an VII (1799), ils étaient bientôt devenus de grands seigneurs, possédant hôtels à Paris et châteaux aux

jardins, ses arbres séculaires et ses eaux vives. C'est là que, tout près d'Avignon, il viendrait avec elle se reposer des soucis de la vie publique. Il est probable que leur mariage eut lieu vers le printemps ou dans l'été de 1794 (1), après le retour de Rovère à Paris. Cette alliance apportait, par surcroît, au conventionnel, une opulente fortune, la famille de Belmont étant, par ses vastes possessions territoriales, une des plus riches du Dauphiné (2).

*
* *

Pendant les derniers mois de sa mission pour l'organisation du département de Vaucluse, en octobre et décembre 1793, Rovère vit à Avignon son collègue Goupilleau (de Montaigu), qui venait procéder aux opérations de la grande levée de che-

environs » ; *Revue de Paris*, 15 janvier 1897, p. 310 ; *Les Bonaparte et le 18 Brumaire*, par Frédéric Masson.
Il eût été évidemment plus moral, plus digne de la simplicité antique, que tous ces personnages demeurassent pauvres.

(1) M. le docteur Laval n'a pu retrouver l'acte de mariage ; mais on a vu que le divorce de Rovère avec sa première femme fut enregistré à Bonnieux, en ventôse an II (mars 1794).
Dans la lettre du 5 prairial an III (24 mai 1795) à Goupilleau qu'on lira ci-après, Rovère dit : « Ma femme compte accoucher le mois prochain ».
Dans une note aux papiers de Goupilleau, avec d'autres documents datés du début de fructidor an II (août 1794), dossier n° 86, pièce 4, Viala, Ducros et autres terroristes avignonnais disent : « Le marquis de Fontvielle (Rovère), pour combler la mesure de ses crimes envers le peuple, vient d'unir son écusson à celui de Mme d'Agout, la femme d'un des plus fameux contre-révolutionnaires... ». Le mariage de Rovère pouvait donc bien avoir eu lieu seulement en juillet ou en août 1794, et le premier enfant serait né environ dix mois après, en juin 1795.

(2) D'après une lettre de Rovère à son frère, en date du 12 fructidor an IV (29 août 1796), à cette époque « les partages de la succession Belmont sont faits. Nous avons notre lot à cinq lieues de Lyon, le château de Belmont, ses dépendances, beaucoup de forêts et une maison à Grenoble, le tout évalué au rabais à 500.000 livres en écus, sans le mobilier ». *Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, 1904, p. 262.

vaux (1). Il lui présenta son ami le plus fidéle, Jourdan, l'ancien général de l'armée révolutionnaire, qu'il avait récemment nommé chef d'escadron de la gendarmerie. Goupilleau choisit cet officier pour son principal délégué, et signala, dans la suite à la Convention les services par lui rendus en cette circonstance à la défense nationale (2).

Les deux conventionnels se communiquèrent leurs impressions sur la situation politique. L'un et l'autre, sincèrement républicains, mais ennemis du fanatisme et de la Terreur, se lièrent d'une profonde amitié. De là des relations qui se continuèrent à Paris et qui furent l'origine de la correspondance que nous publions. Ils reprirent leur place à la Convention, presque en même temps, vers le milieu de décembre 1793.

II

Mission de Maignet dans le Vaucluse au début de 1794. — Triomphe des Terroristes sur les amis de Rovère. — Massacre et incendie de Bédoin. — Massacres judiciaires d'Orange. — Rappel de Maignet après Thermidor. — Mission de Goupilleau (de Montaigu). — Retour à la politique de Rovère. — Rovère président de la Convention, puis membre du Conseil des Anciens. — Sa déportation après le 18 fructidor an V. — Sa mort à la Guyane. — Mémoire de Duprat sur la situation politique du Vaucluse après la Terreur.

Le 29 décembre (9 nivôse an 2), un arrêté du Comité de Salut public remplaçait Rovère par Maignet (3), avec mission d'organiser le gouvernement

(1) Voir le *Carnet de route* de Goupilleau, p. 33, 34, 69.

(2) Réimpression du *Moniteur*, tome 19, p. 106. — *Carnet de route*, p. 32, 33.

(3) Député du Puy de Dôme à la Convention, avocat, né à Ambert, un des plus farouches terroristes.

révolutionnaire dans les Bouches-du-Rhône et le Vaucluse. C'était la politique de Robespierre qui succédait à celle de Danton : le pouvoir jalousement réservé aux fidèles d'un certain parti, la guerre aux infidèles. « Il y a une vérité politique » ; quiconque s'en écarte est un ennemi du peuple (1) à supprimer, à éliminer de la cité.

Telle était bien la conception d'un groupe de sectaires avignonnais dont les opinions exaltées ne pouvaient admettre la modération de Rovère et qui avait, à sa tête, un ancien congréganiste, Agricol Moureau (2), naturellement prédisposé par son passé, à l'intolérance terroriste. Cette faction travaillait sourdement à discréditer le conventionnel vauclusien, préparait le terrain aux opérations sanguinaires de son successeur. Elle avait son point d'appui au tribunal criminel dont l'accusateur public, Barjavel (3), était un fanatique apôtre de la Terreur. A la fête de « l'*Arbre de la Raison* », le 23 octobre 1793, il avait prononcé un discours où perçait sa fureur de voir la guillotine réduite presque à l'inaction par l'indulgence de Rovère et de son collègue Poul-

(1) Aulard, *Histoire politique de la Révolution française*, 1re édition, p. 422, 423.

(2) Né à Avignon en 1766, affilié à la Congrégation de la doctrine chrétienne, connue par son esprit janséniste. Il enseignait au collège de Beaucaire au début de la Révolution et abjura bientôt l'état ecclésiastique. Mais il ne s'affranchit jamais complètement des liens de son passé, remplaçant seulement comme élément de sanction, la terreur de l'enfer, par la terreur de la guillotine.

Cet adversaire acharné du modérantisme se modéra à son tour, devint juge de paix et mourut en 1842, Chevalier de la Légion d'honneur, décoré de cette croix qu'il avait aimée comme prêtre, puis reniée comme terroriste.

(3) Né à Carpentras en 1764, d'abord avocat dans cette ville. Nous le retrouverons accusateur public aux massacres judiciaires de Bédoin et d'Orange. Guillotiné à Avignon le 8 messidor an III (26 juin 1795), en raison de sa participation à ces crimes politiques.

tier (1). Le *Courrier d'Avignon* que rédigeait Moureau en rendait compte : « trop longtemps, s'écrie l'austère Barjavel, accusateur public, les peuples ont été les victimes du fanatisme ; le républicain ne doit penser à prendre du repos que quand les têtes de tous les traîtres seront tombées dans les paniers de la guillotine (2)..... » (vifs applaudissements).

Moureau et Barjavel se couvraient du patronage de Robespierre. Ils avaient accès auprès de lui par un de ses plus intimes amis, Claude Payan (3), agent national de la commune de Paris, avec lequel ils étaient en correspondance suivie (4). Ils constituaient le parti des jeunes, trouvant maintenant trop lente

(1) A cette date d'octobre 1793, le Tribunal criminel n'avait prononcé que cinq condamnations à mort ; les poursuites et les exécutions ne se multiplièrent qu'après le départ de Rovère et Poultier, sous l'impulsion de Maignet leur successeur.

Voir la liste des condamnations dans l'ouvrage de l'abbé Bonnel sur *les 332 victimes de la Commission populaire d'Orange*, tome 1, p. 96.

(2) *Courrier d'Avignon* du 2e jour de la 1re décade du 2e mois de l'an II (23 octobre 1793). Moureau insinue que Rovère et Poultier n'ont pas voulu entendre de pareils discours et que pour se dispenser d'assister à la fête, ils ont prétexté un voyage à la campagne de Rovère, à Bonnieux.

Dans un numéro suivant du *Courrier*, Robinaux, un collègue de Barjavel, célèbre l'exécution de Marie-Antoinette : « la louve autrichienne, cette hyène dont le gosier était sans cesse altéré du sang du peuple,.... » p. 908, 12e volume de la collection du *Courrier d'Avignon*, 1793.

(3) Claude Payan du Moulin, né en 1766, à Saint-Paul-Trois-Châteaux (Drôme), d'abord officier, puis juge au Tribunal révolutionnaire de Paris, suivit aveuglément la fortune de Robespierre : il fut guillotiné avec lui. Voir aux pièces justificatives du *Rapport de Courtois, sur les papiers trouvés chez Robespierre*, sa lettre à Robespierre n° CIX, p 365.

Il avait un frère aîné, Joseph Payan du Moulin, administrateur de la Drôme en 1794, avec lequel Maignet fut en relations pour ses opérations terroristes à Avignon.

(4) Voir dans le *Rapport de Courtois*, in fine, quelques-unes des lettres d'Agricol Moureau à Payan. Le 12 messidor an II (30 juin 1794), Moureau lui communique une adresse de la société populaire d'Avignon à la Convention, en le priant de la soumettre à *Maximilien* pour toutes corrections utiles, avant de la faire parvenir à sa destination.

la marche de ceux qui avaient combattu avant eux pour la Révolution.

En face de ces nouveaux venus, deux vétérans des luttes passées (1), deux anciens chefs de l'armée révolutionnaire de Vaucluse, soutenaient énergiquement la politique de Rovère auquel ils étaient passionnément dévoués : Duprat aîné, devenu procureur général syndic du département, et Jourdan commandant de la gendarmerie. Tous deux avaient une réputation bien établie de civisme. Moureau et Barjavel comprenaient qu'avant de pouvoir atteindre le représentant vauclusien il faudrait sacrifier ses deux compagnons d'armes (2).

*
* *

Avant de quitter Avignon, Rovère et Poultier, espérant abattre la faction dont le rédacteur du *Courrier* dirigeait les attaques, firent arrêter Moureau, qui fut transféré à Paris, aux prisons du Luxembourg. Bientôt, au début de janvier 1794, Jourdan se rendait à Paris, pour y démasquer les menées des adversaires de son parti. Il se présentait à la Convention et au club des Jacobins, défendait Rovère que° maintenant les terroristes affectaient d'appeler « le marquis de Fontvielle ». Le club vota à l'officier jacobin le baiser fraternel qu'il reçut du président (3).

(1) Moureau avait 27 ans; Barjavel, 29; leur ami Payan, 27; Duprat aîné avait 41 ans et Jourdan, 47.

(2) Les autres principaux compagnons d'armes de Rovère avaient déjà succombé : Lescuyer massacré par les papistes, Duprat jeune et Minvielle guillotinés avec les Girondins.

(3) Réimpression du *Moniteur* tome 19, p. 106, 13 nivôse an II (2 janvier 1794), p. 117, p, 247, séances des Jacobins des 11 nivôse et 1 pluviôse an II (31 décembre 1793 et 20 janvier 1794).

Soutenu par cet accueil, Jourdan, revenu à Avignon, crut pouvoir tenter une sorte de coup d'état contre les ennemis qu'avait Rovère au sein du tribunal criminel. Un jour de ventôse (mars 1794), après une séance orageuse à la *Société populaire*, où Rovère fut par eux diffamé, Jourdan les fit saisir et incarcérer par ses gendarmes (1).

Maignet qui s'était, tout d'abord, consacré à Marseille et qui n'avait point encore séjourné dans le chef-lieu de Vaucluse y accourait aussitôt (2). Il y appelait auprès de lui des terroristes de la Drôme, amis de Moureau, de Barjavel et de Payan (3), com-

(1) La loi des suspects du 17 septembre 1793, rendait faciles ces arrestations auxquelles se livraient successivement tous les partis.

Barjavel, l'accusateur public, au moment de son arrestation par les hommes de Jourdan, venait d'attaquer violemment Rovère à la *Société populaire*, à l'occasion d'une lettre de ce représentant à cette société. Dans cette lettre Rovère annonçait que, devenu membre du comité des finances, il avait obtenu 80.000 livres d'indemnité pour les patriotes avignonnais. Voir le rapport de Maignet au Comité de Salut public, daté de Marseille, 24 ventôse an II (14 mars 1794), dans le recueil d'Aulard, *Correspondance des représentants en mission*, tome 11, p. 707.

L'arrestation des membres du Tribunal criminel d'Avignon par Jourdan eut son écho à la séance de la Convention du 11 germinal an II (31 mars 1794). Après Couthon qui avait dénoncé des manœuvres tendant à avilir les membres de l'assemblée nationale, Rovère rattacha à ces manœuvres l'attitude de Barjavel et de ses amis dans la séance de la Société populaire d'Avignon du 14 ventôse an II. Il se plaignit que Maignet avait fait élargir les personnes arrêtées par Jourdan. Réimpression du *Moniteur*, tome 20, p. 106, 108.

Sur la lutte de Jourdan avec le Tribunal criminel, voir encore la séance des Jacobins de Paris du 8 germinal an II : « un militaire qui a rendu de grands services à la liberté dans le pays d'Avignon se plaint des persécutions affreuses qu'il éprouve de la part d'un tribunal..... «

(2) Il y arrivait exactement le 17 Germinal an II (6 avril 1904), d'après sa lettre au Comité de salut public, d'Avignon, 26 Germinal an II (15 avril 1794), publiée par Aulard. *Correspondance des représentants en mission*, tome 12, p. 610.

(3) Ces terroristes lui avaient été désignés par le frère de Payan alors administrateur de la Drôme. Il faut lire à cet égard le cahier de correspondance de Maignet aux manuscrits de la bibliothèque de Clermont-Ferrand : n° 672, lettre à Joseph Payan, du 20 Germinal an II (15 avril 1794), trois jours après l'arrivée de Maignet

me eux fanatiques de Robespierre ; et avec ce groupe il préparait un plan de sanglante campagne révolutionnaire. A ce moment, il n'était guère rassuré sur l'issue des opérations qu'il projetait. Ses lettres suppliaient les députés des Bouches-du-Rhône de le soutenir. Le 26 germinal an II, (15 avril 1794), il leur signalait que Duprat aîné partait pour Paris dans le but d'incriminer sa conduite, que Rovère l'attaquait répandait le bruit de son remplacement par Ricord. Le député vauclusien jouissait de quelque crédit à la Convention ; il venait de faire partie du comité de sûreté générale pendant un an (1). Son influence allait peut-être, déjouer les projets du missionnaire terroriste.

Maignet et ses conseillers (2) se décidèrent à frapper un grand coup, Le 3 floréal, un rapport du représentant dénonça aux rigueurs du comité de salut public (3), les deux plus puissants amis de Rovère, les deux chefs de son parti : le procureur général syndic Duprat aîné, et le chef d'escadron Jourdan. En même temps d'actives démarches de Payan auprès de Robespierre et de ses collègues appuyèrent la

à Avignon, le priant de lui désigner des patriotes qui pourront l'aider à assurer la vengeance du peuple, et notamment encore les nos 733 et 741 lettres à la députation des Bouches-du-Rhône. Il fait un mémoire avec l'aide des citoyens indiqués par Payan.

Voir encore le rapport de Maignet au Comité de salut public d'Avignon, 3 Floréal an II (22 avril 1794), dans Aulard. *Correspondance des représentants en mission*, tome 12, p. 774 : « il a dû tout soumettre aux patriotes indiqués par Payan ; son rapport est autant leur ouvrage que le sien propre. »

(1) Aulard. — *Histoire politique de la Révolution française*, 1re édition, p. 327, du 17 octobre 1792 au 9 septembre 1793.

(2) Papiers au *rapport de Courtois*, p. 359. Lettre du Secrétaire de Maignet à Couthon, du 15 Floréal an II : « les citoyens Payan ont fourni à Maignet un petit conseil de patriotes énergiques. »

(3) Avignon, 3 Floréal an II (22 avril 1794), publié par Aulard. *Correspondance des représentants en mission*, tome 12, p. 774 à 790.

dénonciation. On obtint du comité de sûreté générale qu'il lança un mandat d'arrêt contre ces deux révolutionnaires de la première heure(1), qui avaient osé s'associer à la politique modératrice de Rovère et dont la présence à Avignon aurait paralysé l'action de Maignet. Délivré de ces adversaires le farouche Conventionnel pouvait se donner tout entier à son œuvre d'extermination (2).

*
* *

Ses rapports font un étrange tableau d'Avignon à cette époque. On sait que les républicains avignonnais s'étaient mis à l'avant-garde de la Révolution en proclamant le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, qu'ils n'avaient pas craint de prononcer la déchéance du pape, leur souverain, et d'offrir à la France ce pays de Vaucluse, dont l'assemblée constituante n'osa pendant longtemps voter la réunion. Lors de la récente insurrection fédéraliste, Avignon

(1) Duprat échappa par la fuite, à l'exécution du mandat. Jourdan arrêté et transféré à Paris fut livré à Fouquier Tinville qui le comprit dans une de ses grandes fournées du tribunal révolutionnaire. Agricol Moureau vint déposer contre lui. Condamné à mort en même temps que les officiers de l'état-major de Dumouriez, il fut guillotiné avec eux le 9 Prairial an II (27 mai 1794).

En souvenir des services qu'il avait rendus à la République, Maignet n'avait d'abord demandé que son déplacement pour le soustraire à l'influence de Rovère. Fouquier se chargea de trouver les éléments d'une condamnation à mort, et dans son réquisitoire l'assimila à Hébert, Danton et « autres conspirateurs. »

(2) Voir aux pièces annexes du *Rapport de Courtois*, p. 354, la lettre de Maignet à Couthon, d'Avignon 4 Floréal an II (23 avril 1794) : « il était un puissant remède, le seul que je voulais que vous portassiez vous-même, l'arrestation de Jourdan et de Duprat. Le Comité de sûreté générale vient de lancer lui-même le mandat; et je vous assure que, par là, il a puissamment concouru à sauver le Midi. Il n'y a plus qu'une seule chose que je vous demande, c'est de m'autoriser à former un tribunal révolutionnaire.... il faut épouvanter,... en m'obtenant ce point.... je vous rendrai bon compte de ce département... »

au milieu du Midi en révolte, s'était déclaré pour la *montagne* et avait arrêté la marche des insurgés marseillais sur Paris.

C'est ce pays, révolutionnaire et républicain entre tous, que Maignet et son entourage vont traiter comme une *petite Vendée*. On lit dans le rapport du missionnaire du 3 floréal (1) au comité de salut public qu'Avignon « était devenu l'asile de tous les traîtres. On y voyait les Latour-Videau, les Bruny d'Entrecastraux, les Caumont, les Merle, les Sainte Colombe, les Sainte Croix.... s'y promener tranquillement, et y jouir de tous les agréments de la vie, être fêtés, lorsque partout ailleurs, ces ci-devant seigneurs, ex-présidents de parlements (2) auraient été relégués dans les maisons d'arrêt, les seules demeures qui leur conviennent.... un régiment, le 14e hussard, recevait ceux qui, trop remarquables avaient besoin de se cacher sous son habit.... »

Pour le cénacle terroriste « Avignon renferme peu de citoyens probes et énergiques (3)... » le franc montagnard y éprouve une « véritable disette de sujets (4)... » La loi du 17 septembre 1793, sur les suspects y est à peine connue ; pas une arrestation faite ; pas une femme portant la cocarde tricolore (5); c'est un repaire d'aristocrates.

(1) Déjà précédemment cité.

(2) Jacques de Vidaud de la Tour, allié aux de Cambis Velleron, ancien premier président du Parlement de Grenoble ; guillotiné à Orange le 7 messidor an II, (25 Juin 1794).
Paul Bruni d'Entrecastraux, ancien président au Parlement d'Aix; guillotiné à Orange le 2 messidor an II (20 juin 1794).

(3) Rapport déjà cité du 3 Floréal.

(4) Maignet à Payan, administrateur de la Drôme, d'Avignon, 20 Germinal an II, (9 avril 1794). Registre de correspondance de Maignet, no 672.

(5) Maignet au comité de salut public, d'Avignon, 26 Germinal an II (15 avril 1794). Aulard. — *Correspondance*, tome 12, p. 610.

On s'explique comment, après s'être fait une pareille opinion du pays de Vaucluse, Maignet et ses conseillers aient pu concevoir leur abominable système de dépopulation. A cette pléthore de traîtres et de suspects ils ne virent d'autre remède qu'une violente saignée. Comme tous les fanatiques, ces hommes redoutables crurent servir le bien public par l'anéantissement de ceux qui étaient infidèles à leurs doctrines. L'atroce sacrifice de vies humaines que Rovère et ses amis avaient refusé de faire, ils allaient le célébrer d'un cœur léger.

*
* *

Dès l'arrestation de Jourdan, Maignet dépêchait son secrétaire, Lavigne, à Paris, pour faire les démarches nécessaires à la création du terrible instrument judiciaire qui devait anéantir le peuple des suspects. Les tribunaux révolutionnaires locaux avaient été supprimés (1). On n'avait conservé que celui de la capitale. C'était un tribunal d'exception que le missionnaire terroriste demandait pour la malheureuse région soumise à son pouvoir. Le 4 floréal, (23 avril 1794), il écrit à Couthon, en lui annonçant la visite du « brave citoyen Lavigne » ; « s'il fallait exécuter, dans ces contrées, votre décret qui ordonne la translation à Paris de tous les conspirateurs, il faudrait une armée pour les conduire... je porte de douze à quinze mille hommes ceux qui ont été arrêtés.... » Une note ajoute qu'il faudrait déplacer trente mille citoyens appelés en témoignage (2).

(1) Décret du 27 Germinal an II.

(2) Pièces annexes au *rapport de Courtois*, p. 354 et 355, déjà cité.

Payan et Agricol Moureau, récemment élargi (1) par l'influence de Robespierre, aidèrent au succès des démarches de l'envoyé de Maignet. Le 21 floréal (10 mai 1794), le comité de salut public constituait la *commission populaire d'Orange* (2). »

*
* *

Quelques jours avant, un incident survenu dans un village du Ventoux fournit à Maignet l'occasion de commencer le massacre. Pendant la nuit du 12 au 13 floréal (1er au 2 mai 1794), l'arbre de la liberté fut arraché à Bédoin (3) ; les affiches de la Convention furent lacérées. Rovère eut estimé que quelques arrestations et un relèvement solennel de l'emblème républicain suffisaient pour réparer l'outrage. Le sombre missionnaire, excité par l'exaspération de son fanatisme, vit dans ce geste inoffensif de quelques royalistes isolés, le crime inexpiable de tout un pays, un de ces sacrilèges qui attiraient sur une race le feu et le fer, l'anathème des religions d'autrefois. Une proclamation fit savoir que la commune où ce « crime abominable » avait été commis, « ne saurait exister sur le sol de la liberté », qu'elle serait détruite par la flamme et qu'il serait interdit de la relever jamais et d'en cultiver le sol

En même temps, Barjavel et le tribunal criminel se transportaient sur les lieux, escortés par les soldats de Suchet, plus tard maréchal de France, alors

(1) Exactement le 26 Germinal, (15 avril 1794). *Archives nationales*. A. F. II, 60, dossier 438, p. 127.

(2) Les principales pièces concernant cette création sont à la suite du *rapport de Courtois*, notamment p. 363 et suivantes.

(3) Petit village sur le flanc du Ventoux, non loin de Carpentras.

forcené terroriste. Le 9 prairial (28 mai 1794), la guillotine et la fusillade faisaient soixante-trois victimes, parmi lesquelles huit femmes. Le 14 prairial (2 juin), Suchet (1) brûlait le village, détruisait l'église, l'hôpital, la mairie et dispersait les habitants, aidé par Meilleret, qui avait remplacé Jourdan au commandement de la gendarmerie de Vaucluse.

*
* *

Ce fut le lendemain de ces scènes effroyables que Maignet installa à Orange la « *Commission populaire* » ; 15 prairial (3 juin 1794). Agricol Moureau était arrivé la veille de Paris (2), se mettre à la disposition du missionnaire qui le nommait administrateur du département.

Le tribunal de sang commença à fonctionner le 1er messidor an II (19 juin 1794). Composé de créatures de Payan, adeptes exaltés du culte terroriste, dès les premiers jours, il répondit aux cruelles espérances qu'on avait mises en lui. Des milliers de prison-

(1) Sa statue s'élève sur une des places publiques de Lyon, sa ville natale.

(2) Il avait assisté, avant son départ, à l'exécution de Jourdan. Voir aux annexes du *Rapport de Courtois*, p. 381, sa lettre à Payan, d'Avignon, 16 prairial an II (4 juin 1794) : « Je suis arrivé hier ici, après quatre jours de course consécutive... J'ai vu, hier, de quatre lieues, les flammes révolutionnaires qui consumaient l'infâme Bédoin... Hier, j'ai assisté, sans être aperçu, à l'installation du tribunal d'Orange... Tu n'as pas idée de la joie que la mort de Jourdan a occasionnée ici. Un fait bien positif, c'est que Messieurs de la noblesse, et Mesdames surtout étaient pour lui... Son parti, qui est celui de Rovère et de Duprat..., n'était pas celui d'Hébert, mais bien positivement celui de l'infâme Danton... Salut à l'ennemi des traîtres (Robespierre). Qu'il se hâte de les frapper, car ils conspirent sans cesse. Il n'y a pas quinze jours, à ce qu'on m'a assuré, que le marquis de Fontvielle (Rovère), mandait à ses adulateurs de tenir ferme, qu'ils n'auraient pas longtemps à lutter. On a trouvé sur un prêtre guillotiné à Bédoin, un sauf-conduit de ce traître... ».

niers furent entassés dans les couvents, dans les hôtels d'émigrés, dans les prisons installées aux voûtes du théâtre et du cirque (1). Le couperet de la guillotine ne s'arrêta plus. Pour préserver la ville de l'infection cadavérique, on se hâta d'ouvrir, à quatre kilomètres, au lieu de Laplane, près de la rivière d'Aigues, de longues fosses pouvant recevoir des centaines de victimes. On comptait en creuser d'autres.

Un des membres de la Commission écrivait à Payan (2) : « Suivant les apparences, il tombera plus de 3.000 têtes dans ce département .. Il est temps de pacifier un des plus beaux pays de la République...» Barjavel, à qui le tribunal criminel de Vaucluse, moins occupé depuis l'expédition de Bédoin, laissait des loisirs, fut adjoint à l'accusateur principal surchargé de besogne et trouva à exercer son zèle fiévreux. Agricol Moureau excitait l'activité des juges, dénonçait à Payan leurs velléités d'indépendance (3), affirmait sans cesse la nécessité de frapper ferme, de réprimer « l'insurrection des cendres du perfide Danton », de guillotiner les « apitoyeurs », les amis de Rovère (4) et de Tallien, de ceux qui « s'asseyaient à côté de Danton ».

(1) Ce qui subsistait du cirque était à droite du théâtre ; on en voit encore quelques restes.
La guillotine était installée vers le haut du cours Saint-Martin, en face de la montagne d'Orange. D'où, ces jeux d'esprit du greffier montagnard Benet, écrivant aux Payan, 9 messidor (27 juin 1794). « Tu connais la position d'Orange. La guillotine est placée devant la *Montagne*. On dirait que toutes les têtes lui rendent, en tombant, l'honneur qu'elle mérite ; allégorie précieuse pour les vrais amis de la liberté... ». Pièces annexes au *Rapport de Courtois*.

(2) Annexes au *Rapport de Courtois*. Pièce CXXI, de Juge, 2 messidor an II (20 juin 1794).

(3) Annexes au *Rapport de Courtois*, lettres des 4 et 9 messidor an II, p. 373 et 374.

(4) Notamment « Trie, créature du conspirateur Rovère..., il est dedans, il sera guillotiné... ». La chute de Robespierre le sauva.

Dans les quarante-deux séances que tint la *Commission* (1), 332 accusés furent envoyés au supplice. Il fallut la chute de Robespierre pour arrêter ces tueries qui demeureront, dans l'histoire, parmi les « massacres judiciaires » les plus atroces et les plus justement flétris (2).

On sait que Rovère fut au nombre des principaux conjurés qui osèrent diriger la révolte de la Convention contre Robespierre (3) et s'associer à la « revanche des cendres de Danton ». Le 10 thermidor (28 juillet 1794), il fut adjoint à Barras comme chef des troupes appelées à défendre l'Assemblée nationale. Dès le lendemain, il obtenait du Comité de Salut public la suspension de la *Commission* d'Orange. Le 15 (2 août 1794), il dénonçait (4) à la tribune les horreurs de la mission de Maignet et réclamait énergiquement le rappel du représentant terroriste. Les nouvelles de Paris, reçues le 17 thermidor, à Orange (5), y déterminaient immédiatement l'arrêt des sanglantes opérations.

Mais par une évolution inattendue, Maignet (6) et Agricol Moureau renièrent aussitôt le grand *Maxi-*

(1) Wallon : *Les Représentants du Peuple en Mission et la Justice révolutionnaire dans les Départements*, t. III, p. 185.

(2) Aulard : *Histoire politique de la Révolution*, 1re édit., p. 363, à propos des « massacres judiciaires de prairial à thermidor an II » : « Ce fut une boucherie de coupables et d'innocents, digne de l'ancien régime, digne de l'inquisition, et à laquelle le succès de la défense nationale, alors assuré, ôte toute excuse aux yeux de l'historien ».

(3) Voir sur le 9 thermidor, Aulard : *Histoire politique*....., p. 494 à 500.

(4) Wallon : *Les Représentants*.... t. III, p. 202.

(5) Abbé Bonnel : *Les 332 Victimes* ... t. II, p. 365.

(6) Wallon : *Les Représentants*..., t. III, p. 203 ; proclamation de Maignet du 17 thermidor : « Un grand complot était formé contre la patrie... ».

milien, l'idole de ce Payan qui les avait soutenus, sans lequel le parti de Rovère aurait conservé le pouvoir à Avignon. Il fallut des interventions répétées du conventionnel vauclusien pour qu'on se décida à révoquer le mandat du missionnaire de Bédoin et d'Orange.

*
* *

L'influence de Rovère se marqua au choix de son successeur, un républicain incorruptible mais humain, un de ces *apitoyeurs* contre lesquels Barjavel et Moureau dirigeaient leurs sarcasmes. Le 24 thermidor an II (11 avril 1794), un arrêté du Comité de Salut public remplaçait Maignet par Goupilleau (1) (de Montaigu). On a vu qu'au cours de l'hiver précédent, ce représentant, venu à Avignon, à l'occasion de la grande levée de chevaux, s'y était lié avec Rovère et ses amis (2). La seconde mission qui lui était confiée assurait le retour à la politique du conventionnel vauclusien. La correspondance que nous publions montrera, comment par des relations épistolaires presque journalières, Rovère s'associa à tous les actes de son collègue, inspira ses décisions par lui-même ou par ses partisans avignonnais, prit ainsi

(1) Avec Goupilleau était envoyé son collègue Perrin. La mission s'étendait aux départements de Vaucluse, Gard, Hérault et Aveyron. Goupilleau se consacra plus spécialement au Vaucluse, Perrin au Gard, où il suivit une politique identique à celle de son ami, faisant arrêter le maire Courbis et les terroristes, mettant un terme aux excès de la Terreur. Le Directoire du Gard félicita la Convention de l'avoir choisi. On lit dans une adresse des citoyens de Nîmes à son sujet : « Perrin vient dans nos murs..... l'innocence respire, l'humanité sourit, la patrie quitte ses habits de deuil.....» Rouvière. *Histoire de la Révolution dans le Gard*, tome 4, p. 373.— Vallon, *Représentants en mission*, tome 2, p. 470.

(2) Voir p. 475, et le *Carnet de route* de Goupilleau.

une part active à la défaite des terroristes, au combat que soutint le nouveau missionnaire pour la cause de l'apaisement et de l'humanité (1).

A son arrivée à Avignon, vers le 10 fructidor (27 août 1794) (2), Goupilleau trouva quatre mille pétitionnaires qui l'attendaient. Tout un peuple martyrisé, pleurant ses morts, tremblant pour la vie des prisonniers aux cachots d'Orange, se précipita vers le libérateur que Rovère lui faisait envoyer. Le représentant se rendit, sans tarder, aux prisons (3), et en ouvrit les portes à des milliers de malheureux que Maignet réservait à ses hécatombes (4). Dès le 17 fructidor, il faisait incarcérer au *fort* (5) d'Avignon les membres de la sanglante *commission*. Bientôt ses rapports à la Convention dévoilèrent les atrocités de Bédoin et réclamèrent

(1) Rovère fit de cette cause comme la sienne propre ; sa lettre du 26 brumaire an III (16 novembre 1794), qu'on lira ci-après, en donne l'impression : « Je t'assure que s'ils m'eussent dit franchement qu'ils en voulaient à ma tête, je l'aurais sacrifiée de grand cœur pour sauver la vie à tant de malheureux qui étaient aussi irréprochables que moi..... »

(2) La première lettre d'Avignon, envoyée à Marin, *Lettres intimes*, p. 15, est datée du 10 fructidor : « quatre mille pétitionnaires m'attendaient ; il m'a fallu m'occuper, de suite, des mesures les plus urgentes... » La première lettre à Rovère est du 18 fructidor (4 septembre 1794).

(3) D'après une note d'Agricol Moureau aux papiers de Goupilleau, dossier n° 86, pièce 5, le représentant aurait commencé sa visite des prisons dès le 11 fructidor (28 août 1794). Le chef des terroristes avignonnais reproche au nouveau missionnaire de s'entourer de modérés, d'avoir un secrétaire, Magnon, ami de Rovère, et d'avoir visité les prisons en compagnie de Curnier, un « aristocrate ».

(4) Le 15 thermidor, Rovère avait signalé à la Convention qu'il y avait 2.000 personnes incarcérées dans une église à Avignon. Wallon, *Représentants en mission*, tome 3, p. 202.

A la séance du 8 fructidor, Rovère signale encore que 3.500 citoyens, « des cultivateurs, des pères de famille » sont détenus aux prisons de Tarascon. Réimpression du *Moniteur*, tome 21, p. 589.

(5) On appelait ainsi à cette époque à Avignon, le Palais des Papes, où étaient les prisons et l'arsenal.

pour les victimes les réparations qui leur étaient dues. Aidé par ceux des amis de Rovère qui avaient survécu à la tourmente, dans ce pays de Vaucluse, si récemment uni à la France, il chercha à faire « bénir la Convention qu'on était parvenu à faire détester (1) », à faire aimer la nouvelle patrie et la République.

*
**

Rovère continua, jusqu'à l'expiration des pouvoirs de la Convention, d'y occuper une place importante. Il fut président de l'assemblée (2) et deux fois membre du Comité de Sûreté générale (3). Il persista dans son opposition aux hommes de la Terreur; Maignet ne cessa de l'avoir pour adversaire ; des factums furent échangés entre eux au sujet des massacres de Bédoin et d'Orange (4). Il était, de plus en plus, convaincu, qu'après le triomphe de la République, une politique de modération pouvait seule consolider la liberté dans un pays depuis trop peu de temps affranchi des institutions monarchiques. Comme son collègue Goupilleau (de Montaigu) il croyait qu'il fallait rendre attrayant le nouveau

(1) D'Orange, 14 brumaire an III (4 novembre 1794), lettre à Rovère.

(2) Du 1 au 16 pluviôse an III (20 janvier au 4 février 1795). Aulard, *Histoire politique de la Révolution*, p. 323.

(3) Du 15 nivôse au 15 floréal an III (4 janvier au 4 mai 1795), et du 15 prairial an III au 15 vendémiaire an IV (3 juin au 7 octobre 1795). Aulard loc. cit. p. 508.

(4) Maignet fut décrété d'accusation le 16 germinal an III (5 avril 1795), mais il parvint à se soustraire au mandat d'arrêt. Il bénéficia le 26 octobre suivant (4 brumaire an IV), de l'amnistie édictée à l'occasion de la clôture des travaux de la Convention. Suchet, son collaborateur à Bédoin, fut emprisonné quelque temps pour ce fait.

régime démocratique, après avoir suffisamment terrorisé en son nom. L'un et l'autre se rapprochèrent des survivants de la Gironde et s'unirent à eux pour mettre obstacle au retour de la Terreur.

La lutte se poursuivait avec des noms différents, entre les deux politiques que Danton et Robespierre avaient un instant personnifiées, lutte éternelle qu'on retrouverait encore aujourd'hui à travers les vocables renouvelés sous lesquels combattent nos partis contemporains. Rovère et ses amis rêvaient la fin de l'ère des violences, la tolérance, le rétablissement de l'ordre, le rapprochement des esprits, la conciliation des intérêts ; « il y a certaines victoires qu'il ne faut pas exagérer ; elles laisseraient derrière elles trop de rancunes et de tristesses..... » ; ils pensaient qu'on avait exagéré la victoire.

Leurs adversaires continuèrent à les suspecter de royalisme (1) comme ils l'avaient déjà fait pour Danton. Ils prêchaient avec plus de violence que jamais la guerre aux modérés, aux prêtres, aux nobles. La défense contre le péril clérical et monarchiste l'exigeait d'après eux.

Qui avait raison ? et quel est le sytème qui eût pu préserver la démocratie naissante du coup d'état de Brumaire, du retour offensif du despotisme, des longues périodes de réaction ? La question n'est point encore résolue.

(1) Après l'insurrection du 13 vendémiaire an IV (5 octobre 1795), peu avant la clôture des séances de la Convention, Rovère fut accusé de complicité avec les insurgés royaliste ; mais le nouveau corps législatif décida, le 17 brumaire suivant (7 novembre 1795), qu'il n'y avait pas lieu à poursuites. Réimpression du *Moniteur,* tome 26, p. 229, 382, 383.

*
* *

C'est à Rovère que les républicains de Vaucluse donnèrent raison. Ils lui maintinrent leur confiance et l'élurent au corps législatif qui remplaça la Convention (1) le 27 octobre 1795, (5 Brumaire an IV). Trois autres départements, avaient également voté pour lui. Il alla siéger au Conseil des Anciens, et y demeura fidèle au mandat reçu de ses électeurs, à son attachement pour la République (2).

Elle l'avait comblé de ses bienfaits. C'est par elle que le petit hobereau de Bonnieux, destiné à végéter dans le Comtat, était devenu président de l'Assemblée nationale française, par elle qu'il avait remplacé les Célestins au domaine de Gentilly et d'Agoult dans le cœur d'Angélique de Belmont. Qu'aurait-il eu à attendre du trône et de l'autel, le régicide, l'acquéreur de biens nationaux, l'excommunié, l'ancien chef des patriotes avignonnais spoliateurs du pape? S'il fut humain pour la détresse de quelques prêtres ou de quelques nobles c'est qu'il crut la pitié conciliable avec le devoir républicain, et l'outrance de la Terreur, plus que la modération, fatale à la cause révolutionnaire.

Un parti d'opposition se formait bientôt au Corps législatif contre le Directoire. Les Directeurs eux-mêmes entrèrent en conflit. Barras, le plus remuant,

(1) En vertu de la Constitution de l'an III, (5 Fructidor, 22 août 1795). Le nouveau corps législatif était divisé en Conseil des Anciens et Conseil des Cinq Cents. Aulard, *Histoire politique de la Révolution*, p. 581.

(2) C'est après son entrée au Conseil des Anciens qu'il écrivit à son frère les lettres publiées par M. le Dr Laval ; voir p. 465. Comme celles envoyées à Goupilleau elles attestent la sincérité de ses sentiments républicains.

soutenu par Bonaparte croyait au péril clérical et royaliste. Carnot craignait plutôt Bonaparte. L'abrogation par les deux assemblées des lois contre les prêtres réfractaires fut l'occasion du coup d'état qui précédait de deux ans celui du 18 Brumaire (1). Le 18 Fructidor an V, (4 Septembre 1797) (2), les soldats d'Augereau accouru d'Italie, occupèrent les palais législatifs et arrêtèrent ceux des représentants qui tentèrent de s'y réunir. Les directeurs Carnot et Barthélemy, et avec eux de nombreux députés parmi lesquels Rovère, furent proscrits ou déportés.

Traîné sur une charrette à travers la France (3) jusqu'au port d'embarquement, puis transféré à la Guyane, le représentant vauclusien, alors âgé de 49 ans, ne put longtemps supporter les souffrances de toutes sortes qui lui furent infligées ainsi qu'à ses compagnons d'infortune. Il succomba le 25 Fructidor an VI, (11 septembre 1798).

« Il est impossible de peindre, disent les mémoires de Ramel (4), tout ce que cette malheureuse victime a éprouvé d'angoisses et de douleurs (5). L'image

(1) 9 Novembre 1799.

(2) Aulard, *Histoire politique de la Révolution*, p. 657 à 660.

(3) Quinet, *la Révolution*, tome 2, p. 471.

(4) *Anecdoctes secrètes sur le 18 Fructidor*, faisant suite au Journal de Ramel. — Paris, Giguet, p. 114.

(5) Plus favorisé que son adversaire, Maignet, le sanglant missionnaire de Bédoin et d'Orange, put terminer en paix sa carrière à Ambert, sa ville natale. On l'y retrouve, sous la Restauration, avocat, en bons rapports avec le clergé, mariant sa fille avec un membre de la noblesse du pays, heureux, obsédé cependant par le souvenir de la crise terrible où il avait fait tant de victimes. Il mourut, en 1834, à l'âge de 77 ans.

Il employa les dernières années de sa vie à rédiger un volumineux mémoire justificatif : « *Mémoire servant de réponse aux dénonciations personnelles de Rovère ou commandées par lui, au rapport de Courtois, aux libelles et notices contenues dans différentes biographies.* »

« Dans cet homme affable et vivant en bonnes relations avec

de sa femme et de ses enfants.... le poursuivait sans cesse ; il mourut en les appelant, en croyant les serrer dans ses bras. » Sa femme, enceinte à cette époque, s'était courageusement embarquée pour aller le rejoindre à Sinnamary ; mais elle arriva trop tard. Elle revint à Avignon, où elle acheva son existence dans la misère en 1818.

(*à suivre*)

MICHEL JOUVE
MARCEL GIRAUD-MANGIN.

LA GUERRE EN MUSIQUE

Le second Empire fut tout ce que l'on voudra et je me garderai de le défendre, mais il eut quelquefois de l'esprit et souvent une certaine habileté. Pour empêcher les opposants de crier, il inventa pour eux un moyen agréable d'exercer leurs cordes vocales, et se fit le promoteur et le protecteur des sociétés orphéoniques. Ce procédé renouvelé du cardinal Mazarin eut d'ailleurs un plein succès. La jeunesse de cette époque se laissa prendre à l'hameçon. D'un bout à l'autre du territoire on se mit à apprendre le solfège et à battre la mesure. Au nord et au midi, à l'est et à l'ouest, on organisa des concours de chants et de fanfares. Cela valait mieux, sans doute « que d'aller au café », suivant un dicton contemporain, mais tous les échos de notre douce France retentirent bien souvent de redoutables cacophonies.

Et puis, il faut bien l'avouer, ces organisations musicales ne laissaient pas d'avouer un côté des plus séduisants. Il y eut des concours régionaux et aussi des concours généraux où tous les amours propres, toutes les rivalités et bientôt toutes les jalousies et toutes les haines devaient se donner libre carrière. A qui les prix, les médailles, les mentions honorables ? Partout l'on s'évertuait à décrocher la timbale

et à faire la nique aux concurrents. Des orphéons rivaux se formèrent dans les plus petites localités, et la guerre en musique devint implacable, acharnée. Cette musique qui, en tout pays, passe pour adoucir les mœurs, en maints endroits rendit les nôtres quelque peu féroces. A propos d'harmonie, de vieilles amitiés s'écroulèrent et des familles unies furent la proie de querelles intestines. Et le gouvernement d'alors se frottait les mains, car musiciens et chanteurs ne lisant plus les journaux, passaient tout leur temps à prendre le *la* au diapason ou à souffler dans des instruments de cuivre, des marches guerrières qui faisaient hurler tous les toutous des petites villes et des villages où sévissait l'épidémie.

*
* *

C'est en ce temps-là que fut organisé à Lyon un concours monstre de toutes les sociétés chorales et instrumentales de province. Toutes avaient répondu à l'appel, celles du midi surtout, lequel, cette fois, avait sérieusement « bougé ». Les trains succédaient aux trains et déversaient à la gare de Perrache des artistes en vestons, en redingote, en jaquette qui, bruyamment, avant de descendre le grand escalier se groupaient par bataillons, banières en tête, autour du chef affectant des allures de colonel. Ce fut, pendant toute la journée qui précéda le concours, un défilé interminable dans la rue Bourbon, à Bellecour et dans la rue Impériale, alors nouvelle. Orphéons, sociétés chorales, sociétés lyriques allaient se faire inscrire à la Préfecture, place des Terreaux où l'épreuve gigantesque devait avoir lieu le lendemain.

Les Lyonnais avaient comme l'on dit, bien fait les choses, et le soir même, les places publiques, les rues principales resplendissaient d'illuminations féériques. La colline de Fourvières était ça et là criblée d'étoiles comme un beau ciel pendant une belle nuit d'été. L'enthousiasme était à son comble et les cafés de Lyon surtout avaient lieu de se réjouir de la bonne aubaine que leur offrait l'art musical altéré de gloire sans doute, mais aussi de liquides variés. Et quelles rencontres chez Casati ! quels défis homériques entre les sociétés rivales accourues d'une même région !

Deux de ces sociétés musicales se faisaient remarquer par les dehors d'une de ces antipathies que l'on peut aisément confondre avec la haine. C'étaient celle de Saint-Séraphin, une petite ville fort paisible jusque-là, n'ayant jamais eu d'autre souci que celui de vendre à un aussi haut prix que possible son vin et son blé. Mais cette quiétude toute bucolique ne faisait sans doute pas les affaires des fortes têtes qui, à tout prix, prétendent se distinguer de leurs concitoyens et jouer un rôle public. Car que faire en une petite ville, simple chef-lieu d'arrondissement, à moins qu'on ne s'y ennuie à mourir les jours où l'on ne va pas constater si la vigne est en fleur, si les champs de blés jaunissent et si les luzernes poussent ? Ajoutez à cet ennui forcé, celui que vous offre une ville morne, ayant donné au moyen-âge naissance à un pape, ayant reçu jadis la visite de Raymond de Toulouse et dont le plus bel ornement consiste en une admirable façade d'église romane, le plus beau spécimen qui soit en France d'une architecture depuis longtemps hélas ! trépassée. Au milieu, une longue et assez large grande

route conduisant au canal de Beaucaire et de là au petit Rhône, le long duquel se déroulent, vastes et arides, les plaines de Camargue empestées de fièvre et de moustics, vampires avides de sang humain. Des marécages, des roseaux, des tamaris, du sable, et c'est tout. Là était le point terminus de Saint-Séraphin dominant la plaine par une terrasse sur laquelle se déchaînait souvent un effroyable mistral et où l'on arrivait par des rues abruptes, étroites, pavées de cailloux, aux maisonnettes basses, à la porte desquelles flottait des rideaux de toile en interdisant l'entrée aux mouches importunes sous un soleil de feu.

Saint-Séraphin avait donc suivi le mouvement général. Il avait créé son « Orphéon », mais il arriva quelques mois après ce qui devait arriver, à savoir l'éclosion d'une société musicale rivale qui prit le nom de « la Lyre ». C'était là une concurrence en bonne forme qui audacieusement s'affirmait. Dès lors, la petite ville fut comme coupée en deux, et les malheureux habitants de Saint-Séraphin subirent le supplice d'être obligés d'opter pour l'une et pour l'autre de ces deux Sociétés. Toute neutralité fut interdite. Il fallait être ou des Montégut, ou des Capulets, sous peine d'être regardé comme un traître à la petite patrie et qui sait, peut-être aussi à la grande. C'était une brouille générale. On ne se regardait plus, on ne se saluait plus, on ne se parlait plus entre partisans de l'Orphéon et de la Lyre. On ne se croyait pas même le droit en pleine rue d'adresser la parole à un adversaire sous peine d'être noté d'infamie ; c'était une jolie existence que s'étaient imposée à eux-mêmes les bonnes gens de Saint-Séraphin. Et les autorités, les fonctionnaires

de la localité, dira-t-on, ceux qui n'étaient pas originaires du pays et que le hasard y avait conduits, que disaient-ils et que faisaient-ils au milieu de cet état de guerre qui avait fini par sentir la poudre? Eh bien, ils devaient marcher quand même pour Jehovah ou pour Baal. Ils avaient beau protester de leur neutralité et de leur abstention, qu'ils le voulussent ou non, on les enrôlait dans les compagnies de « l'Orphéon » ou de « la Lyre ». Percepteur des contributions, receveur de l'enregistrement, notaire, conservateur des hypothèques, juge de paix figuraient malgré eux sur les listes de l'une ou de l'autre des Sociétés rivales. Mais les ministres du culte, curé, vicaires, sacristain, suisse, bedeau, organiste, serpent d'église, ils n'avaient du moins, dira-t-on, à cultiver que la musique sacrée et les chœurs profanes ne les regardaient pas! cela importait peu aux armées en présence. Ils étaient classés, étiquetés à leur insu et sans le vouloir. L'abstention était un crime réputé irrémissible, et le mot d'ordre était : « tous soldats ».

Il est vrai que les chefs des deux Sociétés rivales n'était pas gens à contribuer à l'apaisement général. Ils portaient fièrement la responsabilité des devoirs qui leur incombaient, et des batailles à gagner ou à perdre.

Le chef de l'Orphéon était un grand et bon garçon qui avait appris à l'école à lire, à écrire, à calculer et à chanter. C'était Léon Laudrin, doué tout enfant d'une assez jolie voix, enfant de chœur jadis, assez espiègle et buveur des burettes sacrées quand il arrivait au curé de tourner le dos. Il était toujours pour les Saint-Séraphinois, le petit Laudrin. Ce titre de chef de l'Orphéon l'avait grisé et à ce point

qu'il en avait négligé ses propres affaires et qu'il ne s'inquiétait plus du prix de l'hectolitre de son vin. Il était « quelque chose » à Saint-Séraphin, et il estimait que l'empereur lui-même n'était pas son cousin.

Quant au chef de « la Lyre », c'était carrément un intrus. Sous prétexte qu'il donnait à Tarascon des leçons de musique et qu'il avait à Saint-Séraphin quelques élèves, il s'était demandé un jour s'il n'y aurait pas moyen de susciter une concurrence à l'Orphéon qui grandissait. Ce professeur qui s'appelait Moussard était petit, bossu et rageur. Mâchonnant toujours un vieux bout de cigare, on le voyait descendre de la diligence, sa caisse à violon à la main lorsqu'il se disposait à se rendre chez ses élèves. Comme il ne décolèrait pas, les gamins le poursuivaient par les rues, de leurs taquineries et de leurs quolibets. Ce fut bien autre chose, lorsque à force de persévérance, ce hâbleur que l'on n'aimait pas, surtout parce qu'il n'était pas un « enfant du pays », réussit à fonder la société de « la Lyre ». Et le fait est que ce Moussard qui s'y entendait en fait de musique, avait fini par former des masses chorales assez puissantes. Tandis que Léon Laudrin se bornait à seriner ses sujets et à en faire d'assez bons perroquets, Moussard qui avait des principes, avait sur son rival cette supériorité qu'il les apprenait aux sectateurs de « la Lyre » méthodiquement et artistement.

*
* *

Avant le départ pour Lyon de « l'Orphéon » et de « la Lyre » qui, ceci soit dit en passant, évitèrent de

prendre le même train, il s'était passé deux évènements mémorables qui valent la peine d'être contés.

Chacune de ces Sociétés avait la bannière constellée de médailles d'or, d'argent et de bronze de petit et de grand module, et je laisse à penser si les pauvres diables à qui revenait l'honneur de porter solennellement ces trophées en avaient leur charge. L'idée vint aux deux chefs, naturellement, de faire bénir ces insignes avant la bataille chorale qui se livrerait bientôt à Lyon. M. le curé de Saint-Séraphin reçut paternellement ces délégués de l'art contemporain. Il les reçut dans son salon du presbytère, à des jours différents, cela s'entend, se caressa le menton en homme qui réfléchit et cherche un prétexte pour s'affranchir d'une fâcheuse et compromettante corvée. A chacun d'eux il répondit d'une façon évasive, les félicitant au sujet de la pieuse intention dont ils venaient de donner une preuve si éclatante. En un mot, il ne promit rien et s'en tira par un : « nous verrons cela, mes enfants... »

C'est que l'embarras du brave curé était cruel. Il ne dormait plus, il allait et venait comme une âme en peine dans son presbytère devenu pour lui un enfer, lorsqu'après avoir un jour consulté Monseigneur, il s'en tira en offrant de bénir alternativement les deux bannières ce qui, après tout, était une manière d'affirmer sa neutralité. Comme bien on peut le penser, une critique, serrée comme la grêle, tomba sur la tête du malheureux curé qui ayant voulu contenter tout le monde, n'avait contenté personne. Il s'en consola en racontant dans son prône le plus prochain la fable du « meunier, son fils et l'âne » que personne parmi les auditeurs n'eut l'intelligence de comprendre, et c'est là ce qui pouvait lui arriver de mieux.

Mais une autre épreuve était réservée au pauvre curé de Saint-Séraphin. Un bruit sensationnel venait de courir dans la petite ville. Ce qu'on appelle volontiers un grand mariage venait d'être conclu, et ce mariage était bien la plus formidable tuile qui put lui tomber sur la tête. Les bans n'en étaient pas encore publiés, mais quel scandale se préparait au moment même du concours de Lyon ! Le fils de M. Cantillac, le jeune et fringant Marius avait demandé la main de Mlle Émilie, fille unique de M. Blanchenet, de « l'Orphéon », riche propriétaire et veuf. Et les Cantillac étaient d'inébranlables soutiens de « la Lyre, » des militants qui, sans compter, chose assez rare dans le pays, l'entretenaient de leur argent. Le jeune Cantillac qui, vivant de ses revenus agricoles n'avait par conséquent rien à faire, s'était constitué depuis longtemps la cheville ouvrière et le bailleur de fonds de sa Société chorale. Quant aux Blanchenet, ils étaient dévoués corps et âme à « l'Orphéon », à ce point qu'on appelait Mlle Emilie la fille de « l'Orphéon », comme on aurait dit la fille du régiment.

On causait donc beaucoup à Saint-Séraphin de l'abominable promiscuité qui se préparait. Le père Blanchenet n'osait plus se montrer dans les rues. Il fuyait le cercle, le café pour éviter les questions indiscrètes et les sanglants reproches. Si, de loin, il voyait poindre un ami, il se précipitait du côté d'une affiche quelconque et faisait semblant de la lire. Il les avait toutes apprises par cœur.

Et cependant, le fait était indéniable. Un Montégut allait épouser une Capulet. Dans chaque famille, à Saint-Séraphin, on cherchait à débrouiller cet étonnant mystère. C'était l'énigme cruelle à résoudre

parmi les désœuvrés. Où, quand et comment les deux jeunes gens s'étaient-ils connus et aimés, car c'était là, disait-on, ce que l'on est convenu d'appeler un mariage d'inclination ? Des malins, attachés aux polices secrètes des deux Sociétés chorales, allaient jusqu'à dire que Mlle Émilie, en l'absence de son père, ô scandale ! faisait répéter au piano la partie de ténor du chœur de concours que « La Lyre » devait chanter à Lyon. Et l'on peut s'imaginer tout ce qui se proférait de malédictions, de ah ! de oh ! indignés à l'ouïe d'une telle trahison de la part de la jeune fille qu'on qualifiait de petite effrontée.

Mais il fallut bien se rendre à l'évidence, et les intransigeants de l'Orphéon se promirent bien d'organiser pour le jour des noces un de ces charivaris en usage dans le Midi à chaque mariage d'un veuf ou d'une veuve. « Tant pis pour elle, hurlaient les plus enragés! » Et les mégères ne parlaient de rien moins que de lui « estriffa » — déchirer — sa robe de noce.

Quant à M. le curé, il était positivement atterré. Quelle perspective douloureuse il entrevoyait pour un avenir prochain ! Car enfin, s'il avait pu se tirer d'un mauvais pas en appelant successivement les bénédictions du ciel sur les deux bannières avant le concours, ce qui ne le compromettait que d'une façon relative, il fallait qu'il se prêtât cette fois à une cérémonie où, forcément, il serait obligé de prendre parti. Il aurait une allocution à prononcer, une bénédiction à donner. Il en était donc réduit à marier pour la première fois de sa vie la République de Venise avec le Grand Turc. Ce n'était pas une corvée qui se préparait, mais bien une catastrophe où sa neutralité devait sombrer. Il en vint, lui,

l'apôtre de la paix des ménages, à souhaiter, dans son for intérieur, la rupture du mariage projeté... Tant pis pour les amoureux ! C'était féroce, mais c'était humain.

*
* *

Pendant toutes ces tempêtes qui fermentaient sous les crânes des Saint-Séraphinois, le Concours avait lieu dans la bonne ville de Lyon, qui ne rêvait qu'accords parfaits et harmonies. Le jour de la grande épreuve fut une sorte d'orgie musicale. Mais quelle fièvre à Saint-Séraphin ! La directrice des postes en sut quelque chose. On attendait des dépêches de Lyon, comme on attend quelques gouttes d'eau pendant les jours brûlants de la canicule. Ils étaient là au moins cinq cents assiégeant le bureau, criant, gesticulant, établissant des pronostics, formulant des paris. A qui la médaille ? A « L'Orphéon » ou à « La Lyre ». Et si les deux sociétés étaient primées, et si ni l'une, ni l'autre n'avait rien !...

— Çà, messieurs, disait le père Blanchenet dans un groupe qui faisait cercle autour de lui, car il était beau parleur, çà c'est impossible. « L'Orphéon » a fait ses preuves...

— Et Mlle Émilie aussi, cria un interrupteur, quand elle mit son piano au service de l'étranger...

— Vous êtes un insolent, vous, et je ne vous le fais pas dire... Où sont les preuves ?

— Et le mariage ! cria un autre.

— Je suis maître chez moi...

— Pas tant que çà ! hurla un troisième.

— Assez, assez, messieurs, dit en s'interposant M. le conservateur des Hypothèques... La vie pri-

vée... ce mur... Je vous en prie, calmez-vous... Respect à la vieillesse...

A ce moment, une bousculade effroyable se produisit. La foule se rua sur la maison de la poste. C'était bien la fameuse dépêche si ardemment attendue qui venait d'arriver. « La dépêche ! la dépêche » ! hurlait-on de toutes parts. Un employé agita le petit bleu au-dessus de sa tête et mille bras se tendirent pour la prendre au vol.

— Silence, messieurs, fit le juge de paix d'un ton quelque peu autoritaire. Si l'on vous donne la dépêche, elle sera mise en pièces avant d'être ouverte, et vous ne saurez rien de ce qu'elle dit. Et d'abord, à qui est-elle adressée, ajouta-t-il en la saisissant : « A M. Blanchenet, Saint-Séraphin (Gard) ».

— Les « Orphéonistes », autrement dit les partisans de « L'Orphéon », éclatèrent en applaudissements frénétiques. L'employé remit la dépêche au père Blanchenet qui monta sur une borne.

Le silence, un de ces silences terribles qui précèdent tous les cyclones, s'établit parmi cette foule tout à l'heure si exhubérante et si folle. On entendait bourdonner les mouches, et Dieu sait si à l'heure du crépuscule, elles abondent dans les rues étroites de Saint-Séraphin. On leur aurait volontiers dit : chut ! pour les faire taire.

Tout pâle, le père Blanchenet tenait dans ses mains qui tremblaient le petit bleu redoutable. Il mit à chercher ses lunettes plus de temps qu'il ne lui en fallait d'ordinaire, tant son émotion était grande. Enfin, après des tâtonnements qui parurent durer un siècle à la foule impatiente, il se décida à déchirer l'enveloppe et il lut. Son visage devint alors livide.

— Lisez, lisez, mais lisez donc, M. Blanchenet, aboyait le public.

— Je lis, messieurs, fit Blanchenet.

Et il lut ceci : « Lyre, médaille d'or. Orphéon, zéro ».

On fut obligé de le soutenir pour le faire descendre de la borne. Comme on peut le penser, ce furent aussitôt un tumulte, des coups de sifflets, des applaudissements, des hourras et des huées : « A bas « La Lyre » ! Vive « La Lyre » ! Vive « L'Orphéon » ! à bas « L'Orphéon ». Un vent de folie semblait à cette heure passer sur toutes les têtes.

— Qui a signé la dépêche ? demanda quelqu'un.

— Elle est signée « Marius Cantillac », clama un loustic. En voilà un toupet! Et il a eu l'audace de télégraphier sa prétendue victoire au père de sa prétendue !...

— C'est une honte. C'est un vol !...

— C'est un scandale. A bas Cantillac ! à bas « La Lyre » ! à bas le jury de Lyon !...

Et le plus à plaindre, au milieu de cette scène plutôt sauvage, c'était bien ce pauvre père Blanchenet, à qui son futur gendre venait d'infliger un de ces affronts publics qu'on ne saurait pardonner.

Ses amis l'escortèrent jusqu'à sa demeure, silencieusement cette fois, comme s'ils l'eussent porté en terre. Et le soir, on se bouscula, on se montra les poings et on se battit même dans les cafés de Saint-Séraphin.

*
* *

Le surlendemain de ce jour, à jamais mémorable dans les fastes de la petite ville, était avec raison redouté par les sages. Le maire, qui craignait des troubles sérieux, avait pris le parti de rédiger une

proclamation par affiche blanche. C'était un appel à la concorde. C'est que vainqueurs et vaincus arriveraient dans l'après-midi, les premiers en triomphateurs, les seconds portant la tête basse et plus rageurs que jamais. Ceux-ci, y compris Laudrin, le chef de « L'Orphéon », étaient déjà arrivés par petits paquets sans tambour, ni trompette.

Il était cinq heures de l'après-midi. La Grand'Rue était encombrée de gens qui se regardaient de travers et se toisaient au passage. Soudain un nuage de poussière s'éleva sur la route qui conduit au chef-lieu du département. On entendit comme un bruit de musique et de voix qui chantaient dans le lointain. C'était « La Lyre » qui avait tenu à faire son entrée solennelle à Saint-Séraphin. La foule se rangea des deux côtés, contre les maisons et les murs des jardins. Elle attendit muette, impassible en apparence, le passage des vainqueurs.

Ils se rapprochèrent, marquant le pas, le nez au vent, sans daigner regarder à droite, ni à gauche, entonnant à pleine voix le refrain populaire :

« Faï te veïre beou souleou »...

Fais-toi voir beau soleil !

Et le chef de « La Lyre », Moussard, le petit bossu, mâchonnant son éternel bout de cigare, son bâton de commandement à la main, battait frénétiquement la mesure, tandis que Marius Cantillac, le Benjamin de « La Lyre », chantait à pleine voix, congestionné et sérieux comme un officiant de procession.

A mesure que le cortège s'avançait, des clameurs assourdissantes, des coups de sifflets, des applaudissements, des vivats l'accompagnaient. Et en même

temps que le « Faï te veïre beou souleou », ceux de « L'Orphéon » chantaient une chanson satirique composée jadis à l'intention de Moussard :

« Faï lusi ti beou boutoun
Sus toun habi passidoun ».

Ce qui signifiait : « Fais luire tes beaux boutons sur ton habit râpé ».

Moussard demeurait impassible sous les outrages et se contentait, pour toutes représailles, d'indiquer de sa baguette la médaille d'or qui reluisait toute neuve au soleil et au centre de sa bannière. Que lui importaient les boutons de son vêtement ! Qu'ils fussent luissants ou ternis, il ne s'en souciait guère. La médaille qu'il venait de recevoir à Lyon, pensait-il, était assez brillante pour éblouir ses obscurs blasphémateurs.

Après une délirante « pegoulade », au soir de cette grande journée et à travers les rues, un punch d'honneur eut lieu dans la salle des répétitions de « La Lyre », au café du Petit-Rhône, où l'on devait arroser la médaille d'or. Cantillac, l'homme du jour, devait le présider et s'exhiber en tenue de soirée, les dames étant par exception invitées à la fête. Mais Cantillac ayant depuis longtemps accepté pour ce jour-là une invitation à souper chez M. Blanchenet, ne devait s'y rendre qu'à une heure assez tardive. Mais que cela fût tôt ou bien assez tard, il fallait bien qu'il se rendît chez sa fiancée, puisqu'en cette petite agape de famille, tout devait s'arranger pour le mariage et que les bans en seraient publiés le lendemain.

Marius Cantillac était fort perplexe. Il n'était pas,

comme on dit, à la noce, même en attendant celle qui se préparait. Comment son futur beau-père, exaspéré de sa défaite, le recevrait-il, lui encore tout échauffé de sa victoire ? Que résulterait-il de cette rencontre tout au moins inopportune en un pareil jour d'effervescences publiques et privées ? Son mariage avec Mlle Émilie ne risquait-il pas d'en subir quelque fâcheux contre-coup ? La situation était délicate. La corde était terriblement tendue, et la moindre secousse était bien capable de la rompre.

Marius se faisait à lui-même ces fâcheuses réflexions. Mais il prit soudain un parti héroïque, se disant qu'après tout, ce n'était pas le père Blanchenet qu'il allait épouser. Et courageusement, en sifflotant

« Faï te veïre beou souleou »...

décidé à tout casser au besoin, il entra chez M. Blanchenet. Le couvert était mis pour trois personnes dans la salle à manger du rez-de chaussée qui servait aussi de salon. Personne ne se trouvait là pour le recevoir, ce qui lui parut assez étrange. Il déposa son chapeau sur un meuble et se dirigea vers le piano, sur lequel, sans aucune gêne, il plaqua quelques accords, puis il entama les premières notes du chœur qui venait de faire obtenir le prix à « La Lyre ». Tout à coup la porte s'ouvrit. M. le curé de Saint-Séraphin, invité au repas des fiançailles, faisait son entrée, et avec des gestes désespérés, il s'efforçait d'imposer silence à Marius, lorsqu'une voix impérieuse se fit entendre en haut de l'escalier de pierre qui descendait tout à côté du rez-de-chaussée, sur le vestibule.

— Çà, par exemple, criait la voix, celle du père Blanchenet, çà, c'est de l'audace ! Monsieur Marius, vous êtes un insolent.. Vous m'avez humilié avant hier devant tout le monde en m'obligeant à lire la dépêche que vous m'aviez adressée... Vous venez me braver chez moi en me cornant aux oreilles votre chant de victoire... Tenez, c'est trop fort... Je vous dis et je vous répète que vous êtes un insolent...

— Et Mlle Émilie ? fit froidement Marius qui s'efforçait de se contenir.

— Ma fille ! elle a la migraine. Elle ne peut souper avec nous.

M. le curé, qui flairait une rupture imminente et qui entrevoyait pour lui un horizon plus serein, fit semblant de calmer le père d'Émilie... et balbutia quelques paroles d'apaisement.

— Ah ! vous, Monsieur le curé, fit Blanchenet, vous allez, je suppose, me laisser tranquille. Et puis voyons, supposez que vous ayez une fille...

— Pardon, pardon, M. Blanchenet, il y a de ces suppositions...

— Oui, supposez que vous avez...

Marius Cantillac gardait le silence, mais il se contenait de plus en plus.

—Enfin, dit le père Blanchenet d'un ton autoritaire qui ne comportait pas la moindre réplique, enfin, M. Marius Cantillac, écoutez-moi bien. Je vous donnerai ma fille, puisque c'est convenu et que la chose est de notoriété publique, mais, il y a un mais... c'est à une condition...

— Et laquelle, fit Marius qu'une certaine émotion avait fini par gagner quand même.

— Laquelle ?... Écoutez-moi bien, jeune homme, car c'est un sacrifice que je vous demande. Vous

allez envoyer votre démission à « La Lyre », et je vais vous présenter à « L'Orphéon ». C'est à prendre ou à laisser. Vous ferez ce que j'exige de vous... Il faut ici, comme ledit le proverbe, servir au quitter l'habit...

Alors, rouge de colère et de honte, expectorant un juron formidable qui dut faire trembler là haut dans son petit lit la pauvre Émilie, Marius se leva, ôta brusquement son habit noir et le jetant sur la table.

— Eh bien !

Je quitte l'habit ! M. Blanchenet, et sans songer à prendre son chapeau, il sortit comme un fou en faisant claquer les portes derrière lui.

On devine que le curé de Saint-Séraphin dégusta tout seul ce soir-là le fameux souper des fiançailles et de fort bon appétit, ma foi, puisque la Providence lui épargnait une angoissante corvée.

*
* *

Marius ne fit qu'un bond jusqu'au café du Petit-Rhône. Il y entra au milieu des acclamations, mais la stupéfaction n'en fut pas moins générale lorsqu'on vit ce triomphateur en bras de chemise,et tête nue.

— On t'a donc battu ? criaient les uns.

— Tu t'es donc battu ? criaient les autres.

Les dames patronesses de « La Lyre » étaient prêtes à tomber en syncope.

— Vous voulez tout savoir, Mesdames et Messieurs ! Vous saurez tout. Je viens d'être l'objet d'une ignoble tentative de chantage.

Et il raconta en deux mots, au milieu d'un grand silence, ce qui venait de se passer entre le père Blanchenet et lui.

Ce fut alors un tumulte indescriptible.

— Et qu'as-tu répondu ? Marius, lui dit un de ses amis.

— Rien, Messieurs, mais mon mariage est rompu!...

— Vive Marius ! hurlèrent les gens de « La Lyre ».

Il y eut alors un de ces coups de théâtre déconcertants qui prouvent mieux que tous les sermons de M. le curé ne pouvaient le faire, la fragilité des choses humaines.

Le petit bossu, le professeur Moussard, fit son entrée dans la salle Il n'avait pas son bout de cigare à la bouche, et horriblement pâle, il titubait. Il avait à la main un petit bleu, et fit signe qu'il voulait en donner lecture.

Et d'une voix défaillante , devant les bols de punch qui flambaient et projetaient sur tous les visages une teinte lugubre, Moussard lut ceci :

« Moussard, chef Lyre, Saint - Séraphin, Lyon. Après revision, médaille attribuée Lyre par erreur. Chorale Sainte Menehould titulaire. Le Jury ».

Inutile d'insister sur l'effet que produisit cette épouvantable déconvenue. Plusieurs dames s'évanouirent pour tout de bon, cette fois. Moussard laissa entendre qu'il ne lui restait plus qu'à en finir avec la vie. Les gens de « La Lyre » traitaient les jurés de Lyon de canailles et de vendus.

Cantillac, lui, ne disait rien, car le père Blanchenet n'ayant plus, dès lors, aucun motif de lui en vouloir, lui donnerait sa fille Émilie qu'il aimait.

Et en effet, il la lui donna, et M. le curé, qui avait passé par tant d'épreuves, bénit les époux dans sa belle église romane et sans se troubler, puisqu'il n'y avait plus à Saint - Séraphin ni vainqueurs, ni vaincus.

LÉONCE LARNAC.

LE CYCLE D'ORANGE

Les théâtres en plein air sont fort à la mode en ce moment ; ils naissent rapides, improvisés, beaucoup intéressants, quelques-uns paradoxaux. Ici ils escaladent les degrés d'un palais de justice, et le contraste ne manque pas de piquant ; là ils s'accotent contre un rocher pittoresque, s'abritent sous l'ombrage d'arbres touffus et s'intitulent avec orgueil et quelque raison théâtres de la nature. Ils fréquentent volontiers les stations thermales et en sont une attraction. Mais leurs sites favoris sont encore les monuments antiques. Arles a vu reparaître la blanche Électre entre les deux colonnes célèbres qui restent seules de son théâtre ; Nimes s'est efforcé d'approprier ses gigantesques arènes à des représentations fastueuses. Du Nord au Midi le mouvement s'étend et les vieilles arènes de Lutèce vont bientôt répondre à l'appel du théâtre de Tunis. J'en passe et des meilleurs, tel Béziers qui ne fait pas seulement parler de lui par ses agitations viticoles.

Cependant Orange demeure immaculé dans sa suprématie, prototype du genre, géant auprès duquel s'essayent en de timides postures de débutants les autres pleinairistes. Son cycle demeure un événement artistique, attendu avec impatience, cher aux milieux intellectuels et fréquenté par le peuple;

il s'évade hors de la centralisation pesante et des nécessités de la consécration parisienne.

Les raisons de cette situation exceptionnelle sont de plusieurs sortes. La première et la principale, mais qui ne dispense pas des autres, c'est qu'Orange a un théâtre, un vrai, ce qui est déjà bien quelque chose. La scène est détruite et il faut à chaque cycle en refaire une artificielle ; les praticables n'existent plus ; ce qu'il en reste est inutilisable ; il est impossible d'y planter le moindre décor ; il n'y a plus que le mur, le fameux mur ; c'est entendu.

Il n'en est pas moins vrai que ce qui reste nous avertit tout de suite que nous sommes dans un édifice destiné aux représentations théâtrales et qui ne peut avoir d'autre affectation. Le décor n'est pas nécessaire. La scène d'Orange a ce privilège qu'on peut y jouer n'importe quel drame, à quelque époque qu'il appartienne, sans détruire l'illusion. Nul costume n'y est déplacé. Le temps et les hommes ont fait des destructions d'une inconsciente intelligence et d'une rare esthétique. Les premiers plans détruits se sont transformés en un paysage pittoresque et qui se suffit à lui-même. Le dessin de l'hémicycle, tant bien que mal restauré, l'ossature de la grande muraille, sont demeurés, affirmant la construction théâtrale nécessaire. Ainsi s'est formé un site de rêve, en dehors des contingences de temps et de lieu, qui donne au spectateur une impression très vague et très aiguë. Nous sommes dans l'irréel et prêts à suivre la fantaisie du poète partout où elle voudra nous conduire.

Aussi comme on comprend l'indignation du jeune et artiste admirateur d'Orange, M. Gabriel Boissy, lorsqu'il s'élève contre des projets de restauration complète qui feraient un théâtre tout battant neuf,

odieux par cela même et dépouillé de tout le charme que les siècles y ont accumulé. Ce charme, il est tout entier dans ce contraste, en face de nous un coin de nature ; derrière une architecture en qui s'est résumée toute une civilisation, mais dont le temps a limé tous les ornements, tous les accessoires pour ne laisser subsister que les caractères essentiels.

Mais encore faut il qu'un théâtre ait un public qui lui assure le pain nécessaire et même un peu de ce superflu à qui nul n'est indifférent. Et comme il s'agit d'une formule d'art spéciale, forcément limitée par les exigences du cadre, qui ne peut être que très classique, le recrutement de ce public n'est pas chose facile. Avec une réclame savante, des artistes en vedette, des pièces bien choisies, on peut attirer partout un certain nombre de dilettanti riches, un public d'automobiles et de trains de luxe, mais par cela seul forcément restreint ; c'est la foule ambiante qui fait la masse et les grosses recettes.

Orange est une petite ville certes ; mais c'est un carrefour où ont abouti de tout temps des routes nombreuses, centre d'une circonférence dont les rayons plongent dans les populations les plus diverses. Tentons l'ascension de la colline aride contre laquelle est adossé son théâtre et que couronnent encore les ruines du vieux château des Comtes. La plaine vaste, de forme elliptique, est enfermée à l'horizon entre deux cirques de montagnes ; à l'est, le Mont-Ventoux et les chaînes de Vaison, Nyons et Die, derrière qui on sent les Alpes et les couloirs ouverts sur l'Italie ; à l'ouest les collines des bassins de la Cèze et de l'Ardèche, dernières ramifications du massif central d'où descendent les flots des vieux Ligures tenaces au travail. Au sud,au contraire, c'est

la large plaine, l'envolée vers la Provence, pupille de la Grèce, et derrière encore la mer importatrice de races nouvelles. Au nord, les hauteurs se resserrent ; Cévennes et Alpes se rapprochent et voisinent, ouvertes seulement par la formidable échancrure du Rhône, qui seule fait communiquer librement le Nord et le Midi. Le fleuve lui-même, on ne le voit pas, dissimulé qu'il se fait sous les épaisses frondaisons des arbres qui l'entourent, mais on le sent partout ; sous sa poussée formidable, cette plaine s'est faite, non pas immense, mais suffisamment grande pour recevoir, et nourrir et amalgamer tous ces pullulements humains que le cours des âges lui a apportés. Les fleuves sont de grands véhicules, dit-on ; ils n'entraînent pas seulement avec eux des hommes, émigrants, négociants et soldats, mais des idées, des mœurs et des religions. Ici dans le cirque étalé sous nos yeux, se sont heurtés le nord et le midi, l'orient et l'occident. Ceux qui venaient de la plaine ont dû s'arrêter et se resserrer devant les défilés du Rhône ; ceux qui venaient de la montagne, se sont au contraire largement épandus, vagues humaines qui ne trouvaient plus de digues devant elles.

De ce double contact, de ces heurts successifs est née une race industrieuse et active par son origine montagnarde ; instinctivement curieuse d'art et d'une extrême sensibilité, comme les vrais provençaux. Le théâtre d'Orange lui est son monument national, le centre vers lequel elle accourt, immuable étendard de rocher en qui s'affirment ses plus lointains atavismes, autour duquel communient dans le culte de l'art toutes les personnalités des peuples ici amoncelés ; Ligures et Gaulois, Grecs et Romains ; Gots et Bourguignons, que sais-je encore ?

L'héritier de la couronne des Pays-Bas ne s'appelle-t-il pas le prince d'Orange ? Et n'y a-t-il pas dans l'armorial de la cour impériale allemande une famille en qui se transmet héréditairement le titre de gouverneur d'Orange (1).

Cette région, qui adopta le théâtre de l'antique Arausis comme la fête annuelle de sa nationalité et le fit si rapidement populaire, lui fournit la masse de ses spectateurs. On les retrouve toujours fidèles, de plus en plus avertis, respectueux de la beauté, surtout de la forme, un peu ironiques parfois ; mais aussi quel enthousiasme laissent-ils éclater quand ils ont admis une œuvre ou un des interprètes. Je me suis laissé dire que des artistes célèbres et partout applaudis ont connu sur la scène d'Orange leurs plus attirants triomphes.

Ce public est essentiellement éclectique. Il n'a soif que de beauté, quelle que soit la source d'où elle lui vienne. Très vite il se rend compte de ce qui convient ou non à la scène géante ; mais il le témoigne seulement par son silence et sa froideur. Il a le respect instinctif du geste qui se fait devant lui et qu'il accomplit lui-même ; l'art est pour lui une sorte de religion. Soyez assuré que si dans le courant d'une représentation, il passe quelque bourrasque de houle, elle est du fait de quelques étrangers au pays, Languedociens ou Marseillais égarés dans un milieu qui n'est pas le leur.

Le programme du cycle de cette année était essentiellement varié et emprunté à toutes les formes de l'art. On pouvait le tenir pour une pierre de touche, et c'est l'excuse des considérations générales aux-

(1) Les comtes de Dhona.

quelles je viens de me laisser entraîner. Il réunissait le drame grec et la tragédie racinienne ; la pensée moderne et l'âme antique ; il tenta même la redoutable épreuve de faire résonner les accords de la neuvième symphonie et de dérouler l'œuvre profonde de Beethoven, représentative du génie germanique sous la clarté étoilée d'un ciel du midi. Le mauvais temps a empêché l'expérience d'être concluante.

Les *Erinnyes* de Leconte de Lisle sont trop célèbres pour qu'il soit nécessaire d'en rappeler les beautés. L'interprétation seule amène quelques remarques. Elle ne pouvait être ni aussi complète, ni aussi fondue que la fameuse représentation donnée devant le président Félix Faure, par qui fut inauguré le théâtre antique restauré. Par contre, elle offrait l'attrait de voir M. Albert Lambert fils aux prises pour la première fois avec le rôle d'Oreste, et Mme S. Weber avec celui de Cassandre.

J'ai déjà remarqué que M. Albert Lambert fils modernisait les grands rôles classiques et qu'il les fouillait curieusement pour en faire ressortir les traits adéquats à notre mentalité contemporaine. Son Oreste est un sensitif ; et en même temps un réfléchi. Il a cruellement souffert de l'abandon et de la dégradation de son enfance ; et il en veut presque autant à sa mère de l'avoir sevré de sa tendresse que du meurtre de son père. Les *Érynnies* sont dans sa conscience avant de paraître sur la scène. Le poids du parricide lui fut trop lourd avant même que son bras le commit. Aussi, quand le crime est accompli et qu'il essaye de se justifier à ses propres yeux, comme sa voix contraste avec ses sentiment réels ! Combien pitoyable est son plaidoyer.

L'artiste ne cherche pas l'effet dans l'exagération d'une mimique effrénée ; au contraire, sa voix, son geste, son attitude, tout est mesuré, contenu, replié sur lui-même, nous avons l'impression d'un homme faible, effrayé de son acte, livré à des sentiments contradictoires, en qui selivre une effroyable lutte inférieure. Mais les Erynnies paraissent, elles menacent le parricide, lui aboient à la face.. L'artiste à ce moment eut un geste très beau. Ces chiennes vengeresses, que la malédiction de sa mère a déchaînées contre lui, il les attendait ; elles l'épouvantent et l'attirent à la fois. Et ce fut vraiment très intéressant que de voir cet homme secoué par le hoquet de la terreur, se pencher curieusement vers les monstres attendus avec une curiosité angoissée. Hélas ! à ce moment Oreste se heurta contre les poings tendus de deux Euménides ; on leur avait dit de marcher à ces braves filles et elles y allaient avec conscience. Eschyle adapté par Leconte de Lisle ne souffre point la médiocrité, même dans les moindres détails de la mise en scène. J'attends curieusement M. Albert Lambert fils, quand il se rencontrera avec le rôle d'Hamlet.

Cassandre est une des curieuses figures de la légende et des belles silhouettes dramatiques burinées par Eschyle. Leconte de Lisle n'a-t-il pas un peu affaibli et diminué le modèle du maître ? Il me paraît bien que la Cassandre d'Eschyle est plus complexe et plus naturelle aussi : elle sait, elle voit sa dernière heure venue et, comme une simple mortelle, elle a pleuré et pleure sur elle-même avec une enfantine naïveté : son dithyrambe est une lamentation. Le poète français lui a donné une physionomie plus hiératique ; sa Cassandre n'est pas descendue de son

piédestal de prétresse inspirée d'Apollon. Mme S. Weber a adopté l'interprétation de Leconte de Lisle et l'a magnifiquement rendue. C'était son devoir d'ailleurs ; il lui fut doux sans doute et encore plus au public qui l'applaudit avec frénésie.

Relevons enfin le rôle de Clytemnestre, très délicat, très difficile et que Mme Tissandier rendit avec une autorité sans cesse croissante.

Britannicus occupait la deuxième soirée du cycle. C'était presque une pièce de circonstance, puisque l'un des personnages du drame était d'Orange ou à peu près. L'histoire vaut qu'on la signale en passant. Burrhus, qui réussit comme l'on sait l'éducation de Néron, l'austère Burrhus, ce soldat qui se targuait de savoir si mal farder la vérité, était le patron et le protecteur de la petite cité des Voconces, Vaison, sise à quelque 20 kilomètres d'ici. Il l'avait comblée de ses bienfaits et sans doute y avait fait construire un gentil petit théâtre dont il reste encore quelques vestiges. Les Vaisonnais reconnaissants lui élevèrent une statue, et sur son piédestal gravèrent la nomenclature des charges qu'il avait remplies. Ce Burrhus n'est pas tout à fait celui de Tacite et de Racine. Il débuta, nous apprend cette indiscrète, comme procurateur de Livie, c'est-à-dire comme un des intendants chargé d'administrer ses domaines ; il s'éleva ensuite au rang de procurateur d'un Auguste, lequel? Nous l'ignorons. Ce fut sans doute en cette qualité que chargé d'administrer un des petits territoires directement régis par l'Empereur, mais trop peu important pour recevoir un légat, il reçut cette blessure au bras dont parle Tacite et qui le rendit manchot. Donc, vaillant soldat, fort honnête homme, il le fut sans doute ; mais il fut aussi un homme de

cour qui se poussa dans la voie des honneurs par la faveur des impératrices, comme on disait alors. S'il avait commandé une légion, s'il eut été un de ces vieux tribuns militaires, héritiers de la valeur Romaine, l'inscription laudative l'eût rappelé avec orgueil. Mais non, elle garde un silence significatif... Homme de confiance des princesses de la maison d'Auguste, administrateur d'une toute petite province, puis brusquement préfet du prétoire, le second personnage de l'Empire par le choix d'Agrippine ; ne vous semble-t-il pas que nous avons un Burrhus quelque peu éloigné de celui de la Tragédie. M. Dorival qui jouait le rôle et par parenthèse en progrès constant, resta dans la tradition ; il eut raison certainement. Mais tout de même l'autre Burrhus,le vrai,le voconce arriviste de l'inscription,qui passa par Orange certainement en allant à Vaison, qui parla peut-être à l'endroit précis où parlait M. Dorival, me revenait en mémoire et taquinait ma curiosité, comme un point d'interrogation vivant.

Arrivons aux œuvres nouvelles dont la moisson fut abondante cette année.

Endymion de M. Achille Richard est une jolie petite pièce lyrique en un acte, trop jolie peut-être pour le milieu austère. Le rêve de ce jeune berger, endormi sous le baiser de l'hétaïre Gorgo et qui se réveille sous le souffle pur de Sélené, sa compagne d'enfance, nous est conté en vers charmants et faciles. Marivaux n'aurait pas mieux écrit : mais Marivaux serait-il à sa place devant le mur redoutable ?

Hypathie d'Athènes, drame antique en deux parties, est l'œuvre de notre confrère, M. Paul Barlatier ; elle fut déjà représentée, si je ne me trompe, au théâtre en plein air à Marseille. Hypathie est la

grande prétresse du temple de Vénus ; Autour d'elle de nombreux soupirants balbutient les paroles d'amour ; l'athlète Créon, vainqueur de jeux olympiques, soldat jeune et fier, est le plus ardent parmi eux et la voix publique le désigne déjà comme l'heureux époux et le plus digne de la prétresse. Mais Hypathie reste insensible et froide ; une inquiétude secrète l'agite ; un rêve plus haut appelle son désir. Tandis qu'elle offre un sacrifice à la déesse au milieu du peuple assemblé, un étranger parait soudain et fait entendre d'étranges paroles. Il se nomme Apostolos et se dit le prêtre d'un Dieu nouveau, Dieu d'amour, de paix et de pureté. C'est Jésus de Galilée et il est son disciple. Hypathie cherche vainement à le séduire et vainement elle chante l'ardente louange de Vénus. Apostolos répond en frappant de son bâton la statue de l'impure Aphrodite et reçoit aux menaces de Créon en découvrant sa poitrine et l'offrant au glaive. La foule désarmée l'écoute ; un miracle achève de convaincre les esprits. Le temple de la déesse est abandonné ; les statues des dieux chancellent et tombent ; Jésus règne, Jésus est le sauveur. Cependant Hypathie languit et s'éteint peu à peu ; ce n'est pas douleur du culte désert ; elle n'y croit plus ; c'est amour pour Apostolos en qui elle a reconnu l'homme de son rêve, en qui s'incarne l'idéal entrevu de douceur et de force. Elle veut le voir avant de mourir. Apostolos y consent ; mais il résiste à l'appel d'amour qui lui est adressé. Lui aussi aime Hypathie ; mais il est prêtre de Jésus ; son devoir est de conduire cette âme à la Vérité, de l'élever degré par degré vers le maître divin, Hypathie mourante reçoit le baptême de ses mains et rend son dernier soupir purifié s'exale sous le geste sacramentel du prêtre, à qui il n'est pas défendu de pleurer.

Ce drame est d'inspiration essentiellement chrétienne, il a parfois les allures d'un antique mystère et certaines tirades, tels les prédications d'Apostolos, le récit de l'aveugle qu'il a guéri, ne seraient pas déplacées dans une anthologie de poésies spirituelles. Cela ne l'empêcha pas d'être applaudi avec entrain par la foule et ce furent précisément les morceaux les plus cléricaux, qu'on me permette cette expression, qui obtinrent le plus vif succès et furent le plus religieusement écoutés. Or dans ce public essentiellement populaire, sur dix spectateurs barbus et électeurs, il y avait bien huit admirateurs de la politique combiste. Oh ! méridionaux charmants et capricieux, quand donc cesserez vous d'être en perpétuelle contradiction avec vous-même et mettrez-vous dans vos ardeurs politiques un peu de cette largeur d'esprit, de ce goût inné chez vous que vous apportez dans l'art.

MM. Léon Segond, dans le rôle d'Apostolos, Mme Lara dans celui d'Hypathie furent tout à fait bien.

On fondait de grandes espérances sur *Hélène*, la troisième pièce nouvelle du cycle : elles ne furent pas démenties. Mais pourquoi donc en avoir changé le titre ? Elle s'appelait d'abord « *vers le destin* » et c'était plus expressif, plus conforme à l'intime pensée du drame. Son auteur M. le docteur Roger Dumas est notre compatriote et fut un collaborateur de cette revue, qui eut l'honneur de publier quelques uns de ses premiers vers. Il nous est cher à ce double titre et nous sommes heureux de saluer son grand, très grand succès.

Homère raconte que la beauté d'Hélène faisait pousser des cris d'admiration aux Troyens qui mourraient pour elle et que les vieillards, assis sur les

murailles de la ville, disaient dans la naïveté de leurs cœurs, en la voyant passer, telle une déesse ; « il est bien juste de se battre et de souffrir pour une telle femme. » Ainsi la définit le poète dans les vers qu'il met dans sa bouche :

« O filles d'Ilion je n'entends pas vos cris.
« C'est le sang de vos Dieux qui me gonfle les veines.
« Si, dérobé pour vous aux splendeurs surhumaines,
« L'idéal frémissant se pose à vos côtés
« Dans les combats impurs de vos réalités,
« Ne lui demandez pas de se meurtrir les ailes.
« Les filles de la nuit vous appellent vers elles.
« Mais quand seront vos fils et vos forces à bout,
« Sur vos murs renversés je resterai debout,
« De toute ma hauteur dominant le carnage,
« Et le dernier Toyen, en tombant sur la plage,
« Saura tourner mourant les yeux de mon côté,
« Et saluer en moi l'éternelle Beauté. »

Pour cet être surhumain, pour cet idéal, Troie est condamnée à périr. La sagessse de Priam, le courage de ses défenseurs n'y pourront rien. Le destin marche, clame Cassandre fatidique. Hector, sur le point d'engager le combat inégal et décisif où il doit succomber sent lui-même la force implacable qui l'entraîne. Il ne maudit pas, comme Andromaque et comme les faibles qui l'entourent, cette Hélène pour qui il va mourir ; lui, le preux, supérieur à la foule, il la salue comme une égale :

« Sur ton front glorieux je retrouve le signe
« De l'idéal sacré pour qui j'ai combattu.
« Je sens vibrer mon âme et grandir ma vertu.

. . . .

« A côté du Destin et plus haute que lui
« Je te vois, mon regard se dessille aujourd'hui.
« Reste donc l'idéal devant qui chacun tombe.
« Vainqueur de l'avenir et vainqueur de la tombe,
« Verse l'ardeur sacrée au cœur des combattants,
« Idéal, resplendis, illumine les temps !

Je ne pousserai pas plus loin l'analyse de ce beau drame qui sera certainement repris et qui vaut d'être lu. Il témoigne que son auteur est à la fois un poète et un penseur : Hélène vient bien d'Homère ; mais elle a fréquenté chez Gœthe : Cassandre, Hector, Andromaque elle-même expriment des pensées modernes sous des vers antiques ; c'est le *fatum* aveugle et sourd ou la loi d'airain de l'évolution qui a inspiré des vers comme ceux-ci ?

« Mais pendant que vous combattez, c'est le destin
« Qui s'empare de vos efforts et les combine,
« Et sait les adapter à son œuvre divine.

. . . .

« Et chaque effort donné viendra trouver sa place
« Dans les larges desseins dont le but nous dépasse. »

Mais le poids de ses lectures et de ses méditations n'a pas accablé M. Roger Dumas. Il est né poète dramatique et il le resta, même dans l'exagération de ses tendances à l'abstraction philosophiques. Dans cette œuvre où les personnages sont au service d'une thèse, il y avait un écueil redoutable à tourner. Heureusement notre poète est de génie bien latin ; il préfère la claire Iliade aux vagues Ramayanas et aux mystiques Graals. Son instinct l'avertit et l'arrête dans la plupart des cas. Faut-il aller plus loin et dire toujours ? Non, il ne faut pas

le dire ; car le rôle d'Hélène à lui seul suffirait pour démentir une affirmation trop absolue. Cette personnification de l'idéal fatidique ne se mêle pas au drame ; elle en est la cause, l'aboutissant, la raison d'être et cependant elle reste en dehors ; elle dit le *leit-motiv* du drame, toujours identique, jamais modulé, et il faut tout le talent de la grande artiste qui interprèta ce rôle pour en sauver l'uniformité.

Mais M. Roger Dumas a l'instinct dramatique, ai-je dit, et combien il a pris sa revanche avec Hector, Cassandre, Andromaque, les autres personnages enfin. Ceux-là vibrent, souffrent et luttent humainement. Cassandre elle-même l'interprète de la Destinée, ne se rend pas sans résistance ; son âme de Troyenne et son cœur de sœur ont des révoltes sourdes, qui grondent au travers des prophéties que le dieu lui dicte impérieusement. Je ne parle pas de Pâris ; c'est le personnage que j'aime le moins de tout le drame, et précisément parce qu'il s'abandonne à la destinée, lâchement et comme sans révolte. Le roseau pensant, dans l'image magnifique de Pascal, est supérieur à l'univers qui l'écrase, parce qu'il le sait. M. Roger Dumas a enlevé cette supériorité à son abject Pâris.

Le public accueillit ce beau drame avec enthousiasme et intelligence. Il admira la pensée de l'auteur et le talent de l'interprète à travers la majesté hiératique et froide du personnage d'Hélène et sut le témoigner. Il eut pour Hector les yeux d'Andromaque et fut secoué jusques dans les entrailles par les accents pathétiques que le poète a su mettre dans la bouche de Cassandre. Il y a au deuxième acte une scène angoissante. Hector rapporte les armes d'Achille enlevées à Patrocle ; mais il croit avoir sut le

héros fils de Thétis ; il clame sa joie orgueilleuse et le mensonge d'un fictif triomphe. Cassandre seule proteste, elle prophétise l'erreur, elle pleure son frère qui inconscienciemment a réveillé la colère d'Achille et décidé la chûte de Troie. Elle dit, et Ajax paraît porteur du défi suprême lancé par Achille à la nation Troyenne et à Hector en particulier.

Cela c'est du drame, très beau, très vivant. Les acclamations de la foule en soulignèrent la portée.

Tous les interprètes jouèrent cette pièce avec amour. Mme S. Weber avait un rôle redoutable; elle en sauva la super-humanité par le rythme de sa mimique. Hélène ne s'anime qu'un moment, dans ses adieux à Hector : Mme S. Weber fut belle. M. Albert Lambert fils donna un caractère chevaleresque et noble au personnage d'Hector; au pied du vieux château des comtes d'Orange, il parut comme un jeune preux, servant d'un idéal chevaleresque. Il eut de beaux gestes d'humanité, lorsque après son triomphe sur Patrode, il tend la main à Andromaque et écoute la funèbre prophétie de Cassandre, comme appuyé sur l'épouse fidèle et assuré quoiqu'il puisse arriver que son nom sera gardé par elle. Mme Delvair dans le rôle de Cassandre eut une de ces créations qui marquent dans la vie d'une artiste et la mettent hors pair. Tous d'ailleurs méritent des éloges et plus particulièrement Mlle Bara, Andromaque touchante, et M. Garnier, Priam plein de dignité.

L'orchestre des concerts symphoniques de Lyon prêtait son concours à ces fêtes, sous la direction de son chef éminent et autorisé, M. Wittkouski. Il joua avec un grand charme la partition écrite par Massenet pour les *Erynnies*. Mais le clou devait être la neuvième symphonie de Beethoven. J'ai dit plus

haut que le mauvais temps l'interrompit. C'est une revanche à prendre.

Ce cycle fut très intéressant et fait le plus grand honneur à ceux qui l'organisèrent avec amour et grand soin, MM. Paul Mariéton et Antony Réal. Le premier fut décoré au cours de son exécution : nous sommes heureux de joindre nos félicitations aux chaleureuses sympathies qui lui ont été témoignées à cette occasion. C'est une œuvre nationale que le théâtre d'Orange; il convient que ceux qui en assument la lourde responsabilité reçoivent la juste récompense de leurs vaillants efforts.

Georges MAURIN.

POÈMES DU MOYEN-AGE

LA CHASSE

I

Au faîte du donjon féodal qui sommeille
Le guetteur voit s'ouvrir l'œil nacré du matin.
Il embouche la trompe éclatante et soudain
La fanfare s'épand dans l'aurore vermeille.

Aux sons vibrants du cor le vieux manoir s'éveille.
Armés du nerf de bœuf ou du noueux gourdin,
Les varlets de chenil détachent le mâtin,
L'allan, le chien courant à la traînante oreille.

Les palefrois lustrés, impétueux et beaux
Piétinent le pavé des cours de leurs sabots.
Les diligents piqueurs fourbissent l'arbalète.

Les pages, sémillants comme des papillons,
D'un fin bandeau de cuir chaperonnent la tête
Des sacres, des gerfauts et des émerillons.

II

Avec ses fûts légers, embellis d'astragales,
De filets, de rinceaux, l'oratoire est ouvert.
Dames et chevaliers, vêtus d'un surcot vert,
Ayant la verge en main, foulent le grès des dalles.

Le châtelain, au banc d'érable, dans les stalles,
Penché sur un missel de vélin recouvert,
A l'autel du patron des chasseurs, saint Hubert,
Entend psalmodier les moines en sandales.

La messe est dite. Alors au signal des clairons
Glisse le pont-levis massif et les barons
Bottés, éperonnés, rigides sur la selle,

Dévalent lentement par le sentier pierreux.
Déjà le soleil flambe et sa clarté ruisselle
De la crête des monts sur les guérets poudreux.

III

Ils errent longuement sous la futaie, en quête
Du gibier, plume ou poil, dont ils ont grand souci.
Un cerf au pied rapide apparaît. Le voici.
Humant le vent, pointant une oreille inquiète,

L'animal, un dix cors dresse sa fine tête ;
Et manants de huer, criant : « par cy ! par cy ! »
Leur gaule adroite bat le taillis épaissi.
En bande les seigneurs galopent et la bête

Détale, dépistant les limiers écumants
Dont un écho redit les rauques hurlements.
Mais lasse de courir et la langue pendante,

Devant les lourds épieux acculée, aux abois,
Elle brame, chancelle et sous la meute ardente,
Aux sons de l'hallali, s'écroule au fond des bois.

IV

Les dames cependant explorent les broussailles.
Leur rire tinte clair. Les gentils damoiseaux
Sur le bord des étangs écartent les roseaux
Et lâchent les furets aux fentes des blocailles.

De leurs agiles doigts ils tendent des réseaux,
Dressent des bâtonnets où s'englueront les cailles
Et dans la gibecière aux élastiques mailles
Emprisonnent perdrix, lapins et bécasseaux.

Le faucon, libre enfin de sa coiffe à clochettes,
Crispe d'un ongle noir le velours des manchettes,
Bat de l'aile, s'enlève et darde ses regards.

D'une prunelle aiguë il fouille au loin l'espace,
Et tombant tout à coup, vertigineux, rapace,
Agrippe dans leur vol sarcelles et canards.

V

Pour le retour l'appel de la fanfare éclate.
La troupe des veneurs harassés et poudreux
S'en revient à pas lents le long des chemins creux
De la glèbe fleurie ou de la lande plate.

Attaché par les pieds au travers d'une latte,
Le cerf ensanglanté ballotte, l'œil vitreux.
Groupés autour de lui, dames, pages et preux
L'escortent en chantant dans le soir écarlate.

Là-bas, à l'horizon glorieux, le soleil
Comme un galion d'or coule et plonge vermeil.
L'Occident bout ; l'abîme en fusion s'embrase

Une nappe de flamme empourpre le château
Et l'auguste donjon, gigantesque topaze,
Resplendit dans l'azur, au sommet du coteau.

RAYMOND FÉVRIER.

L'Administrateur-Gérant : F. BOIS.

Nimes. — Imprimerie Générale, rue de la Madeleine, 21.

CORRESPONDANCE INTIME

DU

CONVENTIONNEL ROVÈRE

APRÈS LA TERREUR

(suite)

Comme préface documentaire aux lettres que nous publions, on lira un *mémoire* inédit qui donne *sur la situation politique du département de Vaucluse,* au moment où Rovère y fit déléguer Goupilleau, le point de vue de ses amis d'Avignon. Peut-être le conventionnel vauclusien remit-il lui-même, cette note à son collègue, avant son départ, afin de le préparer à ce qu'il allait voir et entendre (1) : « on ne retracera pas ici le tableau des actes arbitraires, des horreurs, des cruautés, dont le département de Vaucluse vient d'être le théâtre. Quelque hideux qu'il fût, il n'approcherait pas encore de la vérité. Le représentant qui va sonder tant de plaies encore saignantes, en ramenant la justice et les bonnes

(1) Les représentants en mission recevaient d'énormes quantités de mémoires faisant l'office des journaux que publient aujourd'hui les partis. Maignet se plaint d'en avoir trouvé cent livres, lors de son arrivée à Avignon en Germinal : « mon premier soin a été de dépouiller un quintal de papier qui m'a été remis par tous les partis. » Lettre publiée par Aulard, *correspondance...* tome 12, p. 610.

mœurs, frémira lorsqu'il verra la vérité par lui-même (1).... »

L'original de ce mémoire, aux papiers de Goupilleau, n'est pas signé, mais il est facile d'en désigner l'auteur que trahit son écriture très caractéristique, large, ferme, d'une admirable netteté, celle de Duprat aîné (2), le frère d'armes de Rovère et de Jourdan. On a vu que plus heureux que celui-ci, Duprat avait échappé aux poursuites de Maignet. Il réapparaissait à la tête du parti de Rovère pour continuer la lutte. Sa pensée se reporte avec émotion vers l'ami, victime de la tourmente, vers son ancien général à l'armée révolutionnaire de Vaucluse : « Agricol Moureau, couvert de crimes.... par sa puissance et celle de son digne ami Payan, a fait assassiner par le tribunal révolutionnaire, le malheureux Jourdan, abreuvé de calomnies depuis le commencement de la Révolution par les aristocrates qu'il a vaillamment combattus, persécuté en dernier lieu par les intrigants et les fripons..... dont il était le plus redoutable ennemi...» (3)

(1) Voir ci-après dans le texte du mémoire.

(2) Il est probable que Duprat rédigea ce mémoire à la demande de Rovère, pendant un séjour qu'il fit à Paris, vers l'époque où Goupilleau se mit en route pour le Midi. On trouve dans le même dossier n° 82 des papiers de Goupilleau, p. 205 du catalogue Dugast-Matifeux, avec le *mémoire* que nous publions, une lettre de Duprat au missionnaire, de la même superbe écriture : « Paris, 10 Fructidor an II, (27 août 1794). — Te voilà, cher représentant dans un pays bien tourmenté par la Révolution, bien méconnu par les rapports qui en ont été faits, et d'où la vérité n'a jamais pu se faire connaître. Il t'est réservé de débrouiller le chaos dont elle est enveloppée, de la présenter enfin à la Convention, et d'établir dans ma patrie le règne de la justice et des vertus.... »

La belle écriture de Duprat aîné, ainsi que cela résulte des notes à son dossier du Ministère de la Guerre, le fit apprécier par Kellerman, dans les fonctions de l'Etat-major : et on peut dire, que sa plume et son épée à la fois contribuèrent à élever l'ancien révolutionnaire avignonnais au grade de général de l'Empire.

(3) Voir ci-après dans le texte du mémoire.

Agricol Moureau, Barjavel, Payan et Maignet, sont naturellement, représentés dans l'exposé de Duprat sous les plus noires couleurs. Quelque sévère verdict qu'ils puissent mériter, il serait cependant injuste de les juger d'après ce tableau fait par un ennemi. L'histoire ne saurait, d'ailleurs, non plus, accueillir leurs propres appréciations sur Rovère et ses partisans. Les uns et les autres, en proie à l'égarement des fureurs politiques, se calomnièrent avec rage. Le discernement de la vérité est difficile dans le conflit de leurs opinions. Mais leurs écrits intimes n'en ont pas moins de valeur, ne fût-ce que comme témoins de leur état d'âme au milieu de la mêlée révolutionnaire.

MÉMOIRE SUR LA SITUATION POLITIQUE DANS LE DÉPARTEMENT DE VAUCLUSE (1)

La conspiration Robespierre et compagnie a dû trouver dans le cy devant Comtat beaucoup plus d'agens et de satellites, que dans aucune autre partie de la République. La Révolution, dans cette contrée, a été commencée par des hommes ignorans, avides et ambitieux, chefs de partis, véritables conspirateurs, qui, dans chaque commune, se sont affidé un certain nombre de scélérats façonnés de

(1) Sur ce mémoire, voir p. 534. Le dossier nº 82 des papiers de Goupilleau, dont il fait partie, est inscrit au catalogue Dugast-Matifeux, comme suit : « *Mission dans le Midi*. — Correspondance générale du 30 thermidor an II au 8 frimaire an III (17 août, 28 novembre 1794). — 1 vol. contenant 124 pièces ».

tous tems à toutes sortes de crimes (1). Ces scélérats subalternes ont passé du commandement des Minvielle (2), etc., sous celui des Moureau, Barjavel et autres agens connus de l'exécrable triumvirat (3), dont les têtes sont abattues.

Ces hommes audacieux, qui ne sont cependant pas nombreux, se sont accoutumés, sous le règne des Minvielle, à opprimer impunément leurs concitoyens. Ils se sont déclarés les seuls patriotes : ils ont fait passer pour aristocrates une infinité de bons citoyens qui ne le sont pas : ils ont fait abhorrer, par leurs crimes, la révolution à beaucoup de braves gens, qui l'auroient chérie et qui peut être l'auroient bien servie. Sans fortune connue, ils vivent depuis quatre ans dans une oisiveté scandaleuse, toujours dans la débauche et les orgies les plus indécentes. Ils ne connoissent d'autre moyen d'exister que de mettre à contribution les gens aisés.

Ils ont imprimé une telle terreur par leurs menaces, souvent suivies du fait, que personne n'ose les dénoncer, ni déposer contre eux.

A peine les fédéralistes marseillois furent dissipés et chassés du département de Vaucluse, qu'Agricol Moureau, nouveau venu à Avignon, quoique natif de cette commune, se déclara ouvertement le chef de tous les coquins qui jusqu'alors avoient reconnu

(1) La violence de ces expressions indique l'état d'exaspération où les persécutions de Maignet et du parti terroriste ont mis Duprat et les amis de Rovère.

(2) Le mémoire paraît, ici, viser non pas précisément Minvielle, le conventionnel guillotiné avec les Girondins, mais plutôt son frère, Minvielle cadet, que l'on trouve, en Vendémiaire an VI, président de l'administration municipale d'Avignon, signant en cette qualité l'ordre d'arrestation du frère de Rovère, au lendemain de fructidor an V. Voir *Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, 1902, p. 242 à 244.

(3) On désignait ainsi le groupe de Robespierre, Couthon et Saint-Just.

Minvielle, et devint bientôt leur idole. Des nouveaux venus dans la Révolution, tels que Barjavel et Derat, de Carpentras, Robinaux, d'Avignon, Quinche, de Genève (1), et autres qu'il est inutile de nommer, devinrent ses aides de camp; et tous les scélérats de toutes les communes du département de Vaucluse, dirigés par cet état major d'intriguans, levèrent la tête plus insolemment que jamais.

Agricol Moureau, qui, dans le commencement de la Révolution, étoit encore doctrinaire et régentoit dans le collège de Beaucaire, d'où il étoit parvenu à agiter le département du Gard, avoit conservé des liaisons avec tous les intrigans et les fripons de ce département et des districts de Tarascon et d'Arles, voisins de celui de Beaucaire. Dès le mois d'août de l'année dernière, il se lia intimement avec Payan (2), qui parut dans nos contrées à la suite du Représentant du peuple Albitte (3). Ils formèrent ensemble et ne tardèrent pas d'exécuter le projet d'un fédéralisme bien plus dangereux que celui qui venoit d'être détruit : c'étoit l'association de tous les intriguans, de tous les voleurs, de tous les coupe-jarrets des

(1) Sur Agricol Moureau et Barjavel. voir notre *Introduction*.
Robinaux et Quinche étaient des collègues de Barjavel. Jourdan les avait fait arrêter.
Derat était agent national du district d'Avignon au moment de l'arrivée de Goupilleau, au début de fructidor an II (fin août 1794).

(2) Sur les frères Payan, voir notre *Introduction*.

(3) Albitte (Antoine-Louis), dit Albitte l'aîné, né à Dieppe en 1761. mort dans la campagne de Russie en 1812. Député à l'Assemblée législative, puis à la Convention, où il eut un rôle actif. Chargé d'un grand nombre de missions, avec Dubois-Crancé, à Lyon; auprès du général Cartaux, à l'armée du Midi; en Savoie, à Marseille, à Toulon, dans le comté de Nice; il exerça avec la dernière rigueur son pouvoir illimité; fit décréter l'arrestation des généraux Estournel et Ligneville et condamner à mort par le tribunal révolutionnaire le général Brunet.

départemens de Vaucluse, du Gard et des Bouches-du-Rhône. Cette association se fit d'abord dans un club central convoqué à Marseille, de la composition et des actes duquel Barras et Fréron (1) peuvent rendre compte. Elle se consolida ensuite dans une autre réunion faite, sur la provocation de Payan, dans la commune de Saint-Paul-Trois-Châteaux, sa patrie. Là, les conjurés prétèrent le serment solennel de se soutenir les uns les autres, et jurèrent de se lever en masse, si l'un d'eux étoit attaqué.

Ces faits, qui sont de notoriété publique, prouvent jusqu'à l'évidence que dès l'année dernière, les triumvirs avoient commencé à jeter dans le midi les fondemens de leur puissance. Ce qui s'est passé depuis le prouve de plus eu plus.

Les intriguans et les voleurs se sont emparés des Sociétés populaires, qui sont devenues des arènes de diffamations et de dénonciations. Les bons patriotes de 89 en ont été insensiblement expulsés. Les satellites des conspirateurs se sont rendus maîtres des comités de surveillance ; et bientôt, sous prétexte d'exécution de la loi du 17 septembre (2), des listes de proscription ont été faites.

Agricol Moureau, arrêté par autorité supérieure et traduit à Paris, a vu tous les clubs du midi s'agiter en sa faveur, à l'exception de ceux de l'Isle et de Sorgues (3). La Convention et les Jacobins ont été

(1) Barras, député du Var à la Convention, et Fréron, député de Paris, avaient été, avec Ricord, Salicetti et Robespierre jeune, envoyés en mission à Marseille dans les derniers mois de 1793, pour y combattre les fédéralistes. Tous deux furent parmi les principaux artisans de la chute de Robespierre.

(2) Loi du 17 septembre 1792 sur les *Suspects*.

(3) L'influence de Rovère était plus spécialement prépondérante : à l'Isle, par la présence du lieutenant de gendarmerie Tiran, ami dévoué de Jourdan ; à Sorgues, par la résidence du conventionnel au domaine de Gentilly.

inondés d'adresses. Près de trente députés de différentes Sociétés populaires se sont rendus à Paris, en poste, et à grands frais, pour prendre sa défense : ils y ont séjourné plusieurs mois, ont fait des dépenses excessives et donné fréquemment des repas somptueux. Aucun de ces députés n'a de fortune. Les Sociétés populaires, qui les ont envoyés, ont à peine de quoi payer leurs frais journaliers de lumière et de correspondance. Il seroit curieux de savoir dans quelle caisse ont été puisés les fonds pour tant de dépenses extraordinaires pour un seul homme (1).

Agricol Moureau, couvert de crimes, a été mis en liberté, sans que le rapport de son affaire ait été fait à la Convention, pas même au Comité de Sûreté générale. Robespierre, de son autorité privée, l'a renvoyé triomphant dans le midi, reprendre le commandement de la troupe des scélérats, qu'il avoit organisés conjointement avec Payan, pour y établir l'empire des triumvirs. Mais avant de partir, par sa puissance et celle de son digne ami Payan, il a fait assassiner par le tribunal révolutionnaire le malheureux Jourdan, abreuvé de calomnies depuis le

(1) Les accusations et les suspicions des amis de Rovère contre les terroristes répondaient à celles de Maignet et de son parti. Les uns et les autres se reprochaient d'avoir profité de la Révolution pour leurs intérêts particuliers. Dans son rapport du 3 floréal an II, déjà cité, Maignet prétend que la plupart des avignonnais « n'ont cherché dans la Révolution que du pouvoir et des richesses. Ils veulent se partager les dépouilles papales... ». Dans un autre rapport de Maignet au Comité de Salut public, 26 floréal an II (15 mai 1794), on lit : « Une foule d'hommes ne se sont jetés dans la Révolution que pour y faire fortune. Vous en verrez, qui, il y a deux ans, étaient dans la plus profonde misère..., jouer aux boules quatre ou cinq cents louis la partie... ». Aulard, *Correspondance des Représentants*..., t. XIII, p. 541.

Ces accusations réciproques formèrent, de tout temps, le fond même de la polémique des partis, et elles furent toujours d'autant plus facilement accueillies que l'on sait combien le désintéressement absolu est rare chez la plupart des hommes.

commencement de la Révolution, par les aristocrates, qu'il a vaillamment combattus ; persécuté en dernier lieu par les intriguans et les fripons, qu'il réprimait ouvertement, et dont il étoit le plus redoutable ennemi (1).

Pour consolider l'ouvrage, que Moureau, Payan et leurs adhérens avaient si bien commencé dans le midi, les triumvirs ont envoyé dans le département de Vaucluse et des Bouches-du-Rhône, un de leurs affiliés, créature et ami de Couthon, homme sanguinaire comme lui, le représentant Maignet (2), de qui Robespierre disoit, en présence de Rovère, de Barras et de Fréron, qu'il *remplissoit bien sa mission, PARCEQU'IL FAISOIT BEAUCOUP GUILLOTINER.*

Tous les fripons de tous les genres ont été seuls admis à la faveur d'approcher Maignet. D'abord ils ne le voyoient que secrétement pendant la nuit (3) : mais lorsqu'il eut jeté le masque, ils lui formèrent publiquement une cour, et des Gardes du Corps, comme Robespierre à Paris. Quelques uns de ces scélérats, tels qu'un nommé Ruffier, armurier, sont venus auprès de la Convention ; et Couthon, à qui

(1) Sur Jourdan voir notre *Introduction.*

(2) Sur Maignet voir notre *Introduction.*

(3) Un écrit, non signé, aux papiers de Goupilleau, dossier 86, pièce 20, donne des détails sur la vie de Maignet à Avignon Après avoir flétri les *crimes* du triumvirat Robespierre, Couthon, Saint-Just, les *bouchers* d'Orange, la *commission sanguinaire et non populaire*, il dit : « Depuis le 10 floréal, Maignet ne s'est jamais rapproché du peuple et a toujours été enfermé chez lui avec ses conseillers, accessible aux seuls Barjavel, Molin, Fabre-Montagne, Robinaux, Quinche, Charlet, Fouque.... il n'était visible, pour les personnes de la campagne, que de 11 heures du matin à 4 heures qu'il dînait. Il allait se promener de 6 à 9 heures, et alors, ses favoris, et surtout Barjavel et Molin, restaient enfermés avec lui jusqu'à 2 et 3 heures du matin, qu'il se mettait au lit jusqu'à 10 heures... L'infâme Barjavel disait publiquement que bientôt Rovère expierait ses forfaits sur l'échafaud... ».

ils étoient spécialement recommandés, a abusé de son influence pour les gorger d'indemnités et de récompenses, qu'ils ne méritoient pas (1). Dans le même tems, Maignet organisoit les autorités constituées, révolutionnairement, *suivant le sens des conspirateurs :* il y plaçoit les satellites de la conspiration, c'est-à-dire quelques intriguans pour diriger la machine, et sous leurs ordres des hommes de l'ignorance la plus crasse, sans éducation, sans mœurs, sans principes, fripons par habitude, insolens par caractère, et aussi laches qu'ils sont cruels.

On ne retracera pas ici le tableau des actes arbitraires, des horreurs, des cruautés, dont le département de Vaucluse vient d'être le théâtre. Quelque hideux qu'il fut, il n'approcheroit pas encore de la vérité. Le représentant qui va sonder tant de plaies encore saignantes, en ramenant la justice et les bonnes mœurs, frémira, lorsqu'il verra la vérité par lui-même. Il apprendra que des fosses étoient creusées d'avance pour les cadavres de *quinze mille victimes*, qui devoient ensanglanter l'autel du dieu Moloch Robespierre ; que les juges, ministres sacrificateurs

(1) Dans la séance de la Convention du 6 germinal an II (26 mars 1794), on avait, en effet, voté, sur le rapport de Couthon, à Louis-Xavier Ruffier, armurier à Avignon, une pension pour blessures reçues pendant la campagne de l'armée révolutionnaire de Vaucluse contre Carpentras, et 40.000 livres à lui dues pour travaux d'armurerie et pertes par lui faites à l'époque du siège de Carpentras et des troubles du Comtat. *Réimpression du Moniteur*, t. XX, p. 56.

Dans la séance du 5 fructidor an II (22 août 1794, Rovère protesta contre cette faveur faite à Ruffler qui s'était présenté à la Convention pour attaquer le parti du conventionnel dans Vaucluse : « C'est le seul individu du Comtat qui ait reçu des récompenses, tandis que les patriotes qui ont combattu avec moi gémissent dans les fers ou ont péri sous le couteau barbare de cet exécrable tribunal établi à Orange par Robespierre et Couthon... ».

La Convention ordonna que Ruffier serait traduit au Comité de Sûreté générale et que le séquestre serait mis sur ses biens. *Réimpression du Moniteur*, t. XXI, p. 565.

du culte de cette divinité de sang, lui avoient été présentés par Payan, par Moureau, etc. ; que Maignet, en établissant ce culte sanguinaire, laissa à ces prêtres meurtriers la plus grande latitude, pour immoler arbitrairement les victimes qui leur seroient amenées.

Il apprendra que les listes de proscription étoient faites publiquement dans le logement de la Viala, sœur de Moureau (1) ; que celui-ci, assisté de Barjavel, Robinaux, Derat, et ses autres acolytes, dirigeoit le tribunal d'Orange, qui n'étoit que l'instrument de leurs vengeances ; que les sbires, qui d'Avignon conduisoient les victimes au tribunal des sacrificateurs d'Orange, loin de les couronner de fleurs, comme les peuples de l'antiquité, les abreuvoient pendant la route d'ignominies, et les accabloient d'injures et d'outrages.

Il apprendra que la Viala, la femme de Barjavel, celle de Robinaux, celle de Charlet (2), et autres compagnes, dignes de pareils monstres, alloient fréquemment, par partie de plaisir, d'Avignon à Orange, se repaître de la jouissance barbare de voir couler le sang des victimes, insulter à leur malheur, et s'en

(1) Honorade Moureau, sœur d'Agricol, avait épousé, en 1772, François Viala. De leur mariage était né, en 1778, Agricol Viala, tué à l'âge de quinze ans, par les fédéralistes marseillais, pendant le combat du passage de la Durance, au début de juillet 1793. A l'instigation du terroriste avignonnais, Robespierre célébra la mort de son neveu à la séance de la Convention du 18 floréal an II (7 mai 1794). Moureau et sa sœur, la Viala, profitèrent de la gloire qui entoura, dès lors, le nom du jeune soldat vauclusien. Elle contribua à augmenter leur influence, dont ils firent impitoyablement usage contre Rovère et ses amis.

Il en résulta que ceux-ci, dès le lendemain de thermidor, en même temps qu'ils prenaient leur revanche des persécutions de Moureau, contestèrent l'héroïsme de son neveu. Voir l'étude de M. Laval sur *Viala* dans les *Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, 1903, p. 41.

(2) Charlet, officier de gendarmerie, qui avait passé du parti de Rovère à celui des terroristes.

réjouir dans les orgies de repas somptueux, avec leurs maris et les membres du tribunal.

Il apprendra que beaucoup de citoyens aisés, qui jamais n'ont contrarié la Révolution, ont péri sous le fer des triumvirs, parceque les scélérats, qui depuis le commencement de la Révolution ne cessoïent de les pressurer par des contributions toujours renaissantes, vouloient faire disparoitre avec eux la preuve de leurs crimes.

Il frémira d'horreur, en approfondissant les détails de la malheureuse affaire de Bédoin, où Maigner a débuté par porter le fer et la flamme. Plus de soixante victimes de cette commune, dont deux seulement étoient coupables, ont commencé les sacrifices humains, pour anéantir, s'il étoit possible, la preuve des vexations de tous genres, que cette commune éprouvoit depuis plus de trois ans (1).

Le Représentant Goupilleau apprendra en même tems, que de vrais coupables ont été sauvés. Quarante rebelles Marseillois, pris les armes à la main n'ont pu être jugés, pendant plus de 8 mois, parce que l'intrigue n'a cessé de remuer en leur faveur ; et tandis que d'un côté le sang innocent commençoit à couler à Orange, Maignet mettoit en liberté des assassins de la liberté, pris en combattant contre elle, et les faisoit retourner en triomphe chez eux, après les avoir habillés de neuf.

On ne cite pas d'autres exemples. Le Représentant du peuple les aura bientôt recueillis sur les lieux. Il ne manquera pas sans doute de visiter les prisons et les maisons de détention. Il verra la loi

(1) Beridon d'Avignon, que les conspirateurs alloient égorger, au moment même où leur tribunal a été suspendu, et Chabran de Menerbes, tous les deux excellens patriotes de 89, pourront donner des renseignements lumineux à ce sujet (*note du manuscrit*).

du 17 septembre (1) cruellement outre-passée, et l'humanité sans cesse violée. Il verra partout les traces sanglantes de la Conspiration. Les scélérats, qui ont déshonoré la Révolution par leurs rapines, cesseront d'opprimer leur patrie : ils seront punis de tous leurs forfaits. La tranquillité et la prospérité publique renaîtront avec la justice.

Les scélérats, qui reconnoissent Moureau et Compagnie pour chefs, ne sont pas aussi nombreux qu'on pourroit le croire. La commune d'Avignon en recéle au plus une trentaine. Les autres communes, moins populeuses, n'en comptent pas une demi-douzaine. Il est inutile de les signaler ici. La voix publique les désignera suffisamment au Représentant Goupilleau : elle l'instruira de tous leurs crimes. S'il rassure d'une part, contre la crainte, les gens vexés si d'une autre part il leur fait sentir qu'ils se rendroient coupables par leur silence, les preuves ne lui manqueront pas, et le plus beau pays de la République, le plus dévasté par les orages de la Révolution, lui devra son bonheur (2).

(1) Loi du 17 septembre 1793 sur les *Suspects*.

(2) Parmi les premières réparations accordées aux amis de Rovère persécutés par les terroristes, le registre des arrêtés de Goupilleau (n° 85 du catalogue déjà cité), mentionne à la date du 12 Fructidor an II (29 août 1794), après des mises en liberté de détenus, la levée des scellés qui avaient été apposés sur la campagne de Châteaubois, bien national, récemment acquis par Duprat au Thor.

Rovère à Goupilleau

Paris, le 5 fructidor l'an II de la République une et indivisible *(22 Août 1794).*

Rovère, représentant du peuple, à son collègue et ami Goupilleau (1).

Le Comité de Sûreté générale, mon cher ami, t'a adressé directement un mandat d'arrêt contre le nommé Molin, limonadier (2), qui a arrêté conjointement avec Charlet les dépêches adressées à la Convention et au Comité de Salut public. Je crois que le Comité de Surveillance d'Avignon qui a donné cet ordre (3), et qui a reçu les divers paquets, doit être rigoureusement puni et envoyé au tribunal révolutionnaire, conformément à la loi du gouvernement révolutionnaire. *Auguis* (4) et *Serres* (5) ont été nommés hier pour les départements des Bouches-

(1) Nous avons donné p. 13 des *Lettres intimes*, le texte de l'arrêté du Comité de Salut public en date du 24 Thermidor an II (11 août 1794), confiant à Goupilleau sa deuxième mission dans le Midi.

(2) Mathieu Molin, terroriste avignonnais avait servi de témoin contre Jourdan devant le tribunal révolutionnaire de Paris.

(3) Goupilleau après avoir fait arrêter l'officier de gendarmerie Charlet le fit élargir, peu après, comme ayant agi par ordre supérieur. Voir ci-après la lettre de Goupilleau du 2 Fructidor.

(4) Auguis (Pierre-Jean-Baptiste), né à Melle (Deux-Sèvres) en 1742, mort en 1810. Député des Deux-Sèvres à l'Assemblée législative et à la Convention, fut chargé, après le 9 Thermidor, de poursuivre à Marseille les complices de Robespierre.

(5) Serres (Jean-Jacques), né à Alais (Gard) en 1755, député de l'Ile-de-France à la Convention. Envoyé en mission avec Auguis dans les Bouches-du-Rhône et le Var. De Marseille il adressa à l'Assemblée plusieurs rapports sur la situation de cette ville. Rappelé en novembre, il lutta contre les Jacobins et poursuivit les anciens membres des Comités révolutionnaires.

du-Rhône et du Var. Ils partiront incessamment. Barrère a été rayé définitivement de la liste des Jacobins hier soir. Les parties sont toujours en présence. Merlin de Thionville, notre président, a fait un coup de force ; il a fait incarcérer l'agent principal....(1) qui travailloit les députés lors de la tirannie.

On a trouvé dans les papiers de Robespierre ton passeport et celui de ton cousin, pour la guillotine ; vous étiez des six premiers sur lesquels il auroit exercé sa rage et ses cruautés.

Des hommes d'Avignon échapés du Comité de Surveillance sont ici pour me dénoncer, et pour faire l'éloge de Maignet (2). Je les attends de pied ferme. D'un autre côté le maire d'Aix, des Marseillois et des Avignonnois fidèles vont mettre au grand jour les horreurs que les ministres de Robespierre ont commises dans nos malheureuses contrées.

L'esprit public est toujours bon ; le peuple veut la liberté, mais il partage nos sentimens, il est ennemi juré de toute espèce de tyrannie. Ma femme et mon frère te saluent. Ils esperent que tu nous donneras des nouvelles de Sorgues. Salut et sincere fraternité.

J. S. Rovère.

(1) Nom illisible dans le manuscrit.

(2) Cette dénonciation eut lieu à la barre de la Convention, à la séance du lendemain, le samedi 23 août 1794. Le *Journal de Paris* en rend compte en ces termes : « Plusieurs citoyens d'Avignon se présentent à la barre pour y dénoncer les persécutions dont ils prétendent être victimes. Rovère les dénonce à la tribune comme des hommes suspects et dangereux ; il accuse l'orateur d'avoir été l'espion de Couthon, de s'être servi de son crédit pour obtenir 44.000 livres et une pension de 900 livres qui ne lui étoient pas dues. Il accuse son collègue d'avoir été greffier d'un tribunal de sang, qui avoit déjà décerné plus de 12.000 mandats d'arrêt contre des citoyens ; il demande qu'ils soient traduits au Comité de Sûreté générale pour y être interrogés.» L'orateur ami de Maignet était l'armurier Ruffier, dont il a été question ci-dessus et son collègue, Ducros, greffier du tribunal criminel de Vaucluse, auxiliaire de la Commission d'Orange, Tous deux furent arrêtés.

Dis bien des choses à Magnon (1). Il paroit qu'il l'a echapé, le fatal tranchant, de peu de jours.

Je n'ai pas besoin de te recommander les patriotes. Cette inclination est naturelle à ton cœur (2).

Rovère à Goupilleau

Paris, le 6 fructidor l'an II de la République une et indivisible *(25 août 1794).*

Je t'avois ecrit hier, mon cher collegue ; ma lettre n'est pas partie. J'apprends que ta présence est bien nécessaire dans notre malheureux département. Les patriotes y sont plus, que jamais sous le glaive des assassins.

Hier quelques scélérats ont paru à la barre, pour me diatriber et louanger Maignet (3). J'ai demandé le renvoi de ces hommes au Comité de Sureté générale. La Convention indignée a décreté leur traduction par la force armée. Ils sont au violon. Nous déviderons cette fusée ce matin. Les Comités de Salut public et de Sureté générale sont pleins de confiance en ton civisme et ta vertu. Ils esperent que tu mettras incessamment en liberté tous les agriculteurs que les tirans avoient incarcerés. Ne

(1) Commissaire des guerres à Avignon, choisi comme secrétaire par Goupilleau ; accusé d'aristocratie par Maignet ; aristocrate et voleur d'après Moureau ; lettre du 13 Fructidor an II, p. 5, nos 85 et 86 des papiers de Goupilleau.

(2) Au dos des lettres se trouve l'adresse : « au citoyen Goupilleau de Montaigu, représentant du peuple délégué dans les départements de Vaucluse, du Gard, etc. à Avignon, départem. de Vaucluse.

(3) Voir les notes sur la lettre précédente.

manque de te procurer les procès-verbaux concernant le cas de Viala (1) que Robespierre vouloit nous faire canoniser. Mande moi enfin tout ce que tu croiras utile à la chose publique. Salut et fraternité (2).

Rovère à Goupilleau

Paris, le 8 Fructidor l'an II de la République une et indivisible *(25 août 1794)*.

Le Comité de Salut a du t'écrire hier, mon cher ami, pour faire arreter tous les membres du tribunal atroce d'Orange (3). Tu n'auras pas beaucoup de peine car nous en tenons deja deux ici, les nommés Viot, accusateur public, qui est à l'Abbaye avec les membres du département de la Drome, et Ducros, greffier de ces mêmes assassins. Il t'en reste peu à

(1) Voir la note p. 542.— Le 28 Pluviose an III (16 février 1795) la Convention fut saisie d'une protestation de *la Société populaire des amis de la Convention* d'Avignon contre la glorification qu'avait faite Robespierre de la mort de Viala, à l'instigation de Moureau et de Payan. *Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, 1903, p. 136.

On trouve aux papiers de Goupilleau dans un document non signé déjà cité, n° 86, p. 20, une note conçue suivant le sens de cette protestation : « l'histoire fabuleuse du prétendu héros de la Durance, neveu et filleul d'Agricol Moureau, cet Agricol Viala, gamin de 15 ans, qui fut tué d'un coup de fusil par le passeur de la Durance, alors qu'il voulait couper la corde de son bac avec quelques gamins comme lui, qu'il lui montra son derrière pour répondre à ses reproches, alors que les Marseillais n'étaient point là..... »

(2) Nous nous abstiendrons de reproduire pour chaque lettre l'intitulé et la signature.

(3) La lettre du Comité de Salut public est datée du 8 fructidor (25 août) V. Aulard, *Recueil des Actes du Comité de Salut public*, t. 16, p. 344.

mettre en sureté, et j'espère que tu ne négligeras rien.

L'esprit public est bon, mais on veut absolument exterminer la queue de Robespierre qui remue souvent. Adieu, mon cher ami, je n'ai pas besoin de te recommander les patriotes. Il m'en arrive à chaque instant qui fuyoient l'oppression. Je te les renverrai bientôt parce qu'ils seront assurés de respirer en paix. Mille choses amicales à notre collegue Perrin(1).

Les incarcerateurs de Robespierre ont incarcéré un patriote appelé Michelon, de la commune du Thor (2), officier dans le bataillon d'Orange appelé Chasseurs de Vaucluse. C'est le cousin de Redon, juré au nouveau tribunal, dont la moralité est connüe de tous les patriotes.

Rovère à Goupilleau

Paris, le 9 fructidor, l'an II de la republique une et indivisible *(26 août 1794).*

Citoyen, collegue et ami, le citoyen Emeric, maire d'Aix (3), et son compagnon de voyage Vernet te donneront les nouvelles de Paris. La queue de Robespierre imite parfaitement celle des animaux veneneux, elle se remüe dans tous les sens. Ce sont. les convulsions de la mort. Heureux, si la tirannie

(1) Délégué avec Goupilleau pour la même mission.

(2) Le Thor, dép de Vaucluse, arrondissement d'Avignon.

(3) Le maire d'Aix venait de dénoncer à la Convention les atrocités commises par les terroristes. Emeric publia plus tard un virulent opuscule contre Moureau « *L'Homme rouge, ou Agricol Moureau jugé sur ses actes.* »

expire avec les tirans. Je te recommande ces citoyens qui sont remplis de vénération pour ton civisme et ton humanité. Je recommande à ta vigilance les membres de l'exécrable tribunal d'Orange.

Rovère à Goupilleau

Paris, le 12 fructidor l'an II de la republique une et indivisible *(29 août 1794)*.

Le Comité de Sureté générale, mon cher ami, t'a renvoyé, par son arreté du 10, la connoissance de de la conduite des nommés Ducros, greffier de l'exécrable tribunal d'Orange, de Ruffier, espion de Couthon, de Viala, trésorier des assassins et des voleurs (1), et d'un nommé.... (2), aristocrate de Carpentras, machinateur du grand projet de perdre les patriotes de quate-vingt-neuf. Ils s'étoient présentés à la barre pour faire l'éloge des abominations qui ont été pratiquées à Avignon, à Orange et dans le Midi, et pour appuier le fameux mémoire de Maignet par lequel il voudroit me faire passer pour aristocrate, parce que j'ai été juste, parce que je me suis opposé aux assassins, aux voleurs, que je n'ai pas voulu être le ministre des cruautés de Robespierre, et enfin que j'ai été tel que je devois être et tel que tu m'as vu à la fin de 91.

Le Midi contient encore de nombreux partisans de Robespierre. La queue semble toujours vouloir remuer, mais l'opinion publique l'écrasera. Le peu-

(1) Père d'Agricol Viala, beau-frère d'Agricol Moureau ; voir les notes précédentes à ce sujet.

(2) Illisible au manuscrit.

ple françois est fatigué de ces horreurs. Il veut la liberté accompagnée de la justice ; ces deux divinités sont dans son cœur. Répands en les bienfaits sur la section du peuple confiée à ta surveillance.

Les patriotes de Vaucluse partent journellement pour aller combattre sous tes ordres. Ils te regardent comme leur libérateur, leur ange tutélaire. Leurs espérances ne seront pas déçues.

Ecris à la Convention, aux comités. Parle leur le langage qui t'est familier, la vérité et toute la vérité.

Ma femme et mon frère (1) te saluent.

Rovère à Goupilleau

Paris, le 14 fructidor, l'an II de la République une et indivisible *(31 août 1794)*.

La queue de *Robespierre*, mon cher ami, est diablement difficile à écorcher. Les papiers publics t'instruiront combien les séances ont été orageuses depuis ton départ. Nous mourrons ou les principes triompheront. Nous ne voulons ni tiran ni tirannie.

J'apprends que mes infortunés compatriotes sont heureux, que tu sondes les plaies que le robespierrisme a si profondément gravées dans ce malheureux département. Reçois en mille et mille remerciements. Je ne te fairai le tableau comparatif des benedictions que tu recois, avec les plaintes, les cris de douleur et les malédictions qui accompagne-

(1) Sur le frère de Rovère, ex-évêque constitutionnel de Vaucluse, voir *Carnet de route* p. 32 et la note p. 465.

ront pendant trois générations les personnes et les noms de ces infames agents du plus cruel de tous les monstres.

Tu verras par toi-même, mon cher collegue, que tout homme qui avoit conservé quelque vertu, quelque pudeur, etoit guillotiné, incarceré, destitué. Je te recommande un sous-officier de gendarmerie dont tout le crime a été d'être attaché aux principes (1). La loi est pour lui. C'est un sur garant de la justice qu'il obtiendra. Mon frere et ma femme te saluent. Je t'embrasse de tout mon cœur.

Rovère à Goupilleau

Paris le 17 fructidor l'an II de la République une et indivisible *(3 septembre 1794).*

Tu as besoin, mon cher ami, de la plus grande force et de la plus grande énergie. L'opinion publique est fortement prononcée contre les légataires de Robespierre, mais ils se replient de toutes les manières. Je t'envoie la note du scélérat Moureau te concernant. Il avoit adressé son mémoire à un membre de la députation des Bouches-du-Rhône qu'il croyait son ami, tandis qu'il avait lui-même signé sa dénonciation.

(1) Dès l'arrestation du chef d'escadron Jourdan, tous les amis ou protégés de Rovère faisant partie de la gendarmerie avaient été incarcérés ou destitués. Le registre des arrêtés de Goupilleau (n° 85). constate leur mise en liberté et leur réintégration parmi les premiers actes du représentant ; notamment, le 12 Fructidor an 2, (29 août 1794), en ce qui concerne Tiran, lieutenant de gendarmerie à l'Isle, le 21 Fructidor, en ce qui concerne le brigadier de l'Isle et le maréchal des logis de Cavaillon.

Boisset a déjà rendu les patriotes de l'Ain à la liberté et mis en arrestation les Robespierristes. Ils sont en horreur dans cette immense commune (1). Il n'y a qu'un cri pour la punition de ces monstres qui ont couvert la France de sang, de carnage et de deuil. Adieu, mon respectable ami.

Dis bien des choses à Magnon. Qu'il prenne un moment pour m'écrire.

Goupilleau à Rovére

Avignon, 18 fructidor l'an II *(4 septembre 1794).*

Le maire d'Aix (2), mon cher ami, me remit hier ta lettre du 9. J'avais reçu tes précédentes à Orange d'où Magnon t'a donné de mes nouvelles. Tu dois voir par tout ce que nous te marquons que si tu éprouves encore des difficultés à faire le bien, nous en éprouvons davantage. Mais il ne faut pas se rebuter ; plus on rencontre d'obstacles, plus il faut déployer de courage. Avec cela et de la justice, on vient à bout de tout.

Je dois cependant te dire avec vérité que tout commence à bien aller ici ; nous avons commencé par faire exécuter à la lettre la loi du 20 messidor

(1) Il s'agit de la ville de Bourg. On peut lire dans Aulard, *Actes du Comité de Salut Public*, t. 16, p. 355, la lettre que Boisset adressa au Comité le 8 fructidor. C'est sans nul doute à elle que Rovère emprunte ces nouvelles.

Joseph-Antoine Boisset, né en 1748 à Montélimar, mort en 1813 à Montboucher (Drôme), député de la Drôme à la Convention, chargé de diverses missions dans l'Hérault, le Gard, l'Ain pendant cette année 1794 ; — plus tard membre du Conseil des Anciens, abandonna la vie politique après le 18 brumaire.

(2) Voir la lettre de Rovère, datée du 9 fructidor, à laquelle celle-ci répond.

et successivemeut avons examiné les autres détenus. Je te réponds que les coupables seuls resteront en queue et que les patriotes opprimés seront mis en liberté.

Tu sais que Robineau (1) s'est évadé. J'eus hier de ses nouvelles et j'ai envoyé des dragons à ses trousses.

Je m'attendais à recevoir l'arrêté dont tu m'avais parlé. Nous n'avons reçu à sa place qu'une simple lettre du Comité de Salut Public (2), qui cependant nous a déterminés. Tous les membres du tribunal d'Orange doivent estre en arrestation ; nous decernâmes le mandat hier au soir.

Au moyen des 4 compagnies des chasseurs de Vaucluse qui étaient à Nismes, les deux de la Drôme qui étaient ici et dans les environs, je suis parvenu à compléter les 600 hommes de suplément que Jean Bon Saint-André me demandait pour le port de la Montagne (3); et à conserver ici l'excellent bataillon de la Corrèze (4) qui suffira pour y maintenir le bon ordre. J'y ai ajouté deux brigades de gendarmerie et le général de l'armée d'Italie ne m'a pas fait de

(1) Voir sur Robineaux, nos précédentes notes.

(2) Voir la lettre de Rovère du 8 fructidor.

(3) Toulon.

(4) Le bataillon de la Corrèze était en bonnes relations avec les amis de Rovère, qui, en revanche, étaient hostiles au bataillon de l'Ardèche dont le commandant, Suchet s'était signalé par son fanatique dévoûment à Maignet dans l'affaire de Bédoin. Voir à cet égard au n° 82, papiers de Goupilleau, une lettre au représentant, d'Avignon, 7 fructidor an II (24 août 1794), signée : Les patriotes avignonnais : Rochetin, Trie, Duprat, Béridon, Bernard, Darmagnac, Gluais, Vincent Raphel, Raphel jeune : « Le général Dauvergne, l'ami intime de Maignet vient d'arriver. Il veut faire partir le bataillon de la Corrèze pour livrer notre ville à trois compagnies du bataillon de l'Ardèche. Nous avons tout lieu de nous méfier de ces derniers tandis que les premiers nous inspirent confiance ; ta présence seule peut nous rassurer. »

peine, en faisant partir hier encore un gendarme par chaque brigade qui nous restaient.

Tu auras vu Maignet avant de recevoir ma lettre ; il a jugé à propos de bruler Avignon en passant par Beaucaire ; il est bon que tu saches qu'il a trouvé le mémoire de son traitant (1), pour les 3 mois qu'il a passés ici, monter trop haut, et pour en alléger le fardeau, il y a mis de moitié le général d'Auvergne et ses adjoints ; le général dit qu'il ne veut pas payer 5.000 fr. pour les dîners auxquels il était invité, est dans le dessein de réclamer contre l'ordonnance tirée sur lui par le payeur des guerres. Il y a dans cette affaire de quoi rire et pleurer (2).

Je me félicite tous les jours d'avoir Perrin pour collègue. Auguis est ici, Serres n'y est pas encore arrivé. Nous allons le matin à Vaucluse, nous y

(1) L'hôtelier ou traiteur chez lequel Maignet prenait ses repas.

(2) On trouve au nº 82 (papiers Goupilleau), plusieurs pièces relatives à ce curieux incident : p. 25, Avignon, 16 Fructidor an II: » Le payeur de la guerre Philippon, informe Dauvergne que par son arrêté du 8 Fructidor, Maignet a ordonné de retenir sur ses appointements et ceux de ses adjoints Nicole et Desvoisins, 5.701 livres montant des 3/5 à votre charge des dépenses faites et fournitures par la citoyenne veuve Pierron et le citoyen Arnaud.—p.3, plainte de Dauvergne, adjudant-général chef de brigade, Nicole et Devoisin adjoints, aux représentants Goupilleau et Perrin. « Les soussignés exposent que le citoyen Maignet, votre collègue, s'étant rendu à Avignon le 16 Germinal dernier, il y appela l'adjudant-général Dauvergne qu'il logea dans sa maison et admit à sa table; ses adjoints eurent les mêmes avantages... ils étaient bien éloignés de croire à ce moment que ces avantages étaient trompeurs... Le 19 prairial Maignet quitta Avignon pour Marseille, laissant un secrétaire chargé du détail des dépenses, qui maintint le même train de table et fit les honneurs, invitant journellement des commissaires envoyés dans les divers districts. . tout concourait à nous persuader de la continuité des sentiments de Maignet qui savait bien dans quel crédit il nous avait laissés... mais aujourd'hui Maignet veut nous obliger à payer. Nous ne le pouvons... si nous avions été avertis, nous nous serions bornés à une dépense relative à nos appointements et nous n'aurions pas encouru le reproche de paraître insolvables. Nos épargnes ont servi à un louable usage, à nos vieillards, nos femmes, nos enfants, dont nous sommes séparés pour servir la patrie.. . »

allons pour affaires, Auguis pour son plaisir, en attendant Serres. Ton homme d'affaires nous a apporté de bonnes figues et de bonnes pêches ; nous les aurions trouvées plus excellentes encore, si nous les eussions mangées avec toi. Mille amitiés à toi, à tes proches, à nos amis ; porte toi bien, écris-moi, et ne doute jamais de mon invariable attachement (1).

Rovère à Goupilleau

Paris, le 21 fructidor, l'an II de la République une et indivisible *(7 septembre 1794)*.

J'ai reçu hier, mon cher ami, les dépêches que tu m'as adressées par Magnon. Des larmes de sensibilité ont coulé de mes yeux en voyant la justice prompte que tu as rendue aux patriotes qui avaient combattu avec moi contre l'aristocratie, lors de notre Révolution et l'année passée contre le fédéralisme, et dont les têtes alloient tomber sous la main des bourreaux, comme celles de vils scélérats ou de contre révolutionnaires décidés. Ah ! mon ami, quand nous pourrons dévoiler les horreurs commises par Robespierre, par ses complices, ses lieutenants, ses ministres, etc., Continue, mon cher ami, à faire le bonheur du peuple ; c'est la double mission qui t'a été donnée par le peuple et par la Convention. Hier, à la reception de la lettre de Magnon et des pièces collationnées, j'ai été au Comité de Salut

(1) La minute de cette première lettre de Goupilleau à Rovère est au dossier n° 84 du catalogue déjà cité. Comme les autres minutes de ces lettres, elle n'est point signée.

public. Ils n'avoient pas encore connoissance de tes dépêches. J'ai lu les miennes. On a fort approuvé ta conduite. Les lettres de Jeanbon Saint-André ne réclamoient pas contre les sages dispositions que tu as prises. Nous sommes convenus que s'il s'élevoit quelque difficulté nous en converserions pour arranger la chose pour le plus grand bien. Sois tranquille ferme, juste, et laisse crier les continuateurs de Robespierre, qui voudroient enchaîner la France entière si leur rage délirante et agonisante n'étoit connue, méprisée, en attendant d'être jugée.

Tu dois avoir reçu la lettre du Comité de Salut public qui t'autorise et t'exhorte à faire incarcérer *ces braves et honnêtes gens du tribunal d'Orange,* qui n'avoient d'autre règle que leur conscience. C'est véritablement scandaleux que des monstres pareils souillent de leur présence les Sociétés populaires et qu'ils puissent exhaler le venin de leur âme atroce. Ménage ta santé ; ma femme et mon frère te disent mille choses affectueuses. Salut et amitié.

Rovère à Goupilleau.

Paris, le 21 fructidor, l'an II de la République une et indivisible (7 *Septembre 1794*).

Le citoyen Dupin (1), notable de la commune d'Avignon , mon cher ami et collègue , retourne à son poste, étant assuré de la protection et de la sûreté que les bons citoyens, les vrais patriotes, trouvent et trouveront auprès de toi et de ton col-

(1) Dupin ou Dupuy.

lègue. Il m'a paru toujours bon citoyen, et sa démarche d'avoir quitté cette commune lorsqu'elle étoit l'asile, le repaire et le triomphe des Robespierristes, annonce en sa faveur. Salut et fraternité.

Goupilleau à Rovère.

Avignon, le 22 fructidor (*8 Septembre 1794*).

Je reçus exactement tes lettres, mon cher Rovère, et si je n'y ai pas répondu, ce n'est pas ma faute, c'est celle du travail qui m'accable ; tu n'en as pas idée, mais j'en suis bien dédommagé par le plaisir que j'ai de voir succéder la joye à la tristesse, l'union et la paix au trouble effroyable qui agitait depuis trop longtems ton malheureux pays. J'espère qu'elles seront durables, au moyen de ce que nous mettons les agitateurs en lieu de sûreté.

J'envoie ce soir Moulin à Paris, Moulin et Barjavel, avec des pièces qui portent contr'eux des faits graves. J'en enverrai encore de plus graves bientôt. J'en donne avis au Comité de Sûreté générale. Prends les en communication. J'écris également au Comité de Salut public, pour lui donner avis que Perrin et moi avons mis Charlet en liberté (1). On lui opposoit d'autres faits que celui que tu lui con-

(1) Voir sur Moulin on Molin et Charlet, la lettre de Rovère du 5 fructidor et ses notes. On trouve dans le recueil d'Aulard . *Correspondance des Représentants en Mission*, t XVI, p. 594, la lettre de Goupilleau au Comité de Salut public, en date de ce même jour, s'expliquant sur la mise en liberté de Charlet et l'envoi à Paris de Molin et de Barjavel, après leur arrestation : « La paix et l'union se consolideront dans ces contrées, tant que ces deux individus n'auront pas la liberté de venir les y troubler ». Voir encore dans le même recueil, t. XVII, p. 741.

nois, et il avoit une garantie dans l'ordre du Comité de Surveillance d'Avignon.

Une partie du tribunal d'Orange est au fort (1), l'autre a gagné le large. Nous n'aurons la paix que lorsque ces gens là ne paroitront plus.

Perrin me quitta hier pour aller à Nimes (2). J'ai fait ici gros de ma besogne et je pars demain pour Carpentras où l'on m'appelle à cors et à cris. De là, j'irai à Apt et à Orange où j'ai encore grand besoin de paroitre pour y étouffer les croassemens de quelques coquins d'agitateurs. Sois tranquille, tout ira bien, tout me le presage.

Donne moi toujours de tes nouvelles. Je te souhaite ainsi qu'à la citoyenne ton épouse et à ton frère une santé parfaite, fais leur mille amitiés de ma part, et ne doute jamais de la mienne pour toi.

Rovère à Goupilleau.

Paris, le 22 fructidor, l'an II de la République une et indivisible (*8 Septembre 1794*).

J'ai reçu hier, mon cher ami, tes dépêches. J'ai remis la lettre à ton cousin (3), et j'ai été de suite porter à ta cuisinière celle que tu lui adressois et et celle pour ton frère. Ton cousin a appris avec plaisir les succès que ta justice et ton patriotisme t'ont fait obtenir dans le département de Vaucluse. On parle de toi avec enthousiasme. Il n'y a que

(1) Aux prisons du Palais des Papes.

(2) Perrin s'occupa surtout du Gard.

(3) Le conventionnel vendéen Goupilleau (de Fontenay).

quelques scélérats qui gardent le silence. Les continuateurs de Robespierre ne voient pas avec plaisir l'ordre se rétablir, les assassins sequestrés de la société, et les vrais patriotes de 89 trouver enfin un ami, un protecteur, et non des bourreaux, des commissions, etc. Continue, mon ami, à remplir glorieusement la mission dont tu as été chargé pour le bonheur du peuple. Nous sommes plus de cent cinquante bien résolus de marcher sur tes traces ou de mourir. Quelle est notre mission ? Quel est notre but ? Quelle est l'attente du peuple ? Voilà les questions que nous nous faisons et auxquelles nous répondrons en patriotes vertueux et courageux.

La dernière ressource des assassins du peuple est de rédiger des adresses (1), de les envoyer dans des Sociétés populaires aussi libres que *celle d'Orange*, et de les faire lire ensuite avec emphase à la tribune ou à la barre. Le peuple n'en est pas la dupe et la fourberie tournera contre les fourbes qui veulent absolument marcher sur les traces de Robespierre et même aller plus loin.

On m'a assuré que Moureau étoit parti pour le département du Puy de Dome avec Lavigne,

(1) Le *Journal de Paris*, dans son n° du 21 fructidor, signale précisément une de ces adresses, à laquelle pensait sûrement Rovère, en écrivant sa lettre. « On a distingué particulièrement, dit le rédacteur, les envoyés de la Société populaire d'Aix. Ils viennent venger le représentant du peuple Maignet contre les calomnies du maire d'Aix venu à Paris au nom de l'aristocratie du département des Bouches-du-Rhône ; ils déclarent à la Convention que Maignet a rempli avec autant de justice que de dignité ses fonctions de représentant du peuple ; qu'aucun citoyen ne peut se plaindre de la rigueur de ses mesures, que les ennemis de la Révolution ; qu'il sortira du département des Bouches - du - Rhône honoré de l'estime des patriotes et de la haine des aristocrates ; que toutes les plaintes dirigées contre lui frappent également sur le gouvernement révolutionnaire dont il n'a fait qu'exécuter les mesures ».

l'homme de confiance de Maignet. Ils auront été ressusciter la mémoire de Couthon (1), leur ami et leur conseil.

Je crois, mon ami, qu'il faudra écrire à la Convention parce que les Comités laissent dans l'oubli la plupart des lettres qui leur sont adressées.

Je t'envoie plusieurs exemplaires du discours de Tallien (2). Je t'écrirai tous les jours comme tu le désires. Ma femme et mon frère te disent mille choses amicales. Nous ne perdons pas de vüe notre projet ; je te tiendrai parole, mais il faut que nous ayons dompté les ennemis du peuple. Salut et sincère amitié.

Je t'envoie des renseignements qui pourront t'être utiles.

Rovère à Goupilleau.

Paris, le 23 fructidor, l'an II de la République une et indivisible (*9 Septembre 1794*).

Le cy devant maire de Sorgues, mon cher collègue, a eu le courage de venir à Paris dans un moment où les vrais patriotes n'osoient guère se mettre en évidence. Son patriotisme date de 89. Je te le recommande ainsi que tous les patriotes de sa commune qui alloient être conduits à Orange, comme ceux

(2) Couthon était né à Orcet, en Auvergne, en 1755. Il fut exécuté à Paris, le lendemain du 9 thermidor (28 juillet 1794).

(3) Il s'agit du grand discours que Tallien prononça à la Convention dans la séance du 11 fructidor (28 août 1794), sur la situation politique de la République. Il y faisait appel au calme, à la pacification, et désavouait les atrocités de la Terreur.

d'Entraigues, auxquels tu as rendu une si prompte et si excellente justice. Je fairai renvoyer par la Convention les réclamations de divers patriotes de Sorgues qui réclament des secours conformément aux décrets pour les parents des defenseurs de la patrie. On espère dans cette commune que tu voudras bien aller passer quelques jours à ma maison de campagne (1). Je t'y exhorte de tout mon cœur. Salut et amitié.

Rovère à Goupilleau.

Paris, le 23 fructidor, l'an II de la République une et indivisible (*9 Septembre 1794*).

Notre collègue Le Blanc m'a communiqué ta lettre (2), mon brave et intéressant ami. Tous les hommes probes et amis de la liberté te portent dans leur cœur et applaudissent avec enthousiasme à tes opérations.

J'adresse à Magnon diverses pièces qui m'ont été remises par des malheureux altérés de justice. Je présume que la plupart l'auront déjà obtenue de ta part ou de celle de notre collègue Perrin.

Je t'envoie une petite brochure qui t'amusera (3).

(1) Le magnifique domaine des Célestins de Gentilly dont il a été parlé dans notre *Introduction*.

(2) La minute de cette lettre à Le Blanc existe dans les papiers de Goupilleau, n° 84, p. 24. Rovère parle sans doute de Le Blanc, né à Aix, en Provence, en 1739, ancien conseiller au parlement de cette ville, élu député suppléant des Bouches-du-Rhône à la Convention, le 8 septembre 1792, devenu député le 22 nivôse an II, en remplacement de Barbaroux, mort à Paris en 1822.

(3) Une des nombreuses brochures de polémique au sujet de la *queue de Robespierre*.

Les armées sont en présence ; nous périrons, ou la France sera libre. Car les rechutes de tirannie sont tout aussi funestes que celles de maladie.

J'écris à Duprat pour te recommander un petit drôle qui prêche contre les patriotes au jardin Égalité. Mon frère, ma femme te saluent et je t'embrasse de tout mon cœur.

Plusieurs bons patriotes de la Convention m'ont recommandé les citoyens Labaume. Je te fais passer le mémoire, ainsi que la mise en liberté de Fialon et Jullian. J'avois négligé d'envoyer cette pièce parce que j'étois assuré que tu leur aurois rendu justice.

Rovère à Goupilleau

Paris, le 24 fructidor, l'an II de la République une et indivisible *(10 septembre 1794).*

Je t'écris à onze heures, mon cher ami. J'apprends avec le chagrin de la mort que Tallien vient d'être assassiné en rentrant chez lui ce matin (1). Il a reçu un coup de pistolet dans le côté gauche. Il vit encore mais on ignore s'il pourra échapper à nos cruels ennemis. Les partisans de Robespierre veulent régner par le fer et le feu ; que ton courage ne se ralentisse pas. Appuye vigoureusement sur ces scélérats. Je te recommande le nommé Marquois que j'ai comblé de bienfaits parce que je l'ai crù patriote. Ma lettre reçue, fais l'arrêter. Je t'envoie la dénonciation. A demain la suite des facheuses nouvelles

(1) Voir *Lettres Intimes*, p. 20, 21.

qui doivent relever ton énergie, si elle étoit susceptible d'accroissement. Je t'embrasse de tout mon cœur. Bréard (1) et Treillard (2) te saluent, t'aiment et t'estiment.

Rovère à Goupilleau

Paris, le 25 fructidor, l'an II de la République une et indivisible *(11 septembre 1794).*

Nous espérons, mon cher ami, que Tallien ne succombera pas aux blessures que son assassin lui a faites : il n'est pas étonnant que les vrais amis du peuple et de la liberté soient exposés aux fureurs des *Robespierristes.* Il en arrive journellement des départements méridionaux qui cherchent à vicier l'esprit public, N'importe ! Le règne des tirans est passé, et nous nous opposerons fortement aux nouvelles usurpations des cannibales et de leurs bourreaux.

Je ne t'ai pas encore parlé de mes compatriotes de Bonnieux. Ils avoient encouru la disgrace de *Maignet,* parce qu'ils ont concouru par trois fois à m'appeler aux représentations nationales , parce qu'ils m'aiment et qu'ils n'ont pas voulu se prêter

(1) Député de la Charente-Inférieure à la législative et à la Convention, y avait soutenu les patriotes avignonnais ; combattit Robespierre ; fit ordonner une fête funèbre en l'honneur des Girondins morts sur l'échafaud ; exilé plus tard comme régicide.

(2) Treilhard, député de Seine-et-Oise à la Convention, après avoir été député de Paris à la Constituante. Plus tard, élu au Conseil des Cinq-Cents par dix départements. Régicide ; ennemi du clergé ; soutint la proposition tendant à accorder à Voltaire les honneurs du Panthéon ; avocat et jurisconsulte renommé ; magistrat, conseiller d'état sous le Directoire ; sénateur et ministre d'État sous l'Empire'

aux menées des Moreau, des Barjavel, des Charlet, des Fouque (1), des Marquois et autres que tu dois connoitre à présent pour de très grands scélérats. Mes compatriotes ont été privés de leur chef-lieu de canton, leur municipalité a été dissoute. On avoit le projet d'incendier la ville comme celle de Bédoin. On attendoit pour cela que Robespierre eût fait prononcer ma sentence de mort, qui a été trouvée chez lui à côté de la tienne. Venge la nation, mon cher et digne collègue, des horreurs que ces monstres ont commises et vouloient commettre. Que les peuples étrangers apprennent qu'il existe encore en France des hommes dignes de la liberté et de la justice.

Les papiers publics t'apprendront les complots des Jacobins, leurs exhortations à l'assassinat, leur confusion hier quand Merlin a devoilé les crimes de plusieurs d'entre eux.

Nous t'embrassons tous bien tendrement. Dis mille choses à Magnon et à tous les braves patriotes qui t'aiment et t'estiment. Je voudrois pouvoir leur écrire à tous. Sois mon interprête auprès d'eux. Salut et amitié.

Goupilleau à Rovère

Orange, le 26 fructidor an II de la République etc. *(12 septembre 1794).*

Je n'en puis plus, mon brave ami, mais je tiendrai bon jusqu'à la fin et ce ne sera pas ma faute, si la paix ne se retablit pas dans ton pays. Lis la copie de

(1) Président du tribunal criminel de Vaucluse pendant la Terreur.

la lettre que j'écris au Comité et l'on verra où les choses en sont (1)... On me dit encore que tout va très mal à Marseille. J'avois un bon renfort, un cordon inexpugnable dans le 5e bataillon de la Corrèze (2). Si les malveillans d'outre la Durance viennent à nous, comment ferai-je pour les repousser ; comment en imposerai-je à ceux de l'intérieur. Presse le Comité de prendre de grandes mesures, elles sont urgentes. Jeanbon Saint-André (3) a sans doute eu de grandes raisons pour augmenter ses forces ; mais où en prendrai-je pour remplacer celles qu'on m'ôte. Dis le bien au Comité en général ; à Bréard, Thuriot (4) et Treillard en particulier. Porte-toi bien, toi et les tiens et aime-moi toujours. Ecris moi. J'ai fait ici le plus pressé. Je pars à deux heures pour Carpentras. Il me tarde bien d'arriver à Avignon. Je m'y rendrai de quelque endroit que je sois, si l'on me marque que ma presence y est nécessaire.

Rovère à Goupilleau

Paris, le 26 fructidor l'an II de la République une et indivisible *(12 septembre 1794).*

J'ai reçu toujours avec un nouveau plaisir ta lettre du 18. Pomme (5) m'a communiqué celle qu'il a reçue

(1) Cette lettre a été publiée par Aulard, *Actes du Comité de Salut Public*, t. 16, p. 657.

(2) Voir la lettre de Goupilleau du 18 fructidor et la note sur ce bataillon.

(3) Voir la lettre du 18 fructidor. Jeanbon Saint-André, député du Lot à la Convention, était en mission à Toulon.

(4) Député de la Marne à la Convention, régicide, ennemi du clergé, un des plus ardents adversaires de Robespierre, mourut dans l'exil en 1829.

(5) Député de la Guyane à la Convention, né à Arles en 1756. Envoyé en mission dans l'Ouest après le 9 Thermidor.

de toi. Je ne doutois pas de l'harmonie et de l'accord parfait qui règneroit entre toi et notre collègue Perrin, dont les excellentes qualités me firent vivement desirer de le voir coopérer à la restauration de notre malheureux pays. Je présume Qu'Auguis et Serres suivront votre exemple. Combien d'horreurs n'ont-ils pas à faire disparaître du sol confié à leur surveillance.

Je t'ai marqué hier que nous avions repris le terrain que les circonstances nous avoient fait perdre. Notre ami Tallien est quasi hors de danger; nous espérons que sous peu de jours il viendra soutenir les principes de justice et de liberté au sein de la représentation nationale. Je suis charmé, mon cher ami, que l'on t'aye offert quelques productions de mes campagnes. Je n'ai pas besoin de te renouveler que tu peux disposer de tout ce qui m'appartient comme si tu en étois propriétaire.

J'ai déjà écrit à Duprat (1) pour aviser aux moyens de mettre à la raison un certain Gauger, d'Avignon, qui prêche ici, au Palais Egalité, contre les opérations qui se font à Avignon où il annonce une contre revolution faite ou très prochaine. Je crois que le Comité révolutionnaire que tu auras organisé dans les vrais principes pourra mettre ce lieutenant de Moureau (2) à la raison.

L'esprit public va bien. Sous trois ou quatre jours la Convention se prononcera d'une manière qui te mettra à ton aise et te facilitera les moyens de rendre notre département tel que tu le désires, fort heureux. Mille choses aux braves gens que tu as associés à tes

(1) L'ancien compagnon d'armes de Rovère continue à lui prêter son appui à Avignon.

(2) Agricol Moureau.

travaux. Embrasse pour moi Perrin ; assure-le de mon attachement et de mon estime. Salut et fraternité.

Je te recommande les officiers municipaux de la commune du Thor. Ils ont été destitués et enfermés, à ce que l'on m'assure, pour s'être opposés aux voleurs et aux assassins.

Rovère à Goupilleau.

Paris, le 27 fructidor, l'an II de la République une et indivisible (*13 Septembre 1794*).

Il a parû ici, mon cher ami, depuis deux jours, trois Robespierristes d'Orange annonçant que la contrerévolution étoit faite dans les départements méridionaux. Ils ne sont pas crû sur leurs paroles. Ce sont les nommés Mottet, Maurin, j'ignore le nom du troisième. Je ne doute pas que ce soit les auteurs du délit que tu as annoncé aux Comités de Salut public et de Sureté générale. Appuie fort contre tous ces scélérats qui ont mis la liberté à deux doigts de sa perte en s'enrolant sous les drapeaux du tiran Robespierre. On va faire imprimer son catéchisme. Tu frémiras quand tu verras à quel point ils poussoient l'horreur et l'atrocité.

L'esprit public est toujours bon. Les Comités vont bien, quoiqu'il se soit glissé quelques hommes de la queue. Je t'envoie à ce sujet une petite brochure qui t'amusera, ainsi que les gentillesses de notre Carrier (1) te fairont frémir. Salut et fraternité.

(1) Député du Cantal à la Convention, se rendit célèbre par les atrocités de sa mission à Nantes, plus encore que Maignet, par les horreurs de Bédoin et d'Orange.

Goupilleau à Rovère.

Avignon, 28 fructidor de l'an II de la République française, une et indivisible (*14 Septembre 1794*).

J'étois, mon ami, fort agréablement à Carpentras ; j'y travaillois au bonheur du peuple, et j'y étois comblé de bénédictions (1), tu verras par la copie de mes depêches au Comité de Salut public que j'en ai été tiré très désagréablement pour venir mettre la paix icy, ou je desespère de la voir jamais paroitre solidement, tant les esprits y sont exasperés. L'on m'a oté toute ma force, en m'otant le bataillon de la Correze ; va donc au Comité de Salut public, et demande lui pourquoi il ne repond à aucune de mes lettres ; s'il n'en fait pas part à la Convention, pourquoi ne demande-t-on pas qu'il soit tenu de les lire ; pourquoi n'y lis-tu pas toi même les copies conformes que je t'adresse ?

Je suis excèdé, j'ai un mal de gorge qui m'empeche de parler, je suis seul, et je n'y puis tenir, bien cependant que le courage ne m'abandonne jamais, et que je remplirai l'intention de la Convention, ou que je périrai. Mais insiste pour qu'on m'envoye sans delai un bataillon quelconque ; pourquoi ne m'envoyeroit-on pas de suite un escadron de cavalerie que j'ai vu en passant à Vienne, et qui n'y font rien du tout ? Porte-toi bien, mon ami et aime moi toujours. Communique mes depèches à Goupilleau (2) et Le

(1) Voir à cet égard, *Carnet de Route*, p. 17.

(2) Son cousin, le conventionnel Goupilleau (de Fontenay), dont il est déjà parlé dans la lettre de Rovère du 22 fructidor.

Blanc (1), dis - lui que j'ai reçu sa lettre et que je lui repondrai.

P.-S. — J'ai renouvelé ce soir le Comité de Surveillance, et ce n'étoit pas sans besoin ; on vient de me lire une lettre de Marseille. Tout y va bien. Un grand scelerat, Regnier, est arrêté. Il va à Paris.

Rovère à Goupilleau.

Paris, le 28 fructidor, l'an II de la République une et indivisible (*14 Septembre 1794*).

J'ai reçu, mon cher ami, les dépêches que tu m'as adressées par un courrier extraordinaire. Je les ai soigneusement remises aux Comités respectifs. Il faut absolument, mon ami, montrer de la force et de l'énergie ; autrement la queue de Robespierre nous couperoit la tête. Je crois qu'il importe infiniment que Charlet soit au moins expulsé de notre département. Il a vexé les patriotes. Il a été l'agent des Robespierristes. Sa présence seroit une pierre d'achoppement continuelle entre les vrais et les faux amis de la liberté. J'espère, mon ami, qu'en allant à Apt. tu porteras tes pas jusqu'à Bonnieux et que tu rétabliras le calme parmi mes compatriotes, comme tu l'as fait à Avignon et partout où vous avez passé avec le brave Perrin.

Les partisans de la terreur font leurs efforts pour rétablir le sistème de la terreur. Ils n'en viendront pas à bout ; le peuple est éclairé. Il n'y a plus que les assassins, les hommes couverts de sang et de car-

(1) Voir lettre de Rovère du 22 fructidor et la note.

nage qui tiennent pour ces infernales mesures. Je te recommande à Apt le nommé Marquois, dont je t'ai déjà parlé. Il est gorgé de vol, de rapines et ses mains dégoutent du sang qu'il a fait verser. Tous nos amis te louent, t'embrassent, et t'exhortent à te tenir à la hauteur que tu n'as jamais abandonnée. Mon frère et ma femme te saluent et t'engagent à visiter notre chaumière (1). Salut et fraternité.

Rovère à Goupilleau.

Paris, le 28 fructidor, l'an II de la République une et indivisible (*14 Septembre 1794*).

Rovère, représentant du peuple, à son ami Duprat (2).

La vertu triomphe quelquefois du crime. Je vois avec plaisir, mon cher ami, que la Société populaire et tous les vrais patriotes t'ont vu arriver avec joie et satisfaction. Blahier m'a remis vos différentes dépêches. Il faut absolument que le Comité révolutionnaire d'Avignon décerne un mandat d'arrêt contre le nommé Gauger. Il faut que tu m'adresses une liste légale des prisonniers d'Avignon, d'Orange, de Carpentras et autres lieux, et d'appuier surtout sur les qualités des incarcérés que l'on veut présenter ici

(1) La campagne patrimoniale de Rovère à Bonnieux, appelée la Rïaille. Voir *Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, 1902, p. 868. On verra plus loin que Goupilleau fit cette visite.

(2) Cette lettre, adressée à Duprat et remise sans doute par lui à Goupilleau, a été reliée par le représentant, à cette place, dans la correspondance de Rovère. Voir *Lettres intimes*, p. 6. ' Duprat venait de rentrer à Avignon, après le séjour à Paris dont nous avons parlé dans notre *Introduction*.

comme autant de *nobles et de prêtres* (1). L'esprit public est bon. Les Robespierristes n'ont pour eux que les assassins de profession. Je crois que sous peu de jours, la Convention prendra couleur pour faire cesser cette lutte bien facheuse pour la prospérité et le calme de la République. Envoie-moi toutes les pièces que ton intelligence jugera nécessaire pour la defense de la cause sacrée des patriotes. Dis mille choses à tous nos braves patriotes. Je voudrois avoir le temps de leur écrire à tous. Tu connois combien mes moments sont remplis. Salut et fraternité. Ma femme et mon frère te saluent.

J.-S. Rovère.

Rovère à Goupilleau.

Paris, le 30 fructidor l'an II de la République une et indivisible (*16 Septembre 1794*).

Je fais repartir, mon cher ami, le citoyen Blahier que tu m'avois adressé avec des dépêches dont je t'ai déjà rendu compte. Il te dira les efforts que font les scélérats composant la queue de Robespierre pour rétablir la terreur et porter le complément de la désolation et de la destruction sur le territoire françois. Ils n'en viendront pas à bout. Déjà plusieurs Sociétés populaires se sont exprimées avec l'énergie

(1) Le mot d'ordre des terroristes était, en effet, d'affirmer que Rovère et Goupilleau ne s'intéressaient qu'à des aristocrates et à des prêtres, et que parmi les citoyens incarcérés pendant la mission de Maignet, il n'y avait que des ennemis de la République et point de patriotes.

de celle d'Avignon (1). Soutenez votre courage, nous vous soutiendrons. Point de composition, ni de ménagement avec le crime. Il veille et bientôt il nous assassinera. Lindet (2) doit faire son rapport demain. Il doit fixer l'opinion publique qui n'attend que la sanction de la Convention pour se prononcer définitivement. Mon frère et ma femme te saluent. Je t'embrasse de tout mon cœur.

(*à suivre*)

MICHEL JOUVE
MARCEL GIRAUD-MANGIN.

(1) Après avoir soutenu le parti de Rovère, puis celui de Moureau et de Maignet, la Société populaire, mobile et changeante comme l'opinion des foules, revenait maintenant à Rovère. Une lettre de Trie à Goupilleau, d'Avignon, 16 fructidor an II (2 septembre 1794)' dit : « Hier, le club d'Avignon s'est très bien montré. Les vrais patriotes y dominaient et se sont prononcés... contre les atrocités de Maignet. Leur adresse rend justice aux représentants Rovère et Poultier... ». Papiers de Goupilleau, n° 82, p. 27.

(2) Voir sur ce rapport *Lettres intimes*, p. 22, 23.

MON MAS [1]

Le mas des Gardes n'est pas un mas (2) d'une banalité courante. Il est situé sur la route des Cévennes, à peine à trois kilomètres de Nimes, fille de Rome et comme elle ville aux sept collines. A ses limites viennent mourir les derniers mazets (3). Un grand corps de bâtiment rectangulaire, une cour toute remplie de volailles, un cellier attenant à l'habitation du bayle (4), un jardin d'agrément, ombragé de gros pins parasols, des grenadiers et des figuiers aux larges feuilles, un pigeonnier en ruine étreint par le lierre, une magnanerie et une bergerie séparées du reste des constructions, quatre gros maronniers et un groupe de micocouliers certainement centenaires, forment l'ensemble du logis que j'ai choisi pour retraite.

Le mas des Gardes peut disputer à Guiraudon, aux Tours de Séguin, au mas de Rouvière, la royauté de la garrigue nimoise. Ce mot de « garrigue » doit assurément rendre réveurs ceux qui ne connaissent ni le Languedoc, ni la Provence. Donc, un mot d'explication s'impose. L'expression de « garrigue » est un terme générique qui sert à désigner des colli-

(1) Extrait des Lettres de ma Garrigue, en cours de publication.

(2) Ferme méridionale.

(3) Petites propriétés des environs de Nimes, plantées d'oliviers et de vignes, généralement avec habitation.

(4) Agent rural.

nes à peu près dénudées que recouvrent quelques plantes de thyms, de lavandes ou de buis, et que les propriétaires abandonnent d'ordinaire aux troupeaux. C'est aussi un assemblage de rochers, au milieu desquels vivent côte à côte des chênes-verts rabougris, des micocouliers, des oliviers, et à leurs pieds une foule de petites plantes aromatiques recherchées par les botanistes, qui, à l'approche du printemps donnent à cette contrée, l'aspect d'un vaste jardin mal peigné.

La poésie qui se dégage de la garrigue nimoise a une saveur que n'apprécient pas toujours les habitants de la ville, habitués aux jardins et aux squares d'une fraîcheur factice. La fleur qui naît au bois et aux champs, isolée sous le seul regard du Créateur, a pour moi plus de charmes que son orgueilleuse sœur des parterres ; je lui trouve dans son agreste beauté, des parfums aussi purs, une corolle aussi légère, des couleurs aussi brillantes qu'à celle qui s'estime plus belle parce qu'elle a été dorlotée depuis sa naissance par un habile horticulteur.

Les menthes, le thym, la lavande, toutes ces odorantes fleurettes n'ont-elle pas aussi leur utilité ? Bien séchées à l'ombre, je les enclos en de mignons sachets de taffetas ou de mousseline, puis je les glisse dans mon armoire à linge, où achèvera de mourir leur petit cœur parfumé. Et plus tard, beaucoup plus tard peut-être, en fouillant ces armoires, je sentirai encore passer dans la toile ou la percale, comme un peu de l'odeur fraîche des collines où si doucement coulèrent pour moi des heures bénies.

C'est au milieu de cette nature que j'écris ces *Lettres*, loin du bruit des agglomérations, des disputes de la politique, des cancans du jour, du sifflet

des locomotives, du cri rauque des cornes des tramways, laissant ma pensée voltiger, indépendante, entre l'observation de la nature et celle des esprits. C'est là, pour moi, une sorte d'idéal de l'existence. La source qui bruit entre les rocs, le grillon qui se plaint caché dans les herbes, les oiseaux qui chantent au milieu des branches, le vent qui gémit dans les rares grands arbres dont les têtes jettent un peu d'ombre autour de mon mas, suffisent à m'intéresser.

A ce genre de vie, les idées philosophiques naissent d'elles-mêmes, d'autant mieux que l'on se trouve dans un milieu reposé et d'une originalité sauvage.

J'ai assez vécu parmi les hommes, dans les agitations de la vie politique, au milieu des intrigues d'un parlementarisme aux abois, j'ai assez parcouru les diverses parties de l'Europe, j'ai connu d'assez près les horreurs grandioses de la guerre, en même temps que les décadences de toutes sortes qu'engendrent les périodes de paix trop prolongées, pour avoir le droit de venir conclure sur le passé et le présent, dans ce coin de terre qui, comme celui d'Horace, me plait le plus :

Ille terrarum mihi, prœter omnes,
Angulus ridet. . . . .

Les amis qui m'ont connu si actif et si remuant à la ville, seront un instant surpris de ma détermination de vivre pour ainsi dire en ermite, dans ce pays de garrigues, si silencieux, et qui parait être la fin du monde ; mais ils reviendront sûrement de leur étonnement et de leurs appréciations, lorsqu'ils auront lu et fermé ce livre.

Ils diront alors : « Il faut convenir que notre ami avait, en somme raison, qu'il a choisi la bonne part. Il a trouvé au mas des Gardes, non seulement la tranquillité d'esprit et le repos, mais encore il a su résoudre le problème de la vie simple et normale. Il y a réconforté et son corps et son âme, et il a pu y travailler aussi à guérir ses semblables, inquiets, soucieux, névrosés par la vie compliquée du monde moderne, en leur présentant son exemple. »

Est-ce bien vivre que vivre à la vapeur, passer son temps à courir affairé de çi et de là, discuter inutilement dans des cafés ou dans des cercles, s'occuper des uns et des autres, soigner une santé constamment compromise par toutes sortes d'émotions ou d'excès, courir les grandes routes en automobiles, donner des idées à ceux qui n'en ont pas, prendre des initiatives désintéressées qui vous valent ensuite la critique des jaloux ou des imbéciles, chercher à rendre service à ses concitoyens, à patronner les arts et les lettres, pour ne recueillir en retour qu'ingratitude et dédain ? Combien tout ce petit monde d'oiseaux, d'insectes, de cri-cris et de cigales, qui vit autour de mon mas m'intéresse plus que toute cette fourmillière bavarde des villes !

Dans mes promenades solitaires, le fusil en bandouillière et souvent la pipe à la bouche, que de pensées assiègent mon cerveau ! J'ai conscience que je ne suis pas un déraciné, que je foule bien ce sol natal qui a nourri mes pères et les a rendu heureux. Combien je plains alors ceux que les circonstances ou des résolutions prises à la légère font courir vers la Ville-Lumière ! Combien de chères choses défuntes, combien de chaudes douceurs natales abandonnées pour les artifices de la vie pari-

sienne et la brume contaminée des boulevards ! Quelle tristesse à supputer le nombre de ceux qui s'épuisent et meurent d'indéfinissable chagrin sous le coin de ciel qui s'aperçoit entre les cheminées d'une rue grise, cependant qu'un clair soleil illumine le coin de province et dore les murs familiers où jadis s'épanouissait leur âme.

Mon esprit se reporte aussi malgré moi, vers ces demeures somptueuses où vivant ceux qui détiennent les grandes fortunes de ce monde. Je ne suis certes pas de ceux qui les jalousent ; il faut laisser ce sentiment aux sots et aux ignares. Je ne puis cependant m'empêcher de plaindre ces hommes écrasés sous le poids de leur or, vivant au milieu de toutes les félicités trompeuses de la civilisation ou des soucis engendrés par leur situation même, qui ne savent pas le plus souvent trouver le bonheur en consacrant leurs ressources et leur temps à des œuvres pies et véritablement humanitaires, ou à de grandes conceptions artistiques. Les privilégiés de la fortune passent généralement une bonne partie de leur existence à s'interroger soucieux et moroses, sur l'emploi de leurs rentes.

Que ferai-je demain, se disent-ils, de mes pas, de mon or, de mes loisirs ? Ne suis-je pas volé ou exploité par mes employés, ma comptabilité est-elle en ordre, mes valeurs en portefeuille, montent-elles ou baissent-elles, quel placement ferai-je demain ? Et puis comment me débarrasserai-je aujourd'hui des importuns, des tapeurs, des exploiteurs, des solliciteurs, des brasseurs d'affaires, de tous ces gens qui viennent gâter mon existence, comme les parasites viennent ronger les troncs d'arbres ou manger les fruits ? Et pas un moment de repos, pas

une minute pour ouvrir le livre du jour, vivre d'idéal ou terre à terre, pas un instant de ce doux repos d'esprit, qui permet d'élever son âme vers des régions sereines.

Et si quelquefois, ces faux heureux, se prennent à penser la mort, quelles déceptions, quel effondrement! Il doit leur venir apparemment à l'idée que le sort du bohême qui vit au jour le jour, que celui du petit cultivateur qui se contente de son modeste coin de terre, que celui du gitano qui transporte dans sa roulotte sa famille et tout son bien, est plus enviable que le leur et que l'éternelle histoire du savetier et du financier sera toujours vraie. Ne sont-ils pas, ces milliardaires ou ces simples millionnaires, enchaînés, ligottés par la fortune et harcelés comme le fauve que l'on chasse dans la forêt ?

C'est en pensant à toutes ces choses que je me sens heureux de vivre simplement dans cette garrigue embaumée et fleurie du mas des Gardes, et que je me demande si l'éphémère bonheur terrestre est bien celui que poursuivent tant de gens.

Quand la tournée intéressée du propriétaire et la contemplation de la nature ont suffisamment occupé quelques heures de ma journée, je m'installe alors dans une des salles voûtées de mon mas, et là je retrouve mon journal et mes vieux amis les livres, ou mes cartons remplis de gravures, de notes, d'autographes, de portraits rares, d'illustrations curieuses. Je les passe en revue, je les interroge ; il semble que je cause avec eux.

Le passé m'apparaît sous la forme de monuments, de littérateurs, d'hommes d'Etat, d'artistes. Quelle joie pour moi, quelle satisfaction spirituelle que celle de relire leurs œuvres ou de les voir en imagi-

nation dans les musées, dans les bibliothèques ou chez les collectionneurs ! Ils sont aussi immortels puisqu'ils vivent constamment dans leurs œuvres et qu'ils sont pour nous un enseignement.

Et c'est ainsi que je passe là encore les plus doux instants de la journée, la plume à la main, déversant sur le papier toutes les exubérances de mon imagination.

Souvent aussi, j'écris à ceux que j'aime, éloignés momentanément du foyer paternel, à la recherche, au grand foyer de Paris, des sensations intellectuelles nécessaires à leur entrée dans la vie, à leurs aspirations, à la réalisation de leurs rêves. Il n'y a pas pour moi de passe-temps plus doux que de m'entretenir ainsi, de loin, avec ceux qui occupent dans ma pensée la place la plus chère. Pour qui connaît Paris comme moi dans tous ses détours, dans toutes ses embûches, sous toutes ses faces, c'est décharger mon cœur d'un grand poids que de prémunir la jeunesse inexpérimentée et ingénue contre tous les dangers du monde et d'essayer de la diriger vers un idéal et une espérance.

Et quand je considère que trois ou quatre heures de travail intellectuel sont suffisantes pour quelqu'un qui a déjà droit à la retraite, je reprends mon bâton et me voilà de nouveau errant à travers les sentiers de chèvres, allant observer mon troupeau dans les champs, bavarder en langue du pays avec le pâtre, qui, lui, passe son temps à chanter ou à fabriquer des colliers en bois de chêne pour y attacher les sonnailles des béliers, et à sculpter des racines de buis ou des tiges de cades. Et le bon berger ne se doute pas que le langage imagé qu'il parle ou qu'il chante est plein d'étymologies grecques, celtiques

ou latines, qu'il est lui-même en quelque sorte un poëte. Et quand j'ai épuisé tous les sujets de conversations que comportent nos situations réciproques, je reprends ma promenade, foulant aux pieds la terre maigre de ma garrigue.

J'arrive ainsi à un groupe de rochers au milieu desquels sont nés des figuiers sauvages, d'où l'on découvre une vue charmante d'un côté sur les Cévennes, de l'autre sur les montagnes de Provence. C'est le moment d'ouvrir l'Horace ou le Virgile, que j'ai fait voyager dans ma poche. Nuls mieux que ces bons poètes du Latium n'ont peint avec des couleurs plus vives et plus fraîches, n'ont décrit avec plus de grâce et de vérité, les beautés simples et grandioses de la nature, le calme et les accents si pénétrants de la vie des champs. L'âme rêveuse et tendre de Virgile se complaisait par dessus tout au souvenir des scènes de cette vie qui avait été celle de son enfance et que les splendeurs de la vie somptueuse de Mécène ne lui faisaient pas regretter, tant son enfance avait été si bien bercée par les chansons des Tityre et des Mélibée.

Virgile se servait de son imagination, non pour créer le fond de ses tableaux, comme font certains peintres ou littérateurs qui n'ont jamais vécu avec la nature, qui ne l'ont jamais vue de près, mais pour en orner le cadre et en idéaliser la perspective. On croit voir les objets qu'il décrit ou assister aux scènes pastorales qu'il esquisse ; on croit entendre les mélodies des oiseaux, le murmure des ruisseaux, le son des clochettes qui tintent au cou des brebis, les romances langoureuses et plaintives des bergers ; on respire avec lui le parfum des prés, l'odeur des foins de la prairie.

Toutes ces bonnes choses-là, je les savoure et je les hume dans ma solitude. Les ermites de la Thébaïde n'auraient pu supporter leur isolement, s'ils n'avaient puisé dans le travail quotidien et la méditation, les forces nécessaires pour vivre de cette vie toute mystique, si étonnante pour tant d'esprits épais. Je puise comme eux, aux sources mêmes de la nature et des occupations de la pensée, le secret de mon bonheur.

Les anciens aimaient aussi la nature, mais comme on aime une belle œuvre, un tableau et une statue de haute valeur, ou comme on admire une jolie personne. Ils avaient le culte de la Beauté. Mais ils ne goûtaient, dans leur contact avec l'œuvre plastique, que l'attrait de la beauté physique; ils ne cherchaient, en se rapprochant d'elle, que les jouissances vulgaires de la sensation. Cela tenait au matérialisme même de leurs idées religieuses. Le christianisme a spiritualisé, idéalisé, symbolisé les sensations qui font naître en nous le spectacle merveilleux de la nature et celui des œuvres humaines. L'univers s'est soudainement agrandi, le monde moral s'est plus amplement révélé et nous a fait entrevoir les portes de l'Infini. De là, une source nouvelle d'émotions pour nos âmes ; de là, ces élans spontanés de nos cœurs, ces vagues aspirations de nos pensées vers un idéal mystérieux.

Les chants du cygne de Mantoue sont comme un écho anticipé des vibrations de la lyre chrétienne. Une inquiétude secrète semble tourmenter l'âme du grand poète latin, âme devineresse de l'avenir et comme comprimée dans les dogmes étroits du polythéisme. On sent en lui comme le premier souffle des idées nouvelles et comme les premières brises

d'un nouveau monde entrevu dans le lointain des vagues et les mirages de l'horizon. Virgile est dans l'ordre du sentiment ce que Platon est dans l'ordre des idées, le précurseur de l'ère nouvelle qui se prépare. Il a des accents qui nous pénètrent, des tristesses morales qui nous touchent et nous remuent. Il est presque un poète chrétien.

C'est avec ces pensées que je regarde autour de moi, que je suis de l'œil, là-bas, ce troupeau qui rentre à la bergerie, que je guette la disparition du soleil derrière le monticule touffu, et qu'enfin je me prépare à gagner mon logis, lorsque les ombres descendent déjà sur la terre, lorsque les voix de la solitude se raniment au chant des insectes et de l'oiseau de Minerve.

Ma journée n'est cependant pas terminée encore. La veillée, au Mas des Gardes, est toujours charmante. C'est l'écurie, c'est la jasse (1) qui m'intéressent, ce sont aussi les chants que les valets de ferme font entendre avant de monter au pailler (2). Et puis, c'est la prière du soir, c'est l'entretien, pendant quelques instants, avec l'esprit divin, qui vient clore des heures si rapidement passées.

ADOLPHE PIEYRE.

(1) C'est ainsi qu'en langue d'oc on appelle les bergeries.

(2) Grenier à foin ou à paille où couchent les hommes.

APRÈS LA CHUTE

Ève au creux d'un rocher trayait une brebis ;
Le mâle enfant Caïn, ayant pris l'autre pis
Dans sa bouche, se mit à boire à perdre haleine.
Et c'était un silence infini dans la plaine,
Dans cette plaine immense et sous les monts géants ;
Un silence éternel comme les cieux béants,
Qui de par Jéhovah avaient craché la terre !
Or trois âmes déjà connaissaient la lumière ;
Le monde était scellé trois fois de pas humains,
Et vivaient en ce temps Adam, Ève et Caïn.
Les arbres s'étendaient touffus et fantastiques ;
Et, quand le ciel grondait pris de fureurs bibliques,
Ils tremblaient éperdus, dans l'air qui mugissait,
Et l'on eût dit que tout l'enfer sur eux passait.
Alors levant la main, Dieu calmait ces orages ;
La tête du soleil déchirait les nuages :
C'était comme un mystique et doux enfantement.

***

Ève assemblait des peaux pour faire un vêtement ;
Caïn nu comme l'eau qui passe en somnolence,
Jouait rieur ayant pour vertu l'innocence.
Il s'ébattait tout nu parmi d'antiques fleurs,
Et les blés mûrissants arrosés de sueurs.

(1) Extrait d'un volume en préparation.

A peine si son front sortait des herbes hautes ;
Son petit pied nerveux faisait crouler les mottes,
Et tout l'espace entrait dans ses yeux élargis,
Avec les monts, la plaine et les flots endormis.
Ève le regardait : Tenant encor de l'ange,
Il posait sans savoir sa chair d'or sur la fange ;
Car l'Éternel voulait faire à chaque homme enfant,
Afin qu'il le perdît, un éden triomphant.
La faute ainsi devait se répéter sans cesse :
Ève courba la tête et sentit sa détresse.

*
* *

L'écume s'épandait des naseaux du soleil ;
Des toisons de moutons teintes de sang vermeil,
Comme au couchant la laine épaisse de la nue,
Séchaient en exhalant fumante une odeur crue.
L'onde, ainsi qu'une lame aux multiples reflets,
Dans un bruit de métal courait sur les galets ;
D'un sanglier gisait la carcasse hideuse,
Et les oiseaux chantaient dans la campagne heureuse,
Et les frelons stridaient dans l'air cuisant et bleu.
Des viandes se tordaient sous les langues d'un feu
Formidable, nourri de quatre troncs de chênes.
Adam chassait encor dans les forêts prochaines ;
On entendait sa voix creuse comme l'airain,
Imposer à l'écho son accent souverain.
Il vint géant tenant une hache de pierre,
Et tirant un lion blessé par la crinière.
Il jeta ses fardeaux dans un coin ; il suait ;
C'était pour Ève et pour leur petit qu'il tuait,
Quand farouche la faim, ainsi que dans un antre,
De ses griffes d'enfer leur labourait le ventre !
Et son torse velu se gonfla lentement.
Ève au devant de lui marchait timidement ;
D'un élan maternel elle lui prit la tête ;

Il se laissait bercer comme un enfant qui tette,
Et souriait ému. Que le jour était pur !
Leur Caïn, comme il venait bien dans cet azur !
Comme Dieu leur paraissait bon, dans sa colère,
D'avoir sur leur désert laissé tant de lumière !
Les fauves devenus féroces avaient fui :
Ils ont peur des grands feux qu'on allume la nuit.
De cette fleur d'orange ils planteraient la graine ;
Les prés se répandraient comme la mer sereine,
Les biches faonneraient les cerfs étant féconds ;
Des pommes brilleraient autour des pommiers ronds,
Évoquant l'âpreté que le savoir procure,
Mais pleines des sucs d'or de la bonne nature.
Le travail leur serait doux comme un repentir ;
Vivre pieusement c'est apprendre à mourir,
Et mourir c'est revoir le beau jardin de rêve...
Adam posa sa large main sur le front d'Ève
Et la bénit, elle la femme de sa chair.
Cependant le petit Caïn, d'un geste fier,
Apporta deux blanches colombes pantelantes
Qu'il venait d'étouffer entre ses mains puissantes.
C'est mon sang ! dit Adam joyeux, se trouvant fort
De cette survivance assurée à la mort.
Ève alors défaillit. Sous elle était l'abîme,
Pour arrêter le signe avertisseur du crime,
Elle étreignit Caïn innocent et cruel :
Dans son sein elle avait senti frémir Abel.
Pauvre Ève ! elle saurait l'angoisse des calvaires,
Que graviraient après elle toutes les mères.
Il fallait bien apprendre aux autres le chemin,
Et partager son cœur à tout le genre humain,
Mère des mères ! Et des époques futures
Lui vinrent véhéments les flots des larmes dures.
Elle eut la vision, dans la suite des temps,
Des innombrables fils descendus de ses flancs,
Des bandes d'affamés hâves et pitoyables,
Des jours et des douleurs montant comme les sables,

Sur leur pioche de fer des rustres accablés,
Et des glèbes s'enflant du mystère des blés.
Les spasmes et les cœurs vibraient dans ses artères ;
La chair bramait sa soif, son néant, ses colères ;
Des glaives tournoyaient dans l'ardeur des midis ;
Ces rythmes venaient d'elle et tout était maudit.
D'avance elle pleura toutes les agonies,
Elle eut pour tous les maux des pitiés infinies ;
Elle devina l'urne où foncent les corbeaux,
Et les corps sans baisers couchés dans les tombeaux.
La terre roulerait, traînant l'amas des choses,
Les cadavres, les miels, les cendres et les roses ;
La pluie et le soleil confondraient leurs rayons,
Et des rires naîtraient d'un vol de papillons ;
Car toujours des clartés se mêleraient à l'ombre.
Alors elle sentit le vertige du nombre.
Peut-être un vague orgueil la gonfla de douceur,
D'avoir initié le monde à la douleur,
D'avoir, source de l'être immense déchaînée,
Par son enfantement créé la destinée,
Et d'avoir, dans la vie appelée à périr,
Lancé le battement sauvage du désir.

*
* *

L'ange du soir déjà suspendait les étoiles,
Et l'heure descendait funèbre sous ses voiles.
Dans un nid fait de laine ils se mirent tous trois,
Eux deux serrant leur fils, afin qu'il n'eût pas froid,
Et pour être moins seuls, entre eux ouvrant leurs âmes.
L'amour vainqueur les emportait à toutes rames,
Loin, bien loin des terreurs qu'ils gardaient sous les cieux.
Ils s'en allaient pressés en un essor joyeux,
Forts d'être unis, prêts à la lutte, sûrs de vivre.
La route, ainsi comprise, était aisée à suivre.
Oh ! la regrettaient-ils, la calme oisiveté

Qu'ils chérissaient au temps de l'éternel été ?
N'étaient-ils pas plus beaux dans toute leur misère,
Et plus heureux d'avoir à faire une prière,
De manger avec faim le fruit qu'il faut cueillir,
D'être humbles pour avoir la douceur d'obéir,
De connaître la nuit pour bénir la lumière !
Et, sous les yeux câlins de la lune légère,
Tous les deux dans leur cœur sentant l'espoir germer,
Remercièrent Dieu de pleurer et d'aimer.

CÉCILE SAUVAGE.

POÉSIES

I

SONNET MYSTIQUE

Ecrit sur un exemplaire de « Sagesse »
de Paul Verlaine.

Le Seigneur m'a dit : « Vois, mon fils, j'ai souffert ;
Regarde les plaies dont j'ai le corps meurtri ;
Vois mon flanc saignant, vois ma face flétrie,
Et mon sang pour l'homme en sacrifice offert.

Contemple ma croix, ma couronne et le fer
Perçant mes mains, mes pieds ; vois l'Idolâtrie
Au seuil de ma tombe où Madeleine prie ;
Vois contre son Dieu la terre et les enfers.

Des méchants m'ont fait tous les maux que j'endure ;
Mais malgré leurs cris et malgré mes blessures,
Je reste éternel dans ma divinité.

Que sont contre moi leur haine et leur colère,
Leur ambition et leur vaine chimère ?
Un grain de millet par mon souffle emporté. »

II

LE PRINTEMPS

Le Printemps surgit, radieux
Sous sa flottante chevelure ;
Et dans sa marche lente et sùre
L'allégresse rit dans ses yeux.

L'astre du jour majestueux
A remplir les champs de verdure ;
Le Printemps surgit radieux
Sous sa flottante chevelure.

Les fleurs en tapis gracieux
Forment sa divine parure ;
Au vaste deuil de la nature
Ont succédé les jours joyeux.
Le Printemps surgit, radieux.

GABRIEL DE L'ESPIRANIÈRE.

LE MOUVEMENT
Scientifique et Littéraire
A NIMES

MUSÉES ARCHÉOLOGIQUES

(*Mois de Juin et de Juillet 1907*).

Ce Musée s'est enrichi des objets suivants :

— Un curieux bénitier orné de godrons et creusé dans un bloc de pierre des Lens. Provenant d'une vieille maison, rue de la Calade.

Don de Mlle Rébuffat.

— Trois fragments de sculpture très intéressants pour l'histoire locale : statue de saint, arcatures ogivales ornées de feuillages (gothique flamboyant). L'ancien couvent « des Prêcheurs », dont proviennent ces débris, fut fondé vers 1263, en face la « Porte du Chemin » (emplacement actuel de la maison Bertrand-Boulla). Ruiné au cours des premières guerres de religion, les fragments apportés au Musée sont les seuls, jusqu'à maintenant, qui permettent de nous faire une idée de sa richesse décorative, affirmée d'ailleurs par de nombreux textes du moyen âge.

Don de M. Brahic, négociant, sur proposition de M. Aubert, entrepreneur.

— Plusieurs marques de fabrique sur brique ou poterie arrétine, provenant de Vienne (Isère).

— Débris de sculpture romaine trouvé près de Clarensac et donné par M. Ducros-Auquier.

Un lot de petits objets gallo-romains, remis par M. G. Mingaud, conservateur du Museum d'histoire naturelle.

— Très intéressants débris de céramique gauloise, provenant de fouilles effectuées dans une immense caverne du Larzac près du village de Cros (Hérault). Ces débris étaient accompagnés d'une belle fibule en bronze du type dit « de la Tène III » et de plusieurs autres objets en bronze, caractéristiques de la même époque.

— Un portrait à l'huile de l'éminent archéologue nimois Auguste Pelet. Ce tableau, légué à la ville par Mlle Mathilde Fontanès, est signé Jules Salles et porte la date 1852. Il a pris place au sein de l'intéressante collection des Monuments en liège, œuvre admirable de patience et de précision, à laquelle notre savant compatriote consacra plusieurs années de son existence.

BIBLIOGRAPHIE

Lss Sources de l'Histoire de France depuis 1789 aux Archives Nationales, par Charles Schmidt (1).

« *Votre manuel n'est pas seulement utile : il est indispensable et il n'y a pas besoin de lui souhaiter bon succès, puisque nul historien de la France moderne, apprenti ou maître, ne pourra s'en passer...* » Ce témoignage de l'un des maîtres de l'histoire contemporaine, M. Aulard, est assurément la meilleure garantie que le volume de Monsieur Schmidt comble une lacune et rendra de grands services.

Les conseils qu'il renferne sur la manière dont on a accès et dont on fait une demande de recherches aux Archives nationales, les renseignements qu'il donne sur la Salle de travail, l'énoncé qu'on y trouve des différentes séries à consulter pour l'histoire politique, administrative, religieuse, économique et sociale de la France depuis 1789, l'énumération qu,il fournit des séries départementales actuellement classées et communicables, tout cela en fait un instrument de travail « indispensable ». L'histoire locale et l'histoire générale, les monographies régionales et les travaux d'ensemble sur la période contemporaine seront singulièrement facilités par ce manuel commode et pratique. Ajoutons qu'il contient toutes les indications relatives non seulement aux départements actuels, mais encore à tous les départements étrangers — allemands, belges, hollandaia, italiens, suisses — qui ont formé l'Empire français au temps de sa plus grande extension. Ainsi que l'écrit M, Aulard, grâce à cet excellent guide : « *tout travaillleur saura ce qu'il peut trouver ct ce qu'il doit demander aux Archives nationales.*

(1) Paris — Honoré Champion, 5, quai Malaquais — 1907.

*
* *

Les Marins d'Arles pendant la tourmente révolutionnaire, par Émile Fassin (1).

M. le Conseiller Émile Fassin dont les travauv relatifs à l'histoire arlésienne sont universellement connus, vient d'ajouter une nouvelle brochure à celles, si nombreuses et si bien documentées, qu'il a déjà publiées sur le sujet qui lui est cher. C'est de la marine arlésienne pendant la Révolution qu'il nous entretient aujourd'hui.

Tout ce qui touche à la vieille cité provençale, si pleine de pathétiques souvenirs mérite l'attention. La période de la Terreur y est particulièrement intéressante. M. Fassin a eu l'heureuse fortune de posséder des notes écrites par des capitaines de barques arlésiennes pendant la tourmente révolutionnaire, et il nous donne de ces manuscrits une analyse pittoresque et mouvementée.

On remarquera les pages où il nous est conté comment on débaptisa les bateaux d'Arles en même temps que les rues, les péripéties du cabotage de *l'Aimable Colombe* aux embouchures du Rhône, les aventures du patron Pierre Giot, un *chiffoniste*, fuyant les terroristes, bien loin, à travers les golfes de Provence et les canaux du Languedoc.

On aurait aimé que M. Fassin enrichit sa brochure de quelques notes pour nous faire connaître par suite de quelles circonstances les registres de ses marins sont arrivés jusqu'à lui, les origines familiales de ces rudes navigateurs, types remarquables de l'énergie arlésienne, les raisons qui les déterminèrent à écrire.

Malgré cette lacune que la profonde érudition de M. Fassin eut facilement comblée, son étude n'en demeure pas moins une précieuse contribution a l'histoire d'Arles et de la Révolution dans le Midi. M. J.

(1) Valence — Imprimerie Valentinoise, place Saint-Jean—1907.

*
* *

Eugène Arnaud, sous-préfet. **Le Rôle social du Sous-Préfet dans une démocratie** (in Revue générale d'administration, juin-juillet 1907. p. 148-70, Paris, Berger-Levrault).

Il y a plus de chances d'être bien renseigné sur une fonction, si l'on écoute un professionnel, et l'article de M. Arnaud sera d'autant mieux accueilli, que l'auteur sait ce dont il parle, par une pratique de plusieurs années. Il a été, auparavant, chef de cabinet de préfet, et a pu se rendre compte, à fond, du rôle du préfet, comme de celui du sous-préfet.

Ce n'est pas d'aujourd'hui qu'on parle de supprimer les sous-préfets. Je pense qu'ils n'ont jamais été plus solides. M. A... voudrait qu'on les déchargeât d'attributions inutiles dont il donne une liste assez longue, qu'on leur maintint les attributions utiles, qui sont en bien plus grand nombre, et qu'on leur donnât des attributions nouvelles, six ou sept, se rapportant à l'administration communale, pour la plupart. Son but est de rapprocher le pouvoir des administrés. Le rôle des sous-préfets en serait agrandi et fortifié.

En ce qui concerne le rôle administratif du sous-préfet, M. A... incline à s'inspirer de l'organisation du *Kreis* en Alsace, où le *Kreisdirector* montre beaucoup d'activité et a des pouvoirs importants.

En ce qui concerne le rôle social, M. A... s'en fait une haute idée. Pour lui, le sous-préfet doit être un éducateur de la démocratie, la guider vers la compréhension, le respect, la bonne utilisation des lois. Il se trouve en contact avec les masses profondes du pays, connaît leur âme et leur vie propre. C'est une condition de succès.

Certes, si le sous-préfet se trouvait en mesure d'élever le niveau intellectuel et moral, d'augmenter la prospérité autour de lui, qui oserait dire que son action est inutile ?

Dans l'état d'anarchie et de démagogie où notre pauvre Midi se débat depuis deux mois, le sous-préfet de Céret,

par des visites dans les communes, est parvenu à faire retirer des démissions municipales. Ce bon serviteur a illustré *a posteriori* le programme que traçait M. A... bien avant les tristes événements de notre région. Il l'a fait avec une organisation très imparfaite. C'est la démonstration de tout le bien que des hommes dévoués et éclairés seraient à même de réaliser, sous la direction bienveillante et amicale du préfet, si leurs attributions étaient plus larges.

L'étude de M. A... témoigne d'une compétence dans les questions administratives, d'un patriotisme et d'une sagesse auxquels on ne peut que rendre hommage.

En voici la conclusion :

« Le problème de la réorganisation administrative des départements ne pourra être définitivement résolu s'il est basé seulement sur la territorialité. Ce problème comprend d'autres termes plus importants. Nous avons essayé de les indiquer. L'arrondissement, agrandi ou non, fera alors partie d'un tout équilibré et harmonieux, qui aboutira inéluctablement à une plus grande liberté, à une plus grande collaboration de tous les citoyens à l'administration rationnelle de leurs intérêts et de ceux de l'État ».

X...

L'Administrateur-Gérant : F. Bois.

Nimes. — Imprimerie Générale, rue de la Madeleine, 21

CORRESPONDANCE INTIME

DU

CONVENTIONNEL ROVÈRE

APRÈS LA TERREUR

(suite)

Goupilleau à Rovère

Carpentras, 1^r jour des sans-culotides, an II *(17 Septembre 1794)*.

Quelle affreuse nouvelle m'apprends-tu, mon ami ? Quoi, Tallien assassiné ! Tallien dont rien n'égale le patriotisme et le courage ? N'en doutons pas un instant, il démasque, le premier, Robespierre; et ce sont les légataires de Robespierre qui ont voulu l'en punir. Mais il vit ; il vivra pour nous dire encore de grandes vérités, pour dévoiler ces affreux mystères d'iniquité, ces complots infernaux tramés par une poignée de scélérats, qui veulent que la République ait été fondée pour eux seuls, et qui ne veulent que cadavres pour s'en partager les dépouilles. Rendons donc grâces au ciel, de ce qu'il a conservé ses jours, et tirons un grand parti de ce malheur. Le peuple, cette fois ne nous le pardonneroit pas, si

nous ne savions en profiter pour pulvériser cette secte impie.

Cette lettre, mon cher ami, est pour toi et Le Blanc, à qui je te charge de faire mille amitiés de ma part, et de dire que je n'ai pas absolument le tems de lui écrire. Je vous renvoie tous les deux à ma copie de mes dépêches au Comité de Sûreté générale, à qui, dans l'amertume de mon âme, je dis de grandes vérités, que tu appuyeras sans doute. J'écris également, au Comité de Salut Public (1). Dis à Le Blanc (2) que j'ai reçu ses lettres. J'ai reçu les tiennes, j'ai reçu tes brochures. Tu es un loyal ami : tu songes à moi, et tu as bien raison parce que je te suis bien attaché.

J'organise tant que je peux les Comités révolutionnaires. Je te réponds de leur bonne composition. Marque moi tous les jours ce qui se passe à la Convention. Les séances vont devenir bien intéressantes. Sois à la tribune à côté de mon digne ami Merlin (3). Mais dis-lui de ma part que le sort de Tallien le menace, ainsi que nous qui sommes les vrais amis de la liberté. Serrez-vous tous. Sauvons la patrie au péril de notre vie ; et si nous périssons par les assassinats, notre mémoire sera au moins chère à nos neveux.

A Avignon, tout est assez calme en apparence. Mais il me faut un bataillon ou un escadron. Fais qu'on m'envoie celui de Vienne. Les agitateurs commencent à avoir peur ; et ils n'ont pas tort. J'aurai raison d'eux ou ils m'assassineront.

(1) La lettre au Comité de Salut Public se trouve dans Aulard, *correspondance*... T. XVI, p. 766.

(2) Sur Le Blanc voir la lettre de Rovère du 23 fructidor et la note.

(3) Merlin de Thionville. Voir la lettre de Rovère du 5 fructidor.

Tureau (1) a passé ici hier exprès pour me voir. Il se rend à l'armée d'Italie. Tu sais que Prost (2) en est rappelé. L'intention de Tureau est de me demander à sa place pour coopérateur. Ne t'y oppose pas, fais que cela soit. Tu penses bien que je préfererois de me battre contre les Piémontois que d'avoir seulement affaire à une demi-douzaine de légataires de Robespierre.

Rappelle moi au souvenir de nos vrais amis qui sont ceux de la patrie. Ne perdons pas courage, nous vaincrons. A ton frère, à ta femme, mille et mille amitiés. Tout à toi pour la vie.

Repose toi sur moi : je ferai tes commissions.

Rovère à Goupilleau

Paris, le 1er sans culotide de l'an II de la République une et indivisible *(17 septembre 1794)*.

Le courrier que tu avois expédié, mon cher ami, est reparti ce matin. Ma lettre arrivera avant lui par le défaut de voiture et le besoin d'économiser. Nos coquins d'Orange et pays voisins sont toujours ici à intriguer. J'espère que l'on prendra des mesures, aujourd'hui ou demain. Vous êtes dans le cas, vous représentans du peuple dans les départements, d'en provoquer de salutaires. Si vous ne profitez pas du moment, le sort commun que nos ennemis nous

(1) Louis Turreau de Linières, membre de la Convention pour le département de l'Yonne, cousin du général Turreau, connu par sa dure repression des Vendéens ; — nommé commissaire à l'armée d'Italie, en septembre 1794, il y passa une année.

(2) Prost (Claude-Charles), député du Jura à la Convention.

préparent vous atteindra. Ils veulent, ces scélérats, égorger les amis sincères de la liberté et de l'égalité. Mon frère, ma femme te saluent. Mille choses à notre ami Perrin.

Rovère à Goupilleau

Paris, le 2me sans culotide l'an II de la République une et indivisible *(18 septembre 1794)*.

Je te fais passer une lettre de Lombard la Chaux (1), mon cher ami. Aujourd'hui le grand rapport de Robert Lindet(2) sur l'état de la République française. On le dit bon. Chacun est dans l'attente de voir d'où nous venons ? où nous sommes ? et où nous allons? Voilà le problème qu'il va résoudre.

Maignet est arrivé depuis quelques jours. Il s'est manifesté hier à la Convention ; il a beaucoup chuchoté avec Granet (3), Moïse Baile (4), etc. Les coupe-jarrets d'Orange fondent de grandes espérances sur lui. Nous verrons de les déjouer. En attendant, fais marcher les mandats-d'arrêts contre

(1) Lombard-Lachaux (Pierre), né à Beaufort (Drôme) en 1744, mort à Crest (Drôme) en 1807 ; était ministre protestant lors de la Révolution. Maire d'Orléans en 1792. Député du Loiret à la Convention, ami de Robert Lindet.

(2) Sur ce rapport cf. *Lettres intimes*, p. 22.

(3) Granet (François-Omer), ancien administrateur, et député des Bouches-du-Rhône à la Convention, né à Marseille en 1758. Maignet, pendant sa mission à Marseille, l'avait rendu hostile à Rovère et à ses amis. Plus tard maire de Marseille et Chevalier de la Légion d'honneur.

(4) Bayle (Moïse) né à Genève en 1756, devenu administrateur puis député des Bouches-du-Rhône à la Convention ; successivement accusé de terrorisme et de réaction ; avait partagé l'hostilité de Maignet contre Rovère et son parti dans le Vaucluse. Employé au bureau de la police sous le Directoire.

les assassins. Le salut de la République l'exige, et la dignité de la République le commande.

On nous annonce qu'Auguis et Serres suivent votre exemple, et qu'ils changent l'air affreux de ce département en bonheur. Continuez, mes amis, à vous faire louer et bénir.

Je te remercie, ainsi que Perrin, de ce que vous avez fait pour Gérard, l'approvisionneur du midi, et pour ....nard (1), ancien président du Tribunal criminel de Nismes, victime de Voulland (2). Mon frère et ma femme te saluent. Dis bien des choses à Magnon. Sa femme pleure de son silence. Je t'embrasse de tout mon cœur.

Goupilleau à Rovère

Carpentras, le 3e jour des sans culotides l'an II de la République Française une et indivisible *(17 septembre 1794)*.

Tu es bien aimable, mon cher Rovère, de m'écrire aussi exactement et de me tenir au courant de ce qui se passe à Paris. Je vois avec plaisir que les vrais amis de la patrie se rallient pour étouffer les intrigants et les légataires de Robespierre. J'entends d'ici la voix de Stentor de Merlin et de Freron, et au tribunal révolutionnaire il me semble voir la justice

(1) Nom illisible dans le manuscrit, mais qui désigne certainement Louis Eynard nommé par Rovère et Poultier, le 15 frimaire an II (5 décembre 1793), président du tribunal criminel du Gard. Originaire de Grenoble, il professait à Nimes « les belles lettres. » Voir sur lui Rouvière, *Histoire de la Révolution dans le Gard*, T.4, p. 165, 604.

(2) Voulland (Jean-Henri), né à Uzès en 1751, mort à Paris en 1801, avocat, député du Gard à la Constituante et à la Convention, dénoncé par Lecointre comme complice de Robespierre.

et l'humanité demander vengeance des atrocités commises par Carrier contre mes infortunés compatriotes.

Je te dirai avec autant de plaisir que de franchise que tout va assez bien icy, que l'esprit public y est bon, que la représentation nationale y est respectée et que les glapissemens de 3 ou 4 coquins y sont étouffés par les cris vigoureux et unanimes des vrais républicains. J'espère qu'il viendra un tems ou je pourrois t'en dire autant d'Avignon ; mais cela dépend beaucoup de la Convention ; qu'elle n'écoute pas, qu'elle rejette les ambassadeurs de Moreau et compagnie, au lieu de bien les accueillir et tu verras bientôt le calme reparaître dans le midi.

Je t'envoie deux tableaux du Comité de Surveillance réorganisé par moi, je te ferai successivement passer les autres ; ils sont du goût du peuple et j'en augure bien ; mais ne les montre encore à personne, parce que je ne les ai pas fait passer au Comité de Sureté Générale. J'ai fait ici à peu près ce qu'il y avoit de plus pressé. Demain je vais coucher à l'Isle (1) où j'ai quelques affaires et le lendemain à Apt où je serai deux jours. Perrin me demande à grands cris pour nous rendre à Montpellier, que notre présence est très nécessaire. Adresses-y moi tes lettres, jusqu'à ce que je te dise de me les adresser ailleurs. Mille amitiés à ta femme, ton frère, le brave Fréron, Barras, Pomme et tous nos bons voisins de la Montagne.

J'écris au Comité de Sureté Générale et je lui envoie copie d'un mandat-d'arrêt contre trois fameux agitateurs de Mondragon (2).

(1) L'Isle-sur-Sorgue près de Vaucluse.

(2) Commune de l'arrondissement d'Orange, canton de Bollène.

Rovère à Goupilleau

Paris, le 3me jour des sans culotides l'an II de la République une et indivisible *(19 septembre 1794).*

J'ai reçu hier, mon cher ami, tes dépêches du 26. Je ne conçois rien à la conduite de Jambon St-André. Comment peut-on enlever les forces à des commissions qui font tous leurs efforts pour rétablir l'ordre? Ta lettre au Comité est dans le bon genre.

Le rapport de Lindet est fixé à aujourd'hui. Hier soir, à 10 heures, les continuateurs de Robespierre ont tenté une escarmouche au Palais Egalité. Ils avoient sali les murs de Paris pendant la nuit précédente de mille infamies contre la Convention. Ils appeloient l'insurrection et la rebellion. Leurs vues criminelles n'ont pas réussi. Ils ont été chassés, battus, et un peuple immense crioit : Vive la Convention. Plus d'oppresseurs, plus de queue de Robespierre, plus d'égorgeurs ! etc. Ces scélérats disoient hautement qu'il falloit s'opposer à la liberté de la presse, détruire les imprimeries, se rallier aux Jacobins, et assassiner certains députés. Tu entends bien qu'il s'agissait de Tallien, de Fréron, de Lecointre (1), et autres fidèles députés. Je t'embrasse de tout mon cœur.

(1) Né à Versailles en 1744, administrateur, puis député de Seine-et-Oise à la Législative et à la Convention ; régicide. Hostile au clergé, avait proposé une loi obligeant les prêtres à se marier ; non moins hostile à Robespierre et aux terroristes, puis à Bonaparte.

Sur l'incident du Palais Egalité, (Palais Royal), dont parle Rovère, voir *Réimpression du Moniteur*, T. 22, p. 4 et seq, p. 42.

Rovère à Goupilleau.

Paris, le 4[me] sans-culottide, l'an II de la République une et indivisible *(20 septembre 1794)*.

J'ai conféré, mon cher ami, avec le Comité de Salut public sur l'état de dénuement de force où t'a mis Jambon Saint-André. Ils m'ont répondu qu'ils avoient donné des ordres pour faire arriver dix mille hommes au port de la Montagne et six mille à Marseille, dont vous disposerez d'après vos besoins respectifs. Tous les membres de ce Comité m'ont promis de répondre à tes lettres ; ils sont bien décidés à vous soutenir et à faire respecter les loix. Nous avons fait hier un coup de force en décrétant que tous ces hommes avides d'assassinats, venus à Paris depuis le 1[er] messidor, partiroient dans 24 heures. On a fort bien observé que la plus-part d'entreux étaient frappés de mandats d'arrêts et fuyaient le supplice qu'ils avoient tant de fois mérité par leurs crimes horribles (1).

Le rapport de Lindet aura lieu décidement aujourd'hui. Nous gagnerons encore du terrain et j'espère que les principes de justice étoufferont les criminel-

(1) Voir le compte rendu de la séance de la Convention de la 2[me] sans-culottide de l'an II, dans le *Moniteur* du 1[er] vendémiaire an III (22 septembre 1794). Le décret dont parle Rovère fut rendu après des discours notamment de Merlin (de Thionville), de Merlin (de Douai) et de Dubois-Crancé. Ce dernier dit : « Il faut de l'énergie pour conquérir la liberté ; pour la conserver il faut de la sagesse. Ce n'est pas en portant le désespoir dans les familles ; ce n'est pas en faisant, comme quelques hommes revêtus de la confiance de Robespierre et de Couthon, plus d'aristocrates en un jour que la Révolution en cinq années de crises politiques, qu'on peut conserver la liberté ». *Réimpression du Moniteur*, t. XXII, p. 5.

les intentions de ces hommes qui ne peuvent se rassasier d'assassinats, de proscription et d'incarcération.

Les lettres que je reçois d'Avignon depuis ton départ ne sont pas satisfaisantes. La queue de Robespierre s'y montre avec tout son venin. Vous avez cru bien faire en recevant à resipiscence certains individus. Je t'annonce que ce sont des tigres qui prennent la peau des moutons pour vous tromper, qu'ils sont en correspondance avec tous les égorgeurs de Paris, et qu'ils se vantent publiquement qu'ils auront nos vies. Voilà, mon ami, les reflexions que je crois devoir te faire pour consolider l'ouvrage que tu as si heureusement commencé. Ne laisse pas l'ivraie avec le bon grain, sépare-le soigneusement. Renvoie ces hommes qui, comblés des bienfaits des patriotes, ont lâchement servi de valets de bourreaux pour leur arracher la vie, s'emparer de leur fortune, de leurs maisons. Tant que cette épuration ne sera pas faite, le midi ne sera pas tranquille.

Ma femme et mon frère te disent mille choses obligeantes.

Salut et sincère amitié.

Bien des choses amicales à Magnon. Sa femme est un peu plus contente depuis qu'elle a reçu de ses nouvelles. Je t'envoie la lettre d'un défenseur de la patrie. Tu fairas ce que la justice et la loi profondément gravées dans ton cœur te dicteront.

Rovère à Goupilleau.

Paris, le 1[re] vendémiaire, l'an III de la République une et indivisible *(22 septembre 1794)*.

La victoire est aux vrais amis de la liberté, mon cher collègue. C'est à nous d'en profiter. Les decrets rendus avant hier au rapport de Lindet (1) et hier à celui de Treillard (2), concernent la conspiration de Marseille qui a enfin dessillé les yeux de beaucoup d'incrédules. C'est à vous, mes chers collègues, à suivre l'impulsion que vous a donnée hier Treillard en interpellant la Convention de tenir la parole qu'elle avoit donnée de gouverner la France d'une manière ferme et juste.

J'ai appris avec douleur que l'on avoit profité de ton absence pour faire naître des troubles à Avignon et commettre des meurtres. Si tu ne prends pas le parti de chasser des administrations et de punir rigoureusement tous les anneaux de la queue de Robespierre, tous tes travaux seront vains, toutes

(1) Parmi les décrets rendus dans cette séance par la Convention, il est bon de noter ici celui qui intéressait particulièrement Goupilleau.

« La Convention.... charge son Comité de Sûreté générale et les représentans du peuple dans les départemens de s'occuper des réclamations des pères et des mères des défenseurs de la patrie, et de tous les citoyens occupés aux arts, aux sciences et au commerce, mis en état d'arrestation ». Voir *Réimpression du Moniteur*, t. XXII, p. 18, le rapport de Lindet.

(2) Treilhard, dans la séance du dimanche 21 septembre, avait prononcé un discours énergique au sujet de la conspiration de Marseille, avait obtenu un décret mettant Reynier, de la Société populaire de Marseille, hors la loi, et donnant aux représentants en mission dans les Bouches-du-Rhône l'ordre de réprimer énergiquement le soulèvement. Voir *Réimpression du Moniteur*, t. XXII, p. 27, 57.

tes peines inutiles. Le décret d'hier charge l'accusateur public du tribunal révolutionnaire de poursuivre les auteurs de la conspiration de Marseille, leurs complices, etc. Envoie tous ces scélérats qui ont arrosé la terre de sang au lieu où ils doivent recevoir leur châtiment, si longtemps retardé et si atrocement mérité.

La sérénité commence à renaître à Paris depuis l'expulsion des brigands qui venoient pour assassiner la représentation nationale et désignoient ses plus fidèles membres. J'espère que les choses iront de mieux en mieux. La cérémonie de Marat (1) s'est très bien passée hier. Tous les bons citoyens me chargent de t'assurer de leur attachement et de te recommander d'être ferme. Ma femme et mon frère te disent mille choses. Salut et sincère amitié.

Rovère à Goupilleau.

Paris, le 2 vendémiaire, l'an III de la République une et indivisible *(23 septembre 1794)*.

J'aurois bien désiré, mon cher ami, de recevoir de tes nouvelles. Tout ce que je reçois d'Avignon, d'Aix et de Marseille, me laisse dans une incertitude déchirante. Tout va bien ici. Les bons principes gagnent tous les jours et les coquins perdent à chaque instant.

Le brave Boyer, capitaine de grenadiers de la Corrèze (2), est arrivé hier avec les infâmes Molin et

(1) La translation des cendres de Marat au Panthéon. Voir sur cette cérémonie *Lettres intimes*, p. 23.

(2) Voir lettre de Goupilleau du 18 fructidor et la note.

Barjavel (1). Le premier a été conduit à la Force, l'autre étoit encore au Comité de Sûreté générale. Je l'ai recommandé à nos collègues. J'espère qu'ils ne fairont pas les lâches comme cela leur est déjà arrivé.

Je te prie de recommander le maire d'Aix Emeric (2). Il est inconcevable qu'Auguis et Serres l'aient suspendu et mis en arrestation. Il a eu cependant le courage de venir à la barre dénoncer les horreurs et les atrocités des agents de Robespierre. Si nous épargnons les scélérats et nous punissons les bons citoyens, la guillotine sera notre partage. Nous t'embrassons tous. Salut et amitié.

Rovère à Goupilleau.

Paris, le 3 vendémiaire, l'an III de la République une et indivisible (*24 Septembre 1794*).

La séance d'hier, mon ami, assurera le bonheur du midi (3). Les traîtres et les conspirateurs méridionaux commencent à être connus. Je te renvoie aux journaux pour te donner une idée précise d'une des plus belles séances qui aient eu lieu depuis notre session.

J'ai passé jusques à minuit au Comité de Sûreté

(1) Cf., lettre de Rovère du 5 fructidor, et lettre de Goupilleau du 22 fructidor.

(2) Cf., lettre de Rovère du 9 fructidor et la note.

(3) Dans la séance du 2 vendémiaire, il y eut une discussion assez vive au sujet des troubles de Marseille entre Moyse Bayle, Thuriot et Treilhard, qui lut des lettres de Jeanbon Saint-André et des représentants en mission dans les Bouches-du-Rhône. Voir *Réimpression du Moniteur*, t. XXII, p. 57.

générale. Je leur ai détaillé ce qui s'est passé à Avignon. Les ricaneurs ont trouvé mauvais que tu n'eusses pas adressé les procès verbaux. J'ai répondu que l'on avoit profité de ton absence et que tu ne manquerois pas d'écrire à ton arrivée à Avignon. J'ai recommandé Barjavel. La découverte de la conspiration du Midi n'est pas une occurence flatteuse pour lui. Salut et amitié.

Rovère à Goupilleau.

Paris, le 4 vendémiaire l'an III de la République une et indivisible *(25 septembre 1794)*.

J'ai reçu, mon cher ami, tes dépêches du 28 fructidor. J'étois bien impatient de scavoir positivement ce qu'il en étoit. Je vois que tu te plains avec raison du silence du Comité de Salut public ; ils sont surchargés d'affaires. Je dois t'observer qu'il faut écrire au Comité de Sûreté générale pour tout ce qui concerne les personnes, et ne t'adresser au premier que pour les troupes et autres affaires intéressantes du gouvernement.

J'applaudis aux choix que tu as faits pour le Comité de Surveillance d'Avignon. Tu as voulu agir prudemment, mais le repos du Midi dépend des hommes que vous placerez dans les autorités. Si vous laissez les agents, les partisans de Robespierre, les scènes sanglantes qui ont eu lieu à Avignon se renouvelleront à chaque instant. C'est un rêve à la Platon, que d'imaginer que des bourreaux qui ont voulu supprimer les patriotes puissent vivre en paix avec eux.

L'esprit public est très bon. Les hommes couverts du masque séduisant du patriotisme sont découverts à chaque instant, et vous pouvez rendre les plus grands services à la patrie en contribuant à les mettre à nu. Auguis, Serres et Jambon Saint-André ont fait remonter l'esprit public par leurs lettres (1). Je t'invite, mon cher ami, à écrire quelquefois à la Convention. Les lettres restent enfouies dans les Comités. Il faut que la vérité paroisse au grand jour. Ma femme et mon frère te saluent. Je t'embrasse de tout mon cœur. Dis bien des choses à Magnon. Qu'il écrive souvent à sa femme.

Voici la liste que l'on m'apporte du Comité de Sûreté générale.

Arrestations :

Lois (2), secrétaire des Jacobins.

Ferret, ancien commissaire des guerres.

Fauvetti, président de la Commission populaire d'Orange, par ordre de Goupilleau de Montaigu.

Molin et Barjavel, arrivés avant hier, envoyés par ordre de Goupilleau, le premier en vertu d'un mandat d'arrêt du Comité.

Goupilleau à Rovère.

Avignon, le 5 Vendémiaire, l'an III de la République française une et indivisible *(26 septembre 1794)*.

Après avoir fait, mon ami, à Apt, tout le bien que je pouvois y faire, après y avoir mis des malheureux en liberté, organisé le nouveau Comité de Surveil-

(1) Lues par Treilhard à la séance de la Convention du 2 vendémiaire. Voir la note sur la lettre précédente.

(2) *Le Journal de la Montagne* et le *Moniteur* écrivent : Loys. Son arrestation souleva l'indignation de la Société des Jacobins qui envoya des délégués pour réclamer au Comité de Sûreté générale sa mise en liberté. Voir *Réimpression du Moniteur*, t. XXII, p. 101.

lance et envoyé Marquois (1) à l'armée d'Italie ; car je n'avois pas assez de faits contre lui pour l'envoyer en prison, je suis parti de cette vilaine ville pour aller respirer l'air pur de Bonnieux. J'y étois attendu chez toi et j'en ai fait les honneurs à ton ancien curé et Dupuy, Magnon et six ou sept patriotes qni m'y ont accompagné. Ton majordome y a sérieusement officié. Nous avons mangé comme des ogres et bu comme des Templiers, à la santé de la République d'abord et ensuite à la tienne, à celle de ta femme, à celle de ton frère, à celle de Fréron. J'en ai compté jusqu'à trente.

Je ne me suis pas contenté de ton vin, j'ai voulu boire de ton eau qui sort au pied de ta maison (2) comme une seconde fontaine de Vaucluse ; je me suis promené dans ton jardin, j'ai admiré tes belles prairies, j'y ai vu une compagnie de paons, faire la guerre aux cigales ; j'ai vu tes lapins donner et chercher un asile jusques dans tes caves ; j'ai vu dans le roc vif, la cuve où tu fais ton bon vin blanc ; j'ai dîné au milieu de tes nièces (3) et de toi ; mais tu n'y étois qu'en peinture (4) et j'aurois voulu t'y voir en réalité

Ce n'est qu'avec regret, mon ami, que j'ai quitté ton habitation sauvage et pittoresque ; mais, tu le sais, je ne suis pas ici seulement pour mon plaisir.

Je couchai à l'Ille (5), où j'eus le plaisir de voir

(1) Sur Marquois, voir lettres de Rovère des 24 et 25 fructidor.

(2) *La chaumière* dont parle Rovère dans sa lettre du 28 fructidor. Voir cette lettre et la note.

(3) Rovère avait deux sœurs mariées, l'une, en 1766, à noble Paul-Elzéar de Solliers, d'Ansouis ; l'autre, en 1769, à Jean-Baptiste-Edouard Clareton, de Cavaillon. Voir *Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, 1902, p. 258.

(4) Voir le portrait de Rovère, donné par M. le docteur Laval, dans les *Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, 1904, p. 228 ; celui dont parle Goupilleau n'a pu être retrouvé.

(5) L'Isle-sur-Sorgue.

tout paisible; hier matin, j'arrivai ici où tout va aussi bien qu'il peut aller, au milieu d'une poignée d'agitateurs dont cependant je commence à me débarrasser. Lis la copie de six lettres que j'écris au Comité de Sûreté générale et tu verras le tableau fidèle de ton pays, mes craintes, mes ressources et mon espérance ; les habitans sont en général patriotes, mais ils sont faibles, il leur faudroit un peu plus d'énergie. Ils me disent sans cesse que tels ou tels sont des fripons, des lieutenants de Robespierre ; ils me racontent même des faits, mais ils n'osent me les donner par écrit. C'est pour cela que moi, qui fais grand cas de la liberté des hommes, je ne mets pas en arrestation ceux qu'on me dénonce verbalement ; je me contente de les envoyer à l'armée d'Italie, ou l'ami Turreau (1) les emploie utilement, et ils ne peuvent pas se plaindre de moi, puisque je les envoie au poste d'honneur. Viala le jeune (2) a reçu ce soir son passeport pour s'y rendre. Encore deux ou trois, et il ne m'en restera plus, à moins que votre décret, qui chasse tous les coupe-jarrets de Paris, ne m'en envoie quelques uns.

J'écris à Serre et Auguis de me renvoyer un bataillon et de préférence le 3me de la Corrèze (3) ; si je l'avois, je repondrois de la paix dans le midi.

Dis à Fréron que je l'embrasse de bien bon cœur ; il écrit comme défunt Cicéron contre les Catilina et les Verrès de notre tems. Envoie moi bien vite le rapport de Lindet ; j'en suis gros. Tiens bon. Soyez

(1) Le représentant Turreau, dont il est question dans la lettre de Goupilleau, de Carpentras, 1er jour des sans-cullotides.

(2) Un des neveux d'Agricol Moureau, frère d'Agricol Viala, dont nous avons parlé p. 542.

(3) Voir lettre de Goupilleau, du 26 fructidor.

fermes, foulez aux pieds de misérables reptiles couverts de sang et de boue. Je vous reponds de vous seconder ici de toutes mes forces. Joie et santé à toi et à tous nos amis.

Rovère à Goupilleau

Paris, le 7 vendémiaire, an III de la République une et indivisible (*28 septembre 1794*).

J'ai reçu tes deux lettres, mon cher ami, des 1re et 3me sans-culottides. Je te remercie de la continuation des soins que tu prends pour la chose publique et de l'amitié que tu veux bien m'accorder. Celle que je t'ai vouée ne pourrait être altérée que par la persévérance de quitter mon département et d'aller à l'armée d'Italie avant que le bonheur de mes compatriotes soit parfaitement assuré et que les trois mois que la loi a fixés pour les missions dans les départements soient écoulés. Si j'avois d'autres moyens à employer auprès de toi que ceux du bien public et de l'amitié, je mettrois en avant le sourire malin des continuateurs de Robespierre qui demandent sans cesse le rappel de Goupilleau, de Perrin, d'Auguis, de Serres, de Charles Lacroix (1), de Boisset (2) et enfin de tous les amis de la vertu et de la justice.

L'homme qui t'avoit dénoncé aux Jacobins, et l'intrigant atroce Lois (3), le faiseur du plan d'assassinat

(1) Charles Delacroix, né à Givry (Marne), en 1741, mort à Bordeaux en 1805, député du département de la Marne à la Convention. Il était alors en mission dans le département des Ardennes.

(2) Voir la lettre de Rovère du 17 fructidor et la note sur Boisset, p. 553.

(3) Cf., lettre de Rovère, du 4 vendémiaire an III et la note sur Loys.

des prisons, l'égorgeur à l'ordre du jour, l'espion et l'aide de camp des Granet, des Moise Baile, etc., il est en prison. Hier, une députation des Jacobins vint pour le réclamer ; on passa à l'ordre du jour, jusques à ce que les faits de dénonciation fussent vérifiés. Charge Magnon de nous procurer les preuves de la protection qu'il a accordée à son frère, maire d'Arles, chef de la Chiffone (1), qu'il a aidé à émigrer après l'avoir dénoncé aux Jacobins, à la Convention et aux Cordeliers. C'étoit le correspondant de tous les coupeurs de têtes et de jarrets que nos collègues font incarcérer à Marseille.

J'ai appuié tes demandes et tes observations aux deux Comités ; celui de Salut public est timide, celui de Sûreté générale est composé de quelques hommes qui croient que les partisans de Robespierre sont les patriotes par excellence. Je t'ai écrit plusieurs fois pour t'inviter à écrire directement à la Convention. Pour peu que j'aie d'initiative, j'obtiendrai tout ce qui te sera utile à opérer l'affermissement de la liberté. La masse de la Convention est bonne, l'esprit public est excellent à Paris et dans quasi toute l'étendue de la République. Écris souvent et ne néglige pas la Convention.

Je t'ai recommandé les habitans de Bonnieux qui alloient être traités par le féroce Maignet comme ceux de Bédouin. Rends leur, je te prie, leur canton, leur municipalité, leur brigade de gendarmerie. Ils ont combattu vigoureusement les Marseillois rebelles. Voila la cause de leur persécution. N'oublie pas les Robespierristes d'Apt et surtout le nommé *Mar-*

(1) La *Chiffone* était une société royaliste d'Arles. Voir *Carnet de Route* de Goupilleau, p. 68.

quois (1), jadis perruquier, officier de gendarmerie par ma bonhomie, et devenu l'agent de Robespierre et de Maignet, couvert de sang et de rapine.

Ma femme et mon frère te disent mille choses obligeantes. Je t'embrasse de tout mon cœur. Je te tiens au courant de la liberté de la presse en t'envoyant toutes les vérités qui paroissent.

Goupilleau à Rovère.

Nismes (2), 7 vendémiaire l'an III (*28 septembre 1794*).

Si vous avez fait, mon ami, un coup de force à la Convention, j'en ai fait un aussi, à Avignon, avant d'en partir. Tu trouveras ci joint copie de mes dépêches au Comité de Sûreté générale qui t'instruiront de la refonte de cette municipalité ; j'espère bien qu'avec la nouvelle et le Comité de surveillance, tout ira bien pendant mon absence, jusqu'à ce qu'il m'arrive des forces.

Tenez toujours bon de votre côté, je tiendrai bon du mien. Perrin que j'ai trouvé ici bien portant, te fait mille amitiés. Tout va assez bien dans le département, à l'exception de Beaucaire qui se ressent du voisinage de Tarascon.

Nous partons demain pour Montpellier, d'où tu auras de nos nouvelles. Continue à me donner de tes nouvelles, envoie moi toujours les numéros de Fré-

(1) Dans sa lettre du 5 vendémiaire qui n'a pas encore été reçue par Rovère, Goupilleau vient d'annoncer à son ami qu'il a envoyé Marquois à l'armée d'Italie.

(2) Goupilleau quitte momentanément le département de Vaucluse pour rejoindre son collègue Perrin dans le Gard et visiter les autres départements compris dans sa mission. Voir *Lettres intimes*, p. 13.

ron (1) et autres brochures qui me mettent au courant de Paris.

Ne m'oublie pas auprès de ta femme, de ton frère et de tous nos amis ; ne doutez jamais, etc.

P.-S. — Ce soir à 4 heures, nous recevons une lettre d'Auguis et Serre. Tu y verras la contre-révolution à Marseille (2) ; elle est certifiée par nous conforme à l'original. Montes à la tribune et donnes en lecture au long, et dis à la Convention que ce que je ne cesse de dire aux Comités depuis que je suis ici, par son ordre, a été prévu par moi. Ne chassez pas les commissaires de Marseille qui sont à Paris, mettez les en arrestation. Serait-il possible, ne serait-il pas à jamais scandaleux qu'une poignée de scélérats en imposent à la masse entière de la nation qui veut le gouvernement révolutionnaire, mais qui abhorre le sang, le meurtre, le pillage, la dilapidation... Voilà, mon ami, le moment de se montrer intrépides républicains. Écrasons bien vite cette essaim d'insectes, et faisons le bonheur de la République.

Communique cette lettre à Fréron ainsi que toutes celles que je t'écris.

Rovère à Goupilleau.

Paris, le 8 vendémiaire, l'an III de la République une et indivisible (*29 septembre 1794*).

J'ai fait encore des instances hier au Comité, mon cher ami, pour t'obtenir des troupes. On m'a pro-

(1) *L'Orateur du Peuple*, publié par Fréron.

(2) Voir dans la *Réimpression du Moniteur*, t. XXII, p. 146, séance du 12 vendémiaire, de la Convention, la lecture par Treilhard des pièces relatives aux événements de Marseille, où les représentants Auguis et Serres, menacés par les terroristes, firent preuve d'un grand courage. Voir aussi *Lettres intimes*, p. 40.

mis de faire un rapport sur cet objet important. Ne néglige pas d'écrire à la Convention, et d'envoyer les procès verbaux de ce qui s'est passé à Avignon. La malveillance en tire parti. Hier il en a été question aux Jacobins (1). On a beaucoup crié contre toi et contre le bataillon (2) qui défendoit les patriotes. La chose est simple. Je me trouvai hier au Comité de Sûreté générale, lorsque l'on vint m'en rendre compte. J'en fis part au Comité : Legendre, Goupilleau ton cousin et autres trouvèrent que c'étoit un nouveau certificat de civisme pour toi et pour le bataillon. Continue à marcher avec vigueur. Tu verras par les ouvrages que je t'envoie que nous ne mollissons pas. Ma femme et mon frère te saluent. Je t'envoie quelques notes recommandées par des collègues.

Moureau est à Tarascon ou dans les environs. Il écrit tous les jours des lettres liberticides. Les Comites disent que vous devriez vous entendre avec Serres et Auguis pour la distribution des troupes. Mais je ne cesserai d'en réclamer pour toi.

Goupilleau à Rovère

Montpellier, 10 vendémiaire, l'an III etc. *(1er octobre 1794).*

Tu ne dois, mon cher ami, avoir aucune inquiétude sur Avignon. Graces aux grandes mesures de sureté générale que j'y ai prises avant de partir, le

(1) Il y eut, en effet, à la séance des Jacobins, du 7 vendémiaire, lecture d'une lettre des terroristes d'Avignon contre Goupilleau, et une attaque très vive de Carpentier et de Raisson visant le représentant. Voir le *Journal de la Montagne*, qui donne les renseignements les plus complets sur ces débats de la Société des Jacobins.

(2) Le 5me bataillon de la Corrèze.

peu de coquins qui y restaient n'ont osé remuer. La commotion de Marseille ne s'y est point fait sentir et l'on me marque que tout y va assez bien. Le Comité révolutionnaire que j'y ai organisé va à merveille ; je lui ai recommandé d'examiner scrupuleusement tous ceux qui allaient à Marseille et qui en revenaient, de s'assurer même des personnes suspectes, et il n'y manque pas ; on m'écrit qu'il vient d'y faire arrêter un nommé Giraud, ci-devant secrétaire de Maignet qui y passait fort clandestinement et qui couvrait de son égide un *quidam* dont on ne me dit pas le nom, mais qui y a été également arrêté, jusqu'aux nouveaux ordres de nos collègues à Marseille, auxquels on en a référé.

Comme dans ce moment, il ne doit exister dans toute la Convention aucun doute sur l'insurrection ouverte de la société populaire de Marseille, je pense qu'elle va frapper de grands coups sur cette poignée de rebelles ; que je suis fâché qu'elle se soit contentée de chasser leurs agens de Paris, et qu'elle eût rendu un grand service à tout le midy de leur faire tenir compagnie à Barjavel et à Molin. Ne direz vous rien non plus aux deux citoyens dont Fréron fait une mention si honorable dans son n° 6 (1) ? Je t'avoue que rien ne peut ôter de mon cœur la conviction que j'y ai, qu'il sont les plus coupables, et que ce sont eux qui ont amené les mouvements contre-révolutionnaires.

Auguis et Serres se sont parfaitement bien montrés et il fallait le courage qu'ils ont déployé pour en imposer à ces scélérats. Doutes-tu, mon ami, qu'on en voulait faire autant à Avignon ; as-tu jamais douté de l'intelligence, de l'accord parfait des

(1) Dans son journal *l'Orateur du peuple*. Nous n'avons pu nous procurer ce numéro.

contre-révolutionnaires de cette commune, avec ceux de Marseille ? Je t'avouerai franchement que je suis fier de ma mission, que je suis fier d'avoir lutté seul, et réduit à mes propres forces, contre tous ces scélérats, de les avoir mis dans l'impossibilité de faire aucun mal, et d'avoir empêché l'influence pestilentielle de Marseille, de faire des progrès au-delà de la Durance.

Le Gard va bien; tout respire la gaité (1) et l'amour de la Convention, partout où nous passons ; avant nous, mon ami, on était parvenu à la faire détester, à avoir la Révolution en horreur. Ici nous avons peu de peine à y faire le bien, l'esprit public y est bon, la masse du peuple constante ; il y existe peut être une demi douzaine d'agitateurs, restes de l'abominable faction de Robespierre, dont nous te répondons de faire justice.

Vouland était caché dans le Gard (2), nous l'avons fait arrêter ; nous apprîmes hier que Solignon, son aide de camp, rôdait ici autour, nous avons envoyé à ses trousses. Portes toi bien, mon ami. Soyez toujours fermes, intrépides, écrasons les méchants et assurons bien vite le bonheur de la République.

Rovère à Goupilleau

Paris, le 10 vendémiaire an III de la République une et indivisible *(1er octobre 1794)*.

Je ne cesse, mon cher ami, de faire le coup de poing avec les continuateurs de Robespierre. Ils

(1) V. dans *Lettres Intimes*, p. 31, le récit du banquet offert au représentant par les patriotes de Sommières ; (lettre de Goupilleau à Marin, du même 10 vendémiaire, datée également de Montpellier).

(2) Sur Voulland, v. lettre de Rovère du 2e sans-culottide.

voient avec regret leur empire au moment de leur échapper. Ils faisoient la sourde oreille pour t'envoier des troupes. J'espère cependant que tu en auras. D'ailleurs, dans quelques jours, quatre nouveaux membres entreront au Comité de Sûreté générale, qui est actuellement le point central du gouvernement de l'intérieur. Ecris leur souvent et au moins chaque décade, ainsi que l'exige le décret concernant le nouveau gouvernement révolutionnaire. Tallien a paru à la Convention. Je lui ai donné communication de ta lettre. Il te dit mille choses honnêtes. Envoie-moi des procès-verbaux. Ecris à la Convention. Reçois mille tendres compliments de mon frère et de ma femme.

Goupilleau à Rovère

A Montpellier, le 12 vendémiaire, l'an III de la République française, une et indivisible *(3 octobre 1794)*.

Ta lettre du 4 m'arrive, mon cher Rovère ; si tu es exact à m'écrire, tu vois que je ne le suis pas moins avec toi. Je ne le suis pas moins avec les Comités de Salut public et de Sûreté générale dont je n'ai pas encore reçu une seule réponse ; tu conviendras avec moi qu'il n'est rien de si dégoûtant. J'écris aussi à la Convention et il faut surement que mes lettres soient escamotées, puisqu'on ne les lit pas à la tribune. Veilles-y, je te prie ; à l'avenir, je te les adresserai, pour que tu les y fasses lire.

Nous avons ici moins de peines que dans le département de Vaucluse, tout y va bien, les abominables commotions de Marseille ne s'y sont pas fait sentir.

Dis à Cambon (1) que tous ses parens se portent bien ; selon toutes apparences, nous partirons demain pour parcourir les districts. Partout nous organisons les comités révolutionnaires, et nous tombons à bras racourcis contres les meneurs de clubs.

On me marque d'Avignon que tout y est à merveille ; on me dit même que Tarascon revient à résipiscence, ce qui me paroit diablement fort tant que Agricol Moreau infestera ces parages. La leçon donnée en dernier lieu à Marseille fait grand bien à tout ce pays. Je pense que la Convention n'aura pas perdu un instant elle-même lorsqu'elle aura sçu ce qui s'y est passé et qu'elle aura pris des moyens pour oter toute envie aux agitateurs de Marseille de revenir à une troisième édition de leur code de rébellion.

Que Fréron est un brave homme, qu'il a de courage, et que nous lui avons d'obligations de démasquer les scélérats qui ont tant fait de mal à notre patrie (2). Je ne sais si tu te rappelles mais j'eus le courage, et il falloit en avoir dans ce temps, de reprocher à Carrier, à son retour de Nantes, toutes ses infamies. Je n'attribue qu'à lui, à Hentz (3) et deux ou trois autres que tu connois comme moi tous les malheurs de la Vendée.

La justice, l'humanité, le véritable amour de la

(1) Cambon (Pierre-Joseph), député de l'Hérault à la Convention, né en 1756 à Montpellier, d'une famille de négociants ; appartenait à la religion réformée.

(2) Dans son journal l'*Orateur du Peuple*, et aussi dans la séance du 2 vendémiaire, à la Convention, où il attaqua vigoureusement les menées de Granet et de Moyse Bayle.

(3) Nicolas Hentz, député de la Moselle à la Convention ; envoyé en Vendée le 1er octobre 1793 avec Prieur (de la Côte-d'Or) y organisa une repression sanglante.

patrie, commencent à avoir le dessus de ces vils intrigants, de ces hommes de sang et de boue ; profitons de nos avantages, ne faisons point de pas rétrograde ; nous chassons bien loin nos ennemis extérieurs, cela ne suffit pas ; faisons justice de tous ceux qui nous restent au dedans.

Rappelle-moi toujours au souvenir de tous nos amis. Comptez tous sur nos principes qui ne varieront jamais, ainsi que mon attachement pour vous.

Le bruit se répand qu'Agricol Moreau vient d'être arrêté à Arles.

Rovère à Goupilleau

Paris, le 13 vendémiaire an III de la République une et indivisible *(4 octobre 1794)*.

Je réponds, mon cher ami, à tes lettres des 1er et 5 vendémiaire. Je ne te remercie pas du bien que tu fais dans ma patrie, il est dans ton cœur, dans ta franchise, dans ta loyauté. Aussi tous mes concitoyens bénissent le ciel d'avoir envoyé auprès d'eux un libérateur, un ange restaurateur des maux affreux, que le lieutenant de Robespierre leur avoit faits. Le jour de la vengeance nationale est encore ajourné sur les chefs de cette horde exécrable. Tu verras par la discussion de hier que trois des principaux (1) ont failli être mis en arrestation. Tous les lieutenants et soldats ont été livrés au tribunal révolutionnaire. Ceux de Marseille ne viendront pas à Paris. La Convention a approuvé la Commission

(1) Barrère, Collot d'Herbois et Billaud-Varennes.

créée par Auguis et Serres. Voilà la tête méridionale coupée. C'est à vous, Goupilleau et Perrin, à écraser la queue, car Avignon, Nismes, Beaucaire, Montpellier ne pouvoient rien sans les scélérats de Marseille. Si vous avez soin d'enlever tout ce levain pestilentiel, vous aurez rendu à jamais le calme et la vie à ces départements.

Je ne m'opposerai jamais, mon ami, aux actes de douceur que tu fairas. Mais ce drôle de Marquois me paroissoit bien coupable. On mettoit en fait et l'on offroit de prouver qu'il avoit arraché bien de l'argent des détenus pour les livrer ensuite au tribunal de sang d'Orange pour effacer à jamais ses crimes et ses vols.

Tu ne saurois croire le plaisir que nous avons éprouvé ma femme, mon frère et moi, en lisant ta charmante lettre concernant l'hermitage de nos pères ; avec quelle amitié tu descends dans les plus légers détails pour nous dédommager de la privation de ne pas te recevoir nous-mêmes dans nos antres et nos rochers. Ah ! mon ami, si après notre session, après l'affermissement de la liberté et du bonheur, tu voulois accepter un logement à Sorgues ou à Bonnieux avec ta femme et tes enfants, en attendant que tes possessions soient retablies dans la Vendée (1), tu comblerois tes amis de faveur, et tu recevrois chaque jour les témoignages bien mérités de l'estime et de la reconnoissance. Je suis charmé que mon ancien domestique ait secondé mes vues en vous dédommageant de la fatigue par la bonne chère. Je lui écris pour lui en témoigner toute ma gratitude.

(1) Les propriétés de Goupilleau avaient été ravagées par les insurgés Vendéens V. *Carnet de Route*, p. 12.

Je te prie de dire bien des choses à notre collègue Perrin. Je sais combien ses moments sont précieux. J'apprends journellement tout le bien qu'il fait. J'y applaudis de tout mon cœur sans lui écrire directement. Tu voudras bien être l'interprête de mes sentiments. Plusieurs de nos collègues s'intéressent aux citoyens et citoyennes Baumes. Je te prie ainsi que Perrin, de faire tout ce que la justice vous permettra.

Salut, amitié, de la part de toute la famille, de Tallien, de Fréron, et de tous les bons et loyaux patriotes amis de la justice.

Goupilleau à Rovère.

Cette, 15 vendémiaire (*6 octobre 1794*).

J'ai reçu ici, mon ami, ta lettre du 7 de ce mois. Je l'ai communiquée à Perrin et nous avons ri de bon cœur tous les deux des rodomontades des lieutenans de Robespierre. Ce sont, tu le sais, des braves qui tirent de loin et qui baissent les yeux quand on les regarde en face. Tu n'es pas fait, ainsi que nous, pour faire attention à des forcenés de cette espèce, et leurs murmures ne servent qu'à des excitatifs à faire le bien, si nous avions besoin d'en avoir. Tiens bon de ton côté, nous tiendrons bon du notre. Ne vois tu pas que leur règne est passé, et que leurs lamentations ne sont celles que de l'agonie et du désespoir.

Nous sommes ici d'hier ; nous avons trouvé le temps dans un jour et demi d'y faire tout le bien que nous avions à y faire et en outre d'y boire, d'y man-

ger et d'y rire tout notre *saoul*, voire même de m'y promener sur la mer. Demain nous nous acheminons pour Agde. J'ai toute espérance d'être de retour le 1er du mois prochain à Avignon où l'on me marque que tout va bien, mais où j'ai encore probablement beaucoup d'ouvrage à faire.

J'attends avec impatience de tes nouvelles, pour savoir ce qu'a fait la Convention, en apprenant la rebellion ouverte de Marseille. Je vois d'ici les oreilles de Moyse Baile et de Granet s'allonger d'un pied, mais tout mon espoir est dans la fermeté de la Convention ; sans doute qu'elle aura donné un grand exemple à cette cité rebelle, pour les dégouter à jamais des insurrections.

Magnon songera à ta commission. Loys est parfaitement bien où il est. Il ne faut plus d'agitation, il ne faut plus que de la justice.

Nous écrivons de temps à autre à la Convention ; au moins les bulletins nous disent qu'on a reçu nos lettres ; il n'en est pas de même des Comités. Je n'ai encore pas une de leurs lettres. Malheur aux gens apathiques, faibles et pusillanimes ; honneur aux gens à caractère qui ne se démentent jamais ; honneur aux justes, aux humains, aux vrais républicains ; honneur à toi et à nos amis. Faisons triompher la République au profit du peuple entier, et non pour quelques hommes qui ne la voudroient que pour leur intérêt particulier. J'approche de la fin de ma carrière ; songe à moi pour l'Italie (1). Sois toujours mon ami, comme je suis le tien.

(1) Cf. lettre de Goupilleau du 1er sans-cullotide où le représentant indique son désir d'être envoyé en mission à l'armée d'Italie, quand sa mission à Avignon aura pris fin.

Rovère à Goupilleau.

Paris, le 15 vendémiaire, an III de la République une et indivisible (*6 octobre 1794*).

Les malades que la nation avoit mis en tes mains, mon cher ami, pour les guérir, sont journellement mieux. Toutes les lettres que j'ai reçues hier et avant hier des départements méridionaux chantent le bonheur et tes louanges. Tu as fait une action pieuse de chasser du corps municipal un tas de scélérats qui lèchoient la guillotine avec plus de plaisir que les chiens ne lèchent la broche. Il paroit que la Convention veut voir la fin de la queue de Robespierre. Personne n'y a plus d'intérêt que les amis sincères de la liberté, car ces anthropophages ne nous laisseroient pas aussi tranquilles qu'ils le sont en plusieurs endroits de la République, par la conduite ferme, énergique et sévère de nos collègues Auguis et Serres, qui doivent avoir délivré la terre de beaucoup de monstres. Ma femme et mon frère te saluent. Dis mille choses à Perrin. Je t'embrasse de tout mon cœur.

Goupilleau à Rovère.

A Béziers, le 17 vendémiaire, l'an III (*8 octobre 1794*).

J'ai reçu ici, mon ami, toutes tes lettres et tous tes paquets, je t'en remercie. A Agde, le n° 153 du Journal de la Montagne m'étoit tombé entre les mains et m'avoit appris la nouvelle de l'honorable dénoncia-

tion faite contre moi aux Jacobins par les fameux patriotes Avignonois qui poussent la modestie jusqu'à ne pas se nommer. Supplées y, je te prie. Tache de m'envoyer les noms de tous ces braves gens pour que je puisse les récompenser. En attendant, tu trouveras ci-jointe une lettre à la Convention (1). Elle est sous cachet volant, parce que je n'ai pas le temps de t'en envoyer copie. Lis-la, fais en faire copie, si tu veux, mais porte la toi-même au Bureau, et ne perds pas de vüe le secretaire qu'il n'en ait donné lecture. Tu la trouveras peut-être un peu longue, mais je n'ai pu la faire plus courte. Il est bien facheux que non seulement les Comités ne m'aient pas répondu, mais encore qu'ils n'aient pas rendu compte à la Convention de tout ce que je leur ai marqué et surtout relativement à l'évènement du 27 fructidor (2), et toi à qui j'ai envoyé copie de tout, pourquoi ne l'as-tu pas mis dans ta poche pour rappeler la vérité des faits au Comité et la dire tout entière à la Convention. Tu sais comme je me suis comporté. Bien loin d'avoir des reproches à me faire, il me semble que j'ai plutôt lieu de m'attendre que la Convention approuvera ma conduite. Je ne serois pas fâché que Fréron eut con-

(1) Elle fut lue à la séance de la Convention du 28 vendémiaire et reproduite dans le *Moniteur*, n° 32, 2 brumaire an III (23 octobre 1794). La minute existe dans les papiers de Goupilleau. Voir *Réimpression du Moniteur*, t. XXII, p. 289 : « La justice et l'humanité sont converties en modérantisme; si l'on comprime les agitateurs, les sectateurs de Robespierre, ce sont autant de patriotes qu'on persécute... ».

(2) Le 27 fructidor avait eu lieu à Avignon un soulèvement des terroristes comprimé par le bataillon de la Corrèze. La lettre de Goupilleau lue à la Convention s'explique avec détail sur cet événement.

Dans la même séance de la Convention du 28 vendémiaire, Rovère fit lire une adresse de la Société populaire de Carpentras félicitant l'Assemblée nationale de son énergie contre les terroristes.

L'arrestation de Suchet, l'auxiliaire de Maignet à Bédoin, fut demandée. *Réimpression du Moniteur*, t. XXII, p. 290.

noissance de ma lettre. Tâche de la lui faire lire et fais lui bien des amitiés de ma part.

Comme tu me le dis, je prends les dénonciations pour des certificats de civisme, et tu trouveras comme moi qu'il est bien gauche à quelques individus d'un pays de venir dire du mal d'un homme qui y a remis la paix et la tranquilité et qui a fait succéder la justice à la terreur. Rien de nouveau, ici. D'ailleurs tout y va bien. Je vais à Lodève où Perrin me rejoindra. Nous ne serons pas longtemps à Rhodez. Je serai bientôt de retour à Avignon.

Porte-toi bien et continue à m'écrire. Mille compliments à ta femme et à ton frère.

Rovère à Goupilleau.

Paris, le 17 vendémiaire, an III de la République une et indivisible (*8 octobre 1794*).

J'ai reçu tes dépêches, mon cher ami, en date du 8. Je te remercie de ton exactitude et applaudis à ton énergie. Tu peux compter sur la nôtre; nous tiendrons ferme. D'ailleurs, la conspiration de Marseille, découverte et punie, nous donne de grands moyens. J'ai été hier au Comité pour réclamer les troupes dont tu as besoin. J'ai été écouté avec intérêt parceque le Comité est purgé des partisans les plus décidés de Robespierre, savoir : Bernard de Saintes, Dubarran, Amar (1). Ils sont remplacés

(1) Bernard de Saintes, appelé aussi Bernard des Jeuzines, ancien président du tribunal de Saintes, député de la Charente-Inférieure à la Législative et à la Convention.

Le conventionnel Dubarran, comme membre du Comité de Sûreté générale, avait fait arrêter les Dantonistes.

Amar, député de l'Isère, avait provoqué le décret d'accusation contre Buzot, Duprat et Minvielle.

Furent nommés pour les remplacer : Laporte, Rewbell, Bentabole et Reverchon.

par de braves gens. On avoit laissé toute ta correspondance dans un carton sans la lire, ainsi que celles de Perrin, d'Auguis, de Serres. J'avois beau me fâcher, on laissoit le scélérat Barjavel au violon, communiquant avec sa femme et tous ses complices, en attendant sans doute de l'élargir. La chance va tourner, et nous verrons la fin de ces coquins.

Je n'ai pas lu à la Convention la lettre d'Auguis et Serres parce qu'ils avoient déjà envoyé approchant les mêmes détails. Ne néglige pas les invitations que je t'ai faites d'écrire directement à la Convention. Il faut que Perrin adopte le même mode.

Le petit Voulland, que *bien tu connois*, m'a fortement prié de t'écrire ainsi qu'à Perrin, pour recommander son oncle. D'après la lettre de nos collègues, je ne vois pas trop quelle mesure on peut prendre à l'égard de cet homme (1) qui a amené avec lui un chef de conspiration, son adjudant général. Je laisse à votre sagacité et à votre civisme à faire toutes les réflexions que le cas exige, mais sur toutes choses débrouillez la machination infernale qui alloit perdre le midi et entraîner la République dans un déchirement affreux.

Fréron, Tallien, Barras, Legendre et autres bons et loyaux patriotes te serrent sur leur cœur. Je leur communique tes lettres. Ils te soutiendront jusques à la mort. Ma femme, mon frère, te disent mille choses obligeantes. Salut et amitié.

(1) Cf. sur Voulland, lettre de Goupilleau du 10 vendémiaire.

Rovère à Goupilleau.

Paris, le 19 vendémiaire, an III de la République une et indivisible (*10 octobre 1794*).

Voilà donc le midi sauvé, mon cher ami, par votre énergie et votre courage constant à vous opposer aux Robespierristes. La Convention vient de manifester ses sentiments parfaitement conformes aux vôtres (1). Il ne vous reste qu'à frapper fort sur tous les fripons, les assassins et les désorganisateurs, Les autorités constituées à refondre, la gendarmerie à réorganiser, et le peuple sera parfaitement heureux. Tous nos collègues probes et vertueux attendent de votre fermeté et de votre justice que vous fairez passer les preuves de complicité des conspirateurs du midi avec ceux de Paris. Les scellés apposés sur les papiers des clubs de Marseille jetteront un grand jour, si quelque main sacrilège et coupable ne les enlève. Tous les patriotes t'embrassent mille fois. L'esprit public est bon malgré les menées des prétendus Jacobins. Ma femme, mon frère te saluent et t'embrassent ainsi que moi. Mille choses à Perrin.

(1) En adoptant à l'unanimité, dans la séance du 18 vendémiaire, l'adresse au peuple français lue par Cambacérès, au nom des Comités de Salut public, de Sûreté générale et de législation. Dans cette adresse, le passage suivant fixait la ligne de conduite des représentants en mission : « Ne confondez pas avec ceux qui ont constamment soutenu la cause de la liberté, ceux pour qui l'agitation est un besoin, et le désordre un moyen de fortune : écoutez les premiers, fuyez les autres. Vos représentans ne souffriront pas que les fonctions publiques soient exercées par d'autres que par des véritables amis du Peuple ; ils en éloigneront ces hommes perfides qui ne parlent sans cesse des droits du Peuple que pour s'en réserver exclusivement l'exercice... ». *Réimpression du Moniteur*, t. XXII, p. 200.

Goupilleau à Rovère.

A Lodève, le 20 vendémiaire, l'an III de la République
(*11 octobre 1794*).

J'ai reçu ici, mon cher Rovère, en y arrivant hier au soir, ta lettre du 10; je te remercie des soins que tu te donnes pour qu'on envoie des troupes à Avignon. J'ai écrit aussi à Auguis et Serres pour en avoir, mais je crois qu'ils en ont encore plus de besoin que moi. J'ai des lettres de Paris de la date du 11. Il me paroit bien etonnant qu'on n'ait pas encore rendu compte à la Convention de la rebellion du club de Marseille, évènement qui selon moi doit produire un grand effet et aider prodigieusement les vrais amis de la patrie à terrasser ceux qui en faisant ressusciter l'ancien sisteme de terreur et de tirannie, voudroient encore la diviser en deux partis et exciter la guerre civile. Nous sommes en cela plus heureux que vous, par notre proximité de la scène. Je t'assure que cet évènement et surtout l'énergie de nos collègues a atteré tous les agitateurs du midy. Je suis même persuadé que les patriotes par excellence d'Avignon qui m'ont gratifié d'une dénonciation aux Jacobins (1) n'auroient pas osé le faire, si l'affaire de Marseille avait eu lieu avant.

Depuis cette époque, on ne voit que fugitifs clubistes Marseillais sur lesquels les Comités révolutionnaires font main basse de toutes parts. Salon (2),

(1) Voir lettre de Rovère du 8 vendémiaire et la note.

(2) Chef-lieu de canton des Bouches-du-Rhône, arrondissement d'Aix.

voire même Beaucaire (1), sont venus à résipiscence; on assure de plus que Mercurin en est réduit à Marseille à faire le chien couchant auprès des représentants du peuple.

J'espère qu'à mon retour à Avignon, tout y rentrera dans un ordre parfait, pour l'épuration que je me propose de faire de toutes les autorités constituées, de la Société populaire; de la réorganisation de la gendarmerie et de la Garde Nationale. A Orange, on commence à bien aller ; à Apt, on est encore un peu faible, mais Carpentras est dans les meilleurs principes et donne l'exemple à tout le midy.

Tout est à merveille dans ce pays ci ; nous n'y avons rien à faire qu'à y encourager les citoyens à vivre dans l'union et la fraternité qui les lient irrévocablement. On n'y dirait pas que nous sommes en révolution. Le seul article qui nous donne de l'inquiétude est celui des subsistances, pour lesquelles on nous fait partout les réclamations les plus pressantes. Nous en avons écrit au Comité de Salut Public ; appuyes y fortement notre demande.

J'attends Perrin pour aller vite à Rhodès (2) et m'en retourner ensuite plus vite à Avignon. J'espère que tu m'apprendras bientôt que la Convention m'a fait justice de ces reptiles fangeux qui se traînent sur la tombe de Robespierre et qui conjurent sans cesse son ombre de reparoitre. Je ne crains pas mon revenant ; je ne crains même pas les vivants qui ont eu la hardiesse de vouloir marcher sur ses traces. Mais c'est à toi à leur arracher le masque et les

(1) Chef-lieu de canton du Gard, célèbre par sa foire, arrondissement de Nimes.

(2) Rodez, chef-lieu de l'Aveyron.

confondre. Mille amitiés à ta femme et à ton frère, ne doute jamais mon ami, de mon inviolable attachement.

Rovère à Goupilleau

Paris, le 21 vendémiaire an III de la République une et indivisible *(12 octobre 1794).*

Tu auras vû, mon cher ami, par le Bulletin d'avant hier que vos dépêches ont été enfin lues une fois à la Convention (1). Les Bernard de Saintes (2), les Louchet (3), les Bories (4) n'intéressent plus le bureau, n'escamotent plus les lettres patriotiques pour y substituer celles que l'infâme Robespierre dicte des enfers à certaines sociétés populaires. J'ai reçu tes dépêches des 7 et 12 du courant. Je vois avec une satisfaction indicible que partout le bonheur marche avec vous, et que tous ceux qui vous approchent changent subitement leur sort affreux en calme, tranquillité, amour de la patrie, attachement à la République et à la Convention. Voilà la réponse la plus terrible que vous puissiez opposer à vos lâches ennemis. Ils n'osent plus crier contre vous. Leur

(1) Dans la séance du 12 vendémiaire. Treilhard, au nom des Comités de Salut Public, de Sûreté Générale et de Législation, lut les dépêches envoyées de Marseille par Auguis et Serres.

(2) Sur Bernard de Saintes. V. supra, la lettre de Rovère du 17 vendémiaire.

(3) Louis Louchet, député de l'Aveyron, un des artisans de la chute de Robespierre, et après le 9 thermidor, devenu le défenseur des mesures terroristes.

(4) Jean Borie, député de la Corrèze, avait fait preuve au cours de ses diverses missions dans le Gard et la Lozère d'un zèle révolutionnaire qui le rendit suspect aux Thermidoriens.

voix est étouffée par les remords ou, pour mieux dire, par le désespoir. Mais, s'ils osoient, les scélérats, le sistème de Robespierre seroit bientôt substitué à la justice.

Le Comité de Sûreté générale marche bien depuis qu'il est purgé de quelques individus qui favorisoient ouvertement les assassins. Nos collègues ont fait arrêter depuis deux jours quarante ou cinquante coquins qui méditoient un mouvement pour hier, époque de la fête de J. J. Rousseau (1). Tout a été tranquille. Avec de la fermeté et de la persévérance, nous vaincrons ces salariés des puissances étrangères. Je te recommande mes compatriotes de Bonnieux. Maignet, l'infâme Maignet, leur a tout enlevé, tu leur as tout promis. A ton retour à Avignon, fais-moi l'amitié d'aller passer quelques jours dans ce païs montagneux. Rends leur la justice qui leur est dûe et que tu n'as ajournée que parce que les affaires générales doivent marcher avant celles des localités. Adieu, mon bon ami, ma femme et mon frère te saluent. Tous nos collègues sont dans l'enchantement de tes opérations et de celles de Perrin. Il n'y a qu'une voix et qu'une opinion parmi les vrais républicains.

Rovère à Goupilleau

Paris, le 22 vendémiaire an III de la République une et indivisible *(13 octobre 1794)*.

Les persécutions de Couthon, de Robespierre, de Maignet, avoient porté, mon cher ami, comme tu as pû le voir, sur tous mes parents et amis. Une

(1) C'est-à-dire le transfert des cendres de l'illustre écrivain au Panthéon. V. *Réimpression du Moniteur*. T. 22, p. 212, 223.

des victimes la plus décidée de ces monstres, étoit le citoyen Raimond, dont le civisme et les services rendus à la République sont attestés par toutes les communes avec lesquelles il a eu des relations. Couthon disoit dans ses conversations : Nous ne pouvons faire guillotiner *Raimond* qu'après *Rovère*. Je te prie, mon cher ami, de le venger des atrocités qu'il a éprouvées de la part d'un des lieutenants de Couthon, du nommé *Darbès* la Tour, malheureusement notre collègue, employé aux Hautes et Basses-Alpes pour déchirer l'humanité. Salut et fraternité.

Rovère à Goupilleau

Paris, le 22 vendémiaire an III de la République une et indivisible *(13 octobre 1794)*.

La victoire appartiendra bientôt, mon ami, à la vertu et à la justice. Hier, comme tu le verras par les bulletins, la majeure partie des sections de Paris sont venues féliciter la Convention de s'être enfin prononcée contre les buveurs de sang, contre les terroristes, etc. J'ai vu hier Treilhard dont j'ai été très content. Il m'a assuré que le Comité t'avoit écrit de prendre un bataillon à Marseille, de t'entendre avec Auguis et Serres, et que dans le cas où toutes les forces qu'ils ont leurs fussent nécessaires, ils appellassent un bataillon de l'armée d'Italie. Il a ajouté qu'il falloit absolument forcer Tarascon et Apt, et enfin voir la fin de ces atroces conspirations. Je l'ai assuré que tu ne demandais pas mieux ainsi que ton collègue. Nos assassins sont déconcertés. Ils comptoient sur quelques uns de leurs camarades.

Le Comité de Sûreté Générale en a fait enfermer environ cent. Je pense qu'on n'en laissera pas un. La fameuse affaire des nantois commence le 25(1). Je t'envoie l'acte d'accusation. Quand tu l'auras lû, tu voudras bien le remettre à Duprat (2). Il peut servir de modèle contre l'assassin du peuple, le complice des Giraüds, des Maillets et Compagnie (3).

Mon frère, ma femme te saluent. Tous nos braves patriotes t'embrassent, te chérissent.

Rovère à Goupilleau

Paris, le 24 vendémiaire an III de la République une et indivisible *(15 octobre 1794)*.

J'ai reçu hier ta lettre, mon cher ami, datée de Cette. Je crois que tu avois à écraser quelques queues, dans ce païs, car nous avions vû à la barre quelques amateurs de cette commune qui avoient demandé sous la présidence de Tallien *que la mort fut mise à l'ordre du jour*..

J'apprends avec plaisir que tu retournes bientôt à Avignon et que ma lettre t'y trouvera. Il reste à tes travaux civiques d'y renouveler les autorités *maignetisées* (4). Le bonheur que tu y as établi ne seroit que précaire et tu aurois le chagrin, étant à

(1) Il s'agit du procès des membres du tribunal révolutionnaire de Nantes. Carrier allait y être inculpé quelques jours plus tard.

(2) Cf lettre de Rovère du 28 fructidor à son ami Duprat, p. 571 et notre *Introduction*.

(3) Giraud et Maillet, jacobins marseillais, ayant fait partie des tribunaux révolutionnaires. Rovère vise sans doute comme « assassin du peuple » Barjavel ou Agricol Moureau.

(4) Allusion aux nominations faites par Maignet.

l'armée d'Italie (1), d'entendre écrouler l'édifice bienfaisant que tu as élevé.

Nos collègues ont été enchantés de voir tes résolutions fermes et vigoureuses. Ce sont les seules mesures qui peuvent assurer la liberté et fonder irrévocablement la République.

Nos coquins se tracassent toujours. Ils cabalent, ils voudroient une émeute ; elle leur seroit meurtrière, car les sections se sont fortement prononcées contre les hommes de sang et d'argent. Je te recommande ma pauvre petite patrie que Maignet vouloit traîter comme Bédoin. Rends leur les petits avantages que la localité et leur priorité en révolution leur a acquis.

Ma femme et mon frère te saluent. Je t'embrasse de tout mon cœur.

Goupilleau à Rovère

Lodève, 26 vendémiaire *(17 octobre 1794)*.

Me voila de retour ici, mon cher ami. J'ai accompagné Perrin à Milhaud, où après avoir fait tout ce que nous avions à y faire, et pour avancer nos ouvrages, il est allé à Rhodès, et moi à Montagne sur Sorgues, autrefois St-Affrique (2). Je reçus à Milhaud ta lettre du 13. Je pense qu'il y en a d'autres qui courent après moi depuis cette époque et je ne suis pas étonné de ne les avoir pas reçues. Car je ne sais

(1) Rovère combat le désir exprimé par Goupilleau, dans ses lettres des 15 vendémiaire et 1er sans culottide, d'être envoyé en mission à l'armée d'Italie.

(2) Chef-lieu d'arrondissement de l'Aveyron.

pas comment la poste peut parvenir aux cantons d'où je viens et qui sont plutôt faits pour les chèvres que pour les hommes.

Aux risques de me noyer dans le Tarn dont les eaux étaient très débordées, aux risques de me casser le col dans les montagnes, au milieu des rochers et des précipices, je m'estime très heureux d'aborder le 24 et à 7 heures du soir un méchant cabaret situé au fort Cernon (1), appelé il y a 6 mois St-Rome, et encore plus heureux d'arriver le lendemain matin sain et sauf à Montagne sur Sorgues.

Il était tems que j'y arrivasse. Croirais-tu, mon ami que seulement quatre individus, quatre scélérats de la troupe de Barjavel, y faisaient trembler toute la commune, que tous les patriotes y étaient comprimés. J'admirai sa bonté et sa patience de l'avoir souffert si longtemps. Lis mes dépêches à Camboulat (2), tu verras qu'en présence du peuple, j'en ai fait justice. J'en suis parti avec les bénédictions de ce bon peuple. Voilà ma réponse à mes dénonciateurs aux Jacobins et ma plus douce recompense.

Je partis hier matin de la Montagne sur Sorgues, à cheval, et je vins dîner au milieu des rochers effroyables qui couvrent les villages et les caves où se fait l'excellent fromage de Roquefort, et de là je suis venu au Caylar (3), osant à peine regarder derrière et à côté de moi. Car je t'assure qu'un faux pas de mon cheval m'eut précipité à une demi lieue de profondeur.

Ici, j'ai eu quelques nouvelles indirectes d'Avignon,

(1) Cf. lettre à Marin datée de Fort-Cernon 23 vendémiaire, dans *Lettres Intimes*, p. 39.

(2) Simon Camboulas, député de l'Aveyron à la Convention.

(3) Chef-lieu de canton de l'arrondissement de Lodève.

où tout me paraît bien aller et où tout ira mieux quand j'y aurai fait une revue générale. Je m'y rends sans presque m'arrêter. Sois tranquille sur tes commissions et sur ton défunt canton de Bonnieux que je veux ressusciter comme Lazare, sur tous les coquins qui restent dans ton pays et que je me propose d'anéantir. J'ai encore bien de l'ouvrage à y faire, mais il ne me fait pas peur, et je le ferai.

Ce qui me fait encore bien plaisir en retournant à Avignon, c'est que j'y aurai plus exactement de tes nouvelles, car je t'avoue que depuis cinq jours je ne suis plus au courant. Songe, mon ami, que le tems de ma carrière approche (1) ; songe à me faire remplacer, non par un homme de sang, mais par un ami de l'ordre et de l'humanité, si tu ne veux pas que la guerre civile ne s'allume dans le midy. Il faut de plus de la séverité, et ne jamais perdre de vue, qu'à Avignon il existe toujours des *italiens* qui parlent blanc lorsqu'ils pensent noir, qui vous caressent d'une main et vous poignardent de l'autre.

Mille amitiés à ta femme, ton frère et nos bonnes connoissances.

Rovère à Goupilleau

Paris, le 26 vendémiaire an III de la République une et indivisible *(17 octobre 1794)*.

Eh bien! mon ami, voila la Convention à la hauteur. Elle a osé toucher hier au colosse effrayant qui moissonnoit les Français par milliers, qui insul-

(1) Le terme de sa mission.

tojt au peuple et à ses délégués (1). Tu verras dans les papiers publics, la réforme faite dans l'organisation des sociétés populaires. On nous annonce pour aujourd'hui l'histoire affreuse de Carrier. Il n'y a qu'un cri pour voir cet atroce scélérat finir ses jours, qui pour le bonheur de l'humanité n'eussent jamais dû commencer. Ton énergie ne s'est jamais démentie, ni ralentie. Ainsi tu n'as pas besoin de stimulant. Mais en voila un bien grand pour ces hommes dont le vol ne s'élève qu'avec celui de toute la basse cour. On nous annonce le rapport de nos collègues détenus (2). Les évènements se succèdent avec rapidité. Imite cet exemple, purge les écuries d'Augias, chasse tous ces Robespierristes des autorités constituées, place des gens probes, laisse croasser les fripons. Tous les sincères amis de la liberté te soutiendront et fairont mordre la poussière à tous les scélérats.

Ma femme et mon frère te saluent.

(1) Rovère veut parler du colosse Jacobin, le club longtemps tout puissant, étendant ses ramifications sur la France entière. Dans la séance du 25 vendémiaire, la Convention adopta le décret présenté par Delmas au nom des Comités de Salut Public, de Sûreté Générale et de Législation, visant la Société des Jacobins et ses affiliations provinciales, interdisant les fédérations de sociétés populaires, les adresses en nom collectif non signées individuellement, et obligeant chaque groupement à fournir le nom de ses membres.

Merlin de Thionville, Thuriot, Bentabole, Rewbel appuyèrent le vote du décret. Rewbel dit : « Ces Sociétés populaires se sont « établies en sociétés d'inquisition par toute la République et ce « sont des hommes de ces sociétés qui l'ont inondée de sang (applau- « dissements). Il est temps de faire cesser cette inquisition.....» *Réimpression du Moniteur*. T. 22, p. 257.

(2) 72 députés détenus furent mis en liberté et rentrèrent à la Convention en décembre 1794.

Rovère à Goupilleau

Paris, le 28 vendémiaire an III de la République une et indivisible *(19 octobre 1794)*.

J'ai reçu hier, mon cher ami, une lettre du brave Magnon qui m'annonce qu'il ne te quitte plus, jusques à ce que tu retournes à Paris. Il me donne quelques renseignements sur le *Néron*(1) du midi, mais il faudroit des pièces. Je compte cependant mettre cette affaire en mouvement.

Le comité révolutionnaire d'Avignon m'a écrit pour t'inviter à confirmer les opérations qu'ils ont faites relativement à quelques détenus qui sont aux termes de la loi, car le Comité de Sureté Générale n'hésite pas à élargir trois ou quatre cent détenus de tout sexe, de tout âge et de tout état, notamment les vieillards et les enfans. Ainsi ne vous gênez pas, l'heure de la justice est arrivée, et celle de la mort des Carriers et de leurs semblables marche à grands pas. On doit le demander aujourd'hui sans faute ni retard. L'affaire des nantais assassins, noyeurs, voleurs, violeurs, est aux débats depuis trois jours. Elle chôme parce que le chef de ces anthropophages ne figure point encore avec eux. Il n'y a qu'un cri et la persuasion et la conviction sont si générales que ses propres émules l'abandonnent. Tel est le sort des grands scélérats.

L'agent national d'Avignon m'annonce que tu vas t'occuper de la régénération des autorités constituées. C'est le point vertical, mon ami, de la tranquillité de

(1) Allusion probable à Maignet.

notre malheureux département. Je chaufferai les fers pour que l'on t'envoie à l'armée d'Italie (1).

Mallarmé qui marchoit dans le sens de la queue de Robespierre a été rappelé hier sous prétexte de venir donner des renseignements, mais le véritable motif est l'intention bien prononcée de la Convention et des comités de ne plus envoyer des égorgeurs, et tu verras qu'à la longue tous ces hommes périront et que les vrais amis de la liberté recevront la récompense qui leur est düe, l'estime du peuple.

Tous nos amis te saluent et t'exhortent à marcher d'un même pas à l'achèvement de ton opération. Ma femme et mon frère te disent mille choses obligeantes Salut et sincère amitié.

(à suivre) MICHEL JOUVE
MARCEL GIRAUD-MANGIN.

(1) Il en fut autrement ; c'est une nouvelle mission à Avignon et en Languedoc qui fut donnée à Goupilleau quelques mois plus tard.

(2) Mallarmé (François-René-Auguste), député de la Meurthe, envoyé le 23 août 1794, en mission dans la Haute-Garonne et le Gers. Cf. lettre de Marin du 25 vendémiaire, dans *Lettres Intimes* p. 43.

LE CHEVALIER D'ASSAS

ÉTUDE HISTORIQUE

La famille d'Assas, dont la noblesse remonte plus haut qu'au XIIe siècle, a toujours joué un rôle honorable dans l'histoire de notre pays. Ainsi, en 1611, Fulcrand d'Assas, gentilhomme ordinaire de la chambre de Louis XIII, troisième aïeul de celui dont nous allons nous occuper, alla, à la tête d'une compagnie en partie équipée à ses frais, secourir la République de Genève menacée par le duc de Savoie. La République, ayant égard à sa qualité, lui donna des appointements doubles de ceux des autres capitaines. En 1617, le même d'Assas leva un régiment de 1.000 hommes, parmi lesquels des personnes très distinguées. Il trouva la mort à la bataille de Rhinfeld, le 28 février 1638. Ses fils, Claude et François, furent également militaires. Par lettres patentes en date d'avril 1653, le roi, en considération des services rendus par Claude, lui donna la jouissance des biens confisqués sur le baron d'Hierle, « mouvans », c'est-à-dire vassal du roi ; il mourut colonel en Italie, à l'âge de 30 ans. Son frère François, capitaine de chevau-légers, pris à la guerre par Gueldéleure, bâtard du roi de Danemarck, racheta sa liberté en 1655 moyennant une forte rançon.

Le grand-père paternel du chevalier, François d'Assas, seigneur de Lavit, capitaine au régiment de la marine, fils de feu autre François d'Assas et de dame Maystre, habitant son château du Pont-Dandon, paroisse de Molières, épousa, à l'âge de 28 ans, le 16 janvier 1691, au Vigan, demoiselle Magdelaine de Fouquet, fille de feu Jacques Fouquet, sieur de Boissebard, et de feue dame Philipy Dupont de Serres, âgée de 16 ans seulement (1). De ce mariage naquit noble François d'Assas, seigneur de Gaujac, lequel, ayant épousé Suzanne Finiels, eut deux fils, Louis d'Assas, surnommé le chevalier d'Assas, et le baron François d'Assas, chevalier de Saint-Louis, qui fut aussi, comme son frère, capitaine au régiment d'Auvergne.

Le futur héros de Clostercamp est donc né au Vigan, le 20 juillet 1733 (2) ; on lui donna l'unique prénom de Louis (3). Si nous en croyons M. de Saint-Julien, officier au régiment d'Auvergne, « d'Assas, dans son enfance, annonçait déjà ce qu'il devait être. Élevé sous les yeux d'anciens militaires qui formaient la plus grande partie de sa famille, il ne connut jamais cette mollesse coupable, à laquelle s'abandonne aujourd'hui une jeunesse efféminée. Ses exer-

(1) Voir Archives communales du Vigan, série G G. 12. — Le père de cette jeune fille, condamné vers 1687 ou 1688 à la déportation dans une colonie d'Amérique, parce qu'il appartenait à la religion réformée, était mort pendant la traversée. Sa fille aînée, Gabrielle de Fouquet, refusa d'abjurer et on la retrouve, à l'âge de 78 ans, prisonnière au château de Sommières ; la cadette, mise au couvent, se convertit au catholicisme et en sortit, vers l'âge de 16 ans, pour épouser François d'Assas. (Voir Ferdinand Teissier : Inventaire sommaire des Archives du Vigan antérieures à 1790, page 64, renvoi).

(2) Voir pièce justificative.

(3) Certains auteurs, notamment MM. Dezobry et Bachelet, dans leur Dictionnaire, lui donnent le prénom de Nicolas et le font même mourir en 1758.

cices et ses amusements même avaient quelque rapport au noble métier des armes. Sa passion pour la gloire perçait jusque dans ses jeux ; son âme s'élevait par degrés et s'échauffait aux récits que lui faisaient ces braves officiers, des faits mémorables dont ils avaient été les témoins. Le jeune d'Assas, doué d'un tempérament robuste, y joignit un esprit ardent et prompt à saisir avec avidité tous les objets qui lui étaient offerts. Il n'entendait jamais prononcer les noms de bataille et de victoire, qu'il ne frémit de plaisir : c'est alors qu'on le voyait bouillant, emporté, ne pouvant contenir ses transports. Puis, tombant tout à coup dans une rêverie profonde, il semblait regretter de ne pouvoir partager encore les honorables travaux de ses illustres prédécesseurs. Ainsi s'élevait dans le foyer de ses pères cet homme qui devait un jour s'immoler pour la France et s'immortaliser lui-même en la couronnant d'une gloire immortelle... » (1).

A l'exemple de ses aïeux, le jeune Louis choisit le métier des armes, et dès le 21 octobre 1746, à l'âge de 13 ans, grâce à son privilège de noble, il est lieutenant au régiment d'Auvergne.

On était en pleine guerre de la succession d'Autriche, cette guerre entreprise contre les véritables intérêts de la France. Déjà, au cours de la première période (1740-1743), nos armées avaient soutenu, et non sans éclat, une ligue européenne formée à Nymphenbourg (Bavière), dans le but de partager les états de Marie-Thérèse entre le peu scrupuleux roi de Prusse, Frédéric II, et les autres prétendants. La seconde période (1743-1748), nous vit, au contraire,

(1) Extrait du *Journal des Dames* (mars 1778, p. 25) : article de M. de Saint-Julien. — Cité par Arman, Tablettes militaires de l'arrondissement du Vigan, note XXXV, p. 492.

seuls pour tenir tête à une coalition européenne dans laquelle étaient entrés nos alliés de la veille. Le jeune d'Assas fit ses premières armes sous le maréchal de Saxe. Ce général, après la glorieuse campagne de Belgique, marquée surtout par les victoires de Fontenoy, de Raucoux et de Lawfeld, envoya un de ses lieutenants, le comte de Lowendahl, envahir la Hollande. Des places comme l'Écluse, Ysendick, le Sas de Gand, Hulst, Axel, Sandberg, les forts de Philippine, de la Perle et de Liefkenshoëk, qui avaient autrefois résisté aux armées aguerries de l'Espagne et même au savant ingénieur Vauban, non secourues par l'armée des alliés que le maréchal contenait dans le Brabant hollandais, tombèrent en moins d'un mois en son povvair (1). D'Assas monta sa première garde devant Hulst et il reçut le baptême du feu à l'attaque du fort Sandberg. La paix d'Aix-la-Chapelle, en 1748, où Louis XV « traita en roi, non en marchand », termina cette glorieuse et inutile guerre.

Huit années de paix, ou plutôt de trêve, suivirent ce traité. Durant ce temps, grâce au contrôleur-général Machault, qui réorganisait les finances et reconstituait la marine, et au ministre de la guerre d'Argenson, qui réformait l'armée, la France jouit d'une prospérité qu'elle n'avait jamais connue. La paix laissait aux officiers et aux soldats des loisirs que la plupart employaient mal. D'Assas, qui adorait sa profession et qui prévoyait que le pays aurait bientôt besoin de son armée, se livra avec acharnement à l'étude : grâce à son labeur, il acquit, en même temps que l'expérience, la science de son métier.

(1) Voir *Henri Martin : Histoire de France. t. XV, p. 316.*

Ces prévisions ne tardèrent pas à se réaliser. L'Angleterre, jalouse de la prospérité de nos colonies et du développement de notre commerce, nous déclara traîtreusement la guerre sur mer. Le roi, poussé par Mme de Pompadour, ne discernant pas le piège que tendait à notre diplomatie l'habile ministre anglais William Pitt, se lança follement dans une guerre continentale. Contrairement à la politique suivie jusque-là, le roi de France s'allie à son ancienne ennemie Marie-Thérèse pour l'aider à reconquérir la Silésie sur notre ex-allié Frédéric II. Il eût certainement mieux valu combattre l'Angleterre sur mer ; en agissant ainsi, les hommes d'État français auraient bien mérité de la patrie et évité les hontes dont la guerre de Sept Ans couvrit la royauté.

Dès l'ouverture des hostilités, le régiment d'Auvergne reçut l'ordre de se diriger vers la frontière d'Allemagne, et d'Assas, qui avait été promu capitaine (1) le 1er septembre 1755, demanda à servir comme volontaire. En 1759, on lui confia le commandement des quatre compagnies de chasseurs (2)

(1) Le maréchal de Belle-Isle, ministre de la guerre depuis le 29 février 1758, publia, en avril suivant, un règlement établissant « qu'aucun officier n'aura dorénavant de régiment, sans avoir servi au moins sept ans, dont cinq comme capitaine... ». Le 3 juin, il est décidé que pour passer capitaine, il fallait avoir servi au moins deux ans dans les grades inférieurs..., (Voir *Henri Martin : Histoire*, *t. XV, p. 527, renvoi 1*). Il n'y aura plus, en tout cas il y aura moins à l'avenir de ces colonels à la bavette, de ces officiers trop jeunes, dont Michelet a dit : « Les officiers coquets, quoique assez vifs au feu, de mœurs, d'habitudes, étaient femmes. Aux salons, ils brodaient, découpaient des estampes, etc. Plusieurs étaient très jeunes. Tel colonel avait quinze ans. A l'assaut de Mahon, on en vit un de douze qui ne savait marcher ; ses petits pieds se froissaient aux décombres ; un grenadier le prit, lui servit de nourrice... ». (*Michelet : Histoire de France, t. XVIII, p. 367*).

(2) Rochambeau, colonel du régiment d'Auvergne, avait institué récemment ces compagnies afin « d'offrir de l'émulation à cette classe d'hommes de petite taille, si nombreuse en France et si négligée, mais si ingambe, et quelquefois plus leste que ceux d'une taille plus élevée ». (*Mémoires de Rochambeau cités par H. Martin : Histoire, t. XV, p. 569, renvoi*).

du régiment. Il justifia la confiance de ses chefs et « montra à Crossdorff et en différentes autres occasions un génie vraiment militaire, et se fit distinguer par le maréchal de Broglie (1). Il se fit remarquer également au combat d'Eissemberck.

Cependant, nos affaires allaient mal. Les généraux courtisans qui commandaient nos armées grâce au crédit de Mme de Pompadour, les Soubise, les Richelieu, les comte de Clermont... s'étaient honteusement fait battre à Rosbach, à Crevelt, à Minden... A Paris, la population, écœurée, chansonnait (2) ces incapables et exaltait les succès de Frédéric II et de Ferdinand de Brunswick. C'est qu'on n'aimait pas la guerre autrichienne !...

A cette sorte de déchéance morale, nous avons heureusement à opposer des traits de courage dignes de l'antiquité grecque et romaine : les soldats et leurs officiers sauvèrent l'honneur du pays.

De juillet à septembre 1760, le prince Ferdinand, poussé hors de la Hesse et fortement menacé en Hanovre et en Thuringe par les deux armées du maréchal de Broglie, réunies sur les confins de la Hesse et de

(1) Le duc de Broglie avait obtenu, en 1760, avec le bâton de maréchal, le commandement en chef des deux armées du Mein et du Bas-Rhin. (Voir *Henri Martin : Histoire, t. XV, p, 568*).

(2) Après Rosbach, on composa les vers suivants :

« Soubise dit, la lanterne à la main :
« J'ai beau chercher où diable est mon armée,
« Elle était là pourtant hier matin.
« Me l'a-t-on prise ou l'aurais-je égarée ?
« Ah ! je perds tout, je suis un étourdi... ».

Au comte de Clermont, frère de feu M. le Duc, abbé commandataire de Saint-Germain-des-Près, on dédia ce quatrain :

« Moitié plumet, moitié rabat,
« Aussi propre à l'un comme à l'autre,
« Clermont se bat comme un apôtre,
« Il sert son Dieu comme il se bat ».

(Voir *Duruy* : *Histoire de France, t. II, p. 380-381*).

la Westphalie, essaya une diversion hardie. Dans le but de favoriser une descente projetée des Anglais à Anvers, il donna l'ordre à son neveu, le jeune prince héréditaire de Brunswick (1), de marcher sur le Rhin à la tête des 15.000 hommes qu'il commandait, d'attaquer Wesel et de pénétrer ensuite dans les Pays-Bas autrichiens. C'eût été transporter la guerre sur nos frontières ; heureusement, tout ne se passa pas comme l'espéraient nos ennemis.

L'armée de Brunswick franchit le Rhin, et, après s'être assurée d'un passage sur la Meuse, à Ruremonde (2), elle revint assiéger Wesel (3). Le maréchal de Broglie, instruit de ces événements, envoya peu de jours après 20.000 hommes commandés par un de ses lieutenants, le marquis de Castries, afin de secourir la place. Le duc de Brunswick le prévint en attaquant Castries à Clostercamp (4), dans la nuit du 15 au 16 octobre 1760. Il fut vigoureusement repoussé, grâce à l'héroïque dévouement du capitaine d'Assas. Ce trait a été raconté de diverses manières ; en raison de son importance nous les relaterons toutes les unes après les autres.

Version de Voltaire. — Le marquis de Castries, soupçonnant la manœuvre de son adversaire, ordonne à ses soldats de coucher tout armés. D'Assas, envoyé à la découverte au milieu de la nuit, tombe. au bout de quelques instants, au milieu de grena-

(1) C'est celui-là même qui lança, le 26 juillet 1792, le fameux manifeste dont la lecture provoqua à Paris l'insurrection du 10 août.

(2) Ville de la Gueldre (Pays-Bas), 10.000 habitants, où Jourdan devait, en octobre 1794, battre les Autrichiens.

(3) Place forte allemande, 22.000 habitants, bâtie sur la rive droite du Rhin.

(4) Clostercamp ou Klostercamp : village prussien de 200 habitants dans la province du Rhin.

diers ennemis qui croisent leurs baïonnettes sur sa poitrine en lui ordonnant de se taire. Le brave capitaine n'hésite pas ; il se recueille un instant pour mieux renforcer sa voix et pousse ensuite à pleins poumons ce cri célèbre : « A moi, Auverge ! Voilà les ennemis » ! Il tombe aussitôt et rend le dernier soupir, mais son héroïsme n'a pas été inutile et l'armée est sauvée (1).

Version de Rochambeau. — Nous citons textuellement cette page des *mémoires du maréchal de Rochambeau*, alors colonel du régiment d'Auvergne. « Je dois à la vérité, dont j'ai toujours fait profession, de détailler ici le trait connu du chevalier d'Assas dans toute son exactitude. Charpentier, dit Richelieu, caporal des chasseurs, fut le premier qui découvrit l'ennemi dans cette nuit très noire ; il me mena sur cette colonne qui fit feu sur nous. Je revins aux grenadiers et chasseurs, je leur ordonnai de faire feu par demi-compagnies alternativement, et surtout

(1) Cette relation figure dans la 2e édition du *Siècle de Louis XIV*. Voltaire adresse de Ferney, le 26 octobre 1768, au chevalier de Lony, lieutenant-colonel du régiment d'Auvergne, la lettre suivante en réponse à celle qui lui avait été écrite de Strasbourg le 14 octobre 1768 : « Je vous aurais remercié sur-le-champ, si mon âge et mes maladies me l'avaient permis. Je suis bien affligé de n'avoir pas su plus tôt l'étonnante action qui doit immortaliser votre régiment et la mémoire de M. d'Assas. Je n'aurais pas manqué d'en parler dans le *Siècle de Louis XIV et de Louis XV*, que l'on vient d'imprimer. J'en suis si touché, que je vais faire une addition qui sera envoyée à tous les libraires qui débitent ce livre : je ne veux point mourir sans avoir rendu justice à un homme mort si généreusement pour la patrie ». (Voir *Arman., ouvrage cité, pag. 346-347*).

Dans une lettre adressée le 12 novembre suivant au duc de Choiseul, Voltaire s'exprime ainsi : « Quand l'édition est finie, quelques officiers m'apprennent des choses étonnantes, dignes de l'ancienne Rome ». Il raconte ensuite la mort de d'Assas et termine ainsi sa lettre : « On me prend pour le greffier de la gloire ; on me fournit de beaux traits, mais trop tard ; c'est pour une belle édition in-4° ». (Voir *Z, Dussieux : Les grands faits de l'Histoire de France racontés par les contemporains..., t. VIII, reg. de Louis XV et de Louis XVI, p. 285-286*).

de périr à leur poste plutôt que de l'abandonner, en attendant l'arrivée de la brigade. D'Assas, un des capitaines de chasseurs placés à l'extrémité de l'aile gauche de ce bataillon, fut attaqué et se défendit vigoureusement. Un officier lui criant qu'il tirait sur ses propres gens, il sortit du rang, reconnut l'ennemi et cria : « Tirez, chasseurs, ce sont les ennemis; il fut criblé de coups de baïonnette, et voua ainsi à sa patrie le sacrifice de sa vie avec cet héroïsme qui a été si justement célébré (1). »

Version d'Arman. — Voici maintenant le récit du même fait d'après l'auteur des *Tablettes militaires de l'arrondissement du Vigan*. C'était dans la nuit du 15 au 16 octobre 1760 ; d'Assas, soupçonnant le téméraire projet de l'ennemi, avait disposé aux avant-postes, non loin du village de Coppenburgg, les quatre compagnies de chasseurs qu'il commandait, ainsi que les quatre compagnies de grenadiers. Tous, soldats et officiers, jurèrent de conserver leur poste tant qu'il leur resterait un souffle de vie (2). La nuit venue, l'ennemi s'avance à pas de loup, et, pour mieux tromper nos troupes, les alliés répondent aux *qui vive* des sentinelles par le mot *Fischer*, nom porté par l'un de nos corps d'armée. Les Français, ne reconnaissant pas dans la profonde obscurité qui règne l'ennemi, se laissent envelopper. Un officier général et un capitaine M. de St-V..., sont faits prisonniers, le premier par le prince de Brunswick lui-même. Encore quelques instants et les ennemis,

(1) *Mémoires militaires, historiques et politiques de Rochambeau* ancien maréchal de France et grand officier de la Légion d'honneur ; T. I, p. 164 à 165.

(2) Voir, pour la mention de ce serment, la lettre adressée le 2 mars 1791 au *Moniteur* par M. Laborie, lieutenant-colonel d'infanterie. (Arman, ouvrage cité, note XXXV, p. 486 à 488).

maîtres par surprise de la position, massacreront à loisir nos malheureux soldats. Mais d'Assas veille... Il s'avance et tombe au milieu des grenadiers anglais qui s'emparent de sa personne, lui promettant la vie sauve s'il consent à se taire. Le brave officier n'hésite pas ; il renforce sa voix et pousse ce cri sublime qui devait éclairer ses compagnons et sauver l'armée : « *Auvergne, à moi, ce sont les ennemis !* » Criblé de coups de baïonnette, il s'affaisse pour mourir. Cependant les chasseurs accourent de toutes parts, se jettent furieusement sur les ennemis dont la présence leur a été enfin signalée par l'appel désespéré de d'Assas, et donnent aux grenadiers et au régiment d'Auvergne le temps d'arriver. Une mêlée générale s'engage alors. Les Français, furieux de s'être laissés surprendre et désireux de venger la mort de celui qui, en mourant, leur a sauvé la vie et l'honneur, se battent comme des lions.

L'aurore du lendemain vit les ennemis en fuite et 4.000 des leurs étendus sur le champ de bataille. Mais la victoire avait été chèrement achetée : le régiment d'Auvergne seul perdit la moitié de son effectif et eut 58 officiers tués ou blessés. Le héros de Clostercamp avait à peine 27 ans !.. (1).

Version de Lombard de Langres. — Si l'on en croit

(1) Voir *Arman*, ouvrage cité, V° tablette. — Le fait est raconté de la même façon dans les premières lignes des lettres patentes, en date d'octobre 1777, par lesquelles le roi Louis XVI accordait une pension perpétuelle de 1000 livres au frère et aux deux neveux de Louis d'Assas (*Voir le même ouvrage, note XXXI, pages 467 à 471*). — *Le journal des Dames*, de mars 1778, page 25, contient une relation semblable dont l'auteur est M. de Saint-Julien, officier au régiment d'Auvergne (*même ouvrage, note XXXV, p. 448 à 493, notamment p. 489 à 491*).

Le *journal politique* ou *Gazette des Gazettes* de janvier 1778, 2° quinzaine, publie une lettre satirique confirmant les versions précédentes. (*Voir même note XXXV, p. 493 à 497, notamment les pages 495 et 496*).

Lombard de Langres, ancien ambassadeur français en Hollande, qui reproduit dans ses *mémoires* les souvenirs de son père, sergent-major au régiment, d'Auvergne, les choses ne se seraient pas passées exactement de cette façon. Voici, du reste, fidèlement reproduite, la narration de Lombard : « Ce fut le sergent Dubois qui cria : *A nous, Auvergne, c'est l'ennemi!* D'Assas ne tomba pas mort sur le champ, ce fut Dubois qui tomba mort ; car le chevalier d'Assas, comme on le transportait au camp, eut encore le temps de faire cet aveu sublime : *Enfants, ce n'est pas moi, c'est Dubois qui a crié !*

« Ce que j'avance est bien téméraire. Voici sur quoi repose ma témérité. (Il dit que son père était sergent-major dans Auvergne)... Quand l'action qui s'était passée à Closter-Camp vint à recevoir de la publicité; que les journaux, les gravures, les théâtres recommandoient partout à l'admiration publique le nom du chevalier d'Assas, mon père surpris, répétoit sans cesse, et à ceux qui lui en parloient et à ceux qui ne lui en parloient pas : « Mais, j'étois soldat dans Auvergne, j'étois à Closter-Camp, j'étois près de Dubois, j'ai entendu son cri, j'ai couru comme mes camarades, et j'ai entendu le chevalier d'Assas nous dire : « Enfants, ce n'est pas moi, c'est Dubois qui a crié (1) ! »

Quoi qu'il en soit, le mérite de l'action de d'Assas reste ; ce mérite s'augmente même de sa sincérité

(1) Voir Dussieu, ouvrage cité, page 287.
Duruy, dans son *Histoire de France*, (T. II p. 382), relate l'événement de Clostercamp en s'inspirant des mémoires de Grimm, de Rochambeau, mais surtout de Lombard de Langres. Il fait ressortir la part que le sergent Dubois « dont on a injustement oublié le nom », y a prise. La plupart des auteurs d'Histoires destinées aux écoles publiques ont imité son exemple. Henri Martin, lui, se réfère exclusivement aux *mémoires* de Rochambeau.

puisque, avant d'expirer, il eut à cœur de restituer loyalement à son glorieux compagnon d'armes, un subordonné, l'honneur qui lui revenait. Quant au sergent Dubois, nous le mettons volontiers à côté de son lieutenant et nous disons après beaucoup d'autres : Le combat de Clostercamp compte un héros de plus, voilà tout !

Le désir d'être aussi complet que possible nous fait un devoir de reproduire une dernière version de l'épisode de Clostercamp, version qui s'est conservée par tradition dans l'une des plus anciennes et des plus honorables familles cévenoles, la famille Delon (1).

M. de Rignerie, l'un de ses ascendants, était, comme son compatriote et ami d'Assas, capitaine au régiment d'Auvergne. Dans la nuit du 15 au 16 octobre, les deux officiers, s'étant quelque peu éloignés l'un et l'autre des retranchements, furent à l'improviste assaillis par les ennemis. A l'exemple de d'Assas, et même, si l'on en croit la tradition, avant lui, de Rignerie aurait crié : « A moi d'Auvergne ! »

Les courageux Français tombèrent sous les coups des baïonnettes, mais le second eut le bonheur d'en réchapper. Quelques années après, au cours d'une revue, il fut, pour sa belle-mine, remarqué par Louis XV qui, s'étonnant que cet officier n'eut pas la croix de Saint-Louis, en demanda la raison : « C'est, lui fut-il répondu, parce qu'il est brouillé

(1) La famille Delon, établie dans le pays depuis le commencement du XVIe siècle — elle était, en 1444, mentionnée dans les Revues de la noblesse du haut Languedoc — écrivait primitivement son nom de l'Hom. Comme tous ses membres avaient embrassé la Réforme, la révocation de l'Edit de Nantes leur enleva, vers la fin du XVIIe siècle, leurs privilèges et leur noblesse. Ils signent désormais Delon. *Voir une famille de nouveaux convertis en Cévennes, 1685-1785*, p. 7 et 8.

avec les saints ! » — De Rignerie était huguenot. — Le roi lui fit donner alors une épée d'honneur que l'on conserva longtemps dans la famille (1).

Le prince de Brunswick, en ramenant le 16 octobre son armée décimée dans le camp de Burick, trouva ses ponts emportés par une crue subite du Rhin. Le marquis de Castris eût pu, avec un peu d'audace, détruire un ennemi pris entre le fleuve, son corps d'armée victorieux et la ville de Wesel : il n'osa pas agir, et, laissant Brunwick refaire ses ponts en toute sécurité, il retourna en Westphalie. Les Anglais n'avaient pas non plus effectué leur descente : les armées belligérantes prirent alors leurs quartiers d'hiver (1).

Le capitaine d'Assas est mort trop jeune ; il est à présumer, en effet, que, s'il eût vécu, il aurait conquis les plus hauts grades. Ses pairs affirmaient qu'il était apte à diriger 10.000 hommes à la guerre. Il avait, à plusieurs reprises, refusé le grade de lieutenant-colonel que lui offrait le maréchal de Broglie, sous prétexte « qu'il désirait servir encore à la tête de ses chasseurs pour mériter par de nouveaux services le commandement d'un corps de la discipline duquel il voulait se mettre en état de répondre (2). » Ce même maréchal disait en parlant de cet officier qu'il promettait beaucoup, mais qu'il tenait toujours au-delà de ses promesses.

(2) Nous lisons dans le « *Registre des jugements et ordonnances de police.* » — Autorisations d'inhumation de personnes à qui la sépulture ecclésiastique a été refusée par le curé Fulcrand Delpuech, seigneur d'Espinassous, « *comme ne faisant pas profession de la religion catholique* » (11 septembre 1773) ; — Messire Jean-René de Gignan de Rignerie, chef de bataillon au régiment d'Auvergne, époux de dame Jeanne Dupont (de Bonneils) (16 avril 1775) (Voir Archives du Vigan FF. 9 .

(1) Henri Martin : ouvrage cité ; p 568, 569.

(2) Arman : ouvrage cité, p. 345.

L'acte héroïque qui termina d'une façon si glorieuse la vie de d'Assas ne fut connu que plus tard : les journaux de l'époque enregistrèrent simplement sa mort sans en dévoiler les circonstances. Le *Journal historique du régiment d'Auvergne*, publié en 1767, rompit l'un des premiers le silence ; on lit, en effet, à la page 169, ces paroles : « D'Assas se dévoua pour les siens comme Curtius, et ce sont les siens qui me dictent cet éloge (1). » Dès 1768, ainsi que nous l'avons mentionné plus haut (page 6), Voltaire s'en occupe ; un autre écrivain de cette époque place le dévouement de d'Assas au-dessus de ceux de Régulus et de Décius (2) ; il n'est pas jusqu'à Bernardin de Saint-Pierre qui n'en parle dans ses *Études de la Nature* (3).

La Cour eut enfin connaissance de cet évènement par l'*Épitre aux détracteurs de la France*, œuvre de M. de Saint-Marc, et, par lettres-patentes du mois d'octobre 1777, Louis XVI institua une pension perpétuelle de mille livres, reversible sur les descendants directs par ordre de primogéniture, en faveur du baron François d'Assas, frère du Chevalier, qui « avait assisté à sept sièges et à six batailles » et à ses deux fils (4). C'était récompenser noblement,

(1) Idem, p. 346.

(2) Idem, p. 486.

(3) T. III, p. 282.

(4) La Chambre des Comptes enregistra ces lettres le 21 mars 1778, « gratis par acclamation. » (Voir lettre de M. de Nicolaï, premier Président de la Chambre des Comptes, au prince de Montbarcy (*Arman, p. 348*), et le brevet, gravé sur cuivre, fut déposé à l'Ecole Militaire. Le baron François devait toucher 400 livres ; l'aîné de ses fils, Jean-Charles-Marie, lieutenant en second au régiment du mestre de camp de la cavalerie, 300 livres, et le cadet, Jean-François, garde de la Marine au département de Rochefort, 300.

L'Assemblée Nationale, prenant en considération l'opinion exprimée à la tribune le 31 décembre 1789 par le général Félix de

outre l'action héroïque du capitaine d'Assas, trois cents ans de services militaires rendus à la France par les membres de sa famille.

Restait à populariser l'acte de d'Assas par la toile et le marbre. Un tableau le peignit « couvert de blessures, ceint de lauriers, volant au temple de mémoire (1). » En 1780, la Cour fit exécuter une gravure le représentant au moment où il se sacrifiait, qui fut déposé chez le colonel du régiment, comme le drapeau (2). En 1787, un artiste de Paris exécuta, d'après son portrait, trois bustes en plâtre qui furent expédiés au Vigan (3). L'Assemblée nationale constituante avait décidé qu'une statue serait élevée à d'Assas dans sa ville natale, mais « la tempête révolutionnaire en empêcha l'exécution. » Napoléon Ier décida que « les lieux témoins de la mort héroïque du chevalier d'Assas recevraient le monument devant en perpétuer le souvenir. » Une inscription latine, rédigée par la 3e classe de l'Institut et « remarquable par l'énergie et la précision du style devait décorer la face principale de ce monument » ; des marbres avaient déjà été transportés sur

Wimpffen, député de Caen, à savoir que « la pension accordée à la famille du Curtius français, du chevalier d'Assas, devait être respectée et rester inaltérable comme l'honneur national », la conserva par décret du 22 août 1790. Par son ordre le brevet à expédier portait que « cette exception avait été décrétée par l'Assemblée Nationale, comme un témoignage de son estime particulière pour la mémoire d'nn officier aussi distingué par ses talents et son humanité que par sa bravoure et ses services éclatants. » — *Voir Arman, ouvr. cité, biographie de d'Assas et note 31, passim).*

Supprimée à l'époque de la Terreur, cette pension fut rétablie par décret impérial du 22 juillet 1806, en faveur des fils de feu le baron Français : l'aîné 700 fr., le cadet 300 fr. *(Idem note 32).*

(1) *Voir Arman, p. 349 et 350.* — Il s'agit probablement du tableau de Pierre Laurent en faveur duquel le Conseil municipal souscrivit, en 1778, pour 40 livres ; « ledit tableau devant être placé à l'Hôtel de Ville. » *(Archives du Vigan, série BB, n° 14).*

(2) Arman, ouvrage cité, p. 350.

(3) Idem, note 33.

la Meuse et les travaux se poursuivaient très activement, quand tout-à-coup ces pays cessèrent de faire partie de la France (1). En 1830, les compatriotes de d'Assas lui élevèrent enfin la statue à laquelle le glorieux soldat avait tant de droits. Ce monument de bronze, très gracieux, représente d'Assas debout, l'épée haute, la face tournée vers l'ennemi, fièrement campé sur ses jambes, juste au moment où il pousse son héroïque cri.

Michelet a écrit quelque part : « Le grand peuple muet des armées attend encore sa récompense... » C'est vrai ; aussi souhaitons-nous qu'à l'exemple des Viganais, qui ont élevé des statues à leurs glorieux compatriotes d'Assas et Triaire, le peuple de France éclairé par les découvertes des historiens, tire d'un oubli immérité ces petits soldats qui ne connurent que le devoir mais qui n'en sont pas moins morts héroïquement pour la Patrie (2).

HENRI ROUX.

« L'an que dessus et le vingt sixième juillet, Louis d'assas fils de noble françois d'assas, seigneur de Gaujeac, et de dame Suzanne finiel maries du Vigan, né le vintième dud., a été baptisé en présence de Srs jean Lascroses, soubsigné avec les père parrin, marrine. Et nous second. »

Signés : d'assas.

d'assas,

Marion finiel Lascrotes.

f. françois Marie cap. pré.

(Voir Paroisse St-Pierre du Vigan Baptêmes, publications de mariage, mariages et sépultures (catholiques), 1715-1735. G. G. 15, 447 feuillets, folio 96-882 au verso).

(1) Idem, p. 350 et *Archives du Vigan : Registre des délibérations du Conseil municipal (Rapport de la Commission de la statue)*: séance du 8 mai 1829, folio 184 à 189.

(2) L'acte précédent est de 1733.

VILLA DES MIRAGES !

Nid de rêve, parmi les fleurs
Et les fruits que le soleil dore :
Charme, où la Rosée à l'Aurore
Perle le cristal de ses pleurs !

Edem, que veut revoir encore
Quiconque, au milieu des douleurs,
A l'âme accessible aux douceurs
Des Espoirs, que Dieu fit éclore.

Te voir, séjour délicieux,
Et, tel qu'un Élu dans les cieux,
Avec l'Amour chanter les roses.

Pour la Poète, épris toujours
D'une Fée, éclairant ses jours,
C'est vivre l'ivresse des choses !

Le 7 Août 1907.

ANT. CHANSROUX.

MUSÉES ARCHÉOLOGIQUES

LE MOUVEMENT Scientifique et Littéraire

A NIMES

Au cours des deux derniers mois, ce musée s'est enrichi des objets suivants :

1° — Un chenet gaulois en terre cuite et un vase à glaçure noire du premier type arrétin. Provenant de travaux effectués rue Sainte-Anne par M. Vidal, qui a bien voulu autoriser le Conservateur à suivre ces intéressantes fouilles ;

2° — Une plaque de cheminée avec sujet allégorique, provenant très probablement de l'ancienne principauté d'Orange ;

3° Un couvercle de vase antique, style italo-grec, trouvé rue Benoit-Malon et remis par M. Bonis, préparateur au Museum d'Histoire Naturelle.

4°. — Un ancien cadenas ayant pu servir d'entrave pour les chevaux, trouvé au mas des Charlots, et remis par M. Bruguier, serrurier.

5°. — Trois grandes plaques circulaires en cuivre, appelées vulgairement « *cluttes* » (œllères de mulets), de 0m17 de diamètre. L'une, portant en vieux français la devise bien connue :

« *Iaime le lis, iaime la rose, iaime lhoneur sur toute* « *choses* ».

Les deux autres ornées de curieux dessins estampés et gravés.

Ces trois pièces proviennent de Meyrueis (Cévennes), où elles étaient autrefois, assez communément employées.

6° — Un lot considérable d'objets céramiques : spécimens de poterie sigillée, pièces ayant servi à la fabrication de ces produits ; 80 marques de potiers sur fonds de vases et fourneau portatif — le tout, provenant des ateliers gallo-romains de la Graûfesenque (Aveyron) ;

7° Une jolie statuette ivoire représentant la Vierge et l'Enfant Jésus, trouvée en labourant la terre, près de Saint-Cômes (Vaunage) ;

8° — Plusieurs fragments d'un sarcophage chrétien en marbre sculpté, recueillis parmi les ruines du vieux château de *Tornac*, près d'Anduze ;

9° — Une stèle romaine, ornée de 3 bonnets d'affranchis et dédiée aux mânes de *Blaesia Hygia*, affranchie de Sextus, trouvée au n° 14 de la rue des Lombards, et gracieusement offerte par la Maison Abbal.

10° — Une pierre gravée antique, intaille sur agate, dont le sujet quoique sommairement traité, représente assez nettement un navire à voiles. Trouvée dans une allée du Mont-Cavalier, à la suite des derniers ravinements.

L'Administrateur-Gérant : F. Bois.

Nimes. — Imprimerie Générale, rue de la Madeleine, 21

CORRESPONDANCE INTIME

DU

CONVENTIONNEL ROVÈRE

APRÈS LA TERREUR

(suite)

Rovère à Goupilleau.

Paris, le 1er brumaire an III de la République une et indivisible *(22 octobre 1794)*.

J'ai appris hier avec plaisir, mon cher ami, au comité de sûreté générale, que l'on était infiniment content de toi et de Perrin. Barjavel a été enfin transféré du violon dans une maison d'arrêt. Isoard a été arrêté. Les affaires vont très bien ici. Les vampires et les mangeurs d'hommes n'ensanglanteront plus la scène. On nous annonce décidément l'affaire de Carrier à esquisser aujourd'hui. Tout Paris est occupé des horreurs commises à Nantes, à la Vendée et sur d'autres points de la République. Je te recommande les agents de Robespierre, de Payan, de Maignet, de Couthon. Jusques à présent tu as été un peu

circonspect à leur égard, et tu vois qu'ils ne l'étoient pas avec toi. Ta conduite est louée, approuvée, glorifiée et elle obtiendra le maximum de louanges lorsque tu auras fait disparaître du Midi tous ces cannibales. Adieu, mon cher ami. Tout le monde t'embrasse. Ma femme et mon frère ne sont pas les derniers à t'assurer de leur amitié. Je te recommande les habitans de Bonnieux. Passe moi cette importunité.

Rovère à Goupilleau.

Paris, le 2 brumaire an III de la République une et indivisible *(23 octobre 1794)*.

Nous sommes convenus, mon cher ami, avec les députés du Gard et partie de ceux des Bouches-du-Rhône, de demander une prolongation de commission pour toi et pour Perrin (1), motivée sur le bien que vous n'avez cessé de faire depuis votre arrivée et celui que vous fairez encore, ayant été chargés de trois départements qui ont exigé un travail pénible et continu.

J'avais bien raison de te dire que Marquois et Fouque (2) étoient des scélérats, et que tu aurais dû appesantir la main nationale sur eux. On t'a écrit de Rhodez qu'ils avaient organisé un rassemblement à

(1) Les pouvoirs donnés aux représentants en mission ne pouvaient dépasser une durée de trois mois sans être renouvelés. La Convention voulait éviter ainsi des dictatures dangereuses.

(2) Fouque, ancien président du Tribunal criminel de Vaucluse. Rovère lui reprochait d'avoir collaboré en cette qualité, aux massacres judiciaires de Bédoin Cf. la lettre de Rovère du 25 fructidor.

Apt et ensuite à Manosque, où ils crient à tue tête que la contre-révolution est opérée. Ne les épargne pas ; tant que ces gens là seront dans nos contrées, la tranquillité ne sera qu'éphémère, et les esprits toujours en suspens.

La séance d'hier a été parfaitement stérile. Carrier n'est point encore au Tribunal, ce qui fait un mauvais effet. Je te recommande tous les malheureux qui implorent ta justice et ta bienfaisance.

Rovère à Goupilleau.

Paris, le 3 brumaire, an III de la République une et indivisible (*24 octobre 1794*).

Nous sommes convenus, mon cher ami, que la députation des Basses et Hautes Alpes demanderont conjointement avec nous que Goupilleau et Perrin, dont les services sont proclamés par une partie de la République soient chargés de porter la tranquillité à Manosque où les rebelles marseillais (1) se sont portés après avoir tenté un rassemblement à Apt. Je reçois, mon ami, journellement la réclamation des infortunés parents de ceux qui ont été mis à mort par les tribunaux de Robespierre. J'en ai parlé à divers comités qui m'ont dit que vous étiez suffisamment autorisés à pourvoir aux besoins de ces êtres

(1) Rovère veut parler des terroristes qui, après s'être insurgés à Marseille contre les représentants Auguis et Serres, et avoir été vaincus par eux, cherchaient à soulever les départements voisins. V. lettre de Goupilleau du 7 vendémiaire. Manosque est un chef lieu de canton de l'arrondissement de Forcalquier dans les Basses-Alpes.

malheureux. Berlier (1) entrautres dont la conduite sage et énergique peut être comparée à la vôtre a fait donner du pain à ceux dont les biens ont été saisis par le *Cambonisme* (2). Carrier a été demandé hier par le peuple pendant la séance des débats. La Convention hésite parce que beaucoup de criminels souillés des mêmes crimes craignent pour leurs têtes scélérates. Ils ont beau faire, la vengeance nationale ne sera pas éludée. Je te recommande, comme je viens de te le dire, les fils, femmes des condamnés, et les détenus injustement dont tous les biens ont été saisis par arrêté de *Robespierre Maignet*. Le citoyen Biscarra (Esprit-Joseph), négociant en soie de Piolenc (3) est de ce nombre. Je t'envoie deux lettres qui méritent aussi toute ton attention. J'attends un prochain rapport pour l'affaire de Bédoin. Tu seras chargé de la distribution. Tu répareras en partie les maux affreux opérés par le sistème infernal de Robespierre. Adieu, mon ami, ma femme et mon frère te saluent. Je t'embrasse de tout mon cœur.

(1) Théophile Berlier, député du département de la Côte-d'Or, envoyé en mission dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais.

(2) Allusion aux mesures fiscales que l'état des finances de la république avait nécessitées, prises, le plus souvent, sur le rapport de Cambon, député de l'Hérault, qui, membre du comité des finances, y avait acquis une autorité prépondérante.

Rovère semble avoir gardé rancune à Cambon de son intervention en faveur de Maignet, quand, à la séance du 8 fructidor, le député de l'Hérault affirma que Maignet, loin d'être un ami de Robespierre, « le détestait et le regardait comme un homme dangereux ». *Réimpression du Moniteur*, tome 21, p. 592.

Cambon avait combattu avec Tallien et ses amis contre Robespierre, au 9 thermidor, mais il n'avait pas tardé à se séparer d'eux.

(3) Piolenc, commune de l'arrondissement et canton d'Orange.

Goupilleau à Rovère

A Avignon, le 4 brumaire l'an III de la République française, une et indivisible (*25 octobre 1794*).

Ce ne sera encore que demain, mon cher ami que je pourrai envoyer au Comité de Sureté générale et sous ton adresse, un assez grand nombre de pièces contre Molin, Barjavel, et relativement aux événements du 27 fructidor (1). Je réserve à demain de t'entretenir à ce sujet.

Me voilà, occupé ici à l'épuration et à la réorganisation de toutes les autorités constituées, de la Garde et de la Gendarmerie nationales, à remettre le tout sur le meilleur pied possible dans un pays où l'on commence à bien aller, et où l'on irait mieux si l'on n'y craignait les Revenans. Mais la terreur y a été si grande et si justement gravée dans les cœurs, qu'il est difficile de ranimer la confiance; il ne m'est pas possible de faire dans trois mois l'ouvrage pour lequel il faudrait un an ; ce ne sera tout au plus qu'une ébauche que je laisserai à mon successeur, et il est du plus grand intérêt, que tu t'y prennes de loin pour qu'il soit tel qu'il allie la sévérité à la justice, la défiance à la popularité, l'humanité à la rigueur des principes; je ne puis te dissimuler que ton pays ne ressemble à aucun autre de la République; je ne sais si c'est le climat ou l'ancien régime italien qui ont perverti les mœurs de ceux qui l'habitent; mais toutes les passions y sont enracinées ; la dissimulation profonde, je m'en suis bien

(1) Soulèvement de terroristes promptement réprimé par Goupilleau. V. sa lettre du 28 fructidor.

aperçu, est la règle de tous les partis, et il faudra bien du temps, bien de la patience pour le rendre digne de la République (1).

Lorsque j'aurai fini ici, je parcourrai successivement les districts du département, et tu vois que je n'ai pas de temps à perdre; je commencerai par Orange et je finirai par Apt; ne te figure pas que je passe à Bonnieux sans y faire une bonne station.

Tes lettres, tes paquets, tous les pamphlets que j'ai reçus de Paris, m'ont parfaitement instruit de ce qui s'y passe. J'ai lu le décret sur les sociétés populaires, j'ai même lu la séance des Jacobins où il en a été question le jour même et j'ai été enchanté de les trouver si raisonnables dans une occasion où ils étaient piqués au jeu. Espérons que grâces au maintien ferme de la Convention, tout va bientôt se rallier aux principes, et que nous obtiendrons dans l'intérieur autant de triomphes que nos armées en obtiennent aux frontières.

Rovère à Goupilleau.

Paris, le 5 brumaire, l'an III de la République une et indivisible *(26 octobre 1794).*

J'ai obtenu du Comité de Sûreté, mon cher ami, la mise en liberté de douze femmes de Bédoin, détenues à Carpentras en vertu de l'abominable jugement

(1) Les statistiques démontrent que dans la région de Vaucluse la criminalité et l'immoralité ne présentent rien d'exceptionnel; mais la lutte engagée par les avignonnais et les comtadins pour s'affranchir de la domination ultramontaine, puis le régime de terreur organisé par Maignet au lendemain de la réunion à la France, avaient profondément troublé le pays.

du Tribunal (1). La Convention par un décret avait investi le Comité du droit d'élargir ceux qui avoient été condamnés à la détention par des jugements. J'ai fait une petite espièglerie, j'ai fait charger l'agent national de Carpentras de l'exécution de cet arrêté. Si tu ne l'as pas changé, c'est un scélérat appelé Lego (2), qui a atrocement concouru à ces horreurs. Je te fais passer cet acte de justice, connaissant tout l'empressement que tu mettras à effectuer cet acte de justice et d'humanité.

Les députés des hautes et basses Alpes étoient hier au Comité pour te demander pour leur département. L'opinion éprouve quelquefois de légères atteintes, mais les principes surnagent et survivront. La convention s'est fortement prononcée hier contre les meneurs de Toulouse (3) qui marchoient dans la même voie que ceux de Marseille.

Tes lettres ont été ponctuellement remises hier dès qu'elles me sont parvenues. Tu peux toujours compter sur mon exactitude à faire tes commissions et te donner des preuves de mon invincible attache-

(1) V. sur l'affaire de Bédoin, notre *Introduction*, p. 485, 486. Outre les 63 condamnations à mort, le tribunal criminel, présidé par Fouque, et sur les réquisitions de Barjavel, avait prononcé la peine de la réclusion contre 12 femmes, V. Berriat Saint Prix : *La justice révolutionnaire*, t. I, p. 426.

(2) Ancien notaire à Paris, d'après de Baumefort, *Tribunal révolutionnaire d'Orange*, p. 30. On pourra lire dans cet ouvrage, p. 230 et suiv. des lettres de Lego à Maignet, qui paraissent justifier les sévères appréciations de Rovère, et aussi l'odieuse lettre du futur maréchal Suchet.

Il existe aux papiers de Goupilleau, nº 80 du catalogue déjà cité, un « *mémoire justificatif* » de la conduite de Lego dans l'exécution des ordres de Maignet, adressé par cet agent national aux représentants Goupilleau et Perrin.

(3) *Réimpression du Moniteur* t. XXII, p. 350, séance du 4 brumaire.

Chaudron-Rousseau, Cavaignac et Clauzel firent voter l'arrestation de terroristes toulousains.

ment. Attache toi à faire la collection de toutes les pièces cônstatant les crimes de Robespierre et de ses agents. Je te recommande les gens de Bonnieux. Ma femme, mon frère et au moins quatre-vingt députés t'embrassent. Salut et amitié.

Goupilleau à Rovère

A Avignon, le 5 brumaire, l'an III de la République française une et indivisible *(26 octobre 1794)*.

Je t'annonçai hier, mon cher ami, des grosses liasses de papiers (1) concernant l'événement du 27 fructidor, des renseignements contre Molin et Barjavel, tu les trouveras cy jointes ; je te les adresse et je les charge à la poste pour qu'ils te parviennent sûrement et que tu les remettes toi-même au Comité de Sûreté Générale, après avoir lu et cacheté le tout. Ce n'est qu'un avant faire droit, je te réponds de mettre la conduite de tous ces coquins en évidence.

Tu trouveras aussi deux paquets pour le Comité de Salut Public et de Sûreté Générale ; lis-les et cachète-les également avant de les rendre à leur adresse ; tu verras qu'il s'y agit de Belleville, l'un des grands agitateurs d'Avignon, et j'espère que tu le recommanderas aux comités ; ne manque pas d'en prévenir Barras dont il avait surpris la religion et l'amitié, et dis-lui bien que c'est un des plus coupables de tout le pays. J'attends la reddition de ses comptes, pour lui rendre la justice qui lui est due ;

(1) Il est fait mention de cet envoi de Goupilleau dans le compte-rendu de la séance de la Convention du 17 brumaire *Réimpression du Moniteur*, t. XXII, p. 452. Voir encore Aulard. *Correspondance des représentants*, tome XVII, le dernier paru, p. 741.

je travaille à l'épuration des autorités constituées et je t'assure que c'est l'un des plus pénibles travaux que j'aie jamais eu, tant je crains de me tromper (1). Je ferai pour le mieux.

Je reçois ta lettre du 28 vendémiaire. Je suis étonné que tu n'aies pas reçu encore la mienne du 17, et qu'elle n'ait pas été lue à la Convention. Elle n'est que le prélude d'un grand ouvrage qui va paraître, et où tu verras de trop grandes vérités (2).

Tu m'enverras à l'armée d'Italie, si tu le veux. Je suis aux ordres de la Convention. Je ne te dissimule pas, cependant, que j'aimerais mieux retourner à Paris, attendu que voilà l'hiver et qu'il est impossible, dans les Alpes, de se battre dans cette saison. Au reste, fais pour le mieux je me repose sur ton amitié.

Pourquoi Carrier, Hentz (3) et compagnie ne sont-ils pas encore en jugement ? Faites donc rage, vous, patriotes de bonne roche, et purgez la Convention de tous les scélérats qui sont le scandale des bons citoyens, qui par une erreur funeste les y ont envoyés.

Je te salue, et je t'embrasse, toi, ta femme, ton frère et tous nos amis.

(1) Ces scrupules de Goupilleau indiquent bien sa profonde honnêteté.

(2) Allusion probable au rapport de Goupilleau sur la destruction de Bédoin ordonnée par Maignet, daté des *ruines de Bédoin, 18 brumaire an III*, qui fut lu à la séance de la convention du 3 frimaire. *Réimpression du moniteur*, t. XXII, p. 575..

(3) Cf. lettre de Goupilleau du 12 vendémiaire.

Rovère à Goupilleau

Paris, le 6 brumaire l'an III, de la République une et indivisible *(27 octobre 1794)*.

J'ai reçu ta lettre du 26, mon cher ami. J'espère que celle-ci te parviendra dans un païs moins ardu que celui d'où tu m'as écrit (1). Tu as vu par toi-même que tout ce que j'avois avancé à la Convention et à mes amis étoit parfaitement vrai. Robespierre avoit établi dans chaque arrondissement des hommes de sang qui comprimoient le patriotisme, la liberté, et ne laissoient aux françois que le désespoir. Grâces à tes soins et à ceux de tes semblables, la liberté telle celle de la déclaration des droits de l'homme pourra reprendre sur le sol françois d'où elle étoit affreusement bannie. Je t'écrirai demain le résultat des démarches des députations des Hautes et Basses Alpes pour t'avoir dans leurs départements, livrés depuis longtemps aux incursions des Marseillais.

Nos collègues Auguis et Serres sont à Tarascon. Mais ils obscurcissent leurs bienfaits en trainant avec eux un des plus grands scélérats du Midi, monsieur Mercurin (2), voleur, fripon, assassin, etc.

Carrier est encore dans le sein de la Convention, ce qui désespère tous les bons citoyens. On nous

(1) De Lodève. V. les lettres de Goupilleau des 20 et 26 vendémiaire.

(2) Rovère désigne, sans doute, avec des expressions en usage dans le vocabulaire politique de tous les temps, Mercurin, président de l'administration du département des Bouches-du-Rhône en vendémiaire an III ; Mercurin avait soutenu Auguis et Serres lors de l'échauffourée jacobine du 5 vendémiaire. V. Lourde, *Histoire de la Révolution à Marseille et en Provence*, t. III, p. 382. Cf. lettre de Goupilleau du 7 vendémiaire.

assure cependant qu'il en sera question aujourd'hui. Je te remercie des assurances que tu me donnes sur mon défunt canton (1). Ces pauvres gens me désolent et se souviennent encore de la brûlure à laquelle ils étoient condamnés par Maignet, comme les infortunés de Bédouin. Il y a quelques intrigans dans ces contrées qui veulent absolument dominer; ne les épargne pas. Je t'écrirai demain quelque chose de plus positif. Je t'embrasse de tout mon cœur. Ma femme et mon frère te disent mille choses obligeantes. Salut et sincère amitié.

Goupilleau à Rovère.

Avignon, 7 brumaire l'an III de la République française une et indivisible *(28 octobre 1794)*.

J'ai reçu, mon ami, en même tems que ta lettre du 29 vendémiaire plusieurs papiers publics qui m'annonçoient que la mienne du 17 août avait été lue à la Convention (2). Voilà tout ce que je demandois et je te remercie de ce que tu as fait à cet égard. Je reconnois bien là ton amitié et le désir que tu as de rendre la patrie heureuse.

L'adresse de Carpentras est venue à point nommé pour y faire un bon effet; les patriotes se réunissent, on m'assure qu'ils ont rédigé un mémoire qui pourra faire pendant à celui des noyades de Carrier. Comment se fait-il que les hommes ne se mettent jamais dans la tête que tôt ou tard le crime se dévoile et qu'ils ne devraient jamais s'exposer à le commettre.

(1) Le canton de Bonnieux.

(2) V. lettre de Goupilleau du 5 brumaire et la note.

Les papiers publics me disent que la connoissance de l'affaire de Bédouin m'est renvoyée ; mais je ne m'en mêlerai certainement pas que le décret ne me soit connu officiellement; il en est de même de l'affaire de Ruffier, Viala et autres (1) ; j'ai mon carton plein de pièces, et je ne puis en connoître que le décret ne me soit parvenu. Tout ce que je puis faire à l'égard de Bédouin consistera en mesures provisoires que me dicteront la justice et l'humanité.

Je suis dans la réforme jusqu'au col; j'espére que demain toutes les autorités constituées d'Avignon seront réorganisées ; elles le seront le mieux que je pourrai, n'en doute pas, mais, tu le sais, la pénurie des bons sujets est extrême ; ôte moi d'ici, les intrigants, les ambitieux, les fripons. les agitateurs, ce qui restera de vrais républicains ne sera pas en grand nombre.

Ducros Aubert est ici (2), nous travaillons sur l'organisation générale de la gendarmerie qui avait grand besoin d'être renouvelée. Je choisirai un bon chef (si j'en trouve), pour la garde nationale ; je chargerai une commission prise dans toutes les autorités constituées pour faire le reste, ainsi que pour l'épuration des municipalités du district excepté L'Isle et Cavaillon que je me réserve ; tu sais que je n'ai pas le tems de tout faire, et il faut que je fasse ma ronde, en la commençant par Orange et la finissant par Apt.

Ne perds donc pas de vue les subsistances ; je suis accablé de réclamations, depuis le matin jusqu'au soir et je vois que malheureusement elles ne sont que

(1) Sur Ruffier et Viala, terroristes avignonnais, voir le *mémoire* de Duprat p. 540 à 542

(2) Cf. *Carnet de route*, p. 40 et 70.

trop fondées (1). L'on dirait que ce païs n'existe pas dans la République, à voir le système et l'abandon total où le laisse la commission des subsistances et approvisionnements; ne perds donc pas une minute, je n'ai plus que cette inquiétude pour ce païs, et si les citoyens qui la partagent avec moi, ne la voient pas disparaître, je crains que ce dénuement général n'ait des suites funestes.

Je ne suis pas content du Comité révolutionnaire, qui a profité de mon absence, pour mettre en liberté beaucoup d'individus qui ne devaient pas l'être; il étoit mené par trois mauvaises têtes qui viennent de me faire la faveur de donner leur démission, je les remplace par d'autres dont j'espère que je n'aurai pas à me plaindre.

Tiens toujours bon, mon ami, aie-nous du grain, je te répons de la tranquillité publique; je n'ai pas même besoin de troupes à present; mais occupe-toi de me faire nommer un bon successeur et fais que je retourne bien vite à Paris, si la Convention ne m'envoie pas à l'armée d'Italie.

Je te réitère, mon ami, à toi et aux tiens, l'assurance de mon invariable attachement.

D'Artigoyte (2) est venu me voir hier, il est allé voir la Fontaine de Vaucluse; demain matin il part pour Paris.

Le Club a été rouvert hier au soir; il a été à merveille.

(1) Dans les premiers jours de brumaire, l'administration du district d'Avignon envoya des délégués à Nice pour faire des approvisionnements de blés. Ils ne purent s'acquitter de leur mission faute de numéraire métallique, les marchands faisant des difficultés pour recevoir les assignats.

(2) D'Artigoyte, député des Landes, envoyé en mission dans la Haute-Garonne, le Gers et le Tarn, avec Mallarmé, député de la Meurthe. Rappelé à Paris, il passait par la vallée du Rhône.

Rovère à Goupilleau.

Paris, le 9 Brumaire an III de la République une et indivisible *(30 octobre 1794)*.

J'ai reçu hier, mon ami ta lettre du 30 vendémiaire. Tu étois attendu avec impatience à Avignon, où les affaires paroissent aller assez bien. Je dois te dire cependant que le Comité de Sûreté générale nous a communiqué hier des lettres de Marseille qui annoncent un complot sourd qui menace encore la République, notamment les départements méridionaux. La conduite de nos collègues, d'abord ferme et digne d'éloges, s'est changée en observations politiques, ce qui a donné du courage à la faction des terroristes Jacobins. Il paroit qu'ils méditent un coup affreux, qu'une partie des conjurés est à Marseille sous les ailes de Granet (1) frère, et l'autre partie a reflué à Apt, à Manosque et à l'armée d'Italie, où ils travaillent à tout désorganiser. Nous irons au Comité de Salut public ce matin ; je demanderai que l'on t'envoie à l'armée d'Italie pour suivre cette queue de conspiration. Le moment est devenu critique depuis le rappel de d'Artigoïte et de Mallar-

(1) Omer Granet, député des Bouches-du-Rhône, était suspect à Rovère et à ses amis en raison de ses bonnes relations avec Maignet. Cf. lettre de Rovère du 2e sans cullotide, p. 600) ; — il l'accusaient de soutenir, par lui et les siens les agissements des terroristes du Midi. Quelques mois plus tard, Poultier l'ancien *missionnaire* du Vaucluse, alors en mission à l'armée d'Italie et à l'escadre de la Méditerranée (Germinal an III), écrivait à la Convention dans le style de l'époque : « Granet est tellement en horreur à Marseille qu'il n'est pas un seul citoyen qui veuille correspondre avec lui ; il n'a jamais eu de relations qu'avec les voleurs et les assassins... » V. Lourde, *Histoire de la Révolution à Marseille et en Provence*, T. 3, p. 387.

me (1). On veut être exact aux principes. Il y a apparence que l'on enverra ton cousin (2) à Marseille. Je t'ai peu parlé de lui, parce que les patriotes en étoient peu satisfaits. Son entrée au Comité de Sûreté générale lui avoit tourné la tête, il étoit devenu brusque, hautain et indécis entre les hommes de sang et ceux qui pensent comme toi et moi, qui veulent les principes, la justice et l'établissement de la liberté sur des bases inébranlables.

Je te remercie de la bonne justice que tu rendras à mes compatriotes, longtemps errants dans les montagnes pour se soustraire à la tirannie de Maignet. Tu as trop ménagé Charlet, Fouque, Marquois et quelques autres scélérats qui prêchent ouvertement la révolte à Orange, tels que Moret, Morin et compagnie, le nommé Laurent, officier destitué que j'aimois beaucoup, que j'avois placé et qui m'a quelques obligations. Il mérite d'être observé, c'est un homme à caractère et d'une fougue peu commune.

Les Jacobins ont fait tous leurs efforts pour sauver *Carrier*. Tu verras par les papiers publics qu'il est à la mi chemin du tribunal. La Commission a été formée hier par le sort ; elle est assez bien composée. Il ne s'en tirera pas et nous avons commis une grande faute de ne pas l'envoyer plus tôt. Le peuple s'impatiente avec raison. Hentz (1) et Francas-

(1) Voir la note sur la lettre précédente et la lettre de Rovère du 8 vendémiaire an 3.

(2) Goupilleau (de Fontenay) ; Cf. lettre de Rovère du 22 Fructidor an II.

(3) Sur Hentz, Cf. lettre de Goupilleau du 12 vendémiaire ; député de la Moselle ; envoyé à l'armée de l'Ouest avec des pouvoirs illimités, il fut accusé d'avoir commis toutes sortes d'excès pendant cette mission en Vendée, et se défendit avec énergie. Décrété d'accusation le 5 avril 1795, sur le rapport de Tallien, il bénéficia de l'amnistie du 4 brumaire an IV (26 oct. 1795), et se retira de la vie politique.

tel (1) sont étrangement compromis. Leur tour n'est pas venu encore. Ma femme et mon frère te disent mille choses ainsi que tous nos bons et loyaux amis. Tu es aimé et estimé généralement et les quelques détracteurs qui sembloient faire impression à ta délicatesse sont réduits au silence. Salut et fraternité.

Rovère à Goupilleau.

Paris, le 3 brumaire, l'an III de la République une et indivisible *(30 octobre 1794).*

Tu m'as recommandé, mon cher collègue, les citoyennes Roustan, mère et belle-fille, de la commune de Montdragon (2). Je te recommande à mon tour leur fils et mari. Un assassin connu sous le nom d'Augier, non content d'avoir fait des dénonciations fausses contre le père, est venu à Paris faire arrêter celui que je te recommande. Je suis venu à bout, à l'aide de quelques uns de nos collègues, de le faire sortir. Il retourne dans notre département, il est bien empressé de s'y rendre pour t'y trouver encore. Personne ne peut mieux et plus que toi lui rendre service. La Convention n'ose pas encore attaquer la grande question des réparations dûes à tant de familles dont les chefs ont été assassinés par des hommes vêtus d'un manteau noir et entouré d'un

(1) Pierre-Adrien Francastel, député de l'Eure. Envoyé en mission à la fin de 1793, à l'armée de l'Ouest, avec Carrier, Bourbotte, Pinet et Turreau. Terrorisa Angers, et seconda Carrier à Nantes. Conjointement avec Hentz, adressa à la Convention un rapport sur leur mission. Dénoncé par la Société populaire d'Angers, comme complice de Carrier le 22 thermidor an III (9 août 1795), il parvint à se justifier.

(2) Montdragon, arrondissement d'Orange, canton de Bollène.

cordon tricolore qu'ils ont profané de toutes les manières. C'est à ta justice, à ta sagesse, à donner les ordres nécessaires pour que les biens du fils Roustan, de sa mère et de sa femme, soient distraits du sequestre. La nation, après avoir consacré le droit de propriété comme une chose sacrée, ne peut pas s'emparer frauduleusement du bien d'autrui. Il n'y a que les Robespierristes, les Cambonistes (1), qui puissent soutenir des maximes aussi éversives de tout contrat social.

Je n'ai pu faire aucun usage de la pétition que tu m'as adressée des citoyennes Roustan. Elle n'est pas adressée à la Convention ; c'est une formalité indispensable. Tu aviseras avec le citoyen Roustan aux moyens les plus certains et les plus efficaces pour lui faire rendre justice. Tu me trouveras toujours disposé à te seconder et à faire triompher les principes en faisant punir les assassins, les buveurs de sang et les oppresseurs des citoyens français. Salut et fraternité.

N'oublie pas que l'indulgence n'est bonne qu'envers les âmes bien nées, qu'elle conduit toujours à mal ceux qui en usent envers les scélérats.

Rovère à Goupilleau

Paris, le 9 brumaire, an III de la République une et indivisible (*30 octobre 1794*).

Tu connois, mon cher collègue, l'attachement qui me lie à mes compatriotes de Sorgues. Nous avons suivi le drapeau tricolore depuis le commencement

(1) Sur Cambon, Cf. lettre de Rovère du 3 brumaire.

de la révolution. Ils m'ont adopté pour leur concitoyen, en m'offrant en présent le domaine que j'ai acheté dans leur commune (1). Je les ai toujours vus courageux, intrépides défenseurs de la liberté et des droits de l'homme. Ils ont été successivement persécutés par Mulot (2), par les Marseillois (3), par Maignet, par Moureau, par Charlet, enfin par tous les genres de scélérats qui ont obscurci le flambeau de la liberté. Ils me demandent une lettre pour nos collègues à Marseille pour échanger leur vin contre du bled. Personne n'est plus en droit et en volonté que toi, de leur être utile et d'accéder à une demande aussi juste. Fais-moi l'amitié de la prendre en considération. On ne parle avec raison que du bonheur que tu répands sur les habitans du Midi. Avant de terminer ton intéressante mission, assure autant que tu le pourras les subsistances. Emploie auprès d'Auguis et de Serres, s'il est nécessaire, le crédit et la considération que l'amitié et l'estime réciproque entre les gens vertueux, assurent pour le bonheur public et particulier. Salut et fraternité.

(1) Il s'agit du domaine des Célestins de Gentilly, bien national, dont nous avons parlé dans notre *introduction*, p. 474. Comme les amis de Maignet reprochaient à Rovère de l'avoir acheté trop bon marché, le Conseil général de la commune de Sorgues, décida le 13 Brumaire an III (3 novembre 1794), « qu'il serait fait une attestation, signée des membres du Conseil général de la commune et des autres citoyens, pour l'envoyer à la Convention nationale en faveur de Rovère, adjudicataire des ci-devans Célestins de Sorgues, pour prouver l'offre qui lui fut faite d'accepter cette maison au même prix qu'elle aurait été vendue aux enchères publiques, en reconnaissance des services insignes qu'il avait rendus à cette commune. » *Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, 1902, p. 376.

(2) L'abbé Mulot, un des médiateurs envoyés dans le Comtat Venaissin, en Juin 1791 ; s'y laissa circonvenir par les royalistes et les papistes, et fut accusé, dès lors, de persécuter les patriotes.

(3) Les fédéralistes marseillais lors de leur expédition sur Avignon en juillet 1793.

Goupilleau à Rovère.

Orange, le 26 fructidor an III de la République etc.
(*1er Novembre 1794*) (1).

Je réponds, mon ami, à tes trois lettres des 1, 2 et 3 de ce mois. Je n'ai pu le faire plus tôt, tant j'ai été accablé d'affaires à Avignon que je quittai le 2 pour me rendre ici. Tu sens bien que c'est un terrible ouvrage que de réorganiser à neuf les autorités constituées d'une commune aussi scabreuse et où les bons sujets sont infiniment rares. J'ai fait pour le mieux : département district, municipalité, tribunaux civil et criminel, juges de paix, garde et gendarmerie nationale, tout est fini. Je déléguerai à une commission des pouvoirs pour en faire autant dans toutes les communes du district, car je n'ai pas le tems d'aller partout (2). Je me réserve cependant Lille et Cavaillon (3) où je me propose de travailler moi-même en allant de Carpentras à Apt.

J'ai donné à des patriotes de mon bureau la com-

(1) Cf. dans *Lettres intimes*, la lettre adressée le même jour, d'Orange, par Goupilleau à Marin.

(2) Cf. lettre de Goupilleau à Rovère du 7 Brumaire. C'est le 8 Brumaire que le représentant fit les nominations. Rochetin demeura maire d'Avignon, Raphel eut la présidence du tribunal criminel. C'est en cette qualité que le 7 Messidor an III (25 juin 1795), il prononçait la condamnation à mort des membres de la sanglante Commission d'Orange. Comme Rochetin il avait été impliqué dans la procédure de la Glacière, et amnistié.
Les commissaires que délégua, quelques jours après, Goupilleau pour réorganiser les communes les moins importantes, furent notamment : Bruny, agent national du district d'Avignon. le maire Rochetin, Raphel, président du tribunal criminel, Hierle, président du tribunal de commerce, Trie, administrateur du district.

(3) L'Isle-sur-Sorgue et Cavaillon étaient les deux communes les plus importantes du district d'Avignon.

mission de t'envoyer le tableau de mon travail et je souhaite qu'il soit de ton goût. Tu y verras que j'ai tiré Duprat de l'administration pour le mettre à la tête de la garde nationale (1) et en cela j'ai cru rendre un grand service à la chose publique en mettant chacun à sa place.

Je suis ici, mon ami, dans un bourbier, ou, comme tu l'as fort bien dit, dans les écuries d'Augias (2). Je commence ce matin l'examen des papiers du tribunal de Robespierre pour avoir des renseignements sur toutes les horreurs qui s'y sont commises. Si je m'en rapporte à ce que l'on me dit, Fauvety et C[ie] ont fait un triage avant de gagner le large (3); on me dit même qu'ils avoient envoyé à Robespierre tous les papiers signés de toi dans ta commission et qui devoient te servir de passeport à la guillotine. Il est bon de rire quand le péril est passé.

Si je fais quelques découvertes, le Comité et la Convention le sauront de suite. Je leur écrirai d'ici, comme je compte leur écrire des ruines de Bédoin, où l'incendie du crime fume encore. Mon ami pleure avec moi sur le sort des infortunés citoyens de ce village. L'administration de Carpentras m'adresse les copies des lettres des jeunes défenseurs de notre liberté, qui, inquiets sur le sort de leurs parents, écrivent aux administrateurs pour en avoir des nouvelles. Lorsqu'ils reviendront vainqueurs des frontières, ils apprendront que leurs pères, leurs mères, leurs frères ont été égorgés dans le tems même

(1) Sur Duprat, voir notre *introduction*, p. 468 et suiv.

(2) Cf. *Lettres intimes*, p. 50.

(3) Fauvety, président de la Commission d'Orange, condamné à mort le 7 Messidor an III (25 Juin 1795), par le tribunal criminel de Vaucluse.

qu'ils combattoient pour la patrie et leurs cabanes réduites en cendres (1).

Laisse-moi rendre à Bédoin. La Convention recevra ma lettre ; jusques-là j'en ai le cœur malade. J'ai pris des mesures provisoires pour arrêter le cours de la démolition de ce village ; que n'ai-je un décret qui m'autorise particulièrement à y faire tout le bien que je désirerois.

Ton amitié pour moi t'égare, mon cher ami. Je n'ai fait que peu de bien dans ton pays, et j'aurois voulu en faire davantage. Mais ne sollicite point une prolongation de pouvoirs. Rends-moi le service de de me laisser retourner à mon poste. Tu me connois assez pour savoir que je n'ai pas de volonté à moi, et que je suis tout à ma patrie. Mais n'ai-je pas eu assez de mal sans en souffrir encore en plus. Finissant, je t'avoue, mon ami, que si la Convention prolongeoit mes pouvoirs, je n'y souscrirais qu'autant que je verrais le peuple assuré de ses subsistances. J'ai écrit à la Commission et au Comité de Salut Public, je t'ai écrit de leur en parler vigoureusement. Le recensement général leur est parvenu, et pas une seule réponse. Le peuple n'a plus de grains, pas même pour semer ; sans cesse, je suis assailli de réclamations. Je ne puis entendre les récits du peuple, lorsque je ne puis y remédier. Je te le dis franchement, rien ne peut me faire rester ici au bout de mes trois mois, si je ne suis pas assuré de voir cesser des plaintes si légitimes. Le mal est plus pressant que tu ne le crois, ne perds pas de vue ce que je te dis là.

(1) Bédoin avait fourni 260 volontaires aux armées de la République d'après le rapport de Goupilleau à la Convention, dont nous avons parlé à propos de la lettre de Goupilleau à Rovère du 5 brumaire.

Porte-toi bien, mon ami, et aime-moi toujours, rapelle-moi au souvenir de tes proches, et de nos amis ; je me glorifie d'être digne de votre amitié.

Rovère à Goupilleau.

Paris, le 11 brumaire an III de la République, une et indivisible (*1er Novembre 1794*).

Il me tarde, mon cher ami, de recevoir de tes nouvelles d'Avignon. Ta dernière lettre est du 30 vendémiaire (1). Voilà douze jours d'intervalle. Je présume que tes grandes occupations et le désir que tu auras eu de m'apprendre quelque chose de nouveau sur la régénération des autorités t'aura fait suspendre ta correspondance. Nous avons appris hier les nouvelles scènes qui ont eu lieu à Tarascon. Bris de scellés, enlèvement de papiers et assassinats. Voilà les protégés de Robespierre et de Maignet, voilà les patriotes par excellence. Le Comité de Salut public et celui de Sûreté générale paroissent disposés à suivre avec vigueur la punition de pareils attentats. On est toujours supérieurement content de toi et de Perrin. Il paroit qu'on n'accorde pas la même faveur à Auguis et à Serres. L'envoi à Paris des révoltés de Marseille, tandis qu'ils pouvoient les faire juger par la commission qu'ils avoient nommée et que la Convention avoit confirmée, la nomination de Granet et de Mercurin (2) à l'administration du département, le maire d'Aix destitué et incarcéré

(1) La minute de cette lettre ne se trouve pas dans la correspondance de Goupilleau.

(2) Voir sur Granet et Mercurin *Lettres de Rovère* des 6 et 9 brumaire et les notes.

pour être venu dénoncer les conspirateurs et leur protecteur Maignet, 700 prisonniers dans la bastille de Tarascon, quasi tous cultivateurs, tandis que le Comité de Sûreté générale et les représentants du peuple réparent autant qu'ils peuvent les atrocités commises par les Robespierristes, voilà, mon ami, l'état exact, le thermomètre des comités. Les députés du Gard, de l'Hérault, de l'Aveiron ont tous des lettres plus flatteuses et plus agréables sur ton compte. On loue surtout le tact et la précision avec laquelle tu as saisi au corps les agitateurs, les vampires, enfin les agents de Robespierre. Quant à ta mission nous pourrons la prolonger de quelques décades. D'ailleurs nous sommes convenus que vous ne deviez quitter que lorsque vos successeurs seroient arrivés et que vous leur auriez donné l'état de situation des départements confiés à vos soins. Ma femme et mon frère te saluent. Je t'embrasse de tout mon cœur.

Dans le moment se présente chez moi le citoyen Dominique Cuissot de la commune de Lauris, district d'Apt. Il est officier municipal, ce qui le gêne infiniment dans son commerce. Il voudroit pouvoir librement apporter à Paris du vin, de l'huile et autres comestibles que nous désirons infiniment à Paris, et qui sont d'absolue nécessité. Je te prierai de le faire remplacer par quelque autre bon patriote car il est probe et attaché à la liberté, détestant toutes les queues de Robespierre.

P. S. Je reçois dans le moment, ta lettre du 4 brumaire. Si tu n'appuies fort sur les coquins nous aurons la guerre civile au printemps. Je te prie d'examiner la conduite des meneurs d'Orange et d'écrire aux collègues Auguis, Serres, de ne pas se

laisser mener par Mercurin. Je lirai ta lettre ce matin au Comité de Salut Public. Nous devons y aller avec Clausel (1) qui t'aime beaucoup. Pendant ton séjour à Carpentras, fais attention à la citoyenne Auberi et à son fils. Le mari a été acquitté par jugement du tribunal révolutionnaire. C'est un certain coquin appelé *Bergier*, qui étoit en correspondance avec Robespierre, qui les persécutoit tous.

Goupilleau à Rovère.

Orange, le 12 brumaire, l'an III de la République une et indivisible (2 *Novembre 1794*).

Tu trouveras ci-joint, mon ami, une lettre pour le Comité de Sureté générale. Tu la liras et tu y trouveras des faits nouveaux. Le rassemblement dont je parle n'a rien d'inquiétant (2). C'est une faiblesse des malheureux réduits au desespoir. Je te reponds, qu'elle n'aura pas de suite. Lis la à Le Blanc à qui je fais bien d'amitiés. Dis-lui qu'il est de l'intérêt général que les détenus d'Arles soient transferés à Paris; obtiens en l'ordre du Comité et ils partiront de suite avec leurs papiers. Je te promets des choses fort curieuses dans les papiers de la Commission (3). C'est un crible percé par le crime. Je reçus hier ta lettre

(1) Jean-Baptiste Clauzel, député de l'Ariège.

(2) 7 à 800 personnes s'étaient réunies près d'Orange, sur l'emplacement des fosses où avaient été ensevelies les victimes de la Commission populaire, pour y dire les prières des morts. Goupilleau les fit cerner et put se rendre compte que cet attroupement illégal trouvait son excuse dans les deuils de tant de familles si durement frappées par la Terreur.

(3) La Commission populaire d'Orange.

du 5. J'ai envoyé ce matin une ordonnance à Lego (1) pour executer l'ordre du Comité de Sûreté générale. Ce seroit là le dernier acte de M. Lego, si j'allais demain à Carpentras.

Encore une fois, mon ami, parle à la Commission des subsistances. Je déserte, s'il n'en arrive pas ici. Il n'y a plus moyen de tenir aux plaintes fondées et sans cesse renaissantes du peuple.

Porte-toi bien, donne-moi toujours de tes nouvelles. Dépêchez - vous donc de mettre Carrier et Hentz en jugement.

Rovère à Goupilleau.

Paris, le 12 brumaire, l'an III de la République une et indivisible (*2 Novembre 1794*).

Nous avons rendez vous, mon cher ami, comme je te l'ai marqué hier, au Comité de Salut public avec les membres de celui de Sureté générale pour les affaires du Midi. Je t'en rendrai compte demain. Maignet, l'infâme Maignet, vient de répandre un mémoire pour justifier ses atrocités (2). Je lui repondrai vigoureusement. Il a l'air de te pincer indirectement. J'espère que tu fairas provision de pièces pour combattre cet émule de Carrier. On dit ce dernier sauvé. La nouvelle n'est pas bien sûre encore, mais elle est probable, car on a fait tout ce qu'il falloit pour le soustraire au supplice. Je t'envoie, mon

(1) Cf. Lettre de Rovère du 5 brumaire.

(2) Cf. *Lettres intimes*, p. 55 et la note p. 56 sur les divers écrits de Maignet et de Rovère au sujet des crimes politiques commis à Bédoin.

ami, un ouvrage bien intéressant. Il sort de la plume d'un grand scélérat. Ce n'est pas le premier qui a été utile à sa patrie en dénonçant ses complices. Je te recommande le pauvre Godner (1), c'est un excellent homme; fais le payer de ce qui lui est dû. A demain, mille amitiés, mon cher ami.

Rovère à Goupilleau

Paris, le 14 brumaire, l'an III de la République une et indivisible (*4 Novembre 1794*).

Nous sommes convenus, mon cher ami, que tu ne quitteras pas ton poste qu'un successeur ne t'aille remplacer et prendre de toi le mot d'ordre. Clausel, président du Comité de Sureté générale, m'a expressément chargé de t'écrire pour t'avertir de cette décision. Tu sais que c'est le Comité de Sûreté générale qui est chargé de tout ce qui regarde l'intérieur de la République. Je crois que ce sera Alquier (2) qui

(1) Godner, appelé aussi Juzan Godner, un des principaux militants du parti de Rovère, avait été délégué à Marseille en juin 1793, par la Société républicaine d'Avignon, pour aller délivrer Jourdan, alors capitaine de gendarmerie, que les sections fédéralistes marseillaises avaient arraché à sa fonction, transféré, emprisonné et voulaient guillotiner. (*Archives départementales des Bouches-du-Rhône*, dépôt d'Aix, Série L, Liasses 473, 488, 502).

Godner devint un des principaux agents de la politique de Goupilleau dans le Vaucluse, au cours de ses missions subséquentes. On trouve de nombreuses lettre de lui aux papiers du conventionnel, principalement au n° 63, Liasse 4 (Catalogue Dugast-Matifeux). En prairial an VI (juin 1798), il était commissaire du Directoire exécutif, près la municipalité de l'Isle-sur-Sorgue.

(2) Charles-Jean Alquier, député de Seine-et-Oise; ancien président du tribunal criminel de Versailles, *missionnaire* à Lyon avec Boissy d'Anglas et Vitet, ennemi des terroristes, plus tard ambassadeur en Espagne. Ce ne fut point lui, mais Jean de Bry, député de l'Aisne, qui remplaça le conventionnel vendéen. Alquier et De Bry, moins purs républicains que Goupilleau, n'imitèrent point, dans la suite, son attitude irréductible vis-à-vis de Bonaparte et se rallièrent à l'Empire, qui leur confia d'importantes fonctions (Voir *Carnet de Route*, p. 20).

ira te joindre ; tu connais ses sentiments de justice, son antipathie contre les fripons. Sa présence diminuera, mon cher ami, les regrets que nous éprouvons tous que la loi ne vous permette pas de terminer vos travaux aussi utilement et aussi glorieusement que vous les aviez entrepris. On me mande que les habitans du département si longtemps malheureux, si longtemps assassinés vont porter leurs plaintes à la Convention contre leur oppresseur et leur bourreau. Quel contraste que celui de ta conduite avec celle de ce monstre. Le rapport contre Carrier est encore différé. On assure qu'il ne passera pas trois jours sans que la commission propose le décret d'accusation. Il en est temps, car le peuple s'impatiente de voir un scélérat de cette espèce siéger parmi les représentans d'un peuple libre et qui doit être vertueux.

Je te remercie, mon ami, de la promesse que tu me fais d'aller passer quelques jours dans mon hermitage de Bonnieux. Ce sera une joie universelle pour tous mes compatriotes. J'espère que mon Reboulet (1) aura bien soin de toi et de tes amis. Ma femme et mon frère te disent mille choses. Tu leur es infiniment cher, ainsi qu'à tous ceux qui aiment la vertu. Je t'embrasse de tout mon cœur.

Rovère à Goupilleau.

Paris, le 16 brumaire, l'an III de la République une et indivisible (*6 Novembre 1794*).

Je n'ai pas reçu les pièces que tu m'annonces, mon cher ami, elles doivent être à la poste chargée, car j'ai l'avis d'un paquet. Mais en attendant de t'en accu-

(1) C'était le domestique de confiance de Rovère. Il était membre du Comité de Surveillance de Bonnieux. (Voir *Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, 1902, p. 365).

ser implicitement la réception, je ne veux pas perdre le courrier sans m'entretenir quelques moments avec toi et te dire que hier et avant hier nous avons eu un succès bien décidé sur tous les anneaux de la queue de Robespierre, nous avons eu un avantage bien réel à la séance du soir. Nous avions perdu un peu de terrain à la nomination du Comité de Salut public. Ils nous ont *infiltré Carnot* (1) qui ne vaut pas mieux que ses anciens compagnons d'assassinats. Mais le soir, nous avons eu Barras, Laignelot, Garnier de l'Aube, et Armand de la Meuse (2), à la très grande majorité. Les papiers publics t'instruiront des détails. Reste ferme à ton poste comme te l'a mandé le Comité de Sureté générale. Continue à faire le bien. Ma femme et mon frère t'embrassent.

Rovère à Goupilleau.

Paris, le 17 brumaire, l'an III de la République une et indivisible (7 *Novembre 1794*).

J'ai reçu hier, mon cher ami, tes lettres et paquets des 5 et 7. Je les ai remis aux comités respectifs. On lira aujourd'hui à la tribune ta lettre au Comité de

(1) Rovère ne pouvait oublier que Carnot avait été, comme membre de l'ancien Comité de Salut public, un des signataires de l'arrêté établissant à Orange la sanglante Commission populaire demandée par Maignet. (Voir cet arrêté dans Berriat Saint-Prix, *La Justice révolutionnaire*, t. I, p. 438 . Plus tard, au 18 fructidor, par l'effet des fluctuations politiques, Rovère et Carnot devaient se trouver l'un et l'autre parmi les victimes du coup d'état de Barras. (Voir notre *Introduction*, p. 494).

(2) Au Comité de Sûreté générale. Laignelot, auteur dramatique, député de Paris, auteur du rapport à la suite duquel fut fermé le club des Jacobins. — Garnier, député de l'Aube, ami de Danton qu'il avait vainement essayé de sauver. (Voir *Réimpression du Moniteur,* t. XXII, p. 436).

Sureté générale (1). Notre ami Clausel qui va comme nous s'est chargé d'office de cette commission patriotique. J'ai fait enregistrer toutes les pièces contenues dans tes deux envois. Les affaires vont très bien, malgré les menées des Jacobins qui étoient en pleine révolte comme tu verras par les propos de Billaud, des Duhem et compagnie (2). Ils nous ont rendu grand service, car il y avoit encore bien des parties faibles dans l'assemblée qui se sont décidées contre les assassins et les buveurs de sang. On a parfaitement applaudi à tes mesures contre le nommé Belleville. Barras auquel j'ai communiqué ta lettre (3) approuve très fort que tu le fasses mettre en lieu de sûreté. Cet homme avoit été nommé par Jaume, chef des Jacobins vendus aux Granet, Escudier, etc. Si tu ne veux pas prendre sur toi de le faire incarcérer, nous y pourvoirons par le Comité de Sureté générale. Nous avons obtenu hier soir la mise en liberté du maire d'Aix (4). Nos collègues *Auguis et Serres* ont agi avec mollesse à son égard. Maignet, irrité des grandes vérités que ce bon citoyen avoit proférées à la barre, fit faire une dénonciation contre lui par l'accusateur public du tribunal criminel du département des Bouches-du-Rhône, ce Giraud que l'on amène au tribunal révolutionnaire pour avoir dirigé la révolte et l'assas-

(1) Le *Moniteur* en donne une analyse dans son nº 49, du 19 brumaire an III ; *Réimpression*, t. XXII, p. 452.

(2) Voir dans le *Moniteur* la séance du 15 brumaire ; *Réimpression*, t. XXII, p. 432 et seq. Tallien répondit à Billaud-Varennes et à Duhem ; il attaqua « les hommes de sang » et leur reprocha de vouloir recommencer la Terreur sous le prétexte de sauver la République.

(3) Cf. Lettre de Goupilleau du 5 brumaire.

(4) Émeric, dont il a été souvent question dans la correspondance.

sinat contre la représentation nationale. Quelques complices de Maignet avoient obscurci la vérité sur ces faits. Nous avons éclairé le Comité et obtenu justice.

Je suis charmé, mon cher ami, que tu opines pour revenir à Paris. Après tes trois mois de station à la Convention, nous irons à l'armée que tu voudras. Mais les bons citoyens tels que toi, les hommes intrépides sont nécessaires à la Convention. Tu resteras dans le département de Vaucluse jusques au moment que ton successeur ira prendre de toi les instructions nécessaires pour entretenir l'édifice que tu as si heureusement construit pour le bonheur de mes concitoyens. Ne prends aucun chagrin des mises en liberté prononcées par le Comité d'Avignon. L'esprit de la Convention est de relâcher tous ceux qui ne sont pas évidemment coupables. Tu dois le voir par les papiers publics.

La correspondance d'Agricol Moureau avec Payan fait frémir d'horreur. Elle sera imprimée sous peu de jours (2). Celle de Juge (3), ancien notaire de Valréas, ne lui cède en rien en férocité. Tu dois avoir reçu bien des dénonciations contre lui et tu fairois fort bien de délivrer cette petite ville de ce Néron moderne. On nous annonce le rapport sur Carrier à demain. Je t'écrirai fidèlement tous les jours. Adieu, mon bon ami. Je t'embrasse de tout mon cœur. Ma femme et mon frère et tous nos bons amis se joignent à moi pour te dire mille choses obligeantes.

(2) Rovère fait allusion à l'impression de la correspondance d'Agricol Moureau dans les annexes du *Rapport de Courtois sur les papiers de Robespierre et de ses complices*, rapport qui fut fait dans la séance de la Convention du 16 nivôse an III (5 janvier 1795). Ce rapport et ses annexes se trouvent dans un volume imprimé à Bordeaux, veuve Cavazza, an III.

(3) Un des conseillers de Maignet.

Les patriotes du département de Vaucluse réclament auprès de moi des secours pour les misérables victimes des tribunaux d'Avignon et d'Orange. Les comités me disent que c'est à toi à faire exécuter la loi en faisant distraire ce qui leur appartient. Les citoyennes Teste et Donis (1) sont l'une et l'autre dans la plus affreuse indigence.

Goupilleau à Rovère.

Carpentras, le 18 brumaire, l'an III de la République une et indivisible *(8 Novembre 1794)*.

Je viens de recevoir, mon cher ami, tes lettres du 6 et du 9 de ce mois. Il en étoit tems, car connaissant ton exactitude à m'écrire tous les jours, je commençais à être inquiet. Tu vois qu'il y a une lacune de deux jours dans ta correspondance. Je suis parti d'Orange, ainsi que je te l'ai marqué ; j'y ai exercé quelques actes de justice, et tout y va bien. J'ai prêché au club et l'on m'a écouté favorablement ; il y a un mois qu'on m'y eut jeté en bas de la tribune. Tu trouveras ci-joint, d'abord ma dépêche au Comité de Sûreté générale, avec un arrêté contre le président de la Société populaire de Sérignan (2), grand coquin, grand terroriste et pis que tous ceux que tu connois ; j'ai les pièces présentes.

Le Comité fera ce qu'il voudra, mais certainement

(1) Sans doute la femme de Teste, ancien notaire à Bagnols, ancien membre du Directoire du Gard, attaché ensuite au service de l'armée des Alpes, et celle de Donis, de la famille des anciens seigneurs de Goult.

(2) Commune du canton d'Orange.

je le crois justiciable du Tribunal que préside le juste et patriote Dobsent (1).

Dans un autre paquet, tu trouveras le procès-verbal des commissaires qui ont procédé à l'inventaire des papiers du Tribunal établi par Robespierre à Orange, sous la direction de Maignet. Tout ce que la rage et la méchanceté des hommes peuvent inspirer y est en action. Tu y étois condamné à mort avec Poultier (2), Duprat (3) et mille patriotes ; on n'auroit même pas daigné vous y entendre, et les débats étoient fermés pour vous.

Ce doit être pour toi un titre bien honorable, que cet acharnement du crime à te persécuter. Réjouis toi avec moi de tes périls passés et ne songeons tous les deux qu'au triomphe de la République.

N'oublie pas de remettre de suite mes dépêches au Comité après les avoir lues et cachetées. Appuyes y ce que je lui marque, dis à Le Blanc de se joindre à toi, au sujet des prisonniers d'Arles. Je reçois la copie de sa lettre à Auguis et Serre, une autre de ces derniers. Je n'attendrai pas l'avis du Comité et je vais les envoyer avec leurs papiers.

Demande donc aussi au Comité ce qu'il faut que je fasse de Viot et de trois autres membres de la Commission d'Orange, complices de Fauveti et de Barjavel, et qui sont au fort d'Avignon. Il me semble qu'ils seroient mieux tous ensemble au Comité, et j'attends la lettre du Comité pour m'y conformer. Je la regarderai venir comme un miracle. Ici, depuis bientôt trois mois, je n'ai pas encore reçu une seule

(1) Président du tribunal révolutionnaire de Paris après le 9 thermidor ; présida le procès de Carrier ; fut témoin à charge contre Fouquier-Tinville.

(2) Voir notre *Introduction*, p. 470.

(3) Voir notre *Introduction*, p. 479.

lettre de lui, pas une ligne de réponse à trente lettres, au moins, que je lui ai écrites (1).

Mais quand bien même il m'écriroit à présent, qu'est-ce que cela me ferait à moi qui dois partir dans huit jours ? Il est, mon ami, désesperant pour un homme de bien, comme je me flatte de l'être, de se voir ainsi abandonné à soi même après s'être vu indignement réduit à ses seules forces, balloté, gêné par le gouvernement auquel il adresse constamment ses plaintes, et qui ne daignoit pas seulement lui envoyer un seul mot d'approbation ou d'improbation. Ne sollicite point que je reste ici, que j'aille aux Alpes ou en Italie, laisse-moi retourner à Paris, et qu'à la tribune je reproche à ces visirs gouvernateurs, leur morgue et leur insolent silence.

A la loüange de Carpentras, je dois te dire que c'est le district de ton département dont j'ai le plus à me louer. Je vais demain à Bedouin. C'est des ruines de ce malheureux village que je me propose d'écrire à la Convention (2) et de lui révèler des vérités éternelles. Malheur à ceux qui seront insensibles aux recits lamentables que j'ai à leur faire. Carrier, Hentz, Francastel en riront, s'ils ne sont pas au tribunal (3), mais vous, hommes droits et sensibles, vous en pleurerez.

(1) Ces négligences et d'autres abus des Comités avaient donné lieu à de nombreuses plaintes. Le 18 fructidor an II, Poultier avait dénoncé ces abus à la tribune, disant que les Comités « avaient « usurpé les pouvoirs de la Convention ; ils les avaient resserrés « entre les mains de quelques membres de la représentation, et le « reste de cette représentation était réduite à une inconcevable « nullité... ». *Réimpression du Moniteur*, t. XXI, p. 659. Voir des idées analogues dans le rapport de Cambon sur l'organisation des Comités, *Moniteur*, t. XXI, p. 410.

(2) Cf. Lettre de Goupilleau du 5 brumaire et la note. Le rapport de Goupilleau à la Convention fut publié dans le *Moniteur* du 5 frimaire an III (nº 65). La minute s'en trouve dans la correspondance du représentant, à la bibliothèque de Nantes (ms. 84, p. 177).

(3) C'est le jour même de la lecture à la Convention du rapport de Goupilleau que Carrier fut décrété d'accusation.

De Bédouin, je vais à Apt; c'est là, mon ami, où je terminerai ma carrière (1). Je la finirai comme je l'ai commencée, avec sévérité et justice toujours pour l'honneur de l'humanité et les intérêts de la République.

Mille amitiés à toi et aux tiens.

Encore une fois, songe aux subsistances ; on n'y peut plus tenir.

Rovère à Goupilleau.

Paris, le 18 brumaire, l'an III de la République une et indivisible *(8 Novembre 1794)*.

J'ai vu la Commission des subsistances, mon cher ami, j'ai lu ta lettre, elle a fait impression sur l'esprit du commissaire, il m'a promis de donner les ordres les plus précis et les plus pressants pour que le département de Vaucluse fut approvisionné. Je n'ai pas manqué d'appuyer sur la mesure tirannique d'avoir enlevé tous nos blés et toute notre vaisselle pour les mettre à la disposition des conspirateurs de Marseille. Je tiendrai la main à ce que tes vœux et les miens soient remplis.

On nous annonce le rapport contre Carrier aujourd'hui. Ses complices ont cabalé pour retarder. Leurs efforts seront vains et le crime sera puni. Ne néglige rien pour colliger toutes les pièces contre les Carrier du Midi. Apporte des melons d'hiver derrière ta voiture (2). Alquier m'a réitéré sa parole de partir au

(1) C'est-à-dire qu'il accomplira les derniers actes de sa mission.

(2) Les fruits de Vaucluse avaient déjà la réputation qui, depuis, s'est étendue encore, à raison de la plus grande facilité des transports.

commencement du mois prochain pour aller te remplacer. C'étoit par erreur qu'on l'avoit nommé pour le Mont Terrible. Adieu, mon cher ami, tous mes proches te disent mille choses amicales.

Goupilleau à Rovère.

Carpentras, le 19 brumaire, l'an III de la République une et indivisible (*9 Novembre 1794*).

Lis, mon ami, le lettre que j'écris à la Convention des ruines de Bédouin, et fais la lire à la tribune. Fais en sorte que cela soit lorsque les députés de cette malheureuse commune se présenteront à la barre ; le cœur me saignera longtemps de ce que j'ai vu et si Maignet a l'audace de m'attaquer, je l'écraserai. Envoie moi son ouvrage, cela doit être curieux.

Tout ce que je puis faire aujourd'hui, c'est de te dire bonjour, et de me laisser retourner à Paris. Je suis dégoûté de toutes les horreurs que j'ai vues, et j'ai besoin de repos.

Mille amitiés à ta femme et à ton frère, à tous les vrais patriotes de notre connaissance.

Je vais coucher ce soir à Lille (1) ; demain à Apt et je retournerai à Avignon le plustôt que je pourrai pour partir (2).

(1) L'Isle-sur-Sorgue.

(2) Goupilleau partit d'Avignon pour rentrer à Paris, le 29 brumaire (19 novembre 1794). Cette date résulte de la lettre ci-dessous, minute p. 191, nº 84, aux papiers de Goupilleau.

Avignon, le 28 brumaire an III (18 novembre 1794).

Goupilleau, représentant du peuple, au Cen Beaumont, commandant le 9e régiment de dragons,

Je t'envoie, cher commandant, une réquisition bien précise pour que tu fasses partir demain matin pour Avignon, un escadron de

Que la Convention a des reproches à se faire, de sa lenteur dans l'affaire de Carrier ; mais, s'il est en fuite, où pourra-t-il se cacher : le remord ne devroit-il pas le tuer (1) ?

Rovère à Goupilleau

Paris, le 19 brumaire, l'an III de la République une et indivisible *(9 novembre 1794).*

J'ai reçu ta lettre du 11 daté d'Orange, mon cher ami, avec les pièces incluses que j'aurai soin de faire enregistrer. Plus tu fais des sacrifices à la chose publique, plus tu acquiers des droits à sa reconnaissance et à celle de tous les bons citoyens. Les assassins jouent ici de leur reste; ils emploient tous les moyens imaginables pour dévier l'opinion publique. Ils n'en viendront pas à bout. La majorité est bonne et se tiendra unie malgré les efforts de division que l'on emploie.

Tu as très bien fait de placer Duprat dans la garde

ton régiment, sur lequel je compte pour y maintenir la tranquillité. Je dois partir moi-même demain après dîner : mais je ne puis me mettre en route sans voir cet escadron arrivé. J'espère que tu voudras bien venir avec ta troupe, et accepter le diner que t'offre l'amitié.

Salut et fraternité.

Dégoûté, comme il le dit, des horreurs qu'il avait vues, découragé par le silence des Comités à son égard, comme l'indique sa lettre précédente, Goupilleau n'attendit pas, pour retourner à Paris, l'arrivée de son successeur. Mais avant de quitter Avignon, il eut soin d'y assurer la tranquillité par la présence de la force armée que lui fournit le 9e dragons.

(1) Cette lettre est pour la seconde mission de Goupilleau, la dernière adressée à Rovère, dont la minute se retrouve aux papiers du *missionnaire*.

nationale (1). Le grand art du gouvernement consiste de placer chaque individu là où il doit être plus utile à la patrie.

Je t'ai écrit pour te reeommander quelques Robespierristes d'Orange dont les propos liberticides peuvent faire bien du mal. J'espère que tu ne les oublieras pas.

Carrier n'est point encore en accusation. Ses complices et les Jacobins veulent le sauver. Ils n'y réussiront pas. J'attends que la commission aie fait son rapport pour entamer l'histoire de Bédouin. J'espère que tu seras content des habitans de Carpentras. Ils se sont bien prononcés et ta présence sera un puissant stimulant pour eux. Il est difficile, mon ami, de faire rendre un décret pour venir au secours des veuves et des enfans des malheureuses victimes de Bédouin, d'Orange, d'Avignon. La Convention est charmée d'apprendre que justice est rendue, mais elle n'ose pas aborder de front cette grande discussion (2). Elle a tant et tant de maux à réparer que le seul aspect l'effraie. Tu as un grand moyen que je t'ai indiqué; c'est, aux termes de la loi, la séparation des biens des veuves, des fils mariés, etc. Berlier et beaucoup d'autres collègues en mission ont employé ce moyen pour venir au secours des infortunés. Ma femme ici présente te salue ainsi que mon frère. Reste à ton poste jusqu'à ce qu'Alquier aille te relever (3). Consolide ton

(1) Duprat devait lui-même profiter de cette réintégration dans une fonction militaire, puisqu'elle lui permit d'arriver plus tard au grade de général. V. notre *introduction*.

(2) Des secours furent accordés ultérieurement.

(3) Rovère revient avec insistance sur cette désignation d'Alquier qu'en l'état de nos recherches nous pensons être demeurée un simple projet. Alquier refusa, sans doute, au dernier moment. Cf. lettre de Rovère du 30 brumaire.

ouvrage. Songe qne si nous ne prenons pas des moyens efficaces contre les ennemis de la République, elle sera perdue et nous avec.

Rovère à Goupilleau.

Paris, le 20 brumaire, l'an III de la République une et indivisible (*10 novembre 1794*).

Je t'écris, mon cher ami, du Comité de Sûreté générale, où nous avons passé la nuit, quatre comités réunis (1), ensuite du mouvement populaire qui s'est fortement exprimé contre les Jacobins, dont la tirannie et les menées ont révolté tous les bons citoyens. Nous avons fait notre devoir au Comité militaire; nous avons fait marcher la force armée dont nous avons la direction. Nous nous sommes réunis ensuite au Comité de Sûreté générale. Nous avons envoyé six représentans, deux de chaque comité. Le peuple a témoigné son respect pour la Couvention et son horreur pour la suite de Robespierre. Il est question dans le moment de faire un rapport pour fermer la Jacobinière. Je te rendrai compte demain du succès d'une demande qui sauvera la République, car tu seras bien étonné quand tu apprendras toutes les criminelles menées que quelques scélérats sous le masque du patriotisme trament ici. Marseille, les Jacobins, les émigrés de Suisse, la queue de Robespierre sont tous d'accord pour détruire la représentation nationale. Les lettres

(1) V. sur cette réunion des quatre comités, *Réimpression du Moniteur*, t. XXII, p. 489. A la séance de la Convention du 22 brumaire, Laignelot s'expliqua sur les circonstances de cette réunion et sur la fermeture de la salle du Club des Jacobins qui y fut décidée.

existent et ont été lues cette nuit. Redouble d'énergie, mon ami. N'épargne pas les coquins. Ils ne nous fairoient pas de grâce. Attends toujours avec courage ton successeur Alquier qui suivra bien tes errements. Ma femme et mon frére te saluent ainsi que tous nos collègues amis de la liberté.

Rovère à Goupilleau

Paris, le 21 brumaire, an III de la République une et indivisible (*11 novembre 1794*).

Nous n'avons rien eu, mon cher ami, hier, Le crime est difficile à punir et la probité toujours facile à être dénoncée ou maltraitée. J'ai reçu ta lettre. Je redoublerai mes soins pour t'avoir des subsistances. Les départements voisins sont dans le même cas. J'ignore comment on pourra subvenir à tout. Sois toujours ferme, mon ami. Je suis accablé de fatigues, Ces foutus Jacobins nous ont fait passer deux nuits blanches. J'ignore encore ce qu'il en résultera.

Ton cousin (1) doit partir sous deux jours pour l'armée des Pirennées. Il passera à Avignon. Si tu es dans les environs, il t'enverra chercher ou ira te rejoindre.

Rovère à Goupilleau.

Paris, le 22 brumaire an III de la République une et indivisible *(12 novembre 1794)*.

La victoire est à la justice, mon ami. Il y a lieu à accusation contre Carrier d'après le rapport de la

(1) Goupilleau (de Fontenay).

commission des vingt-un (1). Il est en arrestation en attendant que le décret soit prononcé, ce qui ne passera huitaine. Ses amis ont levé le masque, ils ont employé toutes les ressources de la scélératesse : proposition de l'appel nominal, incident sur la dénonciation, sur la moralité des témoins, etc. Nous avons eu une majorité des quatre cinquièmes. Je crois que bientôt le jacobinisme aura son tour. Tu n'as pas d'idée, mon cher ami, de la joie, des applaudissements que la Convention a reçus en faisant des actes de justice malgré les *dévotes* de Robespierre apostées dans les tribunes qui avoisinent les Duhem (2), les Montaux (3), les Crassous (4), etc. Il me paroit, mon ami, que tout va bien dans notre département, mais il n'en est pas de même du côté de Tarascon et dans le département qui l'avoisine.

Je suis charmé que la bonne œuvre concernant les misérables habitans de Bédouin aie passé par tes mains, et que tu aies forcé ce scélérat Le Go à procurer la liberté à ces femmes qu'il voulait faire guillotiner. Je présume que ce coquin est réduit à ses remords ainsi que plusieurs de ses complices. Je t'ai écrit hier bien fatigué, bien harassé de plusieurs nuits passées en discussion. Je t'annonçois que ton cousin alloit à l'armée des Pirennées et qu'il passerait par Avignon pour te voir. Continue, mon ami, à frapper vigoureusement les *buveurs* de sang.

(1) Le rapport de la Commission fut fait et lu par Romme. Carrier répondit par un mémoire justificatif (Séance du 21 brumaire à la Convention). Les débats furent passionnés et durèrent depuis le matin jusqu'à 9 heures du soir.

(2) Pierre-Joseph Duhem, député du Nord, un des plus ardents défenseurs de la cause des Jacobins après le 9 thermidor.

(3) Louis Maribon de Montaut, député du Gers.

(4) Jean-Auguste Crassous de Medeuil, député de la Martinique, comme les précédents, membre zélé du club des Jacobins.

La nation est fatiguée de ces Nérons, et la guerre civile succèderait à notre lâcheté. Nous serions perdus et nous perdrions la chose publique. Ma femme et mon frère te saluent ainsi que tous nos amis. Je t'embrasse de tout mon cœur.

Les scellés sont mis aux Jacobins de cette nuit (1). Je n'ai pu me rendre aux comités, ma santé ne me le permettoit pas.

Rovère à Goupilleau.

Paris, le 24 brumaire, an III de la République une et indivisible (*14 novembre 1794*).

Tout est tranquille, mon cher ami, dans la grande cité de Paris. La joie a succédé à la suppression des Jacobins. Ton inquiétude sur la dénonciation faite contre toi dans cet antre ténébreux doit être entièrement dissipée d'après l'adage *morte la bête mort le venin*. On imprime les pièces de Carrier; on présume que sous quelques jours il ira voir ses bons amis Goulin, Bachelier (2), etc.

Je reçois journellement, mon ami, des avis contre les meneurs d'Orange. Leurs propos atroces font frémir tous les gens honnêtes, et perpétuent les sentiments de terreur si profondément gravés dans les cœurs méridionaux. Tu vois que nous allons rondement ici. Fais en de même. Ma femme et mon frère te saluent. Tu verras bientôt un de nos collègues qui te dira de vive voix tout ce qui se passe ici. Continue, mon ami, à te bien porter. Va te reposer

(1) Cf. lettre de Rovère du 20 brumaire et la note,

(2) Membres du Comité révolutionnaire de Nantes, décrétés d'accusation.

quelques jours dans les roches de Bonnieux qui feront retentir au loin par leurs échos ton nom si cher à tous les amis de la liberté et de l'humanité. Je t'embrasse de tout mon cœur.

Rovère à Goupilleau.

Paris, le 26 brumaire, an III de la République une et indivisible (*16 novembre 1794*).

Il me tardait aussi beaucoup, mon cher ami, de recevoir de tes nouvelles. J'ai reçu hier tes depêches et pour moi et pour le Comité de Sûreté générale. Les horreurs commises à Orange ne m'étonnent pas. Elles ont porté le deuil et la douleur dans mon âme. Je t'assure que s'ils m'eussent dit franchement qu'ils en voulaient à ma tête, je l'aurois sacrifiée de grand cœur pour sauver la vie à tant de malheureux qui étoient aussi irréprochables que moi.

Je n'ai pas perdu un moment pour les subsistances. On a dû envoyer une réquisition pour Avignon sur Orange où l'on assure qu'il y a des grains. Effectivement Caderousse, Courtheson et quelques autres communes riches en grains étoient les greniers du ci-devant Comtat.

Tu reviendras à Paris, mon ami, après avoir été le restaurateur de l'humanité dans nos départements. Nous avons besoin d'hommes probes énergiques et qui (1)..................... Au printemps, comme je te l'ai déjà écrit, nous irons où tu désireras (2). Les honnêtes gens ont du crédit à présent et nous obtiendrons facilement ce que nous vou-

(1) Déchirure au papier.

(2) C'est dans le Vaucluse que revint encore Goupilleau, en une troisième mission. Voir dans la suite de la correspondance.

drons, et toi surtout. mon ami, dont chaque jour est témoin de ta bonne conduite et des justes éloges que le Comité et la Convention te donnent.

Ta dénonciation aux Jacobins ne t'inquiètera plus. Ils sont honnis, conspués, etc. Nous attendons toujours l'affaire de Carrier et compagnie. Ma femme et mon frère te saluent ainsi que tous nos bons amis. Je t'embrasse de tout mon cœur.

Rovère à Goupilleau

Paris, le 28 brumaire, an III de la République une et indivisible (*18 novembre 1794*).

Tes dépêches ont été lues hier soir en ma présence au Comité de Sûreté générale. Le silence de nos collègues provient du dissentiment de Méaulle (1), et de quelques autres qui ont vu avec regret tout le bien que tu as fait. La majeure partie du Comité loue, applaudit tes mesures et la preuve est que Clausel a lu tes lettres et les a fait insérer au bulletin. Fais toujours le bien, mon ami. Envoie les scélérats au tribunal révolutionnaire. La Convention va bien. Elle vengera les crimes de Carrier. Je suis très occupé pour la chose publique. Je te répondrai plus au long, mon cher ami. Nous t'embrassons tous.

(1) Jean-Nicolas Méaulle, député de la Loire-Inférieure, qui inféodé aux terroristes, accusait Goupilleau de modérantisme On vit cependant, plus tard, lequel des deux était le plus fermement républicain. Tandis que Goupilleau demeurait invariablement fidèle à sa foi républicaine, Méaulle passait au bonapartisme et devenait procureur impérial.

Rovère à Goupilleau.

Paris, le 30 brumaire, an III de la République une et indivisible *(20 Novembre 1794).*

J'ai reçu hier, mon cher ami, ta lettre et celle pour la Convention. Je ne l'ai pas remise, parce que demain nous tenons Carrier (1). J'espère que l'affaire sera vidée dans la journée. Je préviendrai mes amis pour après demain. Elle faira certainement le plus grand effet (2). J'ai dans ce moment un citoyen de Bédouin dans mon cabinet. Il m'annonce plusieurs autres de ses camarades d'infortune, nous les défendrons vigoureusement et j'espère que la Convention aura égard à tes témoignages et à leurs réclamations.

L'esprit public va toujours bien, malgré les croassements des défunts Jacobins. Nous les surveillons

(1) Le décret d'accusation contre Carrier ne fut voté par la Convention que dans la nuit du 3 au 4 frimaire. Le fameux conventionnel terroriste avait été déjà arrêté. Maignet, émule de Carrier à Bédoin et à Orange, vota cependant, avec Rovère, pour l'accusation. Goupilleau n'avait point encore repris séance à l'assemblée. (Voir la monographie de Fleury, *Carrier à Nantes*, p. 431, 432 ; et *Réimpression du Moniteur*, t. XXII, p. 580).

(2) C'est dans la même séance du 3 frimaire, qu'avant la mise en accusation de Carrier, fut lue la lettre de Goupilleau dont parle Rovère, datée *des ruines de Bédoin*, *18 brumaire an III*. Cette lettre, pleine des plus nobles sentiments d'humanité et de patriotisme, fait un navrant tableau des horreurs dont eurent à souffrir les malheureux habitants de Bédoin. Parlant de la fin prochaine de sa mission, Goupilleau la termine par ces mots : « Si j'emporte avec moi le regret de n'avoir pas fait tout le bien que je voulais, et que la brièveté du temps ne m'a pas permis de faire, j'emporterai au moins la satisfaction d'avoir fait succéder dans les départements la justice et l'humanité au système de crimes et d'atrocités à l'aide duquel on en aurait bientôt fait un désert... ». Maignet demanda la parole. L'affaire fut renvoyée aux Comités de Salut public et de Sûreté générale. (*Réimpression du Moniteur*, t. XXII, p. 575, 576. — Cf., *Lettres intimes*, p. 52 et seq.).

de près. Si leur général est envoyé au tribunal comme il y a tout à présumer (1), leurs actions seront à zéro. Je vois que tu veux venir absolument à Paris. Je ferai bientôt nommer Alquier (2) pour te seconder. Cadroy et Espert (3) doivent bientôt partir. Ils sont bien résolus de t'imiter et de tomber à bras raccourcis sur les restes cadavéreux de la queue de Robespierre. Ma femme, mon frère et tous nos amis te saluent. Je t'embrasse de tout mon cœur (4).

MICHEL JOUVE
MARCEL GIRAUD-MANGIN.

(La fin au prochain numéro)

(1) Allusion à la mise en accusation de Carrier.

(2) Jean De Bry et non pas Alquier remplaça Goupilleau. Sa désignation eut lieu le 19 frimaire (9 décembre 1794), quelques jours après que son prédécesseur eut quitté Avignon. (Voir dans la *Grande Encyclopédie* la biographie de De Bry, par Aulard).

(3) Ils remplacèrent à Marseille Auguis et Serres dans les premiers jours de janvier 1795 (nivôse an III). Cadray, député des Landes, fut déporté au 18 fructidor. Espert, député de l'Ariège.

(4) Cette lettre fut la dernière reçue de Rovère par Goupilleau pendant sa deuxième mission, thermidor an II à frimaire an III (juillet à novembre 1794). La correspondance est interrompue pendant les mois de frimaire, nivôse, pluviôse, ventôse et germinal an III (décembre 1794 à avril 1795).

Cette lettre ne trouva d'ailleurs plus Goupilleau à Avignon. Il en était parti la veille (Voir la note sur la lettre de Goupilleau du 19 brumaire).

UNE EXCURSION DANS LE CHAMP DE LA LIBRE PENSÉE

Dernièrement au cours d'une promenade dans la banlieue de notre bonne ville, je fis la rencontre d'un groupe de touristes de ma connaissance et comme nous regagnions tous ensemble nos foyers par la descente de Castanet,nos regards se portaient involontairement à gauche vers le site de Camplanier aux abords de la route d'Alais.

A cette heure du jour, aux lueurs baissantes d'un soleil couchant, on eut dit, avec ses plaques de roche calcaire, ses nombreux cottages multicolores et çà et là quelques bouquets d'arbres résineux, un vaste écrin étalant joyeusement aux yeux du passant un trésor de riches pierreries.

Avouons, m'écriai-je, que c'est vraiment beau et que nous pouvons dire de nos collines, comme le Psalmiste du firmament, qu'elles aussi à leur manière racontent la gloire du Créateur. A ces mots je surpris un de mes jeunes compagnons de route esquissant un sourire ironique et un instant après je le vis s'approcher de moi et me prenant à part s'évertuer à me faire comprendre que ma montre intellectuelle était bien en retard sur les conceptions actuelles.

Chemin faisant il parla de ces dernières et, prenant à son compte le programme de je ne sais plus quelle société soi-disant laïque, il me déclara ouvertement que notre premier devoir à tous était « de protéger la liberté de penser contre toutes les religions et « tous les dogmatismes quelqu'ils soient et d'assurer « la libre recherche de la vérité par les seules « méthodes de la raison. Aux yeux patients de celle- « ci toute nuit finit par devenir aurore et conséquem- « ment la science est appelée à conquérir le mys- » tère universel » (1).

« En fait le mystère n'existe pas, parce que par- « tout où il a été donné à l'observateur d'approfon- « dir les phénomènes, il a constaté qu'ils étaient « produits en vertu « *d'une relation déterminée entre « les effets et la cause.* » « Ce mot de mystère doit « être désormais exclu du langage » (2).

Vous venez d'entendre l'énoncé de la Jeune École Rationaliste et les prétentions des adeptes de la libre pensée. On dirait que grisés par le progrès indéniable des sciences physiques et naturelles et les découvertes merveilleuses du siècle, nos savants contemporains se croient assurés de trouver en elles seules la solution des problèmes qui occupent et souvent inquiètent les hommes.

C'en est fait pour eux de la métaphysique et c'est désormais à la science pratique, aux recherches expérimentales à pénétrer tous les secrets de notre nature et de notre destin.

Au reste, disons-le bien vite, ce n'est pas de nos jours qu'on a tenté d'expliquer la Création entière,

(1) Science et libre pensée par M. Berthelot, p. 16.

(2) *Revue de Paris* 1895, p. 451, 452, par M. Berthelot.

le monde terrestre et sidéral, la vie par le seul jeu des éléments qui constituent la matière physique.

Cette manière de voir je la retrouve à 25 siècles de distance, pour ne pas remonter au-delà jusqu'aux hypogées de l'ancienne Égypte, je la retrouve dis-je, chez les philosophes de l'Ionie, Lencippé, Démocrate, Epicure...

Je n'ai pas à faire ici l'histoire des errements philosophiques,au cours des siècles écoulés, depuis les Sages de la Grèce.

Retenez seulement, que dans cette courbe incessante qui caractérise l'évolution des idées depuis le naturalisme primitif jusqu'à l'idéalisme trancendental, tout a été action et réaction.Actuellement, après l'abus du syllogisme, il semble bien que les discussions parfois stériles de la scolastique doivent céder le pas à la méthode expérimentale.

Gardons-nous toutefois de nous laisser entraîner à un excès contraire et de croire que l'étude du monde visible, matériel,absorbe tout, explique tout.

Revenons, je le veux bien, à une philosophie naturaliste relative, comme aux jours de Thalès de Milet et d'Empédocle d'Agrigente. Prisons à leur valeur exacte les faits d'expérience, l'observation physique directe, les constatations matérielles d'organisation mondiale, lorsqu'il s'agit d'interpréter l'Univers, mais n'oublions pas que cette interprétation n'est elle aussi que relative. Elle ne saurait en effet nous garantir ni la réalité absolue du monde extérieur, ni même qu'il existe en dehors de nous quoique ce soit qui réponde exactement à nos sensations.

Ceci est admis par tous et si on fait appel à la raison pour justifier et assurer la réalité des choses,

c'est peine perdue. Il faut s'en rapporter à l'expérience vulgaire, au gros bon sens, et, en tous cas, il ressort de tout cela un monde relatif, incertain, incomplet, hybride et on se demandera dès lors où est le vrai, où est le faux ? Or qui pourra élucider le problème ?

C'est bien la manière de voir d'un Grand Maître de la libre pensée. « Toute notre science positive « dit-il, repose, ne l'oublions pas, sur une pétition « de principes. En effet toute observation des phé- « nomènes du monde extérieur, envisagé comme « support des existences, suppose la réalité objec- « tive des conceptions de l'esprit humain. Mais la « conception de l'Univers n'est que le reflet de « notre propre pensée, de nos propres sentiments... « Dans cette perpétuelle illusion de la vie où est la « réalité absolue ? Ce sont là des problèmes insolu- « bles et, après tant de controverses et de discus- « sions, bien que cantonnés sur le terrain plus solide « du relatif et à même de formuler et d'établir les « lois générales des phénomènes observables, nous « ne pouvons espérer accomplir le songe inté- « rieur, autrement dire satisfaire les aspirations de « notre âme (1). »

De tels aveux devraient ce me semble rendre nos savants un peu plus modestes. A certaines heures ils confessent la faiblesse de notre entendement en face des grands problèmes de la nature. Ils avouent discrètement leur impuissance à résoudre la dure question des origines et des fins et nous les entendons se consoler de cette ignorance en nous disant qu'après tout « ce n'est pas leur connaissance incer- « taine qui peut fournir la direction de la vie. » Si la

(1) Science et libre pensée, p. 67 et 68.

science, nous dit-on, ne repoussant aucun problème consent à les examiner tous, du moins elle « n'affirme « rien et ne promet rien à l'égard de leur solution»(1).

Mais, après boire, aux fêtes de la raison et de la libre pensée, aux banquets qui suivent la célébration des centenaires, c'est autre chose... Devant une galerie triée sur le volet, pareille modestie n'est plus de mise. On affirme crânement, on promet sans vergogne et c'est là précisément ce qui a amené naguère quelques contradicteurs à parler de la faillite de la science.

Écoutez un instant nos rhéteurs :

« L'avenir est à la science et à la mise en œuvre de « la froide raison » (ce que je suis loin de contester du reste, il s'agit de s'entendre). Mais ils s'attardent indéfiniment sur les crimes de la théocratie (2), le règne des superstitions (3), l'oppression sacerdotale qui a tenu dans l'ignorance les longs siècles du moyen âge (4), 1.000 à 1.500 ans (5).

« La valeur d'une civilisation est en raison inverse « de la ferveur religieuse. A l'origine les reli- « gions reposaient sur une certain intuition dss « puissances naturelles qui nous environnent et « agissent sur nous. Mais à mesure que la civilisa- « tion se développait, l'évolution spontanée des ins- « tincts sociaux conduisit les races supérieures à « une conception plus haute et plus claire, celle du « devoir désintéressé et de la moralité (7). Telle est

(1) *Revue de Paris*, 1895, p. 459.
(2) *Science et Libre-Pensée*, p. 32 et 251.
(8) Id., p, 8.
(4) Id., p. 6 et 8.
(5) Id., p. 23 et 30.
(7) Id., p. 7 et *Revue Scientifique*, 1895, p. 466 et 468.

« l'origine purement humaine des inspirations de « justice, de pitié et d'amour d'autrui. Car l'homme « est naturellement bon.

« Le développement progressif de la scienee a « fait le reste... La science, en effet, est la véritable « école morale, proclamons-le hautement. Elle en- « seigne à l'homme le respect de la vérité, l'idée du « devoir, son assujétissement légitime à la loi bien- « faisante du travail, envisagé non comme un châti- « ment, mais au contraire comme la mise en œuvre « la plus élevée de notre activité.

« C'est surtout à la science qu'est due la notion de « la solidarité, de l'harmonie entre citoyens, harmo- « nie fondée sur le sentiment naturel de sympathie « pour nos semblables, imprimé dans chaque cons- « cience individuelle (1).

« Prenez l'homme dès son entrée dans le monde ; « considérez-le enfant innocent, vivant joyeux dans « l'égoïsme natif de la sensation ; suivez la jeunesse « lancée avec enthousiasme dans la mise en œuvre « de ses énergies illimitées au service de l'humanité, « en marche vers la vérité, vers le bien, vers l'idéal.

« Cet idéal supérieur, ce bien plus assuré, cette « morale plus haute que celle des temps passés, « nous les réaliserons, grâce au règne d'une raison « affranchie des anciens préjugés et systèmes dog- « matiques (2).

« Rêves et fantômes représentatifs que les dieux « et les religions (3). Celles-ci n'ont rien créé, et « qu'il sagisse de morale ou de métaphysique, elles « n'ont fait autre chose qu'emprunter aux connais-

(1) Id., p. 27, 40 et 41, *Science et Libre-Pensée.*
(2) Id., p. 33.
(3) Id., p. 35.

« sances de leur époque des notions et des hypo-
« thèses qu'elles ont érigé aussitôt en dogmes abso-
« lus. En fait (sans en excepter le christianisme) elles
« n'ont apporté aux hommes la découverte d'aucune
« vérité utile, ni concouru en rien à améliorer leur
« condition » (1).

Je m'arrête ici..., chacun, en me lisant, ne manquera pas sans doute de dire avec moi, conformément au vieil adage :

« **Quand on prend du galon, on n'en saurait trop prendre** ».

Au reste. ne soyons pas plus étonnés qu'il ne faut de surprendre sur les lèvres de savants, justement appréciés dans leur sphère, de pareilles affirmations. C'est qu'il y a de par le monde plusieurs faces humaines, au point de vue psychologique s'entend, et chacun de nous, au cours de la vie, s'est sûrement trouvé en vis-à-vis avec des types très divers, sinon très nombreux.

Je ne cite que pour mémoire les sceptiques, natures rendues trop souvent indifférentes et blasées à la suite de déconvenues et restées quand même généralement tolérantes.

A l'opposite on trouve nombre d'esprits, peu curieux d'ailleurs, enclins à la soumission devant une autorité, désireux avant tout de conquérir, avec une somme de vérités relatives, la paix de l'âme.

Mais entre les deux, je dois signaler ceux qui, par atavisme, tempérament particulier ou éducation première, sont épris d'une vraie passion de contredire leurs proches. Caractères à part, trempés à rebours de tous et de tout, ils ne supportent

(1) Id., p. 38 et 39, *Revue Scientifique*, p. 469 ; *Revue de Paris*, janvier-février 1895, p. 460.

aucune entrave, s'insurgent contre toutes les barrières, ne reconnaissent aucun frein, aucune autorité.

Comment supposer une entente, une harmonie même passagère, entre des constitutions affectives si dissemblables ?...

Mais, à mon sens, ces différences d'appréciations intellectuelles et de sentiments n'en suggèrent qu'un motif de plus pour nous supporter paisiblement les uns et les autres.

La Science, la science positive du moins, nous le savons à cette heure, affecte désormais d'ignorer le divin. Elle ne veut entendre que la froide raison et l'expérience scientifique.

La Raison, la Science, voilà des mots qui reviennent incessamment sous ma plume et dont le sens et la portée mal définis ont provoqué et provoquent tous les jours des discussions interminables...

Faut-il me laisser aller à établir ici des distinctions, justifiées d'ailleurs, et entreprendre leur procès à l'une et à l'autre ?... Ce procès a été fait déjà et par des hommes de mérite et dûment autorisés.

Qu'il me suffise de rappeler, comme en passant, que la raison et la science positive n'ont pas toujours été d'accord. C'est un fait acquis. Or, si l'expérience contredit la raison plus souvent qu'on ne pense, pourquoi celle-ci n'aurait-elle pas tort quelques fois contr'elle-même ?...

Je m'explique : En considérant cet Être complexe qu'est l'homme tout entier, je ferai, si on veut, de la raison la forme ou mieux la manifestation la plus élevée, épurée en quelque sorte, de son intelligence. Mais l'homme n'est-il donc qu'intelligence ? et intelligence raisonnante ?

Me voici ramené, après un long détour, à ce qu'un

illustre docteur du moyen âge, saint Thomas d'Aquin, — mal jugé et mal apprécié, comme son époque, par nos savants libre-penseurs, — reprochait à ses prédécesseurs et contemporains d'avoir entièrement oublié *propter ejusdem grossitiem*, je veux dire notre planète et ce microcosme qui en est pour nous la portion la plus intéressante.

Avec l'étude de ce dernier, nous abordons l'ordre biologique et nous sommes amenés conséquemment à explorer ce vaste et complexe domaine de la vie vivante et organisée.

Tout d'abord nous nous trouvons en présence, chez le même sujet, de deux et même trois modes d'existence connexes, bien que distincts et dont les rapports incessants constituent un bien difficile problème.

Pas n'est besoin d'insister sur ce qu'on appelle le *substratum* de l'organisme, cette partie inerte, brutale, en d'autres termes, le corps matériel, devenant, à un moment donné, dès l'origine de l'existence, un organisme vivant qui manifeste sa vitalité de mille manières.

Cette vitalité va présider désormais au jeu intéressant des nombreuses et diverses fonctions organiques, telles que la respiration, la digestion, l'assimilation, les sécrétations de toute nature, la reproduction et autres encore. Et avec elles nous abordons le domaine de cette belle science moderne appelée la physiologie (partie essentielle de la biologie), qui a pour sujet les corps organisés à l'état dynamique et pour but la connaissance des actes ou phénomènes qu'ils manifestent, ainsi que le rapport existant entre ces actes et les parties de l'organisme qui les accomplissent.

Retenons bien toutefois et disons tout de suite que chez les êtres supérieurs de l'échelle animale, il n'y a pas que les actes dynamiques vitaux se traduisant en fin de compte par la nutrition corporelle.

Chez l'homme surtout il y a en plus la pensée, le sentiment du beau, du bien, du vrai, c'est-à-dire le sentiment moral. C'est là le troisième mode d'existence dont je parlai tout à l'heure et dont l'étude et l'exploitation forme cet autre domaine scientifique que nous nommons la psychologie.

Voilà certes, en dehors de l'agrégat matériel, deux champs réels, indéniables, ouverts à l'expérimentation quotidienne, à l'observation rationnelle. Ils existent chez l'être vivant. On se demande chaque jour quelles sont leurs connèxions, leurs divergences le mode de leurs constantes relations ?...

C'est ici l'énigme concernant les rapports entre l'âme et le corps, suivant les croyances séculaires; entre le physique et le moral, au terme des enseignements des derniers siècles, rapports intimes nécessaires et dont on recherche incessamment, mais en vain jusqu'ici, la conciliation depuis l'origine des philosophies.

Je sais bien que pour la science positive, autant dire pour les Matérialistes Libres-Penseurs, la psychologie relève toute entière et uniquement de l'observation physique. Aux yeux de ces derniers la pensée, le sentiment moral sont les produits, les sécrétions en quelque sorte de l'organisme vivant.

C'est le cas ou jamais, ce me semble, de faire ici appel à l'antique formule Scolastique : *quod demons trandum erat.* L'assertion susdite est moins que claire à première vue et pour mon compte particulier je ne trouve aucune mesure même physiologique

appréciable entre l'organisation vitale corporelle et la production du sentiment et de la pensée... Faut-il redire une fois encore que « les meilleurs estomacs ne font pas les meilleurs penseurs ? »

A qui faire entendre en effet que le développement plus ou moins accusé de nos facultés intellectuelles, que le sentiment du beau, la joie d'avoir accompli une bonne action comme le remords qui suit un acte répréhensible ou criminel sont le résultat d'une élévation de température par exemple, d'une réaction chimique au sein de nos tissus musculaires, d'une vibration quelconque des fibres nerveuses ?

Il semble bien démontré jusqu'ici que ces manifestations d'un ordre tout particulier ne sauraient provenir directement de l'agrégat matériel. Comment celui ci pourrait-il donner ce qu'il ne possède pas ?... Assemblage de matériaux divers, il forme un tout complexe tombant sous les sens, susceptible de la division la plus extrême jusqu'à la dissociation entière des éléments qui le composent.

La pensée, de son côté, qui n'a ni forme, ni couleur, ni volume matériel, nous apparait comme simple, une, indivisible et partant indestructible.

Mais comment se forme-t-elle ? d'où provient-elle et d'où vient aussi la vie vivante chez l'homme et pourquoi ne pas le dire dans le règne animal et le règne végétal, depuis la cellule embryonnaire primitive, aussi haut qu'on remonte dans l'échelle de la création ? Ces points d'interrogation je pourrai les multiplier et puisque j'envisage plus particulièrement l'Etre humain me demander ce qu'il est au fond? Quelle est sa nature ? pourquoi il a été créé ? Quelle est sa destinée et en fin de compte que deviendra t-

il ! où ira-t-il au terme de son existence sur cette planète ?...

Tout autant de questions auxquelles l'organisme physiologique et à *fortiori* l'anatomie seule ne donneront pas de longtemps de réponse. Serai-je plus heureux avec l'observation des faits si souvent invoquée et la raison raisonnante appuyée sur eux ? Personne, dans le monde actuel, même chez les libres-penseurs les plus hardis, n'a osé répondre par l'affirme. Et alors ? que faire ?

Je ne vois pas, pour ma part, dans ce mutisme un motif suffisant pour rester confiné, comme on le conseille, sur le terrain (plus solide) du relatif.

Certes notre infirmité native est grande en face des problèmes sans nombre de la Création, Mais, à nous interroger de près et attentivement, n'est-ce pas un stimulant de plus pour nous surélever encore et nous rapprocher le plus possible de ce quelque chose qu'un instinct invincible nous révèle comme supérieur ! Cet instinct, cette aspiration intime et naturelle vers l'idéal, ce sentiment du grand, cette sorte de pensée inlassable, peu importe le vocable, ne constitue-t-il pas une partie de nous-mêmes, une force intérieure et légitime dont il faut tenir compte ?

Il ne s'agit, pas qu'on m'entende bien, de sacrifier ni la science, ni la liberté de penser, et retenons que nous sommes ici en présence de deux auteurs également importants, ne l'oublions pas, de nos connaissances et de nos devoirs, celui de la *certitude scientifique* et celui de la *certitude inspirée* autrement dire de la conscience (1).

(1) *Revue des deux Mondes*, 1895, I, p. 110. Ferd. Brunetière.

Et qu'on ne vienne pas me dire, à propos de cette dernière, — si je considère ce qu'on a dénommé tour-à-tour les envolées de l'esprit, les épanchements du cœur, les enivrements de l'âme — que « nous sommes ici en présence de rêves sans valeur, « des produits de notre imagination en travail d'hy- « pothèses. » Ces prétendus rêves (ces hypothèses) dont se nourrissent bien des âmes, ne sont pas des illusions, car ils ont le caractère d'une certitude morale aussi inattaquable qu'incommuniquable par des moyens purement intellectuels.

Rappelons-nous un instant les consolantes satisfactions d'un devoir accompli, les joies intimes du sacrifice, l'amour réciproque de deux époux, le sentiment de la paternité subitement révélé à la venue au monde du nouveau-né et autres encore....

La certitude de ces divers sentiments exigera-t-elle des preuves sensibles faites d'expérience et de raisonnement (1) ?

Il existe dans l'être humain deux sources de connaissances, ou si vous le préférez, deux stimulants de ses déterminations définitives. A quoi sert dès lors d'opposer l'une à l'autre ces deux sources, aliment de la science et de la morale, autant dire de la Religion ? (2).

Prenons donc l'homme tout entier. Envisageons-le avec ses facultés diverses et une fois de plus ren-

(1) Fogazzaro : les idées de Giovanni Selva.

(2) Rien ne dit que ces choses se soient succédées dans le temps que, ou la religion primitive ait peu à peu créé la morale, ou la morale de par la nécessité de l'ordre, se soit peu à peu formée elle-même et ait enfin créé la religion. Ces choses peuvent avoir coexisté et s'être crées l'une l'autre réciproquement...

On peut les considérer comme conjointes, s'entrelaçant de tout temps non seulement parallèles mais comme engrenées.

C'est même ce que je suis porté à croire comme étant le vrai.. (Emile Faguet de l'Académie française, *in* l'anticléricalisme, p. 120).

dons-nous bien compte que la raison raisonnante et le sentiment intime spontané, en d'autres termes la science et la religion ont chacune leur domaine à part.

Du moment que nous sommes libres de les parcourir tous les deux je demande qu'on nous laisse tranquillement et suivant nos goûts jouir de l'un et de l'autre. C'est bien le moins qu'on invite au respect de la libre pratique sentimentale les libres-penseurs... !

Si je parle ainsi c'est que je me rappelle involontairement l'attitude trop générale de ces libres-penseurs. A les entendre, à les lire ils sont les apôtres convaincus, qu'ils me pardonnent cette expression, de la tolérance la plus louable. Ils ont, nous assurent-ils, élargi leur horizon et « au milieu de la « tempête, au jour présent recommandation est faite « de ne pas répondre à la violence du fanatisme par « une violence contraire (1). »

Précaution purement oratoire et en tous cas inutile. Tous tant qu'ils sont, au cours de leur existence, oublieux de leurs principes bruyamment affichés, ils dogmatisent à leur tour et ainsi qu'on ne s'est pas gêné pour le leur dire, on leur voit prendre « des « allures d'inquisiteur et se laisser aller à tenir des « propos d'énergumènes. »

Au nom du Ciel, ou s'ils le préfèrent, au nom de la Raison Souveraine, je prie ces chers Maîtres d'avoir pitié de notre infériorité, d'excuser notre ignorance et encore une fois de nous laisser penser, sentir, croire comme nous le voudrons.

Dois je leur rappeler qu'ici-bas, quoique on en

(1) *Science et libre-pensée*, p. 21-32.

veuille, la vérité et l'erreur se coudoient et qu'au fond la contradiction et l'incertitude se font équilibre. Nous ne sommes absolument sûrs de rien ni les uns ni les autres. Ils le savent bien d'ailleurs eux-mêmes.

Ce qui est moins incertain, c'est à côté du besoin de connaître et j'oserai presque dire de vivre, cet autre besoin irrésistible de croire à quelque chose au-delà de ce monde, besoin inné chez l'homme.. affaire chez lui d'instinct primordial !

Qu'on ne vienne pas à ce propos, s'en tenant à des insinuations et des hypothèses plus ou moins plausibles, chercher à expliquer et justifier ces sentiments par la débilité intellectuelle primitive de l'homme, l'arriéré des tribus naissantes et même l'animalité originelle de l'homme descendu, récemment du singe.

De semblables considérations ne sauraient me satisfaire et j'aurai, si je ne me trompe, quelque droit d'exiger des preuves à l'appui de leur exposé.

N'est-ce pas le cas, une fois encore, de faire ici appel à l'observation tant réclamée, à l'expérience, et d'exiger des faits probants pour la justification de cette manière de voir ?

A mon tour, je tâcherai de démontrer la vérité du sentiment contraire, mais non par de vaines phrases ou des raisonnements captieux Cette fois un document s'impose historiquement à l'attention de tous, c'est qu'en aucun temps, en aucun lieu, sous aucune latitude, si haut que l'on remonte, on n'a jamais vu jusqu'ici, chez les peuplades les plus arriérées, à plus forte raison chez les civilisés, de société qui n'ait placé, sous une sanction supra-rationnelle, avec le maintien de sa stabilité, le principe actif de son perfectionnement.

Qu'on appelle ironiquement cette sanction une affaire d'imagination, une série de fantaisies collectives ou individuelles, superstitions ou rêves du mysticisme, que m'importe ? Elle n'en existe pas moins.

J'y verrai, de mon côté, la manifestation d'un idéal légitime, l'éclosion d'aspirations élevées intérieures, l'essor du sentiment religieux. Or, le sentiment religieux, comme le sentiment du beau, du vrai, qui lui est parallèle, éveille en nous bien des idées d'humilité d'un côté, de grandeur de l'autre, sans compter les épanchements du cœur, cette autre partie de nous-même qui nous apprend à ne pas nous préférer à autrui.

Mais ce sentiment supra, pour ne pas dire antirationnel, je le trouve partout à l'origine première.

Comment en serait-il différemment ?..... Si, en vérité, nous contemplons le spectacle de l'univers d'une part et si de l'autre, après réflexion, nous descendons en nous-même, le vrai et modeste bon sens (appelé à tort le sens commun, parce qu'il est bien rare, chez les savants surtout) n'est-il pas là pour nous dire que ce monde extérieur et intérieur tel qu'il nous apparaît, ne s'est pas fait tout seul (1) !...

Nous en venons ainsi à ce qui paraissait l'argument irréfutable pour Voltaire : « l'horloge qui n'aurait pas d'horloger » ; argument qui, encore un peu, est traité d'enfantillage par nos savants contemporains.

Ceux-ci confessent, il est vrai, « qu'il n'est pas

(1) Nos ancêtres latins disaient :

« *Ex nihilo, nihil* ».

Nous estimons, non sans raison, je pense, que le néant ne peut enfanter la réalité.

« douteux aux yeux de l'observateur attentif, que « chaque être vivant, depuis la cellule embryonnaire « jusqu'à l'homme, ne poursuive son développement « vital conformément à l'apparence d'une idée fon- « damentale.

« Mais, se hâtent - ils d'ajouter, ce n'est qu'une « apparence. (Et la preuve de cette affirmation vous « la leur demanderez en vain).

« En fait, poursuivent-ils, cette idée préexiste à « l'évolution de l'individu, elle se traduit par voie « héréditaire et se manifeste avec une subtilité de « prévisions et de combinaisons qui dépasse la por- « tée de l'intelligence humaine. Un jour peut-être, « au cours des âges, un être plus intelligent que « l'homme, devant l'enchaînement des causes et des « effets, pénètrera plus profondément la conception « de ces mystères » (1).

Souhaitons-le, sans compter plus que de raison sur la réalisation de cette espérance...

Je crains fort, en ce qui me concerne, que nous n'ayons à attendre bien longtemps encore cet heureux moment.

Et puis quand même, il faut bien se le dire, si loin que portent nos déductions logiques, pouvons-nous arriver enfin à connaître la cause première, les origines et les fins de toutes choses ?....

« N'oublions pas, en effet, que nonobstant l'obser- « vation des faits quotidiens et les résultats acquis, « l'intelligence humaine qui les rapproche, les com- « pare et cherche à en établir les relations générales, « d'où les lois scientifiques, ne peut aller de l'avant « qu'autant que le comporte la faiblesse de notre « vouloir et de notre pouvoir » (2).

(1) *Science et Libre-Pensée*, p. 70, 71 et suiv.

(2) *Revue de Paris*, 1895.

Mais, après tout ce qui vient d'être exposé ici, il me semble que nous ne saurions aller bien loin, ni très sûrement dans ce domaine.

Ce qui pour nos savants naturalistes et immoralistes est un motif « de se garder de rapporter la « source effective de nos connaissances à nos ima« ginations, disent-ils, sur ce qu'on appelait autre« fois Dieu et que nous nommerons désormais l'in« connaissable » (1).

Mais cet inconnaissable n'en existe pas moins.

Libre à nos matérialistes d'affirmer qu'il n'y a rien au-delà de l'univers visible et tangible, et par conséquent point de principe créateur, conservateur et régulateur de toute chose.

Selon eux, c'est la Nature et la Nature seule qui régit l'univers, car lorsqu'on veut s'appliquer à à l'étude à fond des phénomènes, on n'a pas de peine à constater, nous l'avons déjà dit, qu'ils se produisent par suite d'une *relation déterminée entre la cause et les effets*.

Pareillement, dans l'examen attentif des espèces animales qui vivent en société, on est invité à se rendre bien compte que, au cours de l'évolution des instincts sociaux, les sentiments et les devoirs qui en dérivent ne sont pas propres à l'espèce humaine et dus à quelque révélation étrangère et divine. Ils sont inhérents, nous assure-t-on, à la constitution physiologique et cérébrale des uns et des autres, constitution semblable bien que diverse. Mais l'*exis-*

(1) Il y a beaux jours que Bossuet a dit : « Il faut s'élever à la « fois au-dessus de tout ce qu'on croit le plus digne, de sorte qu'on « n'ose plus, en un certain sens, ni rien dire, ni rien penser de ce « premier Etre, ni le nommer en soi-même, parce qu'on ne peut pas « même expliquer combien il est ineffable, ni comprendre combien « il est incompréhensible ».

tence d'un fondement général commun à l'homme et aux animaux sociables est démontrée par l'observation (1).

J'ai le malheur de ne pas être un savant. Je ne suis qu'un modeste logicien, c'est pourquoi, dans mon insuffisance, je demanderai à ces Maîtres de me dire qui a posé ce *fondement général commun* que nous voyons tous, et de me faire connaître, en même temps, l'origine ou le moteur de ce *déterminisme général* révélé dans la nature entre la cause et l'effet.

Sous le nom de Nature ne faut-il pas entendre en réalité un système d'organisation, une sorte de sagesse intime qui développe avec ordre et selon de justes lois tous les mouvements que nous voyons ?

Ou ce mot de nature est vide de sens effectif, ne désignant rien à l'esprit, répondant en quelque sorte à la question par la question, ne servant qu'à voiler, à nos propres yeux, notre ignorance, ou il veut désigner un ensemble des lois qui régissent l'univers, le microcosme comme le reste. Et en ce dernier cas, je demanderai à mon tour : Où est le législateur ? (2)...

(1) *Revue de Paris*, id., p. 462 et 463.

Les uns et les autres, nous assure-t-on, nous offrent le sentiment du devoir, la morale sous un jour différent, peut-être, mais conformément à l'évolution initiale. Comment se fait-il que le progrès social, à travers les âges, soit accompli par l'espèce humaine seule entre les autres espèces animales sociables, qu'on nous présente comme terme de comparaison et quelquefois comme modèle ?...

Ce fait brutal d'observation expérimentale facile, comme s'expriment nos rationalistes, me déconcerte, et j'en demande l'explication à la science guidée par la raison.

(2) Je sais bien que je ne puis pas le démontrer comme la véracité d'un théorème géométrique. Mais, en fait, je le tiens pour certain ; toute autre hypothèse me paraît insoutenable.

Avouons-le, sans hésiter, c'est l'Esprit divin qui plane sur la nature. En écoutant sa voix, dans les diverses manifestations de

Je me dispenserai de démontrer, au sujet de celui-ci, les opinions très diverses de nos philosophes anciens et modernes, et moins encore je ne perdrai pas mon temps à les juger en semblable et ardue matière.

En les consultant les uns et les autres et principalement nos libres-penseurs contemporains, si instruits qu'ils soient, on s'aperçoit bien vite qu'ils ne s'entendent plus sur les deux ou trois questions capitales, à savoir : l'existence ou non existence d'un Dieu créateur et conservateur, celle de l'âme et de son immortalité, la liberté de l'homme.

Que voulez - vous que pensent alors ceux qui, comme moi, se demandent tous les jours avec inquiétude quelle est la bonne et véritable voie à suivre ?

« Tout cela est bien pitoyable, ainsi que le disait « dernièrement un *ébranlé* de ma connaissance. Ce « sont les contradictions, les incohérences, les « cocasseries des intellectuels de la libre-pensée, « tout autant au moins que mes études religieuses, « qui me feront probablement jeter aux orties mon « froc matérialiste » (1).

A tout prendre, au sein de ces élucubrations, je comprendrai moins difficilement le panthéisme, ce système qui voit Dieu dans le Grand Tout, l'universalité des êtres. En ce cas c'est de lui que tout vient; c'est de la notion de cet Être Infini en tout, que l'on peut tout déduire en allant de l'idée du principe causal à l'idée adéquate de l'effet ou conséquence.

la vie vivante, au sein de l'univers, je reconnais l'impossibilité de séparer la nature du créateur. Celle-ci n'est grande, riche, belle que si elle est pour nous l'écho de l'éternelle bonté, de la puissance infinie. (Jos. Simon : *Du Sentiment de la Nature chez les Hébreux*, p. 22).

(1) *Revue Moderne de Médecine et de Chirurgie*, 1906, p. 192.

Quant à l'athéïsme, je le trouve inacceptable, parce que, au fond, il est absurde et irrationnel.

Devant ce spectacle, en présence des incertitudes et des récriminations injustifiables de nos Libres-Penseurs, je me demande, à mon tour, si les générations actuelles et à venir n'auront pas à regretter prochainement « la vieille chanson qui nous berçait « depuis des siècles ».

Combien, au fond, me semblent plus heureux et plus enviables tous ces petits, ces humbles de cœur et d'intelligence, ouvriers, paysans, qui croient de toutes leurs forces à Dieu, à leur immortalité, à une sanction future : châtiment ou récompense de leurs actions ici-bas !...

Mais, me direz-vous, personne n'est revenu de cet autre monde pour assurer que Dieu et l'âme immortelle subsistent.

Je réponds à mon tour :

Est-il venu quelqu'un pour vous dire que tout cela n'existe pas, et, en tous cas, comment me prouverez-vous que ce sont là tout autant de rêves, des effets de notre imagination ? Oserez-vous sincèrement, de bonne fois affirmer que vous avez la certitude d'une semblable manière de voir ? Or, en cet état d'incertitude, de doute, quel est le parti le plus sage à prendre ? N'est-ce pas de vivre en honnête homme, dans le culte du devoir vis-à-vis de soi-même, de ses semblables, en un mot, en vrai chrétien ?

En ce faisant, certes, on ne court aucun risque ; bien au contraire, on a la satisfaction de sa conscience et avec elle on a, ce me semble, quelque droit à l'estime des braves gens.

Certes, autant que quiconque, je comprends, c'est pourquoi je n'hésite pas à le dire, que l'imparfait, le

fini ne sauraient se flatter d'atteindre jamais le parfait, l'infini. Ce m'est une raison d'autant plus légitime de m'élever contre toutes les intransigeances et conséquemment les obstructions d'où qu'elles viennent et de réclamer impérieusement l'entière liberté de croire en conscience pour chacun de nous.

C'est à ce titre que j'ose dire, en finissant, qu'il n'y a pas ici-bas d'effet sans cause. Or, l'univers est un effet à nos yeux. Il a une Cause, un Auteur, et cette Cause, cet Auteur, je l'appelle Dieu.

Peu m'importe l'essence, la nature de la divinité... Je laisse, pour le moment, à de plus savants, à de plus hardis d'établir si Dieu est corporel ou incorporel, ou l'un et l'autre, fond commun, cause et substance unique de toute chose, l'Être infini, le seul et véritable Être, l'Absolu, Lumière incréée, Principe Universel...... que sais-je encore ? Il est, cela me suffit : J'obéis à ses lois, je m'incline devant sa puissance, je reste soumis à sa volonté.

ÉLIE MAZEL.

FIDELITA...

Pèr Guy de Canolle.

Un poulit matin
Ieu la rescountrère
La bloundo Zezin.
E, lèu, ié parlère !...

Anavo au Païs,
E, tamben, ianave...
Oh ! lou viage esquist !..
A la fin, amave !...

E, tant, tant, l'amère
Lou mourrioun fin,
Qu'ai-las, ié diguère
Un autre matin :

« Mignoto poulido,
« Migoi frisoun d'or,
« Migo, pèr la vido,
« Migo, a tu, moun cor !... ».

Mai, dins un sourrire
Tout entristesi,
Palo, coumo un cire,
Diguè : Gramaci !

A passa moun ouro,
Moun ouro d'ama...
Moun cor, un cor plouro...
Poù plus se douna !... (1).

Enri-Leoun Brulat,
Felibre di Sèt - Doulour.

(1) Peço couronnado.

L'Administrateur-Gérant : F. Bois.

Nimes. — Imprimerie Générale, rue de la Madeleine, 21

LES TRIBUNAUX RÉVOLUTIONNAIRES
EN PROVENCE

(Suite et fin).

COMMISSIONS MILITAIRES ET TRIBUNAL CRIMINEL
APRÈS LE 9 THERMIDOR

Après le 9 thermidor an II (*samedi* 27 juillet 1794) la réaction triomphante se servit encore contre les terroristes de la guillotine, qu'ils avaient dressée eux-mêmes sur les places publiques.

Pour ramener le calme, Auguis et Serres firent emprisonner plusieurs anarchistes et mirent Marseille en état de siège sous le commandement du général Villemalet ; alors les jacobins en appelèrent à l'insurrection le 5 vendémiaire an III (26 septembre 1794). Violentés dans la rue, les représentants conventionnels recourent à des mesures rigoureuses : ils firent repousser les émeutiers par la force, et nommèrent le jour même à neuf heures du soir, une commission militaire composée de cinq membres pris dans les différents bataillons de la garnison (1). Une lettre du général Villemalet prescrivit

(1) Archives départementales des Bouches-du-Rhône (Dépôt d'Aix), série L, liasse 153 bis.

au président de ladite commission d'insérer dans les différents procès-verbaux des interrogatoires et des jugements « que la séance a été publique et les « portes ouvertes » (1).

Voici la substance de l'arrêté pris par Auguis et Serres.

« Au nom du peuple français.

« Les représentants du peuple, envoyés dans les « départements des Bouches-du-Rhône, du Var et « de l'Ardèche,

« ..... Considérant qu'après l'insurrection qui « vient de se manifester et les attentats commis sur « leurs personnes, ils seroient comptables au peu- « ple (que quelques scélérats cherchent à entraîner) « s'ils ne prenoient à l'instant même des moyens de « répression ;

« Arrêtent :

« Qu'il sera formé une commission militaire compo- « sée de deux capitaines, un sous-lieutenant et deux « sergents ; que les citoyens composant cette com- « mission, nommeront entre eux un président et un « accusateur public ; que les individus arrêtés en « tête de l'attroupement seront traduits de suite « devant ladite commission ; que des témoins dépo- « seront ; que lorsque la preuve sera acquise et l'iden- « tité des personnes constatée, il sera prononcé « contre eux la peine portée contre les chefs d'émeute « et leurs complices ; que les jugements seront ren- « dus et l'exécution faite dans le fort Nicolas.

« Signé à l'original : Auguis, J. J. Serres (2). »

(1) *Archives départementales des Bouches-du-Rhône* (Dépôt d'Aix) Liasse L, 153.

(2) *Archives départementales des Bouches-du-Rhône* (Dépôt d'Aix). Liasse L, 100.

Cette commission, présidée par Joseph Mouret, capitaine au 5me bataillon des Bouches-du-Rhône, condamna à la peine de mort Henri Marion, portefaix ; Jean-Louis Samat, cuisinier ; Jean-Antoine Castan, gendarme ; Louis Mayol, tonnelier ; et Antoine Rimbaud, marin (1).

Le jour de leur exécution, 8 vendémiaire (29 septembre), toute la garnison prit les armes ; un bataillon occupa la Cannebière (où l'échafaud était dressé) avec plusieurs canons, mèche allumée. Les jacobins n'osèrent pas bouger, les condamnés allèrent au supplice en chantant la Marseillaise et en dansant.— Malgré qu'un décret de la Convention du 12 vendémiaire an III (3 octobre 1794) confirmât cette commission (dont pourtant les fédéralistes marseillais avaient donné l'exemple par le Tribunal militaire de juillet 1793 présidé par Gérard Reissolet), Auguis et Serres l'avaient révoquée 48 heures après, le 7 vendémiaire (28 septembre).

Par un nouvel arrêté (2) du 6 brumaire an III (27 octobre 1794), ils chargèrent le Tribunal criminel du département d'instruire la poursuite et de juger sans délai ni recours au Tribunal de cassation les personnes arrêtées dans ledit attroupement ainsi que leurs complices. Un mandat d'arrêt, signé par l'accusateur public Richard, fit transférer 69 prisonniers du fort Saint-Nicolas à la Maison d'Arrêt (3).

Non seulement plusieurs fonctionnaires d'une incapacité notoire furent destitués, mais encore des

(1) *Archives départementales des Bouches-du-Rhône* (Dépôt d'Aix) Série L. Liasse 100.

(2) *Archives départementales des Bouches-du-Rhône* (Dépôt d'Aix). Liasse L, 153 bis.

(3) *Archives départementales des Bouches-du-Rhône* (Dépôt d'Aix). Liasse L, 153.

perquisitions furent ordonnées par arrêté des mêmes représentants, en date du 21 vendémiaire (12 octobre) (1), dans le local de la Société populaire Marseillaise dont le nom fut changé en celui de Club régénéré. Vingt-huit de ses membres furent arrêtés et envoyés au Tribunal révolutionnaire de Paris, qui (après de longs délais) les envoya prisonniers au château de Ham où ils restèrent jusqu'au 18 fructidor an V (4 septembre 1797). Son président Carles, démagogue furieux, se précipita du haut de sa maison ; plusieurs membres les plus compromis s'en retirèrent presque volontairement. — Dans une adresse à la Convention, la municipalité Marseillaise déclara qu'elle la reconnaissait pour point central du pouvoir suprême, Auguis et Serres s'efforcèrent à empêcher de nouveaux malheurs dans un pays qui n'avait que trop souffert : ils n'y réussirent pas.



Les conventionnels Espert et Cadroy remplacèrent Auguis et Serres vers le milieu de nivose an III (premiers jours de janvier 1795); leur arrivée devint le signal de sanglantes réactions. Par un arrêté du 18 nivose an III (7 janvier 1795), ils enjoignirent au Tribunal criminel de « suspendre le cours de l'ins« truction contre les prévenus de l'émeute du 5 ven« démiaire », autorisant ceux-là à s'adresser à eux par voix de pétition (2). Cadroy surtout manifestait une haine aveugle contre tout ce qui était soupçonné de

(1) *Archives départementales des Bouches-du-Rhône* (Dépôt d'Aix). Liasse L, 153.

(2) *Archives départementales des Bouches-du-Rhône* (Dépôt d'Aix). Liasse L, 153 bis.

jacobinisme. A Marseille des agitateurs armés de bâtons et de sabres poursuivaient les républicains comme bêtes fauves et les massacraient impunément en plein jour. Pendant la nuit du 7 au 8 pluviose an III (du 26 au 27 janvier 1795), une tentative d'évasion dirigée par Jean-Pierre Vautier eut lieu dans le fort Saint-Nicolas : on en déféra les auteurs à la juridiction départementale. Six semaines après, le représentant du peuple délégué à l'armée d'Italie, Poultier, par arrêté pris à Marseille, le 18 ventose an III (8 mars 1705)retira la procédure de cette affaire au Tribunal criminel et en confia la connaissance au Tribunal militaire séant à Marseille (1).

*
* *

Dans les prisons d'Aix étaient enfermés un grand nombre de Marseillais ; les uns accusés d'avoir pris part à l'émeute du 5 vendémiaire, les autres simplement suspects de jacobinisme. Tandis que le Tribunal criminel du département (siégeant à l'hôtel de Mons, sur le Cours),instruisait lentement l'affaire des premiers , une troupe d'environ deux cents contre-révolutionnaires marseillais (au gré desquels la condamnation tardait trop) conduite par Auguste Granier y arriva le 21 floréal an III (10 mai 1795). Le lendemain , vers quatre heures du soir, elle envahit les casernes (renfermant alors les prisons) et y massacra une trentaine de prisonniers : parmi ceux-là se trouvaient Jean Lefèvre (l'ancien collègue de Brutus à la Commission militaire de 1794) et trois femmes, dont une (âgée de 30 ans) reçut la mort en

(1) *Archives départementales des Bouches-du-Rhône* (Dépôt d'Aix). Série L. Liasse 153 bis.

allaitant son enfant de trois mois — C'était une enragée clubiste qu'on appelait la Fassy (du nom de son mari, voilier) : arrêtée par mesure de sûreté après l'émeute du 5 vendémiaire (pendant laquelle elle se promenait avec des pistolets à la ceinture disant que « c'était pour ces scélérats de représentants du peu- « ple »), elle avait été transférée à Aix (1). Antérieurement, le jour de l'entrée du général Cartaux à Marseille (25 août 1793), elle était « sortie en triom- « phe avec tous les bons patriotes » des cachots où elle subissait une peine de douze années de fers, à quoi l'avait condamnée le Tribunal populaire pour avoir attenté à la sûreté publique et aux lois, c'est-à-dire plus clairement pour avoir pris part aux pendaisons de 1792 dans les rues de Marseille (2). — La municipalité d'Aix, aussi impuissante à prévenir cette sanglante équipée, qu'à en arrêter les auteurs, se borna à informer les représentants : cette attaque des prisons les décida à suspendre les séances du Tribunal criminel jusqu'à nouvel ordre ainsi que le jugement des détenus survivants (3).

*
* *

Trois nouveaux commissaires conventionnels Isnard, Chambon et Guérin enflammèrent toutes les haines contre les révolutionnaires persécutés. — Peu après leur arrivée, la femme de Maillet jeune (l'ex-président du Tribunal révolutionnaire) fut lâchement assassinée, à quatre heures de l'après-midi le

(1) *Archives départementales des Bouches-du-Rhône* (Dépôt d'Aix). Série L, liasse 153 bis.

(2) *Archives départementales des Bouches-du-Rhône* (Dépôt d'Aix). Liasse L. 154.

(3) *Archives départementales des Bouches-du-Rhône* (Dépôt d'Aix). Liasse L, 102.

2 prairial an III (21 mai 1795), sur le seuil de la maison n° 25 de la rue du Jeu de Paume (actuellement rue Longue-des-Capucines). Un soldat de la compagnie du Soleil, nommé Baume, fendit d'un coup de sabre le crâne de cette malheureuse en criant : « Scélérate, voilà pour la République ! Vive « le Roy et Cadroy ! Ton règne a fini tu ne feras plus « de mal. » Son cadavre fut dépouillé d'une partie de ses vêtements par d'autres sabreurs, dont l'un lui vola sa montre (1). Croirait-on que la procédure entamée trois ans après, le 12 germinal an VI (1er avril 1798), contre ces assassins et poursuivie pendant quatre mois ne fut jamais terminée ? Cela résulte néanmoins de la mention,« *restée sans suite* » qu'on lit en marge de son enregistrement (2), les témoins entendus ayant sans doute trop parlé, on laissa s'enfuir les coupables. — La compagnie du « Soleil » plus haut nommée, était une compagnie franche composée de royalistes et de féroces volontaires, tirant son nom de ce qu'en plein jour elle égorgeait les jacobins. Dans la procédure ci-dessus citée, plusieurs témoins déclarent avoir vu un des inculpés « parcourir les rues avec son sabre plein de sang, dans « les temps qu'on assassinait quatorze ou quinze « personnes par jour dans Marseille (3). » Les soldats du « Soleil » avaient pour signe de ralliement une ganse blanche au chapeau et la coiffure en cadenettes.

(1) *Archives départementales des Bouches-du-Rhône* (Dépôt d'Aix). Liasse L. 212.

(2) *Archives départementales des Bouches-du-Rhône* (Dépôt d'Aix). Série L, registre 107 bis f° 21 v°.

(3) *Archives départementales des Bouches-du-Rhône* (Dépôt d'Aix). Liasse L, 212 pièce B.

*
* *

Les représentants Escudier et Charbonnier, députés du Var, venus en congé à Toulon, y laissèrent, le 30 floréal an III (19 mai 1795), égorger onze malheureux prévenus d'émigration. Six mille ouvriers soulevés forcèrent le représentant Brunel à signer la mise en liberté de plusieurs prévenus ; désespéré, il se brûla la cervelle en rentrant chez lui. Son collègue Nion, traîné par les cheveux dans les rues, parvint à se réfugier sur l'escadre. Guérin et Poultier furent retenus prisonniers.

Marseille s'agitant au bruit de cette insurrection, Chambon, Cadroy et Isnard chargèrent le général Pacthod de marcher avec quelques bataillons au devant des Toulonnais ; il leur infligea, près du Bausset, une sanglante défaite, le 2 prairial an III (21 mai 1795). — Trois jours après, les royalistes de Tarascon (dans la nuit du 5 au 6 prairial) (24 au 25 mai), égorgèrent vingt-quatre Jacobins retenus prisonniers au château de cette ville et les jetèrent dans le Rhône.

La défaite des *derniers Montagnards* dans la journée du 1er prairial an III (20 mai 1795), amena la Convention, sur le rapport de Porcher, à supprimer le tribunal révolutionnaire de Paris (12 prairial) (31 mai).

*
* *

Les soldats de Pacthod rentrèrent, le 17 prairial an III (5 juin 1795), avec Chambon et Guérin, à Marseille, où les royalistes assommaient dans les rues nombre de républicains dont les noms sont restés inconnus. Ce même jour, vers cinq heures du soir,

une bande d'assassins, commandée par Robin fils, cuisinier, pénétra dans le fort Saint-Jean : en quatre heures ils y massacrèrent 107 prisonniers, sous prétexte de venger leurs pères et leurs parents. La complicité tacite d'Isnard et de Cadroy est indubitable et résulte de l'acte d'accusation des assassins de la femme Maillet. On y a consigné l'affirmation de plusieurs témoins déclarant avoir entendu (quelques jours après cette exécrable tuerie) Auguste Granier, l'un des inculpés, s'exprimer ainsi : « *Cadroy ne* « *nous avait donné que quatre heures de temps* ! » (1). En prononçant ces paroles significatives, l'ex-chef des massacreurs (qui avaient opéré à Aix le mois précédent) était *habillé en femme*, au mépris du décret de la Convention du 7 août 1793 (sous le n° 1.341), portant que « tout citoyen qui sera surpris « en fausse patrouille ou déguisé en femme sera « puni de mort » (2). Isnard et Cadroy, ces indignes représentants, méprisables à jamais, n'intervinrent que très tardivement et acceptèrent les explications du commandant Pagez sur son absence préméditée ; ils firent même relâcher une quinzaine de meurtriers arrêtés par les grenadiers du capitaine Lecesne.

*
* *

Les insurgés de Toulon, pris les armes à la main, furent déférés à une Commission militaire qui en condamna 47 à mort ; la sentence fut exécutée à la plaine Saint-Michel en trois reprises : on en fusilla douze la première fois, dix-huit le lendemain, dix-

(1) *Archives départementales des Bouches-du-Rhône* (Dépôt d'Aix), Liasse L, 212, pièce C.

(2) *Archives départementales des Bouches-du-Rhône* (Dépôt d'Aix), Série L, registre 508, page 104.

sept le surlendemain. — Quelques jours après (le 3 messidor an III) (21 juin 1795), vingt-trois prisonniers républicains (parmi lesquels deux femmes) furent égorgés dans le château de Tarascon et leurs cadavres précipités dans le Rhône.

Sous la banale accusation de terrorisme, les contre-révolutionnaires royalistes, enhardis par l'impunité, massacrèrent les patriotes partout où ils pouvaient les atteindre. A Salon, Laurent Granet, ancien président du directoire du département et frère du conventionnel, fut poignardé. Les autorités, influencées par l'esprit de parti, enveloppaient dans des procédures criminelles les malheureux que les meurtriers avaient épargnés. Le 24 fructidor an III (10 septembre 1795), sur le rapport du Comité de Sûreté générale, la Convention supprima cette Commission militaire par un décret dont l'article 2 est ainsi conçu : « Les individus conduits devant « cette Commission seront jugés par le tribunal « criminel » (1).

*
* *

Ayant vaincu le 13 vendémiaire an IV (5 octobre 1795) l'insurrection des sectionnaires parisiens, dont le seul but était d'empêcher la Convention de perpétuer son règne, cette assemblée déclara sa mission terminée (le 4 brumaire an IV) (26 octobre 1795), après avoir établi la Constitution de l'an III, dont les principaux rédacteurs furent Daunon et Boissy d'Anglas. Elle confiait le *pouvoir législatif* à deux assemblées (le Conseil des Cinq-Cents et le Conseil des

(1) *Archives départementales des Bouches-du-Rhône* (Dépôt d'Aix), Liasse L, 100.

Anciens), dont la première préparait les lois que la seconde acceptait ou rejetait. Le *pouvoir exécutif* était commis à cinq directeurs élus par les Conseils. Soumise à l'acceptation des assemblées primaires, elle fut sanctionnée par plus d'un million de suffrages. C'était un retour à la théorie anglaise des deux chambres, que quelques constituants avaient vainement essayé de faire prévaloir au début de la Révolution.

COMMISSIONS MILITAIRES ET TRIBUNAL CRIMINEL PENDANT LE DIRECTOIRE

Le Directoire désigna Fréron, non compris dans la série des conventionnels prorogés, pour une *seconde* et difficile mission : celle de pacifier le Midi. Suivi d'une imposante force armée, le nouveau commissaire du gouvernement entra, le 9 brumaire an IV (31 octobre 1795) dans Marseille. Cherchant à faire oublier ses fureurs passées, sourd aux murmures de ceux qui ignoraient le changement survenu dans ses opinions politiques, il maintint un salutaire équilibre entre des factions ardentes et réussit à dissoudre la sanguinaire compagnie du « Soleil ».

Pour étouffer la guerre civile dans les départements de Vaucluse et de la Drôme, Fréron fit juger par une Commission militaire et fusiller Arnaud de Lestang, qui avait organisé, sous le nom de fédération générale à Montélimar et dans le ci - devant Comtat, une armée de royalistes mécontents (frimaire an IV) (décembre 1795).

Fréron, dénoncé au Conseil des Cinq-Cents par Siméon comme abusant de ses pouvoirs, repartit pour Paris le 1er germinal an IV (22 mars 1796).

*
**

Peu après son départ, les jacobins relevant la tête fomentèrent, le 10 germinal (30 mars), à Marseille, une émeute dans l'église Saint-Martin : ils interrompirent les cérémonies du culte et frappèrent cruellement plusieurs assistants. Un jugement du tribunal criminel du 11 thermidor an V (29 juillet 1797), renvoya vingt-six prévenus devant le Tribunal correctionnel d'Aix, qui condamna les principaux coupables (y compris leur chef Duplat fils, droguiste) à la réclusion (1). *Marseille* continua d'être *placée tout à la fois sous le régime révolutionnaire et sous le régime militaire.* La ville d'Aix devint le théâtre de plusieurs assassinats : les membres du tribunal criminel se dispersèrent pendant un mois, du 29 messidor (17 juillet) au 5 fructidor (22 août) an IV (1796) (2).

Afin d'assurer le maintien de l'ordre, le Directoire nomma le général Willot, réactionnaire avéré, au commandement de la 8me division militaire, avec des pouvoirs très étendus. Son arrivée à Marseille jeta la consternation chez les patriotes, que tout d'abord il persécuta.

Pour célébrer l'anniversaire de la mort du « dernier roy des Français », le général Willot, accompagné de son état-major, se rendit, le 2 pluviôse an V (21 janvier 1797), à l'autel de la patrie dressé sur le Champ du Dix-Août (actuellement allées de Meilhan),

(1 et 2) *Archives départementales des Bouches-du-Rhône* (Dépôt d'Aix), Série L, registre 103 quater, folios 169 et 18.

afin d'y faire prêter le serment de haine à la royauté et à l'anarchie prescrit à tous les fonctionnaires par les lois du 15 août 1792 et 12 nivôse an V (11 janvier 1797). Les acclamations de la Garde nationale sédentaire formant la haie et criant : « Vive la République », furent couverts par les cris de : « A bas les « brigands ! A bas les Montagnards ! A bas la Cons- « titution ! Vive le Roy », poussés par des provocateurs armés de pistolets et de stylets. Une bagarre s'en suivit qui entraîna mort d'homme et l'arrestation de trente-huit individus. Malgré l'inculpation d'avoir prémédité l'assassinat du général Willot et du commandant de place Liégard, ils furent acquittés quinze mois après, le 26 ventôse an VI (16 mars 1798), par le tribunal criminel des Bouches-du-Rhône (1).

Les Marseillais pétitionnèrent en vain contre le maintien de l'état de siège aux élections du 20 germinal an V (9 août 1797), les royalistes envoyèrent au Conseil des Cinq cents le général Willot qui leur était acquis.



L'hostilité contre le gouvernement que révélèrent ces élections entraîna le Directoire à faire contre le Corps Législatif le coup d'État du 18 fructidor an V (4 septembre 1797). Cinquante-trois membres des deux Conseils, parmi lesquels Willot et Cadroy furent déportés à la Guyanne.

Les républicains étant ainsi réarmés de toute la puissance révolutionnaire, ce fut au tour des royalistes de trembler. Ni le général Sahuguet, ni le

(1) *Archives départementales des Bouches-du-Rhône* (Dépôt d'Aix), Série L, liasse 198 et registre 106.

général Pille, qui successivement remplacèrent Willot, ne parvinrent à empêcher de nombreux assassinats tant parmi les uns que parmi les autres : tous n'avaient souci que de leurs vengeances.

Le témoignage d'une anglaise (Anna Plumptre), qui visita Marseille à cette époque, est caractéristique. « Pendant cette période, écrit-elle, les grands « terroristes, desquels presque aucun n'était mar- « seillais, les militaires et les *tape-dur* (comme ils « s'appelaient eux-mêmes), étaient presque les seules « personnes que l'on aperçut dans les rues. Quel- « ques uns, avec des lanières de cuir, tombaient à « bras raccourcis sur ceux qui leur déplaisaient, « notamment sur ceux qui avaient une chemise « propre ou une cravate blanche. Plusieurs per- « sonnes furent ainsi fouettées sur le cours. Aucune « femme ne sortait sans un panier au bras et tout « homme portant une carmagnole (1), sans quoi ils « passaient pour aristocrates. (Taine en note au bas « de la page 48 du tome IV des *Origines de la France* « *contemporaine*, in-8°, 1885) ». — Nulle part ailleurs qu'à Marseille ne fut fait un si cruel usage des lois fructidoriennes, établissant un état de choses sombre et confus que l'historien Lacretelle, jeune, appelle *une demi-terreur*.

***

Le 11 frimaire an VI (1er décembre 1797), le Bureau central (des trois municipalités) et l'autorité militaire procédèrent à des visites domiciliaires dans divers quartiers de la ville ; plus de 200 personnes

(1) Long gilet-veste à grand collet et à plusieurs rangées de boutons.

furent arrêtées. Sur l'ordre du général commandant en chef la 8me division, on réunit une commission militaire établie par la loi du 19 fructidor an V (6 septembre 1797) et un Conseil de guerre permanent précédemment créé par la loi du 13 brumaire an V (3 novembre 1796). La première devait condamner (sans aucun recours) les coupables d'émigration, les prêtres *mal notés* par le gouvernement. Le second était institué pour juger (à charge de révision), les sabreurs, les assassins, les prisonniers, les coupables de brigandage à main armée. On fusilla beaucoup de malheureuses victimes de vengeances particulières et de faux témoignages. L'escorte défendait à grand peine les condamnés qu'elle menait au supplice, contre d'ignobles furies (dont les coiffes étaient ornées d'un petit bonnet rouge attaché avec une cocarde tricolore) dansant la carmagnole, les assaillant à coups de pierre, les accablant d'injures. La plupart des victimes moururent avec courage. Pierre Isnard, sous le feu de peloton des grenadiers, s'écria : « Je tiens votre constitution à la main, vous « la fusillerez avec moi ». Un autre (dont le nom demeure ignoré) dit à la lecture de son jugement : « Après ma mort, faites ouvrir mon cadavre, vous « y trouverez les fleurs de lis gravées sur mon cœur ». — Que de fanatisme, que de frénésie, que de cruauté dans ces temps exécrables.

Quelques détails succincts, sur trois affaires d'inégale importance, préciseront mieux cette phase sanglante de la répression encouragée par le Directoire.

*
* *

I. — *Affaire des frères Laure.* — Le 16 nivôse an VI (5 janvier 1797), le général Pille ordonna au rapporteur du Conseil de guerre d'instruire une procédure contre les frères Laure, inculpés d'avoir fait partie le premier, de rassemblements armés qui à Marseille ont assassiné des républicains ; le second de l'attroupement qui dans le mois de floréal an III (mai 1795), se porta aux prisons d'Aix et y égorgea des prisonniers. L'aîné, Victor, 28 ans, était courtier d'assurances ; le second, Toussaint, 24 ans, était marin. — Deux mois après le 6 ventôse an VI (24 février 1798), le général Chabert réitère cet ordre sur des instructions formelles reçues de Paris. — Le 19 ventôse (9 mars) les deux frères furent condamnés à mort : l'aîné, dont le Conseil de révision rejeta le recours, fut exécuté trois jours après, le 22 ventôse (*lundi* 12 mars), le puiné fut renvoyé devant la Cour martiale maritime de Toulon (1).

En sa qualité de capitaine d'une section de chasseurs de la Compagnie du « Soleil » l'aîné, Victor, avait de nombreux ennemis dont les dénonciations allèrent jusqu'à le mettre en cause dans les massacres du fort Saint-Jean (où il n'avait eu aucune part). Le cadet, Toussaint, fournit un alibi (comme naviguant à 35 lieues de Marseille sur une tartane nommée « la République ») et ne fut pas écouté. La Cour martiale maritime de Toulon se déclara incompétente et renvoya la procédure au Ministre de la Guerre Schérer. Celui-ci en saisit le Conseil de guerre de Grenoble (7me division militaire) où

(1) *Aschives départementales des Bouches-du-Rhône* (Dépôt d'Aix). Série L, liasse 101.

Toussaint Laure eut pour défenseur, le 19 frimaire an VIII (10 décembre 1799), le citoyen Michal, homme de loi résidant à Paris.

Dans les termes suivants, cet avocat peignit exactement la « *lutte sanglante sans cesse agissante et réagissante* » qui désolait la Provence : « Pendant « les deux ans que le peuple français a employés « pour secouer le joug du despotisme, nous n'avons « vu parmi les habitans du Midi qu'un échange per- « pétuel de crimes, de brigandages et d'assassinats. « Tous également ont trempé dans les horreurs qui « nous ont tant de fois fait frémir..... Tour à tour « les mêmes poignards ont été aiguisés le lende- « main contre ceux qui, la veille, les aiguisaient en « sens contraire. Ceux même, chargés de faire exé- « cuter les lois, étaient les premiers à exciter au « meurtre et à l'assassinat ». — De nouveau condamné à mort, Toussaint Laure se pourvut devant le Conseil de révision, qui le 18 floréal an VIII (8 mai 1800), cassa le jugement pour incompétence et renvoya au Ministre de la Guerre pour faire juger ce qu'il appartiendra.

Malgré le dévouement du général Lucette toujours persuadé de l'innocence des deux frères (en présidant le Conseil de guerre de Marseille comme chef de la 9me demi-brigade d'infanterie, il avait seul opiné pour l'acquittement, indigné qu'il était de l'imposture de leurs accusateurs), le Ministre renvoya Toussaint Laure devant le Tribunal criminel d'Aix. — L'escorte de gendarmes, menant de Grenoble en Provence l'inculpé, fut attaquée sur la grande route par des amis dévoués que conduisait sa belle et courageuse sœur Marie-Rose Laure. Saisis de panique. vraisemblablement soudoyés, les

gendarmes tournèrent bride. Toussaint était délivré. Après mille dangers, il parvint à s'embarquer pour l'Amérique : il y mourut en 1843, à la Pointe-à-Pitre (Guadeloupe) (1).

*
* *

Le général Chabert, élu le 24 germinal an VI (13 avril 1798), au Conseil des Cinq-cents, fut remplacé à Marseille par le général Quantin, d'humeur farouche, très hostile aux prêtres et aux contre-révolutionnaires. Il fit traduire devant la Commission militaire (sous la banale accusation d'avoir émigré), deux veuves, Mme Rey, d'Aubagne, et Rostan de Louvicou ; deux prêtres, les abbés Baudin et Donadieu, un vieillard octogénaire et invalide, nommé Varages ; ainsi que plusieurs autres personnes. On fusilla ces malheureux sur l'esplanade de la Tourrette, au milieu de floréal an VI (premiers jours de mai 1798).

*
* *

II. — *Affaire du commandant Pagez.* — Le 25 nivôse an V (13 jnin 1797), le jury d'accusation déclara qu'il y avait lieu de poursuivre Jean-François commandant du fort Saint-Jean à l'époque du 1er prairial an III (5 juin 1795)), et quatre autres personnes pour assassinats (2). Ils furent tous les cinq, traduits devant le Conseil de guerre. Ce criminel

(1) *Archives départementales des Bouches-du-Rhône* (Dépôt d'Aix). Série L. liasse 101. — Vr aussi *Recueil des Souvenirs d'un vieux soldat*, tome II, passim ; in-8° Paris 1875, de Clère, éditeur. Le commandant Lamy (gendre de Marie-Rose, décédée en 1839 à Marseille), est l'auteur de cet ouvrage, non mis dans le commerce.

(2) *Archives départementales des Bouches-du-Rhône* (Dépôt d'Aix). Série L, liasse 154, pièce CC.

officier avait reconnu devant le juge de paix) sitôt après son arrestation) « qu'au moment où le massa- « cre a commencé il n'était pas dans le fort, mais « qu'il était à diner chez le restaurateur Mayen ; que « de là il fut prendre du café *(sic)*. avec le citoyen « Coste rue Saint-Ferréol. Qu'ensuite revenant à « son poste, il trouva la barrière fermée et fut..... « obligé d'escalader le mur ».(1) Pagez fut condamné à mort : on le fusilla à la plaine Saint-Michel ainsi que plusieurs autres (parmi lesquels le père Garagnon, augustin réformé). Aubernon, dit Louiset, protégé des agitateurs jacobins, fut seul acquitté malgré les assassinats qu'il avait commis.

*
* *

III. — Affaire du journaliste Beaugeard. — Les lois du 18 fructidor an V (4 septembre 1797) avaient suspendu la liberté de la presse périodique en plaçant les journaux pendant un an sous l'autorité du Directoire exécutif ; il en profita pour faire saccager plusieurs imprimeries, pour déporter quantité de journalistes et pour supprimer 48 journaux. En ce qui concerne Marseille, le Directoire prit les deux arrêtés suivants.

Le premier est ainsi conçu :

« Paris, le 18 vendémiaire l'an VI (9 novembre 1797) « de la République française une et indivisible.

« Le Directoire exécutif.

« Aprés avoir entendu le rapport du Ministre de « la police générale, Arrêté, en vertu de l'article 145 « de la Constitution.

(1) *Archives départementales des Bouches-du-Rhône* (Dépôt d'Aix). Série L, liasse 154, pièce CC.

« Article 1er. — Les propriétaire, entrepreneur, « directeur du *Journal de Marseille* par Ferréol « Beaugeard seront mis en état d'arrestation et les « scellés mis sur leurs presses et papiers.

« Article 2me. — L'exécution du présent arrêté QUI « NE SERA PAS IMPRIMÉ est renvoyée au Ministre de la « police générale.

« Pour expédition conforme :

« Le Président du Directoire Exécutif,

« Signé : L.-M. Réveillère-Lépeaux.

« Pour le Directoire Exécutif :

« Le Secrétaire Général. Signé : Lagarde.

« Pour Copie conforme : Le Commissaire du « Directoire Exécutif, près l'Administration centrale « du département des Bouches-du-Rhône.

« Signé : Mauche ».

Le second arrêté pris le 6 pluviose an VI (25 janvier 1798) précisa les crimes imputés. Cet arrêté, signé par le Directeur L. Barras, est contresigné à l'original par le Ministre de la justice Lambrecht (1).

En vertu de ces deux arrêtés, le Commissaire du Directoire Exécutif à Marseille dénonça le 11 ventôse an VI (1er mai 1798) au jury d'arrondissement le citoyen Jean-François-Siméon Ferréol Beaugeard, directeur du *Journal de Marseille*, comme complice dans la conspiration déjouée le 18 fructidor contre la sûreté intérieure de la République (2).

(1) et (2) *Archives départementales des Bouches-du-Rhône* (Dépôt d'Aix, Liasse L, 221, pièce BB.



Arrêté le 14 prairial an VI (2 juin 1798) à Bordeaux, où il était venu se fixer « depuis le 29 vendémiaire précédent (20 octobre 1797) à cause du peu de tranquillité dont on jouissait à Marseille » (1), Ferréol Beaugeard (après avoir été interrogé une première fois par les administrateurs du Bureau central) fut transféré à Aix où il subit douze interrogatoires devant le Tribunal criminel des Bouches-du-Rhône et une détention de 23 mois du 13 fructidor an VI (30 août 1798) au 22 messidor an VIII (11 juillet 1800). — De précieuses indications sont fournies par les nombreux interrogats auxquels il eut à répondre

Dans le deuxième interrogatoire 13 fructidor (30 août), on lui adresse cette question : « Ne saviez-« vous pas qu'avant l'arrivée de Fréron, on assassi-« nait sur tous les points du département ? » Il répond : « Je ne crois pas que la mission du citoyen Fréron « ait été exempte d'orages.... surtout vers la fin. » — Dans le troisième interrogatoire, 14 fructidor (31 août), on lui dit : « Vous avez présenté les fêtes « nationales et civiques comme des causes d'orgie, « comme le prétexte de la fainéantise et du désœu-« vrement. » — Il répond : « Je n'ai pas entendu « blâmer les fêtes nationales, mais seulement les « excès auxquels elles n'ont malheureusement que « trop souvent donné lieu » (2). — On lui dit encore: « A Marseille, vous étiez témoin que les royalistes

(1) *Archives départementales des Bouches-du-Rhône,* (Dépôt d'Aix), même Liasse L, 221, pièce R.

(2) *Archives départementales des Bouches-du-Rhône* (Dépôt d'Aix), Série L, Liasse 221, pièce hh.

« couraient sur les républicains comme sur des « bêtes féroces. » — Il répond : « *Ces malheurs ont* « *été tantôt l'ouvrage d'un parti, tantôt l'ouvrage d'un* « *autre* ; mais je n'ai pas à me reprocher ni d'y avoir « applaudi, ni moins encore d'y avoir pris part. »

Dans le cinquième interrogatoire, 4 vendémiaire an VII (25 septembre), à propos de l'émeute du 2 pluviose an V (21 janvier 1797) où une collision meurtrière avait eu lieu entre l'escorte du général Willot et la garde nationale, on lui signale l'étrange tactique du commandant de place Liégard tendant un piège aux patriotes marseillais. Il répond : « En ces sortes « d'occasions, dans le tumulte qui suit, chacun fait « un récit à sa manière. »

Au septième interrogatoire, 9 frimaire (29 novembre) Beaugeard nie avoir jamais imprimé (dans un numéro de son journal) « qu'il était dans l'ordre « nécessaire des choses que tous ceux qui ont con- « tribué à la création de la République fussent la « victime de leur civisme. » — A cette même audience le président Roux lui fait la demande suivante : « Qu'entendez-vous par républicains probes ? N'est- « ce pas un pléonasme ?.... J'estime que le mot « républicain, dépouillé de cet entourage, est la réu- « nion emblématique de toutes les vertus. Et j'ai été « témoin que ceux-là, qui au nom de Jésus ou du « Roy faisaient assassiner tout ami de la république « du gouvernement et de la constitution, se disaient « les vrais républicains probes. » — Beaugeard répond : « Tous les républicains ne sont pas pro- « bes et vertueux par cela seul qu'ils s'appellent « républicains. Je n'ai point entendu justifier ceux « qui se sont rendus coupables d'assassinat, de quel-

« que nom qu'ils se soient parés et à quelque parti « qu'ils appartiennent (1). »

Dans le onzième interrogatoire, 15 pluviose (3 février 1799), concernant spécialement un article inséré dans le n° XXIV du *Journal de Marseille*, en date du 19 thermidor an V (6 août 1797), le président lui raconte ce qui suit : « .... Arracher les affiches du « Directoire, chanter : *Nous nous battons pour notre* « *Roy*, n'est-ce pas conspirer.... Des défenseurs de « la patrie ont été assassinés à Aix le 2 vendémiaire « an VI (23 septembre 1797), par cela seul qu'ils « étaient tels.... J'ignore le nom de tant de victimes « infortunées immolées au royalisme en messidor, « thermidor et fructidor de l'an V (de juin à septem- « bre 1797). Je vous citerai cependant Miquelin publi- « quement assassiné à la Canebière ; Lazare Bonifay « (dont les membres dépecés furent mis dans un « cabas à Auriol) ; Prévôt à Marseille dans un baba- « ret ; Guiraud, président du bureau central, à « l'entrée de la nuit dans une rue détournée..... Tous « les jeunes marseillais ne portaient-ils pas ostensi- « blement des poignards ?.... Pourquoi fermez-vous « les yeux à la lumière ? Avez-vous pu, vous homme « d'esprit, vous journaliste, ignorer ce que tout le « monde savait ? » — Beaugeard répond : « L'article « de mon journal n'a nullement trait aux assassinats « j'ai entendu y parler bien plus de la situation mo- « rale des esprits que de tout attentat.... A Marseille « d'où je n'ai jamais bougé, je n'ai jamais ouï par- « parler de conspiration.... Il n'est pas étonnant que « dans une ville aussi peuplée, dans une contrée « aussi livrée à l'exaspération et où les tourmentes « révolutionnaires se sont faites *(sic)* si vivement

(1) *Archives départementales des Bouches-du-Rhône* (Dépôt d'Aix) même Liasse L, 221, pièce mm.

« sentir, il se soit commis des meurtres.... Ces faits « n'offrent aucune preuve contre mon article ; ils « n'ont jamais eu à mes yeux le caractère d'une « conspiration. (1) »

Beaugeard demanda son élargissement par une pétition en date du 3 germinal an VIII (24 mars 1800), où il déclare « qu'il gémit depuis près de deux ans « (22 mois) en prison comme prévenu d'être l'au- « teur d'écrits imprimés tendant à propager les prin- « cipes, les opinions, les calomnies qu'employaient « les conspirateurs du 18 fructidor pour renverser « la Constitution » (2). Cette pétition fut rejetée par le tribunal criminel.

Néanmoins, le Ministre de la Justice, par une lettre du 22 prairial an VIII (11 juin 1800), adressée au Commissaire du gouvernement, près le tribunal criminel, fait annuler la procédure « parce que la Cons- « titution de l'an III n'existe plus, et parce que les « journalistes déportés par la loi du 22 fructidor « an V (8 septembre 1797), ont été rappelés dans « leur patrie par la loi du 3 nivôse an VIII (24 dé- « cembre 1799) ». Un mois après, Ferréol Beaugeard fut mis en liberté sous caution par jugement du 22 messidor an VIII (11 juillet 1800). Il lui fallut encore attendre jusqu'au 16 brumaire an IX (7 novembre 1800) pour obtenir du tribunal criminel un jugement le mettant définitivement en liberté (3).

Le journal fondé par lui en 1780, sous le nom de *Journal de Provence*, avait changé son titre le 17 jan-

(1) *Archives départementales des Bouches-du-Rhône* (Dépôt d'Aix), Série L, Liasse 221, pièce zz.

(2) *Archives départementales des Bouches-du-Rhône* (Dépôt d'Aix), même liasse L, 221.

(3) *Archives départementales des Bouches-du-Rhône* (Dépôt d'Aix), Registre L, 108.

vier 1792 et pris (par injonction administrative) le nom de *Journal de Marseille*, dont le dernier numéro parut le 3 vendémiaire an VI (24 septembre 1797). La collection en est rarissime, sans jamais être complète. — Après sa libération, Ferréol Beaugeard alla se fixer à Lyon, où il reprit son ancienne profession d'avocat ; il y mourut en 1828, âgé de 74 ans (1).

*
* *

Les coups d'État successifs (du 18 fructidor an V (4 septembre 1797) contre le Corps législatif ; du 22 floréal an VI (11 mai 1798) contre les électeurs ; du 30 prairial an VII (18 juin 1799) contre le Directoire) avaient accoutumé la nation à ne plus regarder le Constitution de l'an III comme une chose sérieuse. L'incapacité, la tyrannie, l'immoralité, les dilapidations du gouvernement avaient fait naître une sourde hostilité contre le Directoire : la France était lasse d'excès et avide d'ordre. En se saisissant du pouvoir, le 18 brumaire an VIII (*samedi* 9 novembre 1799), Bonaparte songea plus à sa propre grandeur qu'au bien durable du pays. La République ne fut plus qu'un fantôme : cette violation de la loi répondait au vœu général, sans que la conscience publique s'aperçût qu'elle prenait le succès des actes comme règle de ses jugements au lieu d'en prendre la moralité.

Le remplacement de l'inflexible général Quantin à Marseille, après le 18 brumaire, réconforta les habitants du Midi ; la fermeté du nouveau régime fit bien-

(1) Voyez *Marseille à la fin de l'ancien Régime*, par divers auteurs, in-8°, Marseille, 1896, Laffitte, éditeur, page 423.

tôt disparaître les calamités qui, pendant dix ans, avaient ensanglanté le pays.

Souhaitons, en terminant, que la connaissance des documents inédits signalés dans la présente étude, aide un jour à concilier la perpétuelle antinomie de l'autorité souveraine avec la liberté individuelle, dont la Provence n'a pas été seule à souffrir depuis plus d'un siècle.

HENRI JACQMIN.

LA FÊTE DU PRINTEMPS [1]

Avril 1902.

Le lundi de Pâques est, dans le Midi le jour choisi d'habitude par les populations pour fêter officiellement le printemps.

Ce jour-là, la garrigue nimoise ne repose plus en paix ; les routes et les sentiers rocheux sont sillonnés, dès l'aube, de braves gens qui vont passer la journée à leur mazet ou par d'autres qui ne possédant même pas quelque coin rocailleux agrémenté d'une capitelle se contentent d'aller prendre l'air de la campagne auprès de la source de Vacqueyrolles ou dans les gorges du bois de Vedelen.

Nimes n'est plus dans Nimes, il est tout au mazet!

Emmè soun paquetoun coumo chacün camine
D'ün air countèn lou Dimènche matïn.

J'ai toujours considéré, quant à moi, le lundi de Pâques, comme une journée insupportable. Les chants et les cris, les rires et les danses de tous ces citadins qui viennent deux ou trois fois l'an, jouer aux campagnards, dans mon voisinage, me semblent tout à fait déplacés, au milieu du paysage sévère de

(1) Extrait des *Lettres de ma Garrigue* en cours de publication.

mon mas. Croyez-vous qu'ils me laissent en paix penser et travailler, en cette journée d'ébats et de repas pantagruéliques ? C'est,en fait, à tout moment, quelqu'un qui vient frapper à ma porte, l'un demandant à remplir une cruche d'eau à mon puits, l'autre à acheter un fromage, une volaille, un lapin, des oignons ; le plus grand nombre vient s'approvisionner en vin, en pain ou en œufs, mais si je suis très charitable du côté de mon puits, je le suis moins à l'endroit de ma cave, et je déclare à tous ces importuns que je ne suis ni boulanger, ni épicier, ni marchand de vins, ni jardinier.

Certes, je ne blâme pas les malheureux ouvriers qui, toute l'année, peinent dans des ateliers mal aérés ou dans des taudis malsains, de venir se refaire les poumons au grand air de la garrigue, le plus souvent possible, mais il faut avouer que la plupart du temps, ils le prennent tout à fait à leur aise. C'est une véritable invasion qui s'abat sur les fermes les plus rapprochées de la ville, et le mas des Gardes est de ce nombre. Il semble que tout appartient, que tout est permis à cette volée de grisets et de grisettes, venus s'exercer à un service en campagne, dont les fruits, le bois, les pigeons quelquefois font les frais.

Les mazetiers se défendent mieux que moi contre ces incursions, parce qu'il n'y a pas de mazets sans mur ; mais le mas des Gardes ouvert à tous les vents est la terre bénie des gens qui n'ont ni mazets, ni capitelles. Gens et ânes viennent y manger ensemble sans payer aucun écot. Ma grande olivette, qui longe la route des Cévennes, ressemble ce jour-là, à un véritable campement de gitanos. Je me sens cependant heureux à la pensée d'avoir contribué au

bonheur de tant de braves gens, par cette halte d'une journée au milieu d'un terrain aride et je me suis souvent demandé s'il ne vaudrait pas mieux distribuer aux vingt à trente groupes d'individus qui sont fidèles, chaque année, à ce rendez-vous, ce coin de terre sur lequel végètent quelques malheureux oliviers, qui ne m'ont jamais rapporté un centime, que de le conserver sans culture pour moi seul ou pour la dent néfaste de mon troupeau. Le travail et l'industrie de l'homme le couvriraient peut-être de fleurs et de fruits ; des habitations champêtres s'y élèveraient à la place des rocs à fleurs de terre ; mais la perspective d'être un jour. prisonnier dans une propriété, enserré par une nouvelle barrière de mazets, me retient dans mon élan de générosité, et je chasse vite de mon esprit cette pensée sociale qui mise à exécution rendrait heureux tout un monde intéressant, qui soupire peut être, comme moi, après la vie simple.

Je me complais, en ce jour de fête du printemps, à passer en revue, du haut de mon pigeonnier, les innombrables mazets du voisinage. Même de loin, on sent qu'ils sont animés. Les costumes bariolés qui tranchent sur les murs blanchis à la chaux, les coups de clairon qui résonnent et dont l'écho se répercute à travers les monticules, les drapeaux et les guirlandes qui les décorent, les cerfs-volants que les enfants font flotter dans les airs, tout cela indique bien que la joie et la gaieté règnent bien, ce jour-là, dans la garrigue.

C'est au mazet, ces maisons du dimanche, aussi bien qu'aux Arènes, que le Nimois est roi. Et, il en a été ainsi depuis l'époque la plus reculée, depuis celle où les empereurs romains distribuaient à leurs

soldats, par exemple à ceux qui avaient conquis l'Égypte, les terres du territoire de Nemausus, en même temps qu'ils donnaient à la cité celto-phocéenne, le privilège de prendre pour armes le palmier et le crocodile du Nil. Le mazet est bien le cube de pierres parmi les pierres, qui convient le mieux à l'aridité du paysage de la garrigue nimoise, il représente aussi le petit arpent de terre, l'*exiguum agellum*, chanté par Virgile, couronnement d'une existence travailleuse, objet final, où vient se reposer la famille à l'ombre des figuiers touffus et des oliviers argentés.

Les mazets sont comme des satellites gravitant autour de la ville elle-même.

Je ne connais pas de gens plus heureux que ceux qui se rendent, dès la première heure, le dimanche, la canne à la main, le sac au dos garni de provisions (la *biasso*), escaladant les collines d'un air joyeux, l'esprit simplement préoccupé de l'état dans lequel ils retrouveront leur citerne ou leur bassin, leur récolte d'olives ou d'amandes, les possesseurs de ces minuscules propriétés.

Les voilà arrivés dans leur domaine. Ils y respirent mieux et sont heureux d'en faire les honneurs à des amis moins favorisés. Leur hospitalité s'exerce là, toujours sans cérémonie. La première chose que l'on fait au mazet est de se mettre à son aise. On enlève prestement sa veste ou sa jupe, et l'on puise aussitôt de l'eau à la citerne, on met du vin à rafraîchir, l'on nettoie et l'on balaye, puis on passe en revue les arbres fruitiers, les rares fleurs, tandis que les enfants font la chasse aux grillons, aux papillons, aux lézards, aux sauterelles. Pauvres bêtes qui périssent inutilement ou deviennent prisonnières, le jour

même de la fête du renouveau ! Comme elles doivent maudire ces lundis de Pâques ou de Pentecôte, où l'on vient troubler leur repos.

Il est aussi d'usage, au mazet, de complimenter le maître du céans de sa claire et bonne eau de citerne, sur la belle vue dont on jouit de sa terrasse, sur ses ombrages, ou sur la bonté de son vin, sur le petit vin du crû chanté par Horace. C'est là une petite flatterie, à laquelle il est toujours sensible. Cela fait, chacun se met à l'œuvre et tient à prouver qu'au mazet il n'y a pas de fainéant. Celui-ci lave la vaisselle. ordinairement très sale du dimanche précédent ; celui-ci allume le feu, épluche les pommes de terre ; un autre prépare une omelette, nettoie des escargots, plume des petits oiseaux, étudie une sauce. Oh ! ces plats de mazets ! Quel poème ! Chacun a son mets favori,sa préparation spéciale ; l'un excèle dans l'apprêt du bœuf à la gardiane ; l'autre dans celui de l'omelette aux champignons ; celui-ci dans la confection d'une bonne salade ; celui-là dans celle de l'aïoli. Ce sont surtout les plats à l'ail qui triomphent au mazet. Un poète du crû l'a dit avec esprit, en chantant cet ail, si apprécié des Nimois :

Virgile, homme de goût a chanté son arôme,
Dans ses vers applaudis par les dames de Rome,
Et quand il allait voir Auguste au Palatin,
Chestyllis apprêtait l'ail en gardant ses chèvres,
Et le poète en cour, exhalait de ses lèvres
Le vrai parfum du vers latin.

Et lorsque la cheminée marche, que les plats cuisent, c'est à qui balayera la terrasse, nettoyera les banquettes qui servent de siège, ratissera les allées, tandis que les enfants iront faire du bois. L'hôtesse,

de son côté, dresse les couverts qui sont pour la plupart démodés et dépareillés. Et l'on arrive ainsi jusqu'à midi avec un appétit de tous les diables.

A cette heure bénie, il se passe là un moment inénarrable où la fraternité est complète. Il n'est plus question alors de pauvres, ni de riches, de conservateurs ou de socialistes, d'oppresseurs ou d'opprimés, de catholiques ou de huguenots ; la fragilité de la vie est même oubliée ; on se dit en chœur unissons-nous et : Vive le Printemps !

Et spontanément on se met à siffler, à chanter, à sauter, à danser. Et, pendant ce temps, la cuisine va son train, on entend bouillir les ragoûts, tandis que la morue à la brandade ou les escargots se mitonnent entre deux feux. Moment béni où l'estomac va fonctionner autant que le verbiage va s'accentuer !

On est à table, tous les plats sont servis à la fois. Quelques-uns mangent trop vite, ce qui effraye ceux qui veulent faire durer le plaisir. On verse à boire, on porte des toasts, car à Nimes tout le monde, depuis Domitius Afer, maître de Quintillien, est un peu orateur ; on verse encore, la conversation s'anime, et alors commence le récit des interminables histoires de chasse ou de pêche et de tauromachie, de coups extraordinaires au jeu de boules. Et enfin vient le tour de la politique ; mais on n'en parle généralement que pour blaguer ministres ou députés, sénateurs ou conseillers généraux et même conseillers municipaux, puis on chante les chansons populaires languedociennes :

Lou Mazet de Mestro Roumièu, *A la Font dè Nimè*, *Diguè Jeannetto*, *La Youyetto*, délicieuse chanson cévenole, *Finetto*, *Ieou t-aïmo*, etc., puis des airs d'opéras, des refrains bachiques, quelquefois volup-

tueux ; des duos, celui de la Reine de Chypre ; ensuite arrivent les fables de Bigot, des poésies de Bard, de Boillat, de Roumieux, de Mistral, d'Arnavielle, des romances.

La chaleur devient intense. On ouvre la fenêtre pour renouveler l'air et l'on rechante. Enfin, les vapeurs du vin aidant, on commence les plaisanteries, les farces. A ce moment-là, il y a toujours quelqu'un de la compagnie qui s'endort. C'est celui-là qui payera tous les frais du badinage. On lui fera une barbe postiche au moyen d'un bouchon grillé, ou on lui fourrera des pailles dans le cou ou les manches. A un autre, à quelque invité étranger au pays, on passera une jolie flûte, — la flûte fallacieuse, — remplie de noir de fumée, et au fur et à mesure qu'il y soufflera, il se noircira sans s'en apercevoir la figure ; puis on le mettra en présence d'un pantin de belle taille, fiché contre un mur, dont la tête remplie d'eau inonde celui qui essaie de tirer la ficelle. Toutes ces plaisanteries, renouvelées des Grecs et des Romains, excitent encore plus la gaieté de la compagnie.

A force cependant de rire ou de discuter, le mazet s'est transformé en cour du roi Pétaud. Pour couper court aux dissertations oiseuses, l'homme d'esprit du lieu s'écrie alors : « Aux boules ! » Ce cri équivaut à un commandement, car dans tout mazet, digne de ce nom, il faut qu'il y ait un jeu de boules, et quand il n'y en a pas, c'est dans les chemins les plus proches que l'on va faire la partie.

Je connais, pour ma part, non loin de la Tour-Magne, des joueurs de boules qui m'ont assuré que l'on jouait sur le même emplacement depuis plus de deux siècles. Un mazet sans boules ressemble à une place sans munitions.

Voilà donc la partie traditionnelle qui commence. On discute les coups,on mesure, on vante avec force gestes significatifs, le *desquillage* d'un bon pointeur, tandis que ceux que ne passionne pas ce jeu, s'amusent à lire les affiches qui garnissent habituellement la salle à manger du mazet, ou feuillettent quelques bouquins égarés on ne sait comment jusques là. Et puis, l'on va s'étendre sur le sol dur de l'olivette, sans souci du lendemain, sans que les richesses troublent les songes de la sieste de tous ces amis de la petite nature et l'on se réveille toujours en remerciant Dieu de leur avoir donné en partage la santé, la gaîeté et de bonnes jambes.

Et c'est ainsi que l'on fête le printemps, aux environs du Mas-des-Gardes.

A la grande allée des Acacias du bois de Boulogne,c'est par des exhibitions de toilettes criardes,par des sourires contraints, par des poses artificielles, qu'on glorifie le réveil de la nature ; ici, c'est par des chants, des ébats et des jeux. Et le sourire des Muses n'est-il pas plus doux que la morgue de ces grandes élégantes qui étouffent dans leurs corsages ou sont écrasées par leurs chapeaux ? Le printemps n'est pas, lui, attaché aux ceintures, il est tout entier dans l'air et la nature, au milieu des rayons du soleil et des senteurs. Il y a là, de quoi peindre, de quoi rêver, de quoi philosopher à l'infini. Et puis, il y a un hôte qui ne manque pas souvent dans le Midi, c'est ce grand diable de Phœbus, qui veut être de toutes les fêtes. Oh ! l'habile peintre qu'est celui-là. D'un seul coup de son pinceau magique, il sait métamorphoser une terre de mort, une garrigue désolée, en terre de vie et jeter sur la désolation et le deuil, sa gaieté rayonnante et superbe.

Ce qui transforme cette nature ingrate de nos garrigues, c'est la lumière, cette lumière, sourire et grâce du Midi, qui donne du relief au moindre pan de mur et au moindre brin d'herbe.

Et la fête du printemps prend fin sur un rayon de ce soleil qui disparaît peu à peu derrière la ligne des Cévennes, tandis qu'au clair de lune naissant, descendent vers la ville les longues théories de mazetiers, qui chantent encore avant de rentrer dans leurs pénates.

Adolphe Pieyre.

NOTES SUR LE MOUVEMENT FÉMINISTE

Il semble bien que le terme de « féminisme » soit d'origine récente ; il ne figure point encore dans notre langue académique. Est-ce à dire que le mouvement d'émancipation particulière qu'il exprime ne date que de nos jours ? Non, assurément ! Mais ce n'est guère que, dans les dernières années du XIXe siècle, que la revendication « des droits de la femme » a pris une ampleur insoupçonnée des âges précédents et s'est formulée en doctrine, pénétrant les mœurs avant de conquérir les lois !

Que signifie au juste ce vocable, et pourquoi, disent ses détracteurs, avoir adopté le mot de « féminisme » pour traduire des aspirations toutes masculines ? Car, c'est bien l'égalité complète avec le « droit de l'homme » que recherchent les féministes assez modérés pour s'en contenter et ne point répéter le mot de Mlle Farnham, une femme du Nord : « que la femme est à l'homme ce que l'homme est au gorille ! » — Oh revanche du Midi toujours accusé d'amplification verbale !

Ne soyons pas autrement émus de cette apostrophe septentrionale ! Les féministes d'extrême gauche ne vont pas jusqu'à proclamer la supériorité de la femme sur l'homme. C'est sur celui-ci qu'ils entendent se modeler, au moins par la culture intellectuelle et l'aspect extérieur.

Dur sacrifice ! La « Femme Moderne » doit renoncer à la coquetterie à laquelle la frivolité de son aînée attachait tant de prix ainsi qu'à des hommages conventionnels qui ne sont, en vérité, que des signes de dégradation. Tant que la Femme continuera à rester femme, le féminisme ne sera qu'un vain mot. « La galanterie, écrit le docteur Madeleine Pelletier, n'est que la prérogative d'une royauté honteuse (1). » — Mieux vaut, ajoute Mme Potonié Pierre, la rudesse égalitaire. — La réforme dans la vie sociale de la femme doit être accompagnée d'une réforme dans l'habillement. Mme Pelletier recommande le costume de cycliste généralisé ; une des propagandistes citées par M. Paul Acker, maintient la robe aux femmes (ce qu'elle appelle la robe d'action), en l'aggravant du port d'un caraco, de coupe sommaire mais tolère, une fois par semaine, l'usage d'une robeélégante.

Ne nous attardons pas toutefois à la citation de ces excentricités dont sont malheureusement coutumières les manifestantes d'avant-garde. Tout n'est pas extravagances ou chimères dans l'ensemble des aspirations désigné sous le nom de « mouvement féministe ». De ce large courant où se produisent bien des remous divers se dégage une tendance de plus en plus accentuée et qui ne saurait trop attirer l'attention non seulement du sociologue et du juriste mais du simple observateur. – Les idées générales sur le développement intellectuel de la femme, sur son rôle dans la famille et la Société se sont profondément modifiées depuis une vingtaine d'années. Les anciens quolibets sur ce sujet ne provoquent

(1) *Revue Socialiste du 15 Février 1906.*

plus le rire ; certains prétendus aphorismes jadis fort goûtés paraissent surannés. M. Adolphe Brisson en faisait finement la remarque (1). — Les Femmes Savantes ne sont plus au point devant le public. Le bonhomme Chrysale prend un air quelque peu ridicule. Henriette produit tout juste l'effet d'une brave fille. Armande et Philaminte, au contraire, vengées des moqueries de deux siècles, parlent le langage du temps nouveau, fertile en brevets et diplômes de toute nature.

C'est bien là, en effet, un esprit nouveau et tel que naguère encore, on n'aurait pu le concevoir. Nous avons eu des aïeules charmantes dans notre France si éprise de féminité sinon de féminisme. Mais leurs contemporains ne les ont point admirées pour la solidité de leur savoir et leurs prétentions au gouvernement des affaires publiques. Le genre épistolaire où quelques-unes ont brillé d'un éclat si vif et si notoire paraissait à peu près seul compatible avec la grâce féminine. Il semble même que cette grâce n'eût de saveur qu'avec quelque mélange de frivolité, et que la supériorité intellectuelle de l'homme fût ainsi mise hors de toute discussion. L'esprit de la femme, on l'aime capiteux et léger ; c'est celui que résumera plus tard l'épigramme d'un des personnages de Guy de Maupassant : « Ma femme est pétillante d'esprit ; elle ressemble à ces verres de champagne où tout est mousse ; quand on a fini par trouver le fond, c'est bon tout de même, mais il y en a trop peu. »

Si nous interrogeons les moralistes et les écrivains qui, à la veille de la Révolution, ont exercé l'action

(1) *Feuilleton du Temps*, 25 mars 1907.

réformatrice la plus puissante, nous les voyons peu soucieux d'accueillir ce qu'on appelle aujourd'hui « les revendications féminines. » — « Les femmes, écrit Rousseau, dans l'Emile, ont besoin toute leur vie de docilité, puisqu'elles ne cessent jamais d'être assujetties à un homme et surtout aux jugements des hommes. »

L'ébranlement profond que le mouvement révolutionnaire avait imprimé à toutes les couches sociales provoqua cependant, quoique avec moins de succès, «la déclaration des droits de la femme » à côté de la « déclaration des droits de l'homme. » On a souvent redit le mot d'Olympe de Gouges : « La femme a le droit de monter à l'échafaud ; elle doit avoir le droit de monter à la tribune. » Le premier de ces droits seul lui fut accordé et le mysogine Robespierre déféra l'infortunée au Tribunal révolutionnaire, moins, il est vrai, pour la punir de son audace féministe que pour répondre à la proposition saugrenue qu'elle lui avait adressée de se jeter à l'eau avec lui. Rose Lacombe qui releva l'étendard de l'émancipation fut traitée avec moins de cruauté, mais avec plus de mépris. Chaumette à la Commune, Amar, au Comité de Sûreté Générale, firent décider l'exclusion des déléguées de la Société des Femmes et le renvoi de celles-ci à leurs ménages. « A qui donc, dit le premier, la Nature, cette mère commune a-t-elle confié les soins domestiques ? Est-ce à nous ? Nous a-t-elle donné des mamelles pour allaiter nos enfants ? A-t-elle assez assoupli nos muscles pour nous rendre propres aux soins de la hutte et de la cabane ? Femmes imprudentes, qui voulez devenir des hommes, n'êtes-vous pas assez bien partagées ? »

Le grand silence qui succéda aux séances orageuses de la Convention et à la réaction thermidorienne où une femme avait joué cependant un rôle si décisif, se prolongea longtemps.

On sait quelles étaient les idées personnelles de Bonaparte premier consul et législateur, quel effacement il entendait imposer aux femmes dans la vie sociale. Mme de Staël, le plus brillant représentant de son sexe à l'aube du XIXe siècle, se bornait à être une inspiratrice pour Benjamin Constant et les Membres du parti Constitutionnel, sans songer à réclamer pour les femmes elles-mêmes l'exercice de « l'office viril. » — « On a raison, disait-elle, d'exclure les femmes des affaires politiques et civiles ; rien n'est plus opposé à leur vocation naturelle que tout ce qui leur donnerait des rapports de rivalité avec les hommes. »

Il faut arriver jusqu'aux années qui suivirent la Révolution de Juillet pour assister à une reprise de l'action féministe. Des voix de poètes et d'écrivains s'élevèrent pour parler avec plus d'éloquence que de conviction sincère, semble-t-il, des souffrances et des droits méconnus de « l'éternelle opprimée. »

« Les femmes sont aux fers dans des lois inégales
L'homme entend leurs cris de courroux,
Sans plus s'en émouvoir que du chant des Cigales
Dans les chaumes des sillons roux (1). »

Et le grand poète poursuivait sa route, toujours superbe, et quelque peu indifférent.

Une figure lumineuse se détache cependant et retient l'attention par l'éclat de son talent et la fréquence de ses aventures.

(1) Victor-Hugo, toute la lyre.

Voyons en George Sand un des précurseurs du mouvement féministe actuel, mais ne nous méprenons pas sur son rôle.

Il fut toujours imprégné de lyrisme. Ce n'est point en doctrinaire que l'auteur du « Lelia » et de « Valentine » formule ses aspirations. La vie de ses personnages où se reflète souvent sa propre destinée est purement sentimentale. Unions mal assorties, et cependant maintenues par les lois, dures conventions sociales sous lesquelles doivent plier les plus fougueuses passions, voilà les maux que le roman prend à tâche de signaler à l'opinion tenue en éveil et se propose d'atténuer sinon d'abolir. Précaire est le bonheur qne les amants « volent à la loi des convenances et des préjugés. »

Ainsi se déroulait la campagne romantique en vue de préparer le rétablissement du divorce considéré, en ces temps déjà lointains, comme la loi décisive de libération. Un hymne en faveur de ce que l'on appelle « l'amour libre, » mais point de thèse positive sur les problèmes d'éducation et de législation sociale que se posent les féministes de nos jours, telle apparaît l'œuvre de George Sand, au moins dans la première partie de sa carrière d'écrivain. Renan, avec sa politesse ironique et fleurie, l'a dénommée « La Harpe éolienne de son temps. »

Plus tard, assagie et un peu inquiète devant l'évocation de son passé tumultueux « la bonne dame de Nohant » se défendait de tout esprit systématique. « Il n'y a eu en moi, disait-elle à Madame Adam (1), rien de fort que le besoin d'aimer ; j'ai décrit, j'ai dépeint plus que je n'ai conclu. » Elle répudiait

(1) Mme Adam. *Nos idées et nos sentiments avant 1870*, p. 226.

ainsi, semble-t-il, la participation bruyante qu'avec son ami Pierre Leroux elle avait donnée à la propagande féministe que fit tourbillonner la Révolution de 1848. Alors surgirent comme d'une véritable éruption des feuilles qui s'intitulaient *Le Volcan, la Voix des Femmes*, auxquelles s'affiliaient les Vésuviennes, les Icariennes etc. Mais, dans la mêlée, s'élevait la dure voix de Proudhon qui flagellait les femmes de son fameux dilemne : « *Ménagère ou Courtisane !* » Il leur rappelait l'infériorité de leur intelligence et la pauvreté de leurs facultés créatrices, La femme, disait-il, n'a rien inventé, pas même son fuseau et sa quenouille. Grand était le courroux que suscitait la diatribe du célèbre polémiste. Madame Juliette Lamber (alors toute jeune épouse de M. de la Messine) faisait ses premières années d'écrivain en publiant « *Les Idées Antiproudhonniennes.* »

En dehors des polémiques passionnées, les écoles philosophiques se divisaient. L'Ecole Saint-Simonienne tenait pour l'égalité sociale et politique de l'homme et de la femme ; elle la déduisait non de la similitude, mais de l'équivalence de leurs attributs psychologiques ; ceux-ci, énonçait-elle, sont complémentaires et le couple forme l'individu social. L'Ecole positiviste, au contraire, ne se laissait point séduire par le mirage et posait nettement la distinction entre les facultés de chacun des deux sexes : à l'homme de penser et d'agir, à la femme appartient le domaine du sentiment ; la nature qui l'a douée au plus haut degré du sens affectif, l'a enfermée dans le cercle de la vie domestique.

La controverse resta en suspens après l'intense remuement d'idées provoqué par la Révolution de février. A l'agitation succède une nouvelle accalmie

et pendant presque toute la durée du second Empire, Nous ne retrouvons plus qu'un écho très affaibli des thèses féministes. Un brillant dramaturge tient alors la scène. Alexandre Dumas fils prodigue aux filles coupables, mais repenties ou régénérées par l'amour, les trésors de son patronage. L'auteur des « *Idées de Madame Aubray* » accorde aux Jeannine et plus tard aux Denise une réhabilitation plénière qui offusque la société de son temps peu réputée cependant pour l'excès de son rigorisme. « C'est raide » fait-il dire lui-même par un de ses personnages assistant au couronnement nuptial d'une charmante héroïne qui n'avait pas su rester rosière. Mais de quel mélange de compassion, de tendresse et aussi de dédain est formé le sentiment du célèbre écrivain. S'il admet que la femme est placée dans un etat d'infériorité par les lois, quelle revanche lui assurent les mœurs ! Quelle dangereuse compagne pour l'homme que la femme animée des instincts pervers qui justifient presque le fameux « Tue la ! »

En tous cas, quel organisme inférieur dans l'ordre intellectuel et moral !

L'assujettissement à des modes souvent ridicules, dont le port de la crinoline est un des plus notables exemples, devient pour la femme une règle plus impérieuse que la loi écrite. Que penser de ces créatures illogiques et frivoles dont le principal souci est de s'habiller « tantôt comme des sonnettes, tantôt comme des parapluies ! » Non vraiment ! Bien qu'il se soit dépeint sous les traits de « l'*Ami des Femmes* » dans une de ses plus étincelantes comédies, Dumas fils ne saurait être considéré comme un des précurseurs du mouvement féministe contemporain.

Ce mouvement dont nous abordons l'examen, après en avoir retracé la genèse, est essentiellement complexe. L'armée des féministes, si l'on comprend sous ce terme, tous les partisans de l'accroissement des droits de la femme, dans les divers ordres civil, économique, social et même politique, est presque innombrable. Mais que de variétés dans les nuances et même que de divergences profondes dans l'orientation réformiste ! En France, cette division s'est accusée comme dans les rangs d'une assemblée parlementaire, lors de l'exposition de 1900, où trois congrès se réunirent pour faire entendre la voix des trois groupes principaux du féminisme. Le premier servit de porte-paroles aux dames qui, dans le journal « *La Fronde* » s'étaient instituées les protagonistes professionnelles des droits de la femme et à plusieurs écrivains et hommes politiques qui surent se faire pardonner leur sexe par leur zèle pour la cause féministe. Là retentirent les revendications qui,sous la plume des Maria Deraisme, des Paule Minck, des Marguerite Durand, des Clémence Royer, avaient trouvé leur expression la plus immodérée.

L'extrême gauche féministe fixait, cela va sans dire, peu de limites à ses prétentions. Elle décrétait d'abord, comme une sorte de dogme, l'égalité absolue de l'homme et de la femme, et consacrait au profit de celle-ci l'entière jouissance des droits civils et électoraux.

Mais la question palpitante où se dépensèrent les efforts les plus éloquents des orateurs des deux sexes fut celle du mariage.

Faut-il conserver, tout en la disloquant comme il convient, cette vieille institution, ou plus simplement l'abolir pour lui substituer ce que l'on est convenu d'appeler l'union libre ?

Problème embarrassant auquel de nombreux congressistes eussent volontiers donné la solution la plus radicale. Mais, même dans ces milieux avancés, subsistait une sorte de respect humain. N'y avait-il pas à craindre qu'entre l'union libre et le simple libertinage, le public fût peu disposé à établir une différence ? M. Viviani qui a joué, comme rapporteur du Comité de législation, un rôle prépondérant dans les débats du Congrès fit voter le maintien du mariage. Il semble bien que, parmi les arguments que l'orateur parlementaire mit très habilement en relief, il en est un dont la portée fut décisive ; il était tiré de l'intérêt même de la femme que la facilité permanente des répudiations aurait gravement compromis. « Il faut, dit-il conserver le mariage comme une citadelle où la femme puisse s'enfermer avec son enfant ! » mais le Congrès ne laissait debout qu'une forteresse bien démantelée. Plus d'autorité maritale (ce nom seul était abhorré), égalité complète du mari et de la femme dans une libre association et, en cas de conflit persistant sur les décisions à adopter, intervention du pouvoir judiciaire comme en matière de contrats ordinaires. Si le dissentiment était poussé jusqu'à la tension qui précède la rupture, octroi du divorce par consentement mutuel.

Non loin du Congrès à tendances révolutionnaires le féminisme chrétien ou plutôt catholique tenait lui aussi pour la première fois ses assises. Ici ne se rencontrait pas comme symbole la révolte contre la suprématie masculine. Les pieuses dames assemblées avec plusieurs membres du clergé ne pouvaient oublier le texte souvent cité : « Le mari est le chef de la femme, comme le Christ est le chef de l'Eglise ».

— Mais le second Congrès n'en était pas moins animé d'un véritable souffle d'indépendance vis-à-vis des lois civiles. Pour la protection de la femme contre l'abus du droit marital, sur la repression de la séduction par la faculté de recherche de la paternité, sur la règlementation du travail et même en ce qui touche l'admission du suffrage des femmes chefs de famille à l'électorat municipal, le Congrès présidé par Mme de Bully se prononça en faveur d'une extension du droit féminin assez large pour ne point démériter du féminisme. Mais ce qui a caractérisé et distingue encore le mouvement des femmes catholiques militantes, c'est la participation aux œuvres sociales. M. Paul Acker, dans de très intéressants articles récemment publiés par la *Revue des Deux-Mondes*, étudie avec soin le fonctionnement de ces œuvres diverses touchant à la moralité, à l'éducation des femmes , à l'économie domestique. Cette action développée surtout aux Etats-Unis et en Angleterre, a trouvé des adeptes très méritantes parmi les femmes qui se sont volontairement détournées des séductions de la frivolité que leur situation mondaine rendait particulièrement attrayantes et faciles. La Vicomtesse d'Adhémar joignant aux actes les préceptes de la doctrine, publie : « La Femme Catholique et la Démocratie Française. »

La baronne Piérard réunit dans son hôtel de la rue d'Athènes une nombreuse phalange qui aborde résolument l'étude des problèmes posés par l'évolution sociale contemporaine. Mme Thome fonde « le Foyer » et fait de la science ménagère, si utile aux mères de famille, l'objet de sa sollicitude spéciale. Malgré la ferveur de leur foi,ces dames s'appliquent à dépouiller leur mission de tout caractère confes-

sionnel, s'inspirant ainsi de l'esprit qui a guidé M. Marc Sangnier dans la création de l'œuvre du « Sillon » dont les membres appartiennent d'ailleurs exclusivement au sexe masculin.

Un troisième Congrès issu du même mouvement d'idées s'assemble en cette mémorable année 1900. Il avait pris le nom de « Congrès des œuvres et institutions féminines », mais reçut couramment la désignation de « Congrès protestant », du fait que Mlle Suzanne Monod qui le présidait et plusieurs membres du Comité appartiennent à la religion réformée. Mais cette appellation était trop étroite et formulée dans un sens trop restrictif. Le troisième Congrès s'est efforcé lui aussi de se dégager des influences confessionnelles. Son but a été de représenter dans le parlementarisme féminin la fraction du centre confinant à la gauche. — Elargissement de la mentalité féminine par une culture intellectuelle de plus en plus étendue, accession de la femme aux emplois conformes à ses aptitudes dont l'homme s'était réservé jusque là le monopole, réforme des lois civiles en vue d'assurer à l'épouse, dans la gestion de son patrimoine ou du produit de son travail, une plus grande indépendance, telles furent les aspirations manifestées par ce groupe important. Plusieurs ont déjà été couronnées de succès. Nous ne citerons que pour mémoire, la disposition législative qui a établi au profit des femmes le droit de concourir, en qualité de témoins, aux actes civils, et celle qui leur a ouvert l'accès du barreau. Une réfor-d'un intérêt pratique bien plus sérieux vient d'être tout récemment consacrée par la loi du 13 juillet 1907. Désormais la femme mariée, exerçant une profession distincte de celle de son mari, a le pouvoir

de disposer librement du produit de son travail et de ses économies ; si le mari, dissipant ses propres ressources, néglige de les employer à l'entretien du ménage, l'épouse a le droit de former une saisie-arrêt sur son salaire pour empêcher que celui-ci ne soit détourné de l'affectation à laquelle il est légitiment destiné.

Cette innovation législative si importante est le couronnement d'une campagne très vaillamment entreprise, il faut le reconnaître, et menée avec beaucoup de persévérance par la directrice du journal « *l'Avant-Courrière* », Mlle Jeanne Schmall à qui la duchesse d'Uzès ne dédaigna pas d'accorder son très dévoué concours. Elle consomme une réforme que les sociologues et les juristes en contact avec la réalité des faits ne peuvent qu'approuver.

Les statistiques dressées par l'office du Travail évaluent à deux millions environ le nombre des femmes mariées qui réalisent un gain personnel par leur travail dans les diverses branches du commerce et de l'industrie. N'était il pas de toute justice que le produit de ce labeur, surtout dans les classes ouvrières où la femme représente fréquemment l'esprit d'épargne et d'économie, fut mis autant que possible à l'abri des distractions coûteuses que le mari est trop souvent tenté d'aller chercher au cabaret ? Il reste à compléter cette réforme par une modification aux lois des 9 avril 1881 et 20 juillet 1895 en donnant à la femme qui jouit de la faculté de se faire ouvrir un livret à la Caisse d'Epargne sans l'assistance de son mari, le droit d'en toucher le montant, même malgré l'opposition de celui-ci ; elle doit avoir la libre disposition des économies qu'elle a eu le mérite de réaliser.

Au demeurant, dans notre pays, le féminisme très avancé s'est de nos jours plutôt assagi et un certain opportunisme paraît avoir succédé au zèle intempérant des fondatrices de la *La Fronde.* Au dernier Congrès du travail féminin qui s'est tenu le 25 mars 1907, dans la salle du Grand Orient de France, Mademoiselle Marguerite Durand, élue présidente, a préconisé l'orientation vers les œuvres d'utilité pratique, telle qu'une organisation syndicale puissante en vue d'obtenir le relèvement des salaires des femmes ; elle a elle même reconnu que le moment n'était point venu d'accorder aux femmes des droits politiques, se bornant à réclamer pour elles l'éligibilité comme membres des Conseils de prud'homme où l'électorat leur a déjà été accordé.

Plus vastes sont les prétentions féminines dans le domaine intellectuel. Elle ne se sont point bornées aux rôles professionnels déjà conquis de postières, dactylographes , télégraphistes , téléphonistes ! ..... Voici, près d'un groupe peu considérable encore d'avocats et de doctoresses, une véritable légion de peintres,sculptrices,traductrices et romancières;de romancières surtout. Hâtons-nous de dire que ces ambitions sont en grande partie justifiées, et que la Société des gens de lettres n'a fait qu'accomplir un acte de justice en élisant pour la première fois comme un des membres de son Comité directeur une femme écrivain. Madame Daniel Lesueur méritait cet honneur par son talent probe et ferme où l'imagination de la romancière s'unit à l'érudition la plus sûre. A côté d'elle que de noms déjà brillants, soit que pour se conformer à un vieil usage ils aient revêtu le voile du pseudonyme masculin. — Henry Gréville,Jean Bertheroy,Pierre de Coulevain,George de Peyrebrune, Gérard d'Houville etc., — Soit

qu'ils aient affronté la renommée avec toute la grâce de leur aspect féminin — telle Marcelle Tinayre — ou conservé dans les lettres leur authentique blason comme la Comtesse de Noailles. Quelques-unes de ces dames, faisant preuve d'une modestie ou d'une malice toute particulière, ont dissimulé leur sexe et leur personnalité sous de simples étoiles. Il y a quelques mois était publiée dans la *Revue de Paris* une œuvre très attachante dans son pessimisme « *Le Cas du lieutenant Sigmarie* ». — Elle nous contait la courte carrière tour à tour morne et pleine d'angoisses d'un jeune officier issu d'une des plus héroïques lignées militaires. Déprimé par la vie monotone des garnisons, déçu dans les espoirs de son ardeur guerrière, endetté, mêlé à de louches aventures, ce malheureux descendant d'une race jusque là radieuse allait trouver dans le désert brûlant de l'extrême-sud saharien une fin restée énigmatique mais, selon toute vraissemblance, volontaire. Certains détails de la vie militaire sont reproduits avec un réalisme si frappant que beaucoup de lecteurs n'avaient pas hésité à attribuer cette étude à quelque officier désabusé et chagrin. L'auteur bientôt connu était une femme, Mme Jean Pommerol, qui a abordé ainsi avec succès un genre de roman pour lequel son sexe ne semblait pas avoir une vocation spéciale.

L'esprit féminin a-t-il inspiré au roman un caractère nouveau et qui le distingue des œuvres semblables de l'autre sexe ?

Question très diversement résolue. — On a remarqué que la femme, en général plus intéressée par le spectacle varié et mouvant de la vie que par les idées abstraites, a quelquefois atteint, avec les qualités de finesse et le prestige d'imagination dont elle est heu-

reusement douée, une hardiesse dans la peinture des passions dont les plus experts critiques ont été surpris et même quelque peu choqués. « L'esprit féminin, dit M. Doumic, répugne à la brutalité, mais il n'est pas nécessairement respectueux de la morale ni de la décence ». Ce très distingué censeur a même prétendu que les romans féminins avaient créé une forme nouvelle de l'immoralité (1). — expression d'une sévérité excessive. Il est exact toutefois que quelques unes des œuvres maîtresses des femmes écrivains ne sauraient être classées dans les bibliothèques de jeunes filles. Ni *La Maison du Péché* ni surtout *La Rebelle* de Mme Tinayre ne renferment des exemples édifiants. Passionnées et sensuelles, les Fanny Manolé et les Josanne Valentin ne se résignent point à subir la loi du devoir traditionnel. Elles abandonnent aux vierges et aux épouses chez lesquelles ne se sont point « défeuillées les lis de la foi » la tâche de mériter « la couronne de gloire avec les épines du sacrifice ». Affranchies des liens de la morale qu'elles appellent conventionnelle, elles ont fait leur choix et préfèrent « goûter le rapide bonheur qui fait le prix de la vie mortelle ». Il semble que la sympathie de l'écrivain s'est égarée en se portant sur ses héroïnes déchues et pourtant le rayon d'amour qu'il fait luire dans leurs âmes, les sauve de la dégradation définitive.

II

La littérature féminine étrangère compte également quelques beaux talents, mais, ce qu'il faut noter tout d'abord, c'est l'effort persévérant accompli, au moins

(1) *Revue des Deux Mondes* 15 mai 1906.

dans les contrées septentrionales, pour conquérir à la femme les droits civiques. La presse des Deux-Mondes a récemment retenti de la clameur, sinon des exploits des « suffragettes » londoniennes. Elles ont assiégé le palais de Westminster, chantant : « C'est un drapeau d'un blanc pur que nous arborons. — Avec lui nous vaincrons ou nous mourrons — Nous ne craignons ni les hommes ni leurs lois — Nous garderons notre drapeau flottant au vent ». — Ni la victoire ni, fort heureusement, la mort ne sont venues. La police aidée des pompiers a eu facilement raison de l'ardeur des manifestantes, et le juge a sévèrement condamné les plus obstinées. « Mais enfin dit l'une d'elles Mme Jenny Paines, n'ai-je point le droit d'aller aux Communes? — Pas plus que mon cheval, réplique le magistrat, — une livre d'amende ou quatorze jours de prison ». — John Bull a énergiquement résisté. Faut-il donc, a-t-on proclamé, que les destinées du Royaume-Uni soient confiées aux femmes plus nombreuses que les hommes (puisque, d'après les statistiques, elles l'emportent sur eux de 600.000(, qu'elles soient maîtresses de ces flottes qu'elles ne peuvent conduire, et que le sort de l'Empire dépende de leurs nerfs et de leurs vapeurs.— Mais, au fond, la cause féminine n'est nullement désespérée ; elle a de chaleureux et puissants défenseurs dans les deux grands partis du parlement. M. Balfour, chef des torys, et le premier Ministre Campbell-Bannermann sont partisans de l'extension du droit de suffrage des femmes dans toutes les élections ayant un caractère municipal. Déjà, à Londres, le droit de vote est conféré aux femmes chefs de famille et payant le cens ; elles l'ont exercé avec vigueur aux élections du mois de mars 1907 où leur

propagande non moins active que leur participation au scrutin mit en déroute l'ancien conseil radical qui avait, paraît-il, soumis à trop large contribution la bourse des contribuables (1).

Périlleuse énigme, aux yeux des politiciens, que l'orientation de ce mystérieux suffrage féminin! C'est en Belgique, peut-être, qu'elle a suscité le trouble le plus profond dans leurs esprits.

L'un des chefs les plus anciens du parti socialiste belge, M. Vanderwelde, est, comme M. Viviani, partisan résolu de l'admission des femmes à l'électorat; mais il paraît peu soucieux d'être pris au mot. Quel puissant appoint, en effet, pour le parti catholique que le suffrage féminin dans un pays où l'influence du clergé est encore prépondérante! Il semble donc que les catholiques, depuis si longtemps au pouvoir, auraient tout intérêt à s'assurer l'appui de ces nouvelles masses destinées à marcher au scrutin sous l'inspiration de leurs pasteurs; mais leurs chefs hésitent aussi, retenus par un scrupule et une crainte, jugeant trop contraire aux idées traditionnelles cette égalité de droits conférée aux femmes, et redoutant, d'autre part, les nouveaux courants qui pourraient diriger le troupeau docile du côté des révoltés. Quant au parti libéral, en dépit de quelques dissidences, il paraît avoir pris nettement position contre le suffrage féminin. Que la femme soit électrice et même éligible dans les conseils de l'industrie et du travail, dans les bureaux de bienfaisance et les comités scolaires, cela peut être admis; mais « pas de politique » dit M. Paul Janson; la différence des sexes entraîne

(1) Aux élections du 1er novembre 1907, six femmes ont été élues membres des corps municipaux en Angleterre et dans le pays de Galles.

d'une façon inéluctable des différences d'aptitudes et de fonctions sociales.

Ces controverses ne se sont pas encore élevées en Allemagne. La situation de la femme y a été sans doute améliorée par les nouvelles lois civiles ; les abus de l'administration maritale sont contrôlés, et le cas échéant, réprimés par le corps chargé de la surveillance des tutelles. Mais les mœurs continuent à assujettir la femme allemande à un rôle subordonné dans la famille et dans la société. Il y a cependant, particulièrement à Hambourg et dans les cités jadis indépendantes de l'Ancienne Confédération Germanique, quelques groupes féministes avancés. Une correspondance publiée dans le numéro du journal « *Le Temps* » du 23 janvier 1907, rend compte d'une réunion tenue, à l'occasion des nouvelles élections au Reichstag, par les suffragettes de Francfort-sur-le-Mein ; elles n'avaient pas de candidat spécial, chargé de porter leur drapeau (un drapeau jaune! ô persistance des erreurs du goût germanique), mais après avoir exposé leurs revendications aux deux candidats, l'un socialiste, l'autre démocrate, elles se sont finalement prononcées en faveur de ce dernier qui a l'avantage (disent les détracteurs du féminisme) d'être un fort bel homme.

Ce n'est point un motif aussi frivole qui exercerait une influence sur le féminisme scandinave. En touchant aux régions boréales, nous atteignons le point culminant de l'émancipation féminime en Europe. La Norvège a admis les femmes à l'électorat municipal sous condition du paiement d'un cens encore élevé qu'il est question de réduire, mais elle a été de beaucoup dépassée par la Finlande qui, par sa nouvelle Constitution, a proclamé dans

toute sa plénitude le suffrage bisexuel. Sous ce régime et celui de la représentation proportionnelle des partis politiques, les femmes en grand nombre ont pris part aux scrutins des 15 et 18 mars 1907. Quinze d'entre elles ont été appelées à siéger au parlement d'Helsingfors. La presse nous a fait connaître les professions de la plupart de ces déléguées de la population finlandaise. On compte notamment quatre maîtresses d'école, une cabaretière, une journaliste, et l'épouse d'un pope. Ces dames se sont vouées avec la plus entière ferveur à l'accomplissement de l'œuvre législative qui paraît cependant être demeurée plutôt stérile, et un rédacteur «*du Journal*» voyageant sur les rivages de la Baltique, a recueilli les doléances de quelques maris délaissés à qui a été abandonnée la tâche jusqu'ici féminine de prendre soin du ménage. Il ne semble pas que cette première épreuve du féminisme intégral ait donné des résultats satisfaisants,

Il faut évidemment distinguer des droits politiques les droits municipaux qu'après la Norvège, la Suède et le Danemarck se proposent de conférer aux femmes contribuant aux charges publiques.

Une des figures les plus originales et les plus populaires des pays du Nord est celle d'une femme touchant aujourd'hui à la vieillesse, Ellen Key, d'origine écossaise, qui dans ses brochures et ses romans s'est fait l'apôtre d'une conception particulière de l'union libre. Elle a résumé sa thèse dans une formule : « L'amour, même en dehors du mariage, est toujours moral ; un mariage sans amour est toujours immoral ». La morale n'intervient ici que par simple atavisme traditionnaliste ; car l'unique conseil qu'Ellen Key donne à la jeunesse est celui-ci : « Ren-

dez vous heureux » ; elle ajoute, il est vrai : « Placez votre bonheur très haut ». — « L'amour vient aux hommes comme ce printemps merveilleux des régions polaires où la cime du bouleau émerge d'un champ de neige ». Mais cette conception mystique de l'amour qu'explique la pureté de ses mœurs lui est toute personnelle. Passion, caprice ou fantaisie, chacun est libre d'interpréter l'amour suivant les suggestions de sa propre nature, et la prophétesse du Nord, en méconnaissant le caractère social de l'institution du mariage, a propagé parmi ses adeptes une dangereuse illusion. Moins dangereuse pourtant qu'on ne pourrait le croire, car les compatriotes d'Ellen Key sont protégées des influences corruptrices par le tempérament spécial que l'on a appelé « la frigidité du féminisme scandinave ». L'institution du mariage qui a conservé, en la forme du moins, le caractère d'un acte religieux dans la plupart des régions septentrionales, y garde encore sa solidité. Certains publicistes, toutefois, nous apprennent qu'en Suède notamment, beaucoup d'époux ont pris l'habitude d'avoir des appartements séparés afin de mieux sauvegarder leur indépendance réciproque.

La grande ondulation portant les idées d'émancipation féminine, venue des brumes du Nord, n'a pas encore enveloppé l'horizon bleu des mers gréco-latines. Sur les bords des flots d'où la légende fit sortir Aphrodite, il semble que la femme ait, mieux qu'en d'autres contrées, gardé le culte de la grâce et de la beauté, plus soucieuse de plaire et de captiver par son charme que de conquérir une hautaine indépendance.

Nous avons peu d'indications sur le féminisme espagnol. Il y a quelques mois seulement, les jour-

naux annonçaient qu'une femme de lettres de Madrid, Mme de Burgos-Segui, ayant ouvert parmi ses lectrices une consultation sur le point de savoir s'il y avait lieu de conférer des droits électoraux aux personnes de leur sexe, reçut une telle quantité de réponses négatives, que tout renouvellement d'un plébiscite de ce genre a été pour longtemps écarté.

L'état des esprits en Italie est fort intéressant. La ligue internationale pour le suffrage des femmes y compte quelques adhérents. Bien que les femmes soient exclues du barreau, Mme Labriola est professeur de droit à l'Université de Bologne. Le gouvernement ne semble pas éloigné d'admettre la représentation féminine dans les conseils administratifs, et, à la demande du chef du cabinet, M. Giolliti, cette question doit faire l'objet d'un prochain examen. Mais la plupart des écrivains en renom sont opposés à l'extension exagérée du mouvement féministe. Lombroso rappelle à la femme les fonctions que la nature lui a départies, et affirme que leur plein accomplissement lui vaut une part de bonheur supérieure à celle réservée à l'homme. Ferrero est plutôt dur dans sa définition du féminisme : « C'est, dit-il, la tendance à vivre comme les hommes, à spéculer, jouer, faire de la politique ». Un écrivain de talent, Mme J. Nééra, a fait entendre une éloquente protestation contre toute déviation du rôle féminin : « Les femmes, proclame-t-elle, n'aspirent ni à la robe de l'avocat, ni à la chaîne du professeur, ni à la lancette du chirurgien ; celles qui se sont arrachées de la poitrine leur cœur d'épouses, d'amantes ou de mères, souhaitent cette activité ; celles-là je les plains et certainement je ne les envie pas ».

Faut-il parler du mouvement féministe en parvenant à l'extrémité orientale de l'Europe, jusqu'à ce monde de l'Islam qu'une impénétrable barrière semble encore séparer de notre civilisation moderne? Le harem est toujours la retraite inaccessible où le maître exerce son autorité souveraine. La justice elle-même ne peut y porter ses investigations et ignore le nombre de femmes qui s'y trouvent, leur état civil, à part celui des dames de haute naissance, n'étant consigné nulle part en pays musulman. Et pourtant, des velléités d'émancipation se font jour comme l'indice d'un état de malaise et de souffrance encore confus. Il a été engendré, suivant les informateurs les mieux renseignés, par une dissemblance trop marquée entre l'éducation que certains grands dignitaires de l'Empire Ottoman ont cru devoir donner à leurs filles et la destinée qui attend celles-ci lorsque le mariage leur apporte en même temps les honneurs et la servitude. On les a élevées « à la franque », d'après l'expression rappelée par M. Gervais - Courtellemont. Les institutrices françaises, anglaises ou allemandes chargées de les instruire ne se sont pas bornées à rendre les plus intelligentes de leurs élèves les égales de leurs sœurs d'Europe dans la connaissance des littératures et des arts ; avec ces messagères du monde occidental est entré le souffle de l'esprit nouveau, le désir de la vie libre, de la participation aux réunions des deux sexes, alors qu'aussitôt après ses noces, couverte du voile et revêtue de l'ample tcharchaf, la femme turque ne pourra montrer ses traits qu'à son époux ou aux serviteurs dénués de sexe qui forment sa garde. Contraste douloureux, si fidèlement dépeint par Pierre Loti dans son beau roman « *Les Désenchan-*

tées », où les drames intimes et les scènes tragiques se déroulent dans le merveilleux décor qui s'étend, sur les rives du Bosphore, de la pointe du Sérail aux bosquets de Thérapia et aux Eaux-Douces d'Asie !

Aux rivages asiatiques de la mer Égée viennent expirer les derniers remous du mouvement féministe. L'immense continent, de la Syrie à la Chine, lui est encore fermé. La condition de la femme, aussi bien aux pays musulmans que dans les régions où s'est maintenue la vieille civilisation hindoue ou mongole, est demeurée en état d'assujettissement et de dépendance. La gracieuse Japonaise elle-même reste confinée, comme épouse et comme mère, dans un rôle de soumission par les mœurs nationales. L'iufluenre européenne n'a point encore modifié, d'une manière sensible, cette survivance des plus anciennes et des plus intimes traditions familiales (1).

Mais quel changement, après avoir traversé de l'Orient vers l'Occident les flots de l'Océan Pacifique, et même avant d'avoir atteint le continent américain, en abordant en Australie et en Nouvelle-Zélande. C'est ici le paradis de l'émancipatïou féminine. Certains états de l'Union Américaine, le Wyoming, le Kansas et le Colorado, ont proclamé depuis longtemps l'égalité absolue des droits civils et politiques entre l'homme et la femme, Même dans les états de l'Union riverains de l'Atlantique, où les idées traditionnelles ont mieux conservé leur empire, la législation assure aux femmes une large

(1) Les informations les plus récentes nous font toutefois connaître qu'une section réservée aux femmes a été créée à l'Université de Tokio. 300 étudiantes y sont inscrites. L'enseignement qui leur est donné se divise en trois branches : 1° Sciences et arts ; 2° Littérature japonaise , 3° Littérature anglaise.

indépendance dans l'exercice de la capacité civile. C'est ainsi que le nouveau statut de l'État de New-York accorde à la femme mariée le droit de contracter, dans les mêmes conditions et sous les mêmes formes qu'avant tout engagement matrimonial.

Dans ce nouveau monde, où éclate le triomphe de l'action substituée au sentiment, la femme met en œuvre, avec une suprême énergie, le ressort de ses facultés. Presque virilement, elle réalise, dans l'éducation et le développement intellectuel et physique, le type représenté par M. Marcel Prévost dans ses « *Vierges Fortes* ». — « La jeune fille, la femme devenue une personne avec la liberté, la volonté, l'initiative individuelle que signifie ce simple mot ». — Dans un article tout récent de la *Revue Hebdomadaire*, un écrivain comptait, prenant l'ensemble de la vie et de l'activité sociales, 117 professions ouvertes aux femmes. Mais tout progrès a ses limites, et la femme ne saurait sortir impunément de sa nature pour empiëter outre mesure sur le rôle masculin. A abandonner le domaine de la grâce pour entreprendre sur celui de la force, elle risque de voir ses muscles la trahir dans une lutte inégale d'où elle doit se retirer meurtrie et vaincue. C'est ce spectacle que nous avons trouvé merveilleusement dépeint dans un petit tableau de genre que traçait, au cours d'une correspondance adressée au journal « *Le Temps* », 12 avril 1906, la plume si imagée de M. Paul Adam.

La scène se passe à New-York, aux abords du fameux pont sur l'Hudson, à l'heure où le travail accompli, la foule des salariés des deux sexes s'empresse autour des voitures publiques.

« Leur opiniâtre volonté (celle des hommes) vise,

à l'exclusion de tout autre, un succès précis : celui de conquérir une place dans le véhicule. — Dactylographes élégantes, modistes fraiches, vendeuses accortes sont impitoyablement coudoyées, meurtries, rejetées. Les maxillaires des mâles se serrent ; leurs yeux durs lancent les éclairs de leur hyperbolique énergie. Les femmes ne requièrent point la pitié ; elles aussi tentent de vaincre. Les affres de l'étouffement pâlissent celles qui ne cèdent point la place ; mais elles essaient de boxer de leur mieux, en élevant hors de l'algarade leurs ombrelles fragiles comme César naufragé sauva des eaux ses commentaires. » Combien sages étaient les conseils donnés par une ancienne élève de Sèvres, Madame Latour, aux Grafton Galleries, à Londres, au mois de novembre 1906. Elle démontrait qu'à s'acharner à la conquête de droits toujours plus étendus, la femme perdrait à mesure les égards et les hommages que des traditions de politesse et de galanterie, déjà trop menacées, lui accordent ; qu'à encombrer d'obligations nouvelles sa vie si remplie, la femme moderne risquerait de compromettre le meilleur de sa fraîcheur, de sa grâce, et peut-être, de sa beauté ; que l'homme se détacherait de plus en plus d'une femme qui tendrait à trop lui ressembler.

Elle aurait pu répéter le mot de M. Emile Faguet, un féministe convaincu, mais un féministe prudent et tempéré : « que toute politicienne de plus serait une mère de moins. » Mais s'ils veulent l'écarter de la politique, tous ces excellents esprits sont d'accord pour demander que la femme moderne puisse acquérir, grâce au progrès de ses lumières, une conscience de plus en plus éclairée et vigilante de ses multiples devoirs, Qui donc parlerait aujourd'hui de son infé-

riorité naturelle ? Joseph de Maistre, lui-même, le puissant traditionnaliste, ne disait-il pas ? « Les femmes ne sont pas condamnées à la médiocrité ; elles peuvent même prétendre au sublime, mais au sublime féminin. » Elles ne sauraient donc renoncer à la grâce qui forme leur inséparable parure. Leur souhaiter de poursuivre un idéal à la fois sublime et charmant, n'est-ce point faire preuve du meilleur sentiment féministe ?

C.

TABLE PAR SUJETS TRAITÉS

HISTOIRE LOCALE

HISTOIRE GÉNÉRALE

LITTÉRATURE

POÉSIES

VOYAGES

ARTS

QUESTIONS DU JOUR

PHILOSOPHIE

TABLE PAR NOMS D'AUTEURS

L'Administrateur-Gérant : F. Bois.

Nimes. — Imprimerie Générale, rue de la Madeleine, 21

